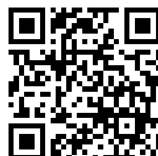
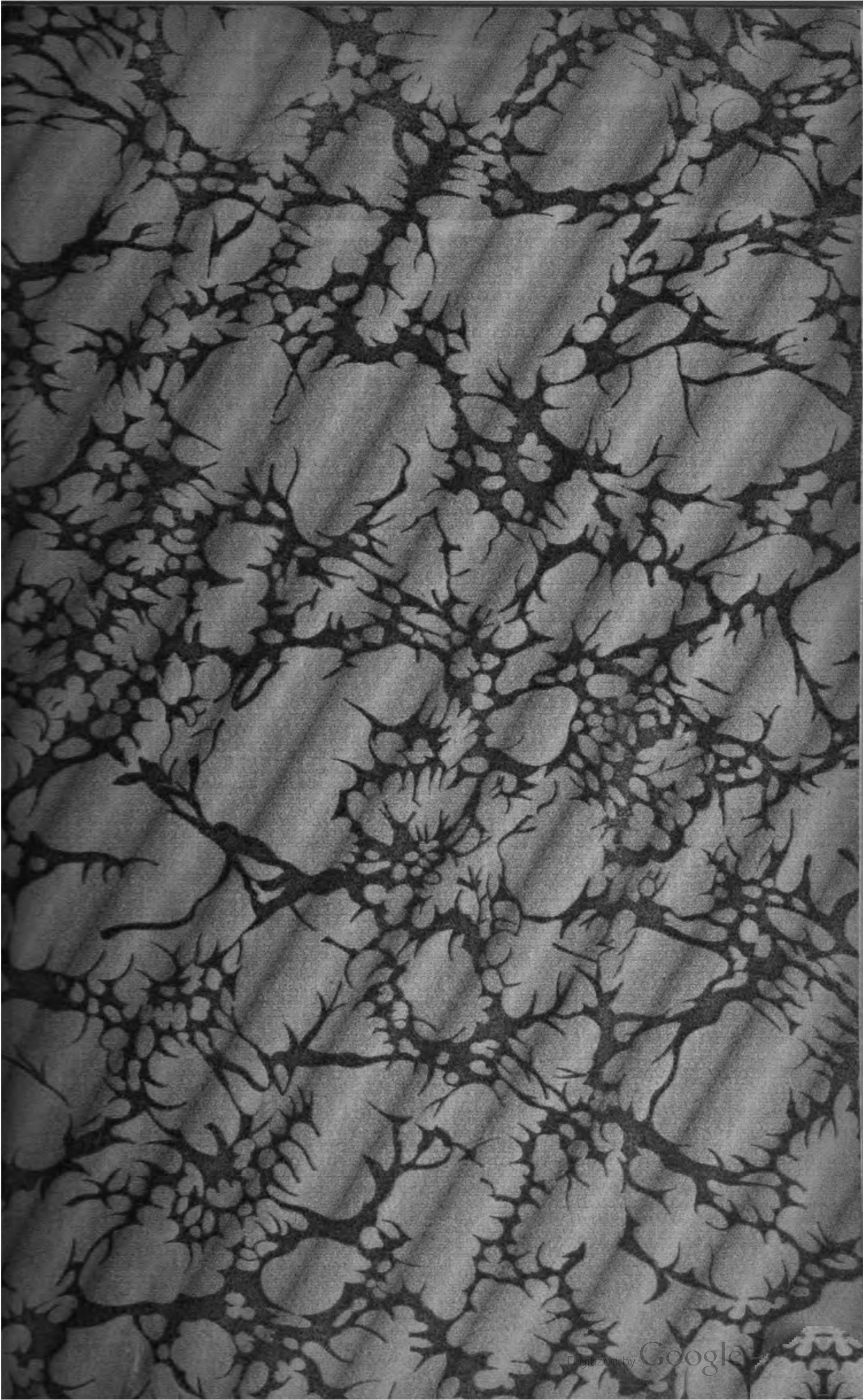





SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2

—

1877

PRIX.

Ainsi que nous l'annoncions dans la préface des Mémoires de l'Académie de Caen pour 1876, le prix Le Sauvage sur ce sujet : *Du rôle des feuilles dans la végétation des plantes,* a été divisé en deux parts inégales, conformément au jugement de la Commission d'examen, qui avait choisi M. Morière pour son rapporteur. Les conclusions de la Commission ayant été lues dans la séance du 25 novembre 1876, conclusions attribuant 3,000 fr. au n° 3 et 1,000 fr. au n° 2, le président a rompu les cachets et trouvé que le n° 3 a pour auteur M. Merget, professeur à Lyon, et le n° 2 MM. Victor Picou, élève de l'École centrale, demeurant à St-Denis, et Paul Dufour, demeurant à Paris.

L'annonce solennelle de ces récompenses aura lieu dans la première séance publique où l'on proclamera les vainqueurs dans les concours pour les quatre prix dont on va lire les programmes.

I.

PRIX LE SAUVAGE.

Sujet.

DES ALTÉRATIONS PATHOLOGIQUES DES CENTRES NERVEUX, ÉTUDIÉES SPÉCIALEMENT AU POINT DE VUE DES SYMPTÔMES POUVANT SE RATTACHER A LEUR LOCALISATION DANS L'AXE CÉRÉBRO-SPINAL.

Insister sur les conséquences pratiques de ce

rapport entre la lésion et le symptôme, et en déduire les éléments du diagnostic ainsi que les indications thérapeutiques.

Ce prix est de TROIS MILLE francs.

II.

PRIX DAN DE LA VAUTERIE.

Sujet.

De la dégénérescence graisseuse du cœur.

Ce prix est de QUATRE CENTS francs.

III.

PRIX LAIR.

Sujet.

La poésie française en Normandie au xve et au xvie siècle.

Le travail demandé ne doit pas excéder 300 pages, (texte des Mémoires de l'Académie).

Ce prix est de SIX CENTS francs.

IV.

PRIX DE LA CODRE.

NOUVEAU CONCOURS.

Sujet.

Socrate. — Marc-Aurèle. — Fénelon.

De toutes les parties de la philosophie, la morale est la plus utile aux hommes. Les livres élémentaires

qui en traitent peuvent avoir une influence salutaire sur les jeunes générations, s'ils la présentent sous des formes intéressantes, et s'ils la recommandent par l'exemple d'hommes vénérés qui ont joint la pureté de leur vie à la beauté de leurs préceptes. Présentée d'une manière ingénieuse et saisissante par le philosophe grec Socrate, offerte avec simplicité, avec une conviction profonde par l'empereur romain Marc-Aurèle, épurée par le christianisme impérieux, mais aimable de Fénelon, elle est salutaire aux hommes de tous les âges et de toutes les conditions. Et que l'on ne dise point que cela n'est pas neuf, que cela court le monde depuis des siècles. A cette objection il est facile de répondre : l'oubli des règles de conduite en prescrit le rappel, et l'habitude de les voir exposées sous des formes diverses leur donne toujours une opportunité nouvelle et rend du ressort à la conscience.

Ces considérations et beaucoup d'autres du même ordre ont sans doute inspiré à un membre honorable de l'Académie de Caen, M. de La Codre, l'idée d'ouvrir un concours sur le sujet de ce programme, traité une première fois dans cinq mémoires qui se sont disputé le prix. L'auteur du n° 4, qui a fait preuve de plus de talent que ses rivaux, ne s'est pas pénétré des vues du donateur ; il ne semble pas s'être douté qu'il s'agissait d'un livre élémentaire. Parmi les autres, il en est qui ont fait des recherches biographiques fort inutiles, et qui n'ont pas présenté avec assez d'art les maximes, les axiomes moraux, les divers préceptes des trois philosophes qu'ils ont étudiés.

L'Académie, s'associant au désir de M. de La Codre,

insiste pour que les concurrents ne perdent pas un moment de vue qu'ils ont à composer un petit livre élémentaire et populaire, de 80 à 100 pages (format et caractères des Mémoires de l'Académie) ; que les biographies de Socrate, de Marc-Aurèle et de Fénelon ne doivent être qu'une esquisse propre à faire connaître ou à rappeler succinctement ce qu'ont été ces grands hommes, afin de donner plus d'autorité aux pensées qu'ils ont émises ; que ces pensées doivent recevoir en quelque sorte un cachet nouveau par un enchaînement naturel et par un intérêt indispensable, fût-il dû à la fiction ; qu'il faut enfin que le tout se distingue par un style correct, élégant et simple.

Ce prix est de SIX CENTS francs.

CONDITIONS DES QUATRE CONCOURS.

1° Les mémoires devront parvenir au plus tard le 31 décembre 1878, francs de port, à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie.

2° Chaque manuscrit devra porter en tête une épigraphe, répétée sur un billet cacheté et renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

3° Les membres titulaires et les membres honoraires de cette Compagnie sont seuls exclus des concours.

MÉMOIRES.

DU ROLE DE LA TERRE

DANS LES

TRANSMISSIONS TÉLÉGRAPHIQUES

Par M. Th. DU MONCEL,

De l'Institut de France, membre titulaire de l'Académie de Caen.



I.

DU RÔLE DE LA TERRE DANS LES TRANSMISSIONS ÉLECTRIQUES.

Depuis bien longtemps, on sait que la terre offre à une charge électrique un écoulement facile ; et, dès le siècle dernier, on la regardait comme un vaste réservoir ou un absorbant capable d'annuler instantanément les charges les plus formidables. Les premières recherches qui furent faites à cet égard remontent à l'année 1747. A cette époque, le Dr Watson, qui, par des expériences préalables sur la Tamise, avait reconnu le pouvoir conducteur des liquides, s'imagina de faire entrer la terre pour moitié dans un circuit parcouru par une décharge électrique, et il s'assura que dans un circuit ainsi composé comme dans un circuit entièrement métallique, la transmission électrique était instantanée.

Les expériences qu'il entreprit alors furent faites successivement avec des fils de 45, de 1 609 et de 3 218 mètres de longueur, et toujours la réussite fut complète. Ces expériences furent ensuite répétées par MM. Franklin, de Luc, Lemonnier et l'abbé Nollet, mais elles n'ajoutèrent rien à la découverte du savant anglais.

Après la découverte de la pile de Volta, plusieurs savants, entre autres MM. Erman, Basse (de Berlin) et Aldini, cherchèrent à répéter en 1803, avec les courants voltaïques, les expériences que Watson avait faites avec l'électricité statique; ils reconnurent que le phénomène de la propagation du courant s'opérait de la même manière, mais sous certaines conditions. M. Fechener prétendit même que l'on pourrait utiliser cette propriété de transmission du sol dans la télégraphie électrique. Il est vrai qu'à cette époque la question de la télégraphie électrique était loin d'être résolue; mais ce qui est curieux à constater, c'est que tous ceux qui se sont occupés, dans le commencement du siècle, de réaliser cette belle idée, ne cherchèrent pas à appliquer à leur système cette propriété si importante de la transmission électrique par le sol, qui était pourtant découverte depuis longtemps. Ce ne fut qu'en 1838 que M. Steinheil, physicien allemand, eut l'idée d'en tirer parti pour un télégraphe électrique qu'il avait imaginé. Les expériences furent faites à Munich sur un circuit de 1 lieue 3/4 d'Allemagne, et elles lui montrèrent qu'effectivement la terre pouvait transmettre avantageusement un courant voltaïque et être employée dans les transmissions télégra-

phiques, si le conducteur, qu'il appelait *fil d'aller*, se terminait à son extrémité libre par une plaque enterrée dans le sol à une certaine profondeur, et que la pile fût elle-même en rapport avec la terre de la même manière. D'autres expériences lui montrèrent ensuite que cette faculté de transmission de la terre était d'autant plus grande que les plaques avaient elles-mêmes plus de surface et que le terrain était plus humide. Cette découverte était une véritable révélation, car elle permettait d'épargner, sur toutes les lignes télégraphiques, le *fil de retour*, et de réduire ainsi de moitié leur dépense d'installation; aussi tous les physiciens se mirent-ils alors à l'œuvre pour étudier les conséquences qui pouvaient résulter de cette découverte nouvelle. Ce fut quelque temps après en effet, en 1841, que MM. Wheatstone et Cooke furent conduits, à la suite d'essais intéressants, à établir que la terre *agissant comme un vaste réservoir d'électricité, ou, sous quelques rapports, comme un excellent conducteur*, la résistance d'un circuit dans lequel elle se trouve introduite *se trouve grandement diminuée;* de sorte qu'avec son intermédiaire, une pile peut agir à une distance beaucoup plus grande qu'avec un circuit composé de deux fils. Plus tard, on alla plus loin, et l'on prétendit que la résistance présentée par la terre à la propagation d'un courant devait être considérée *comme nulle*. Nous verrons plus loin que cette assertion n'est vraie qu'entre certaines limites et sous certaines conditions.

Quel rôle joue la terre dans les transmissions électriques à travers le sol? C'est une question qui a été fort controversée, et sur laquelle bien des personnes

discutent encore aujourd'hui, sans se rendre bien compte des effets produits. Les uns admettaient qu'elle devait se comporter comme un véritable conducteur, dont la grosseur de la section suppléait à sa mauvaise conductibilité; les autres prétendaient qu'elle ne pouvait jouer d'autre rôle que celui d'un absorbant des charges électriques transmises aux conducteurs. On put reconnaître bientôt que ces deux opinions, si différentes en apparence, pouvaient aisément se concilier, et que le malentendu provenait surtout de la mauvaise interprétation qu'on donnait au mot *conductibilité.* En effet, MM. Kirschoff et Smaasen, à la suite de travaux sérieux et d'expériences nombreuses sur les transmissions électriques dans les milieux indéfinis, ont pu montrer que dans des conducteurs aussi vastes que le globe terrestre, le flux électrique *ne se propage pas, entre deux plaques enterrées, dans une seule direction, mais bien dans tous les sens à la fois;* de sorte que ces plaques sont comme des centres de dispersion électrique, qui pourraient faire croire à une sorte d'absorption du terrain autour des électrodes; mais il est facile de voir, par les courants que l'on peut recueillir par dérivation dans l'espace avoisinant les plaques, et qui sont dans des sens différents suivant qu'ils sont pris entre les plaques ou en arrière d'elles, que toute la masse de la terre prend part à la conduction, et, en appliquant à ce cas de la transmission les formules d'Ohm sur la propagation électrique, MM. Kirschoff et Smaasen ont reconnu que dans les conditions d'un milieu indéfini coupé par un plan, conditions qui sont celles du globe terrestre, la résistance

opposée à la transmission d'un courant d'une plaque enterrée à une autre, *est indépendante de la distance séparant ces plaques, et ne varie qu'avec l'étendue de leur surface et la conductibilité moyenne du milieu avoisinant.* La formule définitive, qui représente en effet cette résistance, a pour expression, d'après MM. Kirschoff et Smaasen, $\frac{1}{k\pi\theta}$, k représentant le coefficient de conductibilité, et θ le rayon de l'électrode supposée sphérique pour la facilité des calculs. Or, il est facile de tirer de cette formule la déduction précédente, puisque la distance entre les électrodes s'y trouve éliminée, et que la quantité θ, figurant au dénominateur, montre que cette résistance est en raison inverse du rayon de l'électrode, ou, ce qui revient au même, *en raison inverse de la racine carrée de la surface de cette électrode.* Il résulte de cette manière de poser la question, que la *conductibilité directe* du milieu interposé entre deux électrodes, celle que l'on est porté à considérer seule quand on n'envisage que superficiellement la question, n'entre que pour peu de chose dans le phénomène de la propagation électrique dans le cas qui nous occupe, et dès lors la transmission s'effectue à travers le milieu comme si les deux électrodes étaient en rapport avec deux absorbants d'électricité. Pourtant, les formules d'après lesquelles on a déduit les principes émis précédemment, dérivent complètement des lois de la conductibilité. Les différentes interprétations qu'on a données du phénomène de la transmission par le sol sont donc, par le fait, parfaitement vraies; seulement, si l'on assimile ce

phénomène à une action de conductibilité, on ne peut admettre que le sol se comporte entre les deux plaques comme un simple conducteur plus ou moins résistant, dans lequel le courant aurait une direction déterminée. C'est dans l'interprétation de ce rôle de la terre que gît toute la différence entre les deux opinions, et il ne faut pas croire que cette interprétation n'ait pas sa raison d'être et son importance, car, outre les conséquences qui en résultent pour les lois de la transmission électrique entre deux plaques enterrées, l'expérience montre que souvent il n'est pas indifférent d'opérer la liaison des deux extrémités d'un circuit par un fil métallique ou par la terre, et qu'il peut en résulter des effets très-différents pour le mode même de la transmission électrique dans le circuit. Dans le premier cas, en effet, si la liaison est faite près de la pile, sur le fil qui conduit à la terre, le courant négatif et le courant positif se propagent simultanément à la rencontre l'un de l'autre dans chaque moitié du circuit, de sorte que l'action du courant se produit d'abord à partir des pôles de la pile, et ne se fait sentir que plus tard au milieu du circuit; dans le second cas, l'action du courant se fait sentir d'abord au pôle en communication avec le fil, et ne se révèle au bout du circuit en rapport avec la terre qu'en dernier lieu. Pourtant, en raison de la faible résistance de la terre, cette extrémité n'est séparée du second pôle de la pile que par un intervalle que l'on pourrait considérer comme nul. Dans ces conditions, on pourrait alors croire plutôt à une absorption des deux fluides par le sol qu'à une conductibilité de

celui-ci ; mais il faut considérer que les transmissions à travers les masses médiocrement conductrices entraînent des effets particuliers dont je parlerai, et qui font que, dans les premiers instants, la propagation électrique ne se fait pas instantanément.

Il existe, du reste, dans le rôle de la terre comme conducteur, des conditions qui varient suivant la tension de la source électrique. Si cette tension est considérable, un simple contact à la terre suffit pour écouler une charge, et tout le monde sait avec quelle facilité se perd l'électricité des machines. Si la tension est faible, il faut que le contact avec le sol soit mieux assuré, et l'intervention de plaques de communication est indispensable. Enfin, si la charge électrique est le résultat d'une action voltaïque, il faut que le circuit soit en rapport avec le sol aux deux extrémités du circuit, car dans cette sorte de manifestation électrique, les deux flux électriques sont solidaires l'un de l'autre dans leur mouvement, et un fil ne peut se charger que si la charge contraire peut se disperser, dans la même proportion, sur un autre conducteur de même longueur ou dans le sol.

Le pouvoir conducteur du sol et la possibilité qu'il donne de fournir, par dérivation, de petits courants résultant de la propagation électrique à travers toute sa masse, a donné l'idée à plusieurs savants de le substituer aux fils conducteurs eux-mêmes et d'obtenir ainsi des transmissions télégraphiques sans fils. Dès l'origine de l'installation des premières lignes télégraphiques en Angleterre et en Amérique, on fit des essais dans ce but, et l'on obtint des résultats qui étonnèrent d'abord, mais qui furent prompte-

ment expliqués. On peut voir dans l'ouvrage de M. Vail, sur le télégraphe électro-magnétique américain (p. 60 de l'édition anglaise et 66 de l'édition française), ouvrage publié en 1847, les expériences qui furent entreprises en Amérique, en 1842 et 1844, par MM. Morse, Gal, Vail et Rogers, et j'ai rapporté moi-même dans les différentes éditions de mon *Exposé des applications de l'électricité*, publiées en 1853, 1856 et 1871, celles qui furent faites en Angleterre et en Allemagne, par MM. Van Rees, Gintl et Lindsay. Dernièrement encore, certains journaux rapportaient à grand son de trompe des essais du même genre, qu'ils disaient être une découverte merveilleuse et nouvelle, et qui avaient été entrepris, pendant le siége de Paris, par M. Bourbouze, ancien préparateur de la Sorbonne. Il est vrai que M. Bouchotte avait cru devoir réclamer la priorité à ce sujet, prétendant qu'il avait fait des expériences du même genre en 1858. Le fait est qu'il n'y avait rien de nouveau dans cette idée, et tous ceux qui ont étudié la propagation électrique dans les masses liquides, devaient arriver infailliblement aux conclusions qui ont provoqué ces différents essais. En 1857, M. Ménant, dans le journal *La Science*, avait même publié à ce sujet un article intéressant dans lequel il montrait le sens des courants ainsi dérivés de la masse liquide, suivant que la dérivation était prise entre les électrodes ou en arrière d'elles.

Les expériences sur les transmissions sans fils conducteurs ont été généralement faites à l'aide de plaques métalliques de même nature, immergées ou enterrées aux deux postes qui devaient entrer en

correspondance. Ces plaques, au nombre de deux pour chaque poste, devaient être un peu éloignées l'une de l'autre dans le sens latéral, à chacun de ces postes, et d'après les expériences de MM. Morse, Gale Vail et Rogers, si le milieu interposé était une rivière, le maximum de l'effet électrique transmis d'une rive à l'autre devait être obtenu quand cette distance latérale des plaques immergées sur chaque rive était *triple* de la largeur de la rivière elle-même. Cette déduction, toutefois, ne me paraît pas susceptible d'être généralisée, par une raison dont je parlerai dans le prochain chapitre; mais on a pu se convaincre, à la suite de ces expériences, que l'intensité d'un courant ainsi transmis augmente avec la grandeur des plaques de communication. Quant à la disposition de l'expérience elle-même, elle était généralement très-simple. Le galvanomètre du télégraphe était mis en communication directe avec les deux plaques correspondantes au poste de réception, et les deux autres plaques étaient mises en rapport, au poste de transmission, d'un côté avec la pile, de l'autre avec le manipulateur, qui était relié lui-même d'autre part à la pile. Des communications télégraphiques purent être ainsi échangées, en 1844, à travers la rivière Susquehanna, au Havre-de-Grâce, près Baltimore, large de 1 609 mètres en cet endroit, et, en 1855, entre Gospord et Portsmouth, à travers un bras de mer de 2 à 3 kilomètres environ. Les essais tentés par M. Bourbouze, en 1871, ont porté sur la longueur de la Seine comprise entre le pont Napoléon et le pont d'Austerlitz, longueur qui est d'environ 2 kilomètres 1/2. Il lui a fallu employer

pour obtenir sur un galvanomètre sensible une déviation de 25 à 30°, six cents éléments de pile. Il est vrai que la disposition de ses expériences était un peu différente de celle de ses prédécesseurs, en ce que ses plaques de communication, au lieu d'être toutes immergées dans la Seine, étaient plongées à la fois dans l'eau et en terre à chaque station, ce qui entraînait localement la formation d'un courant tellurique qu'il fallait annuler par l'action d'un contre-courant, et ce contre-courant était fourni par une petite pile auxiliaire dont on graduait l'intensité au moyen d'un rhéostat.

Pour peu qu'on étudie la disposition de ces diverses expériences, on se rend aisément compte des effets électriques qui se trouvent produits dans cette circonstance, car d'après ce que l'on a vu précédemment, et surtout d'après les recherches de MM. Kirschoff et Smaasen, on peut comprendre aisément que quelle que soit la position des plaques reliées au récepteur, il existe toujours une portion de courant qui doit passer de l'une à l'autre et qui se dérive, par conséquent, plus ou moins facilement à travers le galvanomètre de ce récepteur. On conçoit seulement que cette portion de courant ne peut être que très-minime, comparée à celle qui passe par les fils du générateur, et elle l'est d'autant plus, que la distance séparant les plaques entre elles, à chaque station, est plus petite et que les stations elles-mêmes sont plus éloignées l'une de l'autre. Les formules de Kirschoff permettent d'ailleurs de la déterminer, et si l'on effectue le calcul, on reconnaît bien vite qu'au-delà d'une certaine distance, qui est peu considérable,

les appareils se trouvent dans l'impossibilité complète de fonctionner.

Avec un intermédiaire liquide entre les deux stations, les effets sont assez simples quand les plaques métalliques sont d'égale surface et bien homogènes; mais si l'on prend le sol comme intermédiaire, ils sont beaucoup plus complèxes, parce qu'une foule de courants accidentels tendent à se produire entre les plaques enterrées à chaque station, et les constituent dans des états électriques assez différents pour empêcher les effets analysés précédemment de se produire. On comprend, dès lors, que dans ce cas il est essentiel que ces courants soient neutralisés avant l'échange des correspondances, et c'est pour cela que M. Bourbouze a dû employer des courants de compensation; mais ces courants de compensation ne sont pas utiles quand on ne met à contribution qu'un intermédiaire entièrement liquide et bien homogène. Si M. Bourbouze n'a pas obtenu de bons résultats en employant ce moyen, et s'il en a obtenu de meilleurs en plongeant dans l'eau une de ses plaques et en enterrant l'autre dans le voisinage à chaque station, c'est qu'il n'avait pas, dans le premier cas, assez éloigné ses plaques l'une de l'autre, et qu'avec la disposition qu'il a adoptée, il établissait, sans s'en douter, entre les deux plaques à chaque station une résistance d'au moins 4 ou 5 kilomètres de fil télégraphique. Il lui eût fallu une résistance de liquide équivalente entre ces mêmes plaques pour obtenir le même effet, en employant la Seine comme conducteur intermédiaire.

Les expériences faites à Portsmouth, en 1855, par

M. Van Rees, eurent à cette époque un certain retentissement, et plusieurs savants s'en occupèrent sérieusement à partir de ce moment. C'est ainsi que M. Gintl exposa, vers l'année 1858, les résultats des expériences qu'il avait entreprises en prenant la terre elle-même comme milieu conducteur, et en Angleterre certains esprits étaient dans un enthousiasme si grand, que M. Lindsay, vers 1860, déclarait que ce système était celui qui résoudrait le mieux le problème de la liaison télégraphique de l'Amérique à l'Europe. Cette opinion était basée sur ce que, d'après ses expériences, les transmissions électriques, du genre de celles dont il vient d'être question, dépendent de trois éléments qu'il est toujours facile de faire varier : 1° de la force de la batterie employée ; 2° de l'étendue de la surface des plaques métalliques établissant les communications des appareils avec le liquide aux deux stations ; 3° de la distance latérale de ces plaques à chaque station ; « d'où il résulte, disait-il, qu'avec deux stations convenablement choisies, l'une au sud de l'Angleterre, l'autre en Écosse, et deux autres stations correspondantes, également bien choisies en Amérique, il serait possible de transmettre directement des messages télégraphiques à travers l'océan Atlantique. » On dut renoncer, bien entendu, à ces belles espérances après un examen sérieux de la question.

II.

DE LA RÉSISTANCE DE LA TERRE DANS LES CIRCUITS TÉLÉGRAPHIQUES.

On admet généralement que la résistance de la terre, dans les circuits télégraphiques, doit être considérée comme *à peu près nulle*, du moins si l'on a ce que l'on appelle une *bonne terre*.

Que doit-on entendre par ces mots résistance à peu près nulle et bonne terre ? C'est ce que je vais essayer d'éclaircir.

Bien que le globe terrestre, en raison de l'immensité de sa section et de la diffusion de la propagation électrique à travers toute sa masse, se comporte comme un conducteur sans résistance ou comme un absorbant des charges électriques qui peuvent lui être transmises, il constitue un milieu plus ou moins humide, qui, étant mis en contact avec les plaques terminales d'un circuit parcouru par un courant, constitue un véritable électrolyte, dont ces plaques de communication sont les électrodes. Conséquemment, les effets propres aux transmissions électriques à travers un électrolyte doivent se rencontrer plus ou moins caractérisés sur les circuits télégraphiques, et l'on verra, par les expériences dont je parlerai, que ces effets suffisent pour constituer une résistance sensible. D'un autre côté, si, par suite du mode de la propagation électrique qui se fait alors comme dans un milieu indéfini, la résistance de la terre est indépendante de la distance respective des

plaques de communication, ainsi que l'ont démontré MM. Kirschoff et Smaasen, elle varie avec la grandeur de ces plaques et dépend de la conductibilité du terrain autour d'elles. On ne peut donc pas dire que la résistance de la terre soit nulle, et une *bonne terre* sera celle qui sera mise en rapport avec le fil de ligne par des électrodes le plus développées possible et plongeant dans le terrain le plus humide possible. Nous verrons à l'instant quels sont les chiffres que l'on peut attribuer à cette résistance, suivant les différentes manières dont on établit les communications à la terre; mais on peut déjà conclure de ce qui précède, que si l'intervention du sol, dans un circuit, présente des avantages sur de longs parcours, elle présente tous les inconvénients inhérents aux circuits complétés par un électrolyte, et peut même constituer, sur les circuits très-courts, un accroissement de résistance qu'on peut éviter en prenant un fil de retour. C'est cette intervention du sol dans les circuits télégraphiques, jointe aux dérivations du courant tout le long des lignes, qui font que certaines expériences peuvent réussir admirablement, quand elles sont faites dans un cabinet avec des résistances étalonnées, alors qu'elles échouent complètement quand elles sont répétées sur les lignes.

Le globe terrestre n'étant pas un électrolyte de conductibilité uniforme, et présentant tantôt des parties liquides ou minérales bonnes conductrices, tantôt des parties très-mauvaises conductrices, il y a encore lieu de considérer la manière dont se comporte la conduction suivant la disposition réciproque

de ces parties. On comprend aisément qu'un bon conducteur étant superposé à un mauvais, le courant électrique suivra de préférence ce bon conducteur, et tant que ce bon conducteur, limité dans sa masse, conservera une supériorité de conductibilité sur le mauvais, qui a une masse indéfinie, l'intensité électrique pourra, indépendamment des effets de polarisation et autres, varier avec la distance des plaques de communication; mais il arrivera un moment où cette meilleure conductibilité se confondra avec celle de la masse mauvaise conductrice et n'exercera plus aucune influence. Dès lors, la résistance de l'ensemble conducteur deviendra indépendante de la distance des plaques de communication, et l'intervention du meilleur conducteur n'aura plus pour effet que d'élever la valeur du coefficient de la conductibilité moyenne de l'ensemble.

On comprend, d'après ce raisonnement, que les cours d'eau qui sillonnent le globe terrestre en tous sens, ainsi que les filons métallifères ou carbonifères qui traversent son épaisseur, puissent réagir sur les transmissions électriques dans le sens dont nous venons de parler, et il s'agissait de déterminer jusqu'à quelle distance entre les électrodes cette influence de la conductibilité directe pouvait se manifester. D'après certaines expériences que j'ai entreprises à différentes époques, cette distance est variable suivant la surface des électrodes et suivant la nature du conducteur; mais pour les cours d'eau, elle est très-limitée, et, passé 200 ou 300 mètres, elle devient à peu près insignifiante, du moins si les électrodes sont en contact avec la masse liquide, si le terrain

formant le fond du cours d'eau est perméable, et si la largeur de celui-ci est assez grande. Dans ces conditions, la résistance opposée au courant varie de quatre à cinq kilomètres, avec des électrodes de cinq décimètres carrés de surface, et la résistance du sol lui-même, sans intervention de cours d'eau, est comprise dans les mêmes limites quand les électrodes sont plongées, aux deux extrémités du circuit, dans deux puits.

Quand le fond d'un cours d'eau est constitué par un terrain glaiseux, la conductibilité propre du liquide se confond beaucoup moins facilement avec la conductibilité générale du sol, et il peut arriver que pour un écartement très-peu considérable des électrodes, la résistance du liquide soit beaucoup plus grande que celle de la terre, même en supposant pour celle-ci un écartement plus grand des électrodes. Ainsi, avec des électrodes éloignées l'une de l'autre de 48 mètres, dans un étang à fond glaiseux, on a obtenu une résistance du sol représentée par 8 231 mètres, alors qu'avec les mêmes électrodes, plongées dans deux puits très-peu profonds, à 161 mètres l'un de l'autre, cette résistance n'était que de 4 456 mètres. Cela tient à ce que le terrain glaiseux constitue alors, entre la nappe liquide et les parties perméables du sol, une sorte de diaphragme relativement isolant.

Quand les communications d'une ligne télégraphique avec le sol sont faites sans précautions, la résistance de celui-ci varie dans des proportions énormes, qui sont indépendantes de l'écartement des électrodes et qu'il serait souvent difficile de prévoir à première vue; ainsi, alors qu'avec deux

plaques enterrées à une distance de 824 mètres l'une de l'autre la résistance du sol pouvait atteindre 24 795 mètres, ces deux mêmes plaques, enterrées à une distance de 584 mètres, fournissaient entre elles une résistance du sol représentée par 87 330 mètres; cela tenait à ce que, dans ce dernier cas, le terrain avoisinant l'une des plaques était constitué par du sable complètement sec, tandis que dans l'autre cas, ce terrain était plus humide. Toutefois, en dehors de ces conditions différentes de conductibilité des diverses parties du sol, il est des réactions physiques déterminées par l'action même du sol sur les électrodes, qui, à en juger par les effets qu'elles produisent, sembleraient attribuer à la terre une résistance très-variable et souvent hors de proportion avec son état conducteur. Ces réactions sont, comme nous l'avons dit en commençant, la conséquence du mode de conductibilité que le sol présente, et qui est tout-à-fait électrolytique. Elles dépendent de beaucoup de circonstances, de l'état relatif d'humidité du sol autour des plaques de communication, des dimensions relatives de celles-ci, de leur température réciproque, de la nature métallique plus ou moins homogène des électrodes et de leur plus ou moins grande *oxydation*, de la composition chimique des eaux humectant les terrains en contact avec ces électrodes, et des effets de polarisation qui se trouvent déterminés par suite du passage du courant. Toutes ces causes ont pour résultat la création de courants dits *telluriques*, qui, suivant la manière dont ils se trouvent dirigés par rapport aux courants voltaïques transmis, affectent plus ou moins

ces derniers et font attribuer au sol une résistance plus ou moins grande, qui n'est pas du tout sa résistance réelle. Ainsi, par exemple, en prenant les conduites d'eau du quartier de Grenelle, à Paris, et une plaque de tôle de 60 décimètres carrés enterrée à 1 mètre de profondeur et à 1 735 mètres du point où j'avais pris ma communication sur les conduites d'eau, j'ai trouvé que la résistance du sol pouvait être représentée, en moyenne, par 2 711 mètres de fil télégraphique quand la plaque était positive, et par 3 668 mètres quand cette plaque était négative. Il est vrai qu'un courant tellurique était alors produit, et était dirigé extérieurement de la conduite d'eau à la plaque. Avec les deux plaques de zinc de 5 décimètres, immergées dans les deux puits dont j'ai parlé précédemment, j'obtenais pour un sens du courant une résistance du sol de 3 133 mètres, et, pour l'autre sens, 6 912 mètres, et j'avais un courant tellurique qui, avec une boussole des Sinus de 100 tours, fournissait une déviation de 9° 30'. Naturellement, la résistance du sol était la moins grande quand le courant marchait dans le même sens que le courant tellurique. D'un autre côté, les résistances ainsi déterminées variaient elles-mêmes avec le temps de fermeture du circuit, par suite des effets de la polarisation, et cela dans des proportions assez considérables, comme on le verra plus tard.

Pour pouvoir déduire des valeurs ainsi déterminées la résistance réelle du sol, j'ai dû avoir recours à un artifice de calcul basé sur l'intervention, dans les formules d'Ohm, de la force électro-motrice *e*

du courant accidentel prédominant au moment de l'expérience, lequel courant peut être tellurique ou de polarisation. Mais pour pouvoir appliquer ce calcul, il faut que les expériences soient faites au moyen du galvanomètre différentiel.

En désignant par E la force électro-motrice de la pile employée, par R sa résistance, par l la résistance connue de la partie métallique du circuit, par ρ la résistance inconnue du sol, par t la résistance totale du circuit complété par le sol, par r, r' les résistances développées sur le rhéostat dans les expériences faites avec les deux sens du courant, je pouvais représenter l'intensité électrique dans les deux circuits du galvanomètre différentiel par deux expressions de forme différente, qui, au moment où la déviation devenait nulle, devaient avoir une même valeur, et qui, pour le cas où les deux courants marchaient en sens contraire, conduisaient à l'équation :

$$(1)\quad \frac{Et}{R(t+r)+tr} = \frac{(E-e)r}{R(t+r)+tr} \text{ ou } Et=(E-e)r,$$

et pour le cas où les courants marchaient dans le même sens, cette équation devenait :

$$(2)\quad \frac{Et}{R(t+r')+tr'} = \frac{(E+e)r'}{R(t+r')+tr'} \text{ ou } Et=(E+e)r'.$$

Or, de ces deux équations, on pouvait déduire :

$$(3)\qquad t = \frac{2rr'}{r+r'} \quad \text{et } \rho = \frac{2rr'}{r+r'} - l. \qquad (4)$$

La valeur de t étant ainsi déterminée, il devenait facile de déduire la force électro-motrice e du courant tellurique, qui est

$$(5) \qquad e = \frac{E\,(t - r')}{r'} \text{ ou } e = \frac{E\,(r - t)}{r}. \qquad (6)$$

En appliquant à ces formules les valeurs numériques que nous avons données précédemment, on trouve que, pour les expériences faites avec les plaques immergées dans les deux puits, les valeurs de t, de ρ et de e sont : $t = 7\ 336^{m}$, $\rho = 4\ 454^{m}$ et $e = 0{,}25$, et pour les expériences faites avec la conduite d'eau du quartier de Grenelle, $t = 6\ 483^{m}$, $\rho = 3\ 154^{m}$ et $e = 1{,}46$. On remarquera toutefois que ces valeurs restant empreintes des effets de la polarisation, qu'on ne peut éliminer dans les calculs, puisqu'ils suivent toujours une marche inverse à celle du courant transmis, la quantité t est plus grande qu'elle ne l'est réellement, et cela en proportion de la réduction de la force électro-motrice de la pile, par suite des effets de la polarisation. Si nous faisons, en effet, intervenir dans les formules précédentes la force électro-motrice e' du courant de polarisation, la valeur de t devient :

$$(7) \qquad t = \frac{E - e'}{E} \cdot \frac{2rr'}{r + r'}.$$

D'un autre côté, si l'on déduit la valeur de e des deux équations (1) et (2) que nous avons données en

commençant, E étant représenté par $(E - e')$, on arrive aux deux équations suivantes :

$$e + e' = \frac{E\,(r - t)}{r} \quad \text{et} \quad e - e' = \frac{E\,(t - r')}{r'},$$

qui montrent bien que les expressions (5) et (6) que nous avons données pour représenter e, désignent la force électro-motrice résultante des deux courants secondaires combinés et non celle du courant tellurique seul. C'est ce qui fait que nous avons trouvé le chiffre si élevé, 1,46, pour représenter cette force dans les expériences faites avec les conduites d'eau de Grenelle (1). Pour connaître la véritable valeur de la force électro-motrice du courant tellurique par ce procédé, il faudrait connaître celle du courant de polarisation, et alors on aurait :

$$(8) \quad e = \frac{(E - e')\,(r - r')}{r + r'} \quad \text{ou} \quad e = \frac{E\,t\,(r - r')}{2\,r\,r'}, \quad (9)$$

t ayant la valeur donnée par l'équation (7) ; mais il est plus simple de la déduire directement de l'expérience, en employant l'une ou l'autre des méthodes connues de détermination de la force électro-motrice des couples. En procédant ainsi, j'ai pu reconnaître que la force électro-motrice du courant tellurique qui était intervenu dans les expériences faites avec les

(1) Ce chiffre suppose que la force électro-motrice des actions électriques étrangères à la pile est un quatorzième de la force électro-motrice de celle-ci.

conduites d'eau n'était au plus que la cinquième partie de celle d'un élément Daniell, c'est-à-dire 0,2, et si on compare ce chiffre à celui que nous avons donné précédemment (1,46), on voit que les effets produits sont hors de proportion avec la cause qui les a provoqués, quand bien même on mettrait sur le compte de la polarisation l'excès de force électromotrice déduite des expériences faites avec les deux sens du courant. Il faut donc qu'il y ait en jeu, dans ces sortes d'effets, une cause physique particulière qui ne peut intervenir dans les calculs, et dont il s'agissait de trouver l'origine. Or, j'ai fait à ce sujet des expériences intéressantes que je dois rapporter ici avec détails, car on ne s'en est jusqu'à présent jamais préoccupé.

Pour arriver à préciser la cause en question, j'ai supposé la résistance du sol représentée par celle d'une pierre dure jouissant d'une conductibilité électrolytique durable et marquée. Les silex gris, qu'on rencontre en bandes minces dans les carrières de pierre calcaire d'Hérouville, près Caen, sont précisément dans ce cas, et fournissent à ce point de vue des résultats très-nets et très-concluants. J'ai donc fait tailler soigneusement un échantillon de cette pierre, et pour produire un courant analogue au courant tellurique, je constituais les électrodes appelées à la mettre en communication avec le galvanomètre très-sensible qui devait révéler les effets produits, au moyen de deux lames, zinc et platine, enveloppant les deux extrémités de la pierre ; je pouvais d'ailleurs connaître directement, par l'expérience, la résistance de cette pierre et mesurer la force

électro-motrice e du courant produit, au moyen de la formule :

$$e = \frac{R+g}{(r+1)(g+1)+g,} \qquad (10)$$

formule déduite de l'équation

$$\frac{e}{R+g} = \frac{Ed}{(R'+r)(g+d)+gd} \qquad (11)$$

que l'on obtient, en ramenant successivement à la même déviation l'aiguille d'un galvanomètre sensible, introduit dans un circuit simple et dans un circuit dérivé, et qui se trouve alternativement traversé par le courant issu de la pierre et par le courant d'un élément voltaïque servant de terme de comparaison, soit un élément Daniell. En représentant par R la résistance de la pierre, par R′ celle de l'élément de pile, par E la force électro-motrice de cet élément, par g la résistance du galvanomètre, par d celle de la liaison métallique qui, étant insérée entre les deux bouts du fil du galvanomètre, constitue celui-ci en dérivation, par r la résistance développée sur un rhéostat pour égaliser les deux intensités successivement mesurées, on arrive, au moment où les deux déviations sont égales, à l'équation précédente (11), qui, avec $E = 1$, $R = 1\,754^{\text{kil.}}$, $g = 733^{\text{kil.}}$, $d = 1^{\text{kil.}}$ et $R' = 1^{\text{kil.}}$, devient, en prenant la forme de l'équation (10) :

$$e = \frac{1\,754^{\text{kil.}} + 733^{\text{kil.}}}{(r+1)\,734^{\text{kil.}} + 733^{\text{kil.}}} \qquad (12)$$

J'ai pu constater de cette manière que la force

électro-motrice du courant développé par ma pierre était représentée par 0,28, c'est-à-dire par environ le quart de celle de l'élément Daniell. Or, en faisant circuler ce courant à travers un circuit métallique de 2 032 kilomètres, augmenté de celui qui avait servi à constater la valeur de *e*, et qui était de 733 kil. (résistance du galvanomètre), plus 1 754 kil. (résistance de la pierre), en tout 4 519 kilomètres de fil télégraphique, on a trouvé pour intensité du courant dans deux expériences successives, 81° et 70° au début et 82° et 74° au bout de cinq minutes, tandis qu'en employant l'élément Daniell pour traverser cette même résistance, on n'a obtenu que 26° et 21° au début; 16° et 13° cinq minutes après. On pouvait donc conclure de ces expériences, que le courant d'une pile de Daniell, dont la force électro-motrice était environ quatre fois plus forte que celle du couple constitué par la pierre, ne fournissait, en traversant un même circuit, qu'une déviation moitié moindre. De plus, alors que le courant de la pierre augmentait d'intensité avec le temps, celui fourni par la pile diminuait rapidement d'énergie. Au premier abord, ces résultats peuvent étonner, et l'on serait porté à croire que la résistance intérieure d'un couple devrait être favorable à la tension électrique qu'il développe, ainsi que l'ont cru certains savants; mais en étudiant de près le phénomène, on reconnaît qu'il peut aisément s'expliquer d'une autre manière, et cette explication peut rendre compte en même temps de cette influence considérable des courants telluriques dont nous avons parlé, laquelle serait inexplicable si on ne faisait que comparer la

force électro-motrice de ces courants à celle des courants voltaïques transmis. Cette dernière force, en effet, dans les expériences faites avec les conduites d'eau, résultait de 20 éléments de Daniell.

Pour qu'on puisse se rendre compte des effets physiques produits dans les expériences dont il vient d'être question, il suffit de considérer la manière dont est constitué le circuit par rapport au générateur dans les deux expériences. Dans l'une, le courant n'a à traverser, en dehors de la résistance électrolytique du générateur, qu'une résistance métallique; dans l'autre, il doit traverser, outre les liquides de la pile et la résistance métallique du circuit extérieur, le conducteur électrique représenté par la pierre; or, bien que la somme de toutes ces résistances soit à peu près la même, à 1 kilomètre près, dans les deux cas, les effets de polarisation sont loin de se comporter de la même manière. En effet, dans le cas de la pierre, la polarisation ne peut se faire qu'à l'électrode négative, comme dans tous les générateurs voltaïques, tandis que dans le cas de la pile, outre cet effet de polarisation à l'électrode négative, il s'en produit un autre sur les deux électrodes en communication avec la pierre, et la polarisation fournie par l'électrode positive, qui n'existe pas dans le premier cas, se manifeste dans le second avec toute son énergie. Or, l'expérience démontre qu'avec les conducteurs imparfaits, *les effets de la polarisation sont infiniment plus énergiques à cette électrode qu'à l'autre.* Avec la pierre en question, le courant de polarisation développé par cette électrode à elle seule pouvait atteindre, au bout de

vingt minutes, 35°, alors qu'il n'atteignait que 4° avec l'électrode négative. On comprend dès lors que le courant de la pierre, dans sa réaction sur la partie du circuit extérieure à la pierre, ne doit subir que peu d'affaiblissement, tandis que le courant de la pile doit en être très-affecté, puisqu'il rencontre alors en opposition avec lui les effets de polarisation déterminés sur les électrodes de la pierre. De plus, comme le courant de la pierre ne peut passer, en raison de la prépondérance de celui de la pile, il ne peut provoquer de la part des liquides de la pile les effets de polarisation que celle-ci provoque sur la pierre, et la force électro-motrice du courant tellurique subsistant dès lors intégralement, diminue d'une manière constante la force électro-motrice du courant de la pile, en même temps que les effets de polarisation réagissent, de leur côté, dans des conditions encore plus nuisibles.

J'ai pu me convaincre de la vérité de cette explication en plaçant mon silex générateur dans les mêmes conditions que la pile, par rapport au circuit extérieur, c'est-à-dire en substituant à la résistance métallique de 2 032 kilomètres un second silex de même résistance, et en égalisant les résistances totales du circuit dans chaque expérience. Cette fois, l'avantage est resté complètement à la pile. Ainsi, le courant fourni par le silex a donné une déviation de — 35° au début, qui s'est réduite à — 14° au bout de cinq minutes, et les déviations correspondantes produites par le courant de la pile ont été 56° et 20°.

Voici, maintenant, quelques expériences que j'ai entreprises pour reconnaître à quelle distance des

plaques de communication immergées dans une rivière, la résistance opposée à la transmission du courant peut être considérée comme constante. Ces expériences ont été entreprises sur le canal qui réunit le port de Caen à la mer, avec un fil recouvert de gutta-percha, d'une longueur totale de près de 900 mètres, et présentant une résistance de 2 814 mètres de fil télégraphique. On a mis ce fil en communication avec les eaux de ce canal, au moyen des électrodes de zinc de 5 décimètres carrés de surface, dont il a été déjà question dans les précédentes expériences, et qui ont été immergées successivement en trois points différents, distants de celui où étaient installés les appareils, l'un de 336 mètres, le second de 584 mètres, le troisième de 824 mètres. La résistance métallique du fil, dans les trois expériences, était 1 226^{m}, 1 935^{m} et 2 814^{m}. J'ai observé, dans les trois expériences, de légers courants telluriques (dus sans doute au mélange inégal des eaux de la mer avec les eaux douces), qui ont rendu les résistances du circuit complété par le sol quelque peu différentes avec les deux sens du courant, mais cette influence était peu marquée, comme on peut le voir par les chiffres suivants :

Résistance du fil.	Résistance du circuit complété par le sol.		Résistance du sol et de la nappe d'eau.
1re exp. 1 226^{m}.	— 5 056^{m}	+ 4 682^{m}	3 636^{m}
	— 5 221	+ 4 858	3 807
2e exp. 1 935^{m}.	— 5 682	+ 5 232	3 513
	— 5 572	+ 5 430	3 565
3e exp. 2 814^{m}.	— 6 880	+ 6 693	3 971
	— 7 045	+ 6 880	4 148

D'après ces expériences, on peut donc reconnaître que les courants telluriques étaient peu accentués, mais les effets de polarisation l'étaient beaucoup plus, et faisaient sensiblement varier la résistance du circuit quand on ne s'appliquait pas à la prendre, à chaque expérience, après un même temps de fermeture du circuit. On peut reconnaître ces effets dans les chiffres des expériences de contrôle. Quoi qu'il en soit, on peut aisément déduire des chiffres qui précèdent qu'au-delà de 336 mètres, la résistance opposée au circuit par l'eau d'une rivière reste à peu près la même, quelle que soit la distance d'immersion des plaques, d'où il résulte que cette résistance se confond avec celle du sol, probablement à une distance moindre de 336 mètres.

Dans les expériences que j'ai faites à Paris, en 1861, avec les conduites d'eau du quartier de Grenelle et les plaques de 60 décimètres carrés dont j'ai déjà parlé, j'ai pu constater que la résistance entre ces plaques était moyennement de 7 284 mètres, et celle entre les conduites d'eau et de gaz, de 420 mètres, quel que fût le sens du courant.

Dans les transmissions télégraphiques ordinaires, ces différences de résistance du sol passent inaperçues, parce qu'elles s'effacent devant la résistance totale du circuit; mais dans des transmissions basées sur des dérivations de courants aussi bien que sur des circuits courts, il n'en est plus de même, et cette question doit être prise en sérieuse considération ; or on peut conclure de ce qui précède que, quand une ligne télégraphique ne dépasse pas 5 ou 6 kilomètres, on a beaucoup plus d'avantage à employer

un second fil pour le retour du courant à la pile, que d'interposer la terre dans le circuit, même en admettant que les communications à la terre soient faites dans les meilleures conditions possibles.

III.

DES COURANTS TELLURIQUES ET DE LEUR ORIGINE.

Les courants telluriques sont, comme on l'a vu, une des grandes causes qui font varier la résistance de la terre et qui rendent si capricieux dans leur intensité les courants voltaïques qui sont transmis par son intermédiaire. Nous avons dit quelques mots de l'origine de ces courants, mais nous n'en avons pas expliqué les causes. C'est ce dont nous allons nous occuper dans ce chapitre.

Le sol étant toujours plus ou moins humide et sa résistance assez faible, il était à supposer qu'en enterrant, à une certaine distance l'une de l'autre, deux plaques de métal différent, le globe terrestre pourrait constituer, avec ces deux éléments, une espèce de pile à la Bagration, capable de fournir un courant électrique. C'est, en effet, ce qui arrive, et cette action se produit non-seulement avec des métaux différents, mais même avec des plaques d'un même métal, du moins sous certaines conditions.

C'est au professeur Kemp, d'Édimbourg, que l'on doit les premières recherches qui ont été faites à ce sujet. Ce savant imagina, en 1828, de plonger dans la mer, à un demi-mille de distance l'une de l'autre,

deux grandes plaques, zinc et cuivre, qu'il reliait par un fil suffisamment isolé sur le rivage, et en interposant au milieu de ce fil un galvanomètre, il put s'assurer qu'un courant énergique le parcourait dans toute sa longueur. Peu de temps après, MM. Fox, de Falmouth, et Reich, de Freyburg, répétèrent ces expériences en substituant la terre à l'eau de mer. Pour cela, ils enterrèrent, à une certaine distance l'une de l'autre, leur plaque zinc et leur plaque cuivre, et en réunissant métalliquement ces deux plaques, ils trouvèrent exactement les mêmes effets ; de sorte qu'ils purent conclure que la terre, dans cette circonstance, jouait le rôle du sable humecté dans une pile à sable ordinaire, composée d'un seul élément.

Ces différentes expériences, répétées par MM. Becquerel, Magrini, Matteucci et autres, montrèrent bientôt que non-seulement la terre pouvait engendrer des courants électriques à la manière d'une pile à sable, comme on vient de le voir, mais encore de beaucoup d'autres manières, dépendant des conditions particulières des lames enterrées par rapport à la nature chimique du sol, à son état physique, à la température relative des points extrêmes de la ligne, à la différence d'altitude de ceux-ci et même à l'orientation de la ligne.

D'après les recherches de M. Becquerel, faites avec des lames inoxydables, une simple différence dans l'action de l'eau sur les matières qui entrent dans la composition des terrains aux deux extrémités de la ligne suffit pour donner lieu à des courants, parce que cette différence d'action a pour effet de

constituer ces terrains et, par suite, les lames polaires qui s'y trouvent plongées, dans des états électriques différents; alors les courants qui en résultent ont pour force électro-motrice ou la différence des tensions aux deux extrémités du circuit, si ces tensions sont de même signe, ou leur somme si elles sont de signe contraire. L'état physique d'une masse d'eau, par rapport au sol, peut également provoquer des courants; ainsi, un cours d'eau circulant à travers un terrain homogène, est électrisé positivement par rapport au terrain, et de l'eau dormante au fond d'un puits est électrisée en sens inverse. Suivant M. Lambron, si cette eau dormante est dans le voisinage d'un cours d'eau, et séparée de celui-ci par un terrain très-perméable, elle redevient positive par rapport à la terre, de même que l'eau d'un cours d'eau devient négative si elle tombe en chute sur des rochers, et alors qu'elle se trouve à l'état floconneux et bouillonnant. Avec les eaux sulfureuses, la terre est toujours positive par rapport à ces eaux, qu'elles soient dormantes ou courantes.

Si l'action de l'eau sur les terrains reste la même, mais que le terrain, à l'une des extrémités du circuit, soit à une température plus froide qu'à l'autre extrémité, comme cela a lieu quand on plonge l'une des plaques dans un glacier, alors que l'autre plaque reste en terre, on obtient également un courant; mais il est thermo-électrique, et c'est évidemment à cette cause qu'on doit rapporter les courants accidentels permanents produits sur les lignes télégraphiques, quand elles sont orientées du sud au nord ou que leurs deux extrémités sont placées à des

altitudes différentes. Ces courants étant dirigés du sud au nord et de bas en haut, montrent bien par là leur origine thermo-électrique, puisque dans ces sortes de courants la partie chaude joue le rôle de pôle positif par rapport à la partie froide.

J'ai mis ces effets hors de doute au moyen de nombreuses expériences faites pendant plusieurs mois sur un fil réunissant l'épi en zinc d'une des tourelles de mon château à une plaque de zinc enterrée à une petite distance à côté. Dans ces conditions, je formais un couple tellurique dont l'épi de zinc et la plaque enterrée constituaient les deux électrodes, et dont la partie humide intermédiaire était représentée par la terre, la maçonnerie et la charpente de la tour. Or, avec un galvanomètre sensible, j'ai pu constater par les temps d'été, et alors que les courants dus aux actions chimiques n'étaient pas trop prépondérants, qu'il se produisait un courant qui changeait de sens la nuit et le jour, et pour lequel l'épi de la tour jouait le rôle de pôle positif pendant le jour et de pôle négatif pendant la nuit. L'intensité de ce courant augmentait ou diminuait avec la chaleur du jour, et la présence ou l'absence du soleil entraînait des variations très-caractérisées qui permettaient de les suivre facilement sur le galvanomètre (Voir p. 48).

Ces réactions, toutefois, sont généralement beaucoup moins importantes que certaines autres qui se retrouvent presque constamment sur les circuits complétés par la terre, et que j'ai été le premier à étudier. En tête de ces réactions, je placerai celles qui résultent d'une différence d'humidité du sol autour des plaques de communication et celles

qu'entraîne une différence considérable de surface de ces plaques. Bien entendu, j'admets que ces plaques sont de la même nature et constituées avec un métal oxydable, ce qui est le cas des lignes télégraphiques ordinaires. Or voici les conclusions auxquelles m'ont conduit les nombreuses recherches que j'ai entreprises à ce sujet en 1861, 1872 et 1876.

1° Lorsque deux plaques d'un même métal oxydable sont enterrées dans des terrains différemment humides, il se produit un courant tellurique relativement énergique qui est dirigé, à travers le galvanomètre, de la plaque où le terrain est le plus sec à celle où le terrain est le plus humide. Cette dernière plaque joue donc le rôle du zinc dans les couples ordinaires;

2° Le courant ainsi produit est d'autant plus énergique que la différence d'humidité des terrains est plus grande, que la surface de la lame électro-positive (celle qui donne le pôle négatif) est plus attaquable, et que la plaque électro-négative est plus grande;

3° Lorsque deux plaques d'un même métal oxydable sont de dimensions très-inégales et plongées dans un terrain également humide ou dans de l'eau, il se produit toujours un courant tellurique *définitif*, dirigé extérieurement de la grande plaque à la petite, et qui est d'autant plus énergique que la différence des surfaces est plus grande.

Ce sont ces courants qui, en intervenant dans les transmissions électriques, déterminent les différences si marquées que l'on a constatées au chapitre précédent dans les chiffres représentant la résistance du sol avec les deux sens du courant, et en raison de

leur importance, j'ai cru devoir leur consacrer une étude spéciale.

Pour qu'on puisse se faire une idée exacte de l'importance des réactions mises en jeu dans ces sortes de courants telluriques, je vais résumer quelques-unes de mes expériences, dont on pourra, du reste, suivre les détails dans mon *Mémoire* sur les transmissions à travers le sol, inséré dans les *Annales télégraphiques* de 1861.

En 1861, lorsque j'eus à entreprendre une série d'expériences pour la détermination d'un étalon de résistance, je dus étudier avec soin la ligne d'essai qui avait été mise à ma disposition à l'administration des lignes télégraphiques, et je reconnus d'abord qu'en réunissant par un fil de fer de 1 735 mètres de longueur (sur 3 millimètres de diamètre) la conduite d'eau du quartier de grenelle à une plaque de tôle de 60 décimètres carrés, enterrée au bout de la ligne, j'obtenais, à travers une boussole des Sinus de M. Breguet (de 30 tours), un courant tellurique qui, le premier jour, a donné une déviation de 9°,17′, ce qui lui supposait une force électro-motrice équivalente à un cinquième de celle d'un élément Daniell. Ce courant, qui était dirigé de la conduite d'eau à la plaque, a diminué successivement d'intensité, et au bout de douze jours, il n'était plus que de 3°,33′. En arrosant la plaque, ce courant a pu atteindre 4°,51′, mais il n'a jamais pu reprendre son intensité primitive, et vingt jours après, il n'était plus que de 1°,41′. Un courant de même nature s'est produit en substituant la conduite de gaz à la conduite d'eau, mais il était un peu plus fort, et alors

qu'on obtenait avec cette dernière un courant de 6°,45′, on recueillait avec la conduite de gaz un courant dans le même sens de 7°,7′.

Ces expériences ont été répétées avec une autre plaque de tôle de même surface que celle précédemment employée et enterrée à 890 mètres en deçà de celle-ci; les courants ont eu, dans les deux cas et le même jour, une intensité de 3°,45′ et de 3°,50′; ils étaient tous les deux dirigés des conduites d'eau et de gaz à la nouvelle plaque enterrée. J'ai alors voulu constater le sens du courant déterminé sous l'influence seule des deux plaques enterrées ou des deux conduites d'eau et de gaz. J'ai reconnu qu'il se produisait avec ces dernières un courant dirigé de la conduite de gaz à la conduite d'eau, avec une intensité qui a pu atteindre 6°,24′. Avec les deux plaques, il se produisait également un courant, mais la direction *dépendait de l'état d'humidité du terrain autour des deux plaques.* Au commencement des expériences, ce courant était dirigé de la seconde plaque enterrée, que nous appellerons B, à la première A, avec une intensité représentée par 1°,18′; mais ayant fait arroser cette plaque B, le courant en question a changé de sens et a pu atteindre, au bout de six jours, une intensité de 2°,45′, accusant une polarité positive de la part de la lame A.

Dans la série d'expériences entreprises cette année pour mesurer la résistance du sol entre les deux puits dont il a été question dans le chapitre précédent, j'ai également constaté un courant tellurique énergique, bien que les électrodes fussent d'un même métal (en zinc) et de même grandeur, et

bien que les endroits où ces plaques étaient mises en communication avec le sol fussent dans les mêmes conditions d'humidité, puisqu'elles étaient toutes les deux plongées dans ces puits. Mais l'eau de ces puits n'était pas de la même nature ; l'une renfermait un peu d'hydrogène sulfuré et certains produits d'origine organique, résultant sans doute d'une filtration de liquides renfermant des matières animales en décomposition. Le puits auquel appartenait cette eau était, en effet, situé dans la cour d'une ferme et peu éloigné d'une fumière. L'autre eau était assez pure, et le puits qui la renfermait était situé sur la lisière d'un bois, à 161 mètres de l'autre puits. En réunissant ces puits par un fil de 2 880 mètres de résistance, terminé par les deux électrodes qui avaient 5 décimètres carrés de surface chacune, et en interposant dans le circuit une boussole des Sinus de 100 tours, j'ai obtenu un courant assez constant de 9°,30', dirigé extérieurement du puits de la ferme au puits du bois, et ce courant, comme on l'a vu, avait pour force électro-motrice 0,25 (y compris les effets de polarisation), c'est-à-dire le quart de celle d'un élément Daniell.

Si l'on analyse avec soin les différents effets produits dans ces diverses expériences, on reconnaît que, dans celles de la première série, deux actions antagonistes devaient intervenir dans la production des courants telluriques déterminés : 1° une action résultant de la différence d'humidité du terrain autour des plaques servant d'électrodes; 2° une autre action qui ne pouvait être que le résultat d'une différence très-grande de surface entre ces deux électrodes, et peut-être aussi d'un état différent

d'oxydation de leur surface. Le courant produit par la réunion des deux conduites, résultait évidemment de la première action; mais les autres courants devaient être la conséquence de la prépondérance de la seconde action sur la première, puisque ces courants étaient en sens inverse de ce qu'ils auraient dû être, si on n'eût pris en considération que l'état d'humidité du terrain autour des électrodes; et c'est précisément parce que le terrain enveloppant les conduites de gaz se trouvait dans des conditions d'humidité moins grandes que celui en rapport avec les conduites d'eau, que le courant provoqué par ces conduites et la lame A était plus énergique avec les conduites de gaz. Dans la seconde série d'expériences, le courant tellurique produit devait avoir pour origine l'action chimique différente exercée sur les électrodes par des liquides de composition différente; mais la question était assez complexe, et j'ai dû l'étudier d'une manière toute spéciale.

Pour analyser ces différents effets, j'ai dû entreprendre un grand nombre d'expériences de cabinet faites dans des conditions bien déterminées. Ainsi, pour reconnaître les effets résultant de la différence d'humidité des terrains, je prenais du sable (grès pulvérisé) très-humecté et du sable à peine humecté que je séparais au moyen d'un diaphragme poreux, et je plongeais dans ces deux mixtures mes deux électrodes, que j'avais soin de prendre exactement de mêmes dimensions et de même nature. Or, j'ai reconnu, en employant cette méthode, qu'avec tous les métaux oxydables un courant sensible se trouve déterminé quand on vient à réunir ces électrodes, et

qu'il *est toujours dirigé extérieurement de la lame plongée dans le sable le plus sec à celle plongée dans le sable le plus humide.* Avec les métaux inoxydables, tels que le platine, l'effet est, le plus souvent, diamétralement opposé.

Pour reconnaître les effets produits par l'inégal échauffement des électrodes dans ces sortes de couples, je faisais ressortir les lames en dehors du sable, et, après les avoir recourbées à angle droit, je les chauffais alternativement avec une lampe à alcool. Or, j'ai trouvé que cet échauffement avait pour effet *d'augmenter la force du courant quand c'était la lame constituant le pôle positif qui était chauffée, et de la diminuer quand l'échauffement était produit au pôle négatif.*

Quand je voulais étudier l'influence des dimensions des plaques de communication, je fixais solidement sur les parois opposés d'un vase rempli d'eau distillée une plaque de grande dimension et une autre de dimension très-exiguë, et après avoir réuni ces lames par l'intermédiaire de mon galvanomètre, j'abandonnais l'expérience à elle-même pendant un certain temps. Quelquefois, au premier moment, des effets contraires se produisaient; mais au bout d'un temps plus ou moins long, l'effet se régularisait et j'*obtenais toujours un courant dirigé extérieurement de la grande lame à la petite, et cela avec tous les métaux.* J'ai voulu répéter ces expériences avec du sable humecté, mais le défaut d'homogénéité de cette humectation rendait les expériences incertaines.

Enfin, pour reconnaître l'influence de la composition différente des eaux sur les électrodes, j'ai composé un couple à deux liquides avec les eaux des

deux puits dont il a été question précédemment, l'une de ces eaux remplissant un vase poreux neuf, l'autre un vase de verre dans lequel le vase poreux était plongé, et en immergeant dans ces deux vases deux petites lames de zinc détachées de celles qui avaient été précédemment expérimentées. J'ai obtenu par ce moyen un courant assez énergique pour lequel l'électrode plongée dans l'eau du puits de la ferme constituait le pôle positif, et comme en intervertissant la position des lames dans les liquides, le courant s'était inversé lui-même, je pouvais en conclure que celui-ci devait provenir de la réaction différente des eaux sur les deux électrodes. Ni l'une ni l'autre de ces eaux ne réagissaient cependant sur le papier tournesol, de manière à indiquer une propriété acide ou alcaline.

J'ai voulu alors examiner si la réaction provenait d'un effet chimique exercé sur la légère couche d'oxyde de zinc qui recouvrait mes électrodes, et je les ai décapées avec soin. J'ai retrouvé les mêmes effets, peut-être même plus accentués. Étant persuadé, dès lors, que l'effet devait être attribué à la réaction des liquides sur le métal lui-même, j'ai employé pour électrodes différents métaux, tous parfaitement décapés ; j'ai alors constaté que l'action dont il a été question précédemment était tout à fait particulière au zinc, car tous les autres métaux oxydables, même le cadmium, si voisin du zinc, fournissaient un courant en sens inverse, et les métaux inattaquables ou peu oxydables ne fournissaient que des courants de direction variable qui dépendaient uniquement de l'état physique de la surface des électrodes.

Afin de montrer d'une manière bien nette l'influence considérable de ces courants accidentels dans les transmissions électriques, influence que j'ai expliquée dans le chapitre précédent, j'ai immergé l'une en face de l'autre, dans un baquet plein d'eau, deux plaques de tôle, l'une de 60 centimètres de longueur sur 20 centimètres de largeur, l'autre de 73 millimètres sur 28, et après les avoir réunies par l'intermédiaire de ma boussole des sinus de 30 tours, j'ai obtenu sous l'influence d'une pile de Daniell de 20 éléments les résultats suivants :

	au début.	10m. après.
1° La petite plaque étant positive. .	34°,5′	32°,2′
2° La petite plaque étant négative .	29°,15′	23°,24′

Ici les différences d'intensité que l'on remarque provenaient de la différence de surface des plaques, et les différences que nous avons signalées dans le chapitre précédent entre les chiffres représentant, avec les deux sens du courant, la résistance du sol entre les conduites d'eau et les plaques enterrées, devaient être rapportées à la même cause. Ces différences se montraient aussi bien avec la plaque A qu'avec la plaque B, comme l'indiquent les chiffres suivants :

1° Avec la plaque A,

	au début.	10m. après.
quand la conduite d'eau était négative.	2 703m,59	2 711m,00
quand la conduite d'eau était positive	3 382, 73	3 668, 59

2° Avec la plaque B,

	au début.	10m. après.
quand la conduite d'eau était négative.	3 492m,63	3 530m,91
quand cette conduite était positive	3 969, 88	4 284, 75

Mais dans les expériences faites directement avec les plaques A et B, c'est la réaction produite par la différence d'humidité des terrains qui devient prédominante, et l'on trouve que quand le courant tellurique marchait dans le même sens que le courant de la pile, la résistance du sol était représentée par un chiffre beaucoup moins élevé que dans le cas contraire. On obtenait, en effet, les chiffres suivants pour représenter cette résistance :

1° Quand le courant tellurique marchait de la plaque B à la plaque A,

	au début.	10m. après.
la plaque B étant positive.	7 207m	7 337m
la plaque B étant négative	6 755	7 284

2° Quand le courant tellurique marchait de la plaque A à la plaque B,

la plaque B étant négative	5 756m	6 050m
la plaque B étant positive	5 690	5 977

L'accroissement que l'on remarque dans les chiffres de ces résistances, dans les observations faites au bout de dix minutes, et l'amoindrissement de l'intensité du courant que l'on remarque, dans les mêmes circonstances, dans les chiffres des premières expériences, sont les conséquences des effets de la polarisation.

Quand les expériences faites avec des plaques de surface très-différente mettent à contribution un milieu conducteur d'une humidité assez différente pour laisser aux courants telluriques résultant de cette dernière cause, la prépondérance, ces effets de polarisation deviennent très-différents suivant que la lame la plus petite est positive ou négative. Si elle est positive, ils sont beaucoup plus énergiques, parce que la polarisation des lames étant d'autant plus considérable que leur surface est plus petite, et la polarisation par l'oxygène étant beaucoup plus considérable que par l'hydrogène, ces deux causes d'accroissement des effets de polarisation se trouvent alors réagir dans le même sens, tandis que quand la petite lame est négative, la polarisation par l'oxygène se produit dans ses conditions les moins défavorables. J'ai longuement insisté sur ces effets dans deux notes communiquées à l'Académie le 1er mai et le 3 juillet 1876.

Dans les expériences faites avec les électrodes de zinc immergées dans les deux puits, la résistance du sol obtenue avec le courant tellurique, marchant dans le même sens que celui de la pile, était 2 846m et 3 132m, et avec les deux courants marchant en sens inverse 6 890m et 6 912m. La différence est, comme on le voit, énorme.

Comme il est impossible d'obtenir deux électrodes métalliques exactement de la même nature, et qu'une légère différence dans cette nature peut provoquer une force électro-motrice capable de fournir des courants, j'ai voulu examiner cette influence en supposant la terre dans ses plus mauvaises condi-

tions sous ce rapport, c'est-à-dire en la supposant aussi sèche qu'une pierre. J'ai, en conséquence, mis de nouveau à contribution mon silex d'Hérouville, et j'ai cherché à déterminer les forces électro-motrices développées par son contact avec des électrodes métalliques de différente nature. J'ai pu reconnaître d'abord que les métaux les plus usuels peuvent être rangés dans l'ordre suivant, eu égard à leur pouvoir électro-moteur, et en admettant que chacun des métaux désignés est électro-négatif par rapport à ceux qui le suivent, et électro-positif par rapport à ceux qui le précèdent.

Platine, cuivre, laiton, fer, étain, plomb, zinc.

Les forces électro-motrices développées par ces métaux différemment combinés m'ont fourni, en partant des formules (10) et (12) (voir p. 25), les chiffres suivants, la force électro-motrice de l'élément Daniell étant prise pour unité :

zn. pt.,	zn. lait.,	zn. pb.,	zn. cu.,	zn. sn.,	zn. fe.,	pt. fe.,
0,28	0,26	0,135	0,06	0,06	0,016	0,034
pt. sn.,	pt. pb.,	pt. cu.,	pt. lai.,	lai. sn.,	lai. pb.,	
0,033	0,022	0,0044	0,0033	0,0084	0,0048	
lait. fe.,	cu. sn.,	cu. fe.,	cu. pb.,	fe. pb.,	sn. pb.	
0,0044	0,011	0,0071	0,0044	0,0044	0,0033	

Il n'est pas nécessaire que les électrodes plongées dans un milieu humide soient d'un métal différent pour provoquer des courants, une simple différence dans l'état d'oxydation de deux lames d'un même métal suffit pour les faire naître. Ainsi, en prenant avec ma pierre une électrode de zinc légèrement

oxydé et une électrode du même zinc bien décapé, j'ai obtenu un courant relativement énergique, dont la force électro-motrice était représentée par 0,015. Une électrode de tôle non décapée et une électrode du même métal bien décapée en ont développé une de 0,0044.

Du reste, quand des électrodes attaquables sont en communication avec un milieu solide, il se produit certaines variations dans les forces électro-motrices développées, qui sont la conséquence de ce que les oxydes formés sur les lames électro-positives restant adhérents à ces lames (puisqu'alors aucun liquide ne peut les dissoudre), constituent entre les électrodes et le conducteur électrolysé un corps intermédiaire qui non-seulement diminue l'état électro-positif du métal sur lequel il est déposé, mais peut donner lieu, par lui-même, à une action électrique particulière, de la nature de celle qui se produit dans les batteries secondaires de M. Planté. D'un autre côté, comme cette oxydation peut s'effectuer plus ou moins rapidement, suivant la nature des métaux, et que, chez quelquès-uns de ceux-ci, elle peut se produire d'abord très-promptement, puis se développer ensuite lentement, alors qu'elle s'effectue d'une manière lente et régulière chez d'autres; comme, d'ailleurs, l'énergie de ces actions varie avec l'état d'humidité du conducteur électrolysé, il doit en résulter que les courants développés peuvent subir des variations d'intensité plus ou moins rapides pendant qu'ils circulent et quelquefois même fournir des inversions résultant d'un changement de polarité des électrodes l'une par rapport à l'autre. C'est, en effet, ce que

l'on remarque souvent quand on emploie, comme électrodes, du fer et de l'étain, ou du fer et du plomb. Au début, l'étain ou le plomb est positif par rapport au fer et détermine un pôle négatif, et au bout de quelques minutes, c'est le fer qui joue ce rôle (Voir ma note sur cette question insérée dans les comptes-rendus du 31 juillet 1876).

L'un des effets les plus marqués des courants telluriques, dus à la différence d'humidité du milieu intermédiaire dans le voisinage des plaques de communication, est celui qui est produit sur un fil réunissant une plaque enterrée à une certaine profondeur au-dessous du sol à un épi de même métal terminant le toit d'un édifice. Nous avons déjà vu que la chaleur déterminait dans un pareil circuit un courant qui, en été, changeait de sens le jour et la nuit; mais ce courant n'est rien auprès de celui déterminé par quelques gouttes de pluie ou un temps humide. La plaque de terre constitue alors un pôle positif, l'épi un pôle négatif, et le courant ainsi produit l'emporte de beaucoup sur tous les autres, qui se trouvent alors annulés ou complètement masqués. J'ai fait sur ces sortes de courants de longues recherches et de nombreuses expériences, dont un résumé a été publié dans les comptes-rendus de l'Académie des sciences de l'année 1872. On pourra se faire une idée de ces courants par les expériences suivantes, que je choisis entre mille dans mon registre d'observations :

	à 9 h. matin.	à midi.	à 3 h. soir.	à 6 h. soir.	à 9 h. soir.
Le 29 mars 1873.					
Temps.	brouillard.	serein.	nuageux.	nuageux.	clair.
Courant tellurique.	—30°	+73°	+78°	+55°	+33°
Température.	+ 9°,8	+13°,5	+15°	+13°	+12°,8
Le 30 mars.					
Temps.	clair.	serein.	couvert.	couvert.	pluvieux.
Courant tellurique.	+70°	+80°	+73°	+73°	—78°
Température.	+13°,3	+17°,6	+17°,2	+15°,8	+11°,6
Le 31 mars.					
Temps.	pluvieux.	pluvieux.	pluvieux.	nuageux.	humide.
Courant tellurique.	—74°	—75°	—74°	—73°	—74°
Température.	+11°	+11°	+12°	+11°,8	+10°,3

. . . .

Le 25 mars 1873.					
Temps.	clair.	serein.	serein.	serein.	serein.
Courant tellurique.	+20°	+36°	+71°	—56°	—72°
Température.	+12°	+13°,2	+15°	+13°	+10°,5
Le 26 mars.					
Temps.	serein.	serein.	serein.	serein.	serein.
Courant tellurique.	+30°	+71°	+75°	+35°	—70°
Température.	+12°,2	+14°,8	+15°,5	+14°	+11°,8
Le 27 mars.					
Temps.	serein.	serein.	serein.	serein.	serein.
Courant tellurique.	+64°	+71°	+76°	+22°	—68°
Température.	+13°	+15°	+14°,2	+11°,4	+ 8°,8

Les signes + et — qui accompagnent ce tableau indiquent le sens du courant tellurique; le signe + montre que l'épi constitue un pôle positif, et le signe — que ce même épi représente un pôle négatif. Le galvanomètre employé pour ces expériences était le même que celui qui m'avait servi pour mes recherches sur la conductibilité des corps médiocrement conducteurs; il avait 36 mille tours de spires et 733 kilomètres de résistance. Les expériences des 29, 30 et 31 mars montrent l'action de l'humidité dans la production de ces sortes de courants; celles des 25, 26 et 27 mars montrent l'action de la chaleur et du soleil.

Les courants que l'on constate sur une ligne télégraphique mise en communication avec la terre d'un côté seulement, sont dus aux mêmes effets que ceux dont il vient d'être question. En effet, une ligne télégraphique n'est jamais parfaitement isolée, et cette mauvaise isolation joue, par rapport au fil et à la plaque de communication avec le sol, le rôle que remplit la mauvaise conductibilité de l'édifice par rapport à l'épi et à la plaque de terre, dans les expériences qui précèdent; conséquemment, en temps de pluie, ces courants doivent être dirigés comme si le fil fournissait le pôle négatif, du moins si la plaque de terre est constituée avec un métal de la même nature que le fil lui-même, comme cela a lieu ordinairement. S'il en était autrement, la direction du courant dépendrait naturellement de l'état électro-positif ou électro-négatif du fil de fer galvanisé par rapport à la plaque enterrée. Seulement, comme les dérivations s'échelonnent tout le long de

la ligne, le courant doit être plus énergique sur la partie du fil la plus voisine de la plaque enterrée qu'à l'extrémité isolée, comme l'avait remarqué M. Magrini. L'action du soleil et de la chaleur, l'état plus ou moins humide du sol, sont autant de causes qui peuvent faire varier encore la direction et l'intensité de ces courants, mais, en général, ce sont les effets que nous venons de signaler qui sont observés, ce qui a fait dire à M. Magrini que la terre devait être le plus électro-positif de tous les corps, « puisque les courants développés sur une ligne télégraphique placée dans les conditions précédentes, ont une direction inverse de celle qui correspondrait à un développement électrique dû à une simple oxydation de la lame enterrée. » Comme on le voit par cette déduction, M. Magrini ne s'était pas rendu un compte exact du phénomène.

Il s'agit maintenant d'expliquer les causes du développement des courants dont il vient d'être question.

Lors de mes premières expériences de 1861, j'avais rendu compte de la production des courants dus à l'inégale humidité du milieu électrolysé en disant qu'avec des électrodes d'un même métal attaquable, plongé dans un pareil milieu, l'oxydation s'effectuant d'autant plus facilement que les parties de ce milieu en contact avec les électrodes sont plus mouillées, la force électro-motrice développée par cette oxydation devait être plus énergique sur une électrode que sur l'autre, et en conséquence, l'électrode la moins attaquée devait être électro-négative par rapport à l'autre, c'est à dire, constituer un pôle positif. Par la même raison, je disais que si une

des électrodes était oxydée et l'autre décapée, cette dernière devait jouer dans le couple, toutes choses égales d'ailleurs, le rôle de l'élément oxydable, et par conséquent fournir un pôle négatif. Toutes mes expériences nouvelles n'ont fait que me confirmer dans cette opinion, qui montre en même temps pourquoi, dans les expériences rapportées au commencement de ce chapitre, le courant tellurique diminue d'énergie à mesure que les plaques A et B s'oxydent, et pourquoi il ne peut pas reprendre sa valeur primitive quand on arrose ces plaques. Dans les expériences en question, il est probable que cet effet résultant d'oxydations inégales a dû réagir concurremment avec celui déterminé par l'inégale surface des plaques de communication, pour fournir le courant tellurique énergique dont nous avons parlé; car, en définitive, les conduites d'eau ou de gaz devaient être, au moment des premières expériences, plus rouillées que la plaque enterrée. Les expériences que nous avons rapportées précédemment au sujet de la force électro-motrice développée par des lames d'un même métal inégalement oxydé, ne peuvent guère laisser de doute à cet égard. En somme, l'explication des courants dus à la différence d'humidité des terrains autour des plaques enterrées et à un état plus ou moins oxydé de leur surface, est donc simple et facile.

Il n'en est pas de même des courants dus à l'inégale étendue des surfaces des lames enterrées, et, pour en comprendre l'origine, il faudrait peut-être admettre, d'abord, que l'action électrique développée par suite du contact physique de deux corps hété-

rogènes (hypothèse primitivement admise par Volta et à laquelle on tend aujourd'hui à revenir), varie avec leur surface de contact, ou, ce qui revient au même, avec leur contact plus ou moins intime, ce qui expliquerait les courants développés avec les électrodes de platine, soit par suite de leur inégale surface, soit par leur contact avec un milieu humide inégalement humecté. En second lieu, il faudrait admettre que les corps oxydables sont plus énergiquement attaqués lorsqu'ils présentent à l'oxydation une petite surface que lorsqu'ils en présentent une grande, fait que sembleraient devoir attester certaines recherches faites dans la mer, et qui ont montré que les menus objets de fer étaient plus profondément et plus complètement rouillés que les gros après un même temps de séjour dans l'eau.

D'après cette double hypothèse, il devrait résulter : 1° qu'avec des électrodes de platine, les courants développés ne pourraient être qu'éphémères, puisque à l'action de contact ne pourrait succéder aucune autre action capable de continuer le mouvement électrique produit ; 2° qu'avec des électrodes oxydables, ces courants pourraient subsister indéfiniment, grâce à la création subséquente d'une force électromotrice résultant d'une action chimique. C'est, en effet, ce que l'expérience démontre. Ainsi, en plongeant dans un vase rempli d'eau distillée une lame de platine de 10 centimètres de longueur sur 3^c,5 de largeur et un fil de platine, j'ai obtenu un courant qui a fourni, au début, une déviation de (84°-17°), lequel s'est réduit à 3 degrés au bout de 5 minutes, et s'est ensuite annulé pour ne plus reparaître pendant les

quelques jours que l'expérience a duré. En prenant au contraire deux lames de zinc présentant des surfaces immergées de 25 centimètres carrés et de 2 centimètres, un courant dirigé de la grande lame à la petite s'est montré dès le premier moment et, après plusieurs inversions successives, est venu se fixer, au bout de deux jours, à 84° degrés dans le même sens. Ces fluctuations, toutefois, méritent un examen tout particulier, car elles semblent venir à l'appui de la théorie que je viens d'exposer.

En effet, d'après cette théorie, puisque la petite lame s'oxyde plus énergiquement que la grande et qu'elle a constitué une électrode positive pour le courant dû à l'action de contact, elle doit jouer par rapport à la grande lame le rôle de lame électropositive, et fournir par conséquent le pôle négatif. Toutefois, si l'on considère que cette énergie plus grande d'oxydation a pour résultat de créer à la surface de cette petite lame une couche d'oxyde plus épaisse que sur la grande lame, on peut comprendre que le courant développé, après avoir passé par une période de renforcement, doit s'affaiblir sous l'influence de la polarité électro-négative que tend à prendre, à la suite de la formation de cette couche d'oxyde, la petite lame, et au bout d'un certain temps, cette polarité devient assez forte pour permettre à la grande lame de s'oxyder à son tour plus énergiquement et déterminer un courant en sens contraire, courant de la même nature que celui qui se produit entre une lame oxydée et une lame qui ne l'est pas. Ce nouveau courant, comme le premier, doit passer par une phase d'accroissement

successif, à mesure que l'effet s'accentue davantage ; mais comme, sous l'influence de ce nouveau courant, l'hydrogène qui se dégage alors sur la petite lame tend à réduire la couche d'oxyde qui s'y était formée, l'effet électrique produit, après avoir atteint un certain maximum, commence bientôt à décliner et va en diminuant jusqu'à ce que la surface de cette petite lame se trouve dans le même état d'oxydation que la grande ; alors, la faculté que possède la petite lame de s'oxyder plus énergiquement reparaît, et le courant se renverse de nouveau pour fournir ensuite une nouvelle inversion quelque temps après. Toutefois, comme ces inversions ne sont que le résultat d'actions différentielles qui laissent après elles un résidu, elles doivent tendre de plus en plus à s'éloigner les unes des autres, à mesure que les lames s'oxydent davantage, et il doit arriver un moment où la réduction de la couche d'oxyde par l'hydrogène ne pouvant plus être faite assez complètement, l'action due à la différence de surface des lames doit subsister seule. Dès lors, le courant doit se maintenir dirigé de la grande lame à la petite. L'expérience démontre que tous ces effets se produisent ; mais, pour qu'ils soient bien nets et bien marqués, il faut employer de l'eau distillée, et les lames doivent être parfaitement décapées au début.

Les courants telluriques que l'on peut obtenir en plongeant dans le sol deux lames de métal différent sont plus énergiques qu'on ne serait porté à le supposer tout d'abord, et cela par les raisons que nous avons développées dans le précédent chapitre. Aussi, a-t-on cherché à les utiliser dans les applica-

tions électriques. Pendant longtemps, M. Bain, en Angleterre, a fait fonctionner des horloges électriques par ces sortes de courants, et M. Palagi, en 1857, a pu faire marcher très-régulièrement, par un moyen analogue, un télégraphe entre Paris et Rouen. Il est vrai que les plaques dont il s'était servi étaient constituées par deux sortes de chapelets formés, l'un de lames de zinc, l'autre de lames de charbon, lesquels chapelets étaient immergés dans la Seine, l'un à Rouen, l'autre à Paris. Malheureusement ces courants sont très-irréguliers dans leur action et dépendent, comme on l'a vu, de beaucoup de circonstances en rapport avec l'état physique du sol et même avec l'état de l'atmosphère, et comme, en définitive, la pile ne se compose alors que d'un seul élément, dont les électrodes sont aux deux extrémités de la ligne, on ne peut augmenter la tension, ni même inverser le sens du courant fourni, à moins d'employer une troisième plaque d'une polarité intermédiaire, comme l'ont proposé MM. Hogé et Pigott, ce qui rend le courant effectif plus faible. Je ne crois donc pas qu'on puisse facilement tirer parti de ces sortes de courants. Toutefois, si l'on parvenait à les rendre constants, on pourrait quelquefois avoir avantage à les employer, malgré leur faiblesse, en raison de ce que les pertes de courant, qui se manifestent sur les circuits mal isolés, deviennent alors sans inconvénient sensible, comme je vais le démontrer par quelques expériences très-nettes, qui ne peuvent guère laisser de doute à cet égard.

Pour obtenir cette constance des courants telluriques, M. Lenoir, en 1871, a imaginé de plonger

les deux électrodes polaires qu'il a choisies, zinc et charbon, dans de grands vases poreux enfoncés en terre aux deux extrémités de la ligne et remplis l'un d'eau salée, l'autre d'eau très-légèrement acidulée avec de l'acide nitrique, ce dernier liquide mouillant la lame de charbon. Les expériences faites par M. Lenoir, en Belgique, sur une ligne de 57 kilomètres, ont, à ce qu'il paraît, assez bien réussi; mais nous ne voyons pas qu'elles soient, jusqu'à présent, parvenues à détrôner l'usage des piles en télégraphie.

Pour étudier l'influence exercée par les dérivations d'un circuit sur l'intensité d'un courant tellurique, employé comme générateur électrique, j'ai supposé la terre représentée par le silex d'Hérouville, dont j'ai déjà parlé, et j'ai établi, entre les deux électrodes (platine et zinc) fournissant le courant, une troisième électrode de platine reliée au circuit de mon galvanomètre par l'intermédiaire d'un rhéostat, liaison qui représentait une dérivation de la nature de celles dont il vient d'être question, mais dont je pouvais faire varier la résistance. J'ai obtenu de cette manière les résultats suivants :

Quand la dérivation n'était pas interposée, le courant fourni par la pierre provoquait une déviation de 86 degrés. En donnant à la dérivation une résistance de 1 000 kilomètres, et l'établissant de manière que le galvanomètre fût placé sur le circuit, entre elle et la plaque de platine, le courant s'est abaissé à 85°,30', et quand le galvanomètre était placé entre la dérivation et la plaque de zinc, il a remonté à 86°,30'. En rendant la résistance de cette dérivation

à peu près nulle, et le courant fourni par la pierre étant toujours de 86°, on a obtenu, avec la dérivation placée entre le galvanomètre et la plaque de zinc, 85°,15′, et avec la dérivation placée entre le galvanomètre et la plaque de platine, 87 degrés. Le courant déterminé directement par la plaque de dérivation et la lame de zinc était d'ailleurs de 80 degrés.

Pour comparer cette influence à celle qui se produit dans les conditions des transmissions télégraphiques ordinaires, j'ai pris la même pierre pour représenter la terre, seulement j'ai retiré la lame de zinc et l'ai remplacée par une lame de platine. De cette manière, cette pierre était munie de trois électrodes de platine, qui avaient toutes été flambées, et les expériences n'ont commencé que quand aucun courant local ne s'est produit sur le galvanomètre sous leur influence. J'ai d'abord employé comme générateur électrique un second silex muni d'électrodes (platine et zinc), et je l'ai interposé entre la borne de gauche de mon galvanomètre et l'une des plaques terminales de mon silex, représentant la terre; l'autre plaque terminale de cette pierre était directement reliée au galvanomètre. La dérivation plus ou moins résistante étant mise en rapport avec la borne de gauche ou la borne de droite du galvanomètre, je pouvais placer, par cette simple manœuvre, cet appareil en arrière ou en avant de la dérivation. Or, voici les résultats que j'ai pu consigner :

1° Quand la dérivation était interposée entre le générateur et le galvanomètre, ce qui est le cas

ordinaire des lignes télégraphiques, la déviation, qui était de —25° sans dérivation, tombait à —10°. Il est vrai que le courant lui-même s'était abaissé à —22° pendant les expériences, par suite des effets de la polarisation.

2° Quand la dérivation était interposée entre le galvanomètre et la pierre jouant le rôle de la terre, la déviation était portée à — 27°.

Dans ces deux dernières expériences, la résistance de la dérivation était à peu près nulle. Quand cette résistance a été portée à 1 000 kilomètres et que le courant fourni directement par le générateur n'était plus que de — 16°, la déviation est devenue dans le premier cas — 9°, et — 24° dans le second. En employant l'élément Daniell comme générateur, les effets se sont produits dans le même sens, mais plus accentués.

On a déjà compris que les affaiblissements et les renforcements de l'intensité électrique, constatés dans les expériences précédentes, sont le résultat de ce que, suivant la position de la dérivation par rapport au galvanomètre, le courant traverse celui-ci en totalité ou partiellement; mais on peut reconnaître toujours que les dérivations affectent beaucoup moins le courant quand les pôles du générateur qui le produit sont placés aux deux extrémités du circuit, que quand ils sont placés à une seule de ces extrémités. Cette différence d'action tient sans doute aux effets électriques qui sont produits au sein du générateur électrique lui-même, par suite de l'intervention de ces dérivations. En effet, dans le cas où les deux pôles de ce générateur sont en rapport avec

les deux extrémités du circuit, la dérivation a pour effet d'accroître l'intensité du courant dans la partie du circuit en rapport avec le pôle négatif, et d'augmenter, par conséquent, l'énergie de l'oxydation à ce pôle. En même temps, elle constitue une électrode négative intermédiaire qui absorbe une partie des effets de la polarisation, lesquels, sans elle, seraient entièrement concentrés sur la lame électro-négative du générateur. Or, ces deux causes font que, si le courant a une tendance à s'affaiblir au bout correspondant à l'électrode de platine, par l'effet de la dérivation, cette tendance se trouve à peu près compensée. Quand les pôles du générateur sont placés, au contraire, à une seule des extrémités du circuit, et que l'un d'eux est en rapport avec l'une des plaques du conducteur humide, la dérivation non-seulement affaiblit sans compensation l'intensité électrique à l'extrémité du circuit, en écoulant une partie du courant, mais elle renforce les effets de polarisation sur la lame en rapport direct avec la pile, et ces effets déterminant sur celle des électrodes de la pile qui est reliée à cette lame, une tension électrique contraire, diminuent la force électro-motrice de la pile elle-même.

On devra, toutefois, observer qu'en raison des courants permanents qui pourraient être déterminés par les dérivations dans la partie du circuit correspondante à l'électrode attaquable, on devra, quand on emploiera des courants telluriques, disposer le récepteur du côté de la lame inattaquable, et l'interrupteur du côté opposé.

Pour compléter mon travail sur le rôle de la terre dans les transmissions télégraphiques, je dois dire ici quelques mots des courants telluriques dus au magnétisme terrestre. A une certaine époque, on avait rapporté à cette cause la plupart des courants telluriques dont nous avons précédemment expliqué l'origine, et on croyait que ces courants étaient des dérivations plus ou moins complètes, soit du grand courant électrique qui devrait entourer la terre parallèlement à l'équateur, du moment où on la considère comme un aimant; soit des courants polaires, dirigés des pôles à l'équateur, qui, d'après M. de La Rive, devraient, en remontant par les hautes régions de l'atmosphère, donner naissance aux aurores boréales. Mais il est facile de voir que ces courants, qui existent pourtant, n'ont rien à faire avec ceux dont il a été question précédemment, et leur naissance ne se produit pas probablement dans les mêmes conditions. Nous ne croyons pas, en effet, que le grand courant magnétique du globe, considéré comme un solénoïde, soit plus susceptible d'être dérivé que le courant magnétique des aimants permanents en différents points desquels on appliquerait les deux extrémités d'un fil galvanométrique, et les nombreuses expériences faites sur les courants dus au magnétisme terrestre semblent démontrer que les grands courants polaires de M. de La Rive ne sont pas davantage susceptibles d'être dérivés à travers nos lignes télégraphiques. Nous croyons plutôt que les courants déterminés sur ces lignes par les aurores boréales et le magnétisme terrestre, ne sont que *des courants d'induction résultant des variations*

du magnétisme terrestre (1), et la meilleure preuve à donner de cette hypothèse, c'est que ces courants *ne sont sensibles que quand il se produit de fortes perturbations dans la direction de l'aiguille aimantée*, perturbations qui existent toujours quand des aurores boréales se montrent à l'horizon. J'ai longuement parlé de ces courants dans mon *Exposé des applications de l'électricité*, tome II, page 522; mais comme ils n'ont pas un rapport bien direct avec les phénomènes dont je parle dans ce mémoire, je ne les signale ici que pour indiquer leur existence. Il en est de même des courants dus à l'électricité atmosphérique, dont j'ai également parlé dans l'ouvrage cité plus haut, page 520, et qui n'ont de commun avec la terre que leur dispersion par les plaques de communication des lignes télégraphiques. Je termine ici mon mémoire en répétant que, grâce à toutes ces influences diverses, une ligne télégraphique est éminemment capricieuse, et que

(1) Si on réunit, par un fil, l'un des pôles d'un barreau aimanté à son point milieu qui est à l'état neutre, on peut, en modifiant par un moyen quelconque la force de l'aimant, faire naître dans ce fil un courant dont la direction est dans un sens ou dans l'autre, suivant qu'on augmente ou qu'on diminue la force magnétique, et ce courant n'est autre qu'un courant d'induction. Or, cette disposition expérimentale est précisément réalisée dans l'installation de celles des lignes télégraphiques de notre hémisphère où les courants dus au magnétisme terrestre se produisent. Ces lignes, en effet, sont celles qui sont orientées du nord au sud, et pour lesquelles la partie neutre de l'aimant terrestre est représentée par la partie en rapport avec le bout sud de la ligne (Voir mon *Exposé des applications de l'électricité*, tome II, page 165).

des expériences qui peuvent parfaitement réussir dans un cabinet d'expérimentation, avec des lignes simulées, ont bien des chances pour échouer quand elles sont faites sur de véritables lignes télégraphiques.



RECHERCHES

SUR

LA CONSTANTE DIÉLECTRIQUE

Par M. NEYRENEUF,

Membre titulaire.

Nous avons démontré que, dans la décharge d'un condensateur (v. *Annales de chimie et de physique*, t. V, 5e série), la lame isolante agissait seule pour la production de l'étincelle, et que son rôle était identique à celui du gâteau de résine dans l'emploi ordinaire de l'électrophore. Il résulte de là que toutes les causes qui pourront influer sur la charge même de la lame isolante, devront modifier l'énergie de la décharge. A ce point de vue, il y a lieu de rechercher quelle est l'influence du pouvoir inducteur spécifique, découvert par Faraday; c'est cette influence que nous avons cherché à déterminer dans ce mémoire. Nous avons ajouté les détails de quelques expériences préliminaires relatives à l'étude de la conductibilité et de la polarisation.

Recherches antérieures sur la constante diélectrique. — On connaît l'expérience fondamentale de Faraday, variée depuis par Müller et Hnochenhauer. Malgré a netteté des résultats, au point de vue de la mo-

dification que produit dans l'influence électrique l'interposition de substances mauvaises conductrices, les différents expérimentateurs n'arrivent pas à des conclusions identiques sur le sens même de la modification. Si l'on interpose une lame isolante entre deux corps conducteurs dont l'un agit sur l'autre par induction, on constate, d'après Müller, une diminution dans l'électrisation du corps induit, une augmentation, au contraire, d'après Faraday. M. Mascart a tout récemment cherché à concilier ces résultats contradictoires, en faisant voir que le phénomène dépendait de l'étendue de la surface de la lame interposée. Sans contester l'importance de la surface dans la détermination numérique, je suis porté à penser, d'après les expériences que l'on verra plus loin, que les substances solides isolantes, dans le cas de fortes tensions, diminuent l'induction comme le veut Müller.

On doit à Matteucci des expériences, sur la mesure du pouvoir inducteur, faites avec de petits condensateurs dont une des armures était la boule fixe de la balance de Coulomb et la seconde une feuille d'étain collée sur la face extérieure de la la lame isolante à essayer. Entre autres résultats intéressants, Matteucci a constaté que deux lames différentes produisaient le même effet quand les couches superficielles qui les terminaient étaient les mêmes. Il en conclut que les parties intérieures n'avaient pas d'influence et que les effets observés étaient dus à la pénétration plus ou moins facile des fluides dans la lame isolante par conductibilité latérale. Ces conclusions n'ont pas été acceptées ; il

semble en effet que, par suite de la petitesse des disques dont se servait Matteucci, la conductibilité latérale devait avoir une action trop grande.

M. Gaugain, notre éminent correspondant, a fait des recherches sur le même sujet par une méthode toute différente et constaté que le pouvoir inducteur spécifique variait avec le temps pendant lequel on faisait produire l'induction. Il résulte de ses recherches que la constante diélectrique admise par Faraday est une quantité très-complexe qui ne mérite peut-être pas toute l'importance théorique qu'on lui a attachée jusqu'à présent. Le pouvoir inducteur spécifique se trouverait, en effet, en relation directe avec la conductibilité, car M. Gaugain a constaté que l'induction d'un plateau conducteur sur un autre plateau conducteur devenait aussi forte par l'interposition d'une lame isolante ou non, avec cette différence qu'il fallait laisser agir pendant plus longtemps l'induction quand la lame était plus isolante. La charge maximum est celle que donne immédiatement une lame conductrice ; cette charge est aussi la charge limite résultant de l'emploi d'une lame, de même épaisseur, d'un diélectrique quelconque.

On admet généralement que le pouvoir inducteur spécifique n'a qu'une action médiocre dans la décharge d'une batterie ; les variations qu'il présente avec la nature des substances seraient en rapport simplement avec la quantité des résidus et modifieraient légèrement le temps de charge. Si l'action de la lame isolante est, comme nous l'avons démontré, la seule qui produise la décharge d'un

carreau de Franklin, il est facile de prévoir, à l'encontre de cette opinion, que des effets bien différents devront être obtenus avec des condensateurs dans lesquels on fera varier la nature du diélectrique. La conductibilité des diélectriques, établie par un grand nombre d'expériences, produit deux effets en apparence contradictoires : 1° elle laisse écouler une certaine quantité d'électricité qui se trouve réellement perdue ; 2° en rendant le courant plus énergique, elle rend en même temps la polarisation plus intense. Or, en nous reportant aux expériences relatées dans notre mémoire déjà cité, nous savons que c'est le courant de polarisation qui produit la décharge; on devra donc obtenir les meilleurs effets en choisissant, non pas le diélectrique le plus isolant, mais un diélectrique un peu conducteur et de plus se polarisant facilement (1).

Etude de l'effet propre de la nature de la lame isolante. Les expériences que j'ai entreprises se rapportent toutes à l'emploi de la bouteille de Leyde. Les résultats auxquels elles conduisent sont immé-

(1) La polarisation dont il est question ici est identique à celle qui produit les courants secondaires des piles. La polarisation dynamique est bien mal connue; la polarisation statique, dont nous introduisons la notion, est tout-à-fait inconnue, car on ne peut pas invoquer pour l'expliquer la production d'actions chimiques comme pour la première. Il y a néanmoins avantage à reporter vers une même cause, fût-elle inconnue, des effets aussi analogues que ceux que présentent la charge et la décharge des condensateurs et des piles secondaires.

diatement applicables à ces appareils, à l'inverse de beaucoup de recherches faites avec des instruments très-délicats et très-précis, mais au sujet desquelles on doit faire de nombreuses réserves quand on arrive à vouloir généraliser les conclusions auxquelles on a été conduit.

J'aurais voulu pouvoir comparer directement l'énergie de la décharge de deux condensateurs de même surface, également chargés, ou, pour parler plus exactement, ayant reçu la même quantité d'électricité. Le thermomètre de Riess exige l'emploi de condensateurs puissants, et il n'est guère possible de faire varier dans une batterie la nature du diélectrique. J'ai dû prendre une méthode détournée qui permet l'emploi de petits condensateurs, et qui, à ce point de vue, est avantageuse, car on peut sans difficulté se procurer des lames bien planes et bien homogènes des diverses substances, pourvu qu'elles soient peu étendues.

J'emploie comme source électrique une machine de Holz, dont les deux armures sont en communication avec deux condensateurs plans bien égaux et munis d'appendices électrométriques que j'ai décrits ailleurs. L'un de ces condensateurs, qui a comme lame isolante une mince lame de verre de $1^{mm},32$ d'épaisseur, reste sans modification durant tout le cours des expériences; l'autre reçoit entre ses deux plateaux les lames d'épaisseurs et de natures diverses. Les deux plateaux, négatifs du premier condensateur et positif du second, communiquent ensemble et avec le sol. Les boutons des appareils mesureurs étaient placés toujours à une

distance constante, de telle sorte que l'on n'a pas à s'occuper des variations de la déperdition. Toutes les lames séjournaient un même temps, avant chaque expérience, dans une enceinte où l'air était bien sec. Cette enceinte était constituée par une caisse close hémicylindrique ou des assiettes, pleines d'acide sulfurique, soutenues par des supports pleins, alternaient avec les lames isolantes, soutenues par des supports annulaires. Les lames se trouvaient, grâce à cette précaution, dans le même état de siccité.

Dans ces conditions, si on fait fonctionner la machine, des étincelles spontanées vont jaillir entre les boutons des appareils électrométriques, et si on attend que les lames soient bien pénétrées, ce qui a lieu au bout d'un temps assez court, la plus grande régularité se remarque dans la production des deux séries d'étincelles. Les bruits qui les accompagnent se produisent avec la cadence des contre-temps musicaux; de telle sorte qu'il est facile d'évaluer le rapport du nombre d'étincelles produites de part et d'autre en un même temps.

Je donne ci-contre le tableau qui résume un grand nombre d'expériences concordantes. Elles sont restreintes au point de vue de la nature de la lame, car il est indispensable d'opérer avec des lames bien homogènes et bien planes.

Les nombres d'étincelles correspondent aux nombres évalués dans l'intervalle de deux étincelles du condensateur de comparaison à lame de verre de $1^{mm},32$ d'épaisseur. Les deux condensateurs avaient des plateaux dont le diamètre était de 15 cen-

timètres, la même dimension de la lame isolante était de 18 centimètres.

Nature des lames.	Épaisseur.	Nombre des étincelles.
	mm.	
Verre.	2,15	1,5
Id.	3,02	2
Id.	3,75	3
Id.	5,22	4
Id. (1).	5,17	4
Caoutchouc durci. .	1, »	2
Id. . . .	2, »	4
Caoutchouc volcanisé	5, »	9
Id. . . .	4, »	7
Id. . . .	3, »	6
Id. . . .	2, »	5

On peut remarquer d'abord dans ce tableau, au point de vue de l'expérience, la simplicité du rapport des nombres d'étincelles. Je n'ai eu à apprécier qu'un seul nombre fractionnaire et je l'ai obtenu sans peine, grâce au maintien aussi prolongé que l'on veut de la cadence des bruits des étincelles. Pour le déterminer du reste avec plus de précision, eu égard à son importance, un aide comptait les étincelles du condensateur étalon, tandis que je comptais celles de l'autre; on a trouvé ainsi les nombres correspondants.

20	30
21	30

(1) La lame de verre était formée par la superposition de la première et de la seconde.

20	30
26	38
21	31
20	30
21	30

Il y a toujours une petite inexactitude à la fin de chaque détermination. C'est ce qui explique les faibles divergences du tableau précédent.

Les rapports des nombres d'étincelles contenus dans le 1er tableau ne paraissent pas, dans des limites assez étendues, varier avec la distance explosive. C'est ce qui résulte des nombres suivants, obtenus en comparant la lame de verre de 1mm,32 avec la lame de caoutchouc durci de 1mm d'épaisseur.

Distance explosive commune.	Rapport du nombre des étincelles.
1mm	2
2mm	2
3mm	2
5mm	2
8mm	0

Pour une distance explosive de 8mm, le condensateur étalon fonctionnait encore, mais celui en caoutchouc durci ne donnait plus de décharge spontanée. Pour une distance explosive de 10mm, aucune étincelle ne jaillissait ni d'un côté ni de l'autre, et la machine se déchargeait.

Les résultats perdent de leur régularité et de leur constance pour les plus petites causes pouvant altérer l'homogénéité de la lame isolante. J'ai opéré, en

effet, avec du taffetas recouvert d'un vernis très-mince et j'espérais, par la superposition de différentes lames, faire varier l'épaisseur dans des limites très-rapprochées; mais je n'ai obtenu aucun résultat satisfaisant, sans doute à cause de l'air interposé entre les différentes lames, que l'on ne pouvait pas parvenir à appliquer exactement les unes sur les autres.

Interprétation des résultats. — On peut conclure, immédiatement, de l'examen des résultats numériques consignés plus haut, que, pour une même épaisseur et une même surface de condensation, les différents diélectriques présentent des différences considérables au point de vue du rendement en étincelles produites à distance constante. Ainsi, nous avons trouvé : 1,5 pour le verre, 4 pour le caoutchouc durci, 5 pour le caoutchouc vulcanisé. Les différences du nombre des étincelles pour des lames de caoutchouc vulcanisé et des lames de verre sont presque constantes pour des épaisseurs qui ne sont pas trop considérables ni trop petites.

Les étincelles qui se produisent des deux côtés ne correspondent pas à des décharges égales ; celles-ci sont d'autant plus nourries et plus fortes qu'elles sont plus rares.

Ces résultats purement d'expériences sont indépendants de toute hypothèse. C'est pour cela que je les indique d'abord. D'après notre manière d'opérer, il est évident que des quantités égales d'électricité sont fournies aux deux condensateurs dans chaque expérience, et cependant les nombres de

décharges varient et en nombre et en intensité avec la nature du diélectrique employé. Plus le pouvoir inducteur est grand, en prenant les nombres donnés par Faraday, moins la condensation est énergique, car plus alors les étincelles sont nombreuses et faibles.

Faraday donne en effet les nombres suivants :

Nature de la substance.	Pouvoir inducteur.
Verre . . .	1,76
Caoutchouc	2, 8
Gutta-percha	3,59

Il est à remarquer que la gutta-percha ne donne jamais d'étincelle spontanée, employée comme diélectrique dans mes expériences.

Nous pouvons, négligeant les variations qui se produisent par chaque décharge dans le débit de la machine, appliquer à nos résultats la formule de Clausius qui donne la charge d'un condensateur correspondante à une quantité Q d'électricité.

$$v = -\frac{Q}{\varsigma} 4\pi e \left(1 - \frac{e}{r\pi}\left(\log \frac{17,68r}{e} t^2\right)\right),$$

qui se réduit sensiblement à

$$v = -\frac{Q}{\varsigma} 4\pi e,$$

quand r est grand par rapport à e : v est le potentiel du condensateur, ς la surface, e l'épaisseur.

Clausius suppose, dans cette formule, que le diélectrique est absolument isolant. En partant d'hypothèses particulières sur la nature du corps isolant, il arrive à un facteur, dont l'expression est assez complexe, au sujet duquel on n'a point encore fait de vérification. Il est plus simple d'écrire comme expression du potentiel relatif à une lame de nature donnée :

$$v = -k \frac{Q}{\varsigma} 4\pi e,$$

k étant une constante que nous allons déterminer et que nous nous occuperons ensuite de mieux définir.

Dans nos expériences, Q est constant pour les nombres d'étincelles produites dans les différents cas pour une étincelle du condensateur de comparaison ; ς est constant, v est constant, puisqu'il est sensiblement proportionnel à la distance explosive. On aura donc pour les expériences relatives aux lames de verre

$$-k \frac{Q}{\varsigma} 4\pi e = -k \frac{Q'}{\varsigma} 4\pi e';$$

or, $Q' = \frac{Q}{n}$, n étant le nombre d'étincelles ; donc $\frac{e}{n} = \frac{e'}{n'} =$ constante.

Valeurs de $\frac{e}{n}$.		Épaisseurs.
1,32	. . . .	1,32
1,43	. . . .	2,15
1,51	. . . .	3,02
1,27	. . . .	3,75
1,30	. . . .	5,22

Valeurs qui sont bien près d'être égales, surtout en remarquant que rien n'indique que k doive être absolument le même, à cause de la difficulté qu'il y a à obtenir des lames de verre de même nature.

Pour le caoutchouc durci, nous aurons, par comparaison avec la lame de verre de $1^{mm},32$:

$$-k\frac{Q}{\varsigma}4\pi e = -k'\frac{Q'}{\varsigma}4\pi e';$$

nous pourrons poser, comme plus haut $Q' = \frac{Q}{n}$ et prendre $k = 1$; il vient alors

$$1,32 = k\ .\ \frac{e}{n},\ \text{d'où}$$

$$k = \frac{n}{e}\ .\ 1,32;$$

on trouve $k = 1,32 \times 2$

et $k = 1,32\ .\ \frac{4}{2}$, deux valeurs égales à 2,64.

Le caoutchouc vulcanisé donne de même :

Valeurs de k.	Épaisseurs.
3,30	2
2,64	3
2,31	4
2,37	5

La constante varie beaucoup ici, mais il y a lieu de craindre que les différentes lames ne soient pas également imprégnées de soufre. Il est à remarquer, du reste, que les écarts ne dépassent pas ceux que l'on observe entre les résultats des divers expérimentateurs dans la détermination du pouvoir inducteur spécifique.

Ainsi chaque substance diélectrique a une constante : nos expériences le démontrent nettement. Nous pourrons adopter la moyenne des résultats écrits plus haut et donner aux trois substances observées les valeurs suivantes de cette constante nature de la lame.

Nature de la lame.	Valeur de k.
Verre.	1
Caoutchouc durci.	2,64
Caoutchouc vulcanisé.	2,65

On voit que notre coefficient k se trouve en rapport avec les résultats de Muller.

Sur la nature de k. — Plus k est grand, plus la quantité d'électricité nécessaire pour amener le condensateur à un potentiel donné v sera petite. Or, ceci peut se traduire en disant : plus k est grand, plus la

substance employée est mauvaise conductrice. D'un autre côté, l'énergie des étincelles varie en sens inverse de *k* et se trouve par conséquent en relation directe avec la bonne conductibilité. Comment pouvoir s'expliquer ces deux résultats? Ne paraît-il pas évident qu'il est nécessaire d'admettre pour chaque substance, une capacité électrique, analogue à la chaleur spécifique, ou en s'en tenant à une idée plus vague, une polarisation spéciale des diélectriques sous l'influence des courants électrostatiques analogue à la polarisation des électrodes. Cette polarisation sera du reste d'autant plus énergique que la résistance opposée au courant électrique sera plus faible. De là les effets différents des lames de même nature et d'épaisseurs différentes; de là aussi les différences observées entre des lames de natures diverses. La force de polarisation a pour mesure l'énergie des étincelles, et nous avons déjà fait remarquer que nous manquions actuellement de méthode pour la déterminer; elle se trouve reliée aussi aux nombres d'étincelles produites dans un temps donné et par conséquent intervient dans la valeur de *k*.

On voit combien est complexe la constante que nous avons déterminée. Je tenterai plus tard la détermination de la force de polarisation; ce qu'il est intéressant de constater actuellement, c'est l'existence même de la constante dans l'emploi ordinaire des condensateurs, et par conséquent la démonstration d'une conséquence importante des idées développées dans ma thèse pour le doctorat.

La mesure de l'énergie des décharges dans les

différents cas ne donnerait pas exactement la valeur de la force de polarisation, à cause du rôle de l'air ambiant qui prend, lui aussi, une charge électrique que l'on ne peut pas négliger. On sait que cet air se charge comme une lame isolante et se décharge comme elle : les choses se passent donc comme si la surface des condensateurs se trouvait augmentée de quantités inégales, les réduites étant nécessairement différentes dans les différents cas. Nous pourrions craindre que par suite de cette cause la comparaison des résultats fût entachée d'erreurs ; et il serait certainement plus exact de se servir de condensateur analogue à la bouteille de Leydes. On verra plus loin des expériences qui tendent à faire accorder à cette action de l'air électrisé un effet négligeable.

Une dernière remarque sur la rigueur de nos résultats doit être faite à propos des effets réciproques que doivent produire les décharges des deux condensateurs, qui se chargent et se déchargent dans le même circuit. On doit admettre que la variation de tension qui se produit d'un côté par suite d'une décharge, amène de l'autre côté une variation brusque aussi qui peut influer sur le moment de la décharge. C'est sans doute à cette influence réciproque qu'il faut attribuer la simplicité des rapports du nombre d'étincelles, et par suite une des perfections de la méthode ; car, quoi qu'il en soit des états variables, il est clair que chaque condensateur reçoit des quantités égales d'électricité durant des intervalles de temps égaux, et nous n'avons besoin que de cette condition pour la rigueur de nos résultats.

Il est possible, en effet, que le courant de la machine de Holz ne soit pas le même dans les différents circuits; il est possible que l'étincelle spontanée du condensateur étalon ne conserve pas dans les différents cas une énergie constante; cela n'influe dans nos formules que sur la valeur de Q; on devra écrire dans les différents cas :

$$\frac{Q}{\varsigma} 4\pi\varepsilon = \frac{\frac{Q}{n}}{\varsigma} 4\pi e,$$

$$\frac{Q'}{\varsigma} 4\pi\varepsilon = \frac{\frac{Q'}{n}}{\varsigma} 4\pi e,$$

et les résultats seront les mêmes.

En résumé, la constante k, déterminée par nos expériences à haute tension, est en rapport avec la mauvaise conductibilité de la substance et une force de polarisation qui agit directement dans la décharge d'un condensateur. La gutta-percha, qui, comme je l'ai fait remarquer, ne donne pas d'étincelle de condensation, se polarise assez cependant pour fonctionner avantageusement comme électrophore, cette substance, assez bonne conductrice, ne garde qu'une faible proportion de l'électricité qu'elle transmet; on conçoit que l'on puisse rencontrer tous les intermédiaires soit dans la conductibilité, soit dans la force de polarisation, les variations se produisant simultanément ou non.

Vérification des lois de Cavendish. — L'emploi du

courant continu de la machine de Holz, dans les phénomènes que nous avons étudiés, doit être justifié par l'expérience, afin de pouvoir généraliser les résultats que nous avons obtenus. Dans ce but, j'ai employé mon système de condensateurs à la vérification de quelques lois relatives à la décharge des batteries, données pour la première fois par Cavendish et contenues implicitement dans la formule de Clausius.

Je prends pour vérifier la loi relative à la surface quatre condensateurs bien égaux, dont deux portent des appendices électrométriques. Les lames isolantes ont été taillées dans un même morceau de caoutchouc. Trois de ces condensateurs sont disposés en batterie et chargés négativement par la machine, et le quatrième communique avec l'armure positive. Les distances explosives étant de part et d'autre bien égales, on trouve très-exactement $\frac{1}{3}$ comme rapport du nombre d'étincelles produites dans le même temps.

La distance explosive, le potentiel, et la charge d'un condensateur dont une des armures est en communication avec le sol, sont des quantités proportionnelles. On peut le montrer en modifiant l'expérience précédente : il suffit d'augmenter la distance explosive du condensateur unique de telle sorte que le rapport du nombre des étincelles devienne égal à 1 ; on constate que le rapport des distances explosives est bien exactement 3.

Ainsi, l'emploi de la machine de Holz se trouve justifié : sans doute que l'unité de mesure choisie, c'est-à-dire la quantité d'électricité correspondante

à une étincelle, est trop considérable pour que les effets de l'électrisation de l'air ambiant et du courant même de la machine soient appréciables; j'ai eu le soin de débarrasser toujours la machine de ses bouteilles en cascades et de réduire, autant que possible, la surface conductrice ; les étincelles ont toujours jailli à courte distance, afin que le rendement fût sensiblement constant et continu.

De la conductibilité diélectrique. — Nous avons vu que la constante k était fonction de la conductibilité du diélectrique. Cette conductibilité a été reconnue depuis longtemps, et il n'est pas besoin d'apporter ici de nouvelles preuves. Je veux mentionner seulement quelques expériences qui se rattachent aux variations qu'elle est susceptible d'éprouver par suite de l'action de la chaleur, variations qui affectent nécessairement la constante k.

De nombreux physiciens se sont occupés de la question. Cavendish a démontré que le verre devenait, quand on le chauffait, bon conducteur de l'électricité de frottement; Delaval a opéré sur la pierre de Portland; Pfaff, Ritter et Aldini ont étudié la conductibilité du verre chauffé pour l'électricité galvanique, ainsi que Beetz et Buff. Matteucci a constaté, de son côté, qu'une légère élévation de température suffit pour modifier notablement le pouvoir isolant du corps, et que la conductibilité de la gomme-laque augmente beaucoup plus que celle du soufre.

Je me suis uniquement occupé du verre dans les recherches qui vont suivre et j'ai cherché à

constater les variations de charge d'un condensateur pour des variations de température peu considérables. J'ai fait, à cet effet, usage d'un petit ballon à long col, argenté à l'intérieur et recouvert extérieurement d'une feuille d'étain. On peut le placer soit dans une boîte en fer-blanc, soit dans une caisse en bois recouverte de flanelle. Deux thermomètres, l'un intérieur, l'autre extérieur, servent à donner la moyenne de la température. Pour opérer par refroidissement, on met dans la boîte en fer-blanc de l'eau que l'on chauffe, en prenant des précautions pour que les vapeurs soient entraînées au loin; on fait, quand on veut procéder en sens inverse, un mélange réfrigérant dans la caisse et on installe rapidement le couvercle auquel adhère le ballon. On évite ainsi toute cause d'erreur par suite de condensation d'humidité.

Dans les deux cas, le condensateur est animé avec la machine de Holz. Avec la machine de Ramsden, on n'obtient pas de différences sensibles pour des variations de température considérables. Cette absence de résultats est due certainement à la prédominance, dans la décharge, de l'action de l'air environnant les conducteurs à grande surface de la machine. On pouvait prévoir ce résultat, mais je ne veux pas insister là-dessus. On compte avec la machine de Holz, soit les distances explosives maxima, soit le nombre d'étincelles jaillissant dans un temps donné pour une distance explosive constante.

On a soin, bien entendu, de donner à la roue de la machine un mouvement aussi régulier que possible.

Voici quelques résultats :

Expérience par échauffement.

Températures.		Distance explosive maxima.
— 15°	. . . . . .	48mm
— 11	. . . . . .	38mm
0	. . . . . .	15mm
+ 9	. . . . . .	13mm,1

1re Expérience par refroidissement.

70	. . . . . .	2,6
60	. . . . . .	5,8
55	. . . . . .	8,3
41	. . . . . .	23,6
32	. . . . . .	31,8
25	. . . . . .	36,2

2e Expérience.

91	. . . . . .	0mm.
86	. . . . . .	0
83	. . . . . .	0,1
76	. . . . . .	0,3
73	. . . . . .	0,7
70	. . . . . .	1,5
63,5	. . . . . .	3,0
57,5	. . . . . .	4,5
53,5	. . . . . .	5,2
48,3	. . . . . .	8,2
45	. . . . . .	11,9
41	. . . . . .	14,5
39	. . . . . .	16,5

L'évaluation des distances explosives maxima étant nécessairement incertaine, il vaut mieux fixer à l'avance la distance explosive et chercher à quelle température l'étincelle jaillit. C'est ainsi que nous avons trouvé les nombres suivants :

3e Expérience.

Températures.	Distance explosive.
84,5	1
75	2
68	3
65	4
62	5
59,5	6
57,3	7
55	8
52,3	9
50,5	10
49,3	11
48	12
46,6	14

Mais dès que la distance explosive devient un peu grande, les différences de déperdition ne deviennent plus négligeables, et des effets irréguliers se manifestent surtout dans les limites ordinaires de la température ambiante.

J'ai opéré alors, en laissant constante la distance explosive toujours très-petite (de 2 à 5 millimètres), et en comptant le nombre de décharges produites en une minute.

Températures.	Nombre de décharges en 1′
+ 32,2	50
+ 30	55
+ 25	60
+ 16°	144 (1)
— 4°	170
+ 2	210
+ 4	201
+ 6,5	193

Quand le ballon a été fortement refroidi, il semble ne pas perdre immédiatement sa mauvaise conductibilité, et par échauffement, on trouve des nombres de décharges plus grands pour la même température que ceux que l'on aurait obtenus par refroidissement. Cette circonstance ne pourrait-elle pas se rattacher aux variations nécessairement lentes de la polarisation ? On sait, d'après M. Becquerel (*Ann. de chimie et de physique*, t. XXVII) que le verre qui se refroidit se comporte comme la tourmaline, avec cette différence qu'il faut que l'influence d'un corps électrisé détermine, à l'origine, dans le verre, l'effet qui est dû, dans la tourmaline, à des accidents de cristallisation. Cette propriété peut être aussi en rapport avec la particularité que nous venons de signaler.

Je n'insiste pas plus longuement sur ces résultats, qu'il faudra multiplier et varier pour arriver à dé-

(1) L'intervalle de temps est de 3 minutes pour cette expérience et la suivante.

couvrir une loi entre la conductibilité et la température. On peut prévoir que cette loi devra varier avec la nature des substances employées, et je dois, à ce propos, faire remarquer que les différents résultats donnés plus haut ne s'appliquent pas au même ballon. Il m'est arrivé fréquemment de produire la rupture spontanée du ballon en expérience, en cherchant, lors d'un refroidissement énergique, à obtenir une étincelle très-forte.

De la polarisation. — L'état électrique de la lame isolante, après la charge d'un condensateur, est tel, qu'un courant inverse du courant de charge tend à se produire et éclate entre les deux armures, réunies extérieurement par un circuit, ne présentant pas une trop grande résistance. La décharge qui se produit alors possède des effets étudiés complètement par Riess. Les lois expérimentales trouvées par ce physicien ont été démontrées depuis dans la théorie du potentiel, et possèdent, par suite, la sanction la plus sûre et la plus certaine. Mais elles n'ont été établies que pour un seul diélectrique et ne permettent pas de prévoir dans quel rapport seraient modifiés les résultats observés dans le cas où l'on substituerait un autre diélectrique au verre. L'introduction d'une constante analogue à k dans la formule qui donne le potentiel ou l'énergie, ne changerait rien aux nombres obtenus dans les recherches faites en se servant toujours de la même substance.

On a, en effet, pour la quantité d'énergie, d'après Clausius : $w = \frac{1}{2} \cdot \frac{Q^2}{\varsigma} 4\pi e$, expression que l'on peut

écrire : $w = k. \frac{1}{2} \frac{Q^2}{\varsigma} 4 \pi e$, sans rien changer aux lois que l'on a étudiées.

Je n'ai pas pu, pour les condensateurs de petite surface dont je devais me servir afin d'avoir des lames bien planes et bien homogènes, mesurer directement w. J'ai dû procéder encore indirectement et mesurer *l'électrification* de la lame isolante, seulement après une décharge. On peut admettre que la quantité d'électricité polarisée est en rapport avec la quantité résiduelle; or, cette dernière peut se mesurer assez aisément par la méthode de l'électroscope à décharges de M. Gaugain (1).

Un condensateur à appareil électrométrique est en communication avec une machine de Ramsden par une de ses armatures; la seconde communique avec le sol. On fait jaillir une ou plusieurs étincelles successivement; puis on enlève la communication avec la machine. On touche alors le plateau supérieur avec le doigt et on le met en même temps en communication avec un électroscope à décharge. M. Gaugain introduisait, entre son électromètre et le corps électrisé, une résistance; j'ai pu m'en passer et diminuer ainsi les chances de déperdition en remplaçant la feuille d'or par une petite lame d'étain. Des décharges spontanées se produisent dès qu'on a enlevé le doigt, on les compte; puis on touche à

(1) Riess a reconnu que le résidu d'une batterie était toujours égal au sixième de la charge totale, évaluée en nombres d'étincelles de Lane. M. Mascart a vérifié le fait et constaté que le rapport va en augmentant d'abord jusqu'à la sixième décharge pour devenir ensuite constant.

nouveau avec le doigt le plateau, que l'on soulève ensuite lentement, et l'on note les nouvelles décharges qui se produisent. Les premières décharges correspondent à des valeurs égales du potentiel du plateau supérieur, mais on voit quelquefois se manifester, dans celles qui se produisent d'abord, des petites étincelles, de telle sorte qu'elles ne sont pas absolument comparables. Il en est autrement des secondes obtenues par le retrait du plateau. Quoi qu'il en soit, on peut avoir, en comptant les deux séries de décharges, une représentation suffisante de la quantité d'électricité de polarisation.

Voici les résultats principaux que nous avons obtenus :

1° La charge d'une lame isolante, mesurée après une première décharge du condensateur, est d'autant plus grande que le temps de charge est plus considérable. Le temps de charge dans les expériences successives dont les résultats suivent a été de cinq minutes. On n'a pas tenu note du nombre d'étincelles spontanées jaillissant entre les boutons de l'appareil électrométrique.

Lame de verre de 2mm,15 d'épaisseur.

1re série de décharges.	2e série par retrait du plateau.
7	6
12	5
22	3
30	6
49	5
53	5
62	5
88	5

Lame de caoutchouc durci de 2^{mm} d'épaisseur.

5	. . . .	14
6	. . . .	14
7	. . . .	14

On voit immédiatement que le résidu mesuré par la seconde série reste sensiblement constant, et comme j'ai fait voir que la charge de l'électrophore met un temps assez long pour varier de petites quantités, nous pourrons nous en tenir à mesurer les décharges de la 1re série. On peut constater encore une fois de plus que les substances isolantes se comportent différemment dans des circonstances identiques, et que leur capacité électrique se modifie avec leur emploi même. Les résultats sont, en effet, bien différents pour le caoutchouc durci et le verre. Le premier, dans les charges successives qu'on lui fait subir, varie peu de capacité, tandis que le second a sa capacité mesurée par des nombres qui varient de 7 à 88 pour un emploi de une heure et demie.

2° Une lame se charge d'autant plus que le nombre d'étincelles que l'on fait jaillir est plus considérable.

Nombre d'étincelles successives.		1re série de décharges de l'électromètre.
1	. . . .	12
1	. . . .	11
1	. . . .	10
1	. . . .	11
1	. . . .	12
2	. . . .	16

2	24
1	23
2	24
1	23
3	25
4	26
1	17

Les résultats sont analogues, mais moins nets pour le caoutchouc durci et le caoutchouc vulcanisé.

Ces résultats confirment ceux qui précèdent et montrent que les différences pourront être assez grandes pour des temps de charge moindres que la première.

3° Dans le cas d'un débit un peu irrégulier, par un temps qui ne soit pas très-sec, par exemple, les remarques précédentes s'appliquent, mais on observe des inégalités dues sans doute à la conductibilité latérale. On s'est servi de lames de verre de 2mm,15.

Nombres de tours de roue pour une étincelle spontanée.	1re série de décharges.
17	4
16	6
15	6
17	8
11	9
17	9
17	»
21	11
17	28
19	10
19	13

17	11
18	12
21	24
22	16
23	20
24	13
23	16
24	15
»	19

On voit que la charge effectuée pendant des temps qui diffèrent peu va en augmentant rapidement : le nombre de décharges passe de 11 à 28 pour retomber à 10, puis, restant constant durant une certaine période, saute à 24 pour redescendre à 16.

Ces irrégularités sont dues sans doute à des particularités relatives à la charge et à la décharge des bords mêmes de la lame isolante; mais on voit que cette cause perturbatrice n'est pas suffisante pour rendre compte des différences considérables constatées plus haut entre les états électriques d'une même lame.

Les résultats relatifs à la conductibilité et à la polarisation sont encore bien imparfaits; j'ai voulu néanmoins les faire connaître, car ils se relient à la première partie de cette étude et deviendront, améliorés par de nouvelles recherches, le complément naturel des faits mieux étudiés que j'ai exposés en commençant sur la constante diélectrique.

Le 29 juin 1876.



SYMBOLIQUE ROMAINE.

DES COULEURS

AFFECTÉES AUX COCHERS DU CIRQUE;

Par M. H. DE CHARENCEY,

Membre correspondant.

L'usage d'affecter certaines couleurs symboliques aux cochers du cirque, que nous trouvons en vigueur chez les Romains, mérite, ce nous semble, d'attirer l'attention de l'observateur. Consacré par la religion, il acquérait, par là même, une véritable importance, et peut-être son étude nous permettra-t-elle de ressaisir l'une des chaînes qui rattachaient la civilisation des bords du Tibre aux antiques civilisations de l'Orient.

Tertullien parle de teintes qui, appliquées, soit aux casaques des cochers du cirque, soit à leurs chars, servaient à distinguer les différentes factions. Il n'y eut d'abord, nous dit-il, que deux couleurs: le blanc, affecté à l'hiver, à cause de l'éclat immaculé de ses neiges (*albus hyemi, ob nives candidas*), et le rouge ou roux, à l'été, en raison de la teinte

empourprée des rayons solaires (*russeus æstati ob solis ruborem voti erant*). Ensuite, tant par un motit de pur agrément que pour satisfaire aux exigences de la superstition, le nombre de ces couleurs se trouva porté à quatre, et on les consacra à diverses divinités. Le rouge fut voué à Mars, le blanc aux zéphyrs. L'on attribua le bleu (*prasinus*) à la terre-mère et au printemps, et le vert au ciel et à la mer, ainsi qu'à l'automne (1).

Au témoignage de l'auteur africain se vient ajouter celui de Cassiodore. L'affectation des couleurs était, d'après lui, la suivante :

Prasinus, virenti verno;	*Roseus, æstati flammeæ;*
Venetus, nubilæ hyemi;	*Albus, pruinoso autumno* (2).

Toutefois, comme le fait remarquer Boulanger, nous nous trouvons certainement ici en présence d'une interversion, due sans doute à la négligence des copistes, et il convient de rétablir le texte de la façon suivante :

Prasinus, virenti verno;	*Roseus, æstati flammeæ;*
Venetus nubilo autumno;	*Albus, pruinoso hyemi.*

De plus, le terme *roseus* semblerait, lui aussi, le résultat d'une faute de copiste (3), car c'était le

(1) Tertullien, *De Spectaculis*, cap. IX.

(2) Cassiodore, *Variar. Epist.*, lib. III, lettre 51.

(3) J.-C. Bulengeri, *De circo Romano*, cap. LXVIII, p. 131 et suiv. (Paris, M D IIC).

rouge et non point le rose qui constituait la livrée propre de l'astre du jour. Les noms mêmes des chevaux qui traînaient le char du soleil renferment une allusion évidente à leur teinte rouge. Ils s'appelaient *Erythrée* (rouge), *Aëthon* (brûlant), *Lampon* (brillant) et *Phlégon* (enflammé). Ovide leur assigne les noms quelque peu différents de *Aëthon*, *Pyroïs* (enflammé), *Eoüs* (coursier de l'aurore) et *Phlégon* (1). Par le même motif, le poète représente le palais du soleil, orné d'escarboucles ou de rubis dont l'éclat rivalise avec celui de la flamme (*Flammasque imitante Pyropo*) (2). Aussi, l'un des traducteurs en vers français de ce poète nous semble-t-il avoir commis ce que l'on pourrait, sans trop de sévérité, appeler une bévue, en remplaçant le rubis par le saphir qui est une pierre bleue.

« Le dôme est étoilé de saphirs éclatants (3). »

Ces rectifications une fois admises, le témoignage de Cassiodore concorde avec celui des autres écrivains de l'antiquité.

Le compilateur Isidore de Séville (4) indique un nombre plus considérable de couleurs qu'il applique aux chevaux du cirque. Sans doute, ainsi que nous le verrons plus loin, il ne s'agit ici que de la couleur de leur harnachement, non de celle de leur pelage.

(1) Ovide, *Métamorphoses*, chant II, § 4, vers 4 et 5.

(2) Id., *Ibid.*, § 1, vers 2.

(3) *Les Métamorphoses d'Ovide*, trad. de M. de Saint-Ange, t. I, liv. II, § 1, vers 2.

(4) Isidore de Séville, *Origines*, lib. XVIII.

Quoi qu'il en soit, l'auteur espagnol débute en nous parlant des chevaux *rouges* ou *roses* (*roseos*, très-probablement fautif, comme plus haut, pour *russeos*), voués au soleil et à l'élément du feu. On les faisait courir en l'honneur de l'été, parce que, en cette saison les végétaux perdent leur teinte printannière pour en revêtir une autre d'un jaune plus ou moins ardent et tirant, par suite, sur le rouge ou l'orange. Les évolutions de ces quadrupèdes se trouvaient également consacrées au dieu Mars, honoré comme père de la nation romaine. L'écrivain sacré explique cette donnée symbolique par la raison, soit que la couleur rouge brillait sur les étendards du peuple romain, soit que Mars aime le sang répandu.

Pour les chevaux blancs, on les regardait comme voués à l'air, aux zéphyrs, au temps serein. Ils fournissaient leur course en l'honneur de l'hiver, saison pendant laquelle un éclatant linceul de neige couvre le sol. L'hiver, sans doute, n'est guère la saison des zéphyrs et l'on s'étonnera peut-être de le voir ainsi rapproché de ces vents printanniers. Toutefois, il ne faut point oublier l'épithète d'*albus* donnée par les anciens poètes aux zéphyrs. On sait le vers de Virgile :

« Nigram hiemi pecudem, zephyris felicibus albam. »

C'est que le blanc était par excellence la couleur réputée heureuse et favorable. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir quel motif en fit également la livrée de la saison froide. Il devait être d'autant plus puissant sur l'esprit des anciens Italiens, que les

hivers d'alors semblent avoir été, en Italie, comme dans une grande partie de l'Europe, plus rudes, plus neigeux qu'ils ne sont aujourd'hui (1).

Rappelons-nous ce vers d'Horace :

Diffugere nives ; redeunt jam gramina campis.

D'où nous devrions conclure que, vers l'époque de l'ère chrétienne, les neiges d'hiver séjournaient encore sur le sol et que l'herbe disparaissait des champs dans les environs de Rome ; ce qui n'a plus lieu actuellement, ainsi que le fait ressortir un voyageur moderne (2). Aux alentours de la ville éternelle, on voit de l'herbe et l'on peut même cueillir de petites fleurs en toute saison. Plus nous remontons dans l'antiquité et plus, au contraire, les vestiges de l'ancienne période glaciaire apparaissent caractérisés et nombreux. Les anciens écrivains mentionnent des chutes de neige d'une épaisseur très-grande et couvrant le sol pendant quarante jours et plus, et même dans le cours du IIe siècle avant notre ère, le Tibre fut deux fois pris par la glace.

On voit ici un exemple des modifications que subit la symbolique de chaque peuple, suivant les exigences de son sol et de son climat.

La livrée de l'hiver, qui était le blanc en Italie,

(1) M. l'abbé H. de Valroger, l'*Ancienneté de l'homme*, p. 499 de la 9e année de la *Revue des questions historiques* (1er octobre 1874). — Voyez un article de M. l'abbé Moigno, dans *Les Mondes* (livraison du 5 juin 1873).

(2) J. Ampère, *Rome sous Auguste*, etc.

paraît avoir été le noir chez les Sémites, du moins ils en faisaient l'emblème du nord, patrie de la brume et des brouillards (1). L'hiver, pour eux, se signalait non par la chute de la neige, mais par la longueur des nuits et l'affaiblissement de la lumière solaire.

Mais il est temps de clore cette trop longue digression. Notre auteur cite, en troisième lieu, les chevaux bleus (*prasinos*), dont les ébats sont placés sous le patronage du printemps, parce qu'alors le pampre quitte sa nuance d'un vert clair pour en revêtir une autre plus foncée et tirant davantage sur le bleu. Ces animaux passaient pour voués à la déesse Flore et à la terre.

Les chevaux verts (*venetos*) étaient voués à la mer, aux eaux et à l'air, ou plutôt aux déités protectrices de ces éléments, lesquelles avaient effectivement, dit Isidore, une teinte bleu verdâtre (*cæruleos*).

Enfin, les chevaux couleur de boue ou de safran (*luteos* vel *croceos*), étaient sous le patronage du feu et du soleil; les chevaux pourpres (*purpureos*), sous celui d'Iris, ou l'arc-en-ciel, aux couleurs variées.

Il est clair qu'ici, comme le remarque Boulanger, l'écrivain espagnol multiplie les couleurs plus que de raison. Ces teintes pourpre, saffranées, etc., dont aucun autre écrivain ne fait mention, rentrent certainement dans le rouge, et rien n'autorise à croire

(1) *De quelques idées symboliques se rattachant aux noms des deux fils de Jacob*, p. 72 du n° 5 du vol. III des *Actes de la Société philologique*.

(sauf une exception plus apparente peut-être encore que réelle, et dont nous parlerons tout à l'heure) qu'il y ait jamais eu plus de quatre couleurs symboliques en usage dans les jeux équestres du cirque. Vivant en Espagne, loin de Rome, et un certain temps après la chute de l'Empire, l'auteur Sévillan devait effectivement se trouver assez médiocrement informé, et ses allégations ne méritent guère qu'une demi-confiance.

De plus, on ne saurait accepter comme rigoureusement exact son témoignage, lorsqu'il nous parle de chevaux bleus, verts, etc. Bien que, dans le langage des éleveurs, l'épithète de *bleu* s'applique parfois au cheval, comme synonyme de gris-pommelé, il n'y a jamais eu dans la nature de solipèdes de cette nuance ni de verts, pas plus à l'époque d'Isidore qu'à la nôtre, à moins qu'on ne les ait teints tout exprès, ce qui n'est dit nulle part. Tout ce que nous pourrions admettre, c'est que les rênes et harnais de ces animaux étaient effectivement colorés en vert ou en bleu. Cette explication, on le verra plus loin, se trouve confirmée par le texte d'autres écrivains de l'antiquité.

Nous pourrions rappeler, à ce sujet, quelques-unes des hypothèses erronées auxquelles ont donné lieu les passages inexacts ou mal compris de certains auteurs, en ce qui concerne les modifications subies par diverses espèces animales. Ainsi, malgré l'autorité des Védas, nous ne saurions admettre qu'à l'époque où ces livres furent rédigés, le cheval de l'Inde possédât une paire de côtes de plus que celui de nos pays. En dépit de tous les doutes de Fonte-

nelle à ce propos, l'on ne saurait croire qu'à l'époque de Périclès, le bêlement du mouton fût autre qu'il n'est aujourd'hui.

Du reste, dans d'autres passages de ses œuvres, Isidore établit une relation plus ou moins intime entre les saisons, les éléments, les états de l'atmosphère, les âges de la vie humaine, etc., etc. (1). Comme, d'un autre côté, nous avons vu le rapport admis par les Romains entre les saisons et les couleurs, ces dernières méritent de prendre place dans le tableau suivant, qui fait ressortir les idées des anciens, à l'époque de la chute de l'Empire, en fait de symbolisme. On verra qu'elles n'étaient guère moins compliquées que celles des anciens Chaldéens ou des habitants actuels du Céleste-Empire, bien qu'offrant peut-être un caractère plus abstrait et, nous oserions presque dire, plus philosophique.

Enfin, nous pouvons citer encore le témoignage d'un écrivain beaucoup plus récent, mais qui certainement s'était inspiré de la tradition antique. Voici ce que dit l'auteur byzantin Cedrinus : « Le bleu est « voué à la terre ; le vert à la mer, à cause de la « teinte glauque des ondes marines ; le rouge au « feu et le blanc à l'air, etc. » Romulus aurait, ajoute-t-il, subordonné le vert au rouge, parce que l'eau, dans la nature, occupe une place inférieure à celle du feu.

(1) Isid. de Séville, *De mundo*, chap. LXXII.

TABLEAU DE LA SYMBOLIQUE DES COULEURS CHEZ LES ROMAINS,

D'après Isidore DE SÉVILLE et divers autres auteurs.

COULEURS.	POINTS DE L'ESPACE corres-pondants.	SAISONS corres-pondantes.	ÉTATS atmosphériques corres-pondants.	ÉLÉMENTS.	AGES DE LA VIE.	TEMPÉRAMENTS.	DIVINITÉS auxquelles la couleur est affectée.
BLEU (*prasinus*).	EST.	PRINTEMPS.	CHAUD et HUMIDE.	TERRE.	ENFANCE.	SANGUIN.	TERRE-MÈRE, FLORE.
ROUGE (*russeus, roseus, croceus, luteus, purpureus*).	SUD.	ÉTÉ.	CHAUD et SEC.	FEU.	JEUNESSE.	CHAUD, CHOLÉRIQUE ou BILIEUX.	MARS, SOLEIL, IRIS.
VERT (*venetus, cæruleus*).	OUEST.	AUTOMNE.	FROID et HUMIDE.	EAU.	VIEILLESSE.	MÉLANCOLIQUE.	CIEL et MER, AIR.
BLANC.	NORD.	HIVER.	FROID et SEC.	AIR.	DÉCRÉPITUDE.	LYMPHATIQUE.	ZÉPHYRS, AIR, TEMPS SEREIN.
	POINT CENTRAL.	ANNÉE.		MONDE, UNIVERS.	HOMME.		

Citons également les vers de Corippus, dans sa *Vie de Justin :*

« Et fecere duo Stadia, in contraria partes
« Ut sunt æstivis brumalia frigora flammis.
« Nàm viridis vernis campus seu concolor herbis
« Pinguis oliva comis, luxu nemus omne virescit.
« Æstatis roseus, rubra sic veste refulgens
« Ut nonnullæ rubent ardenti poma colore.
« Autumni venetus ferrugine dives et ostro
« Maturas uvas, maturas signat olivas,
« Æquiparens candore nives hyemisque, pruina
« Albicolor viridi socia conjungitur urna (1). »

Remarquons que le terme qui signifie *bleu* en latin, se rattache directement au grec πράστον, litt. « porrum. » Effectivement, peu de feuilles offrent une teinte bleuâtre aussi prononcée que celle du poireau. Par une métaphore analogue, les Arabes ont tiré de la racine *beith*, « œuf », l'adjectif *beyda*, « blanc », litt., « qui est de la teinte de l'œuf. » Ce serait précisément cette teinte plus ou moins bleue de certains végétaux, qui aurait fait affecter la couleur en question à la terre, considérée comme la nourricière par excellence des plantes de toute sorte. Le terme *venetum* aurait été tiré, d'après Cédrinus, de la Vénétie, région maritime. Relevons seulement, avec Boulanger, une faute de copiste dans Cédrinus : le texte de cet auteur porte πρεςέντου, qui ne signifie rien du tout, au lieu de πράσου (*porri*). Cette affec-

(1) Corippus, lib. I, *Vie de Justin.*

tation des couleurs des saisons de l'année à la livrée des cochers et des chevaux, n'offre rien, au reste, qui nous doive surprendre et se trouve parfaitement d'accord avec les autres données symboliques appliquées aux jeux du cirque. Les *biges*, par exemple, attelés de deux chevaux, l'un blanc et l'autre noir, faisaient allusion à la succession du jour et de la nuit. Ils étaient, à cause de cela, consacrés à la lune. Un attelage de trois chevaux noirs constituait le *trige*, voué aux divinités infernales, parce que, disait-on, l'homme est tributaire de la mort, pendant chacun des trois âges de la vie. Quant au *quadrige*, c'était, à proprement parler, l'attelage du soleil : chacun de ses quatre chevaux symbolisant l'une des saisons de l'année. Pour les *sejuges*, traînés par six chevaux, on les attribuait, nous ne savons trop par quel motif, à Jupiter. Sans doute l'on s'était plu à assigner au maître des dieux l'attelage le plus nombreux qui fût en usage. Effectivement, les *septijugœ*, que l'on voit gravés sur quelques monuments antiques, semblent avoir très-rarement figuré sur le cirque ; et quant aux attelages de dix chevaux, ils paraissent ne devoir leur origine qu'à une fantaisie de Néron.

Les *carceres* ou remises, desquelles sortaient les chevaux attelés pour se disputer le prix de la course, avaient aussi leur signification cosmologique. Il y en avait six de chaque côté de l'arène, ce qui faisait douze en tout, nombre égal à celui des mois et des signes du zodiaque. On n'en ouvrait que quatre à la fois pour laisser sortir un attelage de chacune des quatre factions. Plus tard, l'on en ouvrit six, lorsque,

comme nous le verrons plus loin, Domitien eut ajouté deux factions nouvelles aux précédentes.

Cassiodore nous parle des sept *metæ*, ou bornes autour desquelles les chars devaient sept fois de suite fournir leur carrière avant que le prix ne pût être décerné. Il s'agit, à coup sûr, ici, seulement de sept tours à faire, et non point de sept bornes, par l'excellente raison qu'il n'y en avait que six, dont trois à chacune des extrémités du cirque. L'on ne saurait, en tout cas, douter que ce chiffre de sept ne se trouvât en rapport avec celui des jours de la semaine ainsi qu'avec les déités qui y présidaient, d'après la donnée chaldéenne. Isidore de Séville estime que ces sept tours de chars pourraient également renfermer une allusion aux sept grands jours (*dierum potentium*) (1) dont la fin marquait la limite de la vie humaine. Toutefois, ces deux idées rentrent on ne peut mieux l'une dans l'autre, et paraissent avoir leur origine dans la symbolique de l'astrologie babylonienne ou peut-être étrusque. Le même raisonnement se doit appliquer aux sept tours que faisaient les *desultores* ou écuyers qui conduisaient une paire de chevaux. A chaque septième tour, ils devaient sauter de l'un desdits chevaux sur l'autre. C'est même de là que leur venait leur nom de *desultores* ou « sauteurs. » Quant aux chevaux désignés, eux aussi, par cette même épithète de *desultores*, ils étaient censés rivaliser de rapidité avec les corps planétaires présidant à chacun des jours de la semaine, et notamment avec l'étoile de Lucifer.

(1) Isid. de Séville, *Origines*, lib. XVIII, cap. XVI.

Pour les chars, on les comparait au soleil dans sa marche à travers les constellations zodiacales.

Dès les temps les plus reculés, du reste, les coursiers semblent avoir été pris comme emblèmes des saisons, tandis que les couleurs l'étaient comme symboles des éléments. Quant au cocher, il était la vivante image de Phébus conduisant son char; c'est ce qu'un vieil auteur exprime d'une manière fort heureuse dans le distique suivant :

Tempora cornipedes referunt, elementa colores.
Auriga, ut Phœbus, quatuor aptat equos.

Ajoutons que tout dans le cirque avait une signification allégorique à la fois et astronomique; que le cirque lui-même, spécialement consacré au soleil, était regardé comme un emblème de l'univers (1). C'est ce qui nous explique, indépendamment du culte qui y était rendu à certaines divinités, le soin avec lequel les Pères de l'Église en interdisent l'entrée aux chrétiens.

Le grand obélisque, placé au milieu de l'enceinte, et qui, suivant l'énergique expression de Tertullien, prostituait sa masse énorme au soleil, était effectivement consacré à l'astre du jour. Il figurait le point culminant du ciel où le roi de notre système planétaire parvient à l'heure de midi. L'image de cet astre le surmontait sous forme d'une flamme ou disque en or, remplaçant le pyramidion d'or également dont ce monument avait dû être coiffé à l'époque pha-

(1) Tertullien, *De Spectaculis*, cap. VIII.

raonique. Au milieu de l'enceinte du cirque se voyait le temple du soleil, et sur le faîte de l'édifice, à l'extérieur par conséquent, l'on avait placé la représentation de ce même astre. Quant au second obélisque, moins élevé que le précédent, on nous le donne comme un emblème de la lune. Montfaucon le représente, mais nous ignorons d'après quelles autorités, surmonté du croissant lunaire.

Faisons observer qu'effectivement les obélisques paraissent avoir été adoptés des Égyptiens comme symboles phalliques et solaires à la fois, comme emblèmes du principe actif, lumineux et générateur. C'est ce que prouverait, au besoin, le pyramidion dont ils étaient surmontés. D'après la légende en vigueur à Rome, le premier obélisque aurait été érigé par Mesprès, roi d'Égypte, lequel, irrité d'une crue trop considérable du Nil, avait lancé une flèche contre le ciel, et fut, en punition de ce sacrilége, frappé de cécité. Peu après, il recouvra la vue, et c'est pour témoigner sa reconnaissance aux dieux qu'il aurait érigé deux obélisques en l'honneur du soleil.

En face du grand obélisque, mais en bas, l'on voyait l'image de Cybèle, emblème de la terre, montée sur son lion. Les colonnes placées devant les trois autels consacrés aux trois dieux, grands, forts et puissants, très-probablement identiques aux Cabires de Samothrace, rappelaient le souvenir des productions du sol et des travaux agricoles. Ensuite se voyaient des tours ou colonnes, les unes portant le nom de *sessiæ*, à cause des semailles; les autres celui de *messiæ*, par allusion aux moissons (*messes*);

enfin, on nommait les dernières *tutelinæ,* en mémoire des divinités protectrices des fruits de la terre (1).

Les œufs (*ova*), ou masses ovoïdes consacrées à Castor et à Pollux, héros nés, comme l'on sait, de l'un des œufs de Léda, sembleraient, eux aussi, un emblème de la fécondité universelle, de la puissance génératrice de la nature. Enfin, dans l'Euripe, ce canal circulaire, nous reconnaîtrions volontiers l'image de l'Océan, lequel, d'après l'opinion des anciens, environnait l'univers de tous côtés. Nous n'insisterons pas sur le caractère idolâtrique que les jeux empruntaient de leur consécration à diverses divinités. Il n'était, chez les anciens, guère d'acte de la vie privée ou publique qui ne se trouvât placé sous la sauvegarde de la religion, de même qu'il n'était point de force de la nature, d'acte matériel, que l'on n'eût songé à diviniser. Tertullien distingue positivement, à cet égard, les jeux funéraires, célébrés en l'honneur des mânes des morts, des *circenses* consacrés à divers personnages de l'Olympe. Il y avait d'abord les *Liberalia*, voués à Bacchus *Liber;* les *Consualia*, à Neptune *Consus;* les jeux équestres de Mars, et sans doute aussi ceux de Jupiter. Tertullien nous signale Bacchus et Vénus, les démons de l'intempérance et de l'impudicité, comme les déités protectrices, par excellence, des jeux. Ceci ne contribuait pas médiocrement à rendre ces derniers un objet d'horreur pour les disciples de l'Évangile.

Quoi qu'il en soit, des opinions fort diverses se

(1) B. de Montfaucon, *L'Antiquité expliquée*, t. VI, chap. II, p. 277 (Paris, 1722).

rencontrent chez les écrivains de l'antiquité, en ce qui concerne l'origine et la première invention des cirques et jeux équestres.

Séduits par une ressemblance fortuite de noms, les Grecs auraient, nous dit-on, attribué à la magicienne Circé, fille du soleil, l'érection du premier cirque, qu'elle aurait fait construire en l'honneur de son père (1). Il ne faut voir là évidemment qu'une de ces étymologies fabriquées après coup pour les besoins de la cause et qui ne méritent guère d'être sérieusement discutées.

D'autres en attribuent la première idée à Ænomaüs, roi d'Élis, en Asie-Mineure, lequel averti par un oracle que l'époux de sa fille Hippodamie (2) lui ravirait le trône avec la vie, invitait tous les prétendants à une course de char. La mort devait être le prix du vaincu. Grâce à la rapidité de ses coursiers, il triompha longtemps. Enfin, il fut vaincu et tué par Pélops, dont les chevaux se trouvèrent plus rapides encore que les siens.

L'usage de ces jeux aurait ensuite été transporté d'Asie en Toscane par des colons d'origine lydienne. Cet événement se placerait à l'époque du mythique Tyrrhénus. Ce héros éponyme de la race tyrrhénienne, à la suite, nous dit Timée, de querelles avec son frère, le non moins fabuleux Lydus, éponyme de la race lydienne, aurait cédé le trône à ce dernier. Contraint à abandonner sa patrie, Tyrrhénus se rendit en Étrurie, à la tête de nom-

(1) Isid. de Séville, *Origines*, lib. XVIII, cap. xxiv et suiv.

(2) Cassiodore, *ubi suprà*.

breux émigrants, et y porta les usages et coutumes de l'Orient (1). Le goût des jeux équestres ne tarda pas à se répandre chez les Romains, avec d'autres superstitions, elles aussi, sans doute, d'origine asiatique. Le nom même de *ludi* (jeux) ne serait qu'une corruption de *Lydii* (Lydiens). N'avons-nous pas, par une métaphore d'un genre analogue, donné à une valse le nom d'*allemande*, qui rappelle son lieu d'origine ? Les termes de *polka*, litt. « polonaise », *mazurka*, litt. « mazovienne », indiquent assez clairement à quels peuples nous avons emprunté les danses de ce nom.

Varron, il est vrai, repousse l'étymologie en question et dérive le terme *ludos* de *lusu*, parce qu'aux jours de fêtes les jeunes gens divertissaient le peuple par leurs danses et leur jeux (*ludi*). Ainsi, l'on donnait parfois aux Luperques le nom de *Ludos* (*quia ludendo discurrunt*). On conçoit que l'esprit éminemment hiératique des peuples de l'antiquité dut forcément arriver à donner à ces divertissements la sanction de la religion, et à leur assigner une place importante dans les cérémonies du culte officiel.

Au reste, entre ces deux étymologies différentes, nous ne prétendons nullement nous prononcer et laisserons le lecteur libre de choisir celle qui lui agréera le mieux. Peut-être admettant ici un de ces *bivia* dont la science philologique offre plus d'un exemple, se tirera-t-on d'affaire en supposant, à côté de cette racine *lud*, « jouer », la transformation du nom ethnique de *Lydii* en *Ludii* ou *Ludi*. On

(1) Tertullien, *De Spectaculis*, cap. v.

concevrait, à la rigueur, un nom de peuple appliqué aux Luperques; c'est ainsi qu'à Rome celui de *Samnites* avait fini par désigner une catégorie spéciale de gladiateurs; que notre mot « esclave » est tiré de celui d' « *Esclavon* »; que nous désignons du nom de *Grecs* une certaine espèce de joueurs. En revanche, on ne concevrait guère le nom de *jeux* appliqué à des hommes.

Quoi qu'il en soit, au dire de la plupart des historiens, les jeux du cirque se seraient introduits chez les Romains dès le temps de leur premier roi. Nous avons vu Cédrinus attribuer à Romulus en personne la première idée des couleurs symboliques, représentant les saisons et les éléments, affectées aux costumes des cochers. C'est à la suite du rapt des Sabines, conseillé par Neptune-*Consus*, litt. « donneur d'avis », qu'il aurait fait célébrer les premiers jeux en l'honneur de ce dieu. En raison de cette circonstance, on les appela *Consualia*.

Le même prince aurait ensuite donné les *equiries* en l'honneur de Mars *équestre;* puis les jeux *capitolins* ou *tarpéiens* en l'honneur de Jupiteur *Feretrius* ou *chargé des dépouilles de l'ennemi*. Cet événement aurait eu lieu à l'occasion de la victoire remportée par les Romains sur les peuples des cités voisines unis aux Sabins.

D'autres jeux furent voués par Numa à Jupiter, ainsi qu'à la déesse *Rubigo*, « Rouille ». Tullus Hostilius et Aneus Martius se firent également un devoir de témoigner de leurs sentiments religieux par les jeux qu'ils célébrèrent en l'honneur de diverses divinités.

On s'était borné, tout d'abord, à des courses en rase campagne, analogues à nos *steeples*, à nos courses au clocher. Plus tard, la coutume vint d'entourer le champ de courses de barrières temporaires de bois, analogues à celles dont nous nous servons encore aujourd'hui pour le même motif, ainsi qu'aux *palanques* ou barrières circonscrivant au moyen-âge l'enceinte où se faisait le tournoi. S'il faut en croire quelques auteurs, l'érection du premier cirque permanent serait due à Tarquin l'Ancien. Il l'aurait fait construire dans la vallée nommée *Marcia*. C'était le plus grand édifice qu'il y eût à Rome : il mesurait plus de 2,000 pieds de long sur près de 1,000 de large. Il fut successivement embelli et, pour ainsi dire, renouvelé par plusieurs empereurs.

Toutefois, cette opinion ne nous semble guère aisée à concilier avec le témoignage d'autres auteurs.

Tertullien rapporte à une époque bien plus récente l'origine des cirques permanents. Rien de plus propre, ainsi qu'il le fait remarquer, à ternir la pureté des mœurs antiques, à introduire dans la cité le désordre et la dissolution, que la fréquence des jeux et des représentations scéniques, placés cependant sous le patronage de la religion. De là ce soin longtemps apporté par les consuls à démolir le théâtre, sitôt l'époque de la fête passée.

Dans le désir de créer un lieu de spectacle permanent, le grand Pompée superposa au théâtre qu'il faisait construire un temple de Vénus, et les deux édifices se trouvant, pour ainsi dire, consacrés au culte public, ne purent pas plus être détruits l'un que l'autre. La pompe des représentations scéniques

s'accrut en proportion des progrès du luxe et de la décadence des antiques vertus.

Cassiodore fait une description magnifique du théâtre temporaire élevé par Auguste dans la vallée *Martia* ou *Murcia*. Ce dernier détail prouve bien, contrairement à l'opinion de Montfaucon (1), que Tarquin l'Ancien n'avait érigé en ce lieu aucun édifice permanent ; tout au plus pourrait-on admettre qu'il y avait là un vaste terrain demeuré inhabité et peut-être inculte, afin de servir occasionnellement aux divertissements populaires. N'est-ce pas ce qui, aujourd'hui encore, a lieu pour la plupart de nos hippodromes et champs de courses ?

Quoi qu'il en soit, le monument enserré d'une ceinture de montagnes, couvrait un espace immense. Les douze portes dont il était muni rappelaient à la fois les douze mois de l'année et les douze signes du zodiaque. Elles s'ouvraient toutes ensemble et en un clin-d'œil, par suite de la chute subite de cordes tendues à des colonnes *hermules*, c'est-à-dire surmontées du buste de Mercure. La période césarienne et, plus tard, celle du Bas-Empire, méritent réellement d'être considérées comme l'âge d'or des jeux du cirque et représentations théâtrales. C'est alors qu'ils deviennent, avec les querelles théologiques, le grand objet des préoccupations d'un peuple désormais étranger aux questions politiques et aux luttes du forum.

L'empereur Tibère, assistant à ces jeux, le jour anniversaire de la fondation du cirque (*natalis circi*),

(1) De Montfaucon, *L'Antiquité expliquée*, p. 276 (*ubi suprà*).

fut frappé de la ressemblance qui existait entre les vêtements tuyautés (*vestes canaliculatas*) de pourpre que portaient les cochers du cirque et leurs chlamydes avec les vêtements impériaux. Il leur interdit, en conséquence, l'usage de la pourpre ; c'est-à-dire, sans doute, qu'il supprima la faction des rouges. Cette prohibition, toutefois, nous le verrons tout à l'heure, semble n'avoir pas été plus longue que la vie de l'empereur lui-même.

Néron, grand amateur, comme l'on sait, de représentations scéniques, favorisait spécialement la faction des bleus ; c'est ce qui a donné lieu à l'épigramme suivante de Martial :

« Sæpius ad palmam, post fata Neronis,
« Pervenit, et victor præmia plura refert.
« I nunc, livor edax, dicte cecisse Neroni.
« Victor nimirum non Nero, sed prasinus » (1).

Cette passion pour les exercices équestres du cirque n'était point, du reste, le fait de l'empereur seul ou de sa cour : Rome entière s'y livrait avec frénésie. Parmi les principaux personnages de l'État, les uns favorisaient la faction des bleus, les autres celle des verts. On vit plusieurs d'entre eux se vêtir de la casaque verte des cochers pour frotter leurs chevaux (2).

Martial enfin parle d'une troisième faction intermédiaire entre les deux que nous venons de citer et qu'il désigne du nom de *coccina* ou écarlate. Les

(1) Martial, *Epigram.*, liv. II, cap. XXXIV.
(2) Xiphillin, *Vie de Vitellius.*

cochers qui la composaient, se rangeant toujours du côté de la nuance victorieuse, partageaient ainsi à coup sûr l'honneur et, sans doute aussi, les profits du triomphe.

Le poète latin fait dans les vers suivants allusion à leur conduite, somme toute, plus habile que loyale.

« Si veneto prasinove faves, qui coccina sumis,
« Ne fias transfuga ista veste sume. »

Nous serions, pour notre part, très-porté à croire que cette faction écarlate n'était, en réalité, autre que celle des rouges, rétablie après la mort de Tibère. Peut-être le lecteur préférera-t-il y voir l'une des nouvelles couleurs introduites par Domitien. Effectivement, Suétone et Xiphillin nous rapportent que cet empereur ajouta deux teintes inusitées avant lui, à celles qui distinguaient déjà les diverses factions (*partes, factiones*) des cochers du cirque (*agitatores*).

Maintenant, quelles étaient ces nuances? Ici nos auteurs semblent, au premier coup d'œil, se trouver en désaccord. Suétone indique les couleurs *argentée* et *pourpre*. Xiphillin, de son côté, parle de l'*argenté* et du *doré* (1). Ces deux témoignages, somme toute, se concilient assez aisément. L'or affecte quelquefois une teinte rouge, laquelle se rapproche effectivement assez du pourpre pour qu'on ait pu les confondre l'un avec l'autre. Toutefois, cette innovation ne paraît pas avoir plus duré que le règne de son

(1) Suétone, *Vie de Domitien*. — Xiphillin, p. 219.

inventeur. Après le meurtre de Domitien, l'on en revint aux quatre couleurs anciennes.

Il est rapporté que l'empereur Vérus, grand amateur, ainsi que Néron, de jeux équestres, se montrait, tout comme son prédécesseur, partisan de la faction des bleus. Cela lui valut d'être souvent insulté, en plein cirque, par les verts. Il affectait si hautement ses préférences à cet égard qu'il faisait porter partout avec lui une statue en or d'un coursier rapide du parti des bleus.

En établissant à Byzance le siége de sa souveraineté, le premier empereur chrétien n'eut garde d'oublier l'édifice consacré aux jeux équestres. L'hippodrome de Constantinople resta longtemps célèbre, et les Byzantins montrèrent pour ce genre de divertissement un goût plus vif encore que les Romains du Haut-Empire. Il partagea, avec les discussions théologiques, le privilége d'être une des causes les plus fréquentes de troubles et de dissensions. Tandis que les querelles des sectaires allumaient la guerre civile dans les provinces, celles des cochers du cirque et de leurs partisans ensanglantèrent souvent les principales cités de l'Empire. C'est ce qu'un poète du temps nous apprend par le vers suivant :

Οἱ βένετοι πρασίνοισιν ἐναντιοι αἐι ἐοντες (1).

. La ville même de Constantinople se trouvait presque entièrement partagée entre la faction des bleus et

(1) *Epig. græcorum*, lib. V.

celle des verts (1). C'était, dans des proportions beaucoup plus considérables, la querelle de nos aïeux du XVIIIe siècle, entre Gluckistes et Piccinistes, ou celle des classiques et des romantiques.

L'on sait, en effet, les événements qui se produisirent à Constantinople sous le règne de Justinien. Quelques désordres ayant éclaté au cirque, en raison de cette rivalité des partis, l'Empereur crut d'une bonne politique de haranguer la foule du haut de la plate-forme et de lui recommander la concorde. Ce *speech* impérial produisit un résultat passablement opposé à celui qu'en attendait l'orateur. Sitôt qu'il eut fini, l'on vit bleus et verts, oubliant leurs antiques querelles, lever d'un commun accord l'étendard de la révolte. Le peuple se joignit à eux. Bélisaire dut accourir à la tête de ses troupes. Le grand général ne parvint à faire rentrer un peu de calme et de tranquillité dans la ville que par le massacre préalable d'environ trente mille citoyens.

Au reste, les mêmes désordres, provoqués par une cause identique, se reproduisirent, à divers intervalles, dans les principales cités de l'Orient et de l'Égypte (2).

Une question importante reste à examiner. L'existence de quatre factions distinctes nous a été signalée par les écrivains anciens, et cependant les noms qui seuls, pour ainsi dire, sont revenus sous notre plume sont ceux des verts et des bleus.

L'empereur Antonin, dans ses mémoires, ne men-

(1) Zonare, *Vie de Justin.*

(2) Paul Diacre, *Histoire des Lombards*, liv. IV.

tionne que ces deux partis : Τὸ μήτε πρασίνος, μήτε βενετιανὸς, μήτε παρμουλάριος.

Cela ne tiendrait-il pas, ainsi que le suppose Boullanger, à ce que les blancs concouraient d'ordinaire avec les bleus et les rouges avec les verts? Maintenant, quel motif assigner à cette réunion de couleurs diverses? Peut-être Tertullien nous donne-t-il la solution du problème dans le passage où il affirme que, primitivement, on ne connaissait que les deux nuances blanche et rouge. Les deux autres auraient été ajoutées précisément pour rehausser la pompe des spectacles. Dès lors, sans doute, ces dernières seront devenues l'objet de l'engouement universel. On eut soin d'en parer les cochers les plus habiles et les meilleurs coursiers. Quant aux autres nuances, on les aura délaissées et abandonnées à ce que nous pourrions appeler les *doublures*.

La persistance de l'emploi de ces quatre couleurs, à Constantinople, malgré le silence, au moins partiel, de l'écrivain Théodoret (1), lequel ne mentionne que les verts et les bleus, se trouve attestée par d'assez nombreux témoignages. Citons, entre autres, l'épigramme rapportée par Boulanger :

Λευχῆς χρόας τέθριππον ἕλκων ἑοστρόφος
Λευχοῦ μέθελχων ἥνιας Κωνσταντινος
Τοῦς τρεῖς ἐνικα αἴθηρα φθανῶν (2).

« Constantin conduisant habilement son quadrige « de couleur blanche, tenant à la main des rênes

(1) Théodoret, *Historiæ*, liv. II, chap. VII.
(2) *Epig. greco.*, p. 409.

« blanches, vainquit ses trois concurrents en fendant « les airs.

Évidemment, ces trois concurrents ne pouvaient être que les cochers appartenant aux autres factions ou couleurs.

Xiphillin parle des rênes de couleur rouge que maniait le cocher de l'une des factions :

Μεθέλκων ρουσσίον τὰς ἡνιας.

Cédrinus mentionne également la persistance des quatre couleurs à Constantinople, sous le règne de l'empereur Michel, fils de Théodore.

Du reste, il ne faut pas se figurer que chaque cocher fût irrévocablement enrôlé sous une des quatre bannières que nous venons de citer. Il est certain que plusieurs d'entre eux, réclamés par chacun des partis, en raison de leur adresse exceptionnelle, passaient de l'un à l'autre ou plutôt formaient à eux seuls une sorte de faction spéciale (δῆμος), arborant, suivant l'occasion, l'une ou l'autre des couleurs en usage. On les appelait, à Byzance, les αλλοιπροσαλλοι, et ils avaient même leurs tribuns ou démarques particuliers. Sans doute ils ne faisaient, sur ce point, que se conformer à l'exemple donné, dès l'époque du Haut-Empire, par la faction pourpre ou *coccina*.

C'est aux cochers servant tour à tour dans le cirque sous chaque livrée, que le poète fait allusion dans ces vers :

« Micant colores, albus vel venetus, virens
« Rubensque . . . . »

Du reste, le nom de la couleur, répétons-le, s'appliquait non-seulement aux cochers qui la portaient, mais encore à tous leurs partisans. Il semble même que parfois ces derniers fussent dans l'usage de décerner des prix. C'est ce que tendrait à établir l'inscription suivante :

Ἔνθεν ἐλευθερόπαις βενετῶν σέο πῆξατο δῆμος
Δοῖα, τὰ μὲν τέχνης ἆθλα, τὰ δὲ σθένεος (1).

« Puer ingeniosus cum sis, factio veneta duo fixit
« tibi præmia, altera artis, altera roboris. »

Souvent même, tandis que les cochers se disputaient le prix, les partisans de l'une ou l'autre faction en venaient aux mains avec ceux des factions opposées.

Enfin, le théâtre lui-même finit par adopter les couleurs réservées primitivement aux conducteurs du cirque. Cassiodore, dans une de ses lettres, se plaint même des séditions que quelques scélérats prenaient soin d'exciter, transformant ainsi, en une arène ensanglantée, ces lieux destinés à la joie et au plaisir (2).

Maintenant quelle origine assigner à l'usage de ces couleurs affectées aux cochers du cirque, ainsi qu'à leurs chevaux? C'est, à coup sûr, ce qu'il est bien difficile de déterminer aujourd'hui; et faute de do-

(1) *Epigr.*, p. 403.
(2) Cassiodore, *Variar. epist.*, II, 27 et 33.

cuments contemporains, nous en serons toujours vraisemblablement réduits aux conjectures. Voyons, au moins, quelles d'entre elles doivent être jugées les plus vraisemblables ?

Deux hypothèses se présentent : ou bien nous regarderons cette symbolique comme indigène chez les Romains, ou bien nous lui assignerons une provenance plus ou moins directement orientale.

En faveur de la première opinion, on peut faire valoir d'abord le témoignage de Corippus, qui déclare positivement Romulus l'inventeur de cette symbolique des couleurs. En second lieu, elle diffère sur plusieurs points fort importants de la symbolique orientale. Chez les Sémites, en effet, les couleurs furent dès l'origine, et d'une façon toute spéciale, appliquées aux points de l'espace, tandis qu'à Rome elles rappelaient d'une façon plus exclusive les éléments et les saisons, et ne furent employées qu'accidentellement, pour ainsi dire, à indiquer les points de l'horizon. Ce qui le prouve d'une façon péremptoire, c'est que les Romains, au dire des écrivains antiques, ne faisaient usage, à l'origine, que de deux couleurs, le rouge et le blanc. C'était évidemment trop peu de moitié pour indiquer les quatre plages du monde. D'ailleurs, les teintes sont loin d'être identiques sur les rives du Tibre et en Orient.

Voici quelles elles étaient dans le monde Sémitique (1) :

(1) *De quelques idées symboliques*, etc., p. 72 et suiv. — M. Pierre Nommès, *Du char ou trône divin*, n° 6 du tome IV des *Actes de la Société philologique*, page 214 (Paris, 1874).

POINTS DE L'ESPACE.	COULEURS CORRESPONDANTES.			
	Chez les Chaldéens.	les Hébreux.	les Sabéens.	les Kabbalistes.
EST.	*jaune.*	*jaune.*	*jaune.*	*bleu.*
SUD.	*rouge.*	*rouge.*	*rouge.*	*blanc.*
OUEST.	*blanc.*	*vert.*	*blanc.*	*noir.*
NORD.	*noir.*	*noir* ou *gris.*	*vert.*	*rouge.*

La divergence, au premier coup d'œil, semble aussi complète que possible, puisque le système romain comportait les quatre teintes ici mentionnées :

1° Bleu *(prasinus)*. Printemps. — Terre.

2° Rouge *(rosseus, russus* ou *rufus)*. Été. — Feu.

3° Vert *(venetus)*. Automne. — Eau.

4° Blanc *(albus)*. Hiver. — Air.

D'un autre côté, nous pouvons objecter que les témoignages d'un auteur byzantin, en ce qui concerne les faits et gestes du premier roi de Rome, ne sauraient avoir aucune valeur historique, et que les divers systèmes de couleurs emblématiques en vigueur chez les Sémites, bien qu'ayant certainement une origine commune, ont fini néanmoins par offrir les différences les plus tranchées. D'ailleurs, si le système de symbolique que nous étudions eût été d'origine purement romaine, ne se trouverait-il pas

en relation étroite avec les principales déités du Panthéon latin, et, pour ainsi dire, placé sous leur protection? C'est précisément ce qui n'est point, sauf pour Mars, qui répond à la couleur rouge et à l'élément du feu. Enfin, il nous paraît impossible de ne pas tenir grand compte de l'opinion généralement admise chez les anciens d'une origine asiatique à attribuer aux jeux du cirque, portés en Étrurie par les colons lydiens.

Bien des choses s'expliqueraient par cette hypothèse. L'on sait l'influence profonde exercée par l'antique civilisation étrusque sur celle du Latium. Rome lui dut l'art des Haruspices (1), l'usage des combats de gladiateurs, celui des représentations scéniques (2) et bien d'autres choses encore.

D'un autre côté, l'on sait le caractère tout oriental de la religion des Toscans. Elle reposait, en grande partie, comme celle des Chaldéens, sur des calculs cabalistiques et l'étude des vertus mystiques des nombres (3).

Les points de contact entre les croyances et symboles de l'Étrurie et ceux de l'Égypte, plus rares peut-être, n'en étaient pas moins incontestables. Rappelons simplement à cet égard le fameux vase dit *égyptien* et conservé au musée du Vatican. Nous n'insisterons point sur le goût des constructions fu-

(1) Michelet, *Histoire romaine*, t. I, p. 318 (en note), Paris, 1843.

(2) Tite-Live, *Décades*, liv. VII, § 2.

(3) M. Th. Momsen, *Histoire romaine*, t. XIV, chap. XII, p. 216 de la traduct. de M. de Guerle (Bruxelles, 1863).

néraires, très-développé chez les deux peuples, et dont un auteur contemporain nous semble avoir tiré des conséquences un peu forcées (1).

Cela dit, nous ferons observer que le rouge et le blanc ou jaune pâle, les deux seules teintes primitivement usitées des Romains, semblent précisément avoir joué un rôle important dans la symbolique Toscane. Que l'on se donne la peine d'examiner les antiquités du musée Campana et spécialement le célèbre tombeau lydien, on verra que, de parti pris, les vieux artistes toscans donnaient à la carnation des hommes une teinte d'un rouge ocreux, réservant pour celle de leurs compagnes le blanc mat ou le jaune clair. On aura beau faire remarquer que la femme sortant moins souvent, s'exposant moins souvent à l'air extérieur, a généralement le teint moins hâlé par le soleil que son époux; il n'en reste pas moins certain qu'ici le peintre, bien loin de s'en tenir à l'observation rigoureuse de la nature, a cédé à des préoccupations hiératiques. Jamais, en effet, la Toscane n'a été peuplée de peaux rouges et jamais les femmes de ce pays ne se sont trouvées, en masse, frappées d'albinisme. Peut-être pensera-t-on se pouvoir tirer d'affaire en disant qu'à cet égard l'art étrusque se borna à copier celui de l'Égypte. Effectivement, sur les monuments de l'époque pharaonique, nous rencontrons toujours les Égyptiens peints en rouge sombre, tandis que leurs compagnes le sont, ainsi que les Arabes, en jaune

(1) M. J. Taylor, *Etruscan rescarches*, chap. III, p. 87 et suiv. (Londres, 1874).

plus ou moins clair (1). Là encore, l'influence de certaines idées symboliques a pris le pas sur la reproduction fidèle de ce que présentait la nature. Effectivement, les princes et chefs qui, s'exposant moins à l'action des rayons solaires que leurs sujets, devaient avoir un teint presque européen, sont représentés toujours avec cette inévitable nuance rouge sombre dont nous venons de parler. Ne serait-ce pas que cette couleur était l'emblème du principe mâle, actif et bienfaisant, tandis que le blanc était celui du principe féminin, malfaisant et passif? Ces théories auront passé de l'Égypte en Toscane et de Toscane à Rome. A mesure toutefois que la civilisation romaine perdait son caractère hiératique, les principes de l'antique symbolisme se trouvèrent battus en brèche, et des deux nuances primordiales on passa à quatre.

Quoi qu'il en soit, les recherches des philologues et des ethnographes tendent de plus en plus à combler l'abîme qui semblait séparer le monde sémitique du monde chamitique. L'on est tout disposé à voir dans le kabyle, l'égyptien, le tamachegh du grand désert, l'hadendoa et le galla de l'Éthiopie et tous les membres de cette grande famille dite chamite, de vraies langues sémites non parvenues encore à leur état de complet développement (2).

(1) *La lumière et la vie*, par M. F. Papillon, p. 855 du n° du 15 août 1870 de la *Revue des Deux-Mondes*. — M. Alfred Maury, *La terre et l'homme*, chap. VII, p. 45, en note (Paris, 1865). — *De quelques idées symboliques*, etc., p. 91 et suiv.

(2) M. J. Halévy, *Études sur les idiomes de l'Afrique*, p. 175 et

Ne serait-il pas permis de supposer que la parenté existant entre les idiomes a dû exister également entre certaines croyances et données symboliques? Ce n'est là, sans doute, qu'une hypothèse, mais on ne saurait nier qu'elle n'offre à l'avance quelque chose non-seulement de séduisant, mais même de fort plausible. Ne serait-ce pas dans la valeur emblématique assignée par les riverains du Nil aux teintes rouge et blanche, que les premiers Sémites auront puisé l'idée d'affecter certaines nuances spéciales aux points de l'horizon ?

Ainsi, la symbolique romaine se trouverait rattachée à celle du monde sémitique par un lien de parenté, non pas direct sans doute, mais très-réel néanmoins. Nous la verrions, par l'intermédiaire de la vallée du Nil et de la Toscane, remonter à une seule et antique source, à cette race primitive dont devaient sortir, à la fois, le rameau chamite ou nord-africain et le rameau sémite ou de l'Asie occidentale.

suiv. du tome III de la *Revue de linguistique et de philologie comparées.*—M. l'abbé Ancessi, 3e fascicule des *Actes de la Société philologique*, année 1873.



RELATIONS

DE

LA FRANCE AVEC LE PORTUGAL

AU TEMPS DE MAZARIN

D'après des documents inédits (1),

Par M. J. TESSIER,

Membre titulaire.

Le chevalier de Jant, envoyé de Mazarin à la Cour de Portugal, une première fois en 1655, une seconde fois en 1659, a laissé de son premier voyage une relation demeurée inédite jusqu'à ce jour. Nous ne savons ce qu'est devenu le manuscrit original qui figurait au commencement du XVIIIe siècle dans la bibliothèque du président Bouhier; mais nous avons eu la bonne fortune de trouver chez un libraire de Caen, M. Massif, une copie de la *Négociation* de

(1) Lecture faite, au nom de l'*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, à la réunion des Sociétés savantes, le 19 avril 1876. Extrait d'une *Étude sur le chevalier de Jant*, qui doit paraître prochainement.

1655 : c'est un petit in-folio de 308 pages, à reliure ancienne fleurdelysée, aux armes de Mazarin. La richesse de l'exemplaire, destiné selon toute vraisemblance au cardinal, la beauté et la netteté de l'écriture, le scrupule apporté à rectifier les plus légères erreurs, à réparer jusqu'à l'omission d'une virgule, d'une apostrophe ou d'un accent, disent assez l'importance attachée à ladite copie, et lui donnent vraiment presque la valeur de l'original même (1).

Or cette valeur est grande, le chevalier ayant pris soin de joindre à son *Journal* et à ses *Réflexions* personnelles toutes les pièces et documents officiels qui lui semblaient de nature à bien faire saisir l'objet et l'intérêt de sa mission. Le manuscrit contient entre autres, avec le texte connu du *traité* de 1641 entre Louis XIII et Jean IV, *deux projets de traité* entre la France et le Portugal, de l'année 1655; *un autre* entre le Portugal et l'Espagne, de la même époque; *quatre Mémoires* au roi Jean IV sur les griefs de la France contre le Portugal depuis 1641 jusqu'à 1655; *une Lettre* de Jean IV du 2 mars 1652; *deux Lettres* de Louis XIV au roi et à la reine de Portugal avec les réponses; *deux* de Mazarin aux mêmes, avec les réponses; *une autre* du même, au marquis de Nizza; le *Chiffre* du roi; *deux Instructions* pour le chevalier de Jant, l'une

(1) La Bibliothèque Nationale possède une autre copie de la même *Négociation*, mais moins complète, moins soigneusement corrigée, et qui vient de nous être signalée par une gracieuse communication de M. Léopold Delisle.

du roi, l'autre secrète, de Mazarin; ces diverses pièces de l'année 1655; *une autre Instruction* du roi pour le même chevalier, du 26 juin 1659, avec *une Lettre* de Louis XIV au roi de Portugal, même date; ces deux dernières pièces d'une autre écriture, et évidemment ajoutées après coup.

Nous avons donc là une sorte d'historique des relations entre la France et le Portugal, depuis l'avènement de la maison de Bragance jusqu'à la paix des Pyrénées. Or, les documents concernant ces relations ne sont pas très-nombreux; les lettres mêmes de Mazarin, si pleines de précieux renseignements sur toutes les affaires de l'Europe, ne parlent que rarement du Portugal, ainsi que l'a constaté leur savant éditeur (1). Cela seul suffirait déjà pour donner un certain intérêt à la *Négociation* du chevalier de Jant, qui contient d'ailleurs de curieuses révélations sur le véritable état des rapports entre les deux pays, sur le projet de mariage de Louis XIV avec l'infante Catherine, enfin sur le rôle et le caractère de la reine Luisa de Guzman.

On sait quelle haine commune, quels intérêts communs réunissaient contre l'Espagne, au milieu du XVII[e] siècle, le Portugal et la France. Il s'en faut toutefois que l'entente entre les deux pays ait été aussi étroite, aussi cordiale qu'on est d'ordinaire tenté de le croire.

La France s'était hâtée sans doute d'applaudir à la révolution du 1[er] décembre 1640, qui rendait au Portugal son indépendance; elle s'était hâtée

(1) M. Chéruel, *Lettres de Mazarin*, t. I, Introd., p. LXXXV.

de reconnaître le nouveau royaume et de traiter avec lui, mais en se donnant bien de garde de lier complètement ses intérêts aux siens : tandis que le roi Jean IV, par le traité du 1er juin 1641, s'engageait à agir « de son costé continuellement..... tant « par mer que par terre », aussi longtemps que dureraient les hostilités entre la France et l'Espagne, le roi Louis XIII, lui, prévoyant le jour où lesdites hostilités prendraient fin, promettait seulement de faire alors « son possible » pour sauvegarder les intérêts de son allié.

Les hommes d'Etat portugais, pleins de confiance d'ailleurs en Richelieu, avaient dû se contenter de cette vague promesse; moins édifiés sur les bonnes dispositions d'Anne d'Autriche à leur égard, ils n'eurent plus, à partir de 1643, qu'une préoccupation, obtenir du gouvernement français ce qu'ils appelaient une *Ligue formelle*, c'est-à-dire le formel engagement de ne jamais conclure de paix avec l'Espagne que le Portugal n'y fût compris. Irrités de voir tous leurs efforts en ce sens inutiles, et leur éternelle demande constamment éludée, les Portugais cessèrent peu à peu d'inquiéter le territoire espagnol; et, de 1646 à 1655, ils semblaient s'être si bien désintéressés de la guerre commune qu'il n'y avait point, au dire de Mazarin, « de lieu en Europe » qui fût « plus pacifique » que la frontière portugaise.

Il devenait cependant à cette époque indispensable pour la France que le Portugal reprît vigoureusement l'offensive, si l'on voulait, la Fronde terminée, en finir avec l'Espagne. Le chevalier

de Jant eut donc mission, le 22 février 1655, d'aller réclamer du gouvernement portugais le concours promis par le traité de 1641; mais comme Mazarin n'entendait pas se lier les mains plus que par le passé, plus que ne l'avait fait Richelieu, on voit combien la tâche était délicate et le succès douteux; il fallait tout obtenir sans rien donner: « le moins où l'on se puisse reduire, portaient « ses *Instructions*, est à douze vaisseaux de guerre « du port de quatre cens jusques a huit cens ton- « neaux entretenuz... par le Roy de Portugal. »

Le chevalier, sans doute pour effrayer nos alliés de la perspective d'une rupture prochaine, parla haut et ferme, ainsi que du reste il en avait l'ordre; mais il eut beau déclarer nettement, dans sa première audience du 16 avril, que s'il n'obtenait les secours demandés il serait « le dernier envoyé de France en Portugal »; il eut beau, du 17 avril au 12 mai, adresser au roi coup sur coup trois *Mémoires* pressants pour exposer les griefs et justifier les réclamations de la France, Jean IV demeura inflexible et répondit obstinément qu'il ne s'engagerait à rien, si la *Ligue formelle* n'était conclue.

De Jant, qui ne devait pas, d'après ses *Instructions*, rester plus de trois semaines à Lisbonne, n'avait plus dès lors qu'à se retirer; il se dispose donc à partir, très-marri de son insuccès, quand tout à coup apparaissent dans les eaux du Tage, fort à propos, des pirates barbaresques qui le forcent à différer son départ; les pirates disparus vers la fin de mai, survient une « fiebvre double

tierce », non moins opportune peut-être, qui l'oblige à garder le lit plus d'un mois, mais qui ne l'empêche pas, paraît-il, de se tenir au courant des affaires : il a, le 26 juin, « advis d'une « proposition de trefve que Castille faisoit au Portugal »; il demande des explications au roi, dont la réponse est loin de le rassurer. Croyant « neant- « moins que l'affaire ne passeroit pas plus avant », il s'embarque une fois guéri. Il était déjà depuis trois jours à l'embouchure du Tage, n'attendant « que le vent pour faire voisle », lorsqu'il reçoit, en date du 20 juillet, de notre secrétaire d'ambassade, le sieur de Roquemont, une lettre pressante qui l'adjure « de la part de Dieu, du Roy de la France... « de venir a terre le plus promptement que faire ce « pourra. »

Il ne s'agit plus d'une simple trêve entre Portugal et Castille, mais d'un véritable traité d'après lequel « Jean duc de Bragance qui a pris la qualité de Roy « de Portugal, sera reputé pour tel... aux conditions « suivantes, sçavoir que venant a manquer la ligne « masculine des Princes de Portugal, la reversion « tombera aux Rois d'Espagne. »

Le chevalier, qui se flatte d'abord de tout rompre en gagnant du temps, acquiert bientôt la certitude que Jean IV, par « desespoir... de ne pouvoir obtenir « ses suretés de la France », est résolu de traiter avec la Castille; le Père Domingo, qui a grand crédit à la Cour, lui jure « sur la damnation de son ame » que la France va perdre l'alliance portugaise. Pour prévenir un tel malheur qu'il juge imminent, de Jant, après bien des hésitations, se décide enfin à

conclure, « sous le bon plaisir » et ratification du roi son maître, la fameuse *Ligue formelle* : « J'ad- « voue, monseigneur, écrit-il au cardinal, que vous « ne m'avez pas donné dans vos instructions parti- « culières un ordre positif de faire ladite Ligue, « mais je pense avoir fait ce qu'un plus habile homme « que moy n'auroit pas bezité de faire s'il avoit « occupé ma place. »

Mazarin ne fut pas de cet avis et désavoua son envoyé qui se trouva donc avoir échoué dans sa mission, comme du reste on s'y pouvait attendre. Il ne faudrait pas toutefois se hâter d'en conclure que le voyage du chevalier eût été inutile. Mazarin, outre sa mission officielle, lui en avait confié une autre, secrète celle-ci et peut-être la seule sérieuse, la seule dont on pût à coup sûr attendre quelque heureux résultat. Il devait profiter de son séjour à Lisbonne pour réveiller dans l'entourage de Jean IV les vieilles sympathies françaises, au besoin même trouver moyen d'y créer à la France de nouveaux partisans; et de cette partie de sa tâche de Jant s'était si bien acquitté, que le désaveu même de son projet de *Ligue* ne put entraîner, malgré la mauvaise humeur du roi, les tristes conséquences redoutées. Le chevalier n'avait eu du reste, pour réussir, qu'à se conformer de point en point aux *Instructions* confidentielles suivantes :

« Pendant son sejour, il connoistra qui est la per- « sonne qui a le plus de credit aupres du Roy de « Portugal, auquel (à laquelle) apres plusieurs discours « pour l'induire de s'acquerir l'amitié du Roy (de « France), il luy offrira de la part de S. M. une pen-

« sion annuelle de 6,000 escus que lon luy fera tenir « ponctuellement a Lisbonne, payée par advance. »

Outre ce *pensionnaire* à trouver, ce qui ne fut pas sans doute d'une difficulté extrême, il était une personne dont il fallait à tout prix s'assurer l'alliance, la reine de Portugal dona Luisa, qui exerçait sur son mari la plus heureuse comme la plus décisive influence. Espagnole de naissance, mais ardemment dévouée à son pays d'adoption, cette femme, d'une rare intelligence, d'une singulière énergie, n'avait qu'une faiblesse, commune à toutes les mères, la faiblesse de l'orgueil maternel. Le chevalier, par ordre de Mazarin, témoignera donc « a la reine de « Portugal... que quant a l'infante sa fille lorsque « le Roy sera en estat de se marier, S. E. faira tout « son possible pour obliger S. M. de considerer lad- « vantage de son alliance. » Porteur de si bonnes paroles, de Jant était sûr d'être bien accueilli; il le fut d'autant mieux qu'il prêta, paraît-il, l'oreille la plus complaisante à l'éloge enthousiaste que l'heureuse mère lui faisait de sa fille : « sa beauté... « estoit la moindre de ses qualités....., Catherine... « linfante est un abregé de toutes perfections, un ange « en terre, d'une race feconde, d'un sang autant « illustre quil y en ait en l'Europe, et... il ny a qun « Roy de France seul qui mérite de la posséder. »

Dona Luisa pourtant n'était pas sans appréhensions; elle ne pouvait ignorer qu'à la Cour de France on eût pour Louis XIV d'autres projets en tête. Il est vrai qu'à défaut de Marie-Thérèse et en prévision d'une guerre sans fin contre l'Espagne, le mariage portugais avait sa raison d'être. Que Mazarin, en

1655, ait songé sérieusement à l'infante Catherine, on serait vraiment tenté de le croire, d'après la nature des *Instructions* données à de Jant : « Ledit che-
« valier verra et parlera le plus souvent quil pourra
« a linfante, il remarquera bien particulierement
« son esprit, son jugement, son visage, sa taille et
« sa parole; il sinformera, sil se peut, de quelques
« domestiques, officiers servent ou esclaves sil ny
« a rien a dire en sa personne ou en son corps par
« defectuosité ou autrement. Lesdites enquestes estant
« faites avec grand secret et prudence il rapportera
« deux portraicts de linfante, lun en grand et lautre
« en petit au naturel et sans artifice. »

Si Mazarin n'eût eu d'autre pensée que de se faire bien venir de la reine de Portugal, il est permis de supposer qu'il n'eût pas recommandé à son agent une enquête aussi minutieuse. Quoi qu'il en soit, il aura désormais le droit d'attendre de la reine « quelle
« faira des efforts extraordinaires pour obliger le
« Roy son mary à faire puissamment la guerre aux
« frontières d'Espagne. »

Comme du reste le cardinal veut être en mesure de ne jamais rien exiger, sous ce rapport, que de raisonnable, « le chevalier sinformera exactement
« des revenus annuels du Roy de Portugal ainsy que
« des casuels, comme encore de ce quil peut tirer
« des Indes Orientalles et du Brazil, comme aussy
« par estimation commune de la quantité dargent
« quil peut avoir presentement dans ses coffres... »

« Il faira amitié avec quelque colonel françois de
« qui il apprendra bien particulierement le detail
« des troupes que entretient le Roy de Portugal tant

« cavallerie comme infanterie, de leur paye et sub-
« sistance..., et sinformera pareillement de quelque
« pilotte françois qui soit dans le servisse de la ma-
« rine pour penestrer jusques a quelle quantité de
« gallions et de navires les Portugais peuvent mettre
« en mer sils ont des mariniers a suffisance, sils ont
« leurs arcenaux et magazins bien remplis de toutes
« les choses necessaires. »

Mazarin va plus loin ; pour être en mesure d'indiquer de Paris au roi de Portugal, ce à quoi il pourrait utilement employer ses forces et son argent, il se fait renseigner de même sur l'état de certaines villes portugaises ou espagnoles de la frontière dont il recommande à de Jant de faire tirer les plans par « un ingenieur françois sil y a moyen. » Il apprend ainsi que Badajoz, qui semble l'avoir intéressé d'une façon toute particulière, n'est qu'une « grande place
« sans aucune fortification a la reserve dun chasteau
« a l'antique..., la garnison ordinaire est de 400
« hommes de pied et 600 chevaux et environ 1500 ha-
« bitans portans arme, pour le siege de laquelle
« 10000 hommes de pied et 2500 chevaux suffiront...
« En ladite place il ny a nul terreplain, en une
« journée de baterie on leur ruinera toutes leurs
« deffences, ils n'ont aucun fourage ny bois. »

Or il est assez curieux de constater que, le roi Jean IV étant mort en 1656, la régente dona Luisa prit vigoureusement sur la frontière l'offensive tant recommandée par Mazarin et que l'une des premières opérations militaires fut précisément le siége de Badajoz. Nous avions donc quelque raison d'affirmer que le voyage du chevalier de Jant n'avait pas été

inutile. Il est presque superflu d'ajouter que ces bonnes dispositions et ces premières mesures de la régente ne modifièrent en rien la conduite du gouvernement français à son égard. Les négociations des Pyrénées une fois entamées, on ne pouvait guère en vérité attendre de Mazarin, qu'il les rompît au refus de l'Espagne de comprendre les Portugais dans le traité ; il est seulement regrettable que la Cour de France ne se soit pas dispensée d'écrire, en date du 26 juin 1659 : « Pleust a Dieu que lon eust « profité en Portugal des conseils qui y ont esté sy « souvent donnez dicy sur la conduite que lon y « debvoit tenir pour le bien commun des deux Royau- « mes, puisque sy cela eust esté Leur Majesté de « Portugal ne seroient pas en la paine ou elles sont, « à present que le Roy est a la veille de prendre « ses dernieres resolutions avec l'Espagne. »

Pour se montrer si sévère, il fallait se sentir quelque peu coupable. Toutefois, le choix de l'envoyé porteur du *Mémoire* où sont inscrites ces injustes paroles, dit assez l'intérêt qu'inspirait toujours à la France le malheureux allié qu'elle abandonnait. Ce fut notre chevalier de Jant, le signataire de la fameuse *Ligue formelle*, le partisan convaincu de l'alliance franco-portugaise, qui fut chargé, le 26 juin 1659, d'aller à Lisbonne rassurer le jeune roi Alphonse et sa mère sur les négociations alors pendantes entre la France et l'Espagne. Il devait dire les efforts de notre gouvernement pour sauvegarder les intérêts portugais, dire aussi et surtout, j'imagine, la résolution secrète de Mazarin de ne jamais laisser porter atteinte à l'indépendance du

Portugal, sa volonté bien arrêtée de le défendre sous main, en dépit de tout engagement contraire que l'on pourrait être ouvertement obligé de prendre.

Le Portugal eût-il été d'ailleurs complètement abandonné, que son héroïque régente n'eût pas désespéré encore. Lors de l'ambassade de 1655, envisageant l'éventualité probable de cet abandon de la France, elle avait dit à de Jant « que si un jour tout « le poids de la guerre venoit a tomber sur le Por- « tugal, apres avoir fait tout ce que des gens de bien « sont obligez de faire pour leur conservation, que « les Numantins du temps des Romains leur avoient « enseignez l'exemple de senfermer dans Lisbonne, « afin de chercher dans l'embrazement de cette « ville un glorieux monument en la memoire des « hommes. »

Une telle déclaration, si fière, rend tout-à-fait invraisemblable le prétendu découragement qu'aurait causé à dona Luisa la nouvelle du traité des Pyrénées, et surtout son prétendu projet de céder à Philippe IV son royaume, moyennant possession garantie des Algarves et du Brésil. M. Rosseeuw St-Hilaire, dans sa belle *Histoire d'Espagne*, a refusé d'admettre « pour l'honneur, dit-il, du Portugal « et de Luisa de Guzman, » l'hypothèse d'une telle offre et d'un tel découragement.

Notre manuscrit donne, on le voit, pleine et entière raison à M. Rosseeuw Saint-Hilaire, et prouve qu'il n'avait pas trop préjugé du grand cœur de dona Luisa. Ce n'est pas là, à notre avis, l'un des moindres mérites de la *Négociation* du chevalier de Jant, de faire ainsi revivre à nos yeux l'une des figures

de femmes les plus héroïques du XVII[e] siècle, cette Luisa de Guzman que Mazarin tenait en haute et singulière estime et que de Jant proclamait « une « des plus parfaites, des plus esclairées et des plus « accomplies de toute la terre. »



UN RECTEUR

DE LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE.

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE UNIVERSITÉ DE CAEN,

Par M. J. CAUVET,

Membre titulaire.

Les discussions importantes qui se sont élevées récemment au sujet de la liberté de l'enseignement supérieur, n'ont pu manquer d'appeler l'attention des esprits éclairés sur la vie intérieure des anciennes universités françaises. Ces corporations scientifiques, ayant leurs dotations propres et se gouvernant par elles-mêmes, devaient, ce semble, présenter une analogie marquée avec les facultés libres que la législation nouvelle allait voir s'établir.

Les anciennes universités, on le sait, étaient toutes placées sous la direction d'un recteur, élu par les professeurs, ses collègues, pour un espace de temps toujours assez court. Bien qu'il fût d'usage d'entourer ce dignitaire de prérogatives honorifiques très-imposantes, son autorité, en réalité, était des plus bornées. Pour les mesures ordinaires dépendant de ses fonctions, il devait prendre l'avis de la *congrégation restreinte*, composée des doyens des facultés diverses. Quant aux décisions ayant un caractère exceptionnel et plus important, elles devaient être

approuvées par la *congrégation générale,* dans laquelle tous les professeurs obtenaient voix délibérative.

Longtemps l'action du pouvoir central ne se faisait sentir sur le gouvernement des universités que par des arrêts de Parlement ordonnant, de temps à autre, la réformation des abus qu'on avait vus s'introduire. Mais, depuis le commencement du dernier siècle, le progrès, si général en toutes choses, de la centralisation gouvernementale, s'était étendu aux universités. Le Garde des sceaux de France, organe direct de la puissance royale, avait pris l'habitude d'adresser aux recteurs des injonctions assez fréquentes, et de soumettre à son approbation propre quelques-uns des actes de la corporation universitaire, tels que l'élection des titulaires des chaires principales, nommés *professeurs royaux* et toujours désignés par la voie du concours.

Restreignant mon point de vue à l'Université de Caen, je veux essayer de raconter la vie académique de l'un de ses derniers recteurs, M. Chibourg, docteur et professeur en médecine, lequel exerça ses fonctions durant les années 1784, 85, 86 et 87. La durée de ce rectorat, très-longue pour l'époque; les événements importants qu'il vit s'accomplir; le mérite éminent, le zèle ardent du professeur auquel il fut confié, seraient assurément suffisants pour attirer sur lui une attention spéciale.

Une circonstance heureuse est venue, en outre, déterminer mon choix. La bibliothèque de la ville de Caen possède un manuscrit contenant, en deux volumes in-folio, une multitude de pièces émanées

de M. Chibourg et toutes relatives à l'exercice de ses fonctions rectorales. L'étude attentive de ces documents, accompagnée de celle des registres des délibérations de la congrégation générale (1), permet de faire revivre, sous le rapport spécial qui doit nous occuper, l'époque du rectorat de M. Chibourg. Cette époque, assez voisine de nous par la distance des années, s'en éloigne immensément par les institutions politiques, civiles et religieuses, et aussi par les opinions et les sentiments qui font agir les hommes.

Mais avant de commencer cette esquisse, il est bon, ce semble, de donner quelques renseignements biographiques sur l'homme honnête et bon auquel elle doit s'appliquer.

M. Joseph Chibourg, né à Caen le 9 juillet 1725 et décédé dans la même ville le 26 mai 1806, s'était destiné de bonne heure à l'art médical qu'il devait, pendant plus d'un demi-siècle, pratiquer avec un grand éclat. Reçu docteur à l'âge de 23 ans, il avait, bientôt après, obtenu le titre de docteur régent, attribuant, dans notre ancienne Faculté de Médecine, voix délibérative à ceux qui en étaient pourvus. Les docteurs régents, toutefois, ne prenaient pas à l'enseignement une part habituelle; ils étaient chargés uniquement de suppléer, en tant que besoin, les professeurs royaux.

A l'âge de 29 ans, M. Chibourg avait concouru avec éclat pour une chaire de ce genre. N'ayant pu l'obtenir, malgré l'opinion publique qui lui était,

(1) Archives de l'Académie universitaire de Caen.

paraît-il, tout à fait favorable, il avait refusé de s'engager à l'avenir dans des luttes semblables. Sans abdiquer le lien assez léger qui le rattachait à la Faculté de Médecine, il s'était livré tout entier à la pratique de l'art de guérir.

Cependant telle était la grande situation que des clientèles illustres lui avaient procurée; telles étaient sa réputation d'homme de bien et la notoriété de ses goûts littéraires, que, trente ans plus tard, les *augures* chargés d'élire le recteur de l'Université (1) étaient venus le prendre dans sa modeste position de docteur régent pour en faire le chef de la corporation entière. Élu une première fois, pour six mois seulement, le 24 mars 1784, M. Chibourg avait été réélu deux fois de suite, selon la coutume reçue dans notre Université pendant les deux derniers siècles. D'après la même coutume, il eût dû recevoir un successeur après dix-huit mois d'exercice; mais une lettre du Garde des sceaux, du 9 juillet 1785, étant venue défendre, au nom du Roi, de procéder, jusqu'à nouvel ordre, à l'élection du recteur et à celle des doyens, ses pouvoirs s'étaient trouvés prorogés d'une manière indéfinie.

(1) On appelait de ce nom des délégués de chacune des facultés nommés spécialement, tous les six mois, pour élire le recteur. Jusqu'en 1783, les augures, à Caen, étaient au nombre de cinq; la faculté des droits en élisant deux, l'un pour le droit civil, l'autre pour le droit canonique. Mais l'édit royal de novembre 1783 ayant confondu entièrement les deux facultés civile et canonique, il ne se rencontrait plus que quatre augures. Si leurs suffrages se partageaient également, le Recteur en exercice devait intervenir comme départiteur.

M. Chibourg, il est vrai, possédait pour la dignité rectorale une capacité spéciale, dont la mention, aujourd'hui, ne peut manquer d'exciter l'étonnement. Quand l'Université de Caen avait été fondée au commencement du XVe siècle, le clergé seul, à peu d'exceptions près, remplissait la mission d'enseigner toutes les sciences. On établit par suite que, pour être appelé à présider la corporation nouvelle, il serait nécessaire d'appartenir à l'ordre ecclésiastique. Cette vieille coutume, tout en se modifiant, s'était constamment maintenue. Depuis longtemps, il est vrai, on n'exigeait plus, de la part du recteur, l'obtention de l'un des degrés de la hiérarchie sacrée, mais il fallait au moins qu'il fût célibataire ou veuf pour que cette affiliation pût, en quelque sorte, être présumée.

De là était née, dans l'Université de Caen, une pratique singulière que l'on peut constater en parcourant ses anciens registres. Les professeurs laïcs, qui devenaient recteurs, obtenaient généralement cette haute situation dès le début de leur carrière. On se hâtait de les élire, alors qu'absorbés par les études difficiles qu'ils avaient dû entreprendre, ils n'avaient pu encore songer sérieusement au mariage.

Au moment où sa dignité nouvelle lui était déférée, notre recteur était parvenu à l'âge de 59 ans, sans avoir formé ce lien si général et si sacré auquel il devait toujours rester étranger. Et pourtant, malgré la piété sincère qui le distinguait, on n'eût pu l'accuser de mœurs rudes et farouches, lui dont la réputation d'amabilité était si grande que

l'écho s'en faisait sentir encore dans ma jeunesse, lui qui, pour objet de sa thèse de licence en médecine, avait entrepris de démontrer l'utilité de la musique et de la danse, relativement à la bonne santé des jeunes gens des deux sexes : *An choreæ et musica salubres ?*

Pour éviter la confusion dans le récit des faits que nous nous proposons d'exposer, nous diviserons en deux séries distinctes les actes du rectorat de M. Chibourg. Nous parlerons d'abord des affaires les plus importantes qu'il entreprit de mener à bonne fin, dans l'intérêt du corps académique. Nous raconterons ensuite les cérémonies universitaires qu'il organisa avec un zèle extrême, en appréciant en même temps les discours latins très-nombreux qu'il prononça en ces occurrences.

§ 1.

Sous le point de vue particulier qui va nous occuper quelques instants, une réflexion générale s'offre d'abord à la pensée.

L'expédition des affaires administratives, à la fin du dernier siècle, présentait incontestablement des difficultés et des lenteurs beaucoup plus grandes que celles qu'elle rencontre aujourd'hui. L'immixtion fréquente de l'autorité judiciaire et l'incertitude des compétences, la ténacité des intérêts qui se croyaient lésés, l'esprit traditionnel qui condamnait les innovations les plus salutaires ; tout se réunissait pour apporter des obstacles presque invincibles à l'activité des fonctionnaires qui eussent entendu signaler leur

passage par la réalisation de conceptions avantageuses au bien public inconnues jusque-là. Ajoutons que l'influence des personnages puissants sur les déterminations du gouvernement paraît avoir été très-grande. Nos registres nous montrent le recteur correspondant sans cesse avec des maréchaux de France, des ducs et pairs, des conseillers d'État, sous la protection desquels il entend placer les intérêts de l'université, qui lui sont si chers.

Ils nous le font voir encore occupé incessamment à pacifier les différends qui s'élevaient, dans l'intérieur de la corporation, entre les facultés diverses, entre les membres de celles-ci. Ces différends avaient pour objet habituel des questions d'honoraires. Les universités, devant généralement se suffire à elles-mêmes, se partageaient les rétributions payées par leurs élèves. Mais ce partage, dont aucun règlement général bien positif ne déterminait les proportions exactes, donnait lieu à des récriminations fréquentes et animées.

Ces préliminaires posés, signalons les affaires principales dont la conclusion, ou même la tentative, marqua le rectorat que nous nous proposons d'étudier.

La première circonstance, dans laquelle M. Chibourg eut à intervenir pour conserver les droits du corps qu'il présidait, concernait une prérogative attribuée aux écoliers de l'université, tout à fait en dehors de nos coutumes actuelles. On sait quel système déplorable était en vigueur, sous l'ancienne monarchie, pour le recrutement des régiments de l'armée active. Comme ils se composaient exclusivement d'engagés volontaires, il avait fallu trouver

les moyens de stimuler ceux-ci. Pour arriver à ce but, des primes d'engagement assez fortes avaient paru ne pas suffire. On avait institué les *racolements*, opérés par des sergents recruteurs, détachés de leurs corps. Ces sous-officiers hantaient, de propos délibéré, les lieux suspects, pour y trouver des jeunes gens besogneux, auxquels ils avançaient de l'argent et qu'ils déterminaient par là à signer un engagement, le plus souvent bien vite regretté et maudit.

Plusieurs étudiants de la Faculté de médecine et de celle des arts, au commencement de l'année 1784, venaient d'être ainsi enlevés à leurs études. En vain avaient-ils voulu se dégager ; ils avaient dû rejoindre leurs régiments, sous peine d'être réputés déserteurs et traités avec une extrême rigueur, selon les lois du temps. Notre recteur, autorisé par son conseil, intervint avec insistance en leur faveur auprès du maréchal duc d'Harcourt, gouverneur de la Basse-Normandie. Bientôt, il eut le bonheur d'apprendre à ses collègues que ces enfants prodigues allaient lui être rendus et rentrer, par suite, au bercail académique.

L'autorité supérieure avait reconnu la réalité du privilége universitaire qui ne permettait pas l'enrôlement des étudiants durant le cours de leurs études. Seulement, pour éviter qu'il ne causât préjudice au trésor royal, par le versement de primes d'engagement difficiles à recouvrer, elle exigea la production d'une liste exacte de tous les écoliers de l'université. Cette liste dut même être affichée dans les bureaux du commissaire des guerres de la place de Caen, chargé de la direction des recrutements.

Une autre affaire, qui paraît avoir vivement préoccupé M. Chibourg durant la première année de son rectorat, fut l'agrégation définitive et complète au corps de l'université des officiers du bailliage et siége présidial de Caen.

De toute ancienneté, le lieutenant général civil, président de cette corporation judiciaire, avait rang dans l'université comme conservateur né de ses priviléges. Mais il parut utile que le corps entier du bailliage y fût introduit et formât dorénavant le *tribunal de la conservation*. Des lettres-patentes du roi, demandées à la fois par les deux corps qu'elles concernaient, vinrent, à la grande joie de notre recteur, ordonner cette union.

Le 13 mai 1785, l'assemblée générale de l'université se trouvant réunie, les principaux membres du bailliage, solennellement introduits, prirent séance aux côtés du recteur; l'ordonnance royale fut lue et enregistrée; des discours latins furent échangés; enfin, messieurs du bailliage prêtèrent le serment exigé des officiers de l'université quels qu'ils fussent, consistant à promettre, outre l'obéissance au roi et au pontife romain, la fidélité à défendre les droits et priviléges de la corporation dont ils devaient se considérer dorénavant comme faisant partie.

Les lettres royales qui prononçaient cette agrégation avaient reconnu, pour le prieur de la faculté des droits, le privilége de venir siéger, quand il le jugerait convenable, *honorifiquement et réellement*, parmi les conseillers du bailliage. Cette prérogative honorable conférée, dans le même temps, par les ordonnances aux chefs des autres écoles de droit,

restait, paraît-il, généralement sans exécution, par suite des difficultés de préséance qu'elle faisait naître. Les siéges de judicature, notamment le tribunal du Châtelet de Paris, ne voulaient admettre l'ancien professeur qui en était revêtu que dans le rang que lui conférait sa date de réception dans leur sein, position inférieure, au moins pour un temps, et qui ne semblait pas en harmonie avec la dignité de celui auquel on l'assignait. La magistrature caenaise se montra plus conciliante. Dès le 19 mai suivant, le recteur annonçait à son conseil qu'il venait d'être décidé par le bailliage que le prieur des droits, lorsqu'il se rendrait à ses réunions, prendrait toujours séance après les quatre conseillers les plus anciens, précédant par cela même tous ceux qui se trouvaient nouvellement reçus.

La grande affaire, toutefois, qui devait principalement exciter le zèle de notre recteur et signaler son administration, fut celle de la dotation de l'université et de la fondation par le roi Louis XVI du collége royal de Normandie. C'était pour conclure avec M. Chibourg personnellement cette négociation importante que le garde des sceaux avait jugé convenable, vers le milieu de l'année 1785, de proroger en sa faveur la dignité rectorale d'une manière indéfinie. Elle se rattachait à la suppression de l'ordre des Jésuites et à la dévolution à l'université de Caen des propriétés de toute sorte possédées par le collége de la compagnie établi dans notre ville, prononcée par le Parlement de Normandie, par arrêt du 5 mars 1763.

Les dispositions de cet arrêt avaient été suivies

d'exécution immédiate, en ce qui concernait le collége du Mont, ayant jadis appartenu à l'université, et cédé par elle à la compagnie, vers la fin du règne de Henri IV. Mais, pour les autres biens que l'université était en droit de revendiquer, il n'en avait pas été de la sorte. C'est ainsi qu'on avait vu, quelques années avant le rectorat de M. Chibourg, les officiers municipaux de la ville de Caen, solliciter du gouvernement du Roi la cession de la belle église des Pères et du terrain environnant, sous le prétexte d'établir là un hôpital militaire. Cette demande, il est vrai, avait été rejetée, et l'église, ainsi que le terrain *des gloriettes* qui en dépendait, avaient été attribués à l'université. Cependant les biens du prieuré de Ste-Barbe-en-Auge et de celui de Notre-Dame de la Cochère, au diocèse de Séez, incorporés précédemment l'un et l'autre au collége des Jésuites, n'avaient pu jusque-là être recouvrés par l'université, malgré son bon droit incontestable.

L'édit royal du mois d'août 1786, portant règlement de l'Université de Caen, vint enfin prononcer cette dévolution définitive. En attendant qu'elle fût opérée en nature, 18,000 livres chaque année devaient être versées par le receveur des économats, chargé d'administrer ces biens fonds, dans le trésor de l'université, et grossir la masse toujours restreinte de ses revenus. L'édit fixait lui-même la destination que cette dotation devait recevoir. Elle servirait à augmenter les honoraires, jusque-là très-faibles, des divers professeurs de la faculté des arts employés dans les colléges. Une chaire nouvelle d'histoire et de géographie serait établie dans chacun de

ceux-ci. Enfin la même faculté recevrait un établissement de haut enseignement scientifique et littéraire qui lui manquait jusque-là. L'édit de 1786 ordonnait, en effet, la fondation d'un collége royal de Normandie, présentant une analogie assez notable avec nos facultés actuelles des lettres et des sciences.

L'assemblée générale de l'université accueillit, comme la justice le demandait, avec les marques de la plus vive reconnaissance, ces bienfaits du monarque. Indépendamment d'un *Te Deum* et d'une procession solennelle destinés à remercier Dieu, elle décréta la fondation d'une médaille d'or du prix de 300 livres, frappée à l'effigie de Louis XVI, et devant chaque année perpétuer son souvenir par l'attribution d'un prix de belles-lettres ou d'histoire (1). La conclusion du 9 octobre 1786 décidait en même temps : « que la justice exige que l'université joigne « aux portraits de ses anciens bienfaiteurs celui de « M. Chibourg, son recteur actuel. Les événements « heureux, qui distinguent son administration et en « font une époque si glorieuse pour les lettres, « doivent faire désirer à la compagnie de transmettre « à la postérité les traits d'un membre chéri qu'elle « se félicitera toujours d'avoir eu pour son chef. » Pourquoi fallait-il, comme nous le verrons plus tard, que ces effusions des premiers jours envers le vénérable recteur fussent destinées à faire place

(1) Le sujet proposé par le conseil de l'université, pour le prix à décerner en l'année 1788, était, assurément, des mieux choisis : « Quel a été, dans les différents siècles qui ont précédé la fonda- « tion de l'université de Caen, l'état des sciences et des arts dans « le pays appelé aujourd'hui Normandie ? »

bientôt, au moins chez plusieurs, à l'injustice et à l'hostilité déclarée ?

Jusqu'ici l'activité du recteur s'est déployée pour des intérêts concernant l'université entière. Voyons-la maintenant s'exercer en faveur de ceux de ses membres, très-nombreux dans ce temps, qui appartenaient à l'ordre ecclésiastique.

Sous l'ancien régime de la France, les clercs, licenciés ou docteurs en théologie, droit canonique, droit civil même, obtenaient ce qu'on appelait *le privilége des gradués.* En signifiant leurs lettres de degré aux dignitaires de l'église qui possédaient des droits de patronage et de présentation sur des bénéfices, ils pouvaient, au moins dans certaines circonstances, requérir leur nomination à l'une de ces fonctions sacrées. M. Chibourg avait entrepris d'étendre et de consolider cette prérogative en faveur des docteurs de l'université qu'il présidait ; et pour cela, il avait imaginé une double combinaison que nous devons rapidement faire connaître.

La première d'entre elles se trouve contenue dans un contrat passé par le Recteur avec Mme de Belzunce, abbesse de l'abbaye royale de Ste-Trinité de Caen, par lequel ladite dame, stipulant pour elle et pour ses successrices, s'engageait à présenter exclusivement à l'avenir des docteurs de notre université aux bénéfices nombreux et opulents dépendant de son abbaye. Elle retenait seulement, comme prix de cette faveur, pour elle et les autres dames abbesses, le droit d'entretenir à perpétuité dans la faculté de théologie six candidats, qui seraient entièrement dispensés des frais d'étude habituellement payés.

Le chapitre de l'abbaye avait ratifié expressément cette convention par un acte du 19 mars 1785, communiqué à l'université et transcrit sur ses registres. Le 13 avril suivant, l'assemblée générale de celle-ci l'avait de son côté approuvée à l'unanimité et par acclamation, en chargeant une députation prise dans son sein d'aller *présenter à Mme l'Abbesse et à son illustre chapitre l'expression de son éternelle reconnaissance.* Elle avait décidé de plus que Mme l'Abbesse *serait instamment priée de permettre que son portrait fût placé dans l'université avec ceux de ses bienfaiteurs les plus distingués.*

Il ne restait plus, pour rendre cet accord irrévocable, que des lettres-patentes du Roi qui ne semblaient pas pouvoir faire défaut. Et cependant, dès le 8 mars 1786, Mme l'Abbesse signifiait au recteur qu'elle renonçait à demander l'homologation royale, et qu'elle entendait révoquer et anéantir la donation qu'elle avait consentie.

Que s'était-il passé dans l'intervalle ? La faculté de théologie, paraît-il, et surtout celle des arts, mues par un esprit étroit de routine, avaient mal accueilli les candidats de Mme l'Abbesse, et contesté, au moins pour certains détails, l'entière gratuité d'études que la convention leur assurait. Notre bon recteur avait espéré longtemps que Mme l'Abbesse reviendrait à des sentiments meilleurs. Tout espoir à cet égard étant enfin perdu, il l'annonçait à l'assemblée générale, le 7 août 1787, en employant les termes mélancoliques qui vont suivre : « Pour moi, Messieurs, j'ai « eu trop de part à l'établissement que vous allez « détruire, et cette destruction me cause trop de

« douleur pour que je puisse en rédiger l'acte. Je « laisse, à cet effet, à qui de droit la présidence de « l'assemblée. »

Quant à la seconde combinaison dirigée dans le même but, voici en quoi elle consistait. Le chapitre du St-Sépulcre de Caen avait possédé, anciennement, une basilique originale et somptueuse, bâtie, au commencement du XIVe siècle, sur le modèle de l'église de la Résurrection à Jérusalem. Mais cet édifice avait été détruit de fond en comble pendant les guerres de religion ; et, pour célébrer ses offices, le chapitre n'avait plus qu'une église basse et sans architecture, élevée précipitamment sur les ruines de l'ancienne. Notre recteur avait pensé qu'en concédant gratuitement au chapitre la propriété de l'église des Jésuites avec les terrains qui en dépendaient, il pourrait obtenir de l'évêque de Bayeux l'engagement formel de conférer exclusivement, à l'avenir, à des membres de l'université, les canonicats qui deviendraient vacants, ceux-là du moins dont l'évêque avait la disposition absolue.

Les papiers de M. Chibourg contiennent sur cette affaire, avec un mémoire détaillé, un projet de transaction en cinq articles. Hâtons-nous d'ajouter qu'elle ne devait pas réussir. L'autorité épiscopale n'ayant pas adhéré à ce projet, il ne put même être présenté par son auteur au conseil de l'université.

§ 2.

Dans l'ardeur singulière qui l'animait pour tout ce qui pouvait contribuer à grandir le rôle de l'univer-

sité, le recteur, dont nous apprécions les actes, paraît avoir attaché une grande importance à la splendeur des cérémonies célébrées dans son sein. Multiplier ces cérémonies, leur donner pour accompagnement des distributions de prix et de médailles, telle fut, constamment, sa préoccupation. Dans sa confiance un peu naïve sur l'efficacité civilisatrice des concours poétiques et littéraires, il eût voulu, pour les vainqueurs, des honneurs inusités. Nous voyons dans sa correspondance qu'il envie les fêtes célébrées à Louvain pour les lauréats victorieux, que de *joyeuses cavalcades, précédées de timbales et de trompettes, ramènent en triomphe dans leur patrie.*

Tous les esprits familiers avec l'histoire de Normandie connaissent le *Puy du Palinod*, concours de poésie latine et française, établi, chaque année à Caen et à Rouen, en l'honneur de la conception immaculée de Marie, mère du Sauveur. Cette antique institution n'avait pas cessé d'être pratiquée parmi nous, sous la direction du corps universitaire ; et les poètes les plus distingués de la contrée s'étaient toujours honorés d'y prendre part. Cependant son éclat avait pâli vers la fin du dernier siècle, M. Chibourg nous l'apprend. Aussi, l'un de ses premiers soins, en prenant possession du rectorat, fut de s'efforcer de lui rendre son premier lustre.

Après avoir fait voter par le conseil de l'université les mesures qu'il jugeait nécessaires à cet effet, notre bon recteur, dans la journée du 8 décembre 1784, fut heureux de voir ses efforts couronnés d'un entier succès. Nous trouvons dans son registre la description pompeuse des fêtes de ce jour, dont le souvenir paraît lui être demeuré cher.

Dès le matin, l'université en corps avait assisté, dans l'église des Cordeliers qui, toujours, lui servit de chapelle, à la messe solennelle chantée par sa musique propre et célébrée par Mg[r] l'évêque de Bayeux, son chancelier perpétuel. Le procès-verbal a soin de constater que, durant cet office, après l'évangile, *M. le Recteur en baisa le livre ouvert et reçut l'encens*. La messe finie, le Prélat et les principaux dignitaires s'étaient rendus dans le beau réfectoire de l'abbaye St-Étienne, où ils avaient dîné. Sur les quatre heures, on était revenu *dans la grande salle des droits splendidement éclairée et décorée de tapisseries*. Là, au dire de notre recteur, au-dessous de Monseigneur de Bayeux en camail et en rochet, occupant un fauteuil d'honneur, et de M. le Recteur assis dans la chaire rectorale, l'*université rangée comme en amphithéâtre présentait le spectacle de l'assemblée la plus auguste et de l'ensemble le plus majestueux.*

Ce document curieux se termine par un discours latin prononcé par le recteur, dans lequel il exalte la gloire des concours poétiques caenais qu'il place bien au-dessus des luttes athlétiques si fameuses de l'antique Olympie. Voici un fragment de ce discours dont la dernière phrase spécialement ne laisse pas de provoquer le sourire : « Illic athletæ feroces in se « invicem furiosi ruebant, reduplicatis pugnorum « ictibus se contendebant; pectora admoventes pec- « toribus, ad mortem usque congressi luctabantur. « Hic econtra dimicantes poetæ præliantur eminus, « multifluosque cantus edunt. Luctatores olympici « perpetuo in agone austere se abstinebant a vino. « Contra parthenici vates, quibusdam generosi bur-

« gundici, subsultantis ve campanici cynthis, suam
« tintillant, sollicitantque musam. »

La composition des discours latins ne pouvait manquer de jouer un rôle important dans les préoccupations de notre recteur. Son manuscrit atteste, en effet, que chaque année il en prononçait régulièrement quatre, sans parler des éloges des universitaires défunts, des convocations académiques, des compliments adressés à des personnages illustres de passage dans notre ville, toujours rédigés dans la langue latine.

Ces quatre discours annuels avaient pour occasion: le 10 octobre, la rentrée des classes; le 8 décembre, la distribution des prix du Palinod; le 28 juin, la réunion générale intérieure des membres de l'université; le 15 juillet, enfin, l'inauguration solennelle des thèses de diverse nature soutenues dans la faculté de théologie. Nous avons sous les yeux la plupart des harangues composées par M. Chibourg en ces occasions. Elles portent uniformément l'empreinte d'un style imagé et fleuri à l'excès, dans lequel la pompe des paroles ne cache pas toujours une certaine stérilité d'idées.

Le sujet des discours relatifs au Puy du Palinod nous est déjà connu. Tous les ans il revient le même, à peu de variantes près. On peut faire une observation identique par rapport à ceux composés pour la reprise des cours. Le récit abrégé des phases qu'a parcourues l'université de Caen, l'éloge des hommes illustres qu'elle a produits sont suivis de chaleureuses exhortations adressées aux citoyens de notre ville, dans le but de leur faire comprendre combien la

splendeur du corps universitaire se lie intimement à celle de la cité entière :

« Vos autem, viri cadomenses, concives carissimi, « an vestrum non movet pectus candida academi- « corum in vos officiorum expositio? Certe vos stimu- « labit generosæ emulationis ardor. Pro annuis opibus « quas Cadomo colligit Academia, academicorum « redituum conservationi et amplificationi fervi- « diores allaborabitis. Pro extensa quam Academiæ « debetur celebritate, academicos coli publicaque « illustrari observantia sollicite curabitis; Academiam « locupletari institutis providebitis! »

Les discours, destinés spécialement pour la faculté de théologie, semblent avoir roulé dans un cercle moins restreint. Leur texte, dans le manuscrit de M. Chibourg, est constamment précédé de nombreux extraits tirés des écrits des pères de l'Église et des canonistes les plus approuvés. On voit avec quel soin pieux l'auteur, amené par la coutume de son temps à donner, au nom de l'Église entière, des directions à ses jeunes ministres, s'efforce de communiquer à ses paroles la sûreté de doctrine si nécessaire en de pareils sujets. Voici l'intitulé du plus soigné de ces discours : *De salutari clericis beneficiorum, præsertim opulentium, fuga.*

Il se termine par cette allocution adressée aux candidats : « Faxit ergo Deus, dilectissimi candidati, « ut vestra omnium mente altius reposta maneat « germana de beneficiariorum redituum ecclesiæ « doctrina. Sic pietate abundantes et caritate, eos « quandoque possidentes, conferre poteritis ad om- « nipotentis Dei cultum, ad cleri venerationem, ad

« pauperum solatium, ad populorum admirationem, « ad religionis et patriæ amorem, utilitatem et præ- « sidium. »

Si jusqu'ici les harangues latines composées par notre recteur se sont présentées à nos yeux sans une originalité bien grande, on n'en peut dire autant de celle qu'il prononça, le 28 juin 1786, dans la réunion intérieure des professeurs de l'université, qu'il qualifie, selon l'usage, de *proceres academici.* Dans ce discours ayant pour sujet : *Quam utilia forent Academiæ communia academicorum convivia*, il s'efforce de prouver que des banquets élégants, réunissant plusieurs fois par an tous les membres du corps enseignant, seraient un excellent moyen de faire régner entre eux l'amitié et la concorde. Pour montrer la salutaire influence des repas pris en commun, il accumule de nombreux exemples tirés de l'histoire ancienne et moderne, depuis les festins grossiers des spartiates institués par Lycurgue, jusqu'à ces gracieux soupers d'Auteuil, qui réunissaient autour de la même table nos poètes les plus fameux : Molière, La Fontaine, Boileau, Racine.

Grâce à la langue morte dans laquelle ils sont écrits, les éloges académiques que contient notre manuscrit présentent également entre eux beaucoup de ressemblance. Il nous a paru toutefois que la latinité en était habituellement soignée et des plus élégantes.

Citons pour exemple l'explication que donne leur auteur de l'attrait qu'éprouvait pour la poésie l'un de ceux qu'il veut louer, dont les études théologiques constituaient l'occupation ordinaire : « Se deinceps

« amœno Castalidum immiscuit choro, non ut sancta « theologiæ castra profugus desereret, sed ut, decerp- « tis a Parnasso floribus, asperiores illorum calles « conspergens emoliret; non ut sacram exueret « armaturam, sed ut hanc mollibus Musarum digitis « leviorem redderet et gratiorem. »

L'année 1786 devait voir s'accomplir un événement destiné à combler de joie, pour un temps hélas! bien court, la Normandie entière. Le roi Louis XVI avait entrepris de parcourir cette province et de venir présider en personne à l'inauguration des grands travaux du port de Cherbourg. Nul assurément, plus que notre recteur, ne ressentit de cette royale visite une félicité complète. Le respect extrême qu'il portait à l'autorité suprême, l'amour véritable dont il entourait le monarque vertueux qui régnait alors, éclatent pour ainsi dire à chaque page de son registre. Vers le milieu de l'année précédente, il avait organisé avec bonheur une grande procession suivie d'un *Te Deum*, dont le récit détaillé figure dans ses manuscrits. L'objet de cette cérémonie était de remercier Dieu de l'heureuse naissance du second fils de Louis XVI, ce prince infortuné, qui, sous le nom de Louis XVII, devait laisser dans l'histoire un souvenir si rempli de mélancolie. C'était aussi de manifester la reconnaissance de la province qui voyait relever, en faveur de cet enfant, le titre de duc de Normandie effacé depuis plusieurs siècles.

Voici en quels termes pleins d'enthousiasme, le 19 juin, le Recteur, dans un mandement latin, annonçait à l'Université la prochaine arrivée du Roi : « De proximo igitur Regis adventu exultet, gaudeat

« nostraque triumphet Academia. Conveniant, cum « suis quisque insignibus, omnes et singuli decani, « professores, doctores, regentes et agregati, solem- « nia fidelitatis, obsequii et amoris Ludovico XVI° « dicturi sacramenta. Et ut quæ in nostris ver- « satur scolis proclara juventus possit suos quoque « lætitiæ et venerationis sensus exprimere, ite- « ratisque acclamationibus insigne Ludovici nomen « ad astra ferre, ferias imperamus, ab omnibus « celebrandas. »

Mais cette venue tant souhaitée du souverain allait faire naître une question de préséance qui, dans les idées de l'époque, semblait pour l'honneur de l'Université d'une importance extrême. Une coutume ancienne, pratiquée dans nos murs deux siècles auparavant, lors des entrées solennelles des rois François Ier et Charles IX, donnait à l'Université le premier rang sur tous les corps de justice et de finance. Il s'agissait de conserver cette prérogative, à l'encontre du siége présidial incorporé au bailliage qui la réclamait de son côté, se considérant, vu ses attributions souveraines, comme participant aux priviléges des Parlements, supérieurs incontestés des Universités.

Les deux corporations rivales devaient successivement obtenir gain de cause. Au premier passage du roi, le 22 juin, le duc d'Harcourt, gouverneur de la Basse-Normandie, chargé de fixer le cérémonial à observer pour la réception du monarque, présenta au Roi l'Université la première, avant le bailliage et le bureau des finances. Cette décision semblait définitive, et notre Recteur s'était hâté de la faire con-

signer à la fois sur les registres de l'Université et sur ceux de l'Hôtel-de-Ville.

Quel ne fut pas son déplaisir, quelques jours plus tard, lors du retour du Roi, de voir le duc de Coigny, grand bailli de Caen, chargé ce jour-là des présentations, intervertir cet ordre et n'appeler l'Université qu'après le bailliage. Le Recteur adressa immédiatement au garde des sceaux une protestation qui paraît être demeurée sans réponse. Mais la blessure qu'il avait ressentie fut quelque temps sans pouvoir se guérir. Il parlait de la sorte de l'affaire qui nous occupe dans une lettre qu'il adressait, le 23 juillet, à l'un des protecteurs de l'Université :

« Vous ne sauriez vous imaginer jusqu'à quel point « les esprits se sont échauffés sur cette cérémonie, « dont le fait ne détruit pas le droit. MM. du bailliage, « surtout ceux du quartier St-Sauveur, ont parlé et « parlent encore de leur triomphe et de notre humi- « liation avec une si scandaleuse forfanterie, que « ceux-là même qui ne nous sont pas attachés ont « pris notre défense et ont fait ligue en faveur de « l'Université. »

Les manuscrits de M. Chibourg nous révèlent un autre échec d'amour-propre qu'il éprouva dans le même temps, mais qui, grâce à son excellente nature, paraît l'avoir beaucoup moins affecté, précisément parce qu'il lui était personnel. Dès le commencement de son rectorat, les officiers municipaux de la ville de Caen avaient sollicité pour lui le cordon de l'ordre de St-Michel, juste récompense, ils le croyaient, de ses longs services dans les hôpitaux de notre ville, venant s'ajouter à la dignité rectorale. La présence

du Roi parmi nous semblait devoir déterminer cette promotion, pour laquelle le premier ministre, M. de Vergennes, avait donné, l'année précédente, des espérances favorables. Cependant elle ne devait pas aboutir, et le gouvernement finit par donner pour motif de son refus que *le Roi avait arrêté, depuis quelque temps, de n'accorder le cordon noir qu'à des nobles ou à des anoblis.*

Cette légère disgrâce n'affaiblit en rien les sentiments de dévouement et d'amour dont notre bon Recteur se montra toujours pénétré pour la personne de Louis XVI. Pendant la dernière année de son administration, nous le voyons constamment préoccupé de la splendeur qu'il convenait de donner à deux fêtes destinées successivement à célébrer les bienfaits du Roi envers l'Université.

La première, assez semblable à celle accomplie deux années auparavant à l'occasion de la naissance du duc de Normandie, avait pour objet de témoigner la gratitude du corps enseignant pour la promulgation de l'édit de dotation et de fondation du Collége royal. La seconde, dont la réalisation ne put avoir lieu pendant la durée du rectorat dont nous étudions les actes, devait concerner l'inauguration du portrait du Roi, accordé à l'Université en souvenir du voyage de Cherbourg. Ce portrait, dont l'envoi paraît avoir constitué une faveur signalée, selon les idées de l'époque, était destiné à former l'ornement le plus précieux de la bibliothèque académique, en voie, elle aussi, de s'améliorer et de s'agrandir (1).

(1) M. Chibourg, qui n'oubliait aucun des intérêts de la corpo-

En présence des événements heureux que le rectorat de M. Chibourg avait vus s'accomplir, il semblait qu'il dût se terminer dans le calme et l'harmonie. Il n'en fut rien, cependant ; et l'année 1787 fut marquée, en ce qui le concernait, de ce cachet de vieillesse et de morosité qui caractérise presqu'inévitablement la fin des choses humaines.

La faculté des arts, nous l'avons vu, avait retiré les avantages les plus marqués de l'édit de dotation, obtenu par notre recteur au prix de beaucoup de soins et d'insistances. Et pourtant, loin qu'elle témoignât pour son autorité la respectueuse déférence à laquelle il avait droit, il n'y rencontrait plus que propos amers et procédés blessants. Sans doute elle voyait avec un déplaisir extrême l'exercice des fonctions rectorales se perpétuer sur la tête d'un professeur de médecine, au détriment de ceux de ses membres, assez nombreux, nous le croyons, qui aspiraient à cet honneur. Les esprits, quoi qu'il en soit, M. Chibourg lui-même nous l'apprend à plusieurs reprises, *s'étaient singulièrement échauffés et aigris* dans le sein de cette faculté. Chaque page de notre manuscrit, vers ce temps, raconte, pour ainsi dire, de sa part quelque nouvelle démonstration offensante.

Le récit de ces mesquines taquineries nous entraînerait trop loin. Contentons-nous de rappeler, de la

ration qu'il présidait, avait fait voter par l'assemblée de l'université, le 27 novembre 1786, une conclusion portant nomination d'un bibliothécaire nouveau, et prescrivant l'inventaire et le classement de tous les livres, sous la surveillance de deux professeurs de droit et de médecine délégués à cet effet.

part de Messieurs des arts, une inconvenance qui, plus qu'aucune autre, semble avoir excité l'indignation de notre recteur, malgré sa nature habituellement calme et patiente. Une pratique constante, fondée sur la qualité d'humanistes appartenant spécialement aux professeurs de cet ordre, voulait qu'on désignât parmi eux les orateurs chargés de porter la parole dans les cérémonies d'apparat. Le conseil rectoral avait, en conséquence, appelé successivement un certain nombre de professeurs de rhétorique et d'histoire à prononcer les harangues latines que les fêtes qu'il s'agissait de célébrer paraissaient exiger. Tous avaient décliné cette mission, sans même prendre la peine de motiver leur refus.

Lassé de ces discordes, le recteur attendait avec impatience le moment d'obtenir un successeur. Plusieurs fois, l'affaire de la dotation terminée, il s'était adressé au garde des sceaux pour le prier de révoquer la défense déjà ancienne de procéder à des élections nouvelles. Mais le ministère, cédant aux habitudes de temporisation fort en usage dans l'ancienne monarchie, n'avait pas envoyé de réponse. Se fondant sur ce silence, le conseil général de l'université, par une conclusion du 26 juillet 1787, avait enjoint à M. Chibourg de conserver ses fonctions jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné. Il avait annulé, en même temps, une délibération particulière de la Faculté des arts, statuant qu'il convenait, quoi qu'il arrivât, d'élire un nouveau recteur au mois d'octobre prochain.

Cette décision, loin de calmer la violence du parti

hostile au recteur, ne fit, paraît-il, que l'accroître. Quelques-uns des amis de M. Chibourg, eux-mêmes, semblaient désirer qu'il donnât sa démission, voyant dans cette mesure extrême le moyen unique de procurer les élections nouvelles que chacun désirait. Le recteur se hâta d'adopter ce parti. Ayant convoqué l'assemblée générale pour le 28 septembre, il déposa solennellement son abdication en sa présence, déclarant remettre l'exercice intérimaire des fonctions rectorales au doyen de la Faculté de théologie, désigné à cet effet par la coutume ancienne de l'Université.

En même temps qu'il annonçait son abdication, le recteur, se désaisissant du portrait du Roi nouvellement arrivé, en faisait la remise à la corporation entière. Après avoir rappelé, avec une modestie qui n'excluait pas la dignité, les services par lui rendus, il exhortait tous les membres du corps enseignant à recevoir ce portrait *avec enthousiasme et allégresse.* Il les adjurait de venir entourer l'image vénérée, *de déposer sous ses yeux tout sentiment contraire aux progrès de l'enseignement, d'y faire le vœu solennel et irrévocable de la concorde et de la paix, de l'obéissance et du zèle.*

Le registre des délibérations nous apprend que : « M. le recteur s'étant retiré, l'assemblée a consenti, « quoique avec un vif regret, à cette démission, « qu'elle regarde comme une nouvelle preuve du « zèle dont M. Chibourg n'a cessé d'être animé « pendant tout le cours de son administration pour « les intérêts et la gloire de l'Université. » Trois professeurs étaient, en même temps, nommés com-

missaires, à l'effet d'aller, au nom du corps entier, porter à l'ancien recteur l'expression de sa reconnaissance et de ses regrets. L'on décidait enfin que : « M. le garde des sceaux serait de nouveau instamment prié de prendre les ordres du Roi, dans le « but de faire rendre à la Compagnie l'entière « liberté de ses élections, qui jusque-là demeure« raient suspendues. »

Cependant, impatiente de tout frein, la Faculté des arts avait refusé de se conformer à cette sage prescription. Le 1er octobre suivant, jour fixé habituellement pour les élections, elle avait entendu procéder à celle du recteur, sans doute avec le concours de quelques professeurs des autres facultés, gagnés à ses idées.

Cette élection illégale fut immédiatement attaquée par le syndic général de l'Université, fonctionnaire nouvellement institué par l'édit du mois d'août 1786, dans le but de requérir l'application exacte des lois et règlements. Dès le 3e jour d'octobre, la Chambre des vacations du Parlement de Rouen, recevant l'appel du syndic, défendait par provision au prétendu recteur d'en prendre le titre et de faire aucune fonction rectorale, confirmant expressément la délégation que M. le doyen de théologie avait reçue dans le même but.

Cet arrêt du Parlement, que l'assemblée générale s'était hâtée d'approuver et d'enregistrer, à l'unanimité des suffrages des membres présents, n'avait pas mis fin aux discordes qui divisaient l'Université. L'intérêt des études et la dignité du corps entier demandaient évidemment que la désignation défini-

tive d'un chef vint mettre un terme à ces agitations incessantes. Le 22 novembre 1787, le garde des sceaux revêtait de sa signature une lettre officielle qui rendait leur vigueur aux anciens règlements concernant les élections.

Dès le 28 de ce mois, M. Chibourg reçut un successeur. Les quatre augures, régulièrement choisis par leurs facultés respectives, s'étaient entendus pour élire recteur M. Tyrard-Deslongschamps, bachelier en théologie et professeur de rhétorique au collége du Mont, celui-là même qui, deux mois auparavant, avait été l'objet d'une nomination justement réprouvée. Le registre de M. Chibourg se termine par la copie d'un billet des plus courtois qu'il adressait, le soir même, au nouveau recteur, pour se dispenser d'assister à son banquet d'installation, en prétextant un engagement antérieur.

Rendu à la pratique active de l'art médical, qui avait fait la passion de sa vie, l'ancien recteur oublia sans doute assez vite les mesquines jalousies qui, durant quelque temps, avaient profondément altéré son repos. Bientôt, d'ailleurs, à ces orages universitaires, après tout si benins, allaient succéder des tempêtes bien autrement redoutables. La chute des anciennes institutions de la France, les malheurs effroyables de cette famille royale, de ce monarque vertueux qu'il chérissait d'un amour si sincère, ne purent manquer de lui causer de mortels déplaisirs. Un instant, sa liberté, sa vie même, s'étaient trouvées en péril. Les prisons de la Terreur s'étaient ouvertes pour ce vieillard vénérable, qui toujours avait passé en faisant le bien.

Rendu presque aussitôt à la liberté, sur les réclamations ardentes des pauvres et des malades, M. Chibourg se dévoua de plus en plus aux hôpitaux de notre ville. C'est en continuant ses soins à l'Hôtel-Dieu de Caen, alors qu'il avait dépassé sa 80e année, que M. Chibourg trouva la mort dans son dévouement à ses devoirs, comme devait le faire, de nos jours, avec tant de noblesse, un des anciens présidents dont l'Académie s'honore (1).

Une fois l'ordre rétabli dans notre patrie, la vieillesse de l'ancien recteur, ses biographes nous l'apprennent, s'était écoulée calme et honorée. Dans ces années extrêmes, où l'on aime, en présence de la fin qui approche, à se retracer ses meilleurs jours, nous pouvons nous demander quels étaient ceux qu'il évoquait de préférence et ramenait sous ses yeux. Etait-ce l'époque de sa vie que nous avons essayé de décrire? Mais la pourpre rectorale, si brillante et si enviée, avait pesé souvent bien lourdement sur ses épaules. C'étaient plutôt, nous le croyons, ces familiarités illustres des familles historiques de la Normandie qui avaient décoré son âge mûr, cette hospitalité somptueuse des châteaux féodaux, des opulents monastères, où se reflétait pour lui un passé politique dont il ne pouvait détacher ses affections.

(1) Au plus fort de l'hiver de l'année 1806, M. Chibourg, se rendant à l'Hôtel-Dieu avant le jour, fit, sur le sol glacé, une chute qui détermina la maladie dont il mourut (*Notice par M. Thiéry, ancien doyen de la Faculté des sciences.* Caen, 1807).

DE
LA PHILOSOPHIE SOCIALE
ET
DE L'INTRODUCTION A LA *SCIENCE SOCIALE*
DE HERBERT SPENCER,

Par M. A. BERTAULD,

Membre titulaire.

Y a-t-il une science sociale? Les phénomènes sociaux sont-ils soumis à des lois? En d'autres termes, ne sont-ils pas le produit de forces qui se manifestent dans un certain ordre que l'observation peut saisir et constater, et qui peut être l'objet d'une science expérimentale.

Tel est le problème qu'aborde Herbert Spencer.

Pour constater la possibilité d'une science sociale, on se prévaut du libre arbitre humain, de ses mouvements capricieux, de ses incessantes variations, qui excluent la certitude de toute prévision. Si l'homme est libre, sa liberté doit exercer sur la société une action qui ne saurait être déterminée à l'avance.

Quand l'homme a agi, la portée de ses actes, leurs effets, sont d'une appréciation difficile; mais quel moyen de savoir comment l'homme agira?

A la vérité, si l'homme agit sur la société, la société agit sur lui ; il modifie dans une certaine mesure le milieu dans lequel il vit ; mais il reçoit de lui plus qu'il ne lui apporte ; l'état d'une société fournit donc des données pour conjecturer, pour induire la moyenne des hommes.

On peut prévoir, par un calcul de vraisemblance, ce qu'un homme fera, avec tel degré d'intelligence et de moralité, dans telle situation, sous l'empire de telle croyance, sous la pression de telle passion. Lorsque le calcul s'étend à une masse d'hommes, placés dans telles ou telles conditions, il y a plus de chances d'atteindre, non pas une exactitude mathématique, mais une exactitude approximative. Il faudra sans doute faire une part aux exceptions, le vraisemblable ne sera pas la vérité absolue ; le calcul recevra des démentis partiels, accidentels.

Les lois n'auraient pas de sens, les pénalités seraient une vaine et injustifiable cruauté, si l'idée que la loi sera obéie, que la pénalité aura une influence préventive, était dénuée de fondement, si elle ne recevait pas la confirmation générale de l'expérience.

Lorsqu'une loi est juste, lorsqu'elle est l'expression de l'intérêt social, la présomption d'obéissance qui s'attache à elle n'est que bien rarement contredite ; la pénalité, quand elle est proportionnée à l'importance du commandement qu'elle sanctionne, en assure l'efficacité, sous la réserve des perversions exceptionnelles de volonté que la répression atteindra.

Quiconque juge un gouvernement, une mesure politique, qu'il approuve ou qu'il blâme, témoigne,

sans s'en rendre compte, de sa foi dans la science sociale. Dites devant un homme de sens, même dépourvu de culture, qu'une loi frappe d'une même peine le vol et le meurtre, il se récriera. Cette identité de peine pour deux délits inégaux lui apparaîtra comme une excitation au meurtre; il ne manquera pas de dire que le voleur se fera meurtrier pour tenter d'échapper au châtiment du vol; il fera ainsi à n'en pas douter, et sans s'en douter peut-être, une application de la science sociale.

Le fait que la société forme l'homme avant que l'homme tente de la réformer, est une puissante garantie contre les exagérations révolutionnaires; elles échoueront devant la résistance générale des esprits et des mœurs; elles pourront aboutir à une secousse, surprendre quelques succès partiels, mais éphémères; elles succomberont dans l'impuissance et dans l'isolement. Les innovations n'ont de chance de réussite qu'à la condition d'être mesurées, de n'être que des transitions, ou si on l'aime mieux, des transactions.

La volonté de l'homme, dit-on, est irrégulière, pleine de soubresauts et de contradictions : comment la prévoir et l'assujétir à des calculs même approximatifs? D'une part, la volonté humaine n'est pas omnipotente, elle rencontre des barrières qui sont l'œuvre du passé et que le présent, son héritier, entretient. D'autre part, la volonté n'a pas elle-même l'absolue spontanéité, l'absolue indépendance que l'objection lui suppose; elle est en quelque sorte façonnée par l'éducation de la famille, de l'entourage, des circonstances qui ont présidé ou qui ac-

compagnent son développement; la volonté est en partie héritée, et les conditions de son exercice lui sont imposées; l'air ambiant l'enveloppe.

La conclusion n'est ni l'absence, ni l'altération de la liberté morale. Le cadre dans lequel l'activité de la vie se dépense change avec plus ou moins de lenteur; les passions universelles, celles dont aucun membre de l'humanité n'est exempt, demeurent; les passions communes à une race se transmettent avec plus ou moins de transformations, en laissant une large place aux passions particulières de l'individu; mais le sens qui discerne dans chaque situation le bien et le mal, loin de s'affaiblir, se fortifie et devient plus sûr. La responsabilité ne diminue pas, elle s'accroît.

La science sociale n'a rien d'inconciliable avec la moralité; elle lui fait appel et l'applaudit dans la diversité des circonstances où elle se déploie.

La science sociale n'exclut pas non plus l'existence d'un pouvoir supérieur qui se cache, ou plutôt se laisse entrevoir derrière la nature, son œuvre, dont il n'a pas fait les lois pour y déroger arbitrairement, parce qu'il est étranger aux passions dont il a le spectacle; elle n'exclut même pas les grandes lignes d'un plan dont, à travers le temps et l'espace, l'exécution doit se réaliser, sans que la liberté humaine, qui après tout serait un noble privilége, alors qu'elle se réduirait au choix entre le bien et le mal, ait à en souffrir.

La science sociale ne s'accorde pas avec la théorie, pour laquelle le grand homme est une sorte de dieu révolutionnaire qui surgit, sans antécédents, n'a be-

soin que de l'énergie de sa volonté et de la force de son génie pour opérer, sans la préparation des temps antérieurs, sans la collaboration de son temps, un immense travail de refonte, presque de seconde création sur la société.

« Ou l'origine du grand homme est surnaturelle, ou bien elle est naturelle : dans le premier cas, c'est un dieu en mission et nous retombons dans le principe théocratique, ou plutôt nous n'y retombons pas du tout, car nous sommes obligés d'accorder à M. Schomberg, cité plus haut, que « la détermination d'envahir la Bretagne » a été inspirée à César par la Divinité, et que depuis lui jusqu'à Georges III, *le grand et le bon*, nos maîtres successifs ont été choisis pour accomplir les desseins successifs de Dieu. Cette solution est-elle inacceptable? Alors l'origine du grand homme est naturelle; et cela admis, il faut le classer sans hésiter avec tous les autres phénomènes de la société qui lui a donné naissance, parmi les produits des états antérieurs de cette société; au même degré que toute la génération dont il forme une petite partie, au même degré que les institutions, la langue, la science et les mœurs, au même degré que la multitude des arts et que leurs applications, il n'est qu'une résultante d'un énorme agrégat de forces qui ont agi ensemble pendant des siècles. Vous avez le droit, à la vérité, s'il vous plaît d'ignorer ce qu'enseigne l'observation la plus vulgaire et ce que confirme la physiologie, si vous admettez que de parents européens il puisse naître un enfant nègre, ou que deux papous aux cheveux laineux soient capables de produire un bel enfant de

type caucasien ayant les cheveux lisses, vous avez le droit d'admettre aussi que le grand homme peut apparaître partout et dans n'importe quelles conditions, si vous ne voulez pas tenir compte de ces résultats accumulés de l'expérience, et exprimés dans les proverbes populaires aussi bien que dans les généralisations des psychologistes. Si vous supposez qu'un Newton puisse naître d'une famille hottentote, qu'un Milton puisse surgir au milieu des andamans, qu'un Howard ou un Clarkson puisse avoir des fidjiens pour parents, alors vous réussirez facilement à expliquer le progrès social comme amené par les actions du grand homme. Mais si toute la science biologique, venant à l'appui de toutes les croyances populaires, finit par vous convaincre qu'il est impossible qu'un Aristote provienne d'un père et d'une mère dont l'angle facial mesure 50 degrés, et qu'il n'y a pas la moindre chance de voir surgir un Beethoven dans une tribu de cannibales dont les chœurs, en face d'un festin de chair humaine, ressemblent à un grognement rhythmique, vous êtes forcé d'admettre que la genèse du grand homme dépend des longues séries d'influences complexes qui ont produit la race au milieu de laquelle il apparaît, et l'état social auquel cette race est lentement parvenue. S'il est vrai que le grand homme peut modifier sa nation dans sa structure et dans ses actions, il est vrai aussi qu'avant son apparition, il y a eu forcément des modifications antérieures qui ont constitué le progrès national; avant qu'il puisse refaire sa société, il faut que sa société l'ait fait lui-même. Tous les changements dont il est l'auteur immédiat ont leurs causes

principales dans les générations dont il descend. S'il existe une explication vraie de ces changements, il faut la chercher dans cet agrégat de conditions dont sont sortis et les changements et l'homme.

« Quand même nous serions disposés à admettre l'absurde supposition que la genèse du grand homme est indépendante de l'histoire antérieure de la société où il est né ; il est un fait indéniable et suffisant pleinement à notre thèse, c'est que le grand homme ne pourrait exercer aucune action si la société n'avait hérité des richesses matérielles et intellectuelles lentement accumulées dans le passé, et s'il n'y avait autour de lui une population, des caractères, des intelligences et une organisation sociale. Considérez Shakespeare : quels drames aurait-il pu écrire sans les innombrables traditions de la vie civilisée, sans les expériences variées qui, d'un passé lointain, sont arrivées jusqu'à lui et sont venues enrichir son esprit ; sans cette langue, que des centaines de générations ont travaillé à développer et à enrichir ? Prenez un Watt avec tout son génie d'invention, supposez qu'il vive dans une tribu à laquelle le fer est inconnu, ou qui ne possède de fer que ce qu'on peut en fabriquer dans de petits foyers activés avec des soufflets à la main ; ou bien supposez-le né chez nous, mais avant qu'on connût les tours à tourner, croyez-vous qu'il y aurait eu beaucoup de chances pour qu'il créât la machine à vapeur ? Imaginez un Laplace privé du secours de ce système de mathématiques lentement perfectionné, dont nous pouvons suivre la trace depuis ses origines chez les Égyptiens, aurait-il été bien loin dans sa mécanique céleste ?

Nous pourrions nous poser des questions semblables et y répondre de la même façon, quand même nous nous bornerions à cette classe de grands hommes, dont les actions occupent plus particulièrement les adorateurs de héros, nous voulons parler des gouvernants et des généraux. Xénophon n'aurait pas mené à bonne fin sa célèbre retraite, si ses 10,000 avaient été faibles, lâches ou insubordonnés ; César n'aurait pas accompli ses conquêtes s'il n'avait eu des troupes disciplinées, ayant reçu des générations précédentes leur prestige, leur tactique et leur organisation. Pour prendre un exemple moderne, le génie stratégique d'un Moltke n'aurait pu triompher dans de grandes guerres, s'il n'avait eu derrière lui une nation de quarante millions d'hommes pour lui fournir des soldats, et si ces soldats n'avaient eu un corps vigoureux, un caractère résolu, un naturel docile, et n'avaient été capables d'exécuter ses ordres avec intelligence. »

Ce n'est pas qu'il faille nier la part d'influence que l'homme exerce sur la société, qui n'est qu'un agrégat sur lequel les qualités et les vices des unités qui le composent s'impreignent. Si cette part n'est pas prépondérante, c'est, entre autres causes, que sous des traits communs apparaissent des diversités de condition, d'âge, de caractère, de tendances, de préjugés, et qu'une génération ne s'éteint pas soudainement pour être remplacée par une autre génération ; c'est que le renouvellement est successif et continu.

Ces obstacles à l'action individuelle garantissent contre les changements brusques et violents, sans nuire au libre arbitre.

Mais si cette action n'échappe pas à toute prévision, dans quelle mesure la comporte-t-elle ?

Il est certain que la science sociale a ici moins de prise. La place à l'accident, à l'aventure, est assez grande. L'histoire n'est plus que d'un faible secours. L'activité physique et intellectuelle, l'énergie morale, la passion, la vivacité de la foi, peuvent se proposer une grande variété de buts dont elles s'éloignent ou s'approchent, et bien qu'il y ait encore à tenir compte de l'instinct de l'imitation, il y a grand péril d'erreur dans la recherche de leurs effets sur le présent et à plus forte raison sur l'avenir.

Nous ne dirons pas que les hommes se divisent en classes, en couches, en groupes, en partis qui ont leurs traditions, leurs croyances, leurs intérêts, leurs passions; tout cela fait partie du milieu social et de son action; et, quoique très-mêlé à l'individualité, doit en être séparé, au moins par la pensée.

Cette œuvre de dissection entre le naturel, le transmis et l'acquis, offre des difficultés presque insurmontables. Il s'agit de savoir dans quelle limite l'individu avec son fond propre, sa volonté, sa liberté, seconde, combat l'action sociale dans l'ensemble de ses causes et de ses moyens si compliqués, ou seulement dans une ou plusieurs de ses causes ou de ses moyens.

Toutefois, il y a une distinction à faire : l'individu ne fait-il qu'entrer en scène ? la divination, la conjecture dominent l'appréciation scientifique. Le rôle est-il joué ? les actes sont acquis ; nous n'avons plus qu'à démêler leurs conséquences prochaines ou éloignées. On a tout à la fois à voir et à prévoir. Quel

est l'apport, quel est le contingent de la personnalité à étudier dans le progrès ou le recul de la civilisation ? Telle est la question à résoudre et nous n'affirmons pas que la solution soit aisée.

Comme la prépondérance d'action appartient, suivant nous, à l'être collectif qui ne meurt pas, qui se perpétue, l'histoire des mœurs, des opinions religieuses et philosophiques, des relations sociales, des institutions, des sciences et des lettres, a beaucoup plus d'importance que des détails biographiques sur les empereurs ou rois, les ministres, les généraux. C'est dans cette histoire qu'il faut chercher la cause des phénomènes sociaux.

Malheureusement nos préférences s'accordent peu avec le goût du public superficiel. Ce goût pour les particularités, pour les actes de tels ou tels personnages, ne se traduit-il pas dans les conversations de salon où les anecdotes sur la vie privée des hommes en vue, les commérages, les accidents, les événements à sensation tiennent bien plus de place que les idées générales ? Il est, d'ailleurs, singulièrement favorisé et entretenu par nos historiens qui, pendant trop longtemps, n'ont connu que les princes qu'ils ont, par une rétroactivité des plus abusives et des plus trompeuses, tous construits sur le type de Louis XIV, ignorant ou affectant d'ignorer l'existence de la nation.

Non-seulement la science sociale n'est pas incompatible avec la liberté humaine; mais elle n'est compatible qu'avec cette liberté.

Si, en effet, l'homme n'était dans la main d'une puissance surnaturelle qu'un instrument passif, su-

bissant tous les mouvements qui lui seraient imposés, si les sociétés n'étaient qu'un organisme soumis dans sa marche à l'impulsion irrésistible d'un mystérieux et occulte moteur, d'une part les secrets du dessein et du plan seraient impénétrables, et, d'autre part, il n'y aurait rien à tenter contre la force invincible d'un mécanisme dont l'économie resterait toujours inconnue ; il n'y aurait place ni au conseil ni à la prévision ni à la prudence.

I.

Herbert Spencer n'atténue pas, il exagérerait plutôt les difficultés et les écueils que rencontre la constitution de la science sociale. Il les expose amplement dans neuf chapitres en essayant de les classer, et de ces chapitres il n'en est pas un qui ne soit lu avec grand profit par un homme politique. L'auteur, en signalant ces multiples causes d'erreur, les illusions, les préjugés qui égarent la vue et faussent l'appréciation, indique les précautions à prendre pour les éviter. Nous n'avons pas la pensée de suivre ses développements si riches d'observations intéressantes et si empreints de sagacité. Peut-être se laisse-t-il quelquefois entraîner dans quelques digressions qui, sans l'écarter absolument de son sujet, ralentissent un peu sa marche. L'originalité et la justesse des aperçus font facilement absoudre la déviation, quand elles n'empêchent pas de la voir. Nous voudrions seulement recueillir quelques-unes des conclusions les plus générales de l'introduction à la science sociale, et nous les choisissons parmi celles qui nous

paraissent avoir le plus d'importance pratique. Une des vérités utiles que l'auteur met en lumière, c'est que les formes politiques, les constitutions n'ont pas par elles-mêmes la toute-puissance, la miraculeuse efficacité que les esprits superficiels ou passionnés sont enclins à leur attribuer. A ses yeux, les constitutions n'ont de valeur qu'autant qu'elles sont le produit du caractère national. Les arrangements sociaux des mieux combinés, ne sont rien s'ils ne sont vivifiés par des mœurs, des tendances, des convictions auxquelles ils correspondent et s'adaptent.

Spencer ne croit pas, et il a pleinement raison, que les moyens de la liberté puissent remplacer la liberté.

« Les votes n'ont pas de vertus intrinsèques, la possession de représentants n'est pas un bienfait en soi ; ce ne sont là que les moyens d'atteindre un but. Le but est d'assurer les conditions permettant à un citoyen d'organiser sa vie, sans autre obstacle de la part de ses concitoyens que ceux qui résultent de leurs droits mutuels ; c'est d'assurer à chaque citoyen tous les résultats avantageux justement acquis de ses activités. La valeur des moyens se doit estimer à la mesure dans laquelle ce but est rempli. Un citoyen en possession nominale de tous les moyens, mais n'atteignant qu'imparfaitement le but, est moins libre que celui arrivant à un meilleur résultat avec des moyens incomplets. »

Mais si les institutions ne sont efficaces qu'à la condition que le caractère national leur communique la vie, il faut reconnaître que le caractère national ne peut produire tous ses effets qu'avec le secours de formes politiques appropriées qui n'en-

travent point mais qui garantissent son développement. Le choix de ces formes n'est donc pas d'un médiocre intérêt.

« Un enfant n'arrivera à rien avec un outil dont le poids et les dimensions ont été calculés pour la main d'un homme ; un homme ne fera rien de bon avec l'outil d'un enfant ; il lui en faut un adapté à sa main plus large et à son bras plus vigoureux. A chacun l'outil est indispensable ; mais les résultats obtenus par chacun seront proportionnés non pas seulement à la grandeur ou à la structure de l'outil, mais encore à son adaptation aux forces de l'ouvrier. De même des machines politiques ; on peut soutenir qu'une machine politique n'a de valeur qu'autant qu'existe la force nécessaire pour s'en servir, et en même temps qu'une machine politique est indispensable. Ici encore les résultats ne sont pas proportionnés aux moyens employés, ils sont proportionnés à la force qui, pour agir convenablement, a besoin de certains moyens. »

Spencer réfute très-bien l'idée qu'une nation puisse se procurer, sous la forme d'une loi, quelque chose comme la raison incarnée, lorsqu'elle-même n'est pas douée d'une certaine dose de sagesse et de raison. Il considère que la constitution anglaise fournit à chacun d'excellents moyens de formuler et de faire valoir ses droits, mais il tiendrait pour illusoire d'attendre plus d'elle que des autres formes de gouvernement, une capacité et une rectitude supérieures à celle de la société dont elle est sortie.

Comment ne pas acquiescer à cette vérité, qu'aucun système représentatif, restreint ou uni-

versel, ne fera autre chose que représenter la nature moyenne des citoyens ?

Mais je ne saurais admettre, avec l'auteur, que non-seulement la conscience du corps constitué est inférieure à la conscience moyenne de l'individu ; mais qu'encore l'intelligence du corps constitué subit cette infériorité.

N'est-on pas étonné de rencontrer une telle proposition sous la plume d'un écrivain anglais qui admire, à juste titre, le parlementarisme anglais ?

Voici encore une proposition qui peut soulever plus que des doutes ; elle est de nature à heurter bien des susceptibilités.

« Dans les assemblées, la foule des médiocrités gouverne, par le fait, les quelques supériorités. Les hommes supérieurs sont obligés de n'exprimer que les idées à la portée de tous et de garder les vues profondes, les meilleures pour eux-mêmes. »

Il est évident que l'auteur se rappelle, avec quelque amertume, les *bah* qui accueillent, suivant lui, dans la Chambre des Communes, les principes abstraits.

Ne serait-il pas plus vrai de dire que les parlements, qui sont les interprètes le l'opinion, ne la doivent pas trop devancer, et que, pour l'éclairer et la guider, s'en faire suivre, ils ne doivent pas tenter de précipiter sa marche ?

Dans un chapitre autre que celui dans lequel il traite de l'influence des formes politiques, Spencer combat victorieusement deux idées contradictoires qui, bien que l'une et l'autre, excessives, coexistent dans beaucoup d'esprits.

On entend souvent répéter, et cette croyance revêt presque une formule proverbiale : plus on étudie l'histoire, plus on découvre que l'homme est toujours le même. La croyance qu'avec de bonnes lois il est facile de changer la nature humaine, jouit cependant d'un grand crédit, bien qu'elle soit diamétralement opposée.

L'auteur de l'Introduction à la science sociale soutient que la nature humaine est indéfiniment modifiable, mais qu'elle ne peut se modifier que très-lentement et que, par conséquent, toutes les lois, toutes les institutions, tous les systèmes qui prétendent l'améliorer à courte échéance, manqueront infailliblement leur effet.

« Parcourons les programmes de toutes les sociétés, sectes et écoles quelconques, depuis les conventionnels, disciples de Rousseau, jusqu'aux membres de l'alliance du Royaume-Uni, depuis les partisans de la propagande ultramontaine jusqu'aux avocats enthousiastes de l'éducation exclusivement laïque : nous retrouvons chez tous un trait commun. Partout règne la conviction qu'il suffit d'adopter tel ou tel système d'enseignement ou de discipline, tel ou tel mode de répression ou d'éducation pour améliorer considérablement l'état social. Tantôt cette idée est formellement énoncée, tantôt elle est implicitement admise comme allant de soi. L'un nous dit : il est indispensable de façonner complètement à nouveau le peuple qu'on souhaite de rendre libre. Cette théorie implique que façonner à nouveau un peuple est chose faisable. Pour un autre, il est incontestable que des enfants à qui l'on a enseigné ce qu'il

ont à faire pour être bons citoyens, deviendront bons citoyens. Un troisième tiendra pour vérité indiscutable que si la loi supprime les tentations de boire, non-seulement les gens ne boiront plus, mais encore ne commettront plus de crimes. Ce que ces espérances ont de trompeur est pourtant assez visible pour quiconque ne se laisse pas éblouir par des hypothèses ou emporter par l'enthousiasme. On a souvent fait remarquer aux fanatiques de la tempérance que la moyenne des crimes est plus élevée chez quelques-unes des nations de l'Europe les moins adonnées à l'ivrognerie, qu'elle ne l'est chez nous. Ce seul fait devrait leur démontrer que les mesures restrictives qu'ils rêvent, n'amèneraient pas la moralisation subite de l'Angleterre. Une autre superstition dont la statistique s'est chargée depuis longtemps de faire justice, c'est que des leçons apprises dans des livres de classe puissent avoir pour résultat instantané la bonne conduite. Sans les préjugés, personne n'y croirait plus, parce que sans les préjugés tout le monde remarquerait combien peu, en définitive, l'instruction influe sur la conduite. Chacun observerait que le marchand et le fabricant trompant sur la marchandise, le banqueroutier frauduleux, les fondateurs de compagnies chimériques et les individus qui manipulent les comptes de chemins de fer et les prospectus financiers, ont une malhonnêteté qui ne diffère en rien au fond de celle de l'illettré. On observerait aussi que l'enseignement reçu influe incroyablement peu sur le genre de vie des étudiants en médecine, et que la prudence des médecins même les plus expéri-

mentés est à peine augmentée par toute leur science. Sans la conviction tacite qui nous occupe, les faits frappants qui s'imposent perpétuellement à notre attention, empêcheraient l'éclosion des utopies qui reparaissent périodiquement avec chaque nouveau système politique, depuis les constitutions créées sur le papier par l'abbé Sieyès, jusqu'au programme publié dernièrement par M. Louis Blanc. »

J'aurais des réserves à faire, spécialement en ce qui concerne non pas tel ou tel mode d'instruction, mais l'instruction elle-même; je trouverai bientôt l'occasion, dans le cadre de cette étude, d'apprécier sur ce point les idées de Spencer; des raisons de méthode me font ajourner cette appréciation.

Le plaies sociales peuvent-elles être radicalement guéries ?

Spencer affirme que ce serait une illusion de le croire.

Je ne donne pas le texte, parce qu'il contient sur nos révolutions politiques des opinions d'une trop injuste sévérité pour que je m'expose au soupçon de me les approprier.

Le grand mérite du système parlementaire, c'est qu'il prévient les violences et les secousses; c'est qu'il ne prend la responsabilité des réformes qu'autant qu'elles sont préparées et à l'avance acceptées en grande partie par l'opinion. De sa nature, il n'est pas révolutionnaire; il l'est quelquefois accidentellement, lorsque, supprimé ou seulement comprimé, il se relève tout à coup et cède comme à l'ivresse de la puissance ressaisie; l'hésitation des parlements devant des innovations que l'avenir pourra consacrer

ne s'explique donc pas par la médiocrité, mais par la prudence des représentants, qui seraient des représentants infidèles s'ils ne tenaient compte du niveau intellectuel et moral des représentés. Les remèdes trop énergiques sont souvent pires que le mal; le bon sens recommande ce lieu commun.

L'observation que la société façonne l'homme avant que l'homme tente de la réformer, n'est pas ébranlée, est au contraire confirmée par ce qui précède. Le milieu social est cause et effet. Sans doute, à l'origine, il a d'abord été effet, puisque l'agrégation, au moment de sa formation, a dû revêtir le caractère des unités dont elle s'est composée, mais l'agrégat dure, et les unités qui l'entretiennent se renouvellent partiellement et successivement.

Spencer apporte dans l'appréciation des deux grands partis qui divisent en Angleterre la classe gouvernante, une largeur de vue, une équité supérieure, qui peuvent être proposées à l'imitation des publicistes de tous les partis :

« Il saute aux yeux du radical que les préjugés du tory l'aveuglent sur un mal présent ou sur un bien futur. Il saute aux yeux du tory que le radical ne distingue pas le bon côté de ce qu'il voudrait détruire, et n'aperçoit pas les maux qu'entraînera vraisemblablement l'institution qu'il souhaite d'établir. Mais il ne vient à l'esprit d'aucun des deux que son adversaire soit aussi nécessaire que lui-même. Le radical, avec son idéal irréalisable, ne sait pas que son enthousiasme servira à faire avancer les choses, mais beaucoup moins qu'il ne le pense, et il ne veut pas admettre que la résistance du tory soit

un modérateur salutaire. Le tory, dans son obstination, ne peut pas voir que l'ordre de choses établi n'est bon que relativement, et que son propre appui n'est qu'un moyen d'empêcher des changements prématurés; il ne sait pas non plus reconnaître dans l'antagonisme amer et les ardentes espérances du radical, les agents sans lesquels il ne pourrait y avoir progrès. Ainsi, aucun des deux ne comprend pleinement sa propre fonction ou celle de son adversaire, et tout ce qui leur manque pour les comprendre leur manque pour comprendre les phénomènes sociaux. »

Spencer émet sur le rôle des classes dirigeantes une opinion dont je désire que la justesse égale l'élévation. La vieille théorie politique qui confondait la souveraineté et la propriété, qui de celle-ci avait dérivé celle-là, et de l'agent gouvernant avait fini par faire le propriétaire non des gouvernés, mais de l'être collectif, la nation, s'est transformée et aujourd'hui le souverain, un ou multiple, est le serviteur du pays.

La vieille théorie du gouvernement industriel et social subira une transformation du même genre.

Les classes dirigeantes trouveront la garantie de leurs intérêts dans la subordination de ces intérêts aux intérêts des masses dont elles gouvernent le travail. La sujétion du grand nombre au petit nombre ne s'est jamais justifiée que parce qu'elle a favorisé le développement du bien-être parmi ceux qui la subissaient. Si, dans le passé, les classes supérieures n'ont pas eu conscience que leur titre était plutôt un devoir qu'un droit, il n'en est pas

moins vrai que, grâce à elles, eu égard à l'état social, les masses étaient plus protégées et moins misérables qu'elles n'eussent été, abandonnées à elles-mêmes.

L'auteur trouve dans le servage une application de ces idées. L'affaiblissement de l'ascendant des classes et l'effacement des distinctions seront accompagnées d'une augmentation de bien-être non-seulement dans les classes dirigées, mais dans les classes dirigeantes.

Je ne saurais me résoudre à ne point détacher des développements qui l'encadrent, cette observation saisissante de vérité :

« Le baron des temps féodaux n'imaginait pas la possibilité d'arrangements sociaux infiniment plus avantageux pour lui que ceux qu'il défendait avec ardeur ; il ne voyait pas que dans les arrangements qu'il défendait, se trouvaient les causes de ses innombrables souffrances et ennuis. Si on lui avait dit qu'un noble pourrait être bien plus heureux sans un château fortifié ayant sa garnison, ses passages secrets et ses donjons pour les prisonniers; que ce noble pourrait n'avoir ni herse, ni pont-levis, ni hommes d'armes, ni sentinelles et être plus en sûreté ; ni vassaux, ni mercenaires, et courir moins de dangers ; ne pas posséder un seul serf, et être plus riche : cela lui aurait paru d'une absurdité touchant à la folie. Il aurait été inutile de faire valoir que ce régime, en apparence si avantageux pour lui, était cause de mille souffrances diverses : querelles perpétuelles avec les voisins, guerres, surprises, trahisons, vengeances des égaux, perfidies des

inférieurs ; obligation de ne jamais quitter son armure et ses armes ; disputes éternelles des serviteurs et des vassaux entre eux ; grossièreté et monotonie de l'alimentation fournie par une agriculture languissante ; absence de confort, telle que pas un domestique d'à présent ne se soumettrait à ce régime ; le tout aboutissant à une usure générale qui abrégeait la vie, lorsque celle-ci n'était pas tranchée violemment par la guerre ou l'assassinat. Ce que le préjugé de classe de l'époque l'empêchait absolument de distinguer, est devenu très-visible aux yeux de ses représentants modernes. Le pair d'aujourd'hui sait que, sans avoir les moyens de défense de son prédécesseur, sa suite et ses serfs, il est plus heureux que lui. Sa maison de campagne est plus sûre que ne l'était une tour crénelée ; il est plus en sécurité au milieu de ses domestiques sans armes, que l'ancien seigneur féodal entouré de ses gardes ; il court moins de dangers en sortant désarmé que n'en courait le chevalier vêtu d'une cotte de mailles et portant lance et épée. S'il n'a pas de vassaux prêts à prendre les armes sur un signe de lui, il n'a pas non plus de suzerain pouvant l'appeler à donner sa vie pour une querelle qui ne le regarde pas. S'il ne peut forcer personne à travailler, le travail des hommes libres le rend infiniment plus riche que l'ancien propriétaire de serfs ; à mesure qu'il perdait le droit de contrôle direct sur les travailleurs, se développait un système industriel lui fournissant un confort et un luxe inconnus, même en rêve, à celui qui tenait les travailleurs à sa merci. »

Tout cela est très-finement constaté. Il est très-

présumable que si les détracteurs de nos sociétés modernes, ceux que leurs regrets un peu factices font les survivants d'un autre âge, voyaient soudainement revivre les temps qui sont pour eux une sorte d'idéal rétrospectif et y étaient tout à coup transportés, ils gémiraient de l'étendue de leurs pertes et ne s'en consoleraient pas.

Ils maudissent la révolution française, par rancune contre les violences et les crimes dont leurs pères ont eu, il est vrai, cruellement à souffrir, mais ils jouissent aujourd'hui de ses bienfaits, et quoi qu'ils puissent dire, s'il dépendait d'eux de les répudier, ils seraient trop intelligents pour y renoncer.

J'aurais pourtant une réserve à faire contre l'une des idées de Spencer. L'accroissement du bien-être du plus grand nombre est sans doute le résultat du progrès social. Mais est-il le but ? Non; suivant nous, le but c'est l'accroissement de la liberté humaine, c'est le plus grand développement des facultés de tous, c'est l'exhaussement de la moralité, c'est l'épanouissement de la justice.

L'accomplissement du but ainsi entendu entraîne avec lui, mais comme une conséquence, l'amélioration matérielle du sort de toutes les classes.

II.

J'ai suffisamment indiqué les tendances politiques de Herbert Spencer. Mais ce qui prédomine dans son livre, ce n'est pas la politique proprement dite, c'est la philosophie sociale. Un des chapitres les plus curieux et les plus instructifs, c'est celui qu'il con-

sacre à l'opposition de la religion de la haine et de la religion de l'amour, celle-ci qui est enseignée, celle-la qui est trop constamment pratiquée.

La religion de la haine, c'est l'égoïsme qui domine la vie individuelle et qui se fait une large place dans la vie collective. La religion de l'amour, c'est *l'altruisme*, le principe du sacrifice de soi à autrui, de l'immolation de l'individu au prochain.

L'altruisme est aujourd'hui en grande faveur dans certaines écoles philosophiques; le mot est écrit presque partout. La règle de conduite qu'il exprime est plus préconisée que suivie. Le christianisme est la consécration tempérée de cette règle. Il dit : aimez votre prochain comme vous-même, faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fît à vous-même; il ne dit pas d'une manière absolue, aimez votre prochain plus que vous-même : faites plus de bien à autrui que vous ne voudriez qu'il vous en fût fait.

La philosophie réclame le plus, ce n'est peut-être que dans l'espoir d'avoir le moins.

Spencer se livre à une démonstration incisive et brillante pour établir qu'avec le principe du triomphe de l'altruisme, exagéré comme l'exagèrent les théoriciens, et surtout comme il l'exagère lui-même pour le réfuter, aucune société ne pourrait vivre. Si ce principe s'imposait aux actions, comment la disposition générale à conférer des bienfaits s'exercerait-elle? Au bien que chacun voudrait faire à son voisin, le voisin, dans son émulation, répondrait par un refus, par des représailles d'abnégation et une réaction de services? A défaut d'obligés disponibles,

que deviendraient les bienfaiteurs ? Pour l'application, ne faudrait-il pas supposer la société partagée en deux classes, les altruistes qui se dépouilleraient et les égoïstes qui s'enrichiraient des dépouilles ?

D'ailleurs, pour doter autrui du bien qu'autrui aurait intérêt à se faire, il faudrait s'assimiler le corps et l'âme d'autrui, les besoins physiques et moraux d'autrui. Voilà une tâche plus que lourde, une tâche d'une exécution impossible. Ne vaut-il pas mieux laisser à chacun le soin de faire, suivant son jugement et ses goûts, son propre bien, sous la condition de ne pas faire le mal d'autrui ?

..... « Il est assez clair que la doctrine du sacrifice est insoutenable dans sa forme absolue ; nos idées habituelles et nos actions de tous les jours montrent que nous en convenons implicitement. Le travail, les entreprises, les inventions, les perfectionnements, tels qu'ils se sont poursuivis dès l'origine et tels qu'ils se poursuivent maintenant, reposent sur ce principe que dans une société où il y a beaucoup de besoins non satisfaits, chacun songe à satisfaire ses propres besoins plutôt que ceux des autres. L'activité industrielle est basée là-dessus; ce fait une fois admis, il en résulte nécessairement que l'altruisme absolu dissoudrait l'organisation sociale existante ; ceux qui soutiendraient qu'une organisation sociale tout-à-fait différente pourrait fonctionner auraient à prouver leur dire; cette organisation ne fonctionnerait certainement pas ; on le voit clairement, en supposant que le principe opposé soit en vigueur, si A ne s'occupait pas de lui-même et n'avait souci que du bien-être de B, de C et de D,

tandis que chacun de ceux-ci, sans faire attention à ses propres besoins, travaillerait à pourvoir aux besoins des autres ; ce circuit, outre qu'il serait fort pénible, ne donnerait qu'une médiocre satisfaction aux besoins de chacun, à moins que chacun n'eût la conscience de son voisin. Après avoir fait cette observation, il faut en inférer qu'une certaine prédominance de l'égoïsme sur l'altruisme est profitable, et qu'en fait aucun autre arrangement ne réussirait. Demandez-vous ce qui arriverait si A, B, C, D, etc., refusaient une jouissance par sollicitude pour un autre, afin de la lui laisser, et que cet autre la refusât de même à force de sympathie pour ses semblables. Considérez la confusion qui en résulterait, les quiproquos, la perte de jouissance pour tous, et vous reconnaîtrez que le pur altruisme conduirait à une impasse aussi bien que le pur égoïsme. En réalité, personne ne songe à diriger toutes les actions de sa vie d'après la théorie de l'altruisme. Le quaker, qui veut qu'on accepte à la lettre et qu'on mette en pratique les préceptes du christianisme, conduit ses affaires d'après des principes égoïstes, ni plus ni moins que ses voisins. En paroles, il professe de ne prendre point souci du lendemain. En réalité, son souci du lendemain trahit un égoïsme aussi net que celui des autres hommes, et il sent que s'il prenait autant de souci du lendemain des autres, ce serait ruineux pour lui et peut-être fâcheux pour tout le monde. »

Herbert Spencer charge un peu le système; i ajoute à ses vices et le rend si vulnérable qu'il lui est trop facile d'en triompher.

Ce système ne dit pas à l'individu de se sacrifier à un autre individu ; il prescrit à l'individu le sacrifice de son intérêt particulier à l'intérêt de sa famille, de l'intérêt de sa famille à l'intérêt de sa commune, de l'intérêt de sa commune à l'intérêt de l'État, de l'intérêt de l'État à l'intérêt de l'humanité. C'est la collectivité qui toujours et quand même doit prévaloir.

Nous avons trouvé sous d'autres plumes, sous des plumes qui propagent l'altruisme, une expression plus exacte du principe. Nous ne pousserons pas ce principe à outrance, pour la commodité de la réfutation, lorsque nous le discuterons.

Spencer est conséquent avec lui-même quand il reproche aux législateurs de trop prendre à leur charge la défense de l'individu contre lui-même et de ne pas assez le défendre contre les injustices et les agressions d'autrui. Précisément parce que l'égoïsme est le principe prédominant dans toutes les sociétés, l'individu qui peut librement développer pour son bien ses facultés, sous la condition de ne pas attenter aux libertés qui ont toutes le même titre que la sienne, doit, sous sa responsabilité, se garantir du mal qui serait son œuvre propre ou se résigner à en subir les conséquences.

Mais s'il n'a pas droit aux services que lui promet l'altruisme, il peut légitimement réclamer la protection sociale contre toute atteinte à sa liberté et contre la violation des contrats que cette liberté, en contact avec d'autres libertés, a produits.

Je ne veux pas suivre l'auteur dans toutes les applications de ses idées; parmi elles il en est, par

exemple, celles relatives au règlement de police sur les chemins de fer où son appréciation me semble fautive : le voyageur, par son imprudence, engage souvent d'autres intérêts que le sien ; en le garantissant contre lui-même, on garantit autrui contre lui.

D'ailleurs, si la loi ne doit pas protéger l'individu contre lui-même, aux dépens d'autrui, pourquoi ne lui accorderait-elle pas, même contre lui-même, une protection qui ne nuit pas à autrui ?

Pourquoi ne suppléerait-elle pas à l'insuffisance de prévoyance, surtout lorsqu'il s'agit d'un danger dont l'expérience n'a peut-être pas encore assez démontré la gravité ?

J'ai à cœur d'aborder une des théories fondamentales de Spencer. Il reproche aux législateurs modernes de faire vivre les incapables aux dépens des capables, les faibles aux dépens des forts, les infirmes aux dépens des valides, les paresseux aux dépens des laborieux, les vicieux aux dépens des vertueux. D'une part, les bénéficiaires n'ont aucun titre à l'assistance qu'ils obtiennent ; d'autre part, cette assistance est très-onéreuse à ceux sur l'activité et le travail desquels elle est prélevée. La taxe des pauvres, les secours aux filles-mères, les hôpitaux (nous parlerons à part de l'instruction gratuite) excitent les objections et les vives critiques de l'auteur.

D'abord, est-ce bien à une inspiration d'*altruisme* que le législateur obéit quand il intervient au profit de la misère et même au profit du vice qui n'encourt pas la répression pénale ? Dans la réalité, ne protége-t-il pas la majorité saine contre les méfaits éventuels de la minorité malsaine, que le châtiment

sans doute atteindrait, mais sans que le préjudice causé fût pour cela réparé ? L'intérêt social n'est-il pas de prévenir les délits plutôt que de les punir ? les secours aux filles-mères ne s'adressent-ils pas moins à elles qu'à leurs enfants ? Spencer répond que les parents transmettent le vice avec le sang et sous prétexte du principe d'hérédité dont il reconnait cependant que l'effet n'est pas constant, il veut que la société laisse faire et s'abstienne au lieu d'entraver la nature, c'est-à-dire qu'il condamne les enfants à la mort. C'est le développement des générations actives, énergiques, habituées à l'empire sur elles-mêmes, à l'effort courageux qu'il faut favoriser. Tant pis pour le rebut, tant mieux pour l'élite si la misère et le vice succombent, s'ils ne laissent pas de descendants. Leur déplorable, leur débordante fécondité ne mérite ni encouragement, ni sympathie, ni pitié.

Il faut convenir qu'à l'encontre des élans philanthrophiques une pareille doctrine est bien dure. Je ne nie pas qu'elle soit pour quelques-unes de ses déductions une conséquence logique du système utilitaire, et le principe de l'utilité, qu'il soit ou non expressément avoué, domine les écoles dites *positivistes* et surtout celles de l'évolution. Spencer est franchement utilitaire.

Pour nous, le principe fondamental, le lien de la société, ce n'est pas l'utilité, c'est la justice. Eh bien ! la justice autorise à établir des sanctions pénales contre la violation des lois ; mais elle ne permet pas d'employer la contrainte pour assurer l'accomplissement des devoirs auxquels des droits ne correspon-

dent pas. La société n'a pas de titre pour punir l'oisiveté, l'incurie, même les désordres qui ne sont qu'un abus de la liberté personnelle, s'ils n'ont rien d'offensif pour la liberté d'autrui ; à plus forte raison n'a-t-elle pas de titre pour punir la faiblesse, l'infirmité, le malheur.

Une présomption généreuse, sympathique, qui est comme une assurance mutuelle contre les mauvaises chances de la destinée, une présomption qui est souvent conforme à la vérité, fait admettre que les membres de la société, même les moins dignes, lorsqu'ils tombent dans le dénuement et la détresse, en tant qu'ils ne sont pas infracteurs des lois prohibitives, sont encore plus victimes des circonstances que de leurs fautes morales, et on ne les condamne pas indirectement à subir les châtiments sociaux en ne leur laissant que l'alternative des crimes qui attirent ces châtiments ou d'une mort certaine dans les angoisses de la faim. La foi dans la transmission héréditaire des vices, bien loin de contrarier les sentiments de compassion, imprime à ces sentiments le caractère, sinon de justice exigible, du moins d'équité miséricordieuse. Il n'y a pas dette proprement dite, sans doute, mais les lois ne défendent pas de faire plus qu'il n'est dû ; elles n'imposent pas, mais elles encouragent l'accomplissement des devoirs qui n'ont que la sanction de la morale. La société, en acquittant l'un de ces devoirs, donne, au nom de tous, un enseignement qu'elle invite à suivre ; elle n'est, à la vérité, la gardienne armée que du droit, mais le droit, sans le secours de la morale qui reste livrée au libre arbitre, serait impuissant à la faire vivre.

Donc, elle doit à tout le moins recommander la morale par ses exemples. Mais qu'est-ce que la morale ? C'est un problème que Spencer n'affronte pas.

Nous aurions d'ailleurs à examiner le point de savoir si le pouvoir social n'a pas des devoirs de protection d'une nature particulière, des devoirs qui ont vis-à-vis de lui un caractère qu'ils n'ont pas d'individu à individu. Nous réservons ce point comme pouvant se débattre plus utilement à l'occasion d'une autre thèse de Spencer.

Je m'attache à l'idée mère.

« Chaque citoyen doit user de sa liberté d'action, de façon à ne pas entraver celle des autres. Il ne doit rien défalquer du bien-être commun ; il faut pour cela qu'il accomplisse une fonction, ou partie de fonction, représentant au moins la valeur de ce qu'il consomme, et en outre qu'il laisse les autres libres d'accomplir leurs fonctions et de poursuivre leurs plaisirs. La somme de bonheur est évidemment moindre dans une société dont les membres ne peuvent vivre sans se gêner mutuellement que dans celle où cette gêne n'existe pas ; le nombre et les conditions physiques étant égaux par hypothèse, la somme de bonheur sera évidemment encore plus grande dans la société dont les membres s'entr'aideront volontairement. »

Je ne relève pas l'idée, à mon sens inexacte, que l'accroissement du bonheur du plus grand nombre est le but du progrès social ; je l'ai déjà contesté ; mais je note que l'assistance volontaire est vue avec faveur.

Plus loin Herbert Spencer écrit :

. . . « La politique de clémence, non moins que la politique de justice consiste à exiger que l'on se conforme à la nécessité essentielle de gagner sa vie et de ne pas commettre d'agression; la politique de justice, parce que ne pas l'exiger c'est manquer à protéger les natures meilleures ou mieux adaptées contre les natures mauvaises ou moins adaptées; la politique de clémence, parce qu'il faut en passer par les souffrances qui accompagnent le travail d'adaptation à l'état social, et que mieux vaut en passer par là une seule fois que deux; or, c'est ce qui arrive quand le relâchement des conditions a permis de reculer. »

. . . . . « Toutes les autres conditions sont sans importance, comparées à la condition capitale de vivre sans nuire aux autres et sans leur être à charge. Tous les moyens destinés à influencer les actions et la nature des hommes sont sans importance, comparés à ceux qui servent à assurer l'exécution de cette condition capitale; malheureusement législateurs et philanthropes, occupés de projets qui gênent indirectement l'adaptation au lieu de l'aider, ne prêtent que peu d'attention à faire exécuter et à perfectionner les arrangements par lesquels elle s'effectue.

« Qu'il nous soit permis ici, dans l'intérêt du petit nombre de personnes qui soutiennent cette politique de discipline naturelle, de répudier énergiquement pour elle le nom de politique du *laissez-faire*, et de condamner énergiquement la politique contraire, comme entraînant un *laissez-faire* des plus pernicieux. Nous soutenons que lorsque l'État laisse

chaque citoyen se faire la part qu'il peut et endurer le mal qu'il s'est attiré par sa faute, ce genre de politique de laissez-faire est éventuellement bienfaisant; mais nous prétendons aussi que lorsque l'État le laisse endurer les maux infligés par d'autres citoyens, et ne peut être amené sans des frais considérables à prendre sa défense, ce genre de politique de laissez-faire est funeste par ses conséquences, tant prochaines qu'éloignées. Quand une législation ôte à l'homme méritant ce qu'il a gagné par son travail, afin de pouvoir donner au non-méritant des choses qu'il n'a pas gagnées; quand ceux qui font les lois séparent ainsi la cause et la conséquence, unies dans l'ordre de la nature, alors on a le droit de dire: Cessez d'intervenir. Mais quand, par un procédé quelconque, direct ou indirect, le non-méritant prive le méritant de ce qui lui est dû ou le gêne dans la poursuite paisible de son but, alors on a le droit de s'écrier: Hâtez-vous d'intervenir; soyez de fait les protecteurs que vous n'êtes que de nom. Nos politiques et nos philanthropes, qui ne peuvent supporter un laissez-faire salutaire, tolèrent et même défendent un laissez-faire pernicieux au suprême degré. L'agent régulateur qu'on appelle gouvernement nous prend sans hésiter 2,600,000 fr. par an pour enseigner les arts et établir des musées; mais lorsqu'il s'agit de nous protéger contre les voleurs et les meurtriers, il rend la poursuite des coupables difficile en chicanant sur les frais de témoins; la trésorerie va jusqu'à refuser les déboursés d'un projet admis par le *taxing-master*. N'est-ce pas là un laissez-faire désastreux? On vote

sans murmurer des millions pour tirer un consul intrigant des mains d'un roi demi-sauvage, et le pouvoir exécutif se refuse à dépenser quelques centaines de mille francs pour augmenter le nombre des juges; il n'en résulte pas seulement un arriéré considérable et des retards interminables, mais encore des injustices criantes de toute sorte. »

Si tel paraît être le système de Spencer, le législateur doit tendre à perfectionner l'adaptation des gouvernés au milieu social. S'il doit, dans la mesure du possible, diminuer l'usage de sa puissance répressive, en prévenant les délits, n'agit-il pas prudemment en propageant les sentiments de bienfaisance, de charité? Développer les sentiments de bienfaisance et de sympathie, n'est-ce pas un des plus sûrs moyens d'écarter la tentation de faire mal à autrui? Si l'assistance privée volontaire est digne d'éloge, pourquoi l'assistance publique serait-elle réprouvée?

Logiquement, avec ses principes, Herbert Spencer n'admet pas que l'État ait la tâche de distribuer gratuitement l'instruction aux enfants des familles trop pauvres pour en supporter les charges. La misère, c'est un châtiment de fautes de conduite, récentes ou anciennes; c'est une déchéance, une véritable indignité, encourue par l'insouciance, la paresse, les écarts, le vice. La conséquence doit peser non-seulement sur ceux qui sont exposés à cette triste condition, mais sur les rejetons auxquels elle a été transmise. Tant pis pour les victimes, même pour les victimes qui le sont par suite d'héritage! Qu'elles se relèvent par leur

propre effort ! La société n'est pas obligée de leur venir en aide.

« Nous avons fait de notre mieux, pendant une suite de générations, pour diminuer le sentiment de la responsabilité, en écartant les maux qu'amène le mépris de la responsabilité ; nous sommes en train de pousser le système plus loin, en déchargeant les parents de certaines autres responsabilités qui, dans l'ordre de la nature, retombent sur eux. Notre moyen de corriger l'insouciance, de décourager les mariages imprévoyants, et d'épurer l'idée de devoir, c'est d'encourager l'idée que ce n'est pas aux parents à préparer leurs enfants à la vie, mais que cela incombe à la nation. Tout proclame hautement partout la merveilleuse doctrine que les citoyens ne sont pas individuellement responsables de l'éducation de leurs enfants respectifs ; mais que ces mêmes citoyens, incorporés dans une société, sont respectivement responsables de l'éducation des enfants des autres ! »

Suivant une des habitudes de son esprit, Spencer pousse la théorie, en l'outrant, à des conséquences qu'elle n'avoue pas, et il la harcelle encore plus pour ce qu'elle ne dit pas que pour ce qu'elle dit.

« . . . . . On va en arriver à découvrir que, puisqu'un bon développement physique est, tout comme un bon développement mental, la condition préalable du bon citoyen, car sans lui le citoyen ne peut pas gagner sa vie et éviter ainsi la mauvaise conduite, la société est responsable de la bonne alimentation et de l'habillement des enfants ; on commence déjà, dans les discussions du *School-Board*, à reconnaître qu'en bonne logique il n'y a pas

moyen de s'arrêter sur la pente qui mène d'une idée à l'autre. Nous marchons vers un principe bizarre, qui s'affirme tacitement à l'occasion ; les gens n'ont qu'à se marier quand ils en ont envie, c'est aux autres à en supporter les conséquences ! »

Protéger contre les résultats de l'imprévoyance, c'est vouloir, de parti pris, rendre les hommes imprévoyants. L'empire sur soi-même est chose bien difficile ; pour l'acquérir, le sentiment de sa nécessité doit rester pressant. La peur éveillerait la prudence. Pourquoi, d'ailleurs, ne pas laisser se produire les salutaires effets des sentiments paternels et maternels ? Ces sentiments engendrent des miracles d'abnégation et de sacrifice ; la relation de parent à enfant fortifie à toute heure l'habitude de sacrifier l'agrément du moment et le plaisir égoïste au plaisir altruiste de chercher le bien-être de sa progéniture.

Spencer cherche dans les instincts des créatures inférieures, dans l'animalité, la preuve de l'énergie des inspirations dont nos lois vont tarir la source. La conviction de l'auteur déborde.

La considération si accréditée que l'instruction améliore le cœur en améliorant l'esprit, qu'elle a une grande puissance moralisatrice, qu'elle prévient ou diminue singulièrement les nécessités de répression, est pour lui une objection vaine, une idée creuse, une chimère qui l'irrite, et il la combat avec acharnement.

. . . . . « Qu'est-ce que l'idée mère commune aux sécularistes et aux dénominationalistes, sinon le principe que la diffusion de l'instruction est la seule chose nécessaire pour améliorer la conduite ? S'étant

tous nourris de certaines erreurs de statistique, ils se sont tous persuadés que l'éducation de l'État réprimerait la mauvaise conduite. Il sont souvent tombés, dans les journaux, sur des comparaisons entre le nombre des criminels sachant lire et écrire et celui des criminels illettrés; voyant que le nombre des illettrés l'emporte de beaucoup sur celui des autres, ils admettent la conclusion que l'ignorance est la cause du crime. Il ne leur vient pas à l'esprit de se demander si d'autres statistiques, établies d'après le même système, ne prouveraient pas d'une façon tout aussi concluante que le crime est causé par l'absence d'ablution et de linge propre, ou par la mauvaise ventilation des logements, ou par le défaut de chambres à coucher séparées. Entrez dans une prison quelconque et demandez combien de prisonniers avaient l'habitude de se baigner le matin; vous trouverez que la criminalité va habituellement de pair avec la saleté de la peau. Faites le compte de ceux qui possédaient un costume de rechange, la comparaison des chiffres vous montrera qu'une bien faible proportion de criminels ont habituellement de quoi se changer. Demandez s'ils logeaient sur les grandes rues ou au fond des cours, vous découvrirez que presque tous les criminels des villes sortent de bouges. Un partisan fanatique de l'abstinence complète de liqueurs, ou des améliorations hygiéniques, trouverait de même dans la statistique de quoi justifier non moins complètement sa croyance. Mais si vous n'acceptez pas la conclusion, tirée au hasard, qu'ignorance et crime sont cause et effet; si vous examinez, comme ci-dessus, si l'on ne pourrait pas

avec tout autant de raison attribuer le crime à diverses autres causes, vous êtes conduit à voir qu'il existe une relation réelle entre le crime et un genre de vie inférieure; que celui-ci est ordinairement la conséquence d'une infériorité originelle de nature; enfin que l'ignorance n'est qu'un concomitant, qui n'est pas plus que toutes les autres la cause du crime. »

De toutes les thèses auxquelles il s'attaque, la thèse des vertus curatives de l'instruction est celle qui excite le plus sa verve. Il énumère, avec une satisfaction de logicien, des séries de délits dont sont convaincus des inculpés qui ne sont pas illettrés, qui, parvenus à un certain niveau d'instruction, se servent d'elle pour commettre des actes agressifs contre la fortune, l'honneur, la liberté et même la vie d'autrui.

« . . . . . La confiance dans les effets moralisateurs de la culture intellectuelle, que les faits contredisent si catégoriquement, est du reste absurde *a priori*. Quel rapport peut-il y avoir entre apprendre que certains groupes de signes représentent certains mots et acquérir un sentiment plus élevé du devoir? Comment se fait-il que la facilité à former facilement des signes représentant les sons, pourrait fortifier la volonté de bien faire? Comment la connaissance de la table de multiplication ou la pratique des additions et des divisions, peuvent-elles développer les sentiments de sympathie au point de réprimer la tendance à nuire au prochain? Comment les dictées d'orthographe et l'analyse grammaticale peuvent-elles développer le sentiment de la justice?

Pourquoi, enfin, des accumulations de renseignements géographiques, amassés avec persévérance, accroîtraient-elles le respect de la vérité ?

« Il n'y a guère plus de relation entre ces causes et ces effets, qu'avec la gymnastique qui exerce les doigts et fortifie les jambes. Celui qui espérerait enseigner la géométrie en donnant des leçons de latin ou qui, en dessinant, croirait apprendre à jouer du piano, serait jugé bon à mettre dans une maison de fous ; il ne serait pourtant guère plus déraisonnable que ceux qui comptent produire des sentiments meilleurs au moyen d'une discipline des facultés intellectuelles.

« La foi aux livres de classe et à la lecture est une des superstitions de notre époque. »

Je veux bien admettre que la misère plus que l'ignorance, une de ses causes, est la trop écoutée conseillère des délits ; mais l'instruction n'est-elle pas un des meilleurs et plus légitimes moyens de sortir de la misère ? Mais l'instruction n'implique-t-elle point, dans une certaine mesure, l'éducation et ne fortifie-t-elle pas les facultés morales en même temps que les facultés intellectuelles ? Mais l'instruction ne met-elle pas l'enfant du pauvre en contact avec des enfants nés dans des conditions plus favorables, et ne les initie-t-elle pas, en les y associant, aux sentiments des classes plus heureuses au sein desquelles le travail, l'effort, la bonne conduite, peuvent les introduire ? Il n'y a rien de paradoxal à répéter que la diffusion de l'instruction payée par l'impôt est un bon placement.

Je ne veux pas plaider une cause gagnée. Mon but c'est de faire apprécier le caractère du livre du

publiciste anglais, et je m'attache surtout à mettre en lumière celles de ses doctrines qui me semblent appeler la contradiction ou dont l'originalité est de nature à exciter la curiosité. Quand je crois surprendre chez lui une inconséquence, je la signale. En voici une qu'il serait peut-être difficile de contester :

Les solutions sur l'assistance sociale et sur la gratuité de l'instruction sont-elles conciliables avec, non pas la comparaison, mais l'identification de l'organisme individuel et de l'organisme social? Spencer affirme, et ce n'est pas pour lui une métaphore, qu'une nation est un corps, plus qu'un corps, une personne ayant une existence propre avec des organes et une âme distincts des organes et des âmes des nationaux; il affirme que les éléments de l'organisation de la nation ont entre eux les mêmes liens de dépendance et de solidarité que les éléments d'organisation de l'individu. Le progrès résulte de la division toujours croissante des fonctions auxquelles s'approprient, en se spécialisant, les divers membres.

Cette assimilation exagérée du corps social à l'individu, cette assimilation que le plus despotique des socialismes pourrait seul justifier, est-elle compatible avec le délaissement systématique des infirmes, des pauvres, des vicieux, avec la condamnation des enfants mal apparentés, aux conséquences de l'ignorance? L'individu se préoccupe de la conservation de chacun de ses membres, que ce membre soit vigoureux ou débile; il ne néglige aucune partie de lui-même, et l'amputation est pour lui un de ces

sacrifices auxquels il ne se résigne que sous le coup d'une nécessité insurmontable.

La théorie individualiste poussée à l'excès ne s'allie guère avec la théorie socialiste qui affirme la réalité vivante d'un organisme national. D'ailleurs, si toutes les parties de cet organisme prétendu soutenaient entre elles les mêmes rapports que les diverses parties d'un individu, il n'y aurait pas d'autonomie, pas de liberté, pas de responsabilité pour les individus dont la personnalité serait absorbée dans la personnalité de l'être collectif.

III.

Quelle est sur la question religieuse, et la question religieuse par excellence est la question de l'origine et de la destinée de l'homme, l'opinion de Herbert Spencer ?

L'opinion d'un écrivain d'une aussi vigoureuse intelligence, d'une aussi originale hardiesse de pensée, est curieuse et évidemment utile à étudier. Mais nous savons que Spencer est utilitaire, et ce qu'il recherche dans la religion, c'est le degré de secours ou d'embarras que la science sociale peut y trouver.

Le chapitre consacré aux préjugés théologiques, et parmi eux il place au premier rang le préjugé antithéologique, se recommande d'une manière toute spéciale à l'attention des hommes politiques.

Herbert Spencer nie d'abord qu'on puisse, en répudiant toute religion, se procurer une direction de conduite suffisante pour la vie publique et pour la

vie privée ; il ne croit pas à l'efficacité d'un code de morale rationnellement élaboré.

. . . . . « Ce n'est jamais la connaissance qui est le mobile dirigeant de la conduite, c'est toujours le sentiment accompagnant cette connaissance ou excité par elle. L'ivrogne a beau savoir qu'après la débauche d'aujourd'hui viendra le mal de tête de demain, le sentiment de cette vérité ne l'arrête pas ; à moins que son imagination ne lui représente distinctement la punition qui l'attend, à moins qu'il ne surgisse dans sa conscience une idée nette de la souffrance qu'il faudra endurer ; à moins que quelque chose n'excite assez fortement en lui un sentiment opposé à son désir de boire. Il en est de même de l'imprévoyance en général. Si l'on se représente clairement les maux à venir et que l'on ressente par l'imagination les souffrances dont on est menacé, la disposition à se livrer sans retenue aux jouissances du moment est réprimée ; mais en l'absence de cette conscience des maux futurs, constituée par les idées vagues ou distinctes de douleurs, il n'y a pas résistance efficace au désir passager. On a beau reconnaître que l'insouciance amène la misère, on ne tient aucun compte de cette vérité. La connaissance pure n'affecte pas la conduite ; la conduite n'est affectée que lorsque la connaissance passe de la forme intellectuelle, dans laquelle l'idée de misère n'est guère que verbale, à une forme dans laquelle ce terme de la proposition devient une représentation vivante de la misère, un sentiment douloureux. »

J'extrais cette observation d'un chapitre étranger à la question des religions ; mais elle est, suivant

moi, la raison psychologique qui justifie d'une manière décisive la nécessité d'une religion. Le sentiment a plus d'influence sur les actions que l'intelligence, la croyance a plus d'empire que le raisonnement. Spencer reconnaît qu'un bon système de morale utilitaire ne peut pas être encore imaginé, même par l'élite, et qu'il serait trop au-dessus de l'esprit des masses pour avoir sur elles quelque autorité.

« ..... Ce n'est pas tout. S'il était possible de remplacer brusquement un système de règles établi par la tradition, et auquel on attribue une consécration surnaturelle, par un autre système élaboré rationnellement, celui-ci n'agirait pas suffisamment. Croire le contraire, c'est croire que les croyances et les actions des hommes sont entièrement déterminées par l'intelligence ; elles le sont bien plus par le sentiment.

« Il y a une différence énorme entre l'assentiment formel donné à une proposition incontestable et la foi efficiente qui fait agir conformément à cette proposition. Souvent l'argument le plus concluant ne réussit pas à produire une conviction capable d'influencer la conduite ; et souvent une simple assertion articulée avec emphase et assurance produit, en l'absence de preuves, ou même en présence de preuves contraires, une conviction inébranlable. Il en est surtout ainsi parmi les gens peu cultivés. Nous voyons non-seulement le ton affirmatif et l'air d'autorité créer chez eux la foi, mais encore leur foi diminuer à la suite d'explications. Ce n'est pas le témoignage logique et concluant qui engendre la

conviction dans leur esprit, c'est d'entendre parler le langage naturel à la conviction. Ils sont incapables de suivre l'enchaînement des témoignages; en essayant de le faire, ils se perdent, les prémisses et la conclusion dont ils ne perçoivent pas la relation nécessaire, deviennent moins cohérentes que lorsqu'on les juxtapose et que leur connexion est rendue plus étroite par les émotions que soulève toujours une affirmation énergique. Il est vrai, de même que les esprits les plus cultivés, capables de critiquer le témoignage et de peser les arguments avec la dernière précision, ne sont pas néanmoins assez raisonnables pour être guidés par l'entendement pur, sans mélange de passion. Vous voyez continuellement des hommes très-instruits faire de propos délibéré des choses qu'ils savent mauvaises, souffrir les maux qu'amène la faute, être arrêtés pendant un certain temps par le souvenir vivant de ces maux, et recommencer lorsque le souvenir s'en est affaibli. »

Une religion, et bien entendu je ne juge que politiquement des idées de notre auteur, est un code qui est comme l'incarnation des résultats accumulés de l'expérience humaine, des découvertes faites lentement et presque inconsciemment par une longue série de générations. Ce code a la double autorité d'une origine surnaturelle et des traditions du passé qui confirment sa révélation. Ses principes s'incorporent à la vie dès le premier âge; ils s'associent à tous ses développements; vivement recommandés par la notable portion de vérité absolue qu'ils contiennent, par

l'utilité pratique, par les avantages éprouvés de leur observation, par l'adhésion presque unanime de la société, ils sont plus qu'une lumière par la raison. Ils sont, dans la conscience, l'écho de la voix de Dieu; leur action est d'autant plus puissante qu'elle s'annonce et s'impose à la foi, avec un caractère mystérieux, au-dessus de toute vérification; ils maîtrisent l'existence par les émotions dont ils sont la source, précisément parce que leur titre n'est pas un titre humain. Je ne cite point, j'analyse.

Au fond, quelle est la pensée de Spencer sur la religion? Je cesse d'analyser et je copie la formule de l'écrivain:

« . . . . . Les dogmes ne sont que des formes temporaires de ce qui est permanent. »

Je cherche une solution au problème de l'origine et de la destinée de l'homme. Voici ce que je lis sur la conception humaine de l'univers:

« Le procédé d'évolution qui a graduellement modifié et fait progresser les conceptions humaines de l'univers, continuera à les modifier et à les faire progresser dans l'avenir. Les idées de cause et d'origine, qui se sont lentement transformées, se transformeront encore davantage; mais aucune de leurs transformations, fût-elle extrême, ne les bannira de la conscience; aussi les sentiments correspondants ne pourront-ils jamais disparaître. Pas plus en cela qu'en autre chose, l'évolution ne s'écartera de sa direction générale primitive: elle continuera à suivre les mêmes lignes que jusqu'à présent.

« Si nous désirons voir où elle tend, nous n'avons qu'à observer qu'il y a eu jusqu'à présent décroissance

dans le caractère concret du sentiment religieux, pour conclure que, dans l'avenir, ce caractère concret diminuera encore, laissant un résidu de conscience pour lequel il n'est pas de forme convenable, mais qui n'en est pas moins persistant et puissant. »

De pareilles données sont bien vagues; elles jettent peu de jour sur la pensée religieuse. Ce que nous savons, c'est que, sans croyances, sans sentiment religieux, une société ne saurait prospérer. La science sociale doit donc réclamer le respect des croyances et des sentiments dont les services sont pour elle un impérieux besoin. Spencer n'affirme point, mais il incline à croire qu'aucune religion positive n'est l'expression parfaitement pure, sans alliage, de la vérité absolue. Il redoute les religions comme propres à fausser les idées, surtout quand elles revêtent la forme de bigoterie théologique ou la forme de théologie sectaire.

« . . . . . Le préjugé théologique, sous sa forme générale, tend à faire prédominer l'élément de soumission de la religion sur son élément moral; il tend, par suite, à faire apprécier les actions d'après leur accord extérieur avec un dogme, plutôt que d'après leur accord intrinsèque avec le bien-être de l'humanité, et il s'oppose à ce qu'on estime la valeur des arrangements sociaux par l'analyse de leurs résultats. Pendant que le préjugé théologique général introduit dans la sociologie un élément de fausseté par l'emploi d'un critérium étranger à la science proprement dite, le préjugé théologique spécial y jette d'autres éléments de fausseté par les critériums spéciaux de même espèce dont il se sert.

Les institutions anciennes ou nouvelles, dans notre patrie ou à l'étranger, sont envisagées au point de vue de leur conformité ou de leur non conformité avec certains dogmes particuliers; c'est d'après cela qu'on les approuve ou qu'on les blâme; il en résulte évidemment que les dogmes, différant suivant les temps et les lieux, les jugements sociologiques qui en subissent l'influence doivent forcément être erronés dans tous les cas, moins un, et probablement dans tous. »

Les derniers mots sont expressifs, trop expressifs.

C'est une étude politique que j'ai entreprise, en essayant d'apprécier les principales théories de Herbert Spencer. Quelles sont, au point de vue législatif et gouvernemental, les conclusions à tirer de la théorie religieuse que je viens de résumer? Quelle doit être l'attitude du pouvoir social vis-à-vis des pouvoirs ecclésiastiques?

On confesse que les enseignements de ces pouvoirs sont moralisateurs, civilisateurs; que leurs préceptes sont les seuls qui aient assez de force impulsive pour vivifier la morale, discipliner la conduite et régler la vie. La doctrine humaine, la doctrine philosophique des intérêts bien entendus, est impuissante comme autorité directrice. Le droit renfermé dans sa sphère d'action n'assure que l'égalité dans la liberté, que l'équilibre des libertés. Il prévient, il réprime l'injustice des empiétements, la violence des agressions; il est armé pour empêcher de faire du mal à autrui, il est incompétent pour prescrire de faire le bien. Par la crainte des châtiments, il comprime le conflit des égoïsmes; mais il ne sauvegarde pas l'altruisme,

qui est cependant une condition de vie pour toute société. Le droit isolé est un lien social incomplet; les qualités négatives qu'il impose ou plutôt qu'il réclame, sans arriver toujours à les obtenir, sont insuffisantes pour maintenir entre les unités si diverses de situation, d'intelligence, de passion, la cohésion qui fait d'elles une nation.

La religion est la seule puissance qui entretienne dans les cœurs les sentiments de l'altruisme; on l'accuse d'exagérer les devoirs de sacrifice et d'abnégation; mais ses exigences s'expliquent et se justifient parce qu'elle propose, comme perfection à atteindre, un type idéal en deçà duquel l'infirmité humaine doit forcément rester; si elle demandait moins, elle ne serait pas divine. Les préceptes que la science sociale tient, pour partie, comme l'expression de la vérité absolue, pour partie, comme l'expression de la vérité relative, dont le temps a diminué ou pourra diminuer la valeur, se font suivre par les croyants qui forment la grande majorité, et ils ne sont pas dépourvus d'attraction pour le philosophe qui doute et même qui nie; ils constituent le seul ressort assez actif, assez énergique pour pousser aux bonnes actions, à la vertu, au dévouement, et sans bonnes actions, sans vertu, sans dévouement, la société se dissoudrait. Faire la guerre aux croyances religieuses, ce serait faire la guerre à la société, au sein de laquelle elles vivent et se développent.

Mais, dit-on, la religion a des tendances usurpatrices : qu'on les refrène, c'est le rôle du droit; la sphère de la religion est la morale qui n'est pas le droit, mais qui est son auxiliaire. Il faut la contraindre

à se renfermer dans cette sphère et à y rentrer si elle en sort ; ce n'est pas un ennemi, c'est un allié qui doit être traité avec respect, avec sympathie, mais qui ne doit pas être admis au partage de la souveraineté.

IV.

Qu'il y ait une science sociale, c'est ce que le livre très-plein, trop plein peut-être de Herbert Spencer, met en évidence ; ce qu'il démontre aussi avec beaucoup de force et d'éclat, c'est la multiplicité décourageante, la difficulté extrême des conditions de progrès de cette science. Il l'élève à un si haut prix, qu'il semble qu'on peut marchander et espérer des réductions ; c'est le vaste ensemble de toutes les sciences qui doit servir de péristyle à l'édifice de la science sociale. Le chemin est si long, si long, qu'il y a bien des chances de rester en route. L'auteur est trop exigeant ; mais ces exigences, il s'est condamné à les subir et en a triomphé. Il a tant appris que le fardeau de ses connaissances alourdit quelquefois sa marche.

A notre sens, l'histoire, non pas celle qui s'arrête dans les cours et dans les camps, mais l'histoire qui décrit les institutions religieuses et politiques, les lois, les croyances, les mœurs, est la principale porte d'entrée. C'est dans la vie et la mort des sociétés qu'il faut apprendre le secret de les faire vivre et de les empêcher de mourir. Pour juger des effets d'une cause ou, comme dit Spencer, d'un facteur, il ne suffit point de suivre les phénomènes sociaux pendant une

courte période de temps ; la sûreté de l'épreuve veut qu'il soit étudié à travers les vicissitudes de plusieurs siècles ; c'est que l'attente est souvent trompée par des démentis qui n'ont rien de brusque, mais qui se produisent avec lenteur. « Baser des conclusions sur les résultats donnés par une période de temps peu étendue, c'est aussi illusoire que de chercher à déterminer la courbure de la terre en observant si une personne qui marche à sa surface monte ou descend. »

Les complications, les croisements des facteurs donnent lieu à beaucoup de méprises ; la part vraie des influences ne se démêle pas aisément ; mais l'idée que la volonté de l'homme, son effort, se heurtent à beaucoup d'obstacles invincibles ; que les générations, quoi qu'elles fassent, n'interrompent pas, ne réussissent qu'à entraver la continuation du travail, qui est le legs du passé, dégoûte des tentations de violence et de révolution.

L'illusion des rapides et radicales transformations par des coups de force ou de surprise fait moins de dupes et de victimes. Ce n'est pas au bouleversement du milieu social, c'est à la pacifique et patiente modification qu'on demande des améliorations. L'esprit se résigne à tenir un sérieux, un respectueux compte de l'élément traditionnel dans la religion et dans la politique, et au lieu de le traiter en adversaire, presque en criminel, il s'étudie à s'en faire un ami et un appui.

Il en est des peuples comme des individus : quand, même pour les élever, on les déplace sans transition, ils éprouvent de vives souffrances dans la

nouvelle position qui leur est faite, et trop souvent, sous le prétexte de faire leur bien, on ne leur a ménagé que des chutes.

Voilà les conclusions qui ressortent de l'introduction à la science sociale ; elles ont de nos jours, indépendamment de leur valeur absolue, un caractère tout spécial d'à-propos.



QUELQUES VERS

D'ÉPICHARME,

Par M. DENIS,

Membre titulaire.

Je n'entends pas écrire une monographie d'Épicharme et de la comédie sicilienne : je n'aurais rien à dire de plus sur ce sujet que MM. Grysar, Collin et Édélestand du Méril, et ma conviction est qu'il y a bien plus à retrancher qu'à ajouter à leurs travaux. Je me propose simplement d'émettre des doutes motivés sur les quatre fragments d'Épicharme qu'on lit dans la Biographie de Platon par Diogène Laërce.

La plupart des critiques suspectent, et à bon droit, un certain nombre de vers mis sous le nom de ce poète par les Pères de l'Église et principalement par Clément d'Alexandrie ; je n'en vois pas qui ne reçoive sans difficulté les fragments dont je veux vous entretenir. Cependant leur authenticité ou leur inauthen-

ticité est d'une autre importance que celle de quelques μονόστιχοι ou vers isolés. Ces fragments sont la cause de la plupart des appréciations hasardées et contraires à la tradition, que se sont permises des érudits incapables de consentir à ignorer ce que nous ignorons effectivement. Ils ont porté Bähr, par exemple, à considérer les comédies d'Épicharme comme des œuvres purement littéraires, destinées aux plaisirs d'une classe tout aristocratique, et par conséquent plus semblables à des compositions de cabinet qu'à des pièces faites pour la scène, et Wittembach, qui a poussé la logique et l'absurde jusqu'au bout, à ne voir dans ces drames que des thèses et des arguments de philosophie. Je ne sais ce qu'en dit M. Léopold Schmidt dans ses *Quæstiones epicharmeæ* et dans son *De Epicharmi ratione philosophandi :* je n'ai pu me procurer ces dissertations publiées à Bonn en 1846. Mais M. Mullach, dans l'édition Didot, semble ratifier les étranges suppositions de Wittembach et de Bähr en plaçant les fragments d'Épicharme, non parmi ceux des comiques Grecs, mais parmi ceux des philosophes antérieurs à Socrate : comme si Épicharme était un poète philosophique à la façon de Xénophane, de Parménide et d'Empédocle. M. Édélestand du Méril avait trop de bon sens et d'esprit pour donner dans ces extrémités ; mais aussi il avait trop pratiqué et avec trop d'amour l'érudition allemande, il faisait trop peu d'estime du théâtre ancien et de la tradition pour ne pas abuser contre Épicharme et la comédie sicilienne des textes qui avaient fait déraisonner Bähr et Wittembach. Se fondant sur les citations de Dio-

gène et sur des traditions au moins douteuses qui font d'Épicharme un médecin fils de médecin et un pythagoricien, élève d'Arésas, il transforme en observateur froid, en savant morose et en sermonneur pédantesque, celui que Cicéron appelle *acutus homo, nec insulsus*, et dont Platon écrit qu'il est au premier rang dans la poésie plaisante, comme Homère dans la poésie sérieuse τῶν ποιήτων οἱ ἄκροι τῆς ποιησέως ἑκατέρας, κωμῳδίας μὲν Ἐπίχαρμος, τραγῳδιάς δ' Ὁμήρος. Mais M. du Méril ne va pas jusqu'à lui ôter toute faculté comique; il fait de sa comédie une sorte de parade plus ou moins grossière et burlesque, servant de passe-port à des sermons et à des dissertations philosophiques.

Parade ou non, ce n'est pas ce qui doit nous occuper : je n'aurais d'ailleurs pas plus de raisons pour nier le dire du piquant critique, que lui pour l'affirmer, vu que nous ne possédons point l'esquisse, non pas d'une comédie, mais d'une scène quelconque d'Épicharme. Je me demande seulement quel fondement on peut faire sur les citations de Diogène.

A-t-il lu lui-même les pièces du comique et y a-t-il puisé les morceaux qu'il cite? Nullement. Il emprunte ces citations à un certain Alcime; mais au moins il aurait pu les vérifier. Supposer un moment qu'il l'ait fait, c'est bien mal connaître ces compilateurs, dont toute la science est puisée dans des manuels ou dans les élucubrations d'autres compilateurs, qui peut-être avaient lu les œuvres citées, ou qui s'en rapportaient eux-mêmes à d'autres, et ainsi sans fin. Si du moins Diogène avait emprunté ses citations aux commentaires dont l'athénien Apol-

lodore avait accompagné son édition des œuvres d'Épicharme, on aurait quelque garantie d'authenticité. Mais l'autorité dont il s'appuie ne paraît pas beaucoup plus considérable que la sienne propre. Le siciliote Ἄλκιμος ne nous est connu que par la mention qu'en fait Diogène ; et sa compilation en quatre livres sur les emprunts faits par Platon à Épicharme ne semble pas d'une date très-ancienne : quelques critiques mêmes supposent qu'elle est postérieure à notre ère ; de sorte qu'il a pu, de très-bonne foi, prendre pour des écrits d'Epicharme ces ψευδεπιχαρμεία dont parle Athénée. Le but qu'il se proposait n'était pas d'ailleurs de nature à éveiller en lui l'esprit critique et le doute. En bon sicilien, il prétendait démontrer que Platon devait beaucoup à son compatriote, Épicharme, qu'il n'avait fait le plus souvent que transcrire : Πολλὰ δε καὶ παρ' Ἐπιχάρμου τοῦ κωμῳποιου προσωφέληται, τὰ πλεῖστα μεταγράψας. Avec un pareil préjugé, Alcime ne devait pas être difficile sur les preuves ; si les œuvres authentiques d'Épicharme lui en fournissaient, tant mieux ; s'il n'en rencontrait que dans les écrits supposés, qu'on attribuait au grand comique de Syracuse, elles ne lui semblaient pas plus mauvaises pour cela ; car ces écrits devaient avoir à ses yeux prévenus la même authenticité que les comédies : les uns et les autres ne portaient-ils pas le nom d'Épicharme ? Il cite donc sans mentionner l'ouvrage qu'il extrait, et sans soupçonner peut-être combien ces renvois étaient nécessaires à sa preuve ; et par conséquent il nous est aussi impossible de savoir si ce qu'il nous donne pour de l'Épicharme appartient vraiment au comique contemporain de

Pindare et d'Eschyle, qu'il l'eût été à Diogène de vérifier ses citations, si la fantaisie lui en avait pris. Cela ne prouve rien sans doute contre l'authenticité des textes mis en avant. On désirerait seulement qu'ils nous fussent arrivés par une voie moins détournée, et avec plus de garanties, surtout quand ces textes portent en eux tant de traces d'invraisemblance.

Je commencerai par les deux derniers cités dans le passage d'Alcime, que Diogène transcrit textuellement; ils auraient pu facilement trouver place dans une comédie; mais aussi ils n'ont rien à voir avec Platon, du moins avec le Platon que nous connaissons et qui ne paraît pas être celui d'Alcime. Selon lui, Platon dit dans son hypothèse des idées, que s'il y a de la mémoire, il faut qu'il y ait des idées dans les êtres, parce que la mémoire a nécessairement pour objet quelque chose de stable et de permanent. Or, rien n'est stable et permanent que les idées. « Comment les animaux, ajoute Platon, pourraient-ils subsister s'ils n'atteignaient l'idée et si, de plus, la nature ne leur avait donné l'intelligence ? Puis le philosophe rappelle la ressemblance qui est entre eux, ainsi que leur mode de se nourrir, montrant qu'il y a dans tous les animaux une certaine intelligence de la ressemblance; c'est pourquoi ceux qui sont de la même espèce ont les mêmes sensations. » A part la première phrase, où je crois reconnaître un passage du Théétète, tout me paraît ici étranger à Platon et pour la doctrine et pour l'expression. Quoi qu'il en soit, Alcime retrouve cette théorie dans les deux passages

suivants des écrits d'Épicharme : « La sagesse, Eumée, n'est pas le don d'un seul être ; mais tout ce qui a vie a aussi l'intelligence. Vois la race des poules : si tu veux bien les examiner attentivement, tu verras qu'elles n'engendrent pas des poussins vivants, mais qu'elles pondent des œufs et qu'en les couvant elles les animent par leur chaleur. Ce qu'est cette sagesse (qui les dirige), la nature seule le sait ; et c'est par elle que les êtres vivants sont instruits. » Et ailleurs : « Il n'y a donc rien d'étonnant dans ce que je dis, ni à ce que ceux-ci (nous ne savons de quels personnages ou de quels êtres parle l'écrivain) se plaisent à eux-mêmes et se croient d'une très-belle nature. Car le chien paraît très-beau au chien, le bœuf au bœuf, et l'âne est pour l'âne un chef-d'œuvre de grâce, le porc pour le porc. » Il n'est pas besoin, certes, d'avoir étudié la philosophie ni la médecine pour avoir de telles idées ; le premier venu pourrait s'élever à ces conceptions ; elles sont donc naturellement du domaine de la littérature en général, et de la comédie en particulier. En elles-mêmes, elles n'ont rien qui les rende étranges dans un comique, et nous savons par Platonius qu'Épicharme était aussi sentencieux qu'inventif et plein d'art (γνωμικὸς καὶ εὑρετικὸς καὶ φιλότεχνος). Mais si ces deux passages n'ont rien en eux-mêmes qui puisse les faire suspecter, ils souffrent du voisinage de ceux qui les accompagnent. Alcimus veut prouver que Platon a emprunté à Épicharme la distinction des choses sensibles qui sont dans un perpétuel devenir et des choses intelligibles qui subsistent immuables en

elles-mêmes, et il cite ce long morceau qui, s'il était vraiment du poète comique, mériterait bien la qualification de sermon pédantesque et déplacé.

« Oui, les dieux ont toujours été et n'ont jamais cessé d'être : les choses dont nous parlons sont toujours les mêmes et subsistent toujours dans des objets immuables. — Mais on dit que le chaos a été fait avant les dieux. — Et comment cela ? Car il est impossible que rien de premier provienne d'une autre chose ? — Il n'y a donc rien de premier ? — Non, par Jupiter, rien de premier ni de second dans les choses dont nous parlons. Mais considère maintenant ceci. Prends un nombre, celui que tu voudras, pair ou impair, ajoute-s-y un autre nombre ou ajoute-le à lui-même, te paraît-il rester le même nombre ? — Non, certes. — De même si à ta mesure d'une coudée tu ajoutes quelque autre longueur ou que tu en retranches quelque chose, cette mesure ne te semblera plus la même qu'auparavant. — Non. — Eh bien ! considère maintenant les hommes ; l'un croît, l'autre décroît ; nous sommes tous en tout temps dans un changement perpétuel ; or, ce qui change selon la nature et ne demeure jamais dans le même état, doit être différent lui-même de ce qui a passé. Donc toi et moi nous étions autres hier, nous sommes autres aujourd'hui, nous serons autres demain, et jamais dans un seul instant nous ne sommes les mêmes d'après ce raisonnement. » Je ne vois pas très-bien où veut en venir l'argumentateur ; mais n'importe. Je dirai non pas que la langue et le style ne sont point

de l'époque d'Épicharme (car nous les connaissons trop peu pour en affirmer quoi que ce soit), mais que cette dialectique me paraît aussi étrangère à son temps qu'elle est contraire à la poésie dramatique. Les pythagoriciens, puisqu'on veut faire à toute force un pythagoricien d'Épicharme, affirmaient beaucoup et raisonnaient très-peu. La dialectique n'était pas encore née; et quand Zénon, un peu plus jeune qu'Épicharme, l'eut enfin inventée, nous savons par Aristote qu'elle fut très-peu en usage et que c'est à Athènes seulement qu'elle s'est développée, grâce aux sophistes et surtout à Socrate. Si donc Alcime n'eût pas été aveuglé par son patriotisme, et s'il n'eût pas été possédé de la manie de revendiquer les doctrines de Platon pour un de ses compatriotes, il aurait pu soupçonner que la dialectique de quelque auteur rompu aux habitudes attiques avait passé par là, et que ce morceau avait été écrit à l'imitation des socratiques.

Cela est bien plus sensible encore dans le passage qui me reste à traduire : « Le chant de la flûte te paraît-il quelque chose ? — Oui. — Et l'homme (qui en joue) est-il donc un chant de flûte ? — Nullement. Eh bien ! voyons. Que te semble du joueur de flûte ? Est-ce un homme ou non ? — Un homme. — Ne penses-tu pas aussi ceci du bien ? Le bien est une chose qui existe par soi, et quiconque l'apprend, je dis qu'il devient bon. — Oui. — Comme celui qui a appris à jouer de la flûte est flûtiste, à danser, danseur, à tisser, tisseur ; en un mot, comme quiconque a appris quelque chose n'est pas l'art lui-même

mais artiste. » Le texte s'arrête là ; mais la conclusion est évidente : celui qui a appris le bien n'est pas le bien même ; il est simplement bon. » Ces vers m'étonneraient dans Aristophane, bien plus rompu au raisonnement et à la sophistique que ne pouvait l'être un contemporain des guerres Médiques, mais chez lequel on ne trouve point trace, si je ne me trompe, de l'induction socratique : la parodie de ce procédé de l'esprit ne paraît que dans les fragments des poètes de la comédie moyenne des Attiques. Le morceau donc que j'ai cité en dernier lieu porte sa date en lui-même. S'il n'est point d'un faussaire et s'il a été réellement écrit pour le théâtre, il ne peut l'avoir été qu'entre la fin de la guerre du Péloponèse et la mort d'Alexandre, lorsque la comédie, chassée de la politique et n'ayant plus le droit de berner les personnes, traînait volontiers les systèmes philosophiques sur la scène.

J'ose donc affirmer que ce passage, non plus que le précédent, n'est pas et ne saurait être d'Épicharme ; et j'en prends à témoin Alcime lui-même et Diogène qui répète Alcime ; car ils avouent, sans paraître s'en douter, que l'auteur de ces dissertations versifiées était un faussaire. Ils terminent, en effet, par les vers suivants, leurs citations du soi-disant Épicharme : « Comme je le crois, — *et ce que je crois est manifeste, certain pour moi,* — on se souviendra un jour de ces discours que je tiens. Et quelqu'un s'emparant de mes vers et les dépouillant du mètre qui les revêt maintenant, les ornera d'un autre habillement et de pourpre dans ses souples et subtils discours. (Athlète) invincible dans la palestre (lo-

gique), il se montrera facilement victorieux de ses adversaires :

Δυσπάλαιστος ὤν, τὸς ἄλλως εὐπαλαίστως ἀποφανεῖ. »

Ne dirait-on pas, ajoute naïvement Diogène, qu'Épicharme écrivait ainsi par une sorte de divination ? En effet, à moins d'avoir le don de seconde vue, Épicharme ne pouvait prédire Platon et ses dialogues un siècle à l'avance. Que si celui qui a écrit cette belle prédiction est l'auteur des dissertations précédentes, on en peut conclure hardiment que c'est le prétendu Épicharme qui a pillé Platon, et non Platon qui a pillé Épicharme, et que toute cette philosophie n'est point du comique sicilien. C'est généralement l'habitude des prophètes de ne prédire que le passé ; mais alors de le prédire à coup sûr et sans obscurité :

Ὡς δ'ἐγώ δοκέω (δοκέω γὰρ ὁ σαφὲς ἁμῖν...

Bernardy a bien vu ce que présentaient d'étrange ces vers prophétiques ; mais il se contente de les trouver intéressants et quelque peu suspects (intéressants, aber keineswegs unverdächdig), sans en tirer aucune conséquence contre les morceaux précédents, qu'il semble accepter comme d'Épicharme.

Pour moi, je n'hésiterais pas à me prononcer contre leur authenticité, sur la foi même de Diogène et d'Alcime, quand même je ne saurais pas qu'il y avait toute une littérature pseudépicharmique. Mais l'existence de cette littérature est un fait constant. Athénée, au XIV[e] livre de son *Banquet*, nous parle des ψευδεπιχάρμεια, des hommes qui ont fabriqué les

poésies attribuées à Épicharme (οἱ τὰ εἰς Ἐπίχαρμον ἀναφερόμενα ποιήματα πεποιηκότες), et parmi ces faussaires, qui n'étaient point des hommes sans renom, il cite le joueur de flûte Chrysogonus. Et ce n'est pas seulement son opinion personnelle que donne Athénée ; mais il ne parle que d'après Aristoxène, qui attribuait à ces faussaires la République d'Épicharme (τὴν Πολιτείαν) ; d'après Philochore, qui leur attribuait la *Règle* (τὸν Κανόνα) et les *Sentences* (τὰς Γνώμας) ; d'après Apollodore enfin, qui répétait dans ses histoires les mêmes choses que Philochore et Aristoxène. Outre ces ouvrages apochryphes et supposés, l'*Antiatticista* (publié par Becker) nous parle d'un art culinaire (ἐν τῃ αναφερομένῃ εἰς Ἐπίχαρμον Ὀψοποιΐᾳ) et Athénée d'un *Chiron*, qui était peut-être un poème médical, mais qui pouvait bien être aussi, comme le *Chiron* attribué à Hésiode, un poème gnomique ou sentencieux, si toutefois ce n'était pas le même ouvrage que les *Sentences* sous un autre titre. Tous ces recueils poétiques, dans lesquels pouvaient s'être glissés beaucoup de vers des comédies d'Épicharme, étaient aussi authentiques que les mémoires en prose cités par Diogène (ὑπομνήματα), dans lesquels Épicharme avait disserté sur la nature (φυσιολογεῖ), sur la morale (γνωμολογεῖ), sur la médécine (ἰατρολογεῖ), et auxquels il avait ajouté des acrostiches (παραστιχίδια), pour témoigner, dit le compilateur, que ces traités étaient bien de lui (ἐν οἷς διασαφεῖ ὅτι αὐτου ἐστι τὰ συγγράμματα) : preuve évidente, au contraire, que ces traités étaient supposés, pour quiconque est un peu au courant des habitudes des faussaires.

C'est dans cette littérature pseudépicharmique qu'Alcime avait puisé à pleines mains. Car, remarquons que les fragments cités par Diogène, et qui font une somme de 41 vers, étaient tous contenus dans trois ou quatre pages de la compilation d'Alcime ; qu'en suivant cette proportion, l'ouvrage entier, composé de quatre livres, devait contenir au moins 3,000 vers, c'est-à-dire la valeur de près de trois comédies d'Épicharme, et que si l'on admet que ses drames étaient tout au plus de trente-six, selon Platonius, de trente-cinq, selon Lycon, les dissertations philosophiques auraient occupé au moins la douzième partie de son théâtre : ce qui est beaucoup, il faut l'avouer, même quand on admettrait avec Bernardy que ses personnages, vu leur nature divine, comme Jupiter, Junon et les Muses, ou semi-divine, comme Prométhée, les Syrènes et Ulysse, pouvaient sans trop d'invraisemblance et de violence servir de prétexte et d'organe à ses digressions philosophiques. Mais sans recourir à des raisonnements fondés sur des calculs nécessairement hypothétiques, puisque nous n'avons plus la compilation d'Alcime, nous avons la preuve indirecte que ses citations étaient puisées bien moins dans les comédies d'Épicharme que dans les recueils didactiques qui couraient sous le nom de ce poète. Ils paraissent avoir eu beaucoup plus de vogue en Sicile et dans l'Italie grecque que dans la Grèce proprement dite, où les érudits et les critiques les appréciaient, comme nous l'avons vu, à leur juste valeur. Et de fait, le gréco-latin Ennius en avait tiré les sujets de deux de ses poèmes, d'abord de celui qui portait le

titre d'*Epicharmus* et qui était l'exposé d'une sorte de pythagorisme bâtard, plus voisin des doctrines d'Empédocle que du vrai pythagorisme, et ensuite, selon toute vraisemblance, du poème des *Heduphagetica*, répondant à l'Οψοποΐα du pseudo-Épicharme. Or, l'*Epicharmus* roulait certainement sur des spéculations cosmogoniques et philosophiques, telles que celles où Alcime croyait reconnaître non-seulement quelques germes du platonisme, mais le platonisme même. Les deux vers

..... *Terra corpus est, at* MENTIS (1) *ignis est;*

Le corps est terre, mais l'intelligence est de feu;

Istic est de sole sumptus : isque totus mentis est

Ce feu est pris du soleil, et il est l'intelligence

répondent trait pour trait, pour le fond des idées, à ceux-ci que Clément d'Alexandrie a empruntés aux Γνῶμαι : « Si ton âme est pieuse, tu n'as rien à craindre de la mort : *l'esprit subsiste en haut dans le ciel* », c'est-à-dire dans l'éther, dont le soleil est la principale émanation. Les trois ou quatre autres bribes qui nous restent de l'*Epicharmus* doivent être traduites tant bien que mal du même recueil : on ne saurait en douter, lorsque l'on sait comment composaient Ennius et les autres poètes latins de son époque, qui mettaient toute leur gloire, non à in-

(1) Mentis dans ce vers et dans le suivant est un ancien nominatif d'où s'est formé par contraction le nominatif classique mens.

venter, mais à suivre servilement les Grecs. Ceci posé et admis, on ne s'étonnera pas qu'Ennius, qui avait une telle habitude du pseudo-Épicharme, ait placé non plus cette fois dans son *Epicharmus*, écrit en trochaïques, mais dans le prologue de ses *Annales*, écrit en hexamètres, ces vers :

Ova parire solet genu' pinnis condecoratum,
Non animam : et post inde venit divinitu' pullis
Ipsa anima.

N'est-ce pas la traduction presque littérale d'un de nos fragments ? Les mots *ova parire solet, non animam*, répondent exactement à ceux du pseudo-Épicharme οὐ τίκτει τέκνα ζῶντα; les mots *post inde venit divinitus pullis ipsa anima* sont l'explication théologique, parfaitement conforme d'ailleurs à l'esprit des élucubrations transcrites par Alcime, de ποιεῖ ψυχὰν ἔχειν. Une telle rencontre d'idées et d'expressions n'est pas fortuite, et le poète latin avait certainement présent à l'esprit le même passage qu'a transcrit le compilateur sicilien : ils puisaient l'un et l'autre à la même source, celle d'où Ennius avait tiré son *Epicharmus*.

Nous savons d'ailleurs en quoi consistait la science ou la philosophie d'Épicharme. Il ne faut pas se laisser tromper par cette assertion de Jamblique : « On dit qu'Épicharme fut aussi un des disciples du dehors, sans faire précisément partie de la corporation; qu'étant venu à Syracuse, il s'abstint de philosopher ouvertement, et qu'il mit en vers les pensées des pythagoriciens, publiant à la dérobée,

sous forme de plaisanteries, les dogmes de Pythagore (μετὰ παιδιᾶς χρυφᾶ ἐκφέροντα τὰ Πυθαγόρου δόγματα). Car Jamblique se corrige lui-même, et jusqu'à un certain point explique ce qu'il faut entendre par Πυθαγόρου δογματα, lorsqu'il écrit ailleurs dans la même biographie : « Tous ceux qui veulent débiter quelque moralité ou sentence sur les choses de la vie (γνωμολογῆσαι τι τῶν κατὰ τὸν βίον), empruntent les pensées d'Épicharme et on peut les retrouver dans presque tous les philosophes. » La science ou la philosophie d'Épicharme s'exprimait donc en brèves et piquantes sentences, comme on en trouve dans tous les comiques. Le plus souvent c'étaient de ces paroles d'or de la morale courante et pratique, qui ne supposent d'autre philosophie que l'expérience de la vie : par exemple, Sois sobre et souviens-toi de te défier ; ce sont les nerfs de la sagesse. — De tout bois on fait un carcan ou un Dieu. — Ce n'est pas que tu sois habile à parler ; tu n'es qu'impuissant à te taire. — Non tu n'es pas humain : ta libéralité n'est que maladie et infirmité d'esprit. — Je ne désire pas mourir ; mais il ne m'importe d'être mort. — Les dieux nous vendent au prix de la peine tous les biens qu'ils nous donnent. — Tantôt ces sentences prennent un caractère plus relevé et l'on croit y sentir passer un souffle de pythagorisme : « L'esprit voit, l'esprit entend ; tout le reste est aveugle et sourd. — Le caractère des hommes, voilà leur bon ou leur mauvais génie. — C'était uni, c'est séparé ; et sont retournés d'où ils étaient venus, la terre à la terre et l'esprit en haut (dans le ciel) : qu'y a-t-il là de déplorable ? — Ces

brèves sentences, on le voit, n'ont rien de commun avec les dissertations plus ou moins philosophiques, que l'on considère, sur la foi de Diogène et d'Alcime, comme des fragments des comédies d'Épicharme. Je ne nie pas qu'il pût se rencontrer dans ses drames quelque moralité plus étendue ou quelque développement cosmogonique, comme il ne serait pas difficile d'en trouver dans Aristophane; mais je m'assure qu'ils n'étaient rien moins que dialectiques dans la forme. Ainsi présentée, la philosophie, si philosophie il y a, ne jure point avec la poésie ni avec l'esprit de la comédie; et l'on pourrait en trouver une toute pareille dans les grands comiques anciens et modernes, sans qu'on fût en droit de rien conclure sur leur froideur d'esprit ou leur pédantisme.

LE CHANT

DE

GUILLAUME DE FÉCAMP

ET LES MOINES DE GLASTON,

Par M. Jules CARLEZ,

Membre titulaire.



On lit, dans le *Traité historique et pratique sur le chant ecclésiastique*, mis au jour en 1741 par l'abbé Lebeuf : « Vers l'an 1072, il y eut à Fécamp (*sic*) un moine nommé Guillaume, qui composa du chant d'une espèce toute extraordinaire. Ce chant ne fit pas beaucoup de progrès, et nous ne connaissons qu'il exista que par la résistance que les moines de Glaston, en Angleterre, firent à Turstin, leur abbé, venu de Caen, qui voulait les forcer à substituer ce nouveau genre de mélodie en place du chant grégorien (1). »

Ce passage mentionne deux faits assez curieux : d'une part, la création d'un nouveau genre de musique, par un moine normand du XI[e] siècle ; d'autre part, le dit chant devenu l'objet d'une contestation grave entre des religieux d'Angleterre et leur supé-

(1) Page 71 de l'ouvrage cité.

rieur, normand lui aussi ; ces particularités, aussi intéressantes que peu connues, m'ont semblé mériter toutefois quelques éclaircissements ; aussi, me suis-je mis en quête de renseignements sur les faits cités et sur les personnages qu'ils concernent.

Avant tout, sachons au juste ce que c'était que le moine Guillaume. Un simple religieux, semble dire l'abbé Lebeuf, qui ne lui donne ni le titre d'abbé, ni celui de prieur ; quoi qu'il en soit, Guillaume aura fait parler de lui, et les auteurs n'auront pu rester muets à son égard. Pourtant, si nous ouvrons la *Gallia christiana* ou la *Neustria pia*, nous n'y trouvons rien qui indique l'existence d'un musicien de quelque renom, dans le cloître de Fécamp, à l'époque précitée. Orderic Vital, à qui nous devons de connaître les noms des moines bénédictins qui se sont spécialement distingués dans la culture de l'art musical aux XIe et XIIe siècles, s'abstient de parler dudit Guillaume. Mabillon est plus explicite ; il désigne positivement, comme étant l'auteur du chant importé en Angleterre par Turstin, l'abbé Guillaume de Fécamp. Or, à l'époque qui nous occupe, l'abbé de Fécamp se nommait Guillaume de Roz ; Orderic Vital, et après lui les annalistes, vantent les vertus et le savoir de ce digne religieux, sous le gouvernement duquel le monastère de Fécamp et ses écoles acquirent une brillante renommée ; mais aucun d'eux ne paraît avoir songé à nous le présenter comme un musicien recommandable. Ancien clerc de l'église de Bayeux, Guillaume de Roz y avait été revêtu ensuite de la dignité de chantre, laquelle n'impliquait pas toujours chez le titulaire une connaissance

exceptionnelle de l'art musical. Devenu abbé de Fécamp, il attira, comme je viens de le dire, l'attention de ses contemporains par sa vie pieuse et ses actes éclairés; mais en somme, le moine historien de St-Évroul, à qui il faut certainement s'en rapporter, n'a eu garde de joindre son nom à celui des Gerbert, des Durand, des Ainard et autres fervents continuateurs de l'œuvre de saint Grégoire (1).

Il nous est donc impossible d'attribuer à Guillaume de Roz la paternité de ce chant *d'une espèce tout extraordinaire*, que vit éclore le cloître de Fécamp, au dire de l'abbé Lebeuf. Où chercherons-nous maintenant les traces du moine Guillaume ? Les lignes suivantes de l'*Essai sur la musique ancienne et moderne*, de Laborde, vont peut-être nous mettre sur la voie désirée :

« GUILLAUME (S.), abbé de St-Bénigne de Dijon, vivait dans les X[e] et XI[e] siècles, et mourut en 1031. Il possédait si parfaitement la médecine et la musique qu'il avait la réputation de surpasser tous les maîtres de l'art. Il corrigeait les antiennes, les répons, les hymnes et les autres parties de l'office divin. Il introduisit aussi une nouvelle méthode différente du chant grégorien, que Turstin, moine

(1) Le tombeau de Guillaume de Roz a été récemment découvert dans l'église de Fécamp ; disons à ce propos que l'épitaphe qui l'accompagne est absolument muette au sujet des connaissances musicales qu'eût pu avoir ce saint personnage, à l'exemple d'un grand nombre de ses frères en religion.

de St-Étienne de Caen, ayant voulu établir à Glastemburi, en Angleterre, dont Guillaume le Conquérant l'avait fait abbé, il s'y éleva à cette occasion une sédition fâcheuse. Guillaume a été canonisé » (1).

Voilà sans doute un renseignement précieux; seulement, le dire de Laborde diffère sur plus d'un point du langage tenu par l'abbé Lebeuf. En effet, l'innovation que celui-ci attribue à Guillaume de Fécamp, contemporain de la conquête de l'Angleterre, l'auteur de l'*Essai* la met au compte de Guillaume de Dijon, mort en 1031. Il s'agit donc de concilier ces deux versions; nous savons d'ailleurs que le sieur de Laborde, le mélomane valet de chambre du roi Louis XV, n'a jamais passé pour un auteur bien profond; ce renseignement par lui donné, il a dû le puiser tel quel dans quelque ouvrage antérieur au sien. A qui en douterait, il suffirait de lire l'extrait suivant de l'*Histoire littéraire de la France :*

« On y donnait aussi, disent les auteurs en parlant des études qui se faisaient à St-Bénigne de Dijon, dans le X[e] siècle, une application particulière au chant ecclésiastique et à la musique. Le B. Guillaume possédait si parfaitement l'un et l'autre qu'il avait la réputation de surpasser sur ce point tous les maîtres de l'art en son temps. Une de ses occupations littéraires était de corriger les antiennes, les répons, les hymnes et autres parties de l'office divin, en quoi il réussit heureusement.

(1) T. III, p. 637.

Il semble même qu'il introduisit dans le chant une nouvelle méthode, différente du chant grégorien, laquelle se communiqua aux monastères de sa dépendance et autres de Normandie. On en juge sur ce que Turstin, moine de St-Étienne de Caen, où l'on suivait la nouvelle méthode, ayant voulu l'établir à Glastemburi, en Angleterre, dont Guillaume le Conquérant l'avait fait abbé, il s'y éleva à cette occasion une espèce de sédition fâcheuse. Les moines anglais, conservant un grand respect pour tout ce qui portait le nom du pape saint Grégoire, qu'ils regardaient comme l'apôtre de leur nation, refusèrent opiniâtrement d'user de la nouvelle méthode, qui leur paraissait devoir faire tomber le chant grégorien. On ne nous apprend point en quoi consistait la différence entre l'un et l'autre. Mais on ne doute pas que la nouvelle méthode ne prévalût enfin dans la plupart des monastères d'Angleterre, comme dans plusieurs de ceux de France » (1).

Les indications qui précèdent, plus complètes que celles que Laborde s'était borné à nous fournir, peuvent, ce me semble, nous fortifier dans cette pensée, que Guillaume de Dijon ne fait qu'un avec le Guillaume de Fécamp cité par Lebeuf. Tout doute cessera à ce sujet lorsqu'on saura que l'abbé de St-Bénigne de Dijon, après avoir administré pendant dix ans ce monastère, fut mis en l'an 1000 à la tête de l'abbaye de Fécamp, dont les Bénédictins venaient de prendre possession.

(1) T. VII, p. 84.

Restent les différences de dates ; mais faut-il s'y arrêter longtemps ? Entre les détails circonstanciés fournis par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* et la simple allégation de l'abbé Lebeuf, l'hésitation n'est guère possible. Qui s'est trompé ici, sinon l'écrivain qui a cru pouvoir rapporter à une seule et même époque, et l'invention qu'il mentionne, et l'événement dont elle fut, paraît-il, la cause première ? Pour satisfaire à l'exactitude historique, le texte de l'abbé Lebeuf devrait donc déjà subir cette variante : « Dans la première moitié du XIe siècle, il y avait à Fécamp, en qualité d'abbé, un moine nommé Guillaume, lequel composa du chant d'une espèce tout extraordinaire. »

Il faut essayer maintenant de découvrir en quoi consistait ce chant sans pareil. Mais auparavant je raconterai l'événement de Glaston ; il s'agit ici d'un fait constant et qui eut un caractère beaucoup plus grave qu'on ne pourrait le supposer d'après les paroles de l'abbé Lebeuf.

On sait la conduite que tint après sa conquête le duc Guillaume envers les évêques et abbés d'Angleterre ; la puissante influence dont ils jouissaient vis-à-vis du peuple anglo-saxon, l'engagea d'abord à se montrer avec eux plein de douceur et à ne leur ménager ni les flatteries, ni les promesses ; il espérait affaiblir par là leur ardent patriotisme, désarmer leur rancune, se les rendre siens et faire oublier, avec leur concours, les exactions et les violences de toute nature, commises par les vainqueurs d'Hastings. Cette dépense de prévenances ne se fit qu'en pure perte, et le haut clergé continua de nourrir, à

l'égard des barons normands, la haine des premiers jours; ce que voyant, Guillaume changea de face; par ses ordres, prélats et abbés se virent bientôt, les uns déchus de leur dignité épiscopale, les autres dépossédés du monastère dont ils avaient la direction; on leur donna des successeurs en choisissant dans le clergé de Normandie, les hommes les plus distingués et surtout ceux que l'on supposait le plus capables de tenir tête à la situation difficile qui de longtemps leur serait faite. C'est ainsi, pour ne parler que du plus célèbre d'entre eux, que Lanfranc quitta l'abbaye de St-Étienne de Caen, qu'il gouvernait depuis sa fondation, pour aller occuper le siége archiépiscopal de Cantorbéry.

Un religieux du même monastère, Turstin ou Toustain, fut appelé à prendre possession du gouvernement de l'abbaye de Glaston ou Glastonbury, la plus ancienne de la Grande-Bretagne et une des plus riches avant la conquête. Turstin était un esprit lettré; l'école de Caen le revendiquait comme un de ses meilleurs élèves (1); il ne semble pas toutefois qu'il y ait puisé les principes d'une politique adroite et sage, ainsi que le prouvent les mesures qu'il ne tarda pas à prendre. Mais ici je cède la plume au savant historien de la *Conquête de l'Angleterre par les Normands.*

« Le couvent de Glastonbury, dans la province de Sommerset, raconte Augustin Thierry, après la déposition d'Égelnoth, son abbé de race saxonne,

(1) Mabillon dit qu'il était moine de Fécamp au moment où il fut nommé abbé de Glaston; exact ou non, le fait a peu d'importance.

avait été donné à Toustain, moine de Caen. Toustain, suivant la coutume des autres Normands, devenus abbés en Angleterre, avait commencé par diminuer la portion de nourriture de ses religieux, pour les rendre plus maniables ; mais la famine ne fit que les irriter davantage contre le pouvoir de celui qu'ils qualifiaient hautement d'intrus. L'abbé, par esprit national, ou par fantaisie de despotisme, voulait que ses moines saxons apprissent à chanter les offices d'après la méthode d'un musicien fameux dans la ville de Fécamp, et les Saxons, autant par haine de la musique normande que par habitude, tenaient au chant grégorien. Ils reçurent plusieurs fois l'injonction d'y renoncer, ainsi qu'à d'autres anciens usages ; mais ils résistèrent jusqu'au point de déclarer un jour, en plein chapitre, leur ferme résolution de ne pas changer. Le Normand se leva furieux, sortit, et revint aussitôt à la tête d'une compagnie de gens armés de toutes pièces. A cette vue, les moines s'enfuirent vers l'église et se réfugièrent dans le chœur, dont ils eurent le temps de fermer la porte. Les soldats qui les poursuivaient, se trouvant arrêtés, essayèrent de la forcer. Pendant ce temps, quelques-uns d'entre eux escaladèrent les piliers, et se plaçant sur les solives qui couronnaient la clôture du chœur, commencèrent l'attaque de loin et à coups de flèches. Les moines, réfugiés près du maître-autel, se glissaient dessous ou se tapissaient derrière les châsses et les reliquaires, qui leur servant de rempart, reçurent les flèches lancées contre eux ; le grand crucifix de l'autel en fut hérissé de toutes parts. Bientôt la porte du chœur céda aux

efforts de ceux qui l'ébranlaient, et les Saxons, forcés dans leur retraite, furent chargés de près à coups d'épées et de lances ; ils se défendirent le mieux qu'ils purent avec les bancs de bois et les candélabres de métal ; mais les armes étaient trop inégales : dix-huit d'entre eux furent tués ou blessés mortellement, et leur sang, dit la chronique contemporaine, ruissela sur les degrés de l'autel » (1).

Ainsi que l'indique ce récit, la rébellion des moines de Glaston n'eut pas pour unique cause l'injonction qui leur était faite de renoncer à leur chant et d'en adopter un autre ; elle fut provoquée plus vraisemblablement par l'ensemble des réformes qui leur étaient imposées et des vexations de toute sorte qu'ils avaient eues à subir depuis l'arrivée de Turstin. Cette dernière prétention de l'abbé normand, relativement au chant des offices, fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase ; le ressentiment des moines, longtemps contenu, finit par éclater, et détermina chez eux l'acte de rébellion qui devait leur coûter si cher.

On n'en doit pas moins croire à l'importance de la réforme musicale qui leur était commandée ; évidemment, elle était de nature à troubler profondément leurs habitudes ; faut-il aller pourtant jusqu'à dire, avec l'abbé Lebeuf, que le chant proposé par Turstin était *d'une espèce tout extraordinaire ?* Que signifient ces paroles, sinon qu'il s'agissait d'un genre de mélodie entièrement neuf et différant essentiellement du chant consacré par l'usage, du chant tra-

(1) T. II, p. 246 et suiv.

ditionnel ? Selon la pensée du docte chanoine d'Auxerre, le moine Guillaume, auteur dudit chant, aurait innové dans le fond comme dans la forme, c'est-à-dire que, loin de se borner à substituer aux mélodies grégoriennes des morceaux conçus dans un goût analogue, il aurait donné à ses inspirations un caractère tout particulier, soit au point de vue du rhythme, soit sous le rapport tonal. Ce qui prouve que Lebeuf l'a compris ainsi, c'est qu'il parle ensuite de quelques inventions singulières, émanant aussi de musiciens du moyen-âge, le chantre Aribon entre autres, qui avait imaginé une sorte de chant qu'il appelait *caprea*, à cause de la vitesse avec laquelle il était exécuté. Mais encore une fois, faudra-t-il ranger Guillaume de Fécamp parmi ces compositeurs excentriques ?

Reportons-nous aux autorités déjà citées : « Il semble même, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, lesquels paraissent assez ignorants de la matière, qu'il introduisit dans le chant *une nouvelle méthode*, différente du chant grégorien. » Augustin Thierry se sert d'une expression semblable : « L'abbé, dit-il, voulait que ses moines saxons apprissent à chanter les offices *d'après la méthode* d'un musicien fameux dans la ville de Fécamp. » S'il ne s'agit plus là de chant *d'une espèce tout extraordinaire*, ces mots, *méthode nouvelle*, n'en impliquent pas moins l'idée d'un changement de principes, d'une transformation radicale. Est-ce ainsi que l'avait compris Orderic Vital, lorsqu'il disait que l'abbé Turstin « voulait forcer ses moines à renoncer au chant que les Anglais avaient appris des disciples du

bienheureux pape Grégoire, et à apprendre des Flamands ou des Normands *un chant jusqu'alors inconnu pour eux* (1) ? » Cela ne me paraît pas probable ; et le doute que j'exprime ici doit se changer en certitude devant le texte du vieux chroniqueur qu'Augustin Thierry a pris pour guide, Guillaume de Malmesbury : « *Ut cujusdam Willelmi Fiscannensis cantum discerent et cantarent* (2). » Ce langage était, ce me semble, assez précis pour mériter d'être interprété plus fidèlement ; d'après Malmesbury, en effet, les moines de Glaston n'avaient pas à réformer leur science musicale ; il leur était simplement enjoint d'apprendre et de chanter le chant de Guillaume de Fécamp ; pour ce qui est de la *méthode nouvelle* d'après laquelle ce chant aurait été composé, il n'y est fait ici aucune allusion. Sans doute, le traducteur se sera mépris sur la véritable acception du verbe *discere*, lequel doit être pris dans ce sens : *apprendre par cœur*, *fixer dans la mémoire ;* car c'était là l'expédient auquel avaient recours les chantres des X[e] et XI[e] siècles pour remédier aux difficultés de la lecture musicale.

Au reste, les contradictions ne manquent pas en ce qui concerne les travaux musicaux de l'abbé Guillaume. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, dont j'ai reproduit tout-à-l'heure une allégation fautive, la démentent ensuite à deux reprises, et cela sans paraître aucunement s'en douter. Ainsi, ils écrivent, page 320 du tome VII : « Il *corrigeait* et

(1) Orderic Vital, *Histoire de Normandie*, traduction de Louis Du Bois, t. II, p. 217.

(2) Will. Malmesb., éd. Gale, p. 332.

rectifiait les offices divins, car il possédait à fond le plain-chant et la musique. » Et page 117 du même volume : « Le B. Guillaume, abbé de St-Bénigne, montra qu'il avait aussi du discernement et du bon goût, et par conséquent de la critique, en ce qui regarde le chant ecclésiastique, par les corrections importantes qu'il fit, tant pour le texte que pour la note. *Il réussit si parfaitement à rectifier l'office divin* à l'usage de ses monastères, que *nulle part ailleurs, il n'était ni plus beau, ni plus régulier.* »

Ainsi donc, sous la plume même des savants bénédictins, Guillaume le réformateur, le novateur audacieux, l'inventeur prétendu de cette *méthode nouvelle,* de ce *chant d'une espèce tout extraordinaire*, disparaît pour faire place au critique érudit, au restaurateur des bonnes traditions. D'après cette version, qui a pour elle toutes les apparences de la vérité, Guillaume, frappé des incorrections et altérations de texte dont les livres de plain-chant étaient remplis, grâce au système vicieux de la notation neumatique, et soucieux à juste titre de rendre au chant grégorien sa pureté primitive, avait entrepris la louable tâche de corriger les livres d'offices, dénaturés par de maladroits copistes. Il avait évidemment pour cela toute la compétence voulue ; né en Italie, élevé au monastère de Locedia, près de Verceil, il avait dû s'imprégner dès le jeune âge des plus pures traditions du chant sacré, ou bien ces traditions n'auraient plus existé nulle part. Probablement avait-il rapporté de cette même abbaye de Locedia, où plus tard il avait été chargé de diriger le chœur, quelque antiphonaire conforme au véritable texte de saint Gré-

goire, et pouvant lui offrir un guide sûr pour le travail de révision qu'il allait entreprendre.

Ce travail fut apprécié, car on reconnut bientôt que dans les monastères placés sous la dépendance de l'abbé Guillaume, lesquels avaient adopté sa version grégorienne, le chant était plus beau et plus régulier que partout ailleurs ; aussi cette version devint-elle d'un usage très-répandu.

Mais s'il en est ainsi, comment expliquer la résistance que firent les moines de Glaston, partisans déclarés du chant grégorien, à l'introduction dans leur abbaye de ce chant de Guillaume de Fécamp, qui, d'après ce qui précède, ne devait être autre chose que le véritable chant grégorien, corrigé, épuré, dégagé de toutes les scories qui l'avaient progressivement défiguré ? Est-ce donc que le chant de Glaston, malgré le grand respect des moines saxons pour tout ce qui portait le nom de saint Grégoire, comme le disent les auteurs de l'*Histoire littéraire*, laissait voir, lui aussi, les traces de la maladresse ou de l'ignorance des copistes, et avait fini par n'être plus que du chant falsifié, quoi qu'en pussent croire ses défenseurs ?

Ce qui est certain, c'est qu'Orderic Vital, et, après lui, Mabillon, les bénédictins de la Congrégation de St-Maur, l'abbé Lebeuf, l'auteur de l'*Histoire manuscrite de l'abbaye de St-Étienne de Caen* (1), puis enfin Augustin Thierry, mettent en opposition le chant de saint Grégoire et celui de Guillaume de Fécamp, sans

(1) V. la note A à la suite de ce mémoire.

se douter que le plus grégorien des deux était peut-être celui auquel ils ne pensaient pas.

Essayons maintenant de jeter un peu de lumière sur tout cela. Quand on entend parler du chant grégorien, on est d'abord tenté de croire qu'il s'agit d'un recueil de morceaux embrassant toutes les parties de l'office catholique, tel que nous le trouvons réglé aujourd'hui, et s'étendant à tous les dimanches et fêtes de l'année; c'est là une erreur que la plus simple réflexion dissipe bientôt. En effet, la compilation due à saint Grégoire pouvait suffire de son temps, c'est-à-dire au VIIe siècle, aux besoins de l'office; mais, après lui, l'addition de nouvelles prières ou de nouvelles cérémonies à celles que comptait déjà la liturgie, nécessita successivement la composition de nouveaux chants; de nouvelles fêtes furent instituées et amenèrent également la création d'offices spéciaux; de telle sorte que bientôt le chant attribué à saint Grégoire, et dont ce pontife n'était, je le répète, que le compilateur, se fondit dans l'ensemble des mélodies liturgiques auxquelles il avait servi de type, et dont il resta comme le noyau.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que les saints, particulièrement fêtés dans certaines contrées ou certains diocèses, ne l'étaient pas en d'autres; de là, d'inévitables différences dans la composition des livres d'office, selon les localités. Rappelons-nous enfin ces altérations qu'eurent à subir, en tout temps et en tout lieu, par le fait de l'ignorance ou du parti pris, les chants appartenant en propre à l'époque grégorienne, et nous

nous rendrons facilement compte du travail entrepris par Guillaume à St-Bénigne de Dijon dans les dernières années du Xe siècle, et continué par lui à l'abbaye de Fécamp dans la première moitié du siècle suivant.

D'une part, il contrôle soigneusement les livres de chant en usage dans l'abbaye confiée à sa direction, il les confronte avec des textes dont il connaît l'authenticité, et il rétablit les passages fautifs selon la donnée primitive; d'autre part, il remplace par des chants de sa composition ceux qui, étant d'une époque postérieure à saint Grégoire, lui ont paru s'éloigner trop sensiblement des formes traditionnelles, ou bien il en compose tout spécialement pour quelque office nouvellement introduit dans la liturgie bénédictine, et cela, en réglant autant que possible ses inspirations suivant le goût grégorien. Il crée ainsi un recueil complet où les mélodies originales côtoient les pièces consacrées par la liturgie et rendues à leur forme première; ce chant prévaut sur l'ancien; déjà les monastères de Bourgogne l'ont adopté; bientôt ce sera le tour de ceux de Normandie, auxquels le transmettront les clercs et les jeunes moines sortant de l'école de Fécamp, et il conquerra sans retard dans le duché tout entier son admission définitive (1).

Tandis que le chant réglé par Guillaume se répandait en Normandie et de là en Flandre, la Grande-Bretagne demeurait fidèle à sa liturgie musicale, composée des mélodies grégoriennes, plus ou moins

(1) V. la note B ci-après.

modifiées par le temps, puis, en outre, des offices des saints particulièrement honorés dans le pays. Or, que se passa-t-il après la déposition des évêques et abbés anglais? Le clergé normand, pour forcer le peuple conquis à rompre avec ses anciennes traditions, et pour se l'assimiler plus étroitement, entreprit de déposséder les saints d'origine saxonne du caractère sacré dont ils étaient revêtus aux yeux des populations et de la vénération que celles-ci avaient conservée pour eux. Les cendres de saint Elfeg, de saint Adhelin et de beaucoup d'autres furent jetées au vent, et les auteurs de ces excès, à la tête desquels Augustin Thierry cite Lanfranc et Guérin de Lire, s'attachèrent à en atténuer l'importance, en disant que ce n'étaient là ni de vrais saints, ni de vrais martyrs. La suppression des saints entraînait naturellement celle de leurs offices, qu'il fallait remplacer par d'autres, c'est-à-dire par les offices des saints spécialement fêtés en Normandie.

On comprendra maintenant comment Turstin, entrant en possession du siége abbatial de Glaston, et voulant prendre part, lui aussi, à la campagne ouverte contre les martyrs saxons, ordonna à ses religieux de célébrer les offices suivant la coutume normande, et conséquemment de remplacer leur chant habituel par celui de Guillaume de Fécamp. Et si les moines refusèrent de souscrire à ses volontés, leur refus ne put être motivé par le caractère ou la contexture de ce chant, puisque l'élément grégorien, non-seulement y entrait pour une part à peu près égale à celle qu'il occupait dans le leur,

mais encore avait servi de modèle aux propres inspirations de Guillaume.

Cette explication, en faisant la part du vrai et du faux dans les textes cités précédemment, réduit à néant les exagérations conçues par rapport au travail du moine de Fécamp, exagérations dont l'abbé Lebeuf nous a donné la note la plus aiguë; de plus, elle restitue à l'événement de Glaston sa véritable signification, en diminuant l'importance de la cause qu'on avait voulu lui attribuer.

Certes, il eût été piquant de constater qu'en plein moyen âge, une question purement musicale avait pu ensanglanter l'enceinte paisible d'un monastère; mais la vérité historique en ordonne autrement, et il faut bien admettre que si la musique se trouva mêlée à cette affaire, ce ne fut pas uniquement pour l'amour du mode dorien ou du phrygien, du neume *scandicus* ou du *quilisma*, que se firent tuer les moines de Glaston.

NOTES ADDITIONNELLES.

(A) J'extrais de l'*Histoire de l'abbaye royale de St-Étienne de Caen*, histoire inédite et dont le manuscrit fait partie de la collection Mancel, annexée au Musée de Caen, le récit suivant de l'événement de Glaston; les détails qu'il contient compléteront ceux que nous a déjà fournis Augustin Thierry.

« Le duc Guillaume avait jeté les yeux sur un moine de l'abbaye de St-Étienne de Caen, nommé Turstin, pour le faire abbé de Glastembury. Le dessein de ce prince

était que Turstin réparât, par le moyen des grands biens que cette abbaye possédait, le tort qu'il avait fait à cette province, en y levant de grandes contributions pour payer ses soldats, et que le nouvel abbé apaisât par sa grande régularité et la sagesse de sa conduite les peuples qui avaient été peu contents de la dureté avec laquelle il avait paru les traiter au commencement de son règne. Mais pour cette fois ce monarque fut trompé dans le choix qu'il fit, et dans le jugement qu'il porta sur la capacité de ce religieux. En effet, à peine Turstin eut-il pris en main le gouvernement de ce monastère, que cet homme turbulent commença à en troubler la tranquillité. Les religieux de cette maison avaient toujours employé dans les offices divins le chant grégorien qu'ils tenaient par succession des disciples mêmes du pape saint Grégoire : Turstin voulut le leur faire changer, et leur faire prendre à sa place le chant dont on se servait dans les monastères de Flandres et de Normandie : en vain les moines s'y opposèrent, il persista dans son entreprise, on en vint aux mains au grand scandale de la religion. Les laïcs s'en mêlèrent, prirent le parti de l'abbé, et maltraitèrent si fort les moines, que quelques-uns furent blessés à mort, et d'autres frappés cruellement. Mathieu Pâris, qui rapporte ce trait à l'année 1079, dit qu'il y eut trois religieux de tués à l'autel, et dix-huit autres qui furent blessés au point que le sang qui sortit de leurs plaies fit une espèce de ruisseau depuis les degrés de l'autel jusque dans le milieu de l'église. Le duc Guillaume, pour remédier à ce désordre, déposa l'abbé Turstin, et l'exila à Fécamp, cette même année 1083. »

(B) A l'appui de mon dire, relativement à la nature du travail entrepris par Guillaume de Dijon, je citerai ce paragraphe des *Institutions liturgiques* de Dom Guéranger :

« Si nous considérons maintenant l'office divin tel qu'il se célébrait dans les monastères, à l'époque qui nous occupe (XI[e] siècle), nous voyons que le chant ecclésiastique en particulier y était de plus en plus florissant. Les offices des Saints Patrons s'y célébraient par des hymnes, des répons, des antiennes, nouvellement composés par des abbés, ou de savans moines. *On y tenait beaucoup plus que dans les cathédrales, à la pureté grégorienne*; on consultait les divers exemplaires anciens, et on cherchait avec zèle à maintenir les traditions. » (T. I[er], p. 305.)



LES

FÊTES NATIONALES

A CAEN

SOUS LA RÉVOLUTION

Par M. A. CAMPION,

Membre titulaire.



A toutes les époques, il y a eu des fêtes nationales, des solennités commémoratives de grands événements publics, d'actes d'héroïsme, d'éclatants services rendus à la patrie; mais jamais les fêtes de ce genre n'ont été aussi multipliées que dans les premières années de la Révolution française. C'était un temps de fièvre, d'exaltation, de délire : la nation commençait à vivre d'une vie nouvelle; elle avait des entraînements d'autant plus fougueux, une ardeur d'autant plus expansive et immodérée qu'elle prétendait depuis plus longtemps à l'émancipation; que ses instincts, ses aspirations, ses amours et ses haines avaient été plus longtemps contenus et comprimés..... A la voix de philosophes et de publicistes éloquents, de hardis pamphlétaires, de bouillants

tribuns, dont la parole ardente exerçait, sur des esprits préparés à le subir, un empire irrésistible, les passions populaires éclatèrent, d'abord avec grandeur et dignité, et bientôt avec une terrible violence. De cette explosion est issue une des phases les plus grandioses et les plus dramatiques de notre existence nationale : elle a été signalée sans doute par des faits odieux, par des attentats qu'on voudrait pouvoir effacer de nos annales; mais elle a donné au monde le spectacle d'une énergie puissante au service d'une grande cause, d'impétueux élans de patriotisme, de mâles et austères vertus, de magnifiques talents, d'efforts militaires gigantesques. Le peuple, qui avait obtenu la reconnaissance si ardemment désirée de droits précieux, craignait à toute heure de se les voir ravir; il les gardait avec la farouche défiance de l'avare qui veille sur son trésor; il employait à les défendre, comme une chose sainte, toute sa force, une force trop souvent sauvage et brutale : de là des exagérations politiques et sociales, des mouvements désordonnés, des saturnales sanglantes; de là aussi l'institution de fêtes destinées à conserver le souvenir des conquêtes de la Révolution, à attacher le peuple au régime nouveau par des manifestations et des spectacles qui frappaient son imagination, à lui inspirer, à entretenir dans son cœur l'idée d'une rupture sans retour avec le passé.....

La Constitution du 3 septembre 1791 voulut qu'il fût établi des fêtes nationales en mémoire de la Révolution et pour *entretenir la fraternité entre les citoyens et les attacher à la Constitution, à la patrie et*

aux lois; d'après l'article 16 d'un décret du 4 frimaire an II, il devait être célébré tous les quatre ans ou toutes les *franciades*, *au jour de la Révolution*, des jeux républicains, en mémoire de ce grand événement; le 21 nivôse de la même année, la Convention prescrivit la célébration annuelle de l'anniversaire de la mort de Louis XVI; le 15 thermidor an III, elle décréta que le 23 thermidor, jour correspondant au 10 août, une fête serait célébrée pour perpétuer le souvenir du renversement du trône; un décret du 25 messidor suivant ordonna la célébration de l'anniversaire du 14 juillet 1789; un autre, du 19 fructidor an III, portait que le dernier jour de l'année républicaine, cinquième sans-culottide, serait consacré à une fête nationale dans laquelle les citoyens de chaque commune se réuniraient *pour resserrer entre eux les liens de la fraternité et célébrer les victoires de la République;* par un autre décret du 3 brumaire an IV, une fête annuelle fut instituée le 1er vendémiaire en souvenir de la fondation de la République; enfin, le 13 pluviôse an VI, le Conseil des Cinq-Cents décida que, le 30 ventôse de chaque année, il serait célébré, dans toutes les communes de la République, une fête qui serait nommée la *Fête de la Souveraineté du Peuple.*

Montesquieu avait dit : « La force des lois, dans un gouvernement monarchique, le bras du Prince toujours levé dans un gouvernement despotique, règlent ou contiennent tout. Dans un état populaire, il faut un ressort de plus, il faut la *vertu.* »

« Le principe du gouvernement démocratique, s'est écrié dans la Convention un des organes les

plus fanatiques et les plus redoutables des idées révolutionnaires, est la vertu..... Substituer la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux coutumes, les devoirs à la politesse, l'empire de la raison à la tyrannie de la mode, le mépris du vice au mépris de l'infortune, la fierté à l'insolence, la magnanimité à la vanité, l'amour de la gloire à celui de l'argent, les bonnes gens à la bonne compagnie, le mérite à l'intrigue, la vérité au clinquant, les joies du bonheur aux ennuis de la volupté, la grandeur de l'homme à la politesse des grands, un peuple magnanime, puissant, heureux à un peuple aimable, frivole, misérable, telle est notre intention. »

Imbus de ces idées, les représentants de la nation, après avoir proclamé, dans la Constitution du 24 juin 1793, que *la République française honorait la loyauté*, *le courage*, *la vieillesse*, *la piété filiale*, *le malheur*, et *qu'elle remettait sa Constitution sous la garde de toutes les vertus*, institua des fêtes, ayant pour but de rappeler à l'homme ses devoirs envers la divinité, envers ses semblables, envers lui-même, des fêtes en l'honneur de l'Être suprême, de la liberté, de la foi conjugale, de l'amour paternel, de l'amour filial, de la reconnaissance, de la jeunesse, de la vieillesse, de l'agriculture, etc. (1).

La plupart des fêtes établies sous la Révolution

(1) « Les fêtes nationales, disait Boissy-d'Anglas, mettent l'enseignement en action, donnent du mouvement et de la vie aux préceptes sacrés de la morale ; elles élèvent et agrandissent la carrière de l'imagination et de l'esprit ; elles développent cet

n'ont fait l'objet que de programmes officiels sommaires; le gouvernement laissait aux communes le soin de prendre toutes les dispositions particulières destinées à rehausser l'éclat de ces solennités conformément aux usages et aux goûts locaux. Dans certains lieux, l'insuffisance des ressources publiques empêchait de célébrer les fêtes nationales avec la pompe recommandée. Ainsi, à Caen, où le budget municipal ne dépassait guère alors 230,000 fr., l'administration, en plus d'une circonstance, s'est trouvée forcée de restreindre beaucoup l'importance des cérémonies (1). Généralement, celles-ci donnaient lieu à des dépenses peu élevées : les exercices et les jeux annoncés au programme étaient organisés dans des conditions modestes, les prix étaient peu coûteux; dans quelques cas seulement, les solennités se terminaient par des illuminations publiques (2) et un feu d'artifice, un bal dans la maison

amour ardent des grandes choses, que la nature a placé dans le cœur de tous les hommes, mais qu'il faut arracher par l'instruction aux faux principes qui le changent et le dénaturent; elles dirigent vers un but louable cet esprit d'imitation qui est trop souvent celui de la multitude; elles parlent à l'âme le langage qu'elle entend le mieux, celui des sensations et des images... »

(1) Nous avons retrouvé un arrêté du citoyen Bollet, représentant du peuple près l'armée des côtes de Cherbourg, en date du 27 brumaire an III, qui autorisait l'administration du district de Caen à faire payer à un menuisier, pour divers travaux faits dans le temple de la Raison, à l'occasion des fêtes de pluviôse et de floréal, une somme de 2,453 livres que la commune était hors d'état de payer.

(2) Les illuminations devaient être fort goûtées de la population. L'éclairage de la voie publique, à Caen, paraissait alors laisser

commune; et encore, dans les premières années de la Révolution, les feux d'artifice ne pouvaient figurer dans les programmes, parce qu'une loi du 9 fructidor an II interdisait l'usage de la poudre dans les fêtes publiques, pendant la durée de la guerre, et qu'à Caen, un arrêté du Conseil de la commune avait défendu les ascensions de ballons et les feux d'artifices, *le peuple ne devant pas être distrait par ces détails frivoles des intérêts de la chose publique.*

Une instruction ministérielle sur la célébration des fêtes nationales, en date du 27 ventôse an V, recommandait aux administrations de profiter de ces solennités pour décerner des prix à ceux qui se seraient distingués dans la peinture et dans tous les arts tenant au dessin, dans la déclamation, dans la danse, dans la musique vocale et instrumentale. Cette recommandation n'a pas été suivie à Caen. La municipalité s'est bornée à instituer des jeux et des exercices corporels, courses à pied et à cheval, joûtes dans l'eau, luttes de nageurs, etc.; à donner, dans quelques circonstances, des représentations gratuites au théâtre, de ces représentations qu'avait prescrites un décret du 2 août 1793, comme devant influer sur l'opinion publique.

beaucoup à désirer, puisqu'un arrêté de la municipalité, en date du 22 germinal an III, portait *que tout citoyen marchant dans les rues ou sur les places publiques de la commune après la retraite sonnée, était tenu de porter avec lui de la lumière afin de pouvoir être distingué et reconnu*, et que, dans un budget dressé le 28 germinal an IV, la dépense de l'éclairage, y compris celle de l'achat et de l'entretien des appareils, n'était prévue que pour un chiffre de 12,000 fr.

L'instruction précitée recommandait aussi des banquets fraternels. « Rien de plus touchant, disait-elle, que ces réunions de plusieurs familles de citoyens à une seule table, couverte de mets simples, de fruits que chaque convive a librement apportés. » Les nombreux dossiers qu'il nous a été donné de consulter n'ont conservé le souvenir que d'une réunion de ce genre, à l'occasion de la fête de la plantation de l'arbre de la Liberté.

La première fête nationale qui ait eu lieu à Caen sous la Révolution, ou au moins la plus ancienne dont nous ayons trouvé quelque trace, est celle qui fut célébrée en mémoire de Mirabeau, dans la seconde quinzaine du mois d'avril 1791.

Le Directoire du département « partageant la douleur et les regrets causés à toute la France par la mort d'Honoré Riquetti Mirabeau, l'un de ses plus célèbres représentants, et voulant donner à ce grand homme un témoignage de la reconnaissance publique pour les services éclatants qu'il avait rendus à la Patrie », vota, le 11 avril, une adresse de condoléance à l'Assemblée nationale (1), et décida : 1° qu'il porterait, pendant huit jours, les couleurs du deuil ; 2° qu'un service solennel serait célébré pour honorer la mémoire de l'illustre citoyen que la France venait de perdre.

(1) Cette adresse commençait ainsi : « La Constitution française a perdu un de ses plus grands orateurs et un de ses plus fermes

Le service eut lieu dans l'église des ci-devant religieux de Saint-Étienne. Toutes les autorités, la garde nationale, les troupes de la garnison y assistèrent; une foule immense était entassée dans l'église, débordant au dehors de l'édifice. Les monuments publics portaient des emblèmes funèbres, les boutiques étaient fermées, les administrations publiques avaient suspendu leurs travaux. Ce fut ainsi que la ville de Caen rendit hommage à la mémoire du puissant orateur dont les cendres furent déposées dans l'église Sainte-Geneviève, érigée en Panthéon, et qui, « obtint plus d'honneur que jamais n'en avaient reçu les pompeux cercueils qui allaient jadis à Saint-Denis » (1).

L'année 1792 fut marquée par diverses solennités patriotiques.

Le 7 mai, l'autorité publia avec un grand appareil, par toute la ville, la déclaration de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. Le 20 juin, un service

appuis! Encore quelques jours, et cet homme extraordinaire eût vu terminer le sublime édifice dont sa main avait posé les principales pierres... » L'adresse se terminait ainsi : « Contentons-nous de mêler nos larmes à celles de l'Europe entière, et d'exprimer à la fois et notre reconnaissance pour ce que fut Mirabeau, et nos regrets de ce qu'il n'a pu faire.... Passé, pour ainsi dire, de la tribune dans le tombeau, ses dernières paroles y ont retenti! Puisse la main de l'histoire les graver sur le bronze pour l'effroi des factieux qu'il avait juré de poursuivre, pour rappeler à jamais aux vrais amis de la Révolution l'espérance que leur donnait à ce sujet son génie vengeur et tutélaire, et pour que quelque âme généreuse s'empare de son dernier vœu et lui succède dans sa noble et courageuse résolution.... »

(1) Thiers, *Histoire de la Révolution française.*

solennel, auquel assistèrent tous les corps constitués, fut célébré dans l'église Saint-Jean, pour les héros morts dans une escarmouche sous Maubeuge. La bénédiction des drapeaux de la garde nationale se fit le 8 du même mois, en vertu d'un arrêté du conseil de la commune en date du 5, dans la plaine d'Ifs, en présence de toutes les autorités, et le 14, la cérémonie de la Fédération eut lieu au même endroit... Le 29 juillet, la proclamation de la patrie en danger eut lieu avec un grand appareil sur les différentes places publiques de la ville, en présence de tous les corps constitués et de la garde nationale... Nous manquons de détails sur ces diverses solennités.

..... Le 15 août, la lecture publique des décrets de l'Assemblée législative relatifs à la suspension du roi, qui avait déjà eu lieu sur la principale place de la ville, fut renouvelée plus solennellement. Le conseil général de la commune se transporta sur le Cours-la-Reine, où les huit bataillons de la garde nationale (1), sous le commandement de M. de Cussy, chef de légion, et la gendarmerie à cheval étaient rangés en bataille. En tête du cortége marchaient des groupes d'enfants et de vieillards; puis venaient le conseil de la commune avec les corps administratifs, les corps judiciaires, les commissaires des

(1) Voici comment une délibération du conseil de la commune, en date du 17 mai 1792, avait fixé les circonscriptions des huit bataillons de la garde nationale : section de Saint-Benoît, deux bataillons; section de l'Université, deux bataillons; section du Sépulcre, deux bataillons; section de la place Royale, un bataillon; section Saint-Louis, un bataillon. En tout, 4,597 gardes nationaux.

guerres et de la marine, les officiers du port. Les autorités étaient escortées d'un détachement de grenadiers et précédées des tambours de la garde nationale, du trompette, des gardes de la commune et du sergent de la municipalité.

Le cortége arrivé sur le Cours, où s'était portée une foule immense de citoyens de tout âge et de toute condition, le président du conseil général de la commune donna lecture à haute voix des décrets de l'Assemblée législative. Cette lecture fut suivie d'applaudissements prolongés. Du sein de la foule s'élevèrent quelques protestations timides qui n'eurent pas d'écho. Dans une compagnie du 6e bataillon de la garde nationale, des murmures accentués se produisirent, et une voix se fit entendre avec énergie contre les mesures dont le roi avait été l'objet: c'était celle d'un officier dont nous n'avons pu retrouver le nom. Des gens du peuple en grand nombre se portèrent à l'endroit où le trouble s'était révélé, et menacèrent l'auteur de cette imprudente et inutile manifestation. Les autorités intervinrent et donnèrent l'ordre à la gendarmerie de se saisir de l'officier, qui fut entraîné avec précipitation, mis en lieu sûr et relâché le lendemain. L'affaire n'eut pas d'autre suite.

Après avoir indiqué les quelques solennités nationales qui ont eu lieu à Caen depuis le commencement de la Révolution jusqu'à la première année de l'ère

républicaine, nous allons passer en revue celles qui se sont succédé à partir de cette dernière époque jusqu'au Consulat, en groupant sous le même titre, pour les fêtes qui se sont renouvelées annuellement dans une période plus ou moins longue, tous les détails concernant chacune d'elles.

FÊTE POUR LE SUCCÈS DES ARMÉES FRANÇAISES EN SAVOIE.

Le 28 octobre 1792, une fête civique eut lieu à Caen, comme dans toutes les communes de la République, en vertu d'une loi du 28 septembre précédent, pour le succès des armées françaises en Savoie.

Toutes les autorités, la garde nationale, commandée par le citoyen Fleury, qui avait succédé comme chef de légion à M. de Cussy, nommé député à la Convention nationale, la gendarmerie, les volontaires de la compagnie franche assistèrent à cette solennité. La force armée s'était réunie sur le Cours où les autorités se rendirent en quittant la maison commune. Le cortége se porta de là sur la place de la Liberté (1), au milieu de laquelle une estrade avait été établie. Le maire, absent, était suppléé par le citoyen Chatry (2), officier municipal.

(1) La *place Royale* avait pris le nom de place de la Liberté, en vertu d'un arrêté du conseil général de la commune, en date du 9 juin 1792.

(2) Le citoyen Chatry avait été élu maire le 14 novembre 1791,

Celui-ci prononça un discours qui n'a pas été conservé, et qui paraît avoir été assez froidement accueilli ; même certains passages excitèrent des murmures, qui ne tardèrent pas à faire place à un enthousiasme bruyant, quand un autre officier municipal eut annoncé qu'on allait recevoir les offrandes destinées au soulagement des femmes et des enfants dont les maris et les pères étaient partis pour défendre la patrie. Les offrandes devaient être déposées sur des tables placées aux quatre angles de l'estrade. A chaque table se tenaient un jeune citoyen et une jeune citoyenne, préposés à la réception des dons et à l'inscription des noms des donateurs.

Les autorités donnèrent l'exemple de la générosité ; la plupart des gardes nationaux, chefs et soldats, leur succédèrent ; puis, de la foule qui se pressait sur le place, des citoyens en grand nombre se détachèrent pour concourir à cette manifestation patriotique. Chaque donateur était salué d'acclamations enthousiastes.

Quand le cortége fut rentré à la maison commune, plus de deux mille habitants des deux sexes demeurèrent sur la place et exécutèrent des chants et des danses autour de l'estrade. Les danses se prolongèrent pendant le reste du jour.

FÊTE EN MÉMOIRE DE MICHEL LÉPELLETIER.

« Un garde du corps, nommé Pâris, avait résolu

mais il avait refusé cette fonction. Le citoyen Auvray de Coursanne avait été nommé à sa place.

de venger la mort de Louis XVI sur l'un de ses juges. Lepelletier de Saint-Fargeau avait, comme beaucoup d'hommes de son rang, voté la mort pour faire oublier sa naissance et sa fortune. Il avait excité plus d'indignation chez les royalistes, à cause même de la classe à laquelle il appartenait. Le 20 janvier 1793, au soir, chez un restaurateur du Palais-Royal, on le montra au garde du corps Pâris, quand il se mettait à table. Le jeune homme s'avança vers lui et lui dit : « C'est toi, scélérat de Lepelletier, qui as voté la mort du roi ? — Oui, répondit celui-ci ; mais je ne suis pas un scélérat, j'ai voté selon ma conscience. — Tiens, reprit Pâris, voilà pour ta récompense ! » Et il lui enfonça son sabre dans le flanc. Lepelletier tomba et Pâris disparut sans qu'on eût le temps de s'emparer de sa personne (1). »

Les honneurs funèbres furent rendus, à Caen, à Lepelletier de Saint-Fargeau, devant l'arbre de la Liberté, le 10 mars 1793, à 9 heures du matin.

Le cortége se composait de sept groupes précédés chacun de quatre tambours et comprenant une compagnie de grenadiers et quatre compagnies du centre de la garde nationale. Au milieu de chaque groupe s'élevait une bannière : la bannière des droits de l'homme ; celle des Carabots ; celle de l'Université, où étaient inscrits ces mots : *l'instruction apprend à respecter les lois ;* une bannière devant laquelle le plan de la Bastille était porté par les citoyens enrôlés pour la défense de la Patrie et où se lisait l'inscription suivante : *La Patrie fait appel à ses*

(1) Thiers, *Histoire de la Révolution française.*

défenseurs; une autre portant cette inscription : *Aux grands hommes la Patrie reconnaissante;* une cinquième bannière s'élevant du milieu d'un groupe d'enfants, sur laquelle on lisait : *Espérance de la Patrie. — Nous chérirons nos parents et la loi;* une autre avec cette inscription : *Respect à la loi.* La bannière qui apparaissait en dernier lieu était l'emblème du deuil : elle figurait dans le septième groupe où se trouvaient les vétérans et une troupe de jeunes filles qui tenaient à la main des branches de cyprès et dont l'une portait, sur un coussin, une couronne civique. Derrière les sept groupes marchait une compagnie de grenadiers ayant l'arme renversée et entourant la bannière des six districts.

A la suite venait la musique de la garde nationale (1), précédant une bannière où étaient inscrites les dernières paroles de Michel Lepelletier : *Je suis satisfait de verser mon sang pour la Patrie; j'espère qu'il servira à consolider la liberté et l'égalité, et à faire reconnaître ses ennemis;* puis une urne cinéraire, de laquelle pendaient quatre bandes de crêpe, tenues

(1) A cette époque, le corps de musique de la garde nationale n'était pas nombreux, car il résulte d'un état des dépenses municipales, arrêté à la fin de l'an II, qu'il se composait d'une première clarinette, de trois autres clarinettes, d'un serpent, d'un cor, d'une quinte, de deux cymbaliers et d'une grosse caisse. Le traitement attaché au premier emploi était de 600 fr.; celui des six musiciens suivants était de 300 fr. ; les deux cymbaliers recevaient chacun 168 fr. par an ; la grosse caisse 216 fr. — Ces traitements furent portés, par une délibération du 16 pluviôse an III, pour le chef de musique, à 900 fr. ; pour le cor, à 400 fr.; pour le serpent, à 350 fr. ; pour la grosse caisse, à 250 fr., et pour chaque cymbalier, à 190 fr.

par un membre de l'administration du département, un membre de l'administration du district, un officier municipal et un officier de la garde nationale. Derrière l'urne marchait la compagnie de grenadiers du 8e bataillon, portant l'arme sous le bras gauche, au milieu de laquelle se voyait la bannière fédérative du département ; elle était suivie des trois corps administratifs, des quatre compagnies du centre du 8e bataillon, de l'artillerie et d'un détachement de la gendarmerie nationale.

Le cortége, arrivé sur la place de la Liberté, se rangea autour de l'arbre, *symbole de l'affranchissement du peuple.*

De tous côtés se pressait une foule immense.

On entonna le chant de la *Marseillaise;* et ensuite un discours fut prononcé par le président de l'administration départementale, le citoyen Lévêque :

« Michel Lepelletier n'est plus, s'écria-t-il ; il vient d'être assassiné !... Aussitôt la France fut dans le deuil, et son Génie en larmes s'empressa de répandre des feuilles de chêne sur le tombeau du martyr de la Liberté... Michel Lepelletier n'est plus !... Français, il vota la mort du dernier de tes Tyrans. Pour assurer tes droits, ton ami, ton frère expire ! Un farouche assassin, l'émissaire des Capets, *Pâris* lui perce le flanc : son poignard parricide ravit à la patrie l'un de ses plus fermes appuis.

« ... Approchez, jeunes enfants, vous sur qui la Patrie fonde ses espérances et sa prospérité ; approchez et voyez comment elle récompense les hommes qui se dévouent à sa gloire. Enfants, vous

êtes destinés à la servir un jour. Peut-être il vous faudra verser votre sang pour la sauver. Eh bien! fixez ce tableau; que souvent il vous rappelle ce que vous avez vu. Bientôt vous songerez à ce que vos concitoyens s'empresseraient de préparer pour vous...

« Français, serrons-nous autour de ce tombeau : jurons sur les cendres de Lepelletier de défendre jusqu'au dernier soupir la Liberté, l'Égalité, la Souveraineté du peuple, l'Unité et l'Indivisibilité de la République, la sûreté des personnes et des propriétés !

« Jurons une haine éternelle aux Rois, aux Dictateurs, à tous ceux qui, sous le titre de Chef suprême, de Protecteur, de Stathouder, de Prince, ou autre dénomination, voudraient usurper une autorité illégale, une prééminence quelconque sur les citoyens !

« Jurons de poursuivre avec vigueur les faux défenseurs de la Patrie, les hommes pervers, masqués, qui, par les désordres et l'anarchie, voudraient nous ramener au despotisme !

« Jurons enfin le salut et la gloire de la France, la liberté des peuples qui feront des efforts pour la conquérir ! »

La cérémonie terminée, les branches de cyprès et la couronne civique furent attachées à l'arbre de la Liberté, autour duquel furent chantés des hymnes patriotiques.

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE. — RETOUR A CAEN DU REPRÉSENTANT LAPLANCHE. — ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LOUIS XVI. — FÊTE DES MARTYRS DE LA LIBERTÉ. — FÊTE DE LA PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LIBERTÉ.

Nous avons réuni ces cinq objets sous un même titre, parce que, dans la fête qui a signalé le retour à Caen du représentant du peuple Laplanche, dans celle à laquelle ont donné lieu l'anniversaire du supplice de Louis XVI et la plantation de l'arbre de la Liberté, et dans la fête des Martyrs, ce fut la Société populaire qui joua le principal rôle.

I.

Il s'était formé à Caen, en 1790, une société, dite *des Amis de la Constitution*, qui s'était donné pour mission de veiller à la conservation des droits du peuple, de travailler à la propagation des idées libérales, d'étudier les améliorations et les progrès à réaliser tant dans l'ordre politique et administratif que dans l'ordre moral (1). Cette société se réunissait dans la maison des Jacobins.

(1) Il était fait aussi, dans les réunions de la Société, des communications d'un autre genre, car un des procès-verbaux de ses séances mentionne la lecture d'une brochure intitulée : *Manuel des patriotes, ou dialogue aristo-patriotique, par M. Fe*** le jeune, de Caen, membre de la société des Amis de la Constitution de cette ville.* — Les interlocuteurs sont un patriote et un aristocrate. Le premier conseille au second et à tous ses semblables le remède suivant : « Vieux parchemin de noblesse râpé et mis en poudre, un gros ; — ongle d'un ci-devant procureur, râpé et mis en poudre, quatre grains ; — feuilles des bénéfices réduites en

Sans avoir l'ascendant qu'exerça plus tard la *Société populaire*, elle jouissait d'un certain crédit, et les autorités constituées attachaient quelque prix à son concours, usaient pour elle de condescendance. On pourra en juger par les faits suivants :

Le 21 décembre 1790, le conseil général de la commune accueillant une plainte qu'étaient venus exprimer, dans son sein, contre un plâtrier, du nom de Valentin, cinq des membres de la Société, chargés de découvrir les auteurs et instigateurs d'accusations portées contre elle (on l'avait représentée comme troublant l'ordre public), décida que l'accusateur serait mandé devant lui pour être sévèrement réprimandé et même poursuivi. — Dans les premiers jours d'avril 1791, la Société voulant faire célébrer un service particulier en mémoire de Mirabeau, le corps municipal invité à assister à cette cérémonie décida qu'il s'y rendrait officiellement, et que les *Amis de la Constitution* seraient remerciés, en son nom, de l'honneur qu'ils lui avaient fait.—En plusieurs circonstances, les administrations départementale et communale eurent égard à des dénonciations dont la Société les avait saisies : elle

cendre, *idem*; — opium, *idem*; — eau du Léthé, une cuillerée. — Délayer le tout dans un mortier d'un président au Parlement, en former trois bols qu'on prendra tous les matins à jeûn pendant un an. Le malade n'usera que d'eau chaude pour toute boisson et tâchera d'éviter les lanternes. On aura soin de brûler et purifier par le feu les ustensiles qu'on aura employés à la fabrication de ce remède; et si c'est un patriote qui le compose, il lui faudra se mettre un masque de verre en préparant les différentes drogues, pour éviter la contagion. »

obtint notamment, le 18 juillet 1792, la destitution du citoyen Robillard, commissaire de police, signalé comme réactionnaire et comme apportant une grande négligence dans l'exercice de ses fonctions. — Enfin, le 7 août suivant, à son instigation, le conseil général de la commune prit en considération une pétition des sections demandant la déchéance du roi, et décida que cette pétition serait portée à l'Assemblée nationale par un courrier spécial proposé par la Société, à qui serait délivrée une somme de 200 livres pour les frais de son voyage.

La Société des Amis de la Constitution s'écarta rarement des règles d'une sage modération. En 1791, le roi étant tombé malade, la Société avait fait célébrer une messe solennelle pour obtenir de Dieu son rétablissement. Dans la même année, des jeunes gens lui écrivirent pour lui faire connaître qu'ayant eu l'honneur et le bonheur d'assister à quelques-unes de ses séances publiques, le feu sacré du patriotisme avait pénétré leurs âmes, et qu'ils avaient formé un club de petits mais fervents amis de la Constitution. A cette lettre signée Caroger, président, Durand et Longuet, secrétaires, était joint un journal des séances du club. La Société jugea dangereux d'encourager le zèle outré de ces jeunes gens; elle leur adressa de paternels avis qui refroidirent tellement leur enthousiasme que la nouvelle association ne tarda pas à se dissoudre. — Informée quelques jours après qu'on faisait répandre sous son patronage un libelle intitulé : *Difficultés proposées de bonne foi à la sagacité patriotique de nos frères composant la Société des Amis de la Constitution,*

la Société s'empressa de désavouer formellement ce pamphlet, *ses principes étant absolument contraires à ceux de l'auteur qui ne pouvait être qu'un fanatique ou un scélérat.*

Nous retrouvons le même esprit dans quelques œuvres imprimées aux frais de la Société chez Chalopin, notamment dans un écrit intitulé : *Adresse aux habitants des campagnes, et réponse de la Société à la déclaration des curés, vicaires et autres prêtres du doyenné de Cinglais;* et dans un autre qui a paru sous ce titre : *Adresse aux hommes les plus utiles et les plus trompés, nos frères, les habitants des campagnes.*

Après le 10 août, la Société des Amis de la Constitution prit le nom de société des *Amis de la République,* et un peu plus tard celui de *Société populaire.* Un arrêté du citoyen Laplanche, représentant du peuple, l'autorisa à se mettre en possession de la ci-devant église des jésuites (1) et à y établir le lieu de ses séances, *tant pour ses délibérations que pour des lectures patriotiques, et lui alloua une somme de 3,000 livres destinée à subvenir aux principaux frais que devaient nécessiter son déplacement et l'arrangement du nouveau local.*

La Société populaire s'efforçait de marcher sur les traces du club des Jacobins de Paris, d'imiter ses allures, son langage, sa violence; comme lui, elle exerçait une pression irrésistible sur les pouvoirs locaux; elle prenait l'initiative de nombreuses mesures et on ne faisait rien d'important sans la consulter.

(1) Aujourd'hui l'église Notre-Dame.

Le Président de la Commission des subsistances et approvisionnements de la République, lui écrivait, le 22 frimaire an II : « Pour l'accomplissement de notre mission, le secours de tous les bons citoyens nous est nécessaire. Ces hommes doivent être patriotes, intègres, éclairés, ennemis jurés de tout accapareur, de tout spéculateur avide, de tout égoïste barbare, de tous ces êtres criminels qui veulent bâtir leur fortune sur les ruines de la liberté. Nous cherchons ces bons citoyens, aidez-nous à les connaître. » — La question des subsistances préoccupait à bon droit la Société, qui eut, plus d'une fois, l'occasion de montrer quelle importance elle y attachait. Ainsi elle installa des commissaires choisis au milieu d'elle, dans les halles, pour y déjouer la fraude, et elle adressa souvent au conseil général de la commune, en termes impératifs, des observations que celui-ci s'empressa toujours d'accueillir. Le 10 janvier 1793, des officiers municipaux étaient chargés par le même conseil de se transporter au lieu des séances de la Société pour lui rendre compte des mesures qui avaient été prises dans le but d'assurer l'approvisionnement de la halle et de protéger les cultivateurs qui y apportaient du grain. Le 30 pluviôse an II, elle exigeait et obtenait qu'un détachement de l'armée révolutionnaire fût envoyé dans les communes du district, concurremment avec les cavaliers de la garnison, pour assurer l'approvisionnement des halles et marchés. Le 15 messidor, le conseil général de la commune faisait appel à son zèle pour l'exécution d'un arrêté du directoire du

district qui portait qu'il serait délivré sur les grains provenant des biens des émigrés et des condamnés, 1,000 quintaux de blé affectés à la consommation des habitants, et pour toutes les mesures relatives à la distribution des subsistances. Dans les derniers jours de l'an II, elle acceptait la tâche que lui confiait le corps municipal d'étudier un nouveau projet présenté à l'effet de pourvoir aux besoins du peuple. — Dans la séance du 25 frimaire de la même année, elle était consultée par le représentant du peuple Laplanche sur les choix à faire pour la composition des diverses administrations, et le représentant, conformément aux désignations par elle faites, proclamait le citoyen Fanet, maire; le citoyen Charbonnel, ex-curé constitutionnel, agent national (1); le citoyen Paulmier, substitut; le citoyen Leprestre, président du tribunal criminel; le citoyen Lanos Hébert, juge de paix. Elle décidait, dans la même séance, et sa décision était acceptée par les

(1) Le citoyen Charbonnel, dans la séance où il fut désigné au choix du représentant du peuple, « assura que, depuis que les églises étaient fermées, il avait cessé toutes fonctions sacerdotales; il ajouta, avec la franchise qui caractérise le vrai républicain, qui a eu le courage de secouer le joug et les hochets de son état de prêtre, qu'il y renonçait à toujours, et qu'il en déposerait les lettres sur le bureau de la Société; il confirma, en outre, la haute idée que le peuple et son représentant venaient de concevoir de lui, par son peu d'éloignement pour un doux hymen, qui était d'autant plus de saison que le fer des armées ayant détruit quelques républicains, notre pays y gagnerait et l'épouse y trouverait son compte, puisqu'elle serait unie à un honnête homme fait pour être galant. » (Extrait du procès-verbal de la séance de la Société populaire du 25 frimaire an II.)

administrations du district et du département, que les officiers municipaux sans fortune comme sans état lucratif, recevraient annuellement 1,200 livres chacun. — Le 1er nivôse, la municipalité la priait de lui indiquer des femmes républicaines capables de soigner les malades de l'Hôtel-Dieu, en remplacement des religieuses qui avaient refusé de prêter serment. — Le 26, elle lançait à ses frères de l'armée révolutionnaire, pour les rappeler à cette *union sainte qui forme un peuple de héros invincibles*, une proclamation commençant ainsi : « Braves défenseurs de la patrie, les sans-culottes de la Société populaire de Caen, toujours actifs, toujours vigilants, lorsqu'il s'agit de l'intérêt général de la tranquillité publique... » — Le 17 prairial, elle sommait la municipalité de placer sur la porte de la maison commune l'inscription : *Unité, indivisibilité de la République, liberté, égalité, ou la mort*, et d'établir sur la tour du même édifice un bonnet phrygien, et la municipalité obéissait immédiatement à cette sommation. — Vers la même époque, un des administrateurs de la commune, le citoyen Lecointe, avait été nommé commissaire pour l'épuration de la Société; la municipalité réclama. « Nous avons besoin, écrivit-elle, de tous les membres de notre bureau. Votre Société est composée d'un assez grand nombre de bons patriotes et de bons montagnards pour trouver à remplacer le citoyen Lecointe. » La Société populaire persista dans son choix, et la municipalité fut réduite à s'incliner. — Le 8 vendémiaire an III, elle adressait au conseil général de la commune un *satisfecit* ainsi conçu : « Le peuple, content de vous voir prendre

ses intérêts en criant : *Vive la liberté, l'égalité, la République une et indivisible*, criera aussi : *Vivent les sans-culottes des autorités constituées !* — Le 24 brumaire, le conseil général accueillait un mémoire présenté par la Société pour l'amélioration du port de Caen et de la navigation de la rivière d'Orne, et décidait que le Gouvernement serait prié de le prendre en grande considération (1).

Nous avons choisi, entre cent, ces quelques exemples du rôle actif et prépondérant que la Société populaire a joué dans les affaires publiques à Caen.

Les républicains les plus exaltés, les plus fanatiques, étaient dans les rangs de la Société ; ils y faisaient les motions les plus violentes, les propositions les plus exagérées, y entretenaient une agitation dangereuse pour l'ordre public, y provoquaient des scènes ridicules (2). Là prévalaient sur tout sys-

(1) Dans sa séance du 22 messidor an V, sur un rapport présenté par le citoyen Moisson-Devaux, le conseil des Cinq-Cents décida que le Gouvernement serait invité, par un message, à lever les obstacles *qui s'opposaient à l'achèvement du port de Caen, et à la perfection du projet de jonction de la Manche avec l'Océan, par le moyen de l'Orne, de la Sarthe et de la Loire.*

(2) En voici un exemple emprunté au procès-verbal de la séance du 4 août 1793 :

« Le citoyen Sergent, capitaine du bataillon du département de l'Aube, actuellement à Caen, a invité la Société à purifier, par de l'encens brûlé, son bureau et sa tribune, souillés par les Buzot, Barbaroux, Gorsas et autres conspirateurs et traîtres de la Convention, qui étaient venus dans nos murs allumer les torches de la guerre civile et forcer par toutes sortes de moyens les citoyens faibles et crédules à marcher contre la Convention et les Parisiens, qui les avaient opprimés. De vifs applaudissements ont ébranlé les voûtes

tème modéré de vulgaires déclamateurs faisant appel aux passions de la multitude. Les choses en vinrent à ce point que les sections de la commune, convoquées extraordinairement le 12 floréal an III, émirent le vœu que la Société fût dissoute, et un arrêté du représentant du peuple Lozeau, en mission dans le département du Calvados et les départements limitrophes pour l'approvisionnement de Paris, prononça sa dissolution, ordonna l'apposition des scellés sur le local de ses séances, et enjoignit aux citoyens qui la composaient de se rendre dans leurs sections respectives aux jours d'assemblée. Le 10 messidor, le représentant du peuple Porcher rendit au corps municipal la jouissance des appartements que la Société occupait.

Une autre société politique se forma plus tard sous le nom de *Cercle constitutionnel*. Elle se réunit d'abord dans la salle du tribunal de commerce, et, plus tard,

du temple de la Liberté (église de la Gloriette, aujourd'hui sous l'invocation de Notre-Dame), et la demande du citoyen Sergent a été aussitôt exécutée. Le président, au nom de toute l'Assemblée, a éteint les chandelles pour mieux figurer les ténèbres de l'erreur où la société avait été plongée. Une voix lugubre et les horribles sifflements de l'envie (imitation des Buzot, Barbaroux, Pétion, etc.) se sont fait entendre au milieu de l'obscurité. Les esprits, dans un morne silence, étonnés, stupéfaits, ne répondaient que par des soupirs. Tout à coup une voix forte et terrible entonne l'hymne sublime des Français : *Aux armes! citoyens!* La lumière reparaît peu à peu et brille d'un nouvel éclat ; l'encens brûle, et le temple de la Liberté, purifié des miasmes méphitiques de l'imposture machinant la perte de la patrie, n'offre plus que des frères et des amis s'empressant de signer l'acte constitutionnel qui fait le bonheur des Français. »

dans une salle de la maison commune, dite du *Civisme*, où elle tenait trois séances publiques par semaine, les dimanche, mercredi et jeudi. Cette société s'occupait *non-seulement de questions politiques propres à entretenir et vivifier l'esprit public, mais encore d'arts agréables et d'objets d'amusement.* Ses réunions n'étaient pas tumultueuses ; elle ne parlait pas aux autorités le même langage que sa devancière : quand elle émettait un vœu, quand elle leur adressait une demande, c'était toujours en termes convenables. « Vous avez bien voulu, écrivait-elle aux administrateurs municipaux le 2 ventôse an VI, recevoir dans une des salles de la maison commune un petit nombre de vos concitoyens qui, tous, amis des lois, de l'ordre, de la paix et de la Constitution, s'y rassemblent pour se procurer la connaissance des nouvelles. La pureté de leur morale et de leurs principes vous est connue, et ils sollicitent la continuation de cette faveur, vous observant que leur réunion, absolument constitutionnelle, ne cessera jamais d'être soumise à votre inspection et à votre police. » — « Nous pensons, disait-elle dans une autre lettre adressée au corps municipal le 26 ventôse, qu'il conviendrait d'appeler les citoyens à leurs assemblées primaires par le signal d'un coup de canon au lieu du son de la cloche, qui est devenu le ralliement des fanatiques. Nous soumettons cette idée à votre bon sens et à votre patriotisme (1). »

(1) L'usage de la cloche pour la convocation des membres des sections remontait à 1793. Par une délibération en date du 6 octobre de cette année, le conseil général de la commune avait décidé

La plupart des procès-verbaux du Cercle constitutionnel que nous avons pu consulter sont relatifs à des détails d'administration intérieure. Cette société n'a pas joué un rôle politique actif : ses démarches, ses manifestations auprès des autorités locales et du gouvernement ont été rares et presque insignifiantes. Nous n'avons pu nous rendre positivement compte de la durée de son existence ; mais tout nous porte à croire que lorsqu'elle a cessé de se réunir dans la maison commune, ce qui a eu lieu dans le cours de l'an VII, elle s'est dissoute.

II.

RETOUR A CAEN DU REPRÉSENTANT LAPLANCHE.

Le représentant du peuple Laplanche, délégué près l'armée des côtes de Cherbourg, qui s'était installé à Caen, où il avait *épuré* les administrations publiques, passé des revues dans lesquelles il s'était signalé par des harangues violentes, répandu à profusion dans le peuple l'esprit de la Montagne, avait, de là, fait des tournées dans une partie de la Basse-Normandie pour y continuer l'accomplissement de son œuvre révolutionnaire (1). Il annonça son retour à Caen pour le 10 brumaire an II.

que *les sections pourraient faire avertir les citoyens de se rendre aux séances par le son d'une cloche qu'un homme porterait à la main dans les rues.*

(1) Le citoyen Laplanche rendit compte, en ces termes, à la Convention de l'exécution de sa mission :

« J'ai mis partout la terreur à l'ordre du jour ; partout j'ai mis

Dès que la Société populaire en eut été informée, elle chargea plusieurs de ses membres de se rendre auprès du directoire du département et des autorités municipales pour les engager à faire au représentant une réception solennelle.

Toutes les autorités, les membres de la Société populaire, ceux des sections de la commune (1), des envoyés des assemblées primaires et des comités de surveillance et des subsistances se réunirent dans la salle ordinaire des séances du directoire du département.

De là, ils se rendirent, le directoire en tête, à la rencontre du citoyen Laplanche pour l'accompagner dans la promenade civique qu'il avait exprimé l'intention de faire à sa rentrée.

Le représentant du peuple fut reçu sur les confins

à contribution les riches et les aristocrates ; partout j'ai fait fondre les cloches et réuni les paroisses ; j'ai destitué tous les fédéralistes, incarcéré les suspects, mis la force aux mains des sans-culottes. Dans les maisons de réclusion, les prêtres avaient toutes leurs commodités, tandis que les sans-culottes couchaient sur la paille ; mais j'ai donné à ceux-ci les matelas de ceux-là. Partout j'ai fait des mariages de prêtres ; partout j'ai électrisé les cœurs et les esprits, organisé des fabriques d'armes, visité les hôpitaux, les prisons, fait partir plusieurs bataillons de la levée en masse, passé en revue une quantité de gardes nationales pour les républicaniser, et fait guillotiner beaucoup de royalistes. »

(1) Les sections étaient au nombre de cinq. A l'époque de la division de la ville en sections, elles avaient reçu les dénominations de Saint-Benoît, de l'Université, de la Place Royale, du Sépulcre et de Saint-Louis, auxquelles furent substitués plus tard les noms de sections du Civisme, de la Fermeté, de la Liberté, de l'Union et de l'Égalité.

du territoire de la ville, à l'extrémité de la rue de Bayeux, et prit place dans le cortége entre le président de l'administration du département et le citoyen Sosson, maire.

Le cortége se dirigea vers l'église des ci-devant Jésuites par la rue de Bayeux, la place de l'Union (des Petites-Boucheries), la rue de l'Union (Guillaume-le-Conquérant), la rue Ecuyère, la place de l'Espérance (Belle-Croix), la rue Descartes (Saint-Étienne), la rue Lepelletier (Notre-Dame), la rue Marat (Saint-Pierre), le pont et la place de la Raison (place Saint-Pierre), la rue de l'Égalité (Saint-Jean), la rue de Scevola (de Bernières), le pont de la Liberté (Saint-Jacques), la place de la Liberté (Royale), la rue de la Liberté (de l'Hôtel-de-Ville).

Le cortége arrivé au lieu des séances de la Société populaire, le citoyen Laplanche monta à la tribune.

« Le voici de retour, s'est-il écrié, ce représentant montagnard, la terreur des malveillants et des aristocrates, mais, en même temps, le ferme appui des républicains et des vrais sans-culottes !... Il vient protéger et secourir les patriotes... il vient les encourager à terrasser l'hydre du fanatisme et de la rébellion, et à marcher sur les cadavres amoncelés des aristocrates, des fédéralistes, des muscadins et des royalistes !...

« Malheur aux cultivateurs égoïstes, aux propriétaires avares, aux fermiers accapareurs, qui jusqu'ici n'ont spéculé que sur votre faim et votre misère ; pour eux la guillotine sera en permanence ! Le temps est venu où la terreur doit être constamment à l'ordre du jour...

« Dans les réformes utiles que je propose de faire, les hochets du fanatisme ne seront pas oubliés... Que les cloches importunes de Caen descendent, comme partout ailleurs, de leurs voûtes aériennes, et qu'elles se transforment soudain en foudres de guerre !... Il convient de transformer les temples inutiles en magasins militaires, en arsenaux en ateliers de forge, en hôpitaux, en casernes provisoires..... Je supprime toutes les paroisses, à l'exception d'une seule, qui sera commune à tous les cultes. Là, le musulman à côté du catholique, le hottentot auprès du protestant, le juif à côté du gymnosophiste de l'Inde, pourront adresser leurs hommages à l'auteur de la nature et au génie de la liberté ; ce temple sera celui de la Raison et de la Vérité.

« J'invite toutes les administrations à surveiller de près les prêtres..... Après les rois, les prêtres sont les plus terribles fléaux du genre humain..... Les ornements, les vases, les hochets, les ustensiles de la superstition deviennent inutiles ; la République en fera un meilleur usage.....

« On m'a assuré qu'il existait encore dans votre commune beaucoup de gens suspects, de prêtres réfractaires, des agents secrets du royalisme, des espions de la Vendée.... Indiquez-moi promptement le repaire odieux de cette horde de scélérats épars..... »

Le discours du citoyen Laplanche, dont nous venons de reproduire des extraits, fut couvert d'applaudissements frénétiques.

Descendu de la tribune, le représentant du peuple

fut entouré, félicité ; des femmes lui baisaient les mains ; une d'entre elles lui jeta les bras autour du cou et l'embrassa. Cette accolade enthousiaste fut bruyamment applaudie. Le citoyen Laplanche parvint avec peine à s'arracher à des manifestations qui devenaient embarrassantes, et fut reconduit à sa demeure au son d'une musique guerrière. Sur son passage, les cris de : Vive la République ! Vive la Montagne ! Vive Laplanche ! étaient poussés par une affluence considérable de peuple qui le suivait ou formait la haie sur son passage ; des fenêtres des maisons les mêmes acclamations se faisaient entendre.

Le soir, toute la ville fut illuminée, et jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, les principaux quartiers retentirent du chant de la *Marseillaise* et d'autres chants patriotiques.

Il n'y eut qu'une ombre légère au tableau. Dans la soirée, le maire et le procureur de la Commune passant dans la rue dite des *Petits-Murs*, rencontrèrent quatre volontaires du onzième bataillon de la première réquisition, dont l'un chantait, d'une voix éclatante, l'air proscrit : *O Richard ! ô mon Roi !* Le maire voulut arrêter le chanteur, mais celui-ci ayant pris la fuite, il ne put le rejoindre parce qu'il était chaussé de sabots. Le lendemain, dans le sein du conseil général, le magistrat municipal dénonça ce fait ; le substitut du procureur de la Commune ajouta qu'il avait soupé la veille avec deux volontaires du même bataillon, et que l'un d'eux, en parlant des députés montagnards, les avait traités de factieux ; le commis en chef du bureau militaire

déclara, à son tour, que les volontaires, tant officiers que soldats, avaient tenu à la mairie des propos fâcheux. Une revue du bataillon fut commandée d'urgence. Le volontaire que le maire avait poursuivi en vain fut reconnu et puni. Une admonestation sévère fut adressée à la troupe entière. L'affaire n'eut pas d'autre suite, attendu que le onzième bataillon quitta Caen deux jours après.

III.

ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LOUIS XVI.

Le premier anniversaire de la mort de Louis XVI fut célébré le 2 pluviôse an II, par les soins de la Société populaire, avec laquelle le conseil général de la Commune avait chargé deux notables de s'entendre à cet effet, dans le temple de la Raison (église Saint-Pierre) inauguré pour la circonstance.

Cette solennité avait fait l'objet d'une proclamation du représentant du peuple Bouret, en mission dans les départements du Calvados et de la Manche. « La mort des tyrans, disait dans sa proclamation le citoyen Bouret, est le salut des peuples. La France, esclave des Capet, aurait longtemps encore traîné ses chaînes si, le 21 du dernier des janviers, elle n'eût envoyé sur l'échafaud le dernier de ses anciens maîtres. — Un an s'est écoulé depuis cette mémorable époque; les satellites des despotes coalisés, les traîtres payés par eux ou par leurs lâches ministres sont, pour la plupart, tombés sous le glaive des républicains; leurs partisans secrets, leurs agents, les fédéralistes,

les modérés, les fauteurs du fanatisme et de la superstition, les restes méprisés des castes privilégiées, qui fomentaient au milieu de nous l'oppression ou l'erreur, cachent maintenant ou dans le fond des cachots, ou dans un oubli tutélaire, la honte et le scandale de leur existence. — Les cris de la victoire ont retenti du nord au midi, de l'aurore au couchant; la renommée plane sur l'Europe entière pour y annoncer nos triomphes et semer l'épouvante autour des trônes étrangers, que vont bientôt renverser la raison, la justice et la vérité. — Ces grands événements sont l'emploi d'une année, sont le fruit de la destruction d'un tyran. Quelle fête pour la République! quelle solennité pour des hommes libres!..... »

Le citoyen Scipion Bexon, accusateur public près le tribunal militaire et président de la Société populaire, avait été chargé de dresser le programme de la fête et d'en diriger les préparatifs. « Il n'oublia rien, dit le procès-verbal, de ce qui pouvait rendre cette solennité utile à l'esprit public et redoubler la haine contre la tyrannie du trône et de l'autel. »

A neuf heures du matin, le cortége, composé de la Société populaire, des corps constitués civils et militaires se forma sur la place de la Liberté. De là, il se dirigea vers le temple de la Raison.

Un détachement de cavalerie ouvrait la marche, suivi d'un peloton de garde nationale, avec sapeur et tambours, escortant le drapeau tricolore.

Venaient ensuite deux forges ambulantes, environnées de forgerons en habit de travail, deux canons avec leurs servants, emblème de la force

matérielle ; puis la Société populaire, *qui offrait aux yeux du peuple la force morale.* Au milieu des membres de la Société se voyaient le buste de Marat et une pierre de la Bastille.

Après ce groupe, passa l'état-major général de l'armée, précédé de tambours et d'un corps de musique, et suivi des vétérans devant lesquels était portée une bannière où se lisaient ces mots : *Respect à la vieillesse.*

Apparaissait ensuite le char de la déesse de la Liberté, attelé de six chevaux blancs, qui étaient conduits par six hommes robustes vêtus à l'antique. La déesse était appuyée sur des piques ; elle tenait à la main droite un faisceau, figurant l'unité du département ; autour d'elle étaient des enfants, entretenant le feu sacré dans des vases où ils jetaient de l'encens. Deux de ces enfants portaient chacun un drapeau tricolore, ayant pour inscription, d'un côté : *Nous t'adorons ;* et de l'autre : *Nous t'implorons.* Un autre drapeau, aux trois couleurs, déployait ses vastes plis au-dessus de la tête de la Liberté. La déesse foulait aux pieds les attributs de la royauté, du fanatisme et de l'esclavage. Son char, orné de draperies tricolores et de guirlandes de verdure, était précédé de deux citoyens vêtus en affranchis romains, qui portaient sur leurs épaules un grand vase à parfums. Il était environné d'enfants des deux sexes, tenant des rubans tricolores attachés au char. Deux d'entre eux portaient une bannière sur laquelle se lisait : *Espoir de la patrie ;* deux autres, une cage qui renfermait des colombes. Deux jeunes filles vêtues de blanc, les cheveux épars, soutenaient une

urne lacrymale, couverte de branches de cyprès, devant laquelle était portée une bannière avec cette inscription : *Regrets de la patrie aux mânes de ses défenseurs.*

Le char de la Liberté était suivi d'un charriot attelé de chevaux noirs, qui portait des blessés et la déesse de l'Égalité. Il était précédé d'une bannière où étaient écrits ces mots : *La patrie reconnaissante.* Autour de ce charriot marchaient des officiers de santé et des servants de l'hôpital militaire.

Venait ensuite une charrue, traînée par deux bœufs, sur laquelle un cultivateur âgé était assis, tenant une gerbe de blé ; autour de la charrue étaient groupés d'autres cultivateurs, portant des pioches, des bèches, des râteaux, et une bannière où on lisait : *Richesse de la patrie.*

Suivaient les corps constitués, les officiers et sous-officiers, tant de l'armée que de la garde nationale, et d'autres citoyens.

Un peloton de gardes nationaux, avec drapeau et tambours, et un détachement de cavalerie fermaient la marche.

Le cortége s'arrêta près du pont Jacques ou de la Liberté, à l'extrémité duquel le 2e bataillon de la garde nationale venait de planter un arbre vert dont les rameaux ombrageaient une montagne (1). La déesse de l'Égalité descendit de son char et se

(1) Cette montagne, ainsi qu'une autre qu'on avait construite sur le cours National, furent détruites en exécution d'un arrêté de la Commune du 2 ventôse an III.

reposa sur la montagne. Un officier du bataillon, le citoyen Langlois, prononça un discours dans lequel il développa avec énergie les bienfaits produits par la Montagne. « C'est de sa cime, dit-il, qu'est partie la foudre qui a écrasé les rebelles de la Vendée, chassé l'Anglais, le lâche Espagnol, reconquis l'infâme Toulon, délivré Maubeuge et Landau, et repris le fort Vauban. C'est de son sommet encore qu'est sortie l'immortelle déclaration de nos droits... »

Après ce discours, qui fut couvert d'applaudissements prolongés, un enfant de neuf ans récita des vers *qui respiraient le républicanisme le plus pur*, et chanta des couplets patriotiques.

Le cortége reprit sa marche, se dirigeant, aux cris de *Vive la République! Vive la Montagne!* par les principales rues de la ville vers la place de la Raison (place St-Pierre). Là, un bûcher était préparé, où l'on jeta des attributs de la tyrannie, du fanatisme et de la féodalité. Puis, le cortége entra dans le temple. On y voyait une sorte de sanctuaire dont le plan et l'exécution étaient dus au citoyen Binet, architecte. Au milieu s'élevait un obélisque dans le style grec, garni de médaillons qui représentaient les héros, les apôtres et les martyrs de la Révolution. Les déesses de la Liberté et de l'Égalité se placèrent au centre du sanctuaire. Vis-à-vis s'élevait un autel de la Patrie, où on avait déposé la déclaration des Droits de l'homme et les vases à parfums. Les représentants du peuple donnèrent la liberté aux colombes, « qui semblèrent mêler leur hommage à ceux des citoyens et

partager les sentiments de toute l'assemblée, en allant se placer, de leur premier vol, sur le sommet du sanctuaire. »

Les artistes de la comédie chantèrent ensuite l'*Offrande à la Liberté*, arrangée et mise en musique par Gossec.

Scipion Bexon monta alors à la tribune et prononça un long discours divisé en plusieurs points.

Il passa d'abord rapidement en revue les différentes époques de la Révolution, « *que les crimes des rois et des prêtres avaient rendue nécessaire.* » Après avoir fait ressortir les fruits précieux des Constitutions de 91 et de 93, fait l'éloge de la Convention nationale et applaudi aux succès des armées françaises, « *tant de bonheur*, s'écria-t-il, *tant de jouissances sont des bienfaits de la Montagne.* »

Il fit ensuite appel à l'union, à la fraternité, recommanda la prudence et la sagesse aux autorités constituées, et invita, en termes pressants, tous les citoyens à exercer la plus active surveillance « *sur les restes impurs du fédéralisme et du sacerdoce* (1). »

(1) Le citoyen Bexon ne peut être rangé parmi les énergumènes de l'époque; mais il payait son tribut à l'esprit qui régnait alors. Dans la séance de la Société populaire du 3 octobre 1793, en réfutant un discours prononcé par un des membres de cette association, il avait démontré suivant, le *Journal du département du Calvados*, « avec autant de clarté que d'énergie, » cette maxime si consolante pour les vrais patriotes, *point de civisme sans probité*, *point de probité sans civisme.* « Souvent, avait-il dit, le civisme n'a été qu'un masque perfide que l'intrigue et l'ambition empruntaient de l'hypocrisie. Oseriez-vous confier le soin de faire exécuter les lois à

L'orateur avait réservé toute sa véhémence pour signaler le clergé à l'aversion et au mépris de l'assemblée. Il appela les cérémonies religieuses *des mômeries sacerdotales;* le pontife qui siége au Vatican, « c'est un nommé Pape, qui donne, au moins une fois l'an, rendez-vous à Jupiter au Capitole, et qui commande à Dieu de descendre quelques milliers de fois par jour sur les mortels »; les curés et les vicaires, ce sont *ses petits satellites*, qu'il compare à des magiciens. Il passa en revue les sept péchés capitaux dont il fit l'apanage des prêtres, cita les Croisades, la Saint-Barthélemy, et surtout la Vendée, *pour prouver leurs fureurs.*

Son discours se termina par une invitation au peuple de Caen de se rallier autour de la Montagne, *centre de la force et du génie tutélaire de la France* (1).

ceux qui n'en reconnaissent aucune? Choisissez-vous pour vos administrateurs, pour vos magistrats, des gens sans probité et sans mœurs? L'homme qui est mauvais père, fils ingrat, mari débauché, commerçant infidèle et de mauvaise foi, est, à coup sûr, un mauvais citoyen... »

(1) En l'an III, dans les premiers jours de floréal, le citoyen Scipion Bexon, malgré tout le zèle qu'il avait déployé pour assurer le triomphe des doctrines de la Révolution, fut réduit à se justifier devant la Société populaire, sur une plainte du citoyen Lomont, député du Calvados. La municipalité avait fait arrêter, pour propos et faits séditieux, quatorze jeunes citoyens, dont plusieurs appartenaient à l'armée. Ces jeunes gens furent mis provisoirement en liberté, le lendemain, par le tribunal militaire, auprès duquel le citoyen Bexon remplissait les fonctions d'accusateur public. Cette mesure produisit une vive irritation parmi les membres de la Société populaire. Les membres du tribunal jugèrent nécessaire de se rendre dans le sein de cette Société pour expliquer leur conduite.

Le secrétaire du représentant Bouret, le citoyen Simon, s'écria alors que l'orateur avait attaqué victorieusement le fanatisme, mais qu'il en voyait encore autour de lui les images ridicules, qu'il fallait les anéantir. A l'instant on livra aux flammes les statues des saints et des saintes : les tableaux seuls furent épargnés.

Après des couplets chantés par un artiste de la comédie, le cortége se transporta à la salle de la Société populaire. Là un repas était préparé, destiné principalement aux blessés, *mais les habitants*

Là, des injures leur furent prodiguées, et même le président du tribunal fut l'objet de menaces de mort. Ce fut dans ces circonstances que se produisit la dénonciation du citoyen Lomont.

Scipion Bexon présenta sa défense par écrit. « Eh quoi! s'écria-t-il, c'est dans la Société populaire que, pour la première fois de ma vie, je suis traduit en justification : c'est dans le département du Calvados que je suis frappé de la première dénonciation qui m'ait jamais atteint!... A-t-on oublié si tôt mes sacrifices, mes travaux et ma conduite?... » Il rappela tout le bien qu'il avait fait dans son double poste d'accusateur militaire et d'accusateur public auprès du tribunal criminel du département, son opposition à la création d'une Commission révolutionnaire et d'une contribution arbitraire sur les riches; la lutte qu'il avait eue à soutenir contre une partie de l'armée révolutionnaire, dont il avait fini par obtenir l'expulsion ; l'immense service qu'il avait rendu en faisant renverser la guillotine, qui, depuis trente-six heures, était en permanence; le courage avec lequel il avait empêché la Société populaire, longtemps avant le 9 thermidor, de dire à Robespierre que ce nom faisait sa gloire, etc.

Qu'est-il advenu de la plainte portée contre le citoyen Bexon? Nous l'ignorons; mais depuis, soit qu'il eût quitté Caen, soit qu'il s'y fût condamné à la retraite, on ne voit plus figurer son nom dans aucun des actes publics du temps.

s'étaient disputé l'honneur de leur donner l'hospitalité. On porta des toasts nombreux : à la République une et indivisible, à la Montagne, etc. Des chansons patriotiques furent aussi chantées.

Le banquet terminé, on se rendit au théâtre pour assister à un concert composé exclusivement de morceaux de musique instrumentale et vocale appropriés à l'objet de la fête. On y chanta notamment, sur l'air du *Chant du Départ*, un hymne composé par un conscrit de la quatrième compagnie du premier bataillon auxiliaire du Calvados, dont voici la première strophe :

La voix de la Patrie appelle à sa défense
Ses jeunes et braves enfants ;
Un seul cri retentit aux deux bouts de la France :
Mort aux sicaires des tyrans !
Français, debout ! Français, aux armes !
Prenons une mâle fierté ;
La guerre doit avoir des charmes
Quand on défend sa liberté.
Guerre aux brigands, guerre aux esclaves,
Guerre aux satellites des rois !
Le Français ne veut plus d'entraves,
Il meurt... ou fait vivre ses lois.

De là, on revint dans la salle de la Société populaire, « où l'on s'abandonna à cette gaieté sans licence, que l'homme sans remords peut seul éprouver. » Un grand nombre de citoyens se portèrent vers l'arbre de la Liberté, autour duquel des danses furent organisées. Les danses et les chants se prolongèrent bien avant dans la nuit.

L'anniversaire du supplice de Louis XVI continua d'être célébré à Caen dans les quatre années suivantes, mais il le fut avec beaucoup moins de solennité. La cérémonie se borna à une assemblée des fonctionnaires publics et de tous les employés du Gouvernement, soit sur la place de la Liberté, soit dans le Temple de l'Être suprême, sous la présidence du président de l'administration départementale; à un discours, à l'exécution de morceaux de musique et de chants patriotiques, et au serment prêté par les fonctionnaires, en présence du peuple, d'attachement à la République et de haine éternelle à la royauté.

En l'an VII, la réunion eut lieu dans le temple décadaire attenant au lieu des séances du corps municipal. On y donna lecture d'une proclamation du ministre de l'intérieur sur l'objet de la fête. « Vous devez bien saisir, portait la proclamation, l'esprit de cette solennité. Grave dans son objet, imposante dans ses détails, elle vous rappelle à vous-même la religion des serments; en retraçant la peine due au parjure, c'est-à-dire au crime le plus vil et le plus odieux, elle doit jeter une salutaire épouvante dans l'âme de ceux qui seraient tentés de trahir la République. » Après avoir insisté sur cette idée, le ministre ajoutait : « Orateurs, développez ces vérités dans vos discours ; poètes, parez-les de fleurs ; n'oubliez pas que l'antiquité place dans les mêmes mains la lyre d'Apollon et le sceptre du législateur... Administrateurs, imprimez à cette solennité un caractère religieux ; déployez les em-

blèmes et les couleurs de la Liberté ; relevez les bustes des philosophes et des martyrs du despotisme ; faites porter devant vous les images de Brutus, de Guillaume Tell, de Sydney, de Voltaire et de Rousseau..... »

La cérémonie commença par la remise aux citoyens Bourdon et Lelarge, maréchaux des logis de gendarmerie ; Ruault, gendarme ; Gervis, maréchal des logis au 4ᵉ dragons ; Fleuriot, commandant de la compagnie des grenadiers de Saint-Pierre-sur-Dives ; Lebourgeois, grenadier de la garde nationale du canton de Tilly-la-Campagne ; Bellenger, agent municipal de la commune de Saint-Agnan-de-Cramesnil, de pistolets et sabres d'honneur à eux décernés par le Gouvernement pour s'être signalés lors de l'arrestation des brigands qui avaient arrêté à main armée la diligence de Paris à Caen, le 3 vendémiaire an VII, et volé une somme de 57,600 fr. qu'elle portait (1).

L'Institut de musique exécuta ensuite l'*Hymne à la Liberté* et le *Chant du Départ ;* puis, après que tous les fonctionnaires publics eurent prêté le serment de haine à la royauté, on chanta l'hymne : *Quels accents ! quels transports !*

(1) Déjà, en l'an V, un attentat pareil avait été commis contre la même diligence. Elle avait été arrêtée, le 24 nivôse, près du pont de Corbon, par quinze hommes armés, qui s'étaient emparés de deux barils, dont l'un contenait 60,000 livres transportées pour le compte du Gouvernement, et l'autre 36,000 livres appartenant à une maison de commerce. Le courrier de la malle suivait de près la diligence ; les deux gendarmes qui l'escortaient étant accourus, avaient été manqués de plusieurs coups de fusil et désarmés par les brigands, qui, du reste, n'avaient fait aucun mal aux voyageurs.

Le Commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale prononça un discours.

Un des professeurs de l'École centrale récita une pièce de vers remplie d'imprécations contre les parjures.

Les artistes de la Comédie chantèrent ensuite des couplets patriotiques que la musique accompagna.

Après la signature du procès-verbal de la cérémonie, l'Institut de musique exécuta l'hymne des Marseillais, et un des professeurs prononça une invocation à l'Être suprême.

Le soir, au théâtre, on représenta la pièce républicaine de Brutus. Cette représentation fut signalée par certains désordres qui firent sentir, dès le lendemain, à la municipalité le besoin de recommander l'observation d'un arrêté du 5 floréal an III, portant défense de jeter sur la scène aucun papier, et enjoignant aux acteurs, s'il en était jeté, de les remettre sur le champ à l'officier municipal de service.

IV.

FÊTE DES MARTYRS DE LA LIBERTÉ.

Ce fut encore la Société populaire qui prit l'initiative de l'organisation de cette fête et qui y présida, avec l'agrément et le concours des autorités locales.

L'administration municipale avait mis à sa disposition un bataillon de la garde nationale, les sapeurs, les tambours et la musique de la Légion.

La tête du cortége était formée par le 4e bataillon de la milice citoyenne, précédé des sapeurs et tambours, des citoyens des cinq sections marchant sur

deux files parallèles, de la Société populaire et de la musique.

Venaient ensuite :

Un groupe de jeunes citoyennes, vêtues de blanc avec des ceintures tricolores, et portant des palmes ;

Une citoyenne représentant l'Immortalité, qui avait à la main des couronnes de chêne, de laurier et de fleurs d'immortelle, et était accompagnée de quatre citoyennes, vêtues également de blanc avec des écharpes aux trois couleurs et soutenant des corbeilles de fleurs ;

Les bustes de Marat, Lepelletier, Beauvais (1) et Fabre (de l'Hérault) (2), portés par des membres de la Société populaire ; sur les bustes de Marat et de Lepelletier, on lisait cette inscription : *Amis du peuple, ils furent assassinés en défendant sa cause ;*

Deux citoyens supportant un vase à parfums, suivis d'un groupe de jeunes filles vêtues de blanc ;

(1) Beauvais de Préaux (Charles-Nicolas), né à Orléans, le 1er août 1745. Médecin à Paris, il fut nommé juge de paix du quartier de la Croix-Rouge, puis député à l'Assemblée législative, et enfin membre de la Convention. Envoyé en mission à Toulon, il fut jeté en prison lorsque cette ville fut livrée aux Anglais ; il y était encore quand nos troupes en chassèrent l'ennemi. Les mauvais traitements qu'il avait subis avaient altéré sa santé au point qu'il ne tarda pas à mourir à Montpellier. La Convention fit placer le buste de Beauvais dans la salle de ses séances et adopta son fils.

(2) Fabre, de l'Hérault, avocat à Montpellier, devenu membre de la Convention, fut envoyé en 1793 à l'armée des Pyrénées-Orientales où il montra plus de bravoure que d'habileté. Il fut blessé à l'affaire de Salces, le 17 septembre, et périt le 20 décembre près de Port-Vendre, en cherchant à rallier des fuyards. Les honneurs du Panthéon lui furent décernés.

Une urne cinéraire, ornée de couronnes de chêne, de laurier et d'immortelles, qui était portée par deux citoyens en uniforme national. Derrière marchaient quatre jeunes citoyennes, habillées de blanc dans le genre antique, qui tenaient à la main des palmes de cyprès. Sur l'une des palmes étaient inscrits ces mots : *Aux martyrs de la liberté, le peuple reconnaissant ;*

Les bustes de Châlier (1), de Beaurepaire (2) et des généraux Moulin (3) et Haxo (4), portés par des

(1) Châlier (Joseph), né à Suze, en Piémont, en 1747. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il étudia la philosophie chez les Dominicains, et puisa à leur école cette exaltation et cette énergie qu'on le vit déployer plus tard. De Lyon, où il était arrivé fort jeune, il se rendit à Paris et s'y lia avec Robespierre. On le trouve à Lyon, en 1793, à la tête de la commune révolutionnaire, prêchant les mesures les plus violentes et menaçant de la guillotine les citoyens qui s'efforçaient de lui résister. Après la journée du 29 mai, il fut mis en jugement, condamné à mort et guillotiné le 16 juillet 1793. Sa mort fut le signal du soulèvement des Lyonnais contre la Convention.

(2) Beaurepaire, chef du 1er bataillon de Maine-et-Loire, fut chargé, en 1792, du commandement de la place de Verdun. Sommé de livrer cette ville aux Prussiens qui l'assiégeaient, il se fit sauter la cervelle plutôt que de se rendre, comme le voulait son conseil de guerre. La Convention lui décerna les honneurs du Panthéon et donna son nom à une rue de Paris.

(3) Moulin (Jean-Baptiste-François), frère du général de ce nom, qui a été membre du Directoire, né à Caen en 1754, suivit son frère dans les guerres de la Vendée ; fut fait adjudant général à l'affaire de Doué, et bientôt après général de brigade. Blessé de deux coups de feu au combat de Chollet et sur le point d'être fait prisonnier, il se donna la mort. La Convention décréta qu'un tombeau lui serait élevé aux frais de la nation et que son nom serait inscrit au Panthéon.

(4) Haxo (Nicolas) naquit à Étival, en Lorraine, vers 1750. Pré-

citoyens ceints d'écharpes tricolores, et des officiers de la garde nationale. Sur les bustes de Châlier et de Beaurepaire, on lisait : *Ils moururent pour la liberté ;* sur ceux de Moulin et de Haxo : *Ils se donnèrent la mort plutôt que de tomber au pouvoir des brigands ;*

Quatre jeunes filles, vêtues de blanc, ayant au milieu d'elles une urne lacrymale ;

Un groupe de jeunes citoyens en uniforme de garde national, portant les bustes de Barra (1) et Viala (2), avec cette inscription :

sident du tribunal de Saint-Dié, il quitta ses fonctions pour entrer dans les rangs des volontaires, en 1791. A la tête du 3e bataillon des Vosges, il fit les premières campagnes de la Révolution, d'abord sur le Rhin, puis en Vendée. Parvenu rapidement au grade de général de brigade, il contribua puissamment au succès de la journée de Chollet. Il périt les armes à la main, écrasé par le nombre, à la malheureuse affaire de la Roche-sur-Yon.

(1) Barra était le fils de pauvres gens qui demeuraient dans un bourg du département de Seine-et-Oise, à Palaiseau. Il s'engagea comme tambour dans un régiment qui faisait la guerre de Vendée. Au combat de Chollet, il fit prisonniers deux vendéens ; mais séparé de ses camarades, il fut entouré d'ennemis. On le somma de crier : « Vive le Roi ! » Il cria : « Vive la République ! » et tomba mortellement frappé, en embrassant la cocarde tricolore. Il avait treize ans.

La Convention décida que le buste de Barra serait placé au Panthéon : mais cette décision ne reçut pas d'exécution. Chénier a rapproché dans une strophe du *Chant du Départ* le nom de Barra et celui de Viala :

De Barra, de Viala, le sort nous fait envie ;
Ils sont morts, mais ils ont vécu.

Près de cinquante ans plus tard, en 1839, David (d'Angers) envoya au Salon une statue représentant Barra expirant.

(2) Un rassemblement considérable de fédéralistes insurgés des

Le courage des républicains n'attend pas le nombre des années ;

Les vétérans ;

Les états-majors ;

Les autorités constituées.

Un groupe de citoyens ornés de brassards tricolores fermait la marche.

Le cortége se dirigea vers le temple de la Raison, où il fit son entrée à onze heures du matin.

Au milieu du temple avait été élevé un sarcophage surmonté d'un obélisque, sur lequel se lisaient ces inscriptions : *Aux grands hommes, la patrie reconnais-*

villes d'Aix, Lambesc, Arles, Tarascon, Marseille, etc., s'était mis en marche sur Lyon. A cette nouvelle, les patriotes des environs, et surtout ceux d'Avignon, se réunirent et se rendirent sur le bord de la Durance pour leur en disputer le passage : mais déjà les Provençaux s'étaient emparés des barques, et il ne restait plus aux patriotes, trop peu nombreux pour leur résister, d'autre ressource que d'en couper les câbles. Cette entreprise était périlleuse, car les insurgés dirigeaient sur ce point le feu le plus terrible. Cependant le moindre retard pouvait devenir funeste aux patriotes.

Un enfant de treize ans s'avança : c'était Viala, d'Avignon ; il court vers un sapeur, lui enlève sa hache et se précipite sur le bord du fleuve. Arrivé près du poteau où le câble est attaché, il dépose sa hache et décharge sur l'ennemi le fusil dont il est armé. Les patriotes s'avancent alors pour le soutenir, et une vive fusillade s'engage d'une rive à l'autre. Viala reprend sa hache et s'efforce de couper le câble ; une balle lui traverse la poitrine ; il tombe en s'écriant : « Ils ne m'ont pas manqué ; mais je suis content, je meurs pour la liberté ! »

La Convention ordonna par un décret que les restes d'Agricole Viala seraient déposés au Panthéon et qu'une gravure représentant sa mort serait distribuée à toutes les écoles primaires.

sante. — Vivre libre ou mourir. — Tout républicain doit à sa patrie son bien, son amour et sa vie.

Les bustes furent déposés sur la base inférieure du sarcophage ; devant eux on plaça l'urne lacrymale et le vase à parfums. Les jeunes citoyennes vêtues de blanc formèrent un cercle autour du monument.

La cérémonie commença par une symphonie funèbre. Deux jeunes filles chantèrent ensuite un hymne dont la musique était du citoyen Bizet, et dont nous reproduisons le duo final :

Jetons des fleurs sur les tombeaux
De ces martyrs chers à la gloire ;
Rappelons-nous de ces héros
Les exploits dignes de mémoire!
Qu'ils inspirent à notre cœur
La haine de la tyrannie!
Et nous mourrons avec honneur
En combattant pour la patrie.

A ce moment l'Immortalité parut et vint se placer entre les bustes de Marat et de Lepelletier. Des jeunes citoyennes dans l'attitude de la douleur, et d'autres avec des corbeilles de fleurs se groupèrent en avant et sur les côtés de l'obélisque. L'Immortalité mit sur la tête de Marat et des autres martyrs et sur l'urne cinéraire des couronnes d'immortelles.

« La musique, rapporte le procès-verbal, exécuta alors une symphonie mélodieuse et gaie, qui fit passer dans l'âme des spectateurs des sentiments d'amour et d'admiration pour les vertus de ces grands hommes. »

Le citoyen Philippe, membre de la Société populaire et agent des subsistances militaires, monta à la tribune et prononça un discours dont voici quelques passages :

« Le prêtre de Rome, et, sous ses lois, des apôtres hypocrites chantaient les risibles vertus de quelques êtres inutiles au monde ou les pieuses scélératesses d'un ambitieux cloîtré. L'Éternel a rejeté leurs louanges sacriléges ; il accueille les nôtres, et, du séjour céleste, il regarde comme partie de son culte l'hommage que nous venons rendre à ces âmes généreuses qui ont scellé de leur sang l'amour sacré de la patrie et la haine pour les tyrans.....

« Si la Grèce, dans un cercle de cent quarante années, nomme avec orgueil Léonidas, mourant aux Thermopyles ; si elle fixe vos regards sur le magnanime Épaminondas, expirant sur ses lauriers dans les plaines de Mantinée ; si Marathon, Anthela, Salamine et Platée attestent le dévouement héroïque de quelques citoyens, chassant des hordes de barbares ; si Syracuse, enfin, vous montre son généreux Dion frappé par le crime, quand il affranchit sa patrie, quels avantages pour la République française, quand, de ses mains triomphantes, elle posera dans les balances de la postérité cette foule de martyrs volontaires, moissonnés dans le cours de deux années !... »

Ce discours achevé, le temple retentit des cris de : Vive la République ! Vive la Convention ! Vive la Montagne !

Toute l'assistance chanta ensuite l'*Hymne de la Liberté*.

Enfin une jeune citoyenne prononça, en l'honneur

des martyrs, un discours qui fut vivement applaudi. Cette œuvre oratoire a été déposée, d'après le procès-verbal de la cérémonie, dans les archives de la Société populaire, mais nous n'avons pu la retrouver.

V.

FÊTE DE LA PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LIBERTÉ.

Le conseil général de la commune avait décidé, le 23 ventôse an II, en exécution d'un arrêté des représentants du peuple Fremanger et Bouret (1), qu'indépendamment du mât peint aux trois couleurs qui se dressait sur la place de la Liberté, il serait planté un arbre en état de reprendre et de croître. Le citoyen Dufresne, de Saint-Vaast (canton de Tilly-sur-Seulles), offrit à la municipalité un sujet de la plus belle espérance qu'elle accepta.

(1) Les représentants Fremanger et Bouret avaient été envoyés dans les départements du Calvados et de la Manche pour régénérer l'esprit public. Ils écrivaient, au commencement du mois de germinal an II, à la Convention nationale : « Bientôt le Calvados marchera tout entier dans la ligne révolutionnaire. L'épuration des autorités constituées dans les districts de Caen, de Lisieux, de Pont-l'Évêque, de Bayeux, dans la commune d'Honfleur, où de funestes divisions s'étaient élevées, a opéré une régénération politique qui tournera à l'avantage de la République. Vire et Falaise n'ont point encore passé au creuset, mais nous arriverons ces jours-ci : ça ira là comme ailleurs. Caen était d'une dure digestion... Nous avons sondé les plaies, appliqué le baume nécessaire, et la cure sera complète... L'odieux fanatisme lève encore une tête mal assurée et mord dans l'ombre; mais l'hydre sera détruite, eût-elle plus de têtes que Mégère, dont elle porte la figure, n'avait de cheveux sur la sienne... »

La plantation de cet arbre eut lieu le 20 ventôse an II, et fut l'occasion d'une fête solennelle.

Ce fut la section du Civisme qui en fit les honneurs. Les citoyens qui la composaient se réunirent, à huit heures du matin, au lieu ordinaire de leurs séances, et de là se rendirent sur la place de la Liberté, précédés de leur bannière et d'un détachement de la garde nationale.

Le cortége se forma dans l'ordre suivant :

En tête prit place un détachement de cavalerie qui était suivi du 8e bataillon de la garde nationale avec son drapeau. Venaient ensuite une compagnie de jeunes citoyens, précédée d'une bannière qui portait cette inscription : *Espérance de la patrie;* huit jeunes garçons vêtus de l'uniforme national, et huit jeunes filles habillées de blanc et ornées d'écharpes tricolores. Au milieu de ces deux groupes, un jeune garçon et une jeune fille soutenaient une cage renfermant quatre colombes.

Suivaient les membres de la section du Civisme, précédés du président et du secrétaire, devant lesquels était portée la bannière de la section ;

Des citoyens rendus à la liberté par les représentants du peuple. Devant ce groupe on voyait trois bannières : la première représentait une montagne surmontée d'un coq ; la deuxième, un niveau, symbole de l'égalité ; sur la troisième, se lisait cette inscription : *Nous étions libres dans les fers ;*

La Société populaire ;

Le corps des ouvriers avec leur bannière ;

La musique ;

Les vétérans ;

Les autorités constituées ;

L'état-major de l'armée, précédé des représentants du peuple Bouret et Fremanger ;

Les officiers de la garde nationale.

Le cortége était fermé par les sapeurs et tambours de la garde nationale, les sept compagnies de canonniers et un détachement de la gendarmerie à cheval.

Il se mit en marche par la rue du Pont-de-la-Liberté, la rue des Jacobins, la rue de l'Hospice (rue St-Louis), la rue de l'Égalité, la place de la Raison, la rue Guillaume Tell (de Geôle), les rues Vilaine, aux Lisses, la place de la Mare, la rue Julien (de l'Église-St-Julien); il reprit ensuite la rue Vilaine et se dirigea par les rues Calibourg, de la Friperie (des Croisiers), du Marché-aux-Namps (rue aux Namps), du Civisme (de la Chaîne), vers la place du Civisme.

Là, une estrade en forme de montagne avait été construite ; elle était ornée de tapisseries et de guirlandes aux trois couleurs. A l'arrivée du cortége auprès de l'estrade, le président et le secrétaire de la section du Civisme offrirent aux représentants une branche de laurier décorée de rubans tricolores.

Quand les autorités eurent pris place sur l'estrade, le citoyen Dautresme aîné, président de la section, prononça un discours.

Les représentants, en répondant à cette harangue, témoignèrent leur satisfaction de l'attitude de la population. « Nous voyons par nous-mêmes, dit le représentant Bouret, que la commune de Caen, si

longtemps calomniée, est remplie de vrais patriotes, qui sont à la hauteur de la Montagne. »

Les enfants portant la cage montèrent alors sur l'estrade, et les représentants, entre les mains desquels cette cage fut remise, donnèrent la liberté aux colombes, en s'écriant : *Soyez libres*.

Des bouquets furent ensuite présentés aux citoyens Fremanger et Bouret et au président de la section par plusieurs femmes de patriotes.

A cet instant, on mit le feu à un dragon qui alla incendier une grotte établie à l'un des angles de la place. Un ermite chargé de croix et de chapelets sortit de la grotte, s'avança vers l'estrade et y déposa les hochets du fanatisme; il jura de maintenir la Constitution républicaine et reçut des mains d'un des représentants du peuple le bonnet de la Liberté. Au fond de la grotte brillaient ces mots en lettres de feu : *Vive la Montagne*. L'incendie de la grotte fut suivi d'un feu d'artifice, composé par le citoyen Langlois, canonnier.

Au milieu de la place se voyait l'arbre de la Liberté surmonté du bonnet phrygien. Il était entouré de planches figurant une caisse sur laquelle les cinq sections étaient représentées par autant d'arbres parfaitement semblables entre eux et des cornes d'abondance, avec cette inscription : *Plus de haines, plus de divisions; nous sommes tous frères, tous amis*. Autour régnait une claire-voie peinte aux trois couleurs.

Le représentant Fremanger entonna le chant si cher aux patriotes : *Veillons au salut de l'empire*. Toutes les personnes placées sur l'estrade et les

nombreux spectateurs qui l'environnaient joignirent leurs voix à la sienne. L'effet de cet hymne, chanté avec ensemble par des milliers de voix, fut immense ; l'enthousiasme, l'attendrissement était général, et avec l'élan d'un véritable patriotisme, les citoyens qui se pressaient sur la place prêtèrent le serment de vivre libres ou mourir. « Le représentant Fremanger, dit le procès-verbal, fut tellement ému de cette scène auguste, qu'il répondit à un citoyen qui lui adressait la parole : « Mon ami, laisse-moi jouir (1). »

Le cortége quitta la place au milieu des acclamations populaires et se rendit au temple de la Raison, où l'agent national de la commune lut à haute voix deux décrets de la Convention, l'un concernant l'instruction publique, et l'autre relatif au mode d'extraction du salpêtre.

Le représentant Bouret prit ensuite la parole. Son discours fut suivi d'une accolade générale et fraternelle et des cris redoublés de : Vive la République ! Vive la Montagne !

En sortant du temple, le cortége retourna au lieu d'où il était parti, sur la place de la Liberté, où il se sépara.

(1) « Nous avons été témoins et acteurs, écrivaient à la Convention nationale les représentants Fremanger et Bouret quelques jours après la fête, dans une solennité civique où l'amitié, la reconnaissance, l'amour de la patrie se sont manifestés par une joie inexprimable. La Convention nationale, toute la République et surtout les braves défenseurs de notre liberté doivent se bien porter, s'ils jouissent d'une santé égale à la chaleur des vœux qui leur ont été adressés pendant le repas civique qui a eu lieu dans la salle où l'une des sections de la commune de Caen tient ses séances. »

Le soir venu, les citoyens de la section du Civisme se réunirent dans un dîner frugal.

A la suite de cette agape patriotique, les membres de la section firent, dans leur arrondissement, une promenade civique durant laquelle furent chantés divers hymnes à la Liberté. Ils se rendirent ensuite dans le local de leurs séances et y traitèrent plusieurs questions. De là, ils se transportèrent auprès de l'arbre de la Liberté, et après avoir prêté le serment de le défendre et de s'ensevelir sous ses débris, si des méchants parvenaient à le déraciner, ils donnèrent le signal des danses qui se prolongèrent jusqu'à une heure avancée (1).

20 PRAIRIAL AN II. — FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME.

Le 20 prairial était le jour fixé pour la fête de l'Être suprême, instituée, sur la proposition de Robespierre, par un décret de la Convention du 18 floréal an II. Cette fête fut célébrée à Caen,

(1) Il n'est fait mention nulle part d'aucun acte de malveillance exercé contre le mât établi sur la place de la Liberté ni contre l'arbre planté sur la place du Civisme. Il n'en a pas été de même partout. Nos archives municipales renferment une lettre du maire d'une commune de l'arrondissement de Lisieux, la commune de Roques, écrite à l'occasion d'une des cérémonies civiques de l'an II. « Nous avons vu avec horreur, disait le maire, que des ennemis de notre liberté et de la tranquillité publique avaient porté à la commune le coup le plus infâmant, en attaquant son arbre de liberté, en arrachant l'écriteau et le drapeau dudit arbre et en y substituant une perruque, avec une poignée de cheveux, à environ dix pieds au-dessus du drapeau... »

comme à Paris et dans toutes les villes de la République, avec un pompeux appareil. Il avait été ouvert dans les sections, en vertu d'une délibération du conseil général de la commune, en date du 13 prairial, une souscription pour le paiement de la dépense à laquelle la solennité devait donner lieu.

A cinq heures du matin, elle fut annoncée par une salve d'artillerie et par les tambours battant la générale. A neuf heures, les bataillons de la garde nationale et les sections s'assemblèrent aux lieux ordinaires de leurs réunions, et, de là, se rendirent sur la place de la Liberté où les autorités constituées ne tardèrent pas à paraître.

Le cortége se forma comme il suit :

Un détachement de hussards; — les sapeurs et les tambours de la 61e demi-brigade; — la Société populaire sur deux files parallèles; — les cinq sections, disposées suivant l'ordre alphabétique, les hommes formant la file de droite, et les femmes celle de gauche; — les tambours et la musique de la garde nationale; — un groupe de choristes des deux sexes; — un détachement de la garde nationale et deux compagnies de grenadiers des troupes de la République, placés sur deux files, entre lesquelles marchaient l'état-major de l'armée des côtes de Cherbourg et celui de la légion de Caen; le représentant du peuple Fremanger, ayant à sa droite le maire de la commune, le citoyen François Gast, et, à sa gauche, le général commandant l'armée; — les membres composant la commune, sur deux files, au milieu desquelles se voyaient les groupes

des trois âges, également sur deux files : la file de droite, composée de quatre petits garçons vêtus de blanc avec des ceintures tricolores, et tenant à la main des bouquets de fleurs mêlés d'épis de blé, de quatre jeunes gens de seize ans en uniforme national, tenant des branches de laurier, et de quatre vieillards en cheveux blancs, portant des branches de chêne; la file de gauche, de quatre jeunes filles, tête nue, habillées de blanc, ornées de guirlandes de roses et portant des corbeilles de fleurs, de quatre autres jeunes filles, dont les robes blanches étaient décorées d'écharpes tricolores et qui tenaient à la main des branches de myrte, enfin de quatre citoyennes plus âgées, tenant des branches d'acacia.

A la suite venaient les administrations du département et du district, les tribunaux civil, correctionnel, de commerce, précédés de leurs présidents : l'administration départementale, du citoyen Julien Néel; l'administration du district, du citoyen Nicolas Collet; le tribunal civil, du citoyen Pierre Costy; le tribunal correctionnel, du citoyen Pierre Cailly, de Vire; le tribunal de commerce, du citoyen Ch. L'Honorey; et les juges de paix, les citoyens Hubert-Descotils, Nicolas Brèche, Le Bâcon, Le Vardois et J. Allain.

Derrière paraissait un détachement de la gendarmerie nationale.

Le cortége quitta la place de la Liberté à dix heures et se rendit sur le Cours national par la rue du Pont-de-la-Liberté et le Champ-de-Foire.

Au point d'intersection du Petit et du Grand-

Cours, un autel avait été érigé. Le détachement de cavalerie, la Société populaire et les sections se rangèrent sur le Grand-Cours, à la droite de l'autel. Le reste du cortége s'arrêta devant l'autel; le représentant du peuple, le maire et le général occupèrent une tribune établie au milieu; les groupes représentant les trois âges de la vie se placèrent sur les gradins; le conseil général de la commune et les autres autorités constituées formèrent un cercle autour de l'autel.

Une salve d'artillerie tirée sur le cours et répétée sur le parc annoncèrent la cérémonie. Après une marche guerrière exécutée par la musique de la garde nationale, un membre de la Société populaire chanta des couplets composés pour la solennité et qui commençaient ainsi :

Nous t'adorons, Être suprême !
Rendant hommage au Créateur,
Partout la nature elle-même
Publie et fête ta grandeur !
Déité !
Déité !
Oui, l'on te voit dans ton ouvrage;
Ingrats, fuyez !
Cachez votre honte à jamais !
Tout ici-bas, d'un Dieu l'image,
En traits d'amour peint ses bienfaits.

La musique exécuta alors une symphonie à la suite de laquelle un jeune garçon prononça un petit discours à la louange de l'Être suprême, dont l'exorde était ainsi conçu :

« Pénétrés, comme vous et comme tout bon Français, de respect et d'amour pour l'Être suprême, nous venons, lui consacrant en cette solennité les prémices de nos pensées et de nos sentiments, le prier, au nom de toute la jeunesse, d'agréer notre faible hommage... Vous n'attendez pas sûrement de nous une élocution proportionnée à la grandeur du sujet; l'éloquence, même la plus brillante, devient insuffisante et muette, lorsqu'il est question de cet Être auguste; et, comme dit très-bien un de nos poètes, loin de pouvoir le peindre ou le caractériser dignement, *pour savoir ce qu'il est, il faut être lui-même...* »

Le jeune orateur développa ensuite cette idée : que toute la nature prouve l'existence et les bienfaits d'un Dieu, et que les mystères de l'homme et du monde physique ne peuvent s'expliquer sans lui.

Ce discours terminé, trois jeunes filles se sont avancées vers l'autel; deux ont jeté des fleurs devant elles; la troisième a répandu de l'encens et récité les vœux suivants à l'Éternel :

« Être suprême qui créas l'univers, reçois dans ce moment l'hommage des enfants de la liberté. C'est dans le temple auguste de la nature, c'est à la face des cieux qu'ils viennent proclamer tes bienfaits et prêter le serment solennel de ne reconnaître de souverain que toi. Oui, nous te devions notre existence et l'immortalité de l'âme; mais tu as voulu y ajouter le plus précieux de tous les dons, la liberté, et nous en jouissons. Que nous reste-t-il à te demander, Être suprême?... c'est d'étendre ce bienfait à tous les peuples et d'achever de briser le sceptre des tyrans. Oui, fais rentrer dans la poussière ces vils

despotes dont les crimes ensanglantent la terre, et qui veulent rivaliser avec ta puissance; que leurs trônes s'écroulent, qu'ils disparaissent comme l'ombre, et que, le soleil de la liberté éclairant un monde nouveau, tous les peuples réunis par les liens de l'égalité, de la fraternité, ne forment plus qu'une seule République! »

Après une nouvelle symphonie exécutée par le corps de musique, le citoyen Carpentier, membre de la Société populaire, prit la parole. Voici quelques passages de son discours :

« Le culte de l'Être suprême n'est pas la pratique de vaines cérémonies superstitieuses, inventées par les apôtres de la tyrannie... Le Dieu qu'on honore ainsi est le Dieu des prêtres, est le Dieu des rois, intéressés à serrer le bandeau de l'erreur, pour dérober leurs usurpations aux yeux de ceux qu'ils ont l'insolence d'appeler leurs sujets. L'auteur de la nature, le père des hommes veut un autre culte... Le nuage est dissipé, la vérité triomphe, le fanatisme est abattu, la raison plane; la philosophie a fait entendre sa voix; elle a dit à l'homme : connais la dignité de ton être; descends dans ton âme; tu y trouveras ces mots gravés par l'Auteur de la nature : *Tu es libre!*... O bienfaisante philosophie! C'est toi qui, par l'organe de nos sages législateurs, as rétabli l'homme dans ses droits... Par toi le sceptre de la tyrannie est brisé, le despote et le trône sont renversés; la République française n'offre plus qu'une famille de frères... Républicains, c'est par la pratique des vertus que nous entretiendrons cette douce harmonie qui unit l'homme à l'homme et fait le

bonheur de la société. C'est en observant les lois de la fraternité, c'est en affermissant les sages maximes de la sainte égalité, que nous honorons l'Être suprême... Le tableau des vertus du républicain, l'image de son bonheur sont les offrandes qu'il fait à l'Être suprême, et ce sont les seules qui soient dignes de lui... »

Trois jeunes enfants ont alors chanté un hymne dont le récitatif a été répété par le peuple.

Récitatif:

Être suprême et seul, toi qui fis l'univers,
Tu fis la liberté, nous donnas-tu des fers ?

Air :

Nous n'adorons qu'un seul Être suprême,
Et devant lui sont ses enfants;
On sent déjà qu'il nous voit, qu'il nous aime
En terrassant tous nos tyrans.
A l'adorer formons notre âme;
Que nos cœurs ne voient que lui,
Et nous voulons, pour notre appui,
Que son feu divin nous enflamme.

Le maire est monté à l'autel et a adressé une prière à l'Être suprême, qu'il a terminée ainsi :

« Puisse la République française être le séjour de toutes les vertus !... Puissent les autres peuples nous contempler, nous admirer et nous imiter ! Et pour prix de nos efforts à seconder, les premiers, tes grands desseins, puisses-tu mettre nos âmes, dé-

pouillées de leur enveloppe terrestre, dans les demeures que tu destines à la vertu ! »

Le maire étant descendu de l'autel a donné le signal du chant de la *Marseillaise*, qui a été exécuté par le chœur. Aux premiers mots du couplet : *Amour sacré de la patrie !* les mères ont élevé leurs enfants vers le ciel pour en faire hommage au Créateur ; les vieillards ont serré les jeunes garçons et les jeunes filles dans leurs bras ; les adolescents ont tiré leurs épées ; l'artillerie a tonné ; les tambours ont battu la générale, le pas de charge, et le refrain : *Aux armes, citoyens*, a été répété par le peuple entier.

La cérémonie a été terminée par un hymne à l'Éternel, dont voici le récitatif :

Célébrons la Liberté, célébrons l'Éternel !
Français, Français, adorons tous le seul Être immortel !

Le cortége s'est ensuite mis en marche dans le même ordre que précédemment, et il est revenu, en suivant le même itinéraire, sur la place de la Liberté, où la musique a exécuté plusieurs symphonies et où des danses ont été organisées auxquelles ont pris part les habitants de toutes les classes (1).

(1) Nous n'avons rien trouvé touchant la célébration de la fête de l'Être suprême en l'an III. Seulement, les procès-verbaux des séances du conseil général de la commune constatent qu'un emprisonnement de trois jours a été infligé au chef de la musique de la garde nationale pour avoir désobéi à l'ordre qui lui avait été donné de se trouver avec ses musiciens au temple de l'Être suprême pour concourir à la solennité.

27 MESSIDOR AN II. — ANNIVERSAIRE DU 14 JUILLET 1789.

L'anniversaire du 14 juillet 1789 avait été fêté dès 1790 par la grande cérémonie dite de la Fédération. On continua de le célébrer les années suivantes. Nous n'avons retrouvé dans nos archives municipales aucun document relatif à la célébration de cette fête dans les 3e et 4e années de la République.

En l'an II, une montagne avait été disposée sur le Cours national *en mémoire des glorieux travaux de la Convention*. Les autorités constituées, la garde nationale et toutes les troupes de la garnison se réunirent en cet endroit. La cérémonie commença par l'exécution de plusieurs morceaux de musique qui furent suivis des cris de *Vive la Liberté! Vive la République!*

Un discours fut prononcé par l'agent national de la commune, le citoyen Beuzelin.

A la suite de ce discours, un jeune militaire se présenta devant la montagne et jura, en son nom et au nom de ses camarades, une haine éternelle aux tyrans; puis, il chanta le couplet *si chéri des Français : Amour sacré de la patrie*, dont le refrain fut répété par une foule enthousiaste.

Après avoir prêté le serment de fidélité à la République, le maire annonça l'ouverture d'une souscription pour la construction d'un vaisseau de premier rang, qui porterait le nom de Calvados, et exhorta ses concitoyens à concourir à l'exécution de

cette œuvre patriotique. La communication du maire fut saluée par d'unanimes applaudissements.

La fête, en l'an V, fut annoncée la veille, à 6 heures du soir, par une salve d'artillerie. Une nouvelle salve fut tirée le lendemain, à 5 heures du matin.

A 9 heures, la garde nationale et les troupes de la garnison se rangèrent en bataille sur la place du Palais-de-Justice, et de là elles se rendirent, escortant les autorités constituées, sur le Cours national, par les rues de l'Union, Écuyère, du Musée (St-Laurent), la place de la Liberté et le Champ-de-Foire. On remarquait, entre la garde nationale et la gendarmerie, le directeur de l'École d'équitation et ses élèves, montés sur de *superbes coursiers*.

Arrivées à l'angle des deux Cours, les autorités se placèrent sur un tertre qui y avait été disposé.

Après un discours prononcé par le président de l'administration centrale, l'Institut de musique exécuta des chants patriotiques.

Les troupes défilèrent ensuite devant les autorités, et les reconduisirent au lieu des séances de l'administration départementale.

Le soir, à 5 heures, la garde nationale et les troupes de la garnison donnèrent à un peuple nombreux, qui s'était porté sur le Cours, le spectacle d'intéressantes évolutions militaires.

Ces exercices furent suivis de courses à cheval et à pied.

Le vainqueur, dans les courses équestres, le citoyen Labarre, aide-de-camp du général Dumesny,

reçut une palme et un sabre d'honneur, et les présidents des administrations centrale et municipale lui donnèrent l'accolade fraternelle.

Une douzaine de concurrents se disputèrent le prix de la course à pied. Ce prix, consistant aussi en un sabre et une palme ornée de rubans tricolores, fut remportée par le citoyen Sénécal, chasseur au 4e régiment.

La fête se termina par des danses qui se prolongèrent, sur la place de la Liberté, jusqu'à 9 heures du soir.

En l'an VI, un autel de la patrie avait été érigé à l'angle des deux Cours. Il était surmonté d'une pyramide où se lisaient les inscriptions suivantes : 14 *juillet* — 10 *août* — 18 *fructidor* — *Constitution républicaine de l'an III* — *Rome rendue à la liberté* — *Prise de l'île de Malte.*

Les autorités se rendirent à cet autel à neuf heures du matin, précédées et suivies de la garde nationale et des troupes de la garnison. Au milieu du cortége se voyait un groupe de militaires couverts de blessures qu'ils avaient reçues en combattant pour la liberté. L'un d'entre eux portait un guidon avec cette inscription : 14 *juillet.*—*Le peuple debout contre les tyrans.* A la suite de ce groupe venait un char orné de draperies et de trophées, sur lequel était posé le faisceau départemental, emblème de l'union.

Le cortége arrivé sur le Cours, le président de l'administration départementale prononça un discours qui fut suivi du *Chant du départ* et de l'*Hymne des Marseillais.* Le couplet *Amour sacré de la patrie*

fut chanté par le groupe de militaires blessés, et, au moment du refrain : *Aux armes, citoyens!* le canon tonna, la générale fut battue. Ensuite eut lieu le défilé des troupes.

Le soir, à quatre heures, la garde nationale et la troupe de ligne exécutèrent des manœuvres sur le Cours.

Ces manœuvres furent suivies de courses à pied et de l'exercice connu sous le nom de *barres*. Les concurrents portaient au bras gauche un ruban rouge et un ruban bleu. Les places que devaient occuper les personnes invitées à la fête étaient indiquées par des appariteurs ou commissaires, tenant à la main, comme marque distinctive, une baguette blanche, ornée d'un ruban tricolore.

Par une lettre du 17 thermidor, le ministre de la police générale félicita les administrations locales du zèle qu'elles avaient déployé pour donner à la fête un intérêt et un éclat dignes de l'objet de son institution. « Convaincues, dit le ministre en terminant, combien les fêtes nationales peuvent efficacement concourir à la réunion des cœurs et des esprits, les autorités administratives du Calvados s'attacheront, dans celles qui vont se succéder périodiquement, à entretenir cette sorte d'enthousiasme dont elles ont déjà vu se manifester l'expression et d'où peuvent résulter des actes de patriotisme. »

La fête fut célébrée dans les mêmes conditions en l'an VII.

Comme celle des deux années précédentes, elle fut terminée par des courses. Le prix de la course

à cheval, consistant en une paire de pistolets, fut gagné par le citoyen Sénécal, le vainqueur de la course à pied en l'an V; celui de la course à pied, consistant en un sabre doré avec ceinturon en maroquin, fut remporté par un autre chasseur au 4e régiment, le citoyen Hérold.

5e JOUR COMPLÉMENTAIRE DE L'AN II. — FÊTE DES SANS-CULOTTIDES.

D'après une loi du 19 fructidor an II, le dernier jour de l'année républicaine (5e sans-culottide) devait être consacré à une fête nationale, dans laquelle les citoyens de chaque commune se réuniraient pour resserrer entre eux les liens de la fraternité et célébrer les victoires de la République.

Les archives municipales de Caen ne contiennent de renseignements que sur la fête qui eut lieu le cinquième jour complémentaire de l'an II.

Cette fête fut célébrée dans le temple de la Raison.

Le cortége partit de la place de la Liberté à dix heures du matin.

Un peloton de cavalerie ouvrait la marche. Il était suivi de sapeurs et tambours, d'une compagnie de canonniers et d'un détachement de cinquante hommes de la garde nationale, avec le drapeau du bataillon dont ce détachement faisait partie, de la Société populaire au milieu de laquelle un de ses membres portait la *déclaration des droits de l'homme*, et des citoyens des sections marchant sur deux files parallèles entre lesquelles se voyaient les groupes suivants:

Des jeunes filles vêtues de blanc avec des ceintures tricolores, représentant l'adolescence ;

Un groupe de jeunes gens en uniforme national, représentant l'âge viril, qui portaient une bannière avec cette inscription : *L'espoir de la patrie ;*

Un groupe de vieillards ;

Les quatre saisons figurées :

Par un groupe de jeunes enfants des deux sexes portant des bouquets de fleurs, au milieu desquels une citoyenne vêtue de blanc avec une écharpe de fleurs aux trois couleurs, représentait Flore ;

Par un groupe de moissonneurs portant des faucilles garnies d'épis. Au centre de ce groupe une citoyenne, tenant à la main une gerbe de blé et la tête couronnée d'épis, représentait Cérès ;

Par un groupe de vendangeurs portant des hottes pleines de raisins et de pommes, au milieu duquel un citoyen, représentant Bacchus, avait à la main des pampres d'où pendaient des grappes de raisin, et sur la tête une couronne pareille ;

Enfin, par un groupe de vieillards des deux sexes portant des paquets de broussailles, de menu bois, etc. Au centre se voyait un citoyen lourdement vêtu, qui tenait un réchaud allumé ;

Les emblèmes des fêtes sans-culottides, savoir :

La Vertu, représentée par une citoyenne vêtue de blanc, la tête couronnée de myrte, tenant à la main un bouquet de roses blanches attachées par un ruban tricolore. Elle était environnée de jeunes filles portant des corbeilles de fleurs ;

Le Génie, représenté par un citoyen vêtu à l'antique, ayant à la main un livre ouvert, où se lisaient

ces mots : *Agriculture*, *géométrie*, *imprimerie*, *physique*, *chimie*, *découverte des mines*; il était accompagné de quatre citoyens, portant l'un un télescope, un autre, des instruments de musique, le troisième, une règle et une équerre, le quatrième, des instruments aratoires;

Le Travail, représenté par un homme vigoureux, qui tenait les manchons d'une charrue et qu'entouraient quatre citoyens, portant l'un une bêche, un autre une hache, un autre un marteau de maçon, et le quatrième une petite ancre de vaisseau;

L'*Opinion* représentée par un groupe de philosophes et de législateurs, au milieu desquels se voyaient Lycurgue portant le livre de la loi, Solon, Voltaire, Rousseau et Franklin, dans leurs costumes historiques et avec des attributs spéciaux.

Ces divers groupes étaient suivis :

D'une compagnie de canonniers, derrière laquelle deux petites pièces de campagne étaient traînées par des volontaires;

De la pierre de la Bastille et des bustes de Marat et de Lepelletier, portés par des membres de la Société populaire;

D'un char triomphal sur lequel étaient groupés des défenseurs de la patrie blessés dans les combats, dont chacun montrait le brevet de la récompense qui lui avait été décernée par la Convention nationale.

Au milieu du char, un homme vigoureux environné de trophées d'armes, représentait Mars; il était coiffé d'un casque surmonté d'un panache aux trois couleurs, avait le buste enfermé dans une

cuirasse et portait un bouclier d'une main et un javelot de l'autre. Sur le bouclier étaient incrits ces mots : *Guerre à mort aux despotes et aux tyrans.*

Au fond du char paraissait la Victoire représentée par une femme qui, d'une main, tenait un drapeau tricolore avec cette inscription : *La République française triomphante*, et distribuait, de l'autre, des couronnes de laurier aux défenseurs de la Patrie. A ses côtés se voyaient la Liberté et l'Égalité.

Le devant du char était occupé par Mercure embouchant la trompette, à laquelle était suspendue cette inscription : *Aux défenseurs de la patrie la République reconnaissante.*

Le char était entouré des pères et mères de volontaires, ayant à la main les titres des secours qui leur avaient été accordés par la Convention.

Venaient ensuite les tambours, la musique, les vétérans, les autorités constituées.

Un bataillon de la garde nationale fermait la marche.

Le cortége entra dans le temple de la Raison au son d'une musique guerrière.

Au centre de l'édifice avait été élevé un autel de la patrie, surmonté d'un vase où brûlaient des parfums.

Tous les groupes se placèrent sur les degrés ou autour de l'autel.

Après une symphonie, un membre de la Société populaire prononça un discours dans lequel il exalta les bienfaits du gouvernement républicain et fit appel aux sentiments d'union et de concorde.

Ce discours fut suivi du chant de l'hymne de la Liberté. Quand les chœurs entonnèrent le couplet :

Amour sacré de la patrie, la Liberté et l'Égalité répandirent de l'encens sur le feu qui brûlait au sommet de l'autel, les jeunes filles couvrirent de fleurs les bustes de Marat et de Lepelletier ; Mars et la Victoire distribuèrent aux guerriers des couronnes civiques. Au moment du récitatif : *Aux armes, citoyens !* des décharges d'artillerie et de mousqueterie retentirent, et les assistants prêtèrent, d'une seule voix, le serment de ne mettre bas les armes que lorsqu'il n'existerait plus de despotes ni de tyrans.

Alors le cortége se reforma et retourna sur la place de la Liberté où eut lieu un concert populaire et où des danses furent organisées qui ne cessèrent qu'à la fin du jour.

FÊTES DÉCADAIRES.

Le décret du 18 floréal an II, après avoir reconnu l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, avait institué des fêtes qui devaient être célébrées tous les jours de décades et remplacer les cérémonies catholiques du dimanche.

« Le temps du fanatisme est passé », disait le Conseil général de la commune de Caen dans une proclamation publiée quelques jours après ce décret ; « la Convention nationale a consacré des jours pour célébrer les fêtes décadaires. Le peuple français, en se régénérant, a banni tous les préjugés qui pouvaient encore le retenir dans les liens de la servitude.....

« ..... Que chaque citoyen renonce à ses an-

ciennes habitudes de cesser ses travaux aux jours des ci-devant dimanches et fêtes ; nous ne reconnaissons plus, pour les jours de repos, que les décadis.....

« ..... Tous les maîtres d'ateliers et de manufactures, tous les entrepreneurs de bâtiments et tous les marchands et négociants de la commune de Caen sont invités à faire travailler leurs ouvriers tous les ci-devant dimanches et fêtes, ainsi qu'à tenir leurs boutiques ouvertes.

« Tous les bons citoyens sont également invités à ne pas faire de toilette recherchée et à ne pas affecter de se trouver, ces jours-là, sur les promenades publiques.

« Enfin, les citoyens et citoyennes sont instamment invités à cesser leurs travaux les jours de fêtes décadaires et à se réunir aux autorités constituées pour rendre hommage à l'Être suprême et aux vertus républicaines (1). »

Cette proclamation fut rappelée par une autre du 26 brumaire an III.

Dans les premiers temps, chaque décadi, les officiers municipaux et les fonctionnaires publics se rendaient dans le temple affecté aux solennités publiques (2) ; un officier municipal y lisait la déclara-

(1) Ces vertus étaient, d'après le décret du 18 floréal an II : l'amour de la patrie ; — la haine des tyrans et des traîtres ; — la vérité ; — la justice ; — la pudeur ; — l'amitié ; — la frugalité ; — le courage ; — la bonne foi ; — l'héroïsme ; — le désintéressement ; — le stoïcisme ; — l'amour ; — la foi conjugale ; — l'amour paternel ; — la tendresse maternelle ; — la piété filiale, etc.

(2) L'église des Jésuites (actuellement l'église Notre-Dame),

tion des droits de l'homme, y faisait l'analyse des nouvelles des armées et racontait les actions d'éclat qui avaient eu lieu dans la décade ; un orateur prononçait un discours sur une question de morale ; on exécutait des morceaux de musique et l'on chantait des hymnes patriotiques.

Les fêtes décadaires étaient surtout marquées par des promenades civiques.

Ces promenades n'ayant pas eu lieu à Caen au commencement de l'automne de l'an III, le bruit courut que la municipalité avait le projet de supprimer les solennités décadaires. Celle-ci crut devoir protester contre cette accusation par une proclamation qui commençait ainsi :

« A l'exemple des grandes cités de la République et pour l'avantage de nos concitoyens, nous avons pensé qu'il était convenable de suspendre, aux approches d'une saison rigoureuse, les promenades civiques de chaque décade. Les malveillants ont répandu dans le public que nous avions formé l'odieux projet de supprimer les fêtes instituées pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être..... »

Trois ans après, les fêtes décadaires étaient tombées généralement en désuétude. Le Gouvernement entreprit de les relever. Dans une circulaire du

avait été, par un arrêté du Conseil général de la commune en date du 12 ventôse an III, consacrée à la célébration des fêtes décadaires et nationales. Un peu plus tard, le 16 messidor de la même année, on décida que la lecture des lois serait faite dorénavant dans la ci-devant église du séminaire, qui servirait également à toutes les fêtes et cérémonies publiques.

19 brumaire an VI, le ministre de l'intérieur recommandait aux administrations municipales « d'interdire, les jours de décades, tout étalage dans les rues, de tenir clos les lieux destinés aux changes et aux affaires commerciales, et de suspendre tous les travaux qui se font aux frais du Gouvernement, de fermer les tribunaux, les bureaux des administrations publiques et les écoles, d'instituer des exercices et des jeux, d'ouvrir les théâtres pour qu'on y donne des représentations dignes d'un peuple républicain. » Ces recommandations furent reproduites, en partie, d'une façon impérative, dans un décret du 17 thermidor suivant. Ce décret portait que les décadis et les jours de fêtes nationales étaient des jours de repos dans la République; qu'en ces jours, les bureaux des administrations et les écoles seraient fermés; qu'il ne pourrait être fait aucune signification, saisie, contrainte par corps, vente et exécution judiciaire, vente à l'encan, exécution criminelle; que les boutiques, moins celles des marchands de comestibles, les magasins et ateliers ne pourraient être ouverts; que les travaux dans les lieux publics étaient interdits.

Le décret du 17 thermidor an VI fut suivi d'une résolution du Conseil des Cinq-Cents en date du 13 fructidor de la même année, qui régla la célébration des fêtes décadaires :

1° « Chaque décadi, l'administration municipale, avec le commissaire du directoire exécutif et le secrétaire de la municipalité se rendra, en costume, au lieu destiné à la réunion des citoyens et y donnera lecture des lois et actes de l'autorité publique;

2° « La célébration des mariages n'aura lieu que le décadi, dans le local destiné à la réunion des citoyens, au chef-lieu de canton, ou dans les municipalités particulières des cantons divisés en plusieurs municipalités ;

3° « Le décadi, il sera donné connaissance aux citoyens des naissances et décès, ainsi que des actes ou jugements portant reconnaissance d'enfants nés hors mariage, des actes d'adoption et des divorces ayant eu lieu pendant la décade. — On leur lira le bulletin décadaire des affaires de la République, lequel fera connaître les traits de bravoure et les actions propres à inspirer le civisme et la vertu et contiendra un article instructif sur l'agriculture et les arts mécaniques ;

4° « Les instituteurs ou institutrices d'écoles, soit publiques, soit privées, devront conduire leurs élèves, chaque jour de décadi ou de fête nationale, au lieu de la réunion des citoyens ;

5° « Le directoire exécutif prendra les mesures nécessaires pour établir, dans chaque chef-lieu de canton, des jeux et exercices gymnastiques. »

Ces prescriptions ne furent guère observées dans le Calvados ; car, dès le 26 germinal an VII, le commissaire du directoire exécutif, près l'administration centrale, se plaignait de ce qu'elles étaient impunément violées, et il faisait savoir aux administrateurs municipaux qu'il provoquerait la révocation de ceux d'entr'eux qui ne fourniraient pas désormais la preuve qu'ils avaient travaillé à faire respecter efficacement les nouvelles institutions, notamment celles des décadis et fêtes nationales.

Le 15 du même mois, le directoire du département avait écrit à la municipalité de Caen qu'il avait remarqué, dans la promenade civique qui avait eu lieu à la fête de la *Jeunesse,* des infractions de toute nature aux lois concernant les fêtes nationales : des boutiques point ou mal fermées, des marchands et ouvriers travaillant en vue de la voie publique, les rues obstruées de voitures et charrettes chargées de denrées ; tout enfin portant la physionomie d'un jour purement ouvrable.

Les réunions décadaires eurent toujours lieu à Caen sans aucune pompe. Par une lettre du 18 brumaire an VII, la municipalité faisait connaître à l'administration centrale que le défaut de ressources l'avait empêchée de faire aucune dépense pour décorer convenablement le local de ces réunions (1). On n'y fit généralement rien autre chose que de donner lecture des lois et actes de l'autorité publique adressés à l'administration pendant la décade précédente, de procéder à la célébration des mariages, de communiquer aux assistants des actes de naissance, de décès, de reconnaissance et d'adoption, et de proclamer les noms de conscrits signalés comme n'étant point partis pour l'armée, qui avaient

(1) Par une délibération du 29 floréal an VII, les administrateurs municipaux, *pénétrés de la plus vive douleur à la vue des dettes arriérées et courantes de la commune, qui s'augmentent journellement dans des proportions effrayantes,* décidèrent que *la députation du département serait priée de mettre cette situation sous les yeux du Corps législatif et du Directoire exécutif pour qu'il y fût pourvu par des moyens aussi prompts qu'efficaces.*

justifié, depuis, de leur activité de service ou de leur remplacement.

FÊTE DE LA FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE.

Cette fête fut célébrée à Caen, pour la première fois, le 1er vendémiaire an IV.

Elle fut l'objet d'une proclamation de l'administration du département, dont nous reproduisons quelques passages :

« Salut au 1er vendémiaire ! » portait cette proclamation. « Salut à la Constitution républicaine qui en est le résultat ! Supérieure à tous les événements, en vain les factions s'armeront contre elle ! Toujours triomphante, la République, comme Hercule, étouffera d'un bras vigoureux les monstres du royalisme et de l'anarchie, qui ne veulent se nourrir que de sang et de larmes !.....

« Magistrats du peuple, et vous, instituteurs et institutrices, pères et mères de famille, citoyens de toutes armes, qui avez si vaillamment combattu pour le maintien de la République, donnez à la fête du 1er vendémiaire la pompe et la solennité qui doivent caractériser la première fête nationale ; que les chants civiques qui accompagnèrent la naissance de la liberté, réveillent dans tous les cœurs cet enthousiasme sacré qui commanda tour à tour l'admiration et l'effroi de nos voisins ; que des prix donnés à des vainqueurs, soit à la course à cheval, soit à la course à pied, soit à tous autres exercices qui dépendent des localités, entretiennent dans l'âme

d'une jeunesse robuste ce désir si louable de se distinguer devant ses magistrats et ses concitoyens !... »

Le matin, tous les fonctionnaires publics et les employés des diverses administrations s'assemblèrent dans la maison commune. De là, ils se rendirent, précédés du corps de musique et accompagnés de plusieurs détachements de la garde nationale, à un autel de la patrie établi à l'angle des deux cours. Les instituteurs de la jeunesse, à la tête de leurs élèves qui tenaient en main des rameaux de chêne, se transportèrent au même lieu, en chantant des hymnes patriotiques.

Le président de l'administration municipale, le citoyen Legoupil-Duclos, donna lecture au peuple de la déclaration des droits et des devoirs inscrite en tête de la Constitution de l'an III et du premier article de cette constitution. La lecture fut suivie du chant d'un hymne.

Les membres du jury d'instruction de l'École centrale firent connaître publiquement les noms des citoyens du département qui leur avaient paru avoir contribué, par leurs écrits, à l'établissement de la République.

Dans l'après-midi, à 3 heures, les autorités se rendirent de nouveau sur le cours, où le peuple s'était porté en foule.

L'institut de musique se fit entendre ; des hymnes patriotiques furent chantés, dont le peuple répéta les refrains avec enthousiasme.

Puis, les troupes exécutèrent dans la prairie des manœuvres qui intéressèrent vivement les spectateurs.

L'autorité municipale donna ensuite le signal des courses.

Après la remise des récompenses accordées aux vainqueurs, ceux-ci furent conduits au lieu des séances de l'administration municipale, au milieu des autorités constituées et au son de la musique.

La journée se termina par des danses.

En l'an V, la fête fut célébrée dans les mêmes conditions que l'année précédente ; seulement c'est sur la place de la Liberté que l'autel de la patrie avait été érigé.

Des manœuvres militaires, des jeux et exercices devaient avoir lieu dans la prairie ; tout le cortége s'était rendu, à 4 heures de l'après-midi, sur le cours national, pour y assister ; mais un orage qui éclata empêcha l'accomplissement de cette partie du programme.

En l'an VI, le cortége sortit de la maison commune à 10 heures du matin, et se dirigea, escorté de la garnison, par la rue de la Municipalité (de Strasbourg), la rue Lepelletier, la rue Pierre (1), celles de l'Égalité et de l'Hospice, sur le cours national où l'autel de la patrie avait été établi à l'endroit ordinaire. Sur un des côtés de l'autel se dressait la statue de la Liberté ; sur l'autre était un obélisque qui présentait divers emblèmes, notamment une

(1) Cette rue, qui avait reçu le nom de Marat, avait plus tard, en vertu d'un arrêté du conseil général de la commune en date du 24 pluviôse an III, repris celui de Pierre.

figure représentant la République, la main appuyée sur un livre ouvert où on lisait : *Constitution de l'an VI*; un serpent parsemé de fleurs de lys semblait s'élancer sur elle pour la dévorer, mais un Hercule, armé de la massue, l'écrasait sous ses coups.

Des discours furent prononcés par le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale et par le substitut du commissaire du directoire près le tribunal correctionel. Ce dernier magistrat exposa la supériorité du gouvernement républicain sur le régime monarchique, les manœuvres et les vains efforts des partis pour renverser la République.

Des banquets civiques avaient été préparés dans tous les quartiers par les soins des gardes nationaux, qui y avaient convié leurs frères d'armes de la garnison.

A 3 heures de l'après-midi, le cortége, réuni de nouveau à la maison commune, se rendit sur le cours national. Après des symphonies exécutées et des hymnes chantés autour de l'autel de la Patrie, des courses à pied et à cheval eurent lieu. Le prix de la course à cheval, consistant en une paire de pistolets d'arçon, fut gagné par le citoyen Bidois, adjudant d'artillerie; celui de la course à pied, par le citoyen Geppher, grenadier au 3e bataillon de la 94e demi-brigade, qui reçut un sabre d'honneur.

La fête, en l'an VII (1), eut lieu également sur le

(1) Le zèle pour la solennité du 1er vendémiaire ayant paru s'être refroidi, le Gouvernement avait senti le besoin de le réchauffer par une proclamation qui avait été répandue à profusion :

« Le 1er vendémiaire, disait le Ministre de l'intérieur, est véri-

cours où le cortége s'était rendu, en quittant le lieu des séances de l'administration départementale, par les rues de l'Union, de Descartes, de Lepelletier, le carrefour et le pont de la Raison, les rues de l'Égalité, de Scévola, et le Champ-de-Foire. Il était composé des autorités constituées, d'un piquet de garde nationale et d'un groupe de défenseurs de la patrie couverts de blessures, dont un portait une bannière avec cette inscription : *Le peuple debout est armé contre ses ennemis extérieurs et intérieurs pour l'intégrité de son territoire et le maintien de la Constitution de l'an III.* Ce groupe était suivi de deux chars ornés de trophées et de divers emblèmes et portant des citoyens couronnés de chêne et de laurier. Sur l'un des chars se lisait : *Le peuple français vainqueur au*

tablement le jour le plus auguste que la main de la Liberté ait gravé dans les fastes de la Révolution : ce fut lui qui présagea et fixa tout à la fois les hautes destinées où la grande nation est arrivée. Les armées étrangères étaient aux portes de Paris ; l'Anglais dominait dans Toulon ; Dunkerque était menacé ; la contre-révolution aiguisait ses poignards dans l'Ouest de la France ; le fanatisme sacerdotal et le ressentiment des castes privilégiées semaient partout la discorde et les alarmes : le 1er vendémiaire a lui, la République est fondée, et nos ennemis se troublent. A peine ce mot de République est-il prononcé, que toutes les vertus s'éveillent ; des armées innombrables semblent sortir de la terre ; c'est peu que le sol de la France soit purgé des étrangers qui le souillaient ; c'est peu que dans le Midi le brigand de la Tamise fuie à la clarté des incendies allumés par ses mains criminelles ; c'est peu qu'au Nord il signale, par son éclatante défaite, les champs d'Hondscoote ; qu'à l'Occident il vienne chercher à Quiberon la renommée d'un affront mémorable et d'un forfait inouï parmi les nations policées ; que, dans l'Est, la France ne compte plus

14 *juillet;* l'équipement et l'armement irréguliers des citoyens qui le montaient, attestaient qu'à cette époque la volonté seule du peuple et l'enthousiasme de la liberté avaient abattu les donjons du despotisme et désarmé ses satellites. Le second portait cette inscription : *Le peuple français vainqueur au* 10 *août;* le peuple était représenté par un athlète armé d'une massue, qui foulait aux pieds différents emblèmes de la royauté et du fanatisme.

Dans le cirque, établi à l'angle des deux cours, on avait élevé un autel à la Concorde, qui portait sur sa base : *Paix à l'homme juste, à l'observateur fidèle des lois.*

Le cortége ayant pris place dans le cirque, le président de l'administration centrale, le citoyen

d'autres limites que le Rhin : bientôt les invincibles armées républicaines portent les alarmes du Texel au Danube, du sommet des Alpes aux cimes des Pyrénées; chaque jour amène un triomphe, chaque campagne a son caractère de gloire. Le 1er vendémiaire enfante la liberté des Bataves, la réunion de la Belgique, la régénération de l'Italie, le découragement dans l'âme des despotes et le désir de la concorde dans les gouvernements sages; chaque courrier apporte une victoire ou un traité de paix. Les alliés se multiplient, les républiques naissent, vingt peuples sont libres, et le 1er vendémiaire a décidé du sort de l'univers.....

« Citoyens! quels sujets féconds pour le génie brûlant des orateurs et des poëtes! Ah! qu'ils paraissent, qu'ils empruntent à l'éloquence ses ressources, à la musique ses accords, à l'enthousiasme lyrique sa fougue et sa sublimité! Que des cantiques expressifs, que des hymnes touchants portent jusqu'au ciel les accents de notre gratitude envers l'auteur suprême de notre régénération...; qu'on le conjure avec ardeur de veiller à jamais sur notre liberté! C'est son dépôt, c'est son ouvrage!..... »

Diguet, prononça un discours, qui fut suivi de l'exécution, par l'institut de musique, des *airs chéris des républicains* et de chants patriotiques.

Ensuite, le président de l'administration municipale proclama les noms des citoyens qui s'étaient honorés par des actes de dévouement et ceux des jeunes gens qui avaient obtenu des succès à l'École centrale et dans le grand pensionnat (1). Il donna lecture d'arrêtés de la municipalité, qui avaient ordonné la fermeture provisoire de plusieurs écoles et pensionnats :

Celle du citoyen Trébutien, rue des Sans-Culottes (rue de Villers), où l'on mettait dans les mains des élèves des livres proscrits, où le nom de Monsieur était toujours un nom chéri et respecté, et dont le directeur avait refusé de prêter le serment de haîne à la royauté ;

Celles tenues, rue des Chanoines, par la citoyenne Saint-Germain; près le Sépulcre, par la citoyenne Esnault; et rue des Carrières-Neuves, par la citoyenne Marescot, signalées toutes les trois pour le même refus ;

Enfin, celle de la citoyenne Bourdon, où l'esprit sacerdotal gangrenait le cœur de la jeunesse, où on ne s'honorait pas du nom de citoyen, où les décadis n'étaient pas observés et où la Constitution et les droits de l'homme étaient méconnus.

(1) Il s'agit d'un pensionnat établi en l'an VII, avec l'autorisation du Gouvernement, près l'École centrale, dans lequel vingt places gratuites étaient destinées aux enfants des défenseurs de la patrie et à d'autres annonçant des dispositions pour les sciences.

Cette lecture fut suivie de la prestation du serment civique, de chants exécutés par les artistes dramatiques auxquels une place avait été assignée dans le cortége, et d'un défilé des troupes qui étaient rangées en bataille sur le cours pendant la cérémonie.

Dans l'après-midi, la prairie fut le théâtre de manœuvres et évolutions militaires.

Après un intervalle consacré à des chants patriotiques, le président de l'administration municipale donna le signal de la course à cheval. Chacun des concurrents partait, *avec la vitesse de l'éclair*, d'un point déterminé, et devait abattre, d'un coup de sabre, une pomme qui était attachée à une corde suspendue à une bascule en avant du cirque.

La course terminée, deux divisions de chaloupes et de canots, armés et montés par des marins et des nageurs, donnèrent le spectacle d'un simulacre de combat naval.

Le soir, il y eut illumination générale, représentation gratuite au théâtre, composée d'une comédie en 5 actes de Destouches : *Le dissipateur ou l'honnête friponne*, et d'un opéra bouffon en 1 acte, du citoyen Champin : *La Mélomanie*. La fête se termina par un bal dans l'église du ci-devant séminaire.

En l'an VIII, le cortége devait se rendre, comme l'année précédente, sur le Cours où un autel de la Patrie avait été érigé. L'ordre du cortége avait été réglé par un arrêté de l'administration municipale. Les autorités constituées, précédées de tambours, de la musique et d'un fort détachement de la garde

nationale, devaient être suivies de quatre groupes de militaires blessés défendant la cause de la liberté. Au centre de chacun d'eux devait être portée une bannière avec cette inscription : *Armée d'Italie. Bataille de Marengo. — Armée du Rhin. Bataille de Hochstett. — Armée d'Orient. Bataille d'Héliopolis. — Aux défenseurs de la République la Patrie reconnaissante.* A la suite de ces groupes devaient marcher des citoyens vêtus de blanc et décorés d'écharpes tricolores, portant le faisceau départemental avec ces inscriptions : *De l'union la force.—République française.*

Mais, à l'heure fixée pour la mise en marche du cortége, le temps était si mauvais que les autorités durent rester dans la grande salle de la maison commune.

La cérémonie commença par des chants civiques qu'exécutèrent les artistes dramatiques.

Le président de l'administration départementale, le citoyen Regnée, prononça un discours. Puis il proclama les noms des citoyens qui s'étaient fait remarquer, pendant l'année, par des actions héroïques, et ceux des jeunes élèves qui, dans l'école centrale et dans le grand pensionnat, avaient obtenu des prix, ainsi que les noms des conscrits qui avaient obéi à la loi.

FÊTE DU 10 AOUT.

Avant la loi du 3 brumaire an IV, prescrivant la célébration dans toutes les communes de la République de l'anniversaire du 10 août 1792, cette fête avait été célébrée à Caen.

Le 10 août 1793, tous les corps constitués, précédés et suivis de la garde nationale et des troupes de toutes armes, s'étaient rendus dans la plaine d'Ifs, lieu fixé par une proclamation du directoire du département. L'ordre de la marche avait été réglé par le général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, résidant alors à Caen. La fête n'avait consisté qu'en une revue, un défilé devant un autel de la Liberté (1) qui avait été érigé pour la circonstance, et des salves d'artillerie.

Ce fut en l'an IV, en exécution de la loi du 3 brumaire, que la fête commença à être célébrée avec plus d'appareil.

L'administration du département avait annoncé la solennité par une proclamation :

« Que les citoyens du Calvados, disait-elle, se réunissent pour célébrer cette immortelle journée !...

« Vous, magistrats du peuple, qui devez présider à cette fête, rappelez-lui qu'il était esclave avant le 10 août, et que maintenant il est libre ; dites-lui que son bonheur dépend de sa soumission aux lois, de son respect pour les propriétés et de son amour pour la liberté !

« Vous, instituteurs de la jeunesse, à qui le dépôt sacré de l'instruction publique vient d'être confié, rendez-vous sur la place publique avec vos élèves;

(1) Le citoyen Gilet, architecte de la commune, qui avait été chargé de décorer cet autel, avait employé quelques banderolles qui avaient servi à la décoration d'un autel semblable en 1790, et qui portaient les mots : *Vive la nation, la loi et le roi !* L'architecte fut sévèrement blâmé par une délibération du conseil général de la commune.

proclamez, en présence des corps constitués, les principes républicains qui doivent faire la base de votre enseignement; engagez-vous solennellement à n'inspirer à vos élèves que du respect pour les vertus, les talents, le courage, et de la reconnaissance pour les fondateurs de la République.

« Vous, pères et mères des braves défenseurs de la patrie, venez embellir cette fête et recevoir de vos concitoyens le témoignage éclatant de la reconnaissance publique !... »

Le cortége, composé de la garde nationale, de la troupe de ligne, des autorités constituées, des instituteurs et de leurs élèves, se rendit de la maison commune sur la place de la Liberté. Là, sur une estrade élevée près de l'arbre symbolique, le président de l'administration départementale et le commissaire du Directoire exécutif près le tribunal de police correctionnelle prononcèrent chacun un discours. Le président de l'administration municipale suspendit ensuite à l'arbre de la Liberté l'inscription suivante : *Au 10 août! — Honneur aux braves qui renversèrent le trône! — Les Français ne reconnaissent plus d'autres maîtres que les lois!*

Les instituteurs montèrent sur l'estrade et s'engagèrent, à haute voix, à n'inspirer à leurs élèves que des sentiments républicains, du respect pour les vertus, les talents, le courage, et de la reconnaissance pour les fondateurs de la République. Cet engagement fut suivi de chants civiques.

La fête se termina par des manœuvres qu'exécutèrent dans la prairie les troupes de la ligne.

Le programme publié par le Directoire exécutif,

le 13 thermidor an IV, comprenait des jeux, des courses à pied ou à cheval, ou d'autres exercices en usage dans la contrée. Mais rien de tout cela n'eut lieu à Caen. La municipalité avait exhorté les particuliers à offrir les prix des courses, que la pénurie des finances communales ne lui permettait pas de fournir ; cet appel était demeuré sans résultat. L'arrêté du 13 thermidor portait aussi que des danses seraient organisées sur la place publique ; cet amusement fit également défaut.

En l'an V, le programme fut beaucoup mieux rempli.

Un autel de la patrie avait été établi à l'angle des deux cours ; près de là se voyait un trône avec tous les attributs de la royauté.

Les autorités constituées se rendirent en cet endroit à huit heures et demie du matin, escortées de détachements de la garde nationale et de la troupe de ligne.

L'autel de la patrie était surmonté d'une pyramide, où se lisaient les inscriptions suivantes : *République française fondée le 22 septembre 1792. — Constitution de l'an III. — 10 août 1792. La royauté en France est abolie ; elle ne se relèvera jamais. — Aux défenseurs de la liberté la patrie reconnaissante.* Aux angles de l'autel étaient placés des faisceaux d'armes. Au devant et sur les degrés du trône, se dressait un spectre représentant le fanatisme, armé d'une torche et d'un poignard.

Le président de l'administration du département prononça un discours. Ensuite on chanta un hymne à la liberté et le *Chant du départ ;* à ces mots :

Tyrans, descendez, on battit le pas de charge, le canon tonna ; la troupe et les autorités se précipitèrent sur le trône qui fut renversé avec la massue du peuple. Sur ses débris, le président de l'administration départementale plaça la statue de la Liberté.

Le cortége revint vers l'autel, et le président suspendit à la pyramide des couronnes civiques et cette inscription : *Les Français ne reconnaissent plus d'autres maîtres que les lois.* La musique fit alors entendre des airs guerriers. L'assistance poussa les cris répétés de *Vive la République! Vive la Constitution de l'an III!*

Après un discours lu par le commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale et l'exécution, par l'institut de musique, de plusieurs symphonies, le président de l'administration centrale proclama les actes de courage des citoyens Heuzey, de Caen, et François Moisson, grenadier au 2e bataillon de la 94e demi-brigade, qui s'étaient jetés à l'eau, tout habillés, les 23 et 26 messidor, pour sauver, le premier deux enfants, et l'autre un jeune homme qui se noyaient (1). Chacun d'eux reçut une

(1) Nous saisissons l'occasion de mentionner un autre fait à l'honneur de la 94e demi-brigade. A la fin du mois de floréal an V, la municipalité avait fait remettre aux grenadiers des 2e et 3e bataillons une somme de 150 livres, comme un témoignage de sa reconnaissance pour l'exactitude avec laquelle ils avaient fait le service d'ordre pendant la foire. Cette somme fut renvoyée à la municipalité avec une lettre que publia le *Journal général du Calvados* (no du 1er prairial), et dans laquelle on lit : « Il est de notre devoir de veiller, partout où le service militaire l'exige, à la

couronne civique et une médaille d'argent. Puis, le général Delarue improvisa une mâle allocution, à la suite de laquelle le cortége rentra à la maison commune.

Dans l'après-midi[1], en présence de toutes les autorités et des habitants accourus en foule sur le Cours, des évolutions militaires furent exécutées dans la prairie.

Un camp avait été établi aux environs de l'extrémité du Grand-Cours. Il était gardé par des avant-postes présentant l'aspect d'un bivouac. A cinq heures, les manœuvres commencèrent pour l'attaque et la défense du pont placé sur la petite rivière la Noë : des pièces de canon furent installées sur ce pont qui était défendu par des pelotons de la garde nationale et de la troupe de ligne. Un poste de cavalerie formé pour la garde du pont s'avança sur les avant-postes et les repoussa vers le camp. Alors la générale fut battue; les troupes du camp se mirent en mouvement : deux colonnes furent dirigées vers le point d'attaque et s'approchèrent du pont. N'ayant pu l'emporter de vive force, elles longèrent la droite de la Noë pour tenter le passage de cette rivière; les troupes de la rive opposée se déployèrent en tirailleurs pour le disputer. Ce mouvement força les colonnes de se mettre en ligne de

sûreté des citoyens et de leurs propriétés; le soldat républicain ne reçoit jamais de salaire pour faire son devoir... Le Gouvernement nous donne le nécessaire, tandis que beaucoup de nos concitoyens en manquent; c'est à la classe indigente que nous destinons cette somme... »

bataille et d'exécuter des feux de peloton et de file. Empêchées de passer la rivière et voyant les démonstrations de l'ennemi, les colonnes se reformèrent et se dirigèrent vers le pont avec un train d'artillerie pour l'attaquer dans les règles; mais, pendant ce mouvement, l'ennemi avait évacué ce poste et effectué sa retraite. Toutes les troupes allèrent alors se ranger sur le Grand-Cours pour assister aux exercices qui devaient être exécutés sur l'Orne.

Là eut lieu un simulacre de combat naval. Deux canots armés en guerre et commandés par des marins s'avancèrent l'un contre l'autre; l'abordage fut tenté, les canots se livrèrent à diverses manœuvres que les spectateurs suivirent avec un vif intérêt.

Apparurent ensuite deux barques préparées pour une joûte. Elles étaient montées par deux groupes de nageurs, vêtus d'un pantalon et d'un gilet et armés de lances. Les barques s'approchèrent l'une de l'autre par intervalles; les nageurs s'efforcèrent de se précipiter mutuellement dans l'eau, jusqu'à ce que l'avantage fût resté définitivement à l'une des barques. Le seul nageur demeuré à bord reçut pour prix un sabre d'une certaine valeur : c'était le citoyen Coigné, grenadier au 3e bataillon de la 94e demi-brigade.

Enfin, les jeux et exercices furent terminés par une lutte de natation. A un signal donné, les nageurs partirent du point où ils s'étaient réunis, et celui qui arriva le premier, le citoyen Demarne, de Caen, obtint le prix consistant en une coupe d'argent.

Les concurrents pour la joûte et l'exercice de natation avaient fait des répétitions, les 21 et 22 thermidor, sous la direction du citoyen Letorey, officier des mouvements du port.

La fête fut célébrée exactement de la même manière en l'an VI.

Le matin, réunion à l'angle des deux cours où avaient été établis un autel de la patrie, une estrade et un trône, de toutes les autorités, de la garde nationale et de la troupe de ligne ; renversement du trône portant les attributs de la royauté, de la féodalité et du fanatisme ; discours du président de l'administration départementale ; proclamation, par le président de l'administration municipale, d'un trait de dévouement du jeune Mériel, qui, dans les derniers jours de prairial an VI, s'était précipité, tout habillé, dans l'Orne, pour en retirer un enfant en danger de périr. Une couronne civique et une médaille furent décernées à ce jeune homme, qui, tenant par la main celui dont il avait sauvé les jours, prit une place distinguée dans le cortége et fut reconduit, après le défilé des troupes, à son domicile, place de la Justice, par l'administration municipale, la musique et un détachement de la garde nationale.

Dans l'après-midi, des évolutions militaires simulant l'attaque et la défense d'un camp retranché furent exécutées dans la prairie. Elles furent suivies de l'ascension d'un aérostat, de joûtes sur l'eau et de courses à la nage.

En l'an VII, le programme de l'année précédente n'avait subi aucune modification.

Les évolutions militaires dans la prairie consistèrent en une attaque d'avant-postes, différentes charges de cavalerie et un engagement général sur toute la ligne, suivis de l'assaut d'un fort placé sur la rive droite de l'Orne, près des moulins de Montaigu. L'assaut eut lieu sur plusieurs points, à la faveur du débarquement d'un corps de troupes, protégé par une division de chaloupes armées.

Le matin, la fête avait eu lieu, comme précédemment, à l'angle des deux cours, mais dans un cirque que l'administration du département avait fait établir pour la célébration des solennités nationales, sur un plan de l'ingénieur Léveillé (1).

FÊTES DE LA LIBERTÉ.

La loi du 3 brumaire an IV avait fixé aux 9 et 10 thermidor la célébration des fêtes de la Liberté.

« L'intention du législateur, disait le Directoire

(1) « Nous avons arrêté, écrivaient les administrateurs du département à l'administration municipale, le 8 thermidor an VII, le projet de construction d'un cirque pour la célébration des fêtes nationales, qui nous a été présenté par l'ingénieur Léveillé. Ce monument sera placé à la réunion des deux cours. Mais voulant le faire économiquement, nous ferons démolir les magasins qui se trouvent près du pont des casernes, à la réserve de celui construit en pierre de taille que nous réservons pour un corps de garde, et nous ferons les remblais avec des chaussins. Comme les bannelicrs sont obligés de porter les décombres au lieu que vous leur assignez, nous vous invitons à leur donner l'ordre de les transporter dès demain au pied du tertre actuel, afin que nous puissions jouir de ce cirque pour la fête du 23 de ce mois. »

exécutif dans les considérants d'un arrêté du 17 messidor an IV, a été de célébrer par une même institution la destruction de toutes les espèces de tyrannie qui ont pesé sur la France. Ces fêtes, en rappelant la chute de la tyrannie triumvirale, doivent aussi consacrer les deux époques les plus mémorables de la Révolution, celle du 14 juillet 1789, où la nation fit les plus grands efforts pour recouvrer ses droits, et celle du 10 août 1792, où le trône fut renversé. »

L'administration centrale du Calvados, dans une proclamation relative aux mêmes fêtes, les caractérisait, à son tour, dans les termes suivants :

« Les peuples libres ont toujours consacré par des fêtes les principaux événements de leur histoire, et surtout l'époque heureuse de leur affranchissement; nos fêtes commémoratives ont le même objet : elles sont instituées pour rappeler des triomphes sur la tyrannie. La fête du 10 août solemnise la chute d'un trône dont les marches étaient teintes du sang des malheureux et qu'osait occuper un roi parjure ; celles des 9 et 10 thermidor, la chute d'un trône qu'un tyran insensé avait reconstruit sur les ruines de l'autre, et qu'il cimentait du sang de ses concitoyens.....

« Les hommes oublient facilement les maux passés; il sera donc nécessaire de retracer aux yeux du peuple assemblé le tableau des abus dont il fut trop longtemps la victime. A la fête du 10 août, vous lui montrerez l'ineptie sur le trône et le fanatisme, à ses côtés, tenant des torches et des poignards ; aux fêtes des 9 et 10 thermidor, vous signalerez ces hypocrites qui enchaînaient les Français en ne leur par-

lant que de leurs droits, et vous rappellerez au peuple qu'il ne peut jouir des bienfaits de la liberté qu'en choisissant des magistrats éclairés, sages et vertueux, républicains par goût et par principes, qui n'aient ni ce froid modérantisme, dont savent si bien profiter les ennemis de la chose publique, ni cette exagération dangereuse qui sert peut-être encore mieux leurs perfides projets. . . . . »

Le 9 thermidor an IV, un coup de canon tiré de la citadelle, à 6 heures du matin, annonça la fête. A 9 heures, les administrateurs du département, le commissaire du directoire exécutif et tous les corps constitués partirent de la place de la Liberté pour se rendre, escortés de la garde nationale et de la troupe de ligne, dans la prairie, lieu choisi pour la cérémonie. En tête du cortége marchaient six groupes, composés : le premier, de pères de famille ; le second, de mères de famille ; le troisième, de jeunes gens de dix-huit ans au moins ; le quatrième, de jeunes filles à peu près du même âge ; le cinquième, d'enfants mâles, et le sixième, d'enfants de l'autre sexe. Les hommes et les femmes tenaient à la main une branche de chêne ; leurs coiffures étaient ornées de rubans tricolores.

Arrivé dans la prairie, le cortége se déploya à droite et à gauche de l'autel de la patrie.

Cet autel était surmonté d'un faisceau d'armes, au haut duquel flottait un drapeau tricolore et qui portait cette inscription : *De l'Union la Force. — République française.* Aux angles étaient placés quatre vases à parfums ; sur le second degré, se voyaient des faisceaux de sabres, de haches et de massues.

A l'angle de la prairie, voisin du point d'intersection des deux avenues, se trouvaient un trône, une table et un coussin de velours cramoisi, frangé d'or, sur lequel étaient posés la couronne, le sceptre et la main de justice et au-dessous duquel se voyait un livre ouvert où étaient écrits ces mots : *Constitution de* 1791. Sur la table reposait un écusson armorié.

Des discours furent prononcés successivement par le président de l'administration centrale du département et par le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale, le citoyen Carpentier. Le discours de ce dernier fut particulièrement applaudi. « Il a peint, lisons-nous dans le *Journal général du Calvados* (nº du 11 thermidor), l'art avec lequel le triumvirat et ses féroces partisans séduisaient le peuple pour l'enchaîner plus sûrement ; il a reporté les regards du peuple sur les citoyens Mauger et Cussy, victimes du 31 mai, sur le bon, le vertueux Faudoas et sur son intéressante fille, que sa tendre jeunesse, ses grâces et son amour filial ne purent sauver de la rage assassine ; il a tiré des malheurs passés une utile leçon pour l'avenir, et il a engagé tous les citoyens à abjurer tout ressentiment, à ne plus former qu'un peuple de frères. » Puis on chanta le couplet de l'hymne des Marseillais : *Amour sacré de la patrie ;* au moment du récitatif : *Aux armes, citoyens*, la générale fut battue.

Alors les six groupes reçurent des mains du président de l'administration centrale les armes déposées sur l'autel. Ils se portèrent rapidement, au

son de fanfares guerrières, au bruit de décharges de mousqueterie et aux cris répétés de : *Haine à la tyrannie! Vive la Liberté!* vers le trône qui s'écroula sous leurs coups redoublés, pour rappeler que l'abolition de la royauté était due au courage du peuple.

Les six groupes revinrent déposer leurs armes sur l'autel de la patrie. Le président remit à chacun d'eux un drapeau, en prit un lui-même, et, accompagné des corps constitués, il alla le planter sur les débris du trône. Son exemple fut imité par les groupes.

Le cortége rentra ensuite à la maison commune, et des danses furent immédiatement organisées sur la place publique, qui se se prolongèrent pendant une partie de l'après-midi.

Le lendemain, le cortége, parti de la maison commune, à la même heure et dans le même ordre que la veille, se rendit encore dans la prairie. Il se rangea autour de l'autel de la patrie, où avaient été posées des guirlandes de feuillages et de fleurs et un flambeau allumé.

Un nouveau trône avait été établi, avec les débris de l'ancien, à la place que celui-ci occupait; il était recouvert d'un manteau aux trois couleurs et surmonté des emblèmes de la tyrannie triumvirale : un masque, un bandeau, des poignards et des torches. Au-dessous se voyait un cahier sur lequel étaient écrits ces mots : *Constitution de* 1793.

Le président de l'Administration centrale prononça un discours, qui fut suivi du chant d'une hymne d'invocation à la Liberté.

Il prit ensuite le flambeau allumé sur l'autel de la patrie ; accompagné des présidents des différents corps constitués et suivi des six groupes, il se porta vers le trône, au son d'une musique guerrière, le dépouilla du manteau tricolore dont il était recouvert et y mit le feu, pour rappeler que l'abolition de la tyrannie triumvirale était due particulièrement au courage des dépositaires de l'autorité. Cette cérémonie s'accomplit au bruit d'une décharge de l'artillerie, au son des fanfares et aux cris répétés de : *Haine à la tyrannie! Vive la Liberté! Vive la République!*

Le président revint près de l'autel, y plaça le livre de la Constitution républicaine et lut à haute voix le dernier article de cette Constitution. Les six groupes et le peuple saluèrent cette lecture des cris de : *Vive la Constitution! Vive la République!*

Durant cette partie de la solennité, deux membres de chacun des corps constitués, escortés d'un détachement de la garde nationale, allèrent chercher la statue de la Liberté (1) et la portèrent sur les débris du trône renversé.

Le président prit ensuite les guirlandes qui décoraient l'autel ; il en garda une et distribua les autres aux six groupes. Le cortége alors s'avança

(1) Cette statue avait été exécutée par le citoyen Cabourg, sculpteur, et peinte par le citoyen Malherbe. Ils reçurent pour leur travail, en vertu d'une délibération prise par le conseil général de la commune le 8 fructidor an IV, une somme de 800 livres.

vers la statue de la Liberté et y suspendit les guirlandes.

Après le départ du cortége pour rentrer à la maison commune, des danses eurent lieu autour de l'autel de la patrie.

Les fêtes ne furent marquées par aucun incident fâcheux ; seulement les décharges d'artillerie du second jour cassèrent les vitres de la maison du citoyen Desaunay, propriétaire des bains nationaux. Cet accident fut constaté par un procès-verbal et une indemnité fut versée au propriétaire.

En l'an V, le premier des jours consacrés à la fête de la Liberté ne fut employé qu'aux préparatifs de la solennité qu'annoncèrent trois salves d'artillerie : l'une, le matin, la seconde, à midi, et la troisième, le soir.

Le lendemain 10 thermidor, à 6 heures du matin, une nouvelle salve d'artillerie retentit, et à 7 heures on battit la générale.

A 8 heures, des détachements de la garde nationale et de la 94e demi-brigade se rendirent sur la place de la Liberté avec les tambours et la musique, et de là allèrent chercher l'administration et les corps judiciaires pour les escorter jusqu'au lieu des séances de l'administration municipale.

A 9 heures, tous les bataillons de la garde nationale et les troupes de la garnison étaient réunis sur la place de la Liberté.

Les corps constitués, précédés de la gendarmerie à cheval et suivis des six groupes qui, l'année précédente, figuraient dans le cortége et d'un détachement

du 24e régiment de cavalerie, se mirent en marche vers le Cours national par les rues de la Municipalité, St-Pierre, de l'Égalité et de l'Hospice (1).

Son arrivée sur le Cours a été annoncée par une salve d'artillerie.

Dans la première avenue du Cours étaient rangés les élèves de l'École d'équitation à cheval, leur maître en tête. A l'angle des deux Cours avait été établi un autel de la Patrie, orné de tapis, de guirlandes de feuillage et de fleurs, derrière lequel étaient les musiciens groupés en amphithéâtre. Dans la prairie à laquelle on accédait par un pont jeté sur le fossé d'enceinte, se voyait un trône recouvert, comme l'année précédente, d'un manteau au trois couleurs et portant les emblèmes de la tyrannie triumvirale.

Un des administrateurs municipaux, le citoyen Busnel, a prononcé un discours dans lequel il a retracé succinctement les malheurs dont les Français avaient été victimes, et les causes funestes qui les avaient fait naître ; il a représenté le pays dévoré par le monstre de l'anarchie, Robespierre, sacrifiant à son ambition ceux-là mêmes qui l'avaient le plus activement servi ; il a adressé des félicitations aux législateurs courageux qui avaient précipité sa chute, et il a terminé son discours par des vœux

(1) L'Administration municipale avait ordonné un balayage extraordinaire des rues que devait parcourir le cortége. Cette mesure n'était pas superflue, car il n'existait alors à Caen que deux balayeurs publics, dont le salaire avait été fixé, par une délibération du conseil général de la commune en date du 24 vendémiaire an IV, à 60 livres par mois.

pour la prospérité de la République et le maintien de la constitution de l'an III.

A la suite de ce discours, l'institut de musique a exécuté des symphonies; des hymnes patriotiques ont été chantées; puis la cérémonie s'est continuée, à l'instar de ce qui s'était passé le 10 thermidor an IV. — On avait placé sur le trône Robespierre la tête couronnée; une cuirasse qui représentait le manteau de l'hypocrisie dont il se couvrait sans cesse, des torches incendiaires, des poignards, une massue, des chaînes, et, au milieu de tous ces attributs, le code anarchique de 1793. Deux détachements, l'un de la garde nationale, l'autre de la troupe de ligne, marchèrent au pas de charge sur le monument. Le président de l'administration centrale y mit le feu, des pièces d'artifices le firent sauter, et, sur ses débris, on installa la statue de la Liberté.

Dans l'après-midi, à 5 heures, des manœuvres ont été exécutées dans la prairie par la garde nationale et les troupes de la garnison. Les élèves de l'école d'équitation se sont ensuite livrés à des exercices intéressants; et enfin des courses à pied et à cheval ont eu lieu. Les prix, consistant en deux paires de pistolets, ont été gagnés, celui de la course à cheval, par le citoyen Delabarre, aide-de-camp du général divisionnaire, et celui de la course à pied, par le citoyen Geppher, grenadier à la 94e demi-brigade.

L'ordre le plus parfait a régné pendant la fête, malgré la foule considérable qui en a suivi toutes les phases. Un seul accident a été signalé. La citoyenne Després et une jeune orpheline de 7 ans, Amélie

Seigneurie, demeurant rue St-Jean, furent renversées par un peloton de cavalerie. Leurs blessures n'eurent pas de suites graves, d'après une lettre de remercîment adressée à l'Administration municipale par le citoyen Dumesny, général de division.

En l'an VI, la solennité s'accomplit suivant le même programme et dans le même ordre que l'année précédente; seulement, il n'y eut, dans l'après-midi, ni manœuvres militaires ni jeux publics.

En l'an VII, tout se borna à des chants civiques, à un discours prononcé par un membre du corps municipal et à un défilé de la garde nationale et des troupes..... « Nous savons, écrivaient les administrateurs du département à la municipalité de Caen, le 1er thermidor, que vos facultés ne vous permettent pas de faire de dépenses, mais vous pouvez faire exécuter des manœuvres militaires et donner à la fête ce caractère guerrier qui convient aux Français et à des hommes libres. »

FÊTES DE LA JEUNESSE, DES ÉPOUX, DES VIEILLARDS, DE LA RECONNAISSANCE ET DES VICTOIRES, DE L'AGRICULTURE.

Les décrets des 27 brumaire et 7 ventôse an III, 3 brumaire et 18 floréal an IV, avaient institué des fêtes en l'honneur de la Jeunesse, des Époux, des Vieillards, de la Reconnaissance et des Victoires, et en l'honneur de l'Agriculture. Les époques et le mode de célébration de ces solennités furent déter-

minées par des arrêtés du Directoire exécutif en date des 19 ventôse, 27 germinal, 20 floréal, 20 prairial et 27 thermidor an IV.

I.

FÊTE DE LA JEUNESSE.

Par son arrêté du 19 ventôse an IV, après avoir chargé les administrations municipales de prendre les dispositions nécessaires pour la célébration de la fête de la Jeunesse, fixée au 10 germinal, et avoir invité les citoyens à montrer dans cette fête, *qui devait être dépourvue de pompe et de luxe,* l'esprit de patriotisme et de fraternité qui anime les vrais républicains, le Directoire exécutif disait qu'il fallait y faire entrer, autant que possible : 1° l'exécution de la loi sur l'instruction civique ; 2° l'armement des jeunes gens parvenus à l'âge de 16 ans ; 3° les récompenses à accorder aux élèves qui se seraient distingués dans les écoles nationales.

L'introduction du dernier de ces éléments dans le programme était commandée par des dispositions d'un décret du 27 brumaire an III, relatif aux écoles primaires, et d'un autre décret du 7 ventôse de la même année, ordonnant l'établissement d'écoles centrales pour l'enseignement des sciences, lettres et arts. « Des prix d'encouragement, portait le premier de ces décrets, seront distribués tous les ans aux élèves, en présence du peuple, dans la fête de la Jeunesse. — Les jeunes citoyens qui n'auront pas fréquenté les écoles seront examinés dans la même

fête, et s'il est reconnu qu'ils n'ont pas les connaissances nécessaires à des citoyens français, ils seront écartés, jusqu'à ce qu'ils les aient acquises, de toutes les fonctions publiques. » — Suivant le décret du 7 ventôse an III, des prix d'encouragement devaient être distribués tous les ans, en présence du peuple, dans la fête de la Jeunesse; « le professeur des élèves qui auront remporté les prix recevra une couronne civique; les élèves qui se seront le plus distingués dans cette fête et auront obtenu plus particulièrement les suffrages du peuple, obtiendront, s'ils sont peu fortunés, une pension annuelle, pour se procurer la facilité de fréquenter les écoles centrales. »

La fête de la Jeunesse fut célébrée pour la première fois à Caen le 10 germinal an IV. Elle avait été annoncée aux habitants par une proclamation du président de l'Administration municipale, le citoyen Daigremont, qui, après avoir fait connaître que la solennité aurait lieu suivant le mode déterminé par l'arrêté du 19 ventôse, invitait les pères de famille à y envoyer leurs enfants, les vieillards des deux sexes et les défenseurs de la patrie ayant reçu des blessures honorables, à y concourir. « Tous les citoyens, disait la proclamation, voudront participer à la célébration de cette fête nationale et prouver, par leur assistance, l'intérêt qu'ils prennent à ces jeunes rejetons, l'espérance de la patrie et les soutiens futurs de la République. » De son côté, l'Administration départementale avait adressé un appel pressant aux autorités municipales et aux habitants du Calvados.

Le jour de la fête, à 10 heures du matin, le cortége

se rendit, du lieu des séances de l'Administration du département, sur la place de la Liberté.

En tête se voyait un fort peloton de cavalerie ; il était suivi d'une compagnie de canonniers avec deux pièces de quatre et d'un bataillon de la garde nationale avec son drapeau.

Venaient ensuite :

Un groupe de jeunes gens décorés d'écharpes tricolores. Le plus grand d'entre eux portait une bannière avec cette inscription : *l'Espoir de la patrie.* Ce groupe était précédé d'un vieillard à cheveux blancs tenant, de chaque main, un enfant ;

Les instituteurs des écoles nationales avec ceux de leurs élèves qui s'étaient distingués ;

Les professeurs de l'École centrale : Bouisset, professeur d'histoire ; Pottier, professeur de langues anciennes ; Quesnot, professeur de mathématiques ; Fleuriau, professeur de dessin ;

La musique et les tambours ;

Un bataillon de jeunes gens de seize ans, précédé d'officiers de la garde nationale et portant le drapeau de la commune ;

Les jeunes gens de vingt-un ans appelés par la loi à l'inscription civique ;

Le général et son état-major ;

Les autorités constituées ;

Un groupe de défenseurs de la patrie, qui avaient reçu des blessures honorables, donnant le bras à des jeunes filles vêtues de blanc. L'un d'eux portait une bannière avec cette inscription : *Notre récompense est d'avoir mérité de la patrie ;*

Un groupe de vieillards des deux sexes.

La marche était fermée par un bataillon de la garde nationale et une compagnie de cavalerie.

Un autel de la patrie avait été élevé sur la place de la Liberté. Au centre se voyait un faisceau d'armes portant l'inscription suivante : *République française. L'Union fait la Force.* — A chacun des angles de l'autel avait été placée une colonne tronquée ; l'une d'elles supportait une couronne de laurier, et on y lisait : *Aux défenseurs de la Patrie la République reconnaissante;* une autre, une corne d'abondance d'où sortait une gerbe de blé, avec cette inscription : *Elle fructifiera pour les enfants de la patrie ;* la troisième, un faisceau d'armes; on y lisait cette imprécation : *Mort aux tyrans !* enfin la quatrième, une sphère, un compas, le niveau et d'autres emblèmes des sciences, avec cette inscription : *Les arts fleuriront avec la République.*

Le cortége s'étant rangé devant et autour de l'autel, le président de l'Administration centrale du Calvados prononça un discours. « A l'exemple de vos prédécesseurs, dit-il en terminant, apprenez, jeunes héros, aux ennemis de la République que vainement ils chercheront à la détruire, tant que vous aurez des bras à son service. Quoi ! vos concitoyens, quoi ! vos amis et vos frères, victimes du glorieux dévouement qui les immortalise, auraient arrosé de leur sang l'arbre de la liberté, pour qu'il séchât entre vos mains ? Non, ce soupçon vous outrage; non, vous ne souffrirez pas qu'après tant de sacrifices, le despotisme, plus furieux à sa renaissance, vous écrase sous un sceptre de fer ! »

Après ce discours qui fut bruyamment applaudi

et suivi des cris de : *Vive la République!* le général, aux sons d'une musique guerrière, distribua des armes aux jeunes gens de seize ans, rangés en bataille au centre de la place.

Les présidents des Administrations centrale et municipale décernèrent des prix aux jeunes élèves des écoles nationales : c'étaient des branches entrelacées de rubans tricolores.

Le président de l'Administration municipale reçut l'inscription des jeunes gens de vingt-un ans; puis le général donna l'accolade fraternelle aux blessés et passa en revue le bataillon des enfants.

La cérémonie se termina par le chant de *La Marseillaise* et par un défilé de la garde nationale et des troupes de ligne.

Les officiers municipaux conduisirent ensuite les jeunes gens à une récréation géographique qui avait lieu dans une salle d'une maison située au n° 9 de la place de la Liberté. Le citoyen Lemonnier montrait une nouvelle pièce d'optique, représentant les objets les plus intéressants des quatre parties du monde : on y voyait les principales villes de l'Europe, les différents ports de mer, les plus beaux monuments d'architecture, les temples et places publiques. Ce jour-là, les vues présentées étaient la ville de Coblentz, le palais de l'Électeur et le cours du Rhin, le fameux phare d'Égypte, une des sept merveilles du monde, l'île Minorque et le fort Louis.

L'année suivante, la fête de la Jeunesse fut célébrée suivant un programme à peu près identique à celui de l'an IV. Seulement, il devait y avoir dans

l'après-midi des jeux et exercices publics auxquels le mauvais temps mit obstacle, et le soir les jeunes lauréats furent conduits au théâtre où des places leur avaient été réservées. La représentation se composait de *La journée difficile ou les femmes rusées,* comédie en trois actes, de Dumaniant, et de *Paul et Virginie*, opéra en trois actes, de Lesueur.

En l'an VI, c'est encore sur la place de la Liberté que la fête eut lieu, dans les mêmes conditions que précédemment. Mais les troupes avaient été réunies sur le Cours national, où les autorités se transportèrent et d'où le cortége se rendit sur la place par les rues de l'Hospice, de l'Égalité, la place de la Raison, les rues Pierre, Le Pelletier et de la Municipalité.

De chaque côté de l'autel de la patrie avait été établie une estrade : sur l'une se placèrent les autorités constituées, et sur l'autre, les professeurs de l'École centrale, les instituteurs et leurs élèves, les vieillards et les défenseurs de la patrie.

Des discours furent prononcés par le commissaire du Directoire exécutif et par un des professeurs de l'École centrale ; puis on proclama les noms des élèves qui avaient fait le plus de progrès dans leurs études, et enfin les troupes défilèrent devant les autorités.

A 4 heures de l'après-midi, des courses à cheval et à pied eurent lieu sur le Cours national, où toutes les autorités s'étaient rendues et sur lequel la garde nationale et la troupe de ligne étaient rangées

en bataille. Le prix de la course à cheval fut décerné au citoyen Bernard Maisons, cavalier au 12e régiment de chasseurs; celui de la course à pied, au citoyen Pierre Berthier, caporal à la 73e demi-brigade. Les prix consistaient en une paire de pistolets et un sabre.

La fête, en l'an VII, eut moins d'apparat. Les autorités se rendirent, à 10 heures du matin, de la maison commune, dans le temple décadaire par les rues de la Liberté, du Musée, de Descartes, de Lepelletier, de Pierre, les place et pont de la Raison, les rues de l'Égalité, de l'Hospice et des Jacobins. Des estrades avaient été construites, sur lesquelles les autorités s'installèrent et où prirent place également les vieillards, les jeunes gens, les instituteurs avec leurs élèves.

Après des symphonies patriotiques et des chants civiques, un membre de l'Administration municipale prononça un discours sur la morale du citoyen. Les noms des jeunes lauréats furent ensuite proclamés, et la fête se termina par des chœurs.

II.

FÊTE DES ÉPOUX.

Suivant la loi du 3 brumaire an IV, la fête des époux devait être célébrée le 10 floréal de chaque année.

En notifiant les dispositions de cette loi aux Administrations centrales des départements, le Ministre de l'Intérieur disait :

« Exhortez les municipalités à remplir dignement l'intention que le législateur a manifestée d'honorer le mariage, cette institution salutaire et sacrée, principal fondement et peut-être principale cause de l'ordre social.....

« Imitons, dans les honneurs que nous rendrons aux époux, ces sages Romains qui avaient accordé des récompenses et même des priviléges très-étendus aux citoyens mariés, surtout à ceux qui avaient un grand nombre d'enfants.....!

« Mais qu'ils soient honorés les premiers, dans la fête des époux, ces parents dont les fils se distinguent dans les armées, ou succombèrent glorieusement en défendant la patrie! Qu'ils soient honorés les pères qui, entourés de leurs nombreux enfants, arrosent de leurs sueurs et fertilisent nos champs! Qu'ils soient encore honorés ceux dont les fils ont montré des talents dans l'administration des affaires publiques ou dans les lettres et les arts!

« ..... Les orateurs qui parleront dans la fête des époux doivent principalement s'attacher à combattre ce système d'égoïsme qui porte quelques hommes à s'isoler, à renoncer aux charmes d'une union légitime..... Le dégoût pour le mariage est toujours un indice certain de la corruption des mœurs..... »

La fête des époux n'a jamais été célébrée, à Caen, avec la solennité recommandée par l'autorité supérieure.

La première fois, elle coïncidait avec une fête ordonnée à l'occasion de la signature des préliminaires de la paix avec l'Empereur. Toutes les autorités constituées s'étaient réunies à la maison

commune, à 11 heures du matin. Là se présentèrent deux jeunes gens, qui avaient requis le ministère de l'officier public pour être mariés. Leur union fut prononcée, le président de l'Administration municipale donna à chacun d'eux un bouquet de roses, et ils reçurent les félicitations et les vœux de l'assemblée pour leur bonheur mutuel.

Le cortége se rendit ensuite sur la place de la Liberté, où les troupes et la garde nationale étaient réunies et où un autel de la patrie avait été élevé. Il prit place sur une estrade faisant face à l'autel. Le président de l'Administration municipale fit donner lecture, à haute voix, du message du Directoire exécutif contenant la relation des succès glorieux de l'armée du Rhin, qui avaient forcé l'Empereur d'accéder à des propositions de paix et à en signer les préliminaires. Cette lecture fut accueillie par des applaudissements, « mêlés, lit-on dans le procès-verbal, de vociférations de nature à causer du trouble dans une fête consacrée à la paix et à la réunion des esprits. »

Des discours devaient être prononcés en l'honneur de la fête des époux, mais les professeurs de l'École centrale et les instituteurs qui en avaient été chargés n'ayant pas eu le temps de les composer, le président de l'Administration municipale, ayant à ses côtés les deux jeunes gens qui venaient de se marier, prononça une allocution sur l'objet de cette seconde partie de la solennité; puis, les troupes défilèrent devant les autorités.

Les années suivantes, la fête des époux ne fut pas célébrée avec plus d'appareil.

En l'an VI, l'Administration municipale avait fait la recherche des personnes mariées qui, par quelque acte honorable, avaient mérité de servir d'exemples à leurs concitoyens, et de celles qui, quoique déjà chargées de famille, avaient adopté des orphelins ; elle se proposait d'écrire leurs noms sur un tableau d'honneur, de les proclamer publiquement et de leur décerner des couronnes civiques ; mais personne ne se présenta. On eut à regretter aussi l'absence des jeunes époux unis pendant le mois précédent et durant la première décade de floréal, qui avaient été invités à assister à la fête.

Cette fête se borna à un discours très-insignifiant prononcé par un des officiers municipaux du haut d'une estrade qui avait été établie au centre de la place de la Liberté, à l'exécution de morceaux de musique et de chants patriotiques, à un défilé de la garde nationale et de la troupe de ligne.

En l'an VII, la fête se passa dans la salle des séances de l'Administration municipale, en présence des corps constitués civils et militaires, des professeurs de l'École centrale, des instituteurs et de leurs élèves. Des jeunes gens des deux sexes récemment unis occupaient une place distinguée dans l'assemblée. Entre deux morceaux exécutés par la musique de la garde nationale, un discours fut prononcé par le citoyen Gervais de la Prise, membre de la municipalité.

A cette époque la situation financière de la commune de Caen n'était pas brillante. « Elle faisait une loi à l'administration, dit le procès-verbal de la fête,

d'apporter, comme en l'an III et dans les années subséquentes, la plus grande simplicité et la plus grande économie dans les solennités publiques. »

III.

FÊTE DES VIEILLARDS.

C'est le 10 fructidor an IV, que cette fête fut célébrée pour la première fois.

La veille, l'Administration municipale avait désigné, au scrutin, deux pères et deux mères de famille, de l'âge le plus avancé, non infirmes, jouissant dans la commune de la meilleure réputation de probité, de patriotisme et de vertu. Elle avait aussi dressé une liste de jeunes gens connus par leur excellente conduite et leurs sentiments patriotiques, qui devaient aller, dès le matin du jour de la fête, orner de feuillages la porte des habitations des vieillards jugés dignes d'être honorés.

Le 10 fructidor, à 11 heures, les Administrateurs municipaux, précédés d'enfants des deux sexes de 8 à 12 ans, d'un détachement de jeunes gens armés et d'un corps de musiciens exécutant des airs civiques, se portèrent vers les maisons des quatre vieillards qu'ils conduisirent à la maison commune. Les vieillards la tête couverte, marchaient appuyés sur quelques-uns des enfants qui étaient tous tête nue et silencieux.

De la maison commune le cortége se rendit sur la place de la Liberté. Tous les vieillards de la commune âgés de 60 ans au plus avaient été invités, par

une proclamation de la municipalité, à se trouver au lieu de la fête.

Une estrade avait été établie sur la place, les autorités s'y installèrent avec les quatre vieillards. Le Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration municipale prononça un discours sur le respect dû à la vieillesse. Ce discours fut suivi d'une allocution du président de l'Administration départementale sur le même sujet. Le président de l'Administration municipale posa ensuite sur la tête des vieillards des couronnes de verdure; de jeunes épouses leur présentèrent des corbeilles de fruits, ornées de fleurs. Les témoignages les plus touchants d'estime et de vénération leur furent prodigués.

Pendant toute la cérémonie, la musique se fit entendre et des hymnes appropriées à l'objet de la fête furent chantées.

Les vieillards furent ensuite reconduits chez eux avec le cérémonial qui avait présidé à leur sortie; puis le cortége se sépara.

Il devait y avoir, le soir, des danses, des exercices et des jeux auxquels les vieillards couronnés et tous ceux qui avaient pris part à la solennité du matin, avaient été invités à assister. Mais cette partie du programme, nous ignorons pour quel motif, resta sans exécution.

Seulement les vieillards furent conduits en cérémonie au théâtre par des jeunes gens que l'Administration municipale avait désignés. On les installa dans une loge décorée de feuillages et d'inscriptions. La députation les reconduisit à leur domicile après la représentation, qui se composait de la tragédie

du Cid, de Corneille, et du ballet *les Marchandes de modes.*

En l'an V, les dispositions de la fête furent les mêmes. Les Administrateurs municipaux, quand ils allèrent chercher les vieillards, étaient escortés de détachements de la garde nationale et de la troupe de ligne et précédés d'un corps de musique.

Au milieu de la place était un autel de la Patrie décoré de guirlandes de fleurs et surmonté d'une statue de la Liberté.

Le théâtre faisant relâche, des courses à cheval et des exercices d'équitation eurent lieu sur le Cours national; les vieillards y assistèrent.

En l'an VI, la cérémonie eut lieu sur une estrade établie à l'angle des deux Cours.

A 5 heures de l'après-midi les vieillards furent conduits au théâtre. On y représenta *Charles IX*, tragédie en 5 actes, de Marie-Joseph Chénier, et *Annette et Lubin*, opéra.

En l'an VII, c'est dans le temple décadaire que la fête fut célébrée.

On ne put donner aux vieillards le plaisir d'une représentation dramatique, le théâtre étant fermé.

IV.

FÊTE DE LA RECONNAISSANCE ET DES VICTOIRES.

« La vertu dont cette fête porte le nom, disait le Ministre de l'Intérieur, est au rang des premiers

devoirs pour quiconque a dans son âme le sentiment de la justice.....

« Honorons, dans cette solennité, les philosophes anciens et modernes qui, malgré les persécutions de la tyrannie et les calomnies de l'ignorance, ont osé signaler les superstitions, les erreurs tant religieuses que politiques, et qui ont consacré leur vie entière à la recherche de la vérité et à l'instruction de leurs semblables. Honorons tous les fondateurs des républiques, et surtout ceux qui, dans ces derniers temps, sont parvenus à établir un gouvernement régulier, fort, et qui déjà dirige avec tant de succès la nation vers ses brillantes destinées ! Honorons ces représentants vertueux qui ont toujours émis, à la tribune du Sénat, des opinions utiles au peuple ! Honorons les magistrats qui sortent purs des fonctions publiques ! Honorons enfin l'homme sensible et courageux qui a exposé ses jours pour conserver un citoyen à la patrie !...

« C'est aussi une occasion favorable de donner aux armées de nouveaux témoignages de l'admiration qu'elles inspirent. »

Un arrêté du Directoire exécutif du 20 floréal an IV avait déterminé le mode de célébration de cette fête fixée au 10 prairial.

« Les Administrations municipales prépareront un registre particulier sur lequel seront inscrits les noms de tous les citoyens de leur arrondissement qui consacrent leur temps et leur vie à la défense de la patrie; elles indiqueront l'armée dans laquelle ils servent; elles rappelleront les victoires que chacune de ces armées a remportées ; elles proclameront, à haute

voix, les noms des citoyens qui ont dû participer à leur gloire.

« Elles pourront faire mention particulière des faits qu'elles auraient à citer en faveur des militaires, généraux, officiers ou soldats, qu'une occasion plus favorable de se signaler auraient fait nommer spécialement; elles y feront commémoration de ceux que le sort des combats aurait fait glorieusement périr pour la cause de la liberté.

« Elles appelleront, à haute voix, les pères et mères des défenseurs de la patrie qui se seront signalés et leur donneront un témoignage public de la reconnaissance nationale.

« Elles offriront, autant que faire se pourra, des places distinguées aux pères et mères qui auraient l'avantage de fournir le plus de défenseurs à la patrie.

« Elles donneront une palme à tous les militaires de leur arrondissement qui auront eu l'honneur d'être blessés en combattant, leur décerneront ou leur feront décerner, après avoir proclamé leurs noms, un témoignage de gratitude.

« Cette cérémonie se fera, autant que possible, auprès d'une statue de la Liberté, ou d'un autel de la patrie, sur lequel seront posés des trophées ou des branches de laurier ornées de rubans tricolores.

« Des décharges d'artillerie, des chants civiques, des discours et des jeux tels que les localités peuvent les comporter, devront embellir cette solennité. »

La fête de la Reconnaissance fut célébrée à Caen le 10 prairial an IV, conformément aux indications données par le Gouvernement.

Le cortége était composé de la garde nationale

entière, des troupes de la garnison et de toutes les autorités. Y figuraient : 1° les pères et mères ayant fourni le plus de défenseurs à la patrie ; l'un d'eux portait une bannière qui avait pour devise : *C'est aujourd'hui que nous sentons le bonheur d'avoir eu beaucoup d'enfants ;* 2° les militaires de la commune blessés en combattant ; ils portaient la palme à eux décernée par l'Administration municipale et une bannière sur laquelle on lisait : *Il nous reste nos cœurs pour l'aimer et notre courage pour la défendre ;* 3° un groupe de jeunes citoyennes vêtues de blanc, avec des ceintures tricolores ; quatre d'entre elles portaient une urne ayant pour inscription : *Aux mânes des héros morts pour la patrie ! ils vivent dans nos cœurs.*

C'est sur la place de la Révolution (place des Casernes) que le cortége s'était formé. Là, après des couplets patriotiques chantés par les jeunes filles et des symphonies exécutées par la musique de la garde nationale, les pères et mères des défenseurs de la patrie offrirent aux jeunes citoyennes une bannière ayant pour devise : *La beauté sera le prix de la valeur.*

De là, la garde nationale, la troupe de ligne, la cavalerie, plusieurs compagnies de canonniers avec un train d'artillerie, toutes ces forces divisées en deux corps d'armée, se rendirent sur le champ de la Fédération, où chaque corps prit sa position pour une petite guerre. L'attaque et la défense furent exécutées avec tout le succès possible. « Nos gardes nationales, dit *l'Écho politique* du Calvados, se sont tenues avec l'activité de troupes exercées au feu, et elles ont fait voir, dans cette occasion, qu'ici tout

citoyen est soldat. » Les deux colonnes se réunirent ensuite pour recevoir les palmes que distribua le général Dugua.

On se rendit ensuite sur la place de la Liberté, où un autel de la Patrie avait été érigé ; des fanfares retentirent, qui furent suivies de chants civiques ; puis des discours furent prononcés par des membres des autorités constituées. Le président de l'Administration municipale appela alors les pères et mères des défenseurs de la patrie qui s'étaient distingués par leur bravoure et leur dévouement, et décerna à chacun d'eux une couronne civique.

Dans l'après-midi, sur la place de la Liberté, des divertissements et des danses eurent lieu, qui se prolongèrent jusqu'à la nuit.

En l'an V, la fête fut célébrée sur le Cours National. Le cortége, qui était formé des autorités constituées escortées par la garde nationale et la troupe de ligne, s'y transporta en quittant la maison commune. Là une estrade avait été élevée, sur laquelle les autorités et les états-majors prirent place. Les vétérans entouraient l'estrade ; sur le devant étaient groupés les défenseurs de la patrie, montrant les blessures honorables qu'ils avaient reçues dans les combats.

Le président de l'Administration municipale prononça un discours; puis il distribua des palmes aux militaires blessés. Les troupes de toutes armes défilèrent ensuite devant les autorités.

« Cette fête, lit-on dans le *Journal général du Calvados*, du 11 prairial an V, a fait plaisir à tous les amis de la patrie ; elle leur en aurait fait davantage si

quelques cris : *A bas les chouans, les redingotes carrées!* n'avaient décelé la présence de ces insectes venimeux, qui ne parviennent à l'existence que lorsque le corps politique tombe en putréfaction. Ainsi qu'il avait été arrêté, les frères et amis étaient dans un mouvement continuel, se portaient avec rapidité vers les divers bataillons de la garde nationale, et les canonniers semaient des bruits faux et perfides, donnaient les signaux convenus, etc. Tant de labeurs ont été perdus ; la montagne a accouché d'une souris; les accents de la reconnaissance publique pour les vainqueurs de l'Europe ont bientôt étouffé quelques cris factieux (1). »

L'année suivante, la fête eut lieu avec plus de pompe et de solennité.

A dix heures du matin, le cortége, réuni à la maison commune, se rendit sur le Cours National, par les rues de la Liberté, du Musée, de Descartes, de Lepelletier, de Pierre, de l'Égalité et de l'Hospice.

Arrivé sur le Cours, il fut témoin d'un simulacre de combat qui avait été organisé par les généraux. Une partie des troupes, représentant l'ennemi, s'était emparée du terrain ; il fallut le lui disputer. Des feux d'artillerie et de mousqueterie furent échangés. Les

(1) La même fête fut troublée, à Falaise, par les menées des Jacobins. La jeunesse de cette ville avait fait, après la cérémonie, une promenade civique, au son des tambours et de la musique. Les Jacobins ameutèrent contre eux une compagnie de volontaires. Ceux-ci, qu'on avait enivrés, poursuivirent les jeunes gens, les assaillirent à coups de sabre et en blessèrent plusieurs (*Journal général du Calvados*, n° du 17 prairial).

troupes républicaines qui accompagnaient le cortége s'élancèrent, au pas de charge, avec impétuosité, sur l'ennemi qui, malgré sa résistance, fut mis en déroute.

Le cortége se dirigea ensuite vers l'autel de la Patrie. Au centre de cet autel s'élevait une pyramide triangulaire, aux côtés de laquelle se voyaient des statues de la Victoire et de la Liberté.

Deux membres de l'Administration municipale et le général de division prononcèrent des discours dans lesquels ils exprimèrent les sentiments de la reconnaissance nationale pour les généreux citoyens qui, au prix de leur sang, avaient repoussé les efforts des ennemis coalisés contre la patrie et conquis la liberté par leurs victoires.

Les militaires blessés qui assistaient à la cérémonie, reçurent des palmes de la main du président de l'Administration municipale et les embrassements des administrateurs et généraux.

Pendant cette première partie de la fête, des couplets furent chantés après la petite guerre, au moment où l'Administration municipale offrait des palmes aux blessés, en l'honneur des défenseurs de la patrie et de l'armée victorieuse d'Italie.

Voici le dernier couplet chanté sur l'air : *La Victoire en chantant nous ouvre la barrière* :

Si des plus grands Romains Brutus fut le modèle,
Soyez plus, soyez leurs vengeurs !
Un prêtre règne au Capitole,
O honte de l'humanité !
Renversez cette vieille idole
Et relevez la Liberté :

Honneur, amour, reconnaissance
Pour les héros vainqueurs des Rois !
Bientôt la paix et l'abondance
Viendront couronner leurs exploits !

Dans l'après-midi, des courses à pied et à cheval eurent lieu sur le Cours où les autorités s'étaient de nouveau rendues.

Le prix de la course à cheval fut gagné par le citoyen Levasseur, dè Caen, adjudant général à l'armée d'Angleterre; et celui de la course à pied par le citoyen Vallée. Chaque prix consistait en une médaille d'argent portant, sur la face: *La patrie reconnaissante envers ses défenseurs*, et un trophée d'armes; au revers: *Fête de la reconnaissance et des Victoires, l'an VI de la République*; et en exergue: *Prix remporté par....*

La fête, en l'an VII, fut célébrée dans le temple décadaire. On y avait élevé une estrade qui était recouverte d'un tapis. Les murs du temple étaient revêtus de nombreuses inscriptions patriotiques. Deux membres de l'Administration municipale prononcèrent chacun un discours sur les objets qui devaient exciter la reconnaissance privée et publique. Ils en adressèrent particulièrement des témoignages aux braves défenseurs de la patrie mutilés dans les combats, ou qui avaient versé leur sang pour la Liberté. Les noms de deux gendarmes à la résidence de Caen, les citoyens Prain et Onfroy, qui avaient exposé leur vie en arrêtant un chef de Chouans, furent ensuite proclamés : deux paires de pistolets qu'ils

avaient saisies sur le brigand, leur furent remises par le président de l'Administration municipale.

Les artistes dramatiques chantèrent ensuite un hymne d'invocation à la Liberté. Les musiciens exécutèrent des airs patriotiques et la Fête finit par le chant de la Marseillaise.

V.

FÊTE DE L'AGRICULTURE.

« Quelle plus intéressante et utile institution, — disait le Ministre de l'Intérieur dans une proclamation à l'occasion de cette fête, fixée, par la loi du 3 brumaire an IV, au 10 messidor de chaque année, — que celle qui a pour but d'encourager le plus nécessaire des arts et de resserrer les liens qui unissent les cités aux campagnes !... Après le guerrier qui expose sa vie pour défendre nos moissons, nul ne mérite mieux de la patrie que celui qui les fait naître... L'orateur romain a fixé sa prééminence sur tous les arts, lorsqu'il a dit qu'il n'en était aucun de plus digne d'occuper les mains d'un homme libre... L'Agriculture ne pouvait guère fleurir en France sous la monarchie. Ceux qui l'exerçaient vivaient obscurs et dédaignés... Quoique le régime féodal fût à demi renversé, il pesait encore sur les habitants des campagnes, en les assujettissant à d'humiliantes corvées et à des droits très-onéreux.... C'est au Gouvernement républicain qu'il appartient de relever l'art de l'agriculture trop longtemps avili.... La fête instituée

pour célébrer ce premier des arts, offre aux magistrats une occasion favorable de prouver que le Gouvernement est dans l'intention constante de l'honorer et de l'encourager.... »

La fête de l'Agriculture fut célébrée à Caen, le 10 messidor an IV, conformément à un programme composé par le Directoire exécutif, à la date du 20 prairial précédent (1).

A dix heures du matin, le cortége, formé des autorités et de tous les employés des diverses administrations, se rendit de la maison commune sur la place de la Liberté, où étaient rangées la garde nationale et la troupe de ligne. Au milieu de la place s'élevait un autel de la Patrie, surmonté de la statue de la Liberté, tenant, d'une main, un faisceau d'épis, et montrant, de l'autre, les ustensiles de labourage entassés devant elle. Une charrue était placée devant l'autel; autour de cet instrument se voyaient des laboureurs, choisis parmi les plus anciens et les plus recommandables, qui étaient environnés de leurs femmes et de leurs enfants; ils tenaient d'une main un ustensile aratoire, et de l'autre un bouquet d'épis

(1) L'*Écho politique du Calvados,* imprimé chez Poisson, rue du Commerce, ci-devant Froide-Rue, fait connaître qu'en l'an IV « la fête de l'Agriculture a été célébrée avec pompe dans la majorité des cantons du département. Les cultivateurs se sont empressés de s'y rendre et de déposer sur l'autel de la Patrie les prémices des riches moissons dont la campagne est couverte; chacun briguait l'honneur de recevoir la couronne civique, et tous se disputaient l'avantage de participer à cette fête. Les discours les plus patriotiques ont été prononcés, la joie la plus pure y a régné, et dans beaucoup d'endroits la fête a été terminée par un repas frugal, servi sur un tapis de gazon. »

et de fleurs. L'Administration avait désigné un laboureur digne d'être proposé pour exemple; pendant toute la cérémonie, il fut placé à côté du président.

Sur une estrade établie en face de l'autel de la Patrie, étaient rangées les autorités constituées. Après un discours prononcé par le président de l'Administration municipale, le cortége se dirigea vers la campagne, précédé de la charrue et des laboureurs, en suivant les rues de la Liberté, du Musée, la place de l'Espérance, la rue Ecuyère, la place des Tribunaux, les rues de l'Union et de Bayeux. Il s'arrêta dans un champ, à gauche de la grande route de Bayeux, qui avait été disposé pour la cérémonie.

A un signal donné, les laboureurs se mêlèrent aux citoyens armés et échangèrent leurs ustensiles aratoires contre des fusils; puis le président de l'Administration municipale enfonça dans la terre le soc de la charrue et traça un sillon. Le président de l'Administration du département, le général et le commandant des troupes tracèrent aussi chacun le leur. Les laboureurs rendirent ensuite les fusils, ornés d'épis et de fleurs, et reprirent leurs instruments de travail, au haut desquels flottaient des rubans tricolores.

Le cortége revenu sur la place de la Liberté, le président et le laboureur honoré du prix déposèrent sur l'autel de la Patrie tous les ustensiles et les couvrirent d'épis, de fleurs et de diverses autres productions de la terre.

A ce moment, un artiste dramatique chanta les couplets suivants, composés, sur la demande de

l'Administration, par le citoyen Picquot, professeur à l'École centrale, qui, en les envoyant, s'était excusé de n'avoir pas eu le temps de faire mieux :

Honneur à l'Agriculture,
A ses bienfaits immortels,
Ce présent de la nature !
Nous lui devons des autels.
La véritable richesse
Qui s'écoule de sa main
Inspire notre allégresse
Et soutient le genre humain.

S'il faut venger la patrie,
L'Agriculteur est soldat,
Car tout Français doit sa vie
A la gloire de l'État :
Tantôt lançant le tonnerre,
Son bras vigoureux détruit ;
Tantôt fécondant la terre,
Le même bras nous nourrit.

Oui, les Français sont tous frères,
Ils confondent leurs travaux ;
Nous oublierons nos misères
Dans les douceurs du repos.
Grand Dieu ! c'est sous tes auspices
Que nous traçons ces sillons ;
Jette des regards propices
Sur nos naissantes moissons !

La fête fut terminée par des symphonies exécutées par la musique de la garde nationale et un défilé des troupes.

Le 10 messidor des trois années suivantes, la fête fut célébrée exactement de la même manière.

C'est dans un champ voisin de la grande route d'Harcourt qu'elle eut lieu en l'an V. Le cortége s'y rendit de la place de la Liberté par les rues de la Municipalité, de Lepelletier, de Pierre, la place et le pont de la Raison, la rue de l'Égalité, la place et le pont de la Révolution (1), les rues de la Révolution (2) et de Falaise.

Le laboureur dont la bonne conduite, l'intelligence et l'activité avaient paru à l'Administration municipale mériter d'être proposées pour exemple, était le citoyen Canon, de la commune de Caen.

En l'an VI et en l'an VII, le champ choisi pour la fête était voisin du *Mont-de-Santé*, au lieu dit les Champs-St-Michel.

POMPE FUNÈBRE EN MÉMOIRE DU GÉNÉRAL HOCHE.

Le 30 vendémiaire an VI, toutes les autorités se réunirent dans la salle des séances de l'Administration centrale. Les troupes de la garnison étaient rangées en bataille sur la place de l'Union. Le cortége se mit en marche vers 10 heures.

Les fonctionnaires publics et les officiers généraux rangés sur deux lignes tenaient à la main des branches de chêne et de cyprès. Au centre, devant les membres de l'Administration du département, marchaient quatre vétérans, portant l'effigie de Hoche, vêtue de l'uniforme et décorée des insignes de général en chef; la tête, exécutée en cire, était

(1) Place des Casernes et pont de Vaucelles.
(2) Rue de Vaucelles.

couronnée de laurier. Cette effigie était placée sur un grand bouclier reposant sur des drapeaux croisés et orné d'une riche draperie, que tenaient, aux quatre coins, les généraux Dumesnil et Delarue, l'adjudant général Levasseur et le commissaire-ordonnateur Hion. Ce groupe était précédé du corps de musique qui exécutait des symphonies funèbres.

Des détachements de la 94e demi-brigade et du 24e régiment de cavalerie fermaient la marche.

Le cortége parcourut les principales rues de la ville, et se rendit sur la place de la Liberté.

Au centre de la place, une pyramide quadrangulaire, de 36 pieds de hauteur, avait été construite; elle était peinte en granit et portait sur ses faces les inscriptions suivantes: *Au général Hoche la patrie reconnaissante! — Bataille de Hondscoot, de Neuwied; passage du Rhin. — Lignes de Wissembourg; déblocquement de Landau. — Affaire de Quiberon; pacification de la Vendée.*

A l'intérieur de la pyramide était un tombeau de forme antique, éclairé par une lampe sépulcrale.

Sur un autre point de la place avait été établie une estrade de dix pieds de haut sur quinze de base, peinte en marbre noir et gris, et ombragée de peupliers, de cyprès et de saules-pleureurs. On y accédait par des degrés. Au pied de cette estrade se voyaient une pièce de canon, un mortier, des bombes et des boulets, des cassolettes à l'antique, des trophées d'armes et de drapeaux tricolores dont les cravates étaient entremêlées de rubans noirs et de nœuds de crêpe.

Les autorités ayant pris place sur un amphithéâtre

qui avait été préparé pour elles, une salve d'artillerie annonça le dépôt de l'effigie du général sur l'estrade. Les représentants de l'armée, portant les coins de la draperie funéraire, restèrent debout sur les premiers degrés. Quatre femmes vêtues de noir, avec des écharpes blanches, tenant à la main des branches de cyprès, se placèrent devant eux. La musique et les chœurs se groupèrent de chaque côté de l'estrade.

Les troupes étaient rangées en carré, séparant le monument et les autorités constituées de la foule qui se pressait, émue et recueillie, sur la place.

Après l'exécution d'airs funèbres, suivis d'un roulement de tambours, le président de l'Administration centrale, le citoyen Bonnet, prononça un discours en l'honneur du grand citoyen, de l'intrépide soldat, du patriote dévoué, dont la France déplorait amèrement la perte.

« Nous venons, a-t-il dit, le deuil dans le cœur, célébrer la mémoire d'un brave défenseur de la patrie, qui la servit avec courage et loyauté..... Il n'est donc plus, ce jeune guerrier dont la renommée se plaisait à répéter les exploits ! A peine Hoche a-t-il atteint cet âge heureux où la raison vient en quelque sorte régulariser les élans du génie ; à peine commence-t-il à goûter les fruits d'un avancement aussi rapide que bien mérité, qu'une mort cruelle vient l'enlever à l'armée, à ses amis, à ses parents, à la grande famille dont il défendait si vaillamment les droits..... C'est à vous, soldats républicains, c'est à vous surtout à verser des pleurs sur la tombe d'un ancien camarade qui s'est rendu digne de commander

à des Français libres !.... Quant à vous, implacables ennemis de la liberté française, transportez-vous en idée dans cette enceinte respectable, vous y verrez la douleur et les regrets peints sur nos fronts....; mais vous démêlerez, à travers les larmes qui s'échappent de nos yeux, cette énergie patriotique qui ne nous permettra jamais de transiger ni avec le royalisme ni avec la superstition. Vous triomphez sans doute en ces moments de deuil où la République perd un de ses plus fermes appuis; mais recevez encore de nous cette terrible leçon: telle est la nature d'un gouvernement libre, que la perte d'un grand homme n'est jamais irréparable !.... »

Ce discours fut suivi d'une nouvelle symphonie. Puis le général Laugier prononça l'éloge funèbre de Hoche : il rappela ses exploits, ses talents militaires, les qualités qu'il avait déployées comme administrateur, ses vertus privées. « Citoyens et soldats, dit-il en terminant, Hoche est mort..., offrons à sa mémoire le seul tribut digne d'elle. Imitons son exemple. Jurons sur sa tombe de secourir les opprimés, d'anéantir les oppresseurs, de ne jamais transiger avec le factieux royalisme, quel que soit le masque dont il se couvre, et de vivre et mourir pour la liberté, l'égalité et la constitution de l'an III. » L'hommage rendu par le général Laugier au grand homme dont il était l'ami, fit couler des larmes sincères et éclater les applaudissements les plus sympathiques : *Hoche est mort ! Nous avons perdu notre ami, notre défenseur !* s'écriait-on dans le peuple.

Après cet élan d'attendrissement, le citoyen Lochet,

chef de la 94e demi-brigade, chanta d'une voix émue la strophe suivante :

Unissons les cyprès aux palmes de la gloire,
Et mêlons les regrets aux chants de la victoire;
Toi qui fis fleurir l'olivier
Aux rives de la Loire,
Qui fis plier le Germain altier,
Ta mémoire,
Ton nom, tes immortels succès
Sont gravés à jamais
Dans le cœur des Français!
Pourquoi ces noirs cyprès, enfants de la Victoire?
Hoche vit pour jamais au temple de la Gloire!

Les femmes en tenue de deuil, suivies des vieillards et des guerriers, allèrent, en chantant l'hymne de Chénier, déposer sur l'effigie de Hoche les branches de cyprès qu'elles portaient; puis, au son d'une musique funèbre, les autorités constituées, leurs branches de chêne à la main, rendirent au héros le même hommage.

Le cortége reformé dans l'ordre que nous avons indiqué, se porta vers la pyramide pour y placer l'effigie du jeune général. A ce moment, une musique guerrière se fit entendre; le chant de la Marseillaise retentit, le refrain : *Aux armes, Citoyens!* fut répété par le peuple entier, au bruit d'une décharge d'artillerie.

Le président de l'Administration municipale, le citoyen Louvel-Janville, donna ensuite lecture du procès-verbal de la cérémonie funèbre célébrée à Paris; cette lecture fut saluée par les cris de : *Vive la République! Vive la Constitution.*

Le chœur exécuta *Le Chant du départ*; les troupes défilèrent devant la pyramide, et les autorités rentrèrent à la maison commune où le cortége se sépara.

FÊTE CÉLÉBRÉE LE 20 NIVÔSE AN VI A L'OCCASION DE LA RATIFICATION DU TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO.

La glorieuse campagne d'Italie se termina par le traité de Campo-Formio signé le 27 octobre 1797 (27 vendémiaire an VI). Le Directoire avait imposé à Bonaparte l'entier affranchissement de l'Italie; mais ne tenant aucun compte de cette injonction, le jeune général assigna à la République Cisalpine, dont l'existence était reconnue, l'Adige et Mantoue; à la France, le Rhin, Mayence et les îles Ioniennes. Le traité obligeait l'Empereur à rendre la liberté à La Fayette, à donner le Brisgau en compensation au duc de Modène et un autre territoire en Allemagne au Stathouder de Hollande; il abandonnait à la maison d'Autriche Venise avec Le Frioul, l'Istrie, la Dalmatie, les bouches du Cattano. L'Autriche, après tant de défaites, n'espérait ni obtenir des conditions aussi avantageuses, ni s'indemniser aussi largement de ses pertes accumulées. Le Directoire auquel Bonaparte avait écrit: « Je crois avoir fait ce que chacun de vous eût fait à ma place..... Il ne me reste plus (était-il sincère en s'exprimant ainsi?) qu'à rentrer dans la foule, à reprendre le soc de Cincinnatus et à donner l'exemple du respect pour les magistrats et de l'aversion pour le régime militaire, qui a détruit tant de Républiques et perdu plusieurs États »; — le Directoire était mécontent des conditions

de la paix; mais il n'osa pas le faire paraître en présence de la joie qu'avaient montrée les Parisiens, las de la guerre.

Une grande fête eut lieu à Paris à l'occasion de la ratification du traité de Campo-Formio, et cette manifestation d'allégresse se répéta sur tous les points du territoire de la République.

A Caen, le 19 ventôse an VI, dans la soirée, pendant que des salves d'artillerie étaient tirées sur les remparts de la citadelle, le sergent de la municipalité et le *trompette* de la commune, en exécution d'un arrêté de l'administration municipale, se portèrent, à cheval, ayant à la main une branche de laurier ornée de rubans tricolores, à tous les carrefours et sur toutes les places publiques, pour y donner lecture du message du Directoire exécutif annonçant la ratification du traité.

Le 20, à 9 heures du matin, la garde nationale et les troupes de la garnison se réunirent sur la place de la Liberté. A 10 heures, le maire, suivi des officiers municipaux, arriva sur la place, et, de là, il se transporta, escorté de la force armée, sur les autres places publiques de la ville où il donna lecture de la proclamation, et ensuite, au lieu des séances de l'Administration centrale.

Le cortége, formé de toutes les autorités constituées se rendit dans l'église de la ci-devant abbaye de St-Étienne. Une estrade avait été établie dans le transept de l'édifice; elle était décorée de drapeaux tricolores et de guirlandes de lierre. Sur cette estrade était suspendu un globe terrestre, de trois pieds de diamètre, au-dessus duquel planait la Liberté; on y

lisait les inscriptions suivantes : *Fuyez, fuyez, tyrans ; c'est ici mon empire ! — Vive la grande nation ! — Le drapeau tricolore rallie nos guerriers, l'olivier de la paix ralliera tous les cœurs. — Salut aux braves mutilés en combattant les rois ! — Soldats de la liberté, Albion vous brave encore ! — Les droits du peuple français sont dictés par la Nature et proclamés par la Victoire.*

La musique exécuta une symphonie guerrière ; puis le président de l'Administration centrale prononça un discours qui commençait ainsi :

« La paix, si fortement désirée par les Républicains, amis de l'humanité et de la patrie ; la paix, qui fait briller dans cette nombreuse assemblée la joie, le bonheur et le contentement ; la paix enfin, qui cicatrise les plaies de l'État, qui affermit notre Constitution, assure la gloire et la prospérité de la République ; voilà votre ouvrage, incomparables héros ! C'est à vos innombrables victoires que nous devons ces bienfaits !.... »

Ce discours fut salué d'acclamations unanimes et suivi de chants patriotiques.

La troupe fit entendre ce cri de guerre : *Aux armes, camarades ! terrassons les Anglais !* et elle prêta le serment de ne poser les armes qu'après les avoir vaincus.

Alors la musique exécuta plusieurs morceaux de l'opéra de la *Belle Arsène*, de Monsigny, notamment celui-ci : *Rien ne plaît tant aux yeux des belles que le triomphe des guerriers.*

Des artistes dramatiques chantèrent des couplets sur l'air : *A l'amour livrez vos cœurs*, qui se terminaient par ce refrain :

Quand la paix et le bonheur
Sont garantis par la victoire ;
Quand la paix mène au bonheur,
Chantons la gloire et la valeur.

D'autres couplets furent encore chantés et la cérémonie se termina par le *Chant du Départ*.

Le cortége revint sur la place de la Liberté, où les troupes défilèrent.

Le soir, la ville fut complètement illuminée; un feu d'artifice fut tiré dans la prairie, et un bal public eut lieu dans la ci-devant église des Missionnaires.

FÊTE DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE.

Le 13 pluviôse an VI, le conseil des Cinq-Cents, « considérant que l'établissement des fêtes nationales est un puissant moyen de réunir tous les Français dans les mêmes sentiments, et qu'à l'époque prochaine où les citoyens vont exercer leur droit de souveraineté, il importe que l'amour de la patrie et le désir de maintenir la Constitution de l'an III pénètrent dans tous les cœurs et prédominent sur toutes les opinions, » décida qu'il serait célébré, le 30 ventôse de chaque année, dans toutes les communes de la République, une fête qui serait nommée la fête de la *Souveraineté du Peuple*.

« Le caractère essentiel attaché à cette fête, disait le Directoire exécutif dans une proclamation du 28 pluviôse, n'est point un frivole appareil destiné à vous rappeler votre puissance et votre gloire; vous en avez rempli le monde, il n'est pas nécessaire

de vous les retracer. Mais c'est l'enthousiasme constitutionnel qu'il s'agit d'inspirer ou d'entretenir parmi vous..... Les législateurs ont voulu qu'au milieu de la pompe d'une fête publique, dans ces réunions touchantes où la bienveillance rapproche et confond les affections, les Français, comparant leurs espérances actuelles avec tout ce qui s'est passé, pussent s'écrier, à la fois, le même jour, à la même heure, sur les points les plus éloignés de leur immense territoire : *Il est vrai ! c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaires et électorales que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la République !* (art. 376 de la Constitution). »

A l'occasion de cette fête, l'Administration municipale fit une proclamation dans laquelle, après avoir dit que le but de l'institution était de rappeler au peuple assemblé, la veille du jour où il allait entrer dans l'exercice de ses droits, que le maintien de sa souveraineté dépendait de la bonté des choix qu'il ferait dans les élections, elle invita tous les citoyens ayant droit de voter dans les assemblées primaires à assister à cette cérémonie qui commencerait à 9 heures du matin. « Là, ajoutait l'Administration municipale, au milieu de chants et d'hymnes patriotiques, il leur sera donné lecture de la proclamation du Directoire exécutif, relative aux élections, qui contient des conseils propres à les éclairer et à diriger leurs choix. »

La fête devait avoir lieu sur la place de la Liberté ; mais une neige abondante força l'autorité de la célébrer dans la salle la plus spacieuse de la maison commune.

Vers 10 heures du matin, le cortége se rendit au lieu de la réunion dans l'ordre suivant :

Quatre jeunes gens, choisis parmi ceux qui avaient fréquenté le plus assidûment les écoles publiques et qui s'étaient distingués par leur patriotisme, marchaient en avant, portant des bannières sur lesquelles se lisaient ces inscriptions : — *La souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des citoyens* (art. 17 des Droits de l'homme et du citoyen). — *L'universalité des citoyens français est le souverain* (art. 2 du Code constitutionnel) — *Nul ne peut, sans une délégation légale, exercer aucune autorité ni remplir aucune fonction publique* (art. 19 de la Déclaration des droits). — *Les citoyens se rappelleront sans cesse que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaires et électorales, que dépendent principalement la durée et la prospérité de la République* (art. 376 de la Constitution).

Suivaient des vieillards ayant chacun à la main une baguette blanche.

Après eux, marchaient les fonctionnaires publics et des groupes de défenseurs de la patrie.

Dans la salle on avait érigé un autel sur lequel était placé le livre de la Constitution.

La cérémonie commença par des symphonies et des chants patriotiques. Puis, les vieillards s'avancèrent, et, réunissant leurs baguettes, ils en formèrent un faisceau lié avec des rubans tricolores.

Un des vieillards monta sur les degrés de l'autel et adressa aux magistrats les paroles suivantes :

« La souveraineté du peuple est inaliénable. Comme il ne peut exercer par lui-même tous les droits qu'elle lui donne, il délègue une partie de sa puissance à

des représentants et à des magistrats choisis par lui ou par des électeurs qu'il a nommés. C'est pour se pénétrer de l'importance de ces choix que le peuple se rassemble aujourd'hui. »

Le président de l'Administration municipale répondit :

« Le peuple a su, par son courage, reconquérir ses droits longtemps méconnus ; il saura les conserver par l'usage qu'il en fera ; il se souviendra de ce précepte qu'il a lui-même consacré par sa Charte constitutionnelle : que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaires et électorales que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la République. »

Il fut alors donné lecture de la proclamation du Directoire exécutif relative aux élections. Des chants et des airs patriotiques terminèrent la cérémonie.

Le président de l'Administration municipale annonça que les courses à pied et à cheval qui devaient avoir lieu dans l'après-midi étaient ajournées, à cause du mauvais temps, au 1er décadi du mois de germinal, jour de la fête *de la Jeunesse.*

FÊTE DU 18 FRUCTIDOR.

L'anniversaire du coup d'État exécuté, le 18 fructidor an V, par les directeurs Barras, Rewbell et Lareveillère-Lépeaux contre leurs deux collègues, Carnot et Barthélemy et contre les conseils des Cinq-Cents et des Anciens, pour éteindre le foyer d'une conspiration royaliste dont les ramifications s'étendaient sur toute

la France, fut fêté, en l'an VI, dans toutes les communes de la République.

« Nous célébrerons le 18 du présent mois, disaient les membres de l'Administration centrale du Calvados dans une proclamation du 7 fructidor an VI, cette époque à jamais mémorable où la République, menacée par la coalition de ses plus implacables ennemis, devait être anéantie; ce jour qui éclaira les forfaits des royalistes et fut pour eux le dernier; ce jour où la foudre républicaine vengea l'outrage fait à la liberté !....

« Journée immortelle du 18 fructidor, vous vivrez à jamais dans le cœur des hommes libres ! Peuple français, c'est ton jour triomphal ; c'est par ton courage et l'énergie de ton gouvernement que la liberté repose maintenant sur les bases indestructibles d'une constitution républicaine.....

« Citoyens, célébrons avec éclat l'anniversaire d'un si beau jour ! livrons-nous aux douces effusions d'une joie fraternelle ! La liberté sourit aux jeux de ses enfants : que des hymnes républicains chantent ses préceptes et ses bienfaits ! Entourons son autel, jurons de pratiquer les vertus qu'elle commande, et que leur exercice constant soit désormais notre seule offrande à la patrie ! »

Le 17 fructidor, à 6 heures du soir, une salve d'artillerie annonça la fête du lendemain.

Le 18, à 6 heures du matin, une autre salve fut tirée au Château.

A 9 heures, obéissant au son du rappel, les bataillons de la garde nationale et la troupe de ligne se rendirent sur la place de la Justice où ils se rangèrent en bataille.

Des détachements de grenadiers de la milice citoyenne et de la garnison allèrent chercher l'Administration municipale au lieu de ses séances et les corps judiciaires au local des audiences des tribunaux, pour les conduire à la salle des réunions de l'Administration centrale.

Les corps constitués rassemblés se mirent en marche avec la même escorte, augmentée de la compagnie des vétérans nationaux.

Un piquet de cavalerie ouvrait la marche du cortége dans lequel figuraient, au milieu des diverses autorités, les instituteurs des écoles primaires avec leurs élèves, les défenseurs de la patrie couverts de blessures reçues sur les champs de bataille, les artistes dramatiques.

Le cortége se dirigea vers le Cours National par les rues Écuyère, de Descartes, de Lepelletier, de l'Égalité et de Scévola.

Une estrade était établie à l'angle des deux Cours. La partie supérieure de cette estrade était surmontée d'une pyramide sur laquelle se lisaient diverses inscriptions. On y voyait les statues de la Liberté et de l'Égalité et d'autres attributs.

Le président de l'Administration municipale, après l'exécution d'une symphonie et de chants patriotiques, prit la parole :

« Citoyens, dit-il [1], rappelez-vous ces moments d'horreur et de perfidie où des hordes d'émigrés vomies sur nos côtes, s'étaient répandues sur tous les points, et portaient partout le fer, le pillage et le feu ; où des prêtres sanguinaires, la torche à la main, prêchaient, au nom d'un Dieu de paix, le crime et

le meurtre... Les assassinats se commettaient en plein jour avec une férocité sans exemple; les fonctionnaires publics expiraient sous le poignard des émigrés; les acquéreurs de domaines nationaux voyaient leurs propriétés incendiées; les patriotes étaient égorgés dans les bras de leurs épouses et jetés sur des brasiers ardents, et le trône devait se relever sur les cadavres sanglants des républicains..... Mais l'excès de l'oppression en amène toujours le terme. Les yeux du peuple furent dessillés; il s'indigna d'être comprimé par une poignée d'assassins : les représentants fidèles à la cause populaire, les membres purs du Gouvernement se prêtèrent un mutuel appui, et l'outrage fait à la liberté fut vengé..... »

Après ce discours, l'institut de musique exécuta les *airs chéris* des républicains, et des hymnes patriotiques furent chantés.

Les troupes défilèrent ensuite devant les autorités constituées, et le cortége se remit en marche pour se rendre sur la place de la Liberté où il se sépara.

Dans l'après-midi, vers 4 heures, des évolutions militaires eurent lieu sur le Cours National, qui furent suivies de joûtes sur l'eau.

Le soir, il y eut des illuminations générales, un feu d'artifice tiré sur l'estrade à l'angle des deux Cours, et un bal dans l'église du ci-devant Séminaire.

FÊTE FUNÉRAIRE EN MÉMOIRE DES CITOYENS BONNIER ET ROBERJOT.

Les citoyens Bonnier, Roberjot et Jean Debry avaient été chargés par le Directoire exécutif de

négocier la paix au congrès de Rastadt. « Après la déclaration de guerre à l'Empereur d'Allemagne (ventôse an 7), le congrès était resté assemblé. On était près de s'entendre sur la dernière difficulté, celle des dettes, mais les deux tiers des États avaient rappelé leurs députés..... Il ne restait plus que quelques députés de l'Allemagne, et, la retraite de l'armée du Danube ayant ouvert le pays, on délibérait au milieu des troupes autrichiennes. Le Cabinet de Vienne conçut alors un projet infâme, et qui jeta un long déshonneur sur sa politique; il avait fort à se plaindre de la fierté et de la vigueur que nos ministres avaient déployées à Rastadt; il leur imputait une divulgation qui l'avait singulièrement compromis aux yeux du corps germanique, c'était celle des articles secrets convenus avec Bonaparte pour l'occupation de Mayence, articles qui prouvaient que, pour avoir Palma-Nova dans le Frioul, le Cabinet autrichien avait livré Mayence et trahi d'une manière indigne les intérêts de l'Empire. Ce Cabinet était fort irrité et voulait tirer vengeance de nos ministres. Il voulait de plus se saisir de leurs papiers, pour connaître quels étaient ceux des princes germaniques qui, dans le moment, traitaient individuellement avec la République française. Il conçut donc la pensée de faire arrêter nos ministres, à leur retour en France, pour les dépouiller, les outrager, peut-être même les assassiner.......

« ...... Jean Debry, Bonnier et Roberjot partirent le 9 floréal, à 9 heures du soir. Ils occupaient trois voitures avec leurs familles. Après eux venaient la légation ligurienne et les secrétaires

d'ambassade. D'abord on fit des difficultés pour les laisser sortir de Rastadt, mais enfin tous les obstacles furent levés et ils partirent. A peine étaient-ils à cinquante pas de Rastadt, qu'une troupe de hussards de Szeckers fondit sur eux le sabre à la main, et arrêta les voitures. Celle de Jean Debry était la première ; les hussards ouvrirent violemment la portière, et lui demandèrent s'il était Jean Debry. Sur sa réponse affirmative, ils le saisirent à la gorge, l'arrachèrent de sa voiture, et, aux yeux de sa femme et de ses enfants, le frappèrent à coups de sabre. Le croyant mort, ils passèrent aux autres voitures, et égorgèrent Roberjot et Bonnier dans les bras de leurs familles. Les membres de la légation ligurienne et les secrétaires d'ambassades eurent le temps de se sauver. Les brigands chargés de cette exécution pillèrent ensuite les voitures et enlevèrent tous les papiers.

« Jean Debry n'avait pas reçu de coup mortel. La fraîcheur de la nuit lui rendit l'usage de ses sens, et il se traîna tout sanglant à Rastadt....... Les membres de la députation restés au Congrès prodiguèrent à Jean Debry et aux familles des ministres assassinés les soins les plus empressés. Ils se réunirent ensuite pour rédiger une déclaration, dans laquelle ils dénonçaient au monde l'attentat qui venait d'être commis, et repoussaient tout soupçon de complicité avec l'Autriche. Ce crime, connu de toute l'Europe, excita une indignation universelle... » (1).

(1) Thiers, Histoire de la Révolution française.

Le 22 floréal, le Conseil des Anciens, en dénonçant cet attentat aux Gouvernements et aux hommes justes de tous les pays, et déclarant s'en remettre au courage des Français pour le venger, décida qu'il serait célébré, dans les deux Conseils, dans tous les cantons de la République et dans les armées de terre et de mer, une fête funéraire en mémoire des victimes.

« Dans cette fête, porte la loi, les Gouvernements coupables de l'assassinat des ministres français y seront voués à la vengeance des peuples et à l'exécration de la postérité.

« Dans la même fête, les noms des conscrits du canton partis pour l'armée, ainsi que ceux des volontaires seront proclamés solennellement et affichés honorablement au lieu le plus apparent de l'Assemblée. — Les noms de ceux qui n'ont pas rejoint les drapeaux, seront honteusement désignés et affichés au temple décadaire; ils ne seront effacés qu'à mesure du départ des conscrits et en présence du peuple assemblé aux jours de décades. »

La loi portait encore que les ministres de la République française à Rastadt, leurs veuves ou leurs enfants recevraient une indemnité proportionnée à la valeur des effets qui leur avaient été volés, et à la somme qui était dans la caisse de la légation, lorsqu'elle avait été pillée; — qu'il serait, en outre, délivré, à titre de propriété incommutable, à la veuve du citoyen Roberjot et aux deux enfants du citoyen Bonnier, pour leur tenir lieu de pension, un domaine national, dont le revenu ne pourrait excéder 1,500 fr. en produit net pour chacun des enfants du citoyen Bonnier et le double pour la veuve du citoyen

Roberjot ; — enfin qu'il serait frappé une médaille pour perpétuer la mémoire de l'attentat.

Voici comment la fête ordonnée par la loi du 22 floréal fut célébrée dans la ville de Caen.

Le 19 prairial, à 8 heures du soir, un coup de canon tiré de la citadelle annonça la cérémonie ; il fut répété d'heure en heure jusqu'au lendemain à midi.

Le 20, à 9 heures du matin, les bataillons de la garde nationale, la troupe de ligne et les canonniers, avec quatre pièces de campagne, prirent position sur la place de la Liberté.

A 9 heures 1/2, les autorités constituées se réunirent dans le temple décadaire. Là, après un discours prononcé par un membre de l'Administration municipale, les noms des conscrits partis pour l'armée, ainsi que ceux des volontaires furent proclamés et affichés sur une colonne blanche ; ceux des conscrits réfractaires furent honteusement signalés et affichés sur une colonne noire.

Le cortége se mit ensuite en marche, précédé par la gendarmerie et un peloton de cavalerie. Les fonctionnaires publics décorés du ruban tricolore avaient couvert leur ruban d'un crêpe ; les autres portaient un ruban noir au bras gauche.

Au milieu du cortége se voyaient, à la suite des artistes dramatiques et de la musique militaire, quatre hommes coiffés de toques blanches avec un voile noir, l'un portant une branche d'olivier brisée et ensanglantée, un autre une branche de cyprès, les deux autres des vases lacrymatoires.

Venaient ensuite quatre vétérans, portant sur un

brancard une urne cinéraire couverte d'inscriptions et couronnée de cyprès. Les coins de la draperie sur laquelle cette urne était placée étaient tenus par un membre de l'Administration centrale, deux officiers de l'état-major et un membre de l'Administration municipale.

Derrière, marchaient quatre femmes vêtues de blanc, portant des écharpes noires et tenant à la main des branches de cyprès.

Le cortége se dirigea par les rues de l'Industrie (de l'Oratoire), de l'Égalité, de Pierre, de Lepelletier, de Descartes, vers le temple consacré aux fêtes nationales.

Au centre de cet édifice avait été établie une estrade peinte en marbre noir et gris et décorée de lampes funéraires, de branches de cyprès et d'autres emblèmes de deuil. On y lisait les inscriptions suivantes: — *Aux mânes de Bonnier et de Roberjot la patrie reconnaissante.* — *Le* 9 *floréal de l'an VII*, *à* 9 *heures du soir, le Gouvernement autrichien a fait assassiner par ses troupes les ministres de la République Française Bonnier, Roberjot et Jean Debry, chargés par le Directoire exécutif de négocier la paix au Congrès de Rastadt.*

L'urne cinéraire fut déposée sur l'estrade : les hommes et les femmes qui l'accompagnaient se placèrent sur les degrés et y restèrent dans l'attitude de la douleur. Les troupes se rangèrent autour du monument, et les autorités civiles et militaires occupèrent les places qui leur avaient été destinées.

Une musique lugubre se fit alors entendre. Puis, après un moment de silence, une voix forte cria :

Vengeance!.... *Vengeance!....* Cette exclamation fut suivie d'un roulement de tambours prolongé.

Le président de l'Administration départementale et un professeur de l'École centrale prononcèrent successivement des discours, après lesquels une marche funèbre fut exécutée par le corps de musique.

Les groupes d'hommes et de femmes déposèrent les branches de cyprès autour de l'urne ; les autorités constituées en firent autant.

Quand celles-ci eurent repris leurs places, le président de l'Administration du département, debout sur l'estrade, prononça l'imprécation suivante :

« Le peuple français dévoue le tyran de l'Autriche aux furies. Il dénonce ses forfaits au monde indigné. Il en appelle à tous les peuples, à ses fidèles alliés, à son propre courage ; il charge les républicains de sa vengeance. Guerre à l'Autriche !.. Vengeance !.. Vengeance !.. Vengeance ! »

A la suite de cette imprécation, les artistes dramatiques chantèrent l'hymne des Marseillais ; le refrain : *Aux Armes, Citoyens*, fut répété par le peuple, et le cortége se sépara, après avoir défilé devant le monument.



HISTOIRE

DE DEUX

FABLES DE LA FONTAINE

LEURS ORIGINES, LEURS PÉRÉGRINATIONS

PAR A. JOLY,
Membre titulaire.



On a vu des naturalistes écrire tout un volume sur un seul insecte ou sur une plante. Il est dans La Fontaine plus d'une fable pour laquelle on pourrait presque en faire autant. Quel vaste champ s'ouvre en effet lorsqu'on veut, remontant jusqu'à la naissance de quelques-unes des inventions qu'il a développées, les suivre dans toutes leurs transformations diverses! Et quelle étude plus piquante que de voir ainsi un seul et même récit s'en allant à travers les âges, toujours un et toujours divers, se modifiant selon le pays, le temps, le climat, la civilisation, ici perdant quelque chose, là gagnant davantage, changeant de ton, de couleur, souvent même de moralité; que de le retrouver et de le ressaisir sous tous ses déguisements? Il n'est presque pas une de ses fables à propos de laquelle on ne puisse ainsi faire, si l'on veut, le tour du monde en quelques heures.

Je voudrais, prenant pour exemple l'une des plus fameuses, remontant à son origine et la suivant en

toutes ses étapes, montrer de combien de transformations diverses une seule idée est susceptible, et comme on en peut tirer tout un chapitre de littérature comparée. On a fait plusieurs fois de ces rapprochements. L'intérêt de la présente étude, si intérêt il y a, sera d'essayer d'être plus complète, et de présenter rassemblés des textes qui ne sont pas à la portée de tous (1).

La fable des *Animaux malades de la peste*, par laquelle s'ouvre avec tant d'éclat et d'une façon si magistrale le deuxième recueil publié par La Fontaine, est une de celles qu'il a le plus savamment composées. L'auteur, en qui l'on a enfin avec raison cessé de voir un *bonhomme*, ayant à peine conscience de son génie, un *fablier* portant naturellement des fables comme le pommier porte des pommes, tandis qu'il a été un des artistes les plus ingénieux et les plus consommés de son temps, y a réuni une foule d'éléments divers, qu'il a soudés habilement, mais dont il est aisé de retrouver la trace. L'entrée en matière et le corps de la fable ont des origines tout à fait différentes. Dans le début, dont La Fontaine, qui se rendait bien compte de ce qu'il faisait et qui connaissait toutes les règles des rhéteurs, a voulu faire comme l'exorde magnifique de son second volume, on retrouve un souvenir évident de certains récits classiques, de Sophocle en son *Œdipe*, de

(1) Nous donnerons dans les Notes les textes (européens) que nous n'aurons pas cités intégralement, ou que nous aurons traduits. On y trouvera des versions grecques, latines, françaises, italiennes, espagnoles, allemandes et anglaises, des traductions de l'arabe, du persan et du turc.

Lucrèce, de Virgile, d'Ovide et du Décaméron de Boccace, habilement fondus et relevés de traits qui n'appartiennent qu'au conteur français.

Le fonds même de la fable lui a été fourni par toute une légion d'écrivains qui se la sont transmise à travers les âges en la marquant tour à tour d'une empreinte particulière.

C'est dans l'Inde qu'on rencontre le premier germe et la première ébauche du chef-d'œuvre. Cela devait être : l'Inde n'est-elle pas la terre classique et le grand arsenal de tous les contes? C'est de là que sont sortis la plupart de ceux qui ont amusé depuis les âges les plus reculés les imaginations populaires ; c'est là que l'on peut presque à coup sûr aller chercher la patrie de tout récit dont on ne connaît pas l'origine. La Fable en particulier avait toutes sortes de raisons pour naître dans l'Inde. Quand un peuple est comme celui-là absorbé dans le panthéisme le plus absolu ; quand il croit à la communauté de tous les êtres animés d'une même âme, qui, par des transformations, des ascensions ou des chutes successives, peuvent parcourir presque sans fin tous les degrés de l'existence ; quand on est convaincu que l'on a passé par le corps d'un animal ou qu'on est destiné à y passer quelque jour, on n'a aucune bonne raison pour se refuser à croire, on doit au contraire admettre pour des motifs personnels, que les bêtes ont pu parler et qu'elles sont capables de raisonnement. On doit accepter sans résistance que leur vie offre en tout la fidèle image de la vie humaine. Aussi c'est dans un recueil indien, dont la rédaction actuelle date,

dit-on, du V[e] siècle de notre ère (1), mais qui a dû recueillir des traditions bien antérieures, dans le *Pantcha Tantra* (2) que se rencontre pour la première fois le petit drame en question.

Le *Pantcha Tantra* nous est présenté comme destiné par son prétendu auteur Vichnou Sarma « à l'éducation de trois jeunes princes jusque là rebelles à toute espèce d'instruction ». Il est destiné à renfermer toute la morale politique, et l'Orient, pendant des siècles, a paru prendre au mot cette prétention.

Nous avons là un exemple saisissant de ces étranges procédés de narration de l'Orient, où les récits s'enchâssent et s'enchevêtrent les uns dans les autres, comme ces sphères d'ivoire concentriques, merveilleux produit de la patience et de l'ingéniosité chinoises. Il y a d'abord le conte d'une trame assez lâche qui embrasse l'ouvrage tout entier. Dans celui-ci s'en présente d'abord un autre qui formera tout un livre; dans celui-là s'en encadre un troisième, qui lui-même, à peine entamé, est interrompu par un autre, et tous les dénouements sont ainsi suspendus. L'Inde avait bien devancé notre annonce *au prochain numéro.*

Carataca et Damanaca, deux chacals ministres du

(1) V. Silvestre de Sacy, *Calila et Dimna ou fables de Bidpaï*, 1816, introduction; et Loiseleur Deslongchamps, *Essai sur les fables indiennes;* et Benfey, *Pantcha Tantra*, 1[er] volume, 1859.

(2) Les érudits ne semblent pas bien fixés sur le sens du titre du volume. Cela veut dire les cinq ruses, selon son premier traducteur français, l'abbé Dubois; les cinq chapitres, selon M. E. Duméril; ou les cinq sections, selon Loiseleur Deslongchamps; les cinq causes effectives ou les cinq moyens d'éducation d'après le Dictionnaire sanscrit de Wilson; ou le livre sacré, si l'on en croit Colebrooke.

roi Lion, sont jaloux de la faveur témoignée par lui au taureau Sandjivaca. Damanaca assure à son compagnon qu'ils pourront avec de l'adresse amener le lion lui-même à les défaire du rival qu'ils jalousent; car, dit-il, « l'audace unie à la ruse et secondée du secours d'autrui peut nous défaire de nos rivaux les plus puissants »; et à l'appui de son dire il lui raconte comment le renard, le chien sauvage et le corbeau, serviteurs du lion, sont parvenus à décider le lion à dévorer le chameau, bien qu'il l'eût pris sous sa protection. Voici le récit complet du *Pantcha Tantra,* autant du moins qu'on peut s'en fier à l'exactitude du traducteur.

Le Chameau, le Renard, le Chien sauvage, le Corbeau et le Lion.

« Dans le désert Neimicha-Arania habitait un lion au service duquel étaient attachés un renard, un chien sauvage et un corbeau. Pendant qu'ils vivaient heureux ensemble dans la paix et la concorde, un vieux chameau fatigué des travaux et des mauvais traitements dont l'accablait son maître, s'échappa d'auprès de lui et se réfugia dans la même forêt où demeuraient le lion et ses trois serviteurs. Un jour que ces derniers se promenaient dans la forêt, ils rencontrèrent le chameau. Une rencontre si extraordinaire les surprit; et renard de songer aussitôt aux moyens de faire périr ce nouveau venu, afin de pouvoir ensuite se repaître de ses dépouilles. Il communiqua son projet à ses compagnons, qui l'approuvèrent à l'unanimité. Mais se défaire par eux-mêmes d'un animal si fort, ce n'était pas chose

possible, il fallait donc employer quelque ruse pour le faire tuer par le lion, leur maître. En un instant le plan est dressé par le renard, qui, passant à l'exécution, s'approche du chameau, lui témoigne sa surprise de le voir ainsi seul errer dans cette forêt, et lui demande quelle cause l'a conduit dans ce lieu. Le chameau, ne soupçonnant aucun artifice, lui raconte sans déguisement les motifs qui l'avaient porté à s'échapper d'auprès de son maître, se plaignant surtout des mauvais traitements qu'il n'avait cessé de recevoir de lui pour les services sans nombre qu'il lui rendait chaque jour (1).

« Le renard parut approuver la fuite du chameau, et après quelques paroles de consolation : Le lieu que tu as choisi pour ta demeure, lui dit-il, est le domaine d'un lion qui y exerce l'empire : ainsi il convient que tu te rendes auprès de lui, pour lui payer le tribut de ton hommage et solliciter la faveur de sa protection.

« Pourquoi, répondit le chameau, me conseilles-tu une pareille démarche ? Que peut-il y avoir de commun entre le lion et un malheureux tel que moi abandonné de tout le monde ? Et comment un misérable de mon espèce oserait-il se présenter devant un souverain si puissant ?

« Ce sont surtout les faibles, repartit le renard, qui ont besoin de la protection des grands et qui doivent tâcher de se les rendre favorables en s'humiliant devant eux : ainsi suis-nous. Nous te con-

(1) Ceci ressemble beaucoup aux plaintes de l'âne sur sa malheureuse condition dans des fables latines du moyen âge.

duirons à la demeure du lion notre maître et nous t'introduirons auprès de lui.

« Le chameau ne se défiait d'aucune trahison de la part du renard. Il suivit ses conseils et l'accompagna auprès du lion. Le renard, en l'introduisant, rapporta à son maître les motifs qui avaient engagé ce nouveau venu à se réfugier dans ce désert où il désirait finir ses jours à l'ombre de sa puissante protection.

« Le lion reçut le chameau avec bonté, le traita avec douceur, devint familier avec lui, et fut si satisfait de son bon naturel, qu'il lui accorda toute sa confiance et le fit son premier ministre. Les trois amis qui l'avaient introduit, voyant l'ascendant que le nouveau venu avait gagné sur l'esprit de leur maître, ne savaient quel moyen prendre pour exécuter leur premier dessein et faire périr le chameau par la griffe du lion.

« Sur ces entrefaites, le lion vint à tomber malade, et, comme sa maladie le laissa longtemps dans un grand état de faiblesse, il ne pouvait plus aller à la chasse. Un jour, pressé par la faim, il appela ses trois serviteurs, leur exposa ses besoins urgents, et leur ordonna de lui apporter au plus vite quelque animal pour le dévorer et apaiser les cris de la nature.

« Les trois animaux s'excusèrent en disant qu'ils ne pouvaient pas faire l'impossible, et qu'il savait bien lui-même qu'aucun d'eux ne possédait ni la force, ni les autres moyens d'attaquer et de détruire les espèces d'animaux dont il avait coutume de se repaître. Cependant, ajouta le renard, si vous vous

trouvez, en effet, si vivement poursuivi par les tourments de la faim, vous pouvez satisfaire abondamment ce besoin impérieux, sans qu'il soit nécessaire d'aller au loin pour cela. Vous n'avez qu'à tuer le chameau qui vit auprès de vous; dans la nécessité où vous vous trouvez réduit, vous pouvez vous permettre cette action sans scrupule, et lui, de son côté, doit se soumettre sans murmure à sa triste destinée, puisque une ancienne maxime dit :

« Celui qui livre sa vie pour sauver celle du maître sous la dépendance duquel il vit s'attire pour toujours, par cet acte de dévouement, la faveur de Sri-Narayana » (Vichnou).

« Ou bien, continua le renard, s'il vous en coûte trop de sacrifier la vie du chameau pour sauver la vôtre, tuez-nous tous trois, nous mourrons contents en pensant que nous perdrons la vie pour sauver celle de notre maître.

« Le discours du renard fit sur le lion toute l'impression qu'il en attendait, et ce dernier ne pouvant plus supporter les angoisses de la faim cruelle qui le dévorait se jeta sur le chameau, le tua et se rassasia abondamment de sa chair. Après que le lion en eut dévoré une partie, le renard, le chien sauvage et le corbeau se régalèrent du reste pendant plusieurs jours.

« C'est ainsi, ajouta Damanaca, en terminant son récit, qu'il nous faut perdre le taureau, notre rival, à l'aide de la ruse et du secours d'autrui. »

Voilà la première et grossière ébauche de la fable de La Fontaine. Le récit du Pantcha Tantra, bien qu'il soit assez long et que le début, en particulier,

se traîne assez péniblement tout encombré de détails oiseux, est au fond des plus simples. Il n'y a là que la complicité de trois appétits et le facile entraînement d'un quatrième. Le lion, en effet, n'a ni hésitations, ni scrupules. Le tout est assez brutal. Nous n'y trouvons pas surtout la plus piquante des inventions que nous retrouverons dans la fable de La Fontaine, ce qui met la comédie dans le drame, la naïveté de la victime s'offrant d'elle-même au sacrifice. La moralité est tout à fait différente de celle de la fable moderne et aussi pratique que peu édifiante. Il n'est pas bien prouvé que l'auteur blâme le corbeau et le loup. Il a prétendu donner un conseil politique, non un conseil moral; c'est l'œuvre d'un Machiavel d'Orient. Or, la politique de l'Orient ne se pique pas plus que celle du rusé florentin de se mettre en règle avec la morale. L'ingénieux brahmane a seulement voulu montrer qu'il y a tout profit à s'associer pour une mauvaise action, et qu'ainsi on se débarrasse bien plus vite d'un concurrent gênant.

Ce qu'il y a ici de plus intéressant, au point de vue moral, c'est le caractère religieux qu'y garde encore l'obéissance au souverain, le dévouement du serviteur pour le maître, ce qui est tout un ici. Non-seulement, il va jusqu'au sacrifice de sa vie; mais on l'envisage comme une œuvre pie, une façon de *mériter*, un des moyens de s'assurer la faveur des dieux. Ce n'est pas seulement un devoir d'honneur, comme au XVII[e] siècle; cela fait partie des prescriptions religieuses, des pratiques de la vie dévote. Seulement, on voit que déjà, en ce temps, il y avait de rusés compères qui voulaient bien enseigner

cette perfection aux autres, mais qui leur laissaient le soin de la conquérir.

Le Pantcha Tantra est certainement un des livres les plus populaires qu'on rencontre en aucune littérature. Il était destiné à faire le tour du monde, traduit dans toutes les langues. Il est pour l'Orient ce que l'Iliade a été pour la Grèce, et quelque chose de plus encore. On l'y considère comme le livre des livres, la bible des rois, le grand conseiller d'État, le recueil des secrets de la politique. Il est en même temps le grand amuseur des cours, ce qui n'est pas moins qu'une fonction d'État. C'est ainsi, du moins, que le comprendra le moyen âge. Il est convaincu que les princes d'Orient ont leur conteur en titre d'office. La *Discipline de Clergie*, la première révélation de ces contes faite en latin à l'Occident, nous dit, au début de son dixième récit : Un roi avait *son* conteur (*suum fabulatorem*), qui avait coutume, chaque nuit, de lui conter cinq contes.

Le livre a toute une légende. Les rois de l'Inde, ses heureux possesseurs, le cachent précieusement au plus profond de leur trésor. Les rois étrangers, auxquels est parvenu le bruit de son renom, envoient des expéditions pour le conquérir, comme chez les Grecs, une troupe de héros s'en allait à la recherche de la Toison d'or.

La traduction du précieux volume mène aux plus hautes fortunes. Parfois même, les princes confieront à des personnages déjà arrivés, à leurs ministres en exercice, comme une des plus importantes affaires de l'État, le soin de le leur traduire, d'en donner une version d'État, un texte officiel. Les plus fa-

meux entre les dominateurs de l'Asie semblent se faire honneur d'en posséder une rédaction qui leur soit particulièrement destinée.

Il s'en ira par le monde, changeant de titre, un peu de forme, se mettant à la mode du jour et du pays, au fond restant toujours le même.

Anonyme d'abord, il recevra sur la route un nom d'auteur. Il sera pour les uns l'œuvre du sage Pilpaï, pour les autres du sage arabe Loqman, bien qu'il n'y ait eu jamais, à ce qu'il paraît, ni Pilpaï, ni Loqman, l'un des deux noms n'étant peut-être qu'une épithète, l'autre qu'une altération due à un scribe, durant les migrations successives à travers des langues où l'absence ou le déplacement d'un point suffit à dénaturer absolument un mot, et Loqman n'étant, nous assure-t-on, que la formule arabe du nom de Balaam (1).

C'est dans l'Inde même, ce pays des métamorphoses, qu'il commence à se transformer. Pour le mettre sans doute mieux au goût du jour, on en donne bientôt une nouvelle version, sanscrite comme la première, qu'on appelle *Hitopadesa* ou l'*Instruction utile*, qui modifie beaucoup le *Pantcha Tantra*, abrégeant les récits, en changeant l'ordre, en supprimant quelques-uns, en substituant de nouveaux.

Après cela, chacune des grandes nations qui ont dominé dans l'Asie tient tour à tour à se l'approprier. Au VI[e] siècle, le grand et redouté Chosroès Nouchirwan en commande une traduction à son

(1) V. S. de Sacy, E. du Méril, *La fable Ésopique*, et Loiseleur-Deslongchamps, *Essai sur les fables indiennes*.

visir Buzurdjmihr, qui envoie en mission scientifique et littéraire dans l'Inde le prince des médecins de la Perse, Barzouyeh, qui est en même temps un savant et un saint (1). C'est de là qu'est sorti le livre pehlvi (ancien persan), qui a pour titre : *Calilah* et *Dimna, par le sage Bidpaï.*

Il avait été bientôt traduit en syriaque (2).

Les Arabes, à leur tour, s'en étaient emparés au VIII[e] siècle. Abdallah Ibn Almokaffa (Rouzbeh) l'avait traduit en lui gardant son titre de *Calila et Dimna* pour le fameux calife Almanzor. Chez ce peuple amoureux de contes, le livre indien n'avait pu manquer d'obtenir le plus éclatant succès. On en a la preuve dans la quantité et la diversité des versions qui en sont restées, copistes et lettrés s'empressant à l'envi de lui donner des grâces nouvelles. Pour lui donner un charme de plus, Jahya, fils de

(1) Il y a toute une série de versions différentes sur la mission de Barzouyeh. Selon un de ces récits, Barzouyeh était allé dans l'Inde chercher une plante merveilleuse qui croissait, disait-on, dans ses montagnes et qui rendait la vie aux morts. Arrivé dans l'Inde, il s'aperçut que c'était là une allégorie, que cette plante merveilleuse n'était autre que le *Pantcha Tantra*, dont les sages leçons pouvaient retirer les insensés des ténèbres de l'ignorance et sauver de la mort de l'âme. V. S. de Sacy, Introduction au Livre de *Calilah et Dimna*. — Chosroès, ravi de son succès, avait voulu l'élever aux plus hautes dignités de l'empire. Mais Barzouyeh les refusa et leur préféra l'honneur singulier, exceptionnel, de voir, sur l'ordre exprès du roi, le premier ministre Buzurdjmihr écrire sa vie, qui devait désormais figurer en tête du livre.

(2) Kalilag und Damnag. Alte syrische Uebersetz des indischer Furstenspiegels; Text und deutsche Uebersetzung von G. Eickell. mit einer Einleitung von Th. Benfey. Liepzig. Gr. in-8, 1859.

Djafar le Barmekide, l'avait mis en vers aux environs de 822.

La Perse l'avait repris aux Arabes, et dans le X[e] siècle l'avait traduit dans son nouvel idiome. Le livre semble avoir été, pour les Persans, l'objet d'une affection toute particulière; on le faisait passer dans la langue courante et dans le dialecte de la Cour. Les versions en prose et en vers, les refontes et les remaniements se succèdent sans interruption. Nasr Allah, au XII[e] siècle, en compose une version restée fameuse. Cependant, au XVI[e] siècle, Hoceïn ben Ali al Vaez, ou le prédicateur, la reprend et la rajeunit pour la remettre au goût du jour et même la rendre plus intelligible au commun des lecteurs, en émondant le luxe exagéré de l'ornementation poétique : ce qui n'empêche pas Hoceïn de semer les fleurs de toutes sortes, de prodiguer les métaphores, les comparaisons, les hyperboles et les raffinements d'esprit qui semblent constituer pour les Persans l'essence même de la poésie. Il change le titre du livre et intitule le sien : *Anwar-i Sohaïli* ou le *Livre des lumières canopiques*, par une flatterie à l'adresse du vizir Alamed Sohaïl auquel il était dédié et dont le nom rappelait celui de l'étoile Canope, dont le lever, selon les orientaux, présage le bonheur et la puissance. Hoceïn, à son tour, était l'objet des mêmes reproches qu'il avait adressés à son prédécesseur; le vizir du grand Mogol Abou'lfazl, un siècle plus tard, rajeunissait son livre et le nommait *Le Parangon* ou la *Pierre de touche de la Science*.

Les Turcs n'avaient pas voulu rester en arrière.

Au XVI[e] siècle, vers 1550, Ali Tchélébi le traduisait sous le nom *du Livre impérial*, pour Soliman I[er], qui l'appelait en récompense à une des premières charges de l'empire Ottoman.

Du reste, on s'est attaché partout à lui prodiguer les noms les plus pompeux ou les plus rares. Outre ceux que nous venons de citer, on le voit s'appeler tour à tour *La Conduite ou la Politique des rois*, *l'Illuminateur de l'Entendement*, *l'Électuaire des cœurs*, *l'Ambroisie des Contes*, *la Mer des Rivières des Histoires*, *la Morale des Indiens*, *Ce qui réjouit les cœurs*, *la Sagesse des anciens Indiens*, etc.

Il ne reste pas confiné dans l'Orient musulman. Dès la fin du XI[e] siècle il est traduit en grec par Siméon Seth ou fils de Seth, sous le titre de Στεφανίτης καὶ Ἰχνήλατης (1).

Il pénètre bientôt dans l'Occident chrétien. C'est par l'Espagne qu'il semble y être arrivé, et cela était tout naturel : en rapports continuels et obligés avec les Arabes, les Espagnols avaient dû apprendre leur langue. Bientôt, ils avaient subi la séduction du brillant développement de leur civilisation et de leur littérature, surtout de leur poésie ; ils ne s'étaient pas contentés de comprendre leur langage, ils avaient aspiré à y conquérir pour leur compte la gloire poétique. Un écrivain espagnol se plaint de voir ses compatriotes négliger le latin et même l'espagnol

(1) V. *Specimen Sapientiæ veterum Indorum*, etc., *sive grace* Στεφανίτης καὶ Ἰχνήλατης, texte grec avec traduction latine, édité par S. G. Starkh. Berlin, 1697. Le père Possines avait déjà donné et traduit en latin le livre de Siméon à la suite du Pachymère, 2 vol. in-f°, Rome, 1666.

pour faire des vers dans la langue de leurs anciens vainqueurs ; on en voyait même l'emporter dans ces essais sur les Arabes eux-mêmes. Il n'est pas étonnant qu'ils aient essayé de populariser chez eux les livres les plus fameux chez les conquérants de la Péninsule.

Déjà, au début du XII[e] siècle, un juif espagnol converti, Pierre Alphonse, filleul d'un roi de Castille et du prince des Apôtres, à la fête duquel il fut baptisé, avait traduit en latin plusieurs des contes de l'Orient (1) dans un livre qui a été très-lu au moyen-âge, la *Disciplina clericalis.* La France, vers le XIII[e] siècle, en a connu deux traductions en vers sous le titre du *Castoiement d'un père à son fils*, et une version en prose au XV[e], sous le nom de *La Discipline de Clergie.* De là est sortie une foule de fabliaux. Pierre Alfonse n'a pas recueilli l'histoire des infortunes du chameau. Il y a cependant dans la *Discipline de Clergie*, et dans l'imitation en vers français du XIII[e] siècle, intitulée le *Castoiement* (1), qu'a publiée Méon, un trait qui ne reparaîtra que dans La Fontaine, qu'on ne trouve dans aucun de ses prédécesseurs, sauf peut-être pour une partie dans Philelphe. La Discipline de Clergie

(1) Du reste, ces contes, pour se répandre en Europe, n'avaient pas besoin d'arriver en volume. Les Croisés, dans leurs relations incessantes avec les Orientaux, en avaient dû recueillir et rapporter quelques-uns. Le voyageur et l'orfèvre de *Calilah et Dimna*, p. 346, se trouve dans Matthieu Paris, in-f°, p. 240-242 (et *Gesta Romanorum*), comme une parabole racontée par Richard au retour de la Croisade, à l'adresse des princes qui refusaient de se croiser.

assure que « Platon, en un livre, a parlé d'un roi qui était fier et félon. Se voyant de tous côtés assailli par la guerre et son royaume mis au pillage, *il assemble son clergé le meilleur qu'il eût* en tout son État, *il fait venir à un parlement clercs et laïques*. Quand ils furent tous assemblés, le roi leur a demandé s'ils savent d'où vient que la guerre les assaille de tous côtés. *Je crois, dit-il, que ce vous doit advenir pour nos péchés. Mais s'il a en moy aucune chose à reprendre, dittes-le moy, je l'amenderay tantost, tout à vostre jugement* (1). »

Le reste de l'histoire n'a plus rien de commun avec notre fable. Mais ne reconnaissons-nous pas là les vers de La Fontaine :

Le lion tint conseil et dit : mes chers amis,
Je crois que le ciel a permis
Pour *nos* péchés cette infortune,
. . . .
Je me dévouerai donc s'il le faut.

Au siècle suivant, vers 1251, le livre même de *Calila et Dimna* était traduit de l'arabe en latin, puis du latin en vieux castillan par l'ordre de l'infant don Alfonse, fils du roi don Fernand. On en garde le manuscrit dans la bibliothèque de l'Escurial (94 pag. in-f°), sous ce titre : *Calila y Dina, son diversas fabulas moraliçadas* (2).

(1) V. *Discipline* de Clergie, ch. XXIII, p. 154, et le *Castoiement*, conte XXIII, *Fabliaux et Contes* de Barbazan, revus par Méon. Paris, 1808, t. II, p. 155.

(2) V. A. de Puibusque. Introduction du *Comte Lucanor*.

C'était probablement de l'Espagne aussi qu'était venue une version hébraïque calquée sur l'arabe, œuvre du plus ou moins authentique rabbin Joel (1), et d'après laquelle un juif converti encore, Jean de Capoue, composa, entre 1262 et 1278, une traduction latine du livre arabe qu'il a intitulée : *Directorium humanæ vitæ, Le Gouvernement de la vie humaine.*

C'est également sur l'hébreu, au témoignage de l'auteur lui-même, qu'avait été faite la version espagnole, qu'un français (car la France n'a pas manqué à ce concert de traducteurs) le médecin Raymond de Béziers, mettait en latin pour Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, et offrait au roi lui-même, en 1313, en un magnifique volume intitulé : *Liber de Dina et Kalila* (2).

La traduction de Jean de Capoue fut très-populaire en Italie et dans l'Europe entière. L'imprimerie s'en empara de bonne heure (3). Et alors, par un phénomène qui n'est pas rare au moyen âge, où les œuvres en langue vulgaire étaient l'objet d'un certain dédain, on vit l'Espagne, oubliant qu'elle avait possédé une traduction du livre en sa propre langue, vouloir s'approprier le livre de Jean de Capoue. On en con-

(1) M. de Puibusque pense que c'est lui qui est désigné peut-être dans la *Chronique générale* de don Alfonse, lorsqu'elle parle en termes assez peu nets, du reste, « d'un autre livre semblable au *Calila et Dina* qui aurait été écrit par un certain *Ceael*, fils d'Haron. »

(2) V. Bibl. Nat., *Liber de Dina et Calila.*

(3) Voir l'édit. goth. sans date, in-f°. *Directorium humane vite, alias parabole antiquorum sapientium.*

naît une version sous ce titre : *Exemplario contra los enganos y peligros del mundo*, ou *Leçons contre les tromperies et les périls du monde* (1). L'Allemagne aussi le traduisait ; il en existe une version allemande du XV[e] siècle : *Exemples des sages de race en race, ou livre de la Sagesse* : *Beispiele des Weisen von geschlecht zu geschlecht* ou *Das Buch der Weisheit.*

Bientôt d'Espagne le livre repassa en Italie (2). En 1541, messire Agnolo Firenzuola donnait à Florence, in-8°, sous le nom de : *La prima Veste de Discorsi degli Animali*, ou *La première façon des Discours des animaux*, une imitation du livre de Jean de Capoue (3).

Quelques années plus tard, en 1552 (4) Doni en publiait une version nouvelle sous ce titre que nous traduisons : « *La Philosophie morale*, extraite de plusieurs dignes et sages écrivains antiques pour

(1) La 1[re] édition est de Burgos, 1498, 16 feb., in-f° gothique, *fabriq. de Basilea.*

(2) Doni, dont nous parlons ci-après, prétend avoir traduit son livre de l'espagnol. Peut-être ne faut-il pas prendre l'assertion au pied de la lettre, et n'a-t-il voulu que faire valoir davantage son livre, tout en ne s'étant servi que de Jean de Capoue.

(3) Et encore : *Discorsi degli Animali ;* Florence, 1548. *Brescia*, 1602, in-12 ; *Consigli degli Animali ;* Venise, 1604, in-12.

(4) Doni, né en 1503 ou 1513, selon la *Biographie* Didot, mort en 1574, d'abord servite, puis prêtre.

V. La filosofia morale del Doni tratta da molti degni Scrittori antichi prudenti Scritta per amaestramento universale de governi, et reggimento particolare de gli huomini, con modi dotti, et piacevoli, Novelle, Motti, argutie et sententie. — Venise, 1552 ; in-4°. — Autre édition : In Venetia appresso li heredi di Marchio Sessa, 1567. — Autre en 1606.

l'enseignement général des gouvernements et la direction particulière des hommes, » ou, comme il écrivait en tête du second livre dans une rédaction non moins solennelle et bien faite pour donner une haute idée de ses connaissances philologiques : « *La Philosophie des sages antiques traduite en langue toscane, ouvrage extrait de l'indien, du persan, de l'arabe, de l'hébreu, du latin, de l'espagnol et autres langues diverses* (1). » On voit que Doni n'est pas pour rien le compatriote du docteur Fontanarose.

Doni, dans sa préface, après avoir raconté à sa façon les pérégrinations du livre, en exposait ainsi la haute valeur, l'intérêt qu'il avait tour à tour inspiré à tant de nations diverses, l'utilité que toutes avaient cru pouvoir en retirer : « Le présent livre, disait-il, est vraiment tout plein d'une grande doctrine, et, s'il n'en eût été ainsi, tant de nations diverses n'auraient pas cherché à le lire et à le posséder. Lisez-le donc, si vous désirez connaître une sagesse morale, une doctrine spirituelle, des enseignements infinis, des exemples sans nombre pour la bonne direction de la vie humaine. Soyez assurés, lecteurs, que ce livre vous sera un miroir dans lequel vous verrez les périls et les tromperies (les piéges) de cette misérable vie humaine. Vous y connaîtrez les perfidies et les faussetés de certains hommes, et les finesses de ce monde trompeur. »

Ces rédactions italiennes n'avaient pas tardé à

(1) La Filosofia de Sapienti antichi tradotta nella lingua toscana ; opera tratta de la lingua indiana, persica, arabica, hebrea, latina, espagnola et altre diverse lingue.

pénétrer en France. Dès 1556, Gabriel Cotier publiait à Lyon une version du livre de Firenzuola, sous ce titre : *Le plaisant et facétieux discours des animaux.* P. de Larivey, Giunto d'origine, qui a eu, comme Boccace, une double éducation d'esprit et fondu en lui les conteurs de France et d'Italie ; cet italien si bien francisé qu'on l'a pris pour un champenois de race, et qui a fait de quelques comédies italiennes du XVIe siècle un livre si français qu'on les a crues longtemps des productions originales, publiait à son tour, à Lyon, en 1579, « *Deux livres de filosofie fabuleuse;* le premier, prins des discours de M. Ange Firenzuola, florentin ; le second, extraict des traictez de Sandebar, indien », 1579, Lyon, in-16.

La Rivey semble, du reste, avoir eu pour le récit qui nous occupe une tendresse toute particulière. Car, comme nous le verrons bientôt, il avait déjà, dès 1573, inséré dans la traduction du deuxième livre des *Facétieuses nuits*, de Straparole, une autre version dérivée d'une autre source.

Notre XVIIe siècle ne se contenta pas de ces traductions en une langue vieillie ; il eut une traduction à lui, empruntée au texte persan. Ce fut le *Livre des lumières*, de David Sahib d'Ispahan, et probablement de Gilbert Gaumin, 1644, remanié plus tard et publié de nouveau sous le nom de : *Les fables de Bidpay ou la Conduite des rois*, 1698. Au XVIIIe siècle parurent *Les contes et fables indiennes de Bidpaï*, traduites d'Ali Tchelebi-Ben-Saleh, auteur turc, œuvre posthume par M. Galland. Paris, André Morin, 1724.

Il y en eut aussi des traductions latines : *Le Calila et Dimna*, de Walchius, Strasbourg, 1609, avec neuf

autres fables; et celles du Père Poussines et de Stark que nous avons mentionnées déjà.

Pour revenir à l'Asie, on croit qu'il en a existé aussi des traductions tartares et malaises.

Enfin, pour achever cette longue histoire, le livre retournait à son berceau. L'Inde reprenant, à ce qu'il semble, pour son enfant une tendresse nouvelle en voyant le succès dont il était l'objet, l'a dans les temps modernes repris au monde et traduit en tous ses dialectes bengali, mahratte, etc.

Dans ce long voyage, le récit a successivement reçu une foule d'embellissements. Les traducteurs ne se sont pas contentés de remanier le style pour le remettre à la mode du jour, et à la mode de leur pays; chacun d'eux s'est fait un devoir de le relever d'inventions nouvelles.

La narration de l'*Hitopadésa* est encore assez sobre. Mais elle est déjà plus habile, elle sacrifie les inutilités du commencement. Elle complète la narration première. Elle appartient à une civilisation plus avancée. Elle a plus de sentiment et plus de malice. Le lion ici a plus de scrupules, et est plus long à se rendre à la proposition qu'on lui fait. Il est mieux dans son rôle d'animal magnanime. Il comprend ce qu'il doit à sa royale parole et à celui qu'il a pris sous sa protection. Il se débat dramatiquement contre le tentateur; il invoque, avec les gestes les plus nobles et les plus désespérés, la foi due à ses engagements, le plus noble et le plus beau de tous, le don de sa protection.

Mais ce qui surtout n'était pas dans le *Pantcha Tantra*, c'est ce dénoument : le corbeau, qui joue ici

le rôle traditionnel du renard dans la fable européenne, celui de l'animal malin par excellence, trouve moyen de calmer les agitations de la conscience royale, il assure au roi que ce sera le chameau lui-même qui demandera à se sacrifier; et en effet on organise une solennelle comédie de dévoûment dont le chameau sera la dupe et la victime. Ce sera lui-même ainsi qui s'offrira aux coups de ses ennemis. On voit que nous avons fait un pas et que nous nous rapprochons un peu du récit de La Fontaine.

Je donne la version de l'*Hitopadésa* tout entière, parce qu'elle est assez courte et parce qu'elle a mieux gardé que celle du *Pantcha Tantra* la physionomie originelle (1).

« Les discours des méchants jettent le doute dans l'esprit des gens de bien eux-mêmes: celui qui s'y fie périt comme Tchitrakarna (qui a les oreilles tachetées).

Le Lion, le Corbeau, le Tigre, le Chacal et le Chameau.

« Dans une forêt, il y avait un lion nommé Madotkata (arrogant), lequel avait pour serviteurs un corbeau, un tigre et un chacal. Un jour en se promenant, ces trois animaux rencontrèrent un chameau qui s'était égaré d'une caravane et lui demandèrent d'où il venait. Le chameau leur raconta son aventure et ils le menèrent auprès du lion. Celui-ci lui

(1) V. *Hitopadésa, ou l'Instruction utile*. Paris, P. Jannet, 1855, p. 192.

promit de le prendre sous sa protection, puis il lui donna le nom de Tchitrakarna, et le fit demeurer auprès de lui. Quelque temps après, le lion étant devenu infirme, et la pluie étant tombée en abondance, le corbeau, le tigre et le chacal ne purent pas trouver de nourriture. Ils furent très-embarrassés et se dirent entre eux : il faut faire en sorte que notre maître tue Tchitrakarna : avons-nous besoin de ce mangeur de broussailles? — Mais, dit le tigre, notre maître lui a promis sa protection et l'a accueilli avec bienveillance : comment pourrions-nous mettre ce plan à exécution? — Aujourd'hui, répondit le corbeau, notre maître dépérit et il n'hésitera pas à commettre un crime.

« Une femme tourmentée par la faim abandonnerait jusqu'à son enfant; la femelle d'un serpent, si elle était affamée, mangerait sa bave? Quel crime ne commet pas celui qui a faim? Les hommes lorsqu'ils sont exténués par le besoin de nourriture deviennent impitoyables.

« L'homme quand il est ivre, fou, furieux, fatigué, colère, affamé, cupide, peureux, pétulant ou libertin, ne connaît plus le devoir.

« Après avoir fait ces réflexions, ils allèrent tous les trois auprès du lion. Avez-vous trouvé de quoi manger? leur demanda celui-ci. — Seigneur, répondit le corbeau, malgré nos efforts, nous n'avons rien trouvé. — Comment vivre maintenant? dit le lion. — Seigneur, reprit le corbeau, en nous privant d'un aliment que nous possédons, nous allons tous périr. — Et quel aliment avons-nous donc ici? demanda le lion. Tchitrakarna, lui dit le corbeau

à l'oreille. Le lion toucha la terre, puis ses deux oreilles, et il s'écria : Je lui ai promis ma protection, et je l'ai retenu auprès de moi. Comment cela serait-il possible ?

On a dit :

« Le présent que l'on fait en donnant des vaches,
« des terres, des aliments et de l'eau, ne pourrait
« être comparé à ce que l'on appelle, dans ce monde,
« le plus grand de tous les présents, c'est-à-dire
« le don que l'on fait de sa protection.

« L'accomplissement de tous ses désirs, tel est le
« fruit que l'on retire d'un aswamédha (1) : telle est
« aussi la récompense que nous obtenons pour avoir
« sauvé celui qui s'est mis sous notre protection.

« Votre seigneurie ne le tuera pas, répondit le corbeau ; mais nous ferons en sorte qu'il consente à se sacrifier. A ces mots, le lion se tut. Le corbeau profita d'une occasion et eut recours à la ruse. Il vint, avec tous ses compagnons, auprès du lion et lui dit : Seigneur, malgré nos efforts, nous n'avons pas trouvé de quoi manger. Votre seigneurie a souffert d'un si long jeûne : qu'elle se nourrisse donc aujourd'hui de ma chair.

« Tout ce qui constitue un gouvernement dépend du Souverain même : bien que les arbres aient des racines, les soins de l'homme leur sont utiles.

« Mon ami, dit le lion, il vaut mieux mourir que de

(1) Aswamédha, *sacrifice d'un cheval ;* le sacrifice de l'ordre le plus élevé. Le prince qui l'avait célébré cent fois obtenait l'empire du Swarga et le trône d'Indra, roi des Immortels. V. *Hitopadésa*, p. 258.

commettre une telle action. Le chacal lui fit ensuite la même offre. Non, non répondit le lion. — Seigneur, dit le tigre à son tour, prenez mon corps et nourrissez-vous. — Cela ne serait point convenable, reprit le lion. Alors Tchitrakarna, qai ne se défiait de rien, offrit comme les autres de se sacrifier ; mais il n'eut pas plutôt parlé que le tigre l'éventra, et tous le dévorèrent.

« Voilà pourquoi je dis : Les discours des méchants jettent le doute dans l'esprit des gens de bien eux-mêmes, etc... »

L'intention du récit de l'*Hitopadésa* n'est pas la même que celle du *Pantcha Tantra*. Il veut nous apprendre qu'il faut nous mettre en garde contre les perfidies des méchants. Mais les lecteurs peuvent en tirer un autre enseignement analogue à celui du précédent, c'est-à-dire qu'en s'unissant on peut se défaire d'un ennemi. Seulement comme l'*Hitopadésa* est d'un temps plus avancé, il ajoute cette leçon qu'il n'est pas inutile d'y mettre de l'esprit.

La version arabe, ou *Le livre de Calila et Dimna*, mérite qu'on s'y arrête ; car, à défaut de la version pehlvie disparue, c'est en elle qu'il faut reconnaître l'aïeule de cette innombrable lignée que nous avons vue se répandre par le monde entier. Tout en restant encore assez simple de ton, elle ajoute pourtant beaucoup aux deux rédactions sanscrites. Elle développe avec complaisance chacune de leurs intentions ; elle y joint de nouveaux détails. Si le lion ne peut plus aller à la chasse, c'est parce qu'il a été blessé dans un grand combat contre un éléphant. Le cor-

beau, pour indisposer le lion contre le chameau, accuse celui-ci d'indifférence et d'ingratitude envers Sa Majesté : « Qu'a-t-il fait jusqu'ici pour reconnaître l'incomparable bienveillance dont il a été l'objet ? »

L'écrivain arabe, en fabuliste de race, a donné à chacun des animaux un caractère très-marqué. Le lion est ici tel qu'il se retrouvera désormais dans la fable. Il a l'âme vraiment royale, pleine de délicatesse et de loyauté, d'élévation dans les sentiments, unissant la hauteur à la mansuétude. En entendant les paroles du corbeau, il est entré dans une violente colère, colère d'honnête homme et de souverain outragé. « Comment le corbeau a-t-il pu avoir l'audace de venir lui faire une pareille proposition ? Le lion n'a-t-il pas donné au chameau sa royale parole ? Le plus large exercice de la charité n'a jamais trouvé de plus belle récompense que la satisfaction intérieure que sent une âme généreuse à calmer les alarmes et les appréhensions d'une pauvre créature en détresse. D'ailleurs (et ici la personnalité royale se retrouve), le chameau n'a jamais excité son déplaisir et ne lui a donné aucune raison de se repentir de la réception qu'il lui a faite. »

Le corbeau est adroit et insinuant. Les paroles du lion ne l'ont pas étonné ; il s'attendait à cette réponse. Il connaît la belle âme de Sa Majesté. Mais pour avoir raison de ses scrupules, il a découvert un argument nouveau, la raison d'État. Le lion a parlé au nom de la morale, le corbeau réplique au nom de la politique et de ses nécessités, au nom du salut public.

« L'intérêt de la multitude doit être préféré à celui d'un individu ; une seule vie doit être offerte

pour le salut de plusieurs. Il n'est pas rare du tout de voir une famille entière sacrifiée pour sauver une tribu, et, dans une occasion plus importante encore, celle-ci devenir le prix de la sécurité de toute une ville. Enfin, on a vu souvent des milliers de sujets payer de leur captivité le rachat d'un monarque prisonnier, parce que la vie d'un monarque est nécessaire à tout un puissant État. »

Telle est aujourd'hui la situation du lion, il doit le comprendre. D'ailleurs on se chargera de mettre d'accord son intérêt et ses engagements.

Arrivé à la comédie dont le chameau doit être la victime presque volontaire, l'auteur arabe y a ajouté des éléments nouveaux et fort ingénieux. Quand les trois complices s'offrent à mourir pour le lion, ils ne se contentent plus de compter sur la bonne volonté de celui-ci. Pour plus de sûreté, ils conviennent à l'avance qu'à mesure que l'un d'eux s'offrira, les deux autres s'empresseront de formuler des objections contre son sacrifice. En effet, quand les quatre personnages se trouvent en présence du lion, il y a là une scène des plus piquantes, entre le loup, le chacal et le corbeau. Chaque fois que l'un d'eux offre de se sacrifier les deux autres se hâtent, après avoir rendu hommage au sentiment qui l'anime, de représenter au roi toutes les raisons qui doivent l'empêcher d'accepter. Le corbeau s'est offert le premier, le loup et le chacal s'empressent de se récrier, déclarant qu'il y a présomption de sa part à supposer qu'il peut avec un aussi mince morceau satisfaire la faim royale. Le corbeau et le loup rendent au chacal la pareille : sa chair, disent-ils, est puante. Quand

vient le tour du loup, le chacal et le corbeau déclarent que, de l'avis de tous les médecins, manger de la chair de loup produit une mort instantanée. A la vue de cette scène, le chameau, niais de sa nature et se croyant très-retors, s'imagine trouver là une excellente occasion de faire à peu de frais étalage de dévouement et de consolider ainsi sa faveur auprès du lion. Il fait remarquer avec finesse qu'aucune des raisons invoquées contre les autres animaux ne lui est applicable à lui-même, que sa chair est saine, de digestion facile, et que sa personne suffirait à rassasier le roi et ses courtisans. A son grand ébahissement, les trois compères, avec le plus bel ensemble, s'empressent de reconnaître la vérité de ses paroles, le complimentent sur la noblesse et la générosité de sa conduite, et se jetant sur lui le mettent à mort (1).

Les versions persane et turque ajoutent au récit arabe des raffinements de style et des agréments nouveaux ; mais elles ont cependant trop de rapport avec lui pour que nous voulions les analyser ici (2).

Siméon, fils de Seth, au contraire, résume le récit et le réduit à son expression la plus simple et la plus sèche (3).

(1) Nous avons suivi en tout ceci la traduction anglaise du texte arabe, de M. S. de Sacy, donnée par Wyndham Knatchbull, à Oxford, en 1819, in-8°. Nous la donnons aux *Notes*. Comme nous en avons traduit ici tout ce qu'il y avait d'original, nous l'avons laissé dans son texte, afin que l'anglais ait aussi sa part dans cette revue polyglotte.

(2) On les trouvera aux *Notes*.

(3) Voir aux notes le texte de Siméon.

Jean de Capoue lui rend ses développements, mais en se servant de la langue la plus étrange et la plus curieuse. C'est un latin fort incorrect, à demi-barbare, où dominent les formes bibliques, et qui indique en ses meilleurs endroits un auteur plus familier avec la Vulgate qu'avec Cicéron ou Tite-Live (1).

(1) A cause de cette originalité même, et comme le livre de Jean de Capoue est difficile à rencontrer, nous donnons ici sa rédaction, d'après le volume signalé plus haut. Nous n'avons pas cru nécessaire de lui conserver ses formes d'impression archaïques, ses abréviations et sa ponctuation étrange, qui en rendent par moments la lecture très-difficile.

« Dicitur fuisse apud quemdam locum secus viam leo, cui erant tres socii : scilicet lupus, corvus et vulpes. Quadam vero die cum pertransierunt per illum locum homines mercatores, reliquerunt ibi unum camelum, qui cum ægrotaret, non poterat se sustinere, et perambulans camelus pervenit ad leonem. Cui dixit leo : ad quid venisti ? Cui respondit : volo esse obediens regi, et ejus mandata adimplere. Ait leo : si meam diligis societatem, et fueris mihi fidelis, manebis mecum cum fiducia et quiete ; nec timebis aliquod malum. Stetit itaque camelus cum leone pluribus diebus. Quadam vero die, cum venisset leo ad venandum, supervenit ei elephas. Qui cum pugnaret adversus eum fortiter, momordit eum elephas dentibus in multis locis. Et cum a suis manibus evasisset, ibat involutus sanguine et absque virtute, donec pervenit ad locum suum : nec poterat deinceps venari, nec circuire terram. Et factum est, cum esuriret leo, et socii sui, nec haberent cibum ; et deficiebat eis esca, quam leo solebat eis exhibere. Factum est hoc eis valde molestum et contristatur leo super hoc ; ait eis : multum laborastis et indigetis cibo. Cui dixerunt : non dolemus tantum de personis nostris, quantum de persona regis : considerantes defectum tuum, et qui possemus aliquod bonum invenire pro te cum nostro exercitio et labore quod laboremus diligenter. Et ait eis leo : scio, inquit, fidelitatem et dilectionem vestram erga me, et bonum consilium, pro quibus Deus remuneret vobis bona. Verumtamen si possetis cir-

La version espagnole, en s'emparant de la rédaction de Jean de Capoue, lui a donné plus d'am-

cuire campum, forsitan inveniretis aliquid circa vos. Et deferetis mihi: erit hoc bonum pro me et vobis. Cumque exirent et se prolongarent a leone, congregati sunt simul lupus, vulpes et corvus, et egerunt consilium ad invicem. Et dixerunt ad invicem: Quid hoc nobiscum? iste camelus, cum comedat herbas, nos vero carnes, nec est de genere et consilio nostro. Non est nobis melius, nisi ire ad leonem: et sibi consulere quod comedat ipsum, et reputemus eum vilem et despectum in oculis suis. Ait lupus eis: Non potest hoc fieri: nec decet vos aliquid de ipso referre leoni propter fidem quam dedit sibi. Ait corvus: sedete vos in loco vestro et dimittite me tractare cum leone; et recedens ivit ad eum. Et cum vidisset ipsum leo dixit ei: invenisti-ne aliquid? Cui respondit corvus: non inveni. .... Nec intelligit nisi habens intellectum, nec videt nisi habens oculos; fames autem abstulit nobis hæc omnia. Verum cogitavimus unum cum quo speramus habere recuperationem et vitam pro te et nobis. Respondens leo, dixit ei: Quid est illud quod cogitastis? Ait corvus: Videtur nobis quod rapias hunc camelum et comedas ipsum quia non est nostri consilii. Et iratus leo contra ipsum, dixit ei: Sile, maledicte, destruat te Deus; quod vile et malignum est tuum consilium; nec est in te misericordia et fides. Non enim debuisti mihi temptare loqui verbum hoc. An nescis quid fecerim camelo, et quomodo ipsum mea fide servavi? An nescis quoniam in mundo non est major justicia et misericordia quam redimere animam captivam et succurrere sanguini qui prope est effundendi; et quia promisi sibi fidelitatem meam, non deficiam ei, nec ipsum unquam defraudabo. Respondit ei corvus: Vere dicis, domine rex. Verumtamen per unam animam redimuntur omnes anime domus. Per animas domus redimuntur anime totius parentele, et per animas parentele, populi et regis. Nos autem sumus omnes in hac necessitate constituti, nec aliquid facere valemus. Sed ego cogitavi modum quo valeas a juramento salvari. Et laudans ipsum leo super hæc dixit ei quod faceret. Post hæc vero rediens corvus ad suos socios retulit eis verba sua et leonis, et omnia quæ cum eo ordinaverat. Et interrogans eos corvus dixit: Quod consilium darent

pleur, une allure plus libre et plus aisée. Elle a imprimé au dialogue la gravité, la solennité, les

super hoc, ut devoraretur camelus et salvus fiat leo a juramento quod juravit ei. At illi dicunt ei : Judica nobis consilium tuum ; nam in tuo consilio speramus salutem. Dixit corvus : Videtur mihi bonum, ut simul omnes accedamus ad camelum, referentes ei præterita beneficia que recepimus a leone gratis et sine ullo beneficio ipso a nobis percepto. Modo autem videmus necessitatem suam, decens est ut quilibet nostrum sibi se sponte representet, laudans psum super beneficiis, que ab ipso recepimus, et quomodo tenemur ei. Sed non habemus in quo possumus eum super hæc remunerare ; nec possumus ei conferre unum de mille eorum que nobis contulit. Nec aliquid inveniemus quod sibi offeramus. Unde offeramus ei personas nostras, et quilibet nostrum offerat ei suum corpus, ut comedat illud, dicens ei sic : volo, domine rex, ut me comedas et non moriaris fame. Et quum sic dixerit, surgat alter et dicat simile verbum et salvus fiat socius suus. Et facientes sic, omnes adimplebimus placitum regis et ejus amorem acquiremus. Et vocantes camelum, exposuerunt hoc ei suum consilium. Cui placuit. Et surgentes venerunt ad leonem.

Cepit itaque corvus loqui coram leone dicens : Domine Rex iam ad mortem pervenisti et requiris liberationem tue persone. Nos autem decet tibi tradere personas nostras propter misericordiam quam tu nobis contulisti ex antiquo tempore. Nam in te viximus et speravimus vivere nos omnes et qui sunt post nos successuri : Nunc volo ut comedas me. Et respondens lupus ait illi : Sile, corve. Non enim bona est tua caro, et nec regi proficeret. Quia mala caro reddit egritudinem. Caro vero mea bona est. Nunc autem comedat me dominus rex. Et respondens corvus ait lupo : Non enim est caro tua bona. Quisquis enim vult se interficere comedat de carne tua, quum mox erit suffocatus.

Et respondens vulpes ait : Comede me, domine rex. Quia caro mea saciabit te. Et respondens lupus ait ei : Sile : quoniam caro tua putrida est ; et venter tuus plenus est sordicie. Et estimans camelus miser quod quum diceret verbum ; responderent ei sile, ut cum eis salvaretur. Et aperuit os suum in sui prejudicium dicens :

grandes façons, les élégances majestueuses de la politesse castillane (1).

La traduction de Firenzuola (2) a beaucoup de rapport avec les précédentes, bien qu'en certains points elle se rapproche davantage de l'Hitopadésa. Il a cru devoir ici, comme dans le reste de son livre, transporter l'action en Italie sans changer les acteurs, ce qui fait que ses contemporains ne durent pas être médiocrement surpris d'apprendre que, contrairement à l'assertion de Virgile, leur pays avait eu autrefois des hôtes aussi dangereux ou aussi étranges. Son récit est vif et élégant, de forme agréable, suffisamment relevé d'esprit et de traits piquants. Il ajoute de temps en temps quelques menus enjolivements de style de son crû.

Doni (3), en changeant le lieu de la scène et le

Comedas me, domine rex, quoniam satiabo te, et venter meus plenus est deliciis, et habeo bonum sepum et sanguinem. Comede me ergo, mi domine rex. Cui omnes responderunt : Bene locutus es, et curialiter fecisti. Qui omnes congregati adversus eum, devoraverunt ipsum : cum fuisset hoc regi valde molestum.

(1) V. aux *Notes* le texte de l'*Exemplario contra los inganos*, etc.

(2) V. *Opere di M. A. Firenzuola.* Pisa, 1816, t. I, p. 86-93.

(3) Les deux écrivains ont légèrement modifié le récit en quelques points. Le lion, quand on lui propose d'immoler le chameau, ne semble pas protester dans le *Pantcha Tantra*. Dans l'*Hitopadésa*, il paraît surtout désolé. D'après les versions arabe, persane et turque, dans Jean de Capoue, dans Firenzuola et Doni, il se met dans une grande colère. Dans la version persane, il maudit l'esprit du siècle. Dans Jean de Capoue et ses traducteurs italiens, il s'en prend au corbeau qu'il injurie. Dans la version persane, il semble cependant provoquer la perfidie du corbeau. « Comment me prouverez-vous, dit-il, qu'il est permis d'être infidèle et de violer une parole donnée ? »

transportant dans la Thébaïde, n'a guère fait que reprendre le récit de Firenzuola en le paraphrasant, et avec l'intention évidente d'enchérir encore sur ses embellissements, il repasse sur chacun de ses traits en les chargeant; il pousse à l'excès la recherche des effets comiques. Firenzuola tâchait d'être plaisant, Doni bouffonne toutes les fois qu'il en peut trouver l'occasion et va jusqu'au burlesque. Il entasse les proverbes populaires, les mots les plus baroques et les plus drolatiques; il multiplie les titres plaisamment emphatiques, les appellations grotesques. On pourra voir dans les deux auteurs comment les

Quand le corbeau lui a dit qu'on peut se servir d'artifice pour amener le chameau à s'offrir lui-même à la mort, dans l'Hitopadésa, il se tait et on ne nous dit pas ce que veut dire ce silence. Dans la version persane, le lion « baisse la tête pour songer à cela. » Dans la version arabe et la version turque, il baisse la tête et ne dit mot, et le corbeau prend cela pour un consentement. Chez Firenzuola et chez Doni, le lion se rallie encore plus nettement à la perfidie. « Cette offre, dit Firenzuola, le rendit tout allègre « *allegrossi* », et il expédia tout de suite le corbeau pour la conclusion ». Dans Doni, il consent, seulement il veut ignorer comment se passeront les choses. Firenzuola a reproduit le discours du corbeau; mais il supprime l'intervention des autres complices après l'offre faite par chacun d'eux. C'est le chameau lui-même, qui, y mettant encore plus de complaisance, prend à tâche de démontrer que c'est lui que le lion doit choisir, que la chair des autres est moins savoureuse et moins salutaire que la sienne. Dans Doni, la scène est plus abrégée encore. C'est le lion qui dédaigne la chair des autres animaux et donne les raisons de son dédain. Le chameau ne dit que quelques mots. Firenzuola, et Doni après lui, ont fait la conclusion de leur récit plus piquante. Les perfides conseillers en sont pour leur conseil; ils n'en tirent pas le profit qu'ils attendaient. Le lion trouvant en effet le chameau succulent, se l'adjuge tout entier.

Italiens du XVIe siècle, au temps où ils avaient la réputation d'être les premiers conteurs du monde, s'y prenaient pour enjoliver un récit traditionnel, et ce qu'on était arrivé à faire à la longue du simple récit du *Pantcha Tantra* et de l'Hitopadésa. La narration de Doni surtout est curieuse à cet égard. Elle nous représente le dernier terme de l'amplification (1).

Mais ce n'était pas sous cette forme que l'apologue devait se répandre dans l'Europe du moyen âge. Le récit était trop compliqué. Il contenait trop de détails en dehors de ses habitudes et de ses idées. Les personnages même du drame lui étaient trop peu connus. Elle devait se l'approprier, mais en le modifiant profondément. Il ne nous est pas donné d'assister à ce travail de transformation. Probablement, comme pour tant d'autres récits, il s'est accompli obscurément au sein de la foule : l'histoire a cheminé pendant quelque temps à l'état de conte populaire ; ce qui donne lieu de le croire, c'est que, comme nous allons le voir, à peu près à la même date, on en trouve chez deux nations de l'Europe deux versions différentes avec un fond évidemment commun. Quoi qu'il en soit, trente ans à peine après la traduction de Jean de Capoue, nous la voyons tout à fait naturalisée en Europe sous une nouvelle forme précise et arrêtée. L'immolation du chameau est devenue *la confession de l'âne.* Le moyen âge chrétien, en adoptant le conte indou, l'a marqué de

(1) Nous donnons dans les notes la version de Firenzuola, celle de Doni, et celle de La Rivey, qui n'est que la traduction de la première.

son empreinte et pénétré de son esprit ; il lui a donné son costume et ses couleurs. Nous sommes tout de suite avertis que nous sommes dans une période toute particulière de l'humanité, où le *salut* est la grande affaire, où les pratiques religieuses président à tous les actes de la vie, où le soin de rechercher ses péchés, de les confesser et de les expier, est une des grandes préoccupations et l'une des fins de l'homme. Cette confession, qui fait le fond de la fable, les auteurs chercheront à peine à la motiver. Les personnages de l'apologue se confessent, parce que tout le monde se confesse à cette date, que c'est là un des actes ordinaires de l'existence.

Les personnages ont changé comme la couleur du récit. Au lieu de ces animaux des terres lointaines que le peuple en Europe ne connaissait guère que par leur nom ou par les très-fantaisistes représentations du blason, ce sont des animaux du pays qui jouent tous les rôles. Le lion, le tigre, le chacal, ont fait place au loup et au renard, ces acteurs ordinaires de la fable du moyen âge. Le chameau, animal patient et portant les plus lourds fardeaux, a été remplacé de la façon la plus naturelle et la plus juste, par l'âne, serviteur aussi méritant, aussi modeste, aussi sobre et plus maltraité encore.

Un des plus anciens monuments de cette transformation, est sans doute ce bref récit en vers allemands, que J. Grimm a publié sous le titre de *Diu Betevart* (1), *le Pélerinage*. Ce n'est qu'une sorte de

(1) V. J. Grimm, *Reinhart Fuchs*, p. 391.—Il est à noter que le délit de l'âne n'est pas tout à fait ici ce qu'il sera plus tard. Il a dérobé du foin à un chariot.

sommaire, de rude ébauche, où ne se trouve aucun des traits charmants qui recommandent la fable d'un autre écrivain allemand du moyen âge, Hugues de Trimberg, qui publiait en 1300 un poëme qu'il intitulait *Le Coureur*, *Der Renner* (1), parce qu'il le destinait à courir le monde, titre bien justifié par la suite, car il est resté l'un des livres les plus populaires de l'Allemagne jusqu'à la Réforme. Voici ce qu'on lit dans ce livre :

« Un loup, un renard et un âne firent un pèlerinage à Rome. Leur repentir était grand. Et lorsqu'ils approchaient de la ville, le loup dit : Puisque Dieu par sa grâce nous a portés jusqu'ici, nous devrions d'abord, à ce qu'il me semble, nous confesser avant de paraître devant le Pape. Le renard dit : En vérité cela serait à propos, car le Pape a beaucoup à faire avec les laïques et le clergé (2), de sorte qu'il a rarement beaucoup de loisir. Confessons-nous les uns aux autres, imposons-nous une pénitence, ensuite nous lui demanderons sa confirmation au nom de Dieu et sur notre prière.

« Le loup dit : réunissons-nous et que chacun de nous confesse aux deux autres ce qu'il a fait

(1) V. Der Renner, ein schön and nützlich buch, etc., durch Hugon von Trimberg, Magister und rektor der Schulen in der Theuerstadt vor Bamberg, édit. gothique. — Réimprimé à Bamberg en 1833. — Voir aux Notes le texte allemand. — Il a été publié, avec de sensibles différences, par J. Grimm (V. *Reinhart Fuchs*, p. 392), sous le titre de *Diu Bihte*.

(2) On trouve antérieurement dans le *Roman de Robert-le-Diable* une idée analogue qui justifie amplement les paroles du renard. C'est lorsque Robert s'en va à Rome pour se confesser au Pape.

de plus coupable. C'est moi qui commence : J'ai commis un péché qui m'inspire de grands regrets. Un homme avait une laie dans un réduit ; elle avait douze petits cochons qui se trouvaient dans un enclos très-froid. Je les entendais souvent le jour crier après leur mère nourricière, pendant qu'elle allait se remplir le ventre dans les champs et ses jeunes enfants là-bas luttaient contre une grande faim. Cela me fit grand pitié et un jour je pris vengeance de la mère nourricière ; en voyant qu'elle les soignait si mal, je la mordis si bien qu'elle resta morte et j'en remplis mon estomac.

« Je m'accuse d'un autre grand péché. Je réfléchis et je trouvai que j'avais mal fait ; les petits cochons me firent pitié, misérables comme ils l'étaient par la faim, et je les tirai de leur douloureuse situation. Ils furent tous étendus morts devant moi, et avec une vraie douleur de cœur, je les renfermai dans mes entrailles, je vous apprends cela la larme à l'œil ; donnez-moi maintenant une pénitence pour mon péché. »

« D'après ce que j'ai entendu, vous n'avez pas très-mal fait, dit le renard ; vous avez agi avec une bonne intention, comme maint brave homme le fait, qui souvent dans son cœur s'apitoie sur les pauvres orphelins et les pauvres honteux. Cependant vous vous mettrez à genoux, selon notre avis, et vous réciterez avec dévotion un *Pater noster* pour expier votre faute.

« Maintenant, dit le renard, je veux aussi confesser un péché qui me cause beaucoup de peine et m'arrache plus d'un soupir. Près d'un village habitait

un paysan qui avait un coq tellement méchant qu'il battait tous les coqs qui venaient dans cet endroit; avec cela il faisait tant de bruit avec douze poules, jour et nuit, que la tête des honnêtes gens les mieux portants en était souvent tout étourdie (1). Cette arrogance me fendit le cœur. Un jour je vis ce coq qui s'égayait dans un jardin avec ses compagnes. J'arrivai et le pris par la tête, et l'emportai à quelque distance dans une autre paroisse où je le privai de la vie; car je n'osais le tuer dans la sienne. Dès lors ses femmes crièrent après moi tous les jours; cela affligea mon âme et je me vengeai sur elles en les mangeant l'une après l'autre. Il fallait bien me venger de la haine qu'elles me portaient. Seigneur, déchargez-moi de ce grand forfait.

« Le loup dit: C'est fort bien fait de mettre fin ainsi à cette arrogance et à ces criailleries, tu n'as pas commis un gros péché autant que je puis en juger; fais cependant maigre pendant trois vendredis, en tant du moins que tu ne pourras attraper de la viande ces jours là; je te crois volontiers comme tu m'as cru toi-même. Et maintenant, Seigneur âne, faites votre confession aussi.

« Je ne sais ce que je dois confesser; vous savez tous deux fort bien que je suis le compagnon assidu du Martyre; ma souffrance même est si grande que je puis toujours parler de malheur. Vous me

(1) Cette excuse que se donne le renard est prise d'une fable d'Esope, *Le Coq et le Chat*. Le chat (qui rappelle beaucoup le loup de la fable: *Le Loup et l'Agneau*) voulant manger le coq, lui dit qu'il est un oiseau fatigant, attendu qu'avec sa voix aiguë il réveille la nuit les hommes endormis.

voyez porter ça et là de l'eau, du bois, du blé, du fumier et ce qu'il y a journellement à faire dans une grande maison, où avec maint gros ouvrage je peine, sans qu'on me dise merci (1). Cependant j'ai commis un péché qui me pèse et que j'ai souvent regretté. Un valet qui était chargé de me garder en tous temps marchait une fois devant moi dans la neige ; le froid et la faim me faisaient souffrir, je m'aperçus que de la paille sortait de ses souliers, je lui en enlevai quelques brins. Ce fut son dommage et mon péché, de son âme je suis responsable. Maintenant soyez-moi indulgents et imposez-moi une pénitence modérée.

« Ils crièrent : Malheur à toi à tout jamais ! Meurtrier, qu'as-tu fait ? Tu as fait périr un homme en lui faisant avoir les pieds gelés ! Ce meurtre a perdu ton âme, ton corps ne peut pas être sauvé non plus, tu as été un voleur et un meurtrier. Ainsi ils lui ôtèrent la vie.

« Souvent dans les couvents, des prélats méchants et d'esprit mal fait peuvent imposer de pareilles péni-

(1) Dans une fable latine (*Fabulæ extravagantes*), placée à la suite de Romulus, intitulée *l'Ane et le Loup*, et rappelant *Hermeline et l'âne* (Roman de Renart), l'âne accepte philosophiquement d'être dévoré par le loup : « Je ne me plaindrai pas de mon sort, car vous me délivrerez de tous les maux que j'endure depuis que je suis au monde. C'est sur mon dos que l'on rapporte des montagnes les pierres nécessaires aux habitations ; des coteaux, le vin que l'on a recueilli ; des champs, le blé qu'il me faudra conduire au moulin et rapporter encore à la maison ; dans les prés, on me charge du foin destiné à mes compagnons de servitude, plus heureux que moi : ce sont fatigues sans cesse renaissantes, je ne tiens pas à la vie. » — On voit qu'il y a en tout cela bien des souvenirs.

tences. Ils poursuivent et malmènent celui pour lequel ils sont mal disposés, jusqu'à ce qu'ils perdent le corps et la vie, comme le fit l'âne pour une petite faute ; le renard garde les bonnes grâces du loup.

« Il me semble que le renard signifie les prieurs, les celleriers, les économes qui sont en bon accord avec les abbés quand ils ne leur résistent en rien. Ce sont gens à visage toujours souriant, avec la bouche menteuse et peu de bonne foi au fond du cœur. Il y en a tant maintenant dans les cloîtres, que celui-là prétend n'être pas un trompeur qui sait sourire et mentir et imposer par une feinte douceur. Tel homme est souvent le fléau de la communauté, et il faudrait qu'il fût éloigné de tous et isolé dans sa cellule plutôt que d'être une pierre d'achoppement parmi les autres. »

N'est-ce pas là un charmant récit de la plus piquante invention ? Ne semble-t-il pas tout original ? N'a-t-il pas perdu toute marque de création étrangère ?

Et quelle heureuse et amusante imagination ! Quelle foule d'heureux détails ! Le bon groupe de pèlerins ! Comme leur renoncement à leur pèlerinage est bien motivé ! Et cette confession du loup est-elle assez hypocrite ? Le bon apôtre ! Quelle sensibilité ! Et que les accès lui en viennent à propos ! C'est en voyant la truie si grasse qu'il a senti l'indignation contre cette mère dénaturée s'emparer de lui ; et quelle âme délicate et tendre ! Il n'a pu penser sans douleur à tous ces pauvres petits demeurés orphelins ; s'il les a mangés, c'est qu'ils étaient sans cela voués à périr misérablement. Et cependant, il se désole, il veut une pénitence, il pleure, larmes vraiment touchantes.

Que tout le reste est joli encore ! Comme le renard l'a vite compris ; et la grave pénitence ! Et la confession de cet autre maître hypocrite, et l'expiation imposée ! Cette défense de manger de la chair trois vendredis, s'il n'en peut trouver. Et cette naïveté de la victime allant elle-même au-devant du piége ! Et ce caractère de son péché ! Et cette superbe indignation du bandit si complaisant tout à l'heure à tous les énormes forfaits, et dont la conscience tout à coup devient si exigeante quand c'est un faible qui a péché. Il y a là une des conceptions les plus heureuses et les plus ingénieuses que nous offre l'histoire de l'Apologue.

Vers le même temps, la même histoire était racontée dans un poëme latin, en 388 vers élégiaques, intitulé *Pœnitentiarius* (1), *Le livre des Pénitents*, les *Pénitents*. On y trouve de jolis détails, mais trop de longueurs. L'auteur semble toujours préoccupé d'épuiser son sujet. Pour étendre les confessions de ses personnages, il va faire des emprunts au fameux *Roman de Renart ;* ainsi cette histoire du renard contrefaisant le mort pour attraper la corneille trop confiante. Les aveux du renard, par moments, répètent ceux du loup. Les quelques traits si bien mis en relief par Hugues de Trimberg, se noient un peu dans ces paraphrases. Il y a cependant des additions heureuses. Le renard trouve au loup toutes sortes d'excuses. Il a la conscience trop délicate. Il se proclame un bandit, et il ne dit pas comme il court mille fois le danger d'une mort horrible pour un

(1) Il a été reproduit par J. Grimm, *Reinhart Fuchs*, p. 397 à 409.

mince butin. Ces crimes dont il s'accuse sont autant de services rendus à l'humanité. Quelques-uns de ces animaux qu'il a détruits auraient fait du tort aux moissons. La peur qu'il inspire apprend aux paysans à être vigilants. D'ailleurs, il n'a d'autre but que de nourrir ses enfants et d'apaiser sa faim.

Le loup, à son tour, trouve le renard trop scrupuleux. N'est-il pas très-discret ? Il entre dans des fermes qui regorgent de blé, et il n'emporte qu'un poulet. D'ailleurs, la punition qu'il encourt est hors de proportion avec le mal qu'il fait. Il prend un poulet, et on lui prend sa peau avec sa vie. Les hommes ont une passion désordonnée pour sa fourrure. On le poursuit avec fureur. Le loup et lui sont des animaux bien calomniés.

Quand arrive le tour de l'âne, le loup remarque qu'il est dans des conditions particulières. Eux ne sont que des rustiques sans éducation, n'ayant jamais habité que les bois. Quant à lui, il vit dans les demeures des hommes. Il a pu y recevoir toute espèce d'utiles leçons. Il ne peut pas être un ignorant comme eux. Allons, frère Bruneau, dis brièvement ton fait.

L'auteur a quelque peu gâté au début la confession de l'âne ; ce qui en fait le prix, et le caractère de la fable, c'est le peu de gravité de son délit. Ici, au contraire, il a le tort de s'accuser d'une foule de lourds péchés. En échange, le poëte a imaginé un développement des plus ingénieux qu'on ne trouve pas dans Hugues de Trimberg. Le serviteur auquel l'âne se reprochait d'avoir dérobé un peu de paille, est remplacé par un pèlerin qui allait à Rome pour

gagner les pardons. Cette substitution de personne a permis à l'auteur de prêter au loup un magnifique réquisitoire. « C'est un forfait énorme, s'écrie-t-il, que le tort que tu as fait au pèlerin en lui dérobant sa paille. Tu n'as pas songé qu'il avait bravé bien des périls, qu'il en devait subir encore, qu'il était pèlerin. Tu n'as pas songé qu'il avait à faire route à travers des espaces immenses de terre et de mer. Tu n'as pas songé aux saints, ni au seuil sacré des saints, ni à la sainte Jérusalem. Tu es un larron, puisque tu as ainsi traité un pauvre pèlerin inconnu. Et tu sais bien avec quels honneurs doivent mourir les larrons. »

Et comme l'âne se récrie : « Tais-toi, lui crie violemment le loup. Puisque te voilà confessé et convaincu, comment pourrais-tu encore dissimuler tes abominables fautes? Quand ce malheureux a repassé par ces mêmes lieux, il a dû tout à coup sentir un mal terrible l'envahir. Je ne parle pas du pape, sous la sauvegarde duquel s'était mis en route le pèlerin, et dont tu foules aux pieds la puissance. Puisque ce malheureux était le représentant de l'Église tout entière, c'est le Pape lui-même qui, par l'enlèvement de cette paille, a supporté toutes les tribulations du voyage. » Quel puissant orateur que ce loup! Le pape lui-même, avec l'Église, souffrant en la personne du pauvre pèlerin est un trait de génie.

Ce discours du loup a donné lieu à un curieux commentaire. Un écrivain allemand du XVI[e] siècle, Flaccus Illyricus (Francowitz), qui a analysé ce récit (V. *Catalogus Testium Veritatis*, Genève, 1608), n'a pas compris ou n'a pas voulu comprendre l'intention

de l'auteur, et avec une profondeur de pénétration tout à fait typique, il a trouvé à ses paroles l'interprétation la plus inattendue. Francowitz est un protestant ardent, couvant en son âme toutes les haines et toutes les rancunes du protestantisme allemand, et il s'est chargé de tirer de la fable une moralité qui porte tout à fait la marque du XVI[e] siècle, mais qui n'était pas dans l'esprit du XIII[e]. La morale du conteur latin est en effet toute générale ; elle s'adresse aux simples qui se laissent prendre aux paroles mielleuses ; elle est dirigée contre ceux qui ont autre chose sur les lèvres, autre chose dans le cœur. Francowitz, au contraire, assure qu'on ne peut douter que l'auteur ait voulu désigner par le loup et le renard le pape et le clergé disposés à se tout pardonner, et par l'âne les laïques et en particulier, on ne le devinerait jamais, ces pauvres Césars germaniques. Citant à ce propos un vers bien connu de Juvénal (1), il assure qu'on est sans pitié pour ces timides colombes. Il n'y a qu'un allemand pour avoir de ces trouvailles. Frédéric Barberousse et Henri IV et Henri VI, de timides colombes ! Frédéric II, de Prusse, et certains de nos contemporains colombes aussi sans doute ! Flaccus Illyricus est venu trop tôt. Il méritait de naître au XIX[e] siècle, il eût certainement émargé au *fond des reptiles.*

A peu près vers le même temps, l'histoire se retrouve en Angleterre, et ce qui montre comme elle était répandue, c'est qu'elle pénétrait jusque dans les

(1) Dat veniam corvis, vexat censura colombas.

livres les plus graves. Un théologien anglais très-fameux au XIVe siècle, Robert Holckot ou Holcolt, selon Moreri, mort en 1349, lui faisait une place dans son commentaire sur la sagesse de Salomon, *Super sapientiam Salomonis*, un livre très-populaire au XIVe et au XVe siècle, dont l'imprimerie s'empara bien vite, et qu'on reproduisait partout sur le continent : à Spire, 1483 ; à Reutligen, 1489 et 1494 ; à Bâle, 1489 ; et qui avait à Venise jusqu'à cinq éditions.

Robert Holckot a singulièrement écourté et gâté le récit. Il a interverti fort mal à propos l'ordre des confessions. Ses prédécesseurs avaient eu soin de nous faire entendre d'abord les énormités du loup et du renard. Cela faisait ressortir davantage encore l'innocence de l'âne et l'injustice de l'arrêt qui le frappe : Holckot, au contraire, a commencé par la confession de l'âne. Il a, de plus, supprimé celle du renard, et l'histoire entre ses mains a perdu tout son charme. Ce qui est à noter, c'est que le lion y a sa place comme dans le conte indien. Voici, du reste, son récit tout entier fidèlement traduit, en lui gardant toute sa rudesse :

« On raconte que le lion, un jour, tint la cour des animaux, et chacun d'eux dut confesser hautement ses fautes en présence du lion. L'âne dit : Je suivais un jour, un charriot plein de foin, et une botte de foin étant tombée du charriot, je la ramassai et la dévorai. A cela, le lion : Tu as commis une grosse faute, dit-il, malheureux, et tu as péché contre la loi et la loyauté ; tu devais la rendre à celui qui l'avait perdue. Et sur l'ordre du lion, il est battu jusqu'à la mort. Le loup s'approche et dit : Seigneur,

j'ai quelquefois épié des troupeaux de moutons et de bétail, et j'ai ravi parfois un tendre agneau et je l'ai étranglé, et quelque veau gras quand je pouvais l'attraper, et quelque brebis, et quelque bouc. Et le lion : Ne t'inquiète pas, lui dit-il, mon très-cher, de peser de telles choses ; tu as une conscience trop scrupuleuse. Il t'est naturel de faire ainsi, et nul ne pèche en faisant ce que lui dicte la nature. Ainsi, ce juge inique justifie le loup; et l'âne innocent est frappé. Il n'en sera pas de même de la justice de Jésus-Christ, qui ne craint personne » (1).

La chaire n'avait pas tardé à s'emparer de notre histoire. On sait quel usage la chaire chrétienne, au moyen âge, a fait des apologues (2). Pour éveiller et fixer l'attention de la foule naïve des fidèles, elle ne craignait pas de s'adresser à leur curiosité, d'amuser un instant leur esprit pour arriver à leur intelligence et à leur cœur, d'employer dans ce but des anecdotes et des contes. Elle ne manquait pas ainsi aux traditions chrétiennes : on sait quelle place le Christ a donnée en son enseignement à la parabole.

Notre apologue est un de ceux que les prédicateurs semblent avoir le plus affectionnés. Voici comment le présentait un prédicateur français fort renommé de la deuxième moitié du XV[e] siècle, Jean Raulin (3), docteur de l'Université de Paris, dont les sermons prononcés probablement en français ne nous

(1) Voir aux notes le texte latin de Holckot.

(2) V. Lecoy de La Marche, *La chaire chrétienne au moyen âge*, p. 278-279. Il a recueilli les titres de 39 apologues dans les prédicateurs du temps.

(3) Jean Raulin, moine de Cluny, né à Tours en 1443.

sont arrivés que sous une forme latine. On aura trouvé cela plus digne de leur importance et de la renommée de l'orateur. Le volume porte un de ces titres copieux en usage au XVe et au XVIe siècle et qui suffirait à témoigner de l'admiration qu'inspirait l'auteur : « l'*Itinéraire du Paradis* (ou le Chemin du Paradis, *Itinerarium Paradisi*), de très-religieux père, maître ès arts et professeur d'écriture (paginæ) sainte, Maître Jean Raulin, l'une des principales colonnes de l'ordre de Cluny. Sermons sur la pénitence et ses divisions, contrition, satisfaction et oraison, œuvre par son mérite et son excellence au-dessus de toute louange, conduisant en droite ligne au céleste paradis par une route de trois jours. »

On lit dans le sermon XIV, sur la Pénitence, fº 40, verso : « Dans la confession, le prédicateur doit avoir avant tout la science de distinguer entre la gravité des fautes, c'est-à-dire celles qui sont moins graves et celles qui le sont davantage. Et il ne doit pas les peser au poids public ; en effet, les fautes des puissants, quoique détestables, sont regardées comme n'existant pas ou étant de peu d'importance ; les fautes des simples et des pauvres gens sont jugées des plus graves. C'est ainsi que le lion appela le loup, le renard et l'âne au chapitre pour confesser leurs péchés et pour qu'il leur fût imposé une pénitence en rapport avec leurs fautes. » Il faut remarquer ici le rôle donné au lion, et qui semble indiquer que Raulin a connu un récit plus près de la tradition indoue que celui de Hugues de Trinberg. « Le loup vint au chapitre et se confessa ainsi : J'ai, dit-il, mal agi : j'ai dévoré une brebis qui ne m'appartenait pas. Mais

j'ai cela de légitime droit de mes pères, qui en ont ainsi usé de tout temps; ainsi ont fait mon père, mon grand-père, mon aïeul, mon bisaïeul, si bien qu'on ne se souvient pas, de mémoire d'homme, que loups n'aient de tout temps mangé moutons. Et le lion : Est-il vrai qu'il vous soit ainsi acquis, et cela de toute antiquité, de manger moutons? Le loup ayant répondu que cela était ainsi, le lion, pour un si grand crime, lui imposa de dire un *pater.* »

On voit que la scène, chez le prédicateur, n'est plus tout à fait la même que chez les poètes du XIVe siècle; mais qu'elle est jolie encore sous cette nouvelle forme et prise sur le vif! Comme nous sommes bien là en pleine féodalité. Le loup, pour se défendre, ne s'inquiète pas d'examiner si l'acte qu'il a commis était juste ou non, bien mieux il sait et confesse qu'il a mal fait. Il n'invoque qu'une chose, l'usage et la prescription. La chose peut être inique, mais il est *en possession*, il se sent inattaquable. Cela ne le disculpe pas, mais cela suffit à lui constituer un droit. Et le lion, seigneur suzerain, juge souverain, reconnaît sans discussion la légitimité de la défense invoquée; il ne se préoccupe pas de la justice de l'acte, il demande seulement si l'usage est bien constaté.

« Le renard vint ensuite et confessa qu'il avait mal agi, parce qu'il avait mangé des chapons et des poules qui n'étaient pas à lui. Mais cependant de tout temps (comme avait dit le loup) il était en *possession* (*in possessione*) de les manger, etc. Il fut, comme le loup, absous moyennant un *pater.*

« L'âne vint à son tour. Il confessa dans le chapitre qu'il avait commis trois péchés. Il avoua d'abord qu'il avait mangé du foin qui était resté par hasard attaché aux berges et aux buissons de la route, tombé des charrettes et des charriots d'autres propriétaires. » C'est une variante de l'histoire de Hugues de Trimberg. Le délit est peut-être plus léger encore. Il ne s'agit que de quelques bribes de foin absolument perdues pour tout le monde. Mais le lion ne l'entend pas ainsi. « Et le lion : C'est un grand péché, ô âne! d'avoir mangé du bien d'autrui, des choses qui n'étaient pas à ton maître. »

Comme le lion a vite changé de ton! Quelle gravité subite! Ce n'est plus l'ami complaisant de tout à l'heure, mais le juge sévère dans toute la majesté de la justice. Quel accent de conviction et quel sentiment délicat de la propriété!

Le second péché est moins facile à dire, et La Fontaine ici se gardera bien de traduire textuellement. Nous retrouvons là ce caractère de grossière jovialité qui se rencontre partout au XVe siècle et dans une partie du XVIe, ces grosses gaîtés rustiques qui ne se déplaisent pas dans l'ordure. Il y a déjà du Rabelais là-dedans. Il y a là un de ces traits que nous sommes étonnés de rencontrer dans la chaire, et dont les écrivains de la Renaissance, comme Henri Etienne, n'ont pas manqué de s'emparer pour les tourner contre l'Église. Voilà la prédication populaireen tout son abandon et toute sa naïveté.

« L'âne confessa en second lieu qu'il avait sali le

cloître des frères; et le lion: C'est un grand péché de souiller une terre sainte. Quant au troisième péché, on eut grand peine à lui en arracher l'aveu. Quand enfin, avec lamentations et gémissements, l'âne eut avoué qu'il avait brait et chanté avec les frères et fait avec eux de la mélodie, le lion répondit que c'était là un péché des plus graves, parce qu'il avait mis les frères en désaccord. Et ainsi l'âne fut rudement flagellé pour de petits péchés et le renard et le loup renvoyés avec l'absolution en possession de plus grands. Et ainsi le lion et ses semblables n'ont pas pesé ces péchés au poids du sanctuaire, qui est que « celui qui a plus péché et plus démérité doit être plus puni (1) ».

Cette fable est tellement populaire, que Raulin y est revenu dans son XXXIe sermon de la Pénitence, (fo 84, verso, *De la Satisfaction*) avec quelques légers changements dans les rôles. « En troisième lieu, dit-il, le prêtre doit considérer la personne qu'il entend en confession, afin que, considérant (*sic*) la qualité et la condition de la personne, il la corrige discrètement et lui enjoigne une peine..... S'il n'a pas avec le pécheur la mesure nécessaire, le Seigneur ne goûte pas ses œuvres et elles ne sont pas les bienvenues..... Il doit frapper les vices plutôt que la personne.

« Il a été dit aux apôtres: vous êtes le sel de la terre. Il ne faut pas trop mettre de sel, il ne faut pas mettre sur les épaules des fidèles de trop lourds fardeaux.

(1) V. aux *Notes* le texte de Raulin.

« Mais il y a beaucoup de confesseurs qui, cédant à la cupidité ou frappés de crainte, mesurent tout autrement les personnes. Ils mesurent à la grande aune les grands personnages comme avoués ou seigneurs, soit parce qu'ils les craignent ou parce qu'ils en espèrent quelque chose ; mais ils frappent sans réserve les vilains et les pauvres gens. Le renard recevait un jour la confession du loup, et lui entendant dire qu'il avait mangé beaucoup de brebis, espérant recevoir de lui quelque chose, il lui donna pour pénitence de dire un *pater*. Entendant ensuite le lion en confession et le redoutant, il en fit de même pour lui. Mais arrivé à l'âne, il le châtia rudement. C'est ainsi qu'ils chargent les simples, mais ils absolvent aisément les hommes du siècle, chargés de beaucoup de péchés, parce qu'ils craignent, ou qu'ils espèrent en tirer quelque chose » (1).

Le conte s'était aussi répandu en Italie. Un des

(1) Parmi les sources de la fable des *Animaux malades de la peste*, M. Robert signale les sermons de Barletta. J'ai eu entre les mains deux éditions, l'une gothique, imprimée à Lyon, par Mathias Bonhomme, pour Antoine Vincent, en 1536 : *Sermones Gabrielis Barelete tam quadragesimales quam de Sanctis, Aurei Sermones celeberrimi sacre scripture professoris fratris Gabrielis Barelete, etc.*; l'autre de Venise, *in officina Ioan. Bapt. Somarchi*, 1571. J'ai lu le sermon indiqué par M. Robert, Hebdomade 1, feria 4 : j'ai feuilleté le reste du volume, je n'ai rien trouvé qui ressemble à notre récit.

M. Robert cite également *Les Loups ravissants*, de Gobin, 1415. On y voit les loups faisant le catéchisme aux louveteaux, pendant que sainte Doctrine prêche les agnelets et l'acteur (l'auteur) parlant entre les deux ; mais rien de notre récit, ni au chapitre v, signalé par M. Robert, ni ailleurs.

plus illustres entre les littérateurs de la Renaissance italienne, François Philelphe, qui a vécu de 1398 à 1480, avait mis en vers latins la confession de l'âne (1). D'où Philelphe tenait-il l'histoire ? Il me semble inutile de remonter, comme le veut M. Loiseleur Deslongchamps (2), jusqu'au *Directorium humanæ vitæ* de Jean de Capoue. La rédaction de Philelphe n'a rien de commun avec le conte indou. Elle n'est qu'une forme nouvelle de la version populaire. Seulement, en écrivain qui se respecte et tient à n'être pas seulement un copiste, Philelphe a cru devoir la modifier dans quelques-uns de ses détails. Les trois animaux allant en pèlerinage se sont embarqués. On est assez surpris de trouver chez trois animaux comme un loup, un renard et un âne, ce goût subit pour les expéditions maritimes. C'est en voyant s'élever une tempête que le renard se demande (et c'est ici que nous trouvons ce rapport avec le *Castoiement* que j'ai signalé) s'ils n'ont pas, par quelque crime, provoqué le courroux des Dieux. Philelphe a cru devoir aussi modifier la confession de l'âne et lui chercher un nouveau cas de conscience : pendant que son maître ne le voyait pas, il a coupé et dévoré un morceau de la tige d'une courge (3).

(1) V. *Philelphi Fabulæ*, Venetiis, 1480, in-4°. — V. aux *Notes*.

(2) M. L. Deslongchamps donne aussi trop de part à l'influence du récit de Philelphe sur celui de La Fontaine.

(3) Le traducteur français des fables de Philelphe (V. *Les fables d'Ésope Phrygien avec celles de Philelphe*, Paris, M. Brunet, 1703) en a pris fort à l'aise avec son auteur, amplifié les moralités, modifié le récit. Ici, en particulier, l'âne s'accuse d'un autre délit. Il était au service d'un boulanger. Un jour il a laissé glisser sur son

La fable de Philelphe est assez sèche, et bien qu'il soit un bel esprit, ou peut-être plutôt parce qu'il est un bel esprit de profession, sa rédaction est en somme une des moins heureuses de la série. Philelphe n'a pas le tempérament d'un fabuliste; il ne se soucie pas de la vérité relative qu'il faut à la fable; il manque de naïveté. Comme tous ses compatriotes écrivant des fables, il a de la peine à se mettre au niveau de ses héros; comme eux, il n'a ni le sentiment ni le goût de la nature rustique; ils restent toujours les hommes d'une civilisation très-élégante. Philelphe n'a pas la foi, il ne croit pas à ce qu'il raconte, il est le premier à se moquer de son récit. Son loup et son renard sont des sceptiques, leur confession se termine par un éclat de rire. Le loup se repent d'avoir dévoré beaucoup de moutons et de veaux, il se repent surtout de n'en avoir pas mangé davantage. Ce que regrette le plus le renard, c'est, un jour qu'il avait attrapé un chapon, de ne lui avoir mangé que la tête. Quand ils ont prononcé la condamnation de l'âne, ils le jettent par dessus le bord; certes, le loup et le renard, en pareil cas, auraient su mieux combiner l'expiation avec leur intérêt et leur appétit (1).

cou les paniers qu'il portait, et au fond, il a pris et mangé un peu de cette farine dont on couvre les pains, et qui n'est bonne à rien.

(1) M. Robert, parmi les origines des *Animaux malades de la peste*, cite Morlini, *De Leone, Lupo et Agno*. Il n'y a là que des rapports très-éloignés, un mélange de notre fable et de celle *du loup et de l'agneau*. — L'agneau vient demander justice au lion contre le loup, qui lui a ravi ses parents et ses frères, et qui essaie de le faire périr lui-même : il demande qu'on le condamne à mort.

Le loup répond que le coupable c'est l'agneau, dont les parents ont conspiré avec les chiens la ruine et la destruction de la race des

Nous avons vu quelle avait été au moyen âge la popularité de la *Confession des animaux ;* elle ne semble pas avoir été moindre au XVI[e] siècle. On en compte alors au moins six rédactions différentes, dont deux latines de J. Gast et H. Bebelius, deux allemandes d'Erasmus Alberus et de B. Waldis, deux françaises de G. Haudent et G. Guéroult. On peut constater là un double courant; d'un côté procédant plus ou moins de Hugues de Trimberg, les récits de Waldis, de Bebelius et de G. Haudent, de l'autre ceux d'Alberus, de Gast et de Guéroult. Dans ce rajeunissement du vieux récit, les uns étaient attirés par le charme piquant du conte et le caractère humain et sympathique de la moralité; les autres (et c'était le fait de l'Allemagne sous l'influence première du protestantisme) trouvaient là un moule commode pour

loups. Les chiens, poussés par eux, ont mis à mort son père et d'autres de sa race, lui-même leur a échappé à grand'peine, et il le doit, non à ses adversaires, mais à ses pieds. Il demande la mort de l'agneau. Le lion décide que les torts sont réciproques; il les absout donc tous deux d'homicide..... L'agneau donnera caution qu'il n'offensera pas le loup, mais d'abord, pour le punir d'avoir reçu les chiens, il donnera sa peau au lion: « *Soluta prius pelle mihi pro pœna de canum receptione.* »

L'agneau qui a le tort de citer Anacharsis : « Les lois sont comme les toiles de l'araignée, » dit qu'en effet elles retiennent les petits animaux et laissent passer les gros, etc.

Dans tout cela, il n'y a rien du fabuliste; on ne voit qu'une réclamation pédantesque toute hérissée de citations des philosophes ou des livres saints, qu'on est tout étonné de trouver dans la bouche de cet auteur de Nouvelles. Morlini n'a d'autre intérêt, comme fabuliste, que d'offrir la même réunion que La Fontaine, d'être l'auteur de contes grivois et de fables morales.

des satires contre la cour de Rome et le clergé catholique.

Une rédaction intéressante à ce point de vue est celle de Burkhard Waldis (1), qui a publié sous le titre d'*Esopus* un recueil de quatre cents fables, divisé en quatre livres, contenant régulièrement chacun cent récits. Waldis a repris et refait en deux cent quatre-vingts vers le récit d'Hugues de Trimberg, en le modifiant considérablement, ajoutant parfois, supprimant plus souvent ; et il faut noter tout de suite que, au point de vue littéraire, ce qu'il ajoute ne remplace pas avantageusement ce qu'il supprime. Car les suppressions portent sur les plus heureuses inventions de son prédécesseur. La satire a pris toute la place qu'a perdue la narration. On peut dire, en effet, qu'ici Waldis est moins fabuliste

(1) Waldis était né vraisemblablement à Allendorf sur la Werra dans la Hesse, entre 1480 et 1490. On le trouve, en 1523, moine à Riga. Quand la réforme se développa dans cette ville, Waldis fut envoyé par l'archevêque de Linden, avec deux de ses confrères, auprès de l'empereur Charles V, pour réclamer les secours du bras séculier contre l'Hérésie. Au retour il fut jeté en prison par ordre du Magistrat de Riga. Il n'y resta que quelques semaines, s'étant converti au protestantisme, la captivité ayant probablement aidé à la grâce. Devenu libre, il renonça à l'état ecclésiastique et se fit potier d'étain, puis changeur. Dans cette condition nouvelle, il fit de nombreux voyages. Il était déjà, croit-on, allé à Rome avant 1523. En 1557, à cause de son âge avancé et de sa santé affaiblie, il dut céder à son gendre la charge qu'il occupait alors. On ne sait pas quand il mourut. — Le dernier éditeur de Waldis pense que la plupart des fables du 4e livre, au début duquel se trouve la nôtre, ont dû être composées entre 1542 et 1547. — V. *Esopus* von Burkhard Waldis. Ed. H. Kurz, Leipzig, 1862; 2 vol. in-12.

que satirique. C'est une fable protestante, une fable de combat, toute pleine de l'esprit de la réforme, de son animosité contre Rome. Le conte de Hugues de Trimberg n'est pour Waldis qu'un cadre à sa polémique.

Waldis a tenu à mieux préciser la date et le lieu de la scène: l'on est en 1500, l'année d'or, comme dit le poëte, l'année du grand jubilé proclamé par le pape Alexandre VI. A l'appel du pape le monde entier s'est mis en marche vers Rome pour y aller chercher indulgences et pardons. Les routes sont couvertes de pèlerins. A cette vue, le renard se sent pris d'un beau zèle. Il court vers le loup et lui propose de s'associer à lui pour entreprendre le pieux voyage « racheter leurs fautes et amender leur vie. » Le loup consent et ils se mettent en route, « portant chapeau de pèlerin, besace et bourdon. » Le poëte marque soigneusement les étapes des deux compères. « Comme ils cheminaient entre Nuremberg et Schwabach, ils aperçoivent un âne sur la route. Celui-ci les salue et à leur vue il se sent pris aussi de l'ardeur du pèlerinage. « Chacun dit-il, je le vois bien, songe à s'amender et à faire pénitence, pourquoi demeurerais-je pauvre pécheur? » Et il se frappe la poitrine en gémissant; et lui aussi il veut aller déposer ses péchés; et, sans autre réflexion, le voilà qui se réunit en hâte aux deux autres pèlerins. Ils s'en vont ainsi tous trois cheminant; ils passent par le Lechfedt, auprès d'Augsbourg, puis entrent en montagne auprès de Landsbourg. Mais à peine ont-ils commencé à gravir la première pente, que le renard s'arrête. Il déclare qu'il est rendu. « Il a

les jambes trop courtes pour ces marches en montagnes. Si cela doit continuer, il aimerait mieux mourir tout de suite. Il est sûr qu'il sera mort avant trois jours. Il commence presque à se repentir de son voyage. » Ici commence à se montrer en plein l'esprit de la Réforme. Si les animaux de Hugues de Trimberg s'arrêtent au début de leur voyage, ce n'est pas qu'ils aient des doutes sur l'efficacité des pèlerinages, c'est que le renard a pensé que le pape n'aurait pas le temps de les entendre. Le renard de Waldis a des motifs tout différents. Déjà, au début, l'auteur avait parlé avec ironie de « cette porte d'or qui donne entrée au ciel et qui n'est qu'à Rome, et que le pape seul peut ouvrir, » et de « ce pouvoir qu'il revendique de remettre toute peine et toute dette quand bien même Dieu ne le voudrait pas. Tant le pape tient la place de Dieu, et a toute autorité sur la terre ! » Ici le renard se montre assez libre-penseur et en prend fort à l'aise avec les pèlerinages. Il regrette de n'avoir pas fait sa confession chez lui. « Si, dit-il, quand nous nous aventurâmes à ce voyage, chacun de nous avait confessé ses fautes à l'autre, cela eût valu tout autant que de s'en aller à Rome. Qu'en pensez-vous, seigneur Ysengrin ? » Le loup est tout a fait de cet avis, il demande à l'âne ce qu'il en pense. Celui-ci est de bonne composition : il n'est qu'un pauvre homme qui ne se permettrait d'avoir un autre avis que ses supérieurs. « Je ne suis, dit-il, qu'un ignorant. Vous êtes, vous, très-versés dans les écritures. » Il y a une autre considération qui n'est pas indifférente à des rustiques comme lui. S'il peut économiser les frais de voyage et cependant obtenir la rémission de ses

péchés, ce sera évidemment tout profit. En outre, la chaleur est bien forte, la montagne est bien aride et il n'y a pas d'herbe le long du chemin, il est presque mort de faim. Tout le monde étant ainsi d'accord, le renard reprend : « Ce n'est pas la peine de dépenser inutilement son argent. Les gens instruits disent aujourd'hui que ce n'est que par curiosité toute pure que l'on court à Rome et à St-Jacques et qu'on y achète les pardons pour son argent, et qu'il ne faut plus les aller chercher en se fatiguant les jambes. » Pour lui, s'il était seul, il s'agenouillerait devant cette pierre, et il sé passerait bien de voir le Vatican et toutes les merveilles de Rome que Waldis, faisant montre de ses connaissances, énumère longuement (1). Quand il ne verrait pas tout cela, il n'en vivrait pas moins longuement que si tous ses péchés lui avaient été remis à Rome. » Le loup approuve tout à fait ce langage ; et s'adressant au renard, il lui demande de s'asseoir et d'écouter sa confession. Lui-même après cela l'entendra à son tour.

Les confessions du loup et du renard sont loin

(1) C'est « l'escalier de St-Lateran (*sic*) et les grands piliers d'Adrien, et les Thermes de Dioclétien, et le Belvédère, et la place de St-Pierre, et le château St-Ange, et le palais du Pape, et le cirque du Tibre, près du Champ-de-Flore, et Sta-Maria-Rotunda, et Ste-Marie-Majeure, et les chevaux de pierre de Monte-Cavallo, et les grands arcs Triomphaux, et le pont Sixte, aux assises de marbre, et le cloître de St-Calixte, et les pierres de soleil (girasols), auprès de St-Alexandre, et les trois fontaines, auprès de St-Paul, et le cheval d'airain, et l'Arno, et le Tibre sauvage, et Marphorius, et Pasquill (*sic*), dont on parle tant tous les ours. » — Il peut, du reste, avoir pris tout cela dans les *Mirabilia Romæ*.

d'être aussi piquantes qu'elles l'étaient dans le vieux conteur. Waldis a laissé de côté toutes ces inventions si pleines de malice et d'esprit qui nous ont charmés. Il les a réduites à leur expression la plus simple et la plus sèche. Le loup a dévoré force brebis, force agneaux, et des vaches, et des veaux, et des chevreaux, et de jeunes porcs. Il n'a pas mangé les chevaux ni les bœufs, ni les grands taureaux, parce qu'il les trouvait trop forts pour les attaquer à lui tout seul. Quand il en voulait abattre un, il prenait son frère pour associé ; mais les meilleurs lui ont échappé. Il n'oublie pas de plaider les circonstances atténuantes. Il a dû passer bien des nuits sous la neige et la pluie; il a été pourchassé par les paysans. Il est, du reste, prêt à subir la pénitence qu'on lui imposera. Le renard est tout attendri de « ces peines qu'il a dû endurer, de ce que sa vie a eu de rude; il voit qu'il n'y a pas eu pour lui un bon jour à passer sans la misère et sans la faim. Cependant il lui impose une pénitence. Il ne devra dorénavant se nourrir que de ce qui se trouvera dans l'eau ou n'en sera pas à plus de trois enjambées, » et il lui donne l'absolution. Le renard se confesse à son tour avec une componction exemplaire. « Je vous en prie, sire loup, ne me repoussez pas, pauvre pécheur que je suis, puissé-je aussi obtenir miséricorde ! » Le loup ne manque pas de l'absoudre, en gémissant sur leur sort. « Nous devons le confesser, nous sommes tous deux de pauvres animaux. » Il lui enjoint de s'abstenir de toute nourriture qui pourrait lui faire mal et être nuisible à sa santé.

L'âne, édifié par ce spectacle, demande à se

confesser à son tour. Nous retrouvons ici à peu près l'invention de Hugues de Trimberg, sauf la nature du délit. On accablait l'âne de fardeaux; on ne le nourrissait que de paille. Il a voulu un jour se donner un morceau plus délicat. Il a tiré des souliers de son conducteur un peu de foin frais avec lequel il en avait bouché une déchirure.

Comme dans le vieux récit, le loup éclate tout d'abord, indigné, épouvanté en même temps du danger qu'a couru cette pauvre âme. « Oh! s'est-il écrié, misérable pécheur que tu es, je m'étonne que tu sois encore vivant. Oui, je te le dis, il aurait pu arriver que tu fusses mort sans confession, et par là à tout jamais privé de pardon. Ainsi, tu aurais péri corps et âme. Le péché a profondément pénétré en toi. » Mais arrivé là, Waldis a donné au dénoûment un développement tout nouveau et peint en traits assez piquants la rouerie dévote des deux compères, qui tout de suite s'entendent à demi mot pour disserter à perte de vue sur la peccadille de l'âne, afin d'en faire, à grand renfort de textes, un cas pendable, et qui, avec une componction hypocrite et par pure charité, se dévouent à dévorer son corps pour sauver son âme. « Je ne puis t'absoudre, dit le loup, j'ai besoin d'être renseigné sur le cas. Sire renard écoutez: je n'ai jamais entendu le cas qui se présente ici. Le pénitencier du pape (chargé des cas réservés) pourrait à peine trouver une pénitence convenable. Informé de l'affaire, il en resterait tout étonné. » Le renard ne manque pas de venir en aide au loup; il écrase le pauvre âne sous son érudition. « J'ai, dit-il, étudié les Écritures. Je vois dans les

Décrets et dans les Décrétales, et dans les Clémentines, avec leurs sommes et leurs gloses, que tous s'accordent pour prononcer sur lui une lourde sentence qu'il doit supporter pour ses péchés. A quoi bon gazer la chose? Il est condamné dans son corps et dans son âme. Cependant son âme, par une mort temporelle, peut être sauvée des peines de l'enfer. A vrai dire, s'il restait en vie, il serait tout entier livré au diable. Mieux vaut qu'il meure dans son corps et que l'âme soit sauvée. » Ils exécutent la sentence et l'âne est dépecé en petit morceaux.

La moralité de Waldis diffère de celle de Hugues de Trimberg. Elle est dirigée contre les hypocrites: « Gardez-vous, a dit le Seigneur, de ceux qui viennent à vous couverts de la peau d'une brebis et qui en votre présence en affectent toutes les allures, comme s'ils voulaient se montrer vos amis. Ces mêmes gens tout d'abord vous trompent, en vous endormant avec de belles paroles, comme il en est arrivé ici à l'âne. »

Elle est dirigée aussi contre les prêtres, en confession indulgents les uns aux autres, sévères aux pauvres laïques, et contre la domination de Rome. « Ils prennent, dit l'auteur en finissant, bien des poissons dans leurs rets et ils en remplissent sans cesse leur cuisine, comme nous ne le savons que trop aujourd'hui. Et nous voulons supplier Dieu loyalement qu'il veuille dorénavant nous garder qu'ils ne jettent plus sur nous leurs filets. N'écoutons plus le loup ni le renard, qu'ils ne puissent plus nous duper comme il l'ont fait pour l'âne. »

Mieux inspiré que Waldis, au point de vue littéraire,

H. Bebelius, qui, vers le même temps, 1542, faisait entrer le même récit dans un de ces nombreux recueils latins de facéties qui, à cette date, égayaient doctement la vieille Allemagne, est allé s'adresser au vieux conteur, et s'est contenté de le traduire presque textuellement. (1)

Ce qui doit surtout attirer notre attention sur la rédaction de Bebelius et sur sa date, c'est que la connaissance de son récit ôte singulièrement de la valeur et de l'intérêt qu'aurait sans cela une fable française publiée cinq ans plus tard et qui a été fort citée et fort louée dans notre temps. Aucun de ceux qui ont vanté l'œuvre de G. Haudent (2),

(1) V. aux *Notes* le texte de Bebelius.

(2) L'état civil de Guillaume Haudent est des plus incomplets; on ne sait pas même où il est né. Sa nationalité normande est si peu certaine que M. Edouard Frère, si compétent pour tout ce qui touche à la Bibliographie de la Normandie, ne l'avait pas même mentionné dans son Dictionnaire. Son livre est incontestablement normand (ce qui donnait à la Société des Bibliophiles normands le droit de le revendiquer), il a été achevé d'imprimer à Rouen, le 26 août 1547, par Jehan le Prest et mis en vente « au portail des libraires aux boutiques de Robert et Jehan du Gord frères, libraires. » Mais quant à l'auteur lui-même, ce n'est qu'une présomption dont on n'a pu jusqu'ici apporter d'autre preuve que ce fait même de l'impression du livre à Rouen. Le privilége donné par le Parlement, nous apprend qu'il était prêtre « les apologues d'Esope.... par M. Guillaume Haudent, prebstre. » C'est tout ce que nous savons d'authentique sur sa personne.

Le livre de G. Haudent était devenu rarissime. Tout le monde aujourd'hui peut le lire, grâce à l'excellente édition qu'en a donnée la Société des bibliophiles normands. C'est un véritable fac-simile, une de ces reproductions fidèles qui ont presque l'autorité et la valeur d'un original.

n'a songé à se demander (1) si c'était bien à lui qu'il convenait de faire honneur des qualités qu'ils y reconnaissaient (2). On signalait avec raison chez lui les inventions les plus piquantes, les traits les plus heureux. Par malheur ils sont à peu près tous dans le récit de Bebelius, où évidemment G. Haudent les a pris. Car Haudent invente peu, ou pour mieux dire, n'invente pas du tout : il se contente de traduire. Lui-même, du reste, est le premier à le confesser dans le titre qu'il a donné à son livre (3).

(1) V. en particulier M. S. Marc Girardin. *La Fontaine et les fabulistes*, Paris 1865, in-8°, p. 265-270.

(2) M. Robert qui a tant fait pour la connaissance des sources de La Fontaine, et qui nomme Bebelius à propos de la fable des Animaux malades de la peste, semble ne l'avoir pas lu. Car il indique (V. Essai etc., p. 181) la 18e Fable de Philelphe, comme étant celle que G. Haudent a traduite. Or le récit de Haudent diffère beaucoup, comme on l'a pu voir, de celui de Philelphe, tandis qu'il est la reproduction exacte de celui de Bebelius.

(3) V. Trois centz soixante et six apologues d'Esope, très-excellent philosophe, premièrement traduictz de grec en latin par plusieurs illustres autheurs : comme Laurens Valle, Erasme et autres ; et nouvellement de latin en rithme françoys par maistre Guillaume Haudent. — Vie après mort. — Voir sur G. Haudent, dans les *Mémoires de l'Académie* de Rouen, 1866, p. 204-228, une notice de M. Millet Saint-Pierre, la plus intéressante et la plus complète, ou pour être plus juste, la seule que l'on ait sur le fabuliste. Il faut pourtant faire de grandes réserves : 1° M. Millet accepte comme positifs des faits qui ne sont encore que des hypothèses ; 2° il s'est singulièrement exagéré la valeur littéraire de G. Haudent, sa part d'invention personnelle, l'importance de son rôle (il en fait un initiateur) et l'influence qu'i a pu exercer, en particulier sur La Fontaine ; 3° dans son désir de grandir *son* auteur, il a tout à fait méconnu les mérites de nos conteurs du moyen âge. — Voir encore

Et comme nous l'apprend ce même titre, l'Ésope que G. Haudent a traduit, n'est pas l'Ésope grec, mais l'Ésope latin qui a été si répandu au XVI[e] siècle, et qui a été reproduit en France successivement par plusieurs imprimeurs qui se sont contentés de changer l'ordre de certaines parties du recueil : *La vie et les Fables d'Ésope Phrygien, traduites en latin par de très-savants hommes, entre lesquels Laurent Valla, Aulu-Gelle, Érasme et d'autres dont les noms sont ignorés.* Le titre de G. Haudent n'est guère (moins le chiffre qu'il ajoute) que la reproduction de celui-ci. Une édition de ce livre avait été donnée par Robert Étienne en 1534 (puis en 1552), par Maurice de la Porte en 1537 (1), par Gryphe en 1542 (2). C'est un de ces recueils,

les mêmes *Mémoires*, années 1873-1874, p. 18-25 (mais sous les mêmes réserves). — Les fables qu'indique M. Millet Saint-Pierre et où il croit reconnaître des œuvres originales, « l'invention, dit-il, pour plusieurs *doit* lui appartenir, » parce que les sujets n'appartiennent pas à l'antiquité, et desquelles il tire à ce titre toute une série de déductions sur le caractère de G. Haudent, ne sont que des traductions d'Abstemius. Les fables de G. Haudent qu'il cite, 103[e], 118[e], 121[e], 137[e], 147[e], 154[e], ne sont que les fables 42[e], 61[e] 62[e], 77[e], 87[e] et 94[e] du recueil latin.

(1) Le recueil de Maurice de La Porte, qui n'est que le recueil de Robert Estienne, dans un ordre différent, contient les 33 fables d'Ésope, traduites par Laurent Valla, 78 par un anonyme, 45 par Guill. Hermann, 36 de Barland, dont 22 d'Ésope, 7 du Mantouan, 13 autres adressées à P. Scotus, 42 fables d'Avianus mises en prose, l'Ésope de Rimicius, des apologues d'Erasme, Politien, Petrus Crinitus, Jean-Antoine Campanus, Tite-Live, Aulu-Gelle, Nicolaus Gerbelius, Phorcensis et enfin le 1[er] Hecatomythion d'Abstemius.

(2) V. encore, 1544, Camerarius J. Historia vitæ fortunæque Æsopi cum fabulis pluribus quingentis. Lipsiæ, ex off. Valentini Papæ. — Id. E. Voegelinus, 1564. — Id. Nuremberg, 1546.

probablement celui de Maurice de La Porte (1), que G. Haudent a eu entre les mains; ses fables se présentent exactement dans le même ordre (2); seulement l'édition latine est plus complète. G. Haudent a négligé plusieurs de ces fables (il est vrai qu'il en est plusieurs qui se répètent, le volume reproduisant plusieurs versions d'un même sujet empruntées à des auteurs différents). Au lieu des quatre cent quarante-huit apologues qu'elle contient, G. Haudent n'en a que trois cent soixante-six (3), une pour chacun des jours de l'année, en poussant l'exactitude jusqu'à tenir compte des années bissextiles (4).

(1) M. Robert indique une édition de 1535, sans donner le nom de l'éditeur. Je ne l'ai pas rencontrée. C'est du reste exactement le même titre que pour celle de Maurice de La Porte.

(2) Il a suivi exactement jusqu'à la fable 156, traduisant fidèlement toutes les fables du recueil sans en omettre une seule. De ce point jusqu'aux fables d'Abstemius il en a usé plus librement, il a négligé un grand nombre d'apologues. Il en a pris à Rimicius 59 sur 100. Arrivé au recueil d'Abstemius, (1er Hecatomythion qui n'a du reste que 97 fables,) il l'a traduit tout entier, sans en rien négliger.

(3) On sait que La Fontaine n'en a écrit que 241.

(4) Il semble que Haudent a voulu réaliser pour l'apologue cette fantaisie, que prête à plusieurs architectes une sorte de légende populaire. On sait, en effet, que beaucoup d'édifices, percés de nombreuses fenêtres, passent pour arriver à ce nombre fatidique, réalisé, du reste, assure-t-on, dans la cathédrale de Salisbury, qui aurait autant de portes qu'il y a de mois, autant de fenêtres qu'il y a de jours, autant de colonnes qu'il y a d'heures dans l'année; c'est un véritable calendrier de pierre. Il s'est trouvé, à ce qu'il paraît, un architecte pour les construire et un érudit de notre temps pour les compter. — Le chiffre choisi par Haudent fait penser à un recueil de morceaux choisis de littérature qui avait pour titre : *Une lecture par jour.*

Il y a cependant cinq des fables de Haudent dont l'original ne se rencontre pas dans les Ésopes latins. Ce sont les fables 60 et 61, 152, 159 et 160 du 2e livre. Et justement la fable qui nous occupe est une des cinq, la 60e. Nous serions parfaitement en droit, connaissant les habitudes d'esprit de G. Haudent, et d'après sa propre confession, de penser qu'il n'en est pas l'inventeur. Mais ici nous n'avons pas même besoin de recourir à une hypothèse. Pour une seule de ces fables, *La guerre des chiens, des chats et des souris*, la critique a été impuissante à découvrir l'auteur original. Les trois dernières sont de vieux contes latins du moyen âge. L'un d'eux (*Du curé et de son chien*) a été repris par le Pogge et reproduit à la suite des facéties de Rabelais. On en trouvait déjà dans Rutebœuf une variante française sous le titre du *Testament de l'âne.* Quant à la *Confession de l'âne,* nous venons de voir où il l'a trouvée.

G. Haudent n'est donc qu'un traducteur, et, il faut avoir le courage de l'avouer, même en Normandie, en général, un traducteur fort médiocre, constamment et uniformément médiocre. Sa fable de la *Confession de l'âne* est une exception heureuse et unique dans son recueil. Pour tout le reste, il n'y a guère à en appeler du jugement sévère de M. Robert, contre lequel proteste en vain son dernier biographe (1).

Haudent manque absolument d'imagination dans

(1) Il ne faut pas oublier, quand on juge G. Haudent, qu'il avait des modèles sous les yeux, qu'il vient après C. Marot, et qu'il est presque le contemporain de Ronsard et de la *Pléiade.*

la conception comme dans le style (1). Il est vrai que La Fontaine n'inventait pas non plus ses sujets; mais

(1) Qu'on voie, par exemple, ce qu'il a fait de ce qui, sous le nom de *La jeune veuve*, deviendra l'une des œuvres les plus originales et les plus parfaites de La Fontaine, une de celles où il a le mieux développé ses incomparables qualités de malicieux conteur. Ce n'est pas une fable, a-t-on dit; mais c'est tout au moins un adorable fabliau, plein de malice souriante, d'un esprit infini, relevé d'une grâce exquise. Voici comment G. Haudent avait raconté cette histoire :

Advint qu'un nouveau marié
De mort fut si bien charié
Qu'il en rendit l'esprit et l'âme
En la présence de sa femme
Qui iectoit grand querimonie
Le voyant estre en agonie
Se debatant par telle colle
Qu'il sembloit à voir quel' fut folle
De son amour et amytié.
Dont son père esmeu de pitié,
La voyant en telle destresse,
Luy dict « cessez vottre tristesse
(Ma fille) car ie scay où est
Un aultre mary ia tout prest,
S'il advient que le vostre meure. »
Mais la femme monstrant à l'heure
Avoir deul d'ouyr et d'entendre
Telz propos, vint allors reprendre
Son propre père en luy disant :
« Soyez d'aultre chose advisant,
Quand de cela ie n'ay desir. »
Mais sitost que mort peust saisir
Sondict mary ou peu aprez
Elle a son pere tout exprez
Inquis si ce mary nouveau
Estoit pas ieune frisque et beau

il les faisait siens par la richesse de ses développements et les merveilles de son expression. Les thèmes

Comme ayant ia son deul passé
Du premier mary trespassé.

Le Moral.

Icelle fabuleuse histoire
Monstre que maintes femmes ont
De leurs maris courte mémoire
Après que decedez ils sont.

Il est impossible d'imaginer rien de plus plat que cette histoire ainsi contée. La morale en particulier, et surtout le dernier vers, sont quelque chose d'achevé en ce genre.

Il est vrai que la fable d'Abstemius (14e fable du 1er Hecatomythion) offrait un assez triste modèle. L'histoire chez lui est des plus brutales et toute pleine de détails révoltants ; qu'on en juge :

« Une femme encore jeune était aux côtés de son mari qui rendait l'âme. Son père la consolait en disant : Ne vous affligez pas tant, ma fille, je vous ai trouvé un autre époux bien plus beau que celui-ci, qui adoucira facilement le regret du premier. Mais la femme, emportée par la douleur, car elle avait pour son mari un ardent amour, non-seulement ne voulait pas accueillir les paroles de son père, mais encore lui reprochait de venir mal à propos lui parler d'un autre mari. Mais aussitôt qu'elle voit son mari mort, au milieu de ses larmes et de son deuil elle demande à son père où donc est ce jeune homme qu'il avait dit vouloir lui donner pour époux.

« Cette fable montre combien vite l'amour des maris morts disparaît du cœur de leurs femmes. »

Ainsi, c'est au lit de mort de son gendre, c'est à côté de ce mari expirant que le père vient offrir à sa fille de le lui remplacer par un autre époux bien plus beau. Il n'y a pas là seulement l'ignorance de toute délicatesse, mais quelque chose qui révolte tous nos instincts. Et la femme elle-même, qu'Abstemius nous montre abîmée dans sa douleur, aimant son mari d'une ardente tendresse, et justement révoltée des offres de son père, c'est aussitôt après la mort de son mari, au milieu du deuil et des larmes, qu'elle demande à

qu'il emprunte ne sont pour lui que ce que le marbre est pour le sculpteur. Avec cette invention restreinte,

son père si ce jeune homme est là, qu'il avait annoncé vouloir lui donner pour mari.

Et comme la morale est grossièrement présentée ! Il y a là toute la rudesse d'allure de l'érudit du XVIe siècle parlant des femmes. Comme La Fontaine a gentiment modifié et transformé tout cela ! Comme cette unique comparaison suffirait à montrer tout ce qu'il y a de grâce exquise, de délicatesse, de charme incomparable en son esprit; comme cela, en même temps, est bien français; comme au grossier coup de boutoir de l'érudit italien, à la rude et lourde facétie, a succédé une douce malice, faisant à peine sentir sa pointe, et uniquement souriante ! Comme on voit que La Fontaine aime les femmes tout en les raillant, et comme on s'explique comment, en dépit de ses gaîtés, il était et il a toujours été aimé d'elles ! Et quelle idée nouvelle il nous donne de la femme ! Ici c'est un être grossièrement sensuel, oublieux, ingrat et courant en hâte à une union nouvelle. Chez La Fontaine, il n'est plus question de sa *fragilité*, c'est un être délicat, un peu faible. La Fontaine s'est approprié le joli madrigal indou : Si vous frappez une femme, que ce soit avec une fleur. Et quels jolis détails ! Et surtout quelle délicatesse, que d'habiles ménagements ! Il ne précipite pas les choses, il laisse faire au temps son office.

Sur les ailes du temps la tristesse s'envole !

Nous n'avons plus ici que le tableau de l'humaine faiblesse, condamnée à oublier, et pour qui Dieu, limitant les grandeurs de sa créature, mais aussi ses souffrances, a voulu que rien ne fût infini, ni les tendresses, ni les douleurs.

Et quelle science du style, quel art à graduer les détails, à suspendre, à faire attendre et à lancer à propos le trait ! C'est sur une jolie malice que la fable s'achève :

Où donc est le jeune mari
Que vous m'avez promis, dit-elle?

La Fontaine n'ajoute rien, il reste souriant sur le trait ingénu;

La Fontaine reste le plus merveilleux et le plus original des artistes.

Au contraire, dans la plupart des fables de Haudent il n'y a rien, si bien qu'on serait presque tenté de se demander si la Confession de l'âne est bien de lui. En effet, si comme nous le savons maintenant, ce n'est qu'une traduction, c'est une traduction des plus aimables. Cette langue du XVI[e] siècle en ses naïvetés, en ses hésitations même et ses bégayements, a un charme si particulier et si pénétrant, qu'il y a plaisir à relire le récit de Hugues de Trimberg sous cette forme nouvelle (1). Haudent a d'ailleurs vraiment amélioré la rédaction latine, il lui donne plus de mouvement, il ajoute quelques menus détails, quelques vers naturels et faciles, quelques expressions piquantes, quelques-uns de ces traits qui font image (2).

il a bien senti surtout qu'il n'y avait pas à ajouter de moralité. Ne la sait-on pas? Ne ressort-elle pas du récit? N'est-ce pas une grâce de plus de ne pas la dire, de la sous-entendre? Cela ne complète-t-il pas le caractère tout particulier de ce récit? Et quelle coquetterie de finir ainsi la fable, et par cette fable de finir son recueil!

Le pauvre Haudent n'a rien soupçonné de tout cela, il a reproduit en toute sa rusticité l'invention d'Abstemius.

(1) C'est ce qui fait que nous donnons ici la fable de G. Haudent tout entière, bien qu'elle ait été déjà plusieurs fois publiée. Il en est de même pour celle de Guéroult, qui viendra plus loin.

(2) Ainsi ce trait heureux qui fait voir toute l'innocence de l'âne. Son honnête conscience est troublée: il ne sait pas ce qu'il en est advenu (de son délit) et le plus probable est évidemment, même aux yeux d'un âne, qu'il n'a dû rien en advenir, mais si par hasard aucun mal lui en était venu, il prie Dieu de le lui pardonner. Bebelius avait dit au contraire assez maladroitement, « et de là il a reçu grand dommage en ses pieds, » et quelques jolis vers, entre autres les vers 14 et 15, 29, 49, 50, 62, 76, 101-110, 119, 131, 146.

De la confession de l'Asne du Regnard et du Loup.

Jadis un asne, un regnard et un loup (1)
En quelque lieu se trouvèrent un coup
Tous trois ensemble, où promisrent leur foy
L'un envers l'autre et chascun en droict soy
C'est à sçavoir de leur accompaigner
Pour les pardons à Romme aller gaigner.
Or ce pendant qu'ils cheminoient ensemble
Le regnard dict: bon seroit (se me semble)
Nous confesser l'un à l'autre des maulx,
Iniquités et crimes anormaulx
Qu'avons commis. Par ainsi que i'entends,
Les cardinaulx et le pape en ce temps
Sont tellement et si fort empeschez
Qu'à nous ouyr confesser nos péchés
Certainement ilz ne pourroient entendre.
Dont suffira pour cette heure prétendre
D'obtenir d'eulx pleine absolution.
Cestuy conseil pour résolution
Les autres ont approuvé et tenu;
Pourquoy le loup au regnard est venu
Tout le premier, luy disant à genoulx:
Beau père, à Dieu me confesse et à vous
Qu'un iour passé, dessus une terrasse,
Je rencontray une coche fort grasse
Que je mengay, pour autant qu'en l'estable
Comme cruelle et mère détestable
Ses cochonnetz laissait mourrir de faim.
Considérant encoire l'endemain
Iceulx cochons orphelins demourez
De leurs parentz, ie les ay dévourez

(1) Nous reproduisons le texte de l'édit. de la Société des Bibliophiles normands, en modifiant seulement la ponctuation.

Par la pitié que i'ay peu avoir d'eulx
En les voyant estre ainsi souffreteux.
Si i'ay péché en ces deux cas icy
I'en quiers pardon en vous criant mercy
Et suppliant par grand dévotion
De m'en donner vostre absolution,
Ayant regard à ma grand repentance
Pour m'en adioindre et bailler pénitance.
Quand le regnard eut bien ouy ce loup
Il lui a dict (voire mais bien à coup) :
Touchant cela certes vous n'avez pas
Fort offencé, n'aussi commis grand cas,
Veu que la coche (ainsi, comme i'entends)
Estoit aux champs, où prenoit passe temps
Sans tenir compte ny avoir soing et cure
De ses cochons estantz sans nourriture
Seulz en l'estable, où de faim ilz mouroient.
Considerant après qu'ils demeuroient
De père et mère orphelins, par pitié
Qui vous tenoit, non par inimitié,
Vous les avez tous mengez en la fin. —
Il est certain, dit ce loup. — Or affin,
A repliqué le regnard, de me faire
Un cas pareil, se vous dis mon affaire, (1)
Ie vous absouz entièrement de tout,
Vous enjoignant dire de bout en bout
Pater noster une fois seullement :

(1) Haudent a eu le tort de prendre ce trait à Bebelius, et le tort plus grand encore de le placer ici, tandis que Bebelius le met après l'absolution donnée par le renard. Cette lourde précaution n'est guère dans le caractère du renard. Un aussi rusé personnage se garderait bien de crier si haut les choses. Les deux compères d'ailleurs sont faits pour s'entendre à demi mot, ils n'ont pas besoin de prendre ainsi leurs sûretés. M. St-Marc Girardin a eu bien soin de passer ces trois vers.

Ce qu'il promit très-libéralement.
Or aussitost que le loup eut cessé,
Cestuy regnard à luy s'est confessé
En luy disant : il est certain, beau père,
Que ie trouvay l'aultrier en un repaire
Un fier coq despit et orgueilleux,
Fort importun et si très-merveilleux
Qu'il meurtrisoit de ses griz et ses croqz
Et debelloit pour vray tous autres coqz ;
Et outre plus tant le jour que la nuit
Estourdyssoit par impétueux bruit
Petitz et grandz et en espécial
Les ceulx a qui la teste faisoit mal.
Par quoy voyant de cestuy coq l'orgueil
En mon courage en conçeuz un tel deuil
Que ie l'ay prins comme il se pourmenoit
Emmy les champs, où ses poulles menoit;
Puis l'ay mengé en lui teurdant le col
Pour et affin qu'il ne feist plus du fol,
Or peu après il advint que ses femmes
M'en peurent dire opprobres et diffames,
Dont fuz contrainct en effect les menger
L'une après l'autre affin de m'en venger.
S'en ce cas i'ay faict dissolution
I'en quiers pardon et absolution ;
M'adioindre aussi pénitance du faict.
Sur quoy le loup respond qu'il n'avoit faict
Touchant ce cas grand crime ny offense
Veu qu'il disoit, pour excuse et deffence,
Que cestuy coq tous aultres meurdrissoit
Et que de bruict chascun estourdissoit
Et oultre plus que ses poulles sans cesse,
Quand il passoit, luy vouloient faire oppresse,
Le mauldissant de toute leur puissance.
Pourtant le loup pour toute pénitance

Lui enchargea qu'il s'abstint voluntiers
De menger chair par trois iours tous entiers
De vendredy, mais c'estoit à sçavoir
S'il n'en trouvoit ou n'en pouvoit avoir ;
Ce que promit faire de point en point
Cestuy regnard, et sans y faillir point.
Et par ainsy fut absoubz bel et bien
En luy rendant (comme est dict) tien pour tien.
Tout cela fait le pauvre asne est venu
A confesser son cas par le menu
A tous les deux leur disant : mes amys
Vous cognoissez que nature m'a mis
Sur terre, afin de porter peine et fais,
Et endurer travail, ce que ie faictz
Patiamment : ce nonobstant encoire
Le plus souvent (ainsi qu'il est notoire)
Ie suis battu et me fait-on ieuner.
Dont quelquefois, comme sans desieuner
Un serviteur au moulin me menoit
Et que lyé après lui me tenoit,
Peuz adviser, lors en marchant mon train,
C'est à sçavoir deux ou trois brins d'estrain
Outre le bord de ses souliers passanz.
Quand ie les vèis estre ainsi surpassantz
Ie vins iceulx à tirer et haller
Pour les menger. Depuis, à vray parler,
Ie ne sçay pas qu'il en est advenu :
Mais si aucun mal lui en estoit venu
Ie pry à Dieu de me le pardonner,
Et que veulliez m'en absouldre et donner
Et encharger pénitance condigne,
Iouxte et selon que le cas en est digne ;
Lequel vous ai à présent diffiny.
Pas n'eut si tost ce povre asne fini
Son dict propos que le renard et loup

Ne soient venu à crier bien à coup :
« O meurdrier et larron tout ensemble !
Tu as commis un cas (comme il nous semble)
Irrémissible et bien digne de mort,
Veu et congnu le grand excès et tort
Que tu as fait au povre serviteur,
Lequel par toy (ô meschant proditeur)
A souffert mort (possible est) grefve et dure
En endurant en ses piedz la froidure,
Par lui avoir cestuy feurre arraché
Lequel estoit en ses souliers caché
Pour luy tenir ses dicts piedz en chaleur.
Or affin donc qu'avec ton grand malheur,
Nous punissions ton offense et pesché
Par nous seras à présent despesché
Incontinent. » Cela conclu entr'eux
Ils vous ont pris ce povre asne tous deux
Et puis vous l'ont tellement dévouré
Qu'un seul morceau de chair n'est demouré.

Le Moral.

Par la fable on voit qu'en leurs vices
Souvent les grandz s'entresupportent
Où les petis souffrent et portent
De leurs maulx peines et supplices.

A la version en vers de G. Haudent, on peut comparer une version en prose que Pierre de La Rivey, quelques années plus tard, introduisait dans sa traduction du deuxième livre des *Facétieuses Nuits de Straparole* (1), usant ainsi d'une liberté qu'il a plusieurs fois prise avec son auteur, substituant, sans en rien dire, des histoires de son choix à celles du conteur italien.

(1) V. les *Facet. nuits*. Edit. Janet., t. 2, p. 342, 13e nuit, 1er récit.

La traduction de La Rivey est beaucoup plus leste et plus vivante que le texte de Bebelius, plus dramatique de forme. On y sent déjà l'entrain de La Fontaine. Il y a joint quelques bouffonneries, comme la pénitence imposée au loup par le renard. Il a corrigé heureusement son texte en un endroit. Le renard absolvant le loup disait : je veux en effet me montrer pour toi facile et crédule comme tu l'as été pour moi. Ici, au contraire, l'hypocrite au moment de se montrer si coulant pour son compère, affecte d'être un confesseur sévère : « Bien que tu n'aies en cela beaucoup péché, je ne veux pas cependant me montrer envers toi indulgent comme tu m'as été (1). »

Décidément le sujet portait bonheur. Trois ans à peine après l'apparition du volume de G. Haudent, un autre écrivain, qui a d'autant plus de droits à nous intéresser, qu'il était, nous dit-on, né à Caen (2), Guillaume Guéroult, publiait sous ce titre : *Le premier Livres des emblèmes* de Guillaume Guéroult (3), un petit volume de vingt-neuf fables ou moralités. Elles sont généralement assez faibles, sauf celle où il a traité le même sujet que G. Haudent, et où, comme lui, il a rencontré son chef-d'œuvre. Le récit de Guéroult diffère en plusieurs points de celui de son devancier, mais il n'est pas moins piquant.

(1) On trouvera le récit de La Rivey aux Notes ; nous y soulignons toutes les additions qu'il a faites.

(2) C'est ce que dit la *Biographie* Didot. M. Ed. Frère, *Dict. bibliog.*, le fait naître à Rouen.

(3) *Le premier Livre des emblèmes*, composé par Guillaume Guéroult, à Lyon, chez Balthazar Arnoullet, MDL, petit in-8°, 72 page Guil. Guéroult publiait, la même année, chez le même libraire : *La Description poétique de l'Histoire du beau Narcisse*, 39 pages.

Les riches sont supportés et les povres oppressés.

Du riche le forfait
N'est point réputé vice ;
Si le povre mal fait,
Mené est au supplice.

Fable moralle du Lyon, du Loup et de l'Asne.

Le fier Lyon, cheminant par la voye,
Trouva un Loup et un Asne basté,
Devant lesquelz tout court s'est arresté
En leur disant : Jupiter vous convoye.

Le Loup voyant ceste beste royalle
Si près de soy, la salue humblement.
Autant en fait l'Asne semblablement
Pour luy monstrer subiection loyalle.

O mes amis ! maintenant il est heure
(Dist le Lyon) d'oster les grands péchez,
Desquelz noz cœurs se trouvent empeschez ;
Il est besoing que chascun les siens pleure.

Et pour avoir de la maiesté haute
Du Dieu des cieux pleine remission,
Il sera bon qu'en grand contrition
Chascun de nous confesse icy sa faute.

Ce conseil fust de si grand vehemence,
Qu'il feust soudain des autres approuvé,
Dont le Lyon fort ioyeux s'est trouvé,
Et ses péchez à confesser commence,

Disant qu'il ha', par bois, montaigne et plaine,
Tant nuict que iour, perpétré divers maux

Et dévoré grand nombre d'animaux :
Beufs, et chevreaux et brebis portants laine.

Dont humblement pardon à Dieu demande,
En protestant de n'y plus retourner.
Ce fait, le Loup le vient arraisonner,
Luy remontrant que l'offense n'est grande.

Comment (dist-il), Seigneur plein d'excellence,
Puis que tu es sur toutes bestes Roy,
Te peut aucun establir quelque loy,
Veu que tu as sur icelle puissance ?

Il est loisible à un prince de faire
Ce qu'il lui plaist sans contradiction.
Pourtant, Seigneur, je suis d'opinion
Que tu ne peux en ce faisant mal faire.

Ces mots finis, le loup fin de nature
Vint réciter les maux par lui commis :
Premièrement, comme il ha à mort mis
Plusieurs passants pour en avoir pasture.

Puis que souvent trouvant en lieu champestre
Moutons camus de nuit enclos ès parcs,
Il ha bergier et les troupeaux espars
Pour les ravir, afin de s'en repaistre.

Somme qu'il a, en suyvant sa coustume,
Fait plusieurs maux aux iuments et chevaux,
Les dévorant et par monts et par vaux
Dont il se sent en son cœur amertume.

Sur ce respond, en faisant bonne mine,
Le fier Lyon : cecy n'est pas grand cas ;
Ta coustume est d'ainsi faire, n'est-ce pas ?
Outre à cela t'a contraint la famine.

Puis dist à l'Asne : or, compte-nous ta vie,
Et garde bien d'en obmettre un seul point;
Car si tu faux, ie ne te faudray point:
Tant de punir les menteurs i'ay envie.

L'Asne craignant de recevoir nuisance,
Respond ainsi : mauvais sont mes forfaitz,
Mais non si grands que ceux-là qu'avez faitz,
Et toutes fois i'en reçoy déplaisance.

Quelque temps feust que i'estoy en servage,
Sous un marchand qui bien se nourrissoit,
Et au rebours povrement me pansait,
Combien qu'il eust de moy grand advantage.

Le iour advint d'une certaine foyre,
Où bien monté sur mon dos il alla;
Mais arrivé, jeun il me laissa là,
Et s'en va droit à la taverne boire.

Marry i'en feus (car celuy qui travaille,
Par juste droict doit avoir à manger).
Or ie trouvay, pour le compte abréger,
Ses deux souliers remplis de bonne paille.

Ie la mangeay sans le sceu de mon maistre,
Et ce faisant i'offençay grandement,
Dont ie requiers pardon très-humblement,
N'espérant plus telle faute commettre.

O quel forfait ! O la fauce pratique !
(Ce dist le loup fin et malicieux),
Au monde n'est rien plus pernicieux
Que le brigand ou larron domestique.

Comment ? La paille au soulier demeurée
De son seigneur manger à belles dents ?
Et si le pied eust esté là dedans,
Sa tendre chair eust esté dévorée.

Pour abréger (dist le Lyon à l'heure),
C'est un larron, on le voit par effect.
Pour ce il me semble, et i'ordonne de fait,
Suyvant noz loix anciennes, qu'il meure.

Plustost ne feust la sentence iettée,
Que maistre loup le povre Asne estrangla,
Puis de sa chair chascun d'eux se saoula :
Voilà comment el'feust exécutée.

Parquoy appert que des grands on tient compte,
Et malfaisants qu'ilz sont favorisez ;
Mais les petits sont tousiours mesprisez,
Et les fait on souant mourir à honte.

Comme Haudent, Guéroult s'est inspiré d'un récit latin, des *Propos de table* (1) de J. Gast.

(1) V. J. Gast, *Convivalium sermonum liber, meris jocis ac salibus refertus.* Bâle, 1542, in-8°. Apologus de *Leone, Lupo et Asino.*

Nous ne donnons pas ici le récit de J. Gast, pour ne pas multiplier outre mesure des développements analogues. On le trouvera dans les Notes. Il convient cependant de remarquer en passant qu'on trouve chez lui certains traits piquants que G. Guéroult n'a pas reproduits. Le loup a pour les appétits sanguinaires du lion des apologies originales et hardies. « Ne voyons-nous pas, dit-il, sous l'ancienne loi, Dieu lui-même se réjouir de l'odeur des holocaustes ? D'ailleurs, accuser le lion, ce serait mettre en cause le genre humain lui-même tout entier, qui ne s'est jamais abstenu du meurtre des animaux. Enfin il y a des êtres qui se reproduisent tellement, que ce serait péché de n'en point user. Si donc le lion a péché, il convient d'accorder quelque chose à ses mœurs royales et à ce que c'est là un usage universel. »

Quand le loup s'est confessé, le lion l'excuse à son tour, en remarquant qu'il paraît avoir l'estomac chaud et la digestion facile.

Lorsque l'âne a achevé sa confession, le lion, le regardant de travers et ouvrant une gueule énorme, réclame l'avis du loup. Le

Chez les deux auteurs, le lion est rentré en scène. En échange, le renard a disparu et c'est au loup, contrairement à la tradition de l'Apologue, qu'est donné son rôle. Du reste, il se montre digne de la succession. Est-il rien de mieux imaginé, que l'argument que trouve le loup pour mettre en paix la conscience royale. Nous voyons là, constaté d'une façon piquante, ce que le pouvoir absolu de la royauté avait fait de progrès sous François Ier. Il n'a vraiment rien à envier à Louis XIV. Le théoricien politique de 1547 est aussi complet et aussi net que pouvaient l'être ceux de la fin du XVIIe siècle. Il est impossible d'être plus respectueux pour sa Majesté, « seigneur plein d'excellence. » Par cela seul qu'il est roi, il est au-dessus de toute loi, personne ne peut lui en imposer une; il a puissance sur la loi (1). La théorie du bon plaisir est là complète et absolue. Il est loisible à un prince de faire ce qui lui plaît sans contradiction; et pour les raisons déduites, en le faisant il ne saurait mal faire.

réquisitoire de celui-ci présente quelques traits différents. Il insiste sur cette idée de larron domestique « Si nous donnons, dit-il, le nom de brigand à celui qui attaque et dépouille le premier venu, quel nom devrons-nous donner à celui qui attaque quelqu'un de connaissance et son propre maître? D'après son acte, on peut juger de son intention. Il a porté la dent sur de la paille qui passait près du pied de son maître. Mais? s'il avait pu saisir le pied lui-même? et la jambe? et la cuisse? certes il aurait bientôt dévoré son maître tout entier. »

(1) A moins qu'il n'y ait, dans le texte de Guéroult, une faute d'impression et qu'il ne faille lire « icelle. » Mais ce ne serait qu'une répétition du second vers, et avec le singulier, l'idée est plus piquante.

Il est impossible que le roi ne se sente pas des trésors d'indulgence pour un personnage aussi bien pensant, ayant si bien le sentiment de ses droits, si habile à définir le principe d'autorité. Aussi, après cela, le loup, « fin de nature », n'a aucun embarras à faire sa confession. Il ne craint pas de la faire complète, de la déduire longuement et par articles, entassant victimes sur victimes ; il se permet même de reproduire presque les termes de la confession royale, il a « dévoré par monts et par vaux », cela lui donne plus de grandeur et par suite plus de chances d'impunité. Après cela, il y a presque générosité de sa part à vouloir bien déclarer qu'il en sent de l'amertume.

Nous trouvons ici une nouvelle occasion de penser que Guéroult a dû connaître le sermon de Raulin ; la seule excuse qu'invoque le loup, d'un air assez détaché, du reste, et que le lion relève d'un air convaincu, c'est que c'était sa coutume.

Mais quand il arrive à l'âne, comme tout à coup le lion change de ton ! Avec le loup le lion se sent un certain rapport de race et de sang. Comme François Ier, Sa Majesté lionne consent à n'être que le premier gentilhomme de son royaume. Ils sont tous deux bêtes de proie, tous deux dominateurs du monde. Le pauvre âne, lui, est de la gent taillable et corvéable des porte-fardeaux, de ceux qui nourrissent et supportent les autres. Il est impossible ici de ne pas songer à cette comédie si forte de Molière, aux infortunes de Georges Dandin, à la façon dont M. de Sotenville parle à Clitandre, l'invitant même à venir courir un lièvre, et au changement de ton

quand il s'adresse à son gendre. Le lion a quitté le ton de condescendance qu'il avait avec le loup; il est redevenu majestueux et solennel; il est remonté sur son trône. Avant que l'âne ait parlé, il l'a déjà présumé, trouvé coupable : ce doit être un menteur. Il s'adresse à lui sur un ton de menace, d'intimidation.

L'âne se confesse : son péché est bien léger, il le sait et il le dit, car c'est un âne de bon sens ; il raisonne, il a des propositions générales, des théories sociales et humanitaires; lui-même il plaide de la façon la plus complète et la plus concluante les circonstances atténuantes, n'omettant rien. Il montre comme son maître le négligeait, tandis qu'il se nourrissait bien lui-même, comment il s'est fait porter par lui; comment il est allé boire, le laissant à jeun.

La harangue du loup est une vraie trouvaille. Quelle magnifique caricature des excès auxquels se laisse parfois entraîner l'éloquence du réquisitoire! Et comme cette indignation paraît naturelle! C'est un vol, mais surtout un vol domestique. Heureuse découverte! combien cela n'aggrave-t-il pas la faute! Le Code l'a prévu. Et une fois le délit classé, que de circonstances aggravantes, et comme elles sont bien présentées! Comme cette paille mangée vous fait tout de suite l'effet d'une terrible chose! Comme la coupe même du vers la fait valoir! Comme ces mots de « son seigneur », qui rendent la chose si grave, sont heureusement rejetés et mis en saillie! Comme ceux-ci encore « manger à belles dents » nous montrent bien l'avidité, la gourmandise, la rapacité, s'unissant au vol! Mais surtout quel trait! quelle création! quelle idée de génie du ministère public!

Quelle admirable supposition, aussi naturelle, aussi logique qu'effrayante !

> Et si le pied eust été là dedans
> Sa tendre chair eust été dévorée !

Que cela est touchant et que cela est terrible ! Il y a certainement là de quoi faire à la fois frémir et pleurer d'attendrissement le public ordinaire des cours d'assises. Et voilà comment on obtient une tête !

Entre tous les écrivains que nous avons cités, c'est évidemment de G. Guéroult, que se rapprochera le plus La Fontaine. Voici le lion qui jouera un si grand rôle dans la fable du XVII[e] siècle ; voici le début de sa confession : « j'ai dévoré force moutons. » Voici le courtisan empressé à calmer les scrupules de la conscience royale, et quand on rapproche les deux harangues, on ne sait à laquelle donner la préférence. Certes, il est bien spirituel et tristement amusant, ce discours du renard avec son apologie si railleuse et si insolente pour les victimes, avec son air dégagé et sa suprême désinvolture. Eh quoi ! les moutons sont-ils faits pour autre chose que pour être mangés, et la dent royale en daignant les croquer, ne leur fait-elle pas trop d'honneur ? Un familier de l'Œil-de-Bœuf, un La Feuillade ou un Villeroy, ont dû parler ainsi plus d'une fois à Louis XIV. « Les bretons ne se lassent pas de se faire pendre, » écrivait M[me] de Sévigné. Mais l'apologie du loup a bien un autre intérêt et une autre portée. C'est toute la théorie du pouvoir absolu qui devait, pendant trois siècles, peser sur la France, et après avoir épuisé le pays amener la chute de la vieille royauté elle-même. Ce loup théoricien du despotisme,

qui fait songer aux juristes de Philippe le Bel, et son réquisitoire, La Fontaine évidemment y songeait, quand il déclarait que le sien était quelque peu clerc. Nous savons chez qui il avait pris ses degrés. Mais La Fontaine n'a pas songé à refaire son discours. L'invention de Guéroult garde toute sa fraicheur.

Ajoutez à cela que G. Guéroult est, par la date, de tous ces conteurs le plus voisin de notre grand fabuliste.

Nous connaissons maintenant tous les éléments qu'il a eus à sa disposition.

Nous savons où il a puisé les inspirations de son début. Mais ces souvenirs classiques que nous avons rappelés ne lui ont fourni qu'une impression. Les traits d'exquise sensibilité par lesquels il a renouvelé la peinture de la peste, il ne les doit bien qu'à lui-même.

Peut-être, en cette partie de son œuvre s'est-il aussi souvenu de Philelphe. C'est Philelphe seul qui a songé à désarmer, par une confession, le courroux du ciel provoqué probablement par quelque grand crime.

Pour la fable elle-même, nous avons reconnu deux sources distinctes, deux courants divers, deux familles de récits : le récit indou procédant du Pantcha Tantra et la rédaction du moyen âge avec toutes ses variantes.

Mais il semblerait à peine nécessaire de rechercher comment la tradition indoue a pu arriver jusqu'à lui. Il n'y a qu'un point où il semble s'en inspirer, c'est quand il applique aux intrigues de cour la conclusion de son récit. Hors de là, il n'est aucun

des détails de sa fable qui semble appartenir à cette tradition et pour lesquels il n'ait pu très-bien s'inspirer uniquement de nos conteurs du XVIe siècle. Il paraît indubitable qu'il les a tous pratiqués. Il a dû lire les Facétieuses Nuits de son compatriote La Rivey, ce rémois doublé d'italien. On sait combien La Fontaine « fréquentait à Reims » et comme il se plaisait en cette patrie des bons contes, la patrie de son bon ami Maucroix. Il paraît à peu près certain qu'il a connu le livre de G. Haudent. Il est une de ses fables, la Querelle des chiens et des chats, que, en dépit de toutes les recherches, on n'a pu rencontrer que là. Nous avons abondamment montré qu'il avait dû lire les Emblèmes de Guéroult. Il semble, en voyant que c'est en un pré de moines que le délit de l'âne a été commis, que le récit de Raulin ne lui était pas inconnu ; c'est du reste le seul emprunt qu'il lui ait voulu faire.

Maintenant comment La Fontaine a-t-il employé et combiné ces divers matériaux ? Après toutes les analyses qu'on a faites de sa fable, toutes les admirations motivées qu'elle a provoquées, je me garderais bien d'essayer encore d'en relever les mérites littéraires. Je veux seulement indiquer rapidement comment il a modifié les récits antérieurs, comment il a mis en œuvre les éléments qu'ils lui offraient.

Tout d'abord il agrandit la scène.

C'est là, en effet, ce qu'il y a de particulier dans La Fontaine, et non pas, comme l'indique à tort un critique (1), d'avoir été le premier à motiver la con-

(1) V. St-Marc Girardin, *La Fontaine et ses fables.*

fession des animaux. Les vieux conteurs du moyen âge n'avaient pas manqué de donner ce complément à leur piquant récit. Les personnages allaient à Rome pour gagner les pardons. C'est là un motif de voyage que comprenaient parfaitement les gens du moyen âge, rien n'était plus commun à cette date. Et s'ils se confessent en route c'est que le loup leur a fait entendre, comme traduit La Rivey, que le pape doit être empêché ailleurs et qu'il a bien autre chose à faire qu'à écouter de pauvres gens comme eux.

Avec La Fontaine, la scène a changé de caractère, elle s'est élevée et agrandie. Au lieu de ces deux bandits associés contre un pauvre homme, nous avons une société tout entière dans sa représentation la plus auguste et en même temps la plus large. Cette fable de La Fontaine résume à elle seule tout le poëme de Renard du moyen âge, cette épopée française des animaux. Ayant à faire paraître sa majesté lionne, il a pensé qu'il convenait qu'un grand intérêt public fût en jeu. La nation tout entière est menacée de périr, et La Fontaine évoquant les grands souvenirs de l'histoire, comme pour le développement du style il a évoqué les plus grands souvenirs de la poésie, fait dire au lion qu'une victime doit être immolée pour le salut public.

C'est dans une pensée analogue qu'il a fait la leçon qui ressort de la fable moins générale qu'elle ne l'était chez ses prédécesseurs. Chez eux elle s'appliquait à l'humanité tout entière, c'est la vie elle-même et la société à tous ses degrés qui sont ainsi faits, c'est à tous les degrés et dans toutes les circonstances que les petits sont sacrifiés et les grands reconnus

d'une blancheur immaculée. Ici il n'est question que des jugements de cour. Mais au XVII[e] siècle, la cour est un monde à part et un monde supérieur. Dans les idées du temps, en s'appliquant aux courtisans, la leçon n'est devenue que plus solennelle et plus haute.

Il est à noter que La Fontaine a négligé quelques-unes des parties les plus piquantes des anciens récits, les confessions si détaillées du loup et du renard. Est-ce qu'il les trouvait parfaites ainsi et trouvait inutile de les recommencer? Il s'est contenté d'éléments plus simples, il s'est attaché à faire la confession du lion énorme, puis à mettre en relief la complaisance de flatterie de la gent courtisanesque pour arriver à la confession de l'âne.

Celle-ci encore est pour ainsi dire réduite à sa plus simple expression. Au lieu du naïf et aimable babillage des conteurs du XVI[e] siècle, se complaisant visiblement en leur récit, il y a ici seulement quelques traits expressifs, fortement condensés.

Ainsi, la fable de La Fontaine est le couronnement vrai et naturel de cette étude. Elle résume, dans la plus parfaite des compositions, tous les récits qui l'ont précédée; elle donne à tout ce que ces récits contiennent la forme dernière et la plus achevée; elle en est ainsi comme l'essence. En effet, tout y est amené, tout y est prévu, tout y est expliqué. C'est le drame le plus savamment combiné, le plus admirablement charpenté qui se puisse imaginer.

Cependant elle ne les remplace pas et elle ne doit pas les faire oublier, elle y perdrait elle-même quelque chose. On en saisit mieux tous les mérites et la savante perfection quand on a lu toute cette série

d'œuvres où il y a cependant tant d'heureux détails; et d'un autre côté elles la complètent et elles aident à la mieux comprendre; elles détaillent ce qui n'est chez elle que par allusion; et ainsi chacune d'elles, même à côté du redoutable chef-d'œuvre, garde encore sa physionomie propre et son charme particulier.

Combien de fables de La Fontaine à propos desquelles on pourrait faire un semblable voyage! Voici, par exemple, la *Laitière et le pot au lait*. Elle a passé presque par les mêmes chemins. Elle aussi, elle est née dans l'Inde; elle a circulé dans toute l'Asie; elle est devenue arabe, persane, hébraïque. Elle a passé en Grèce, en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne, en Hollande. Elle se présente, elle aussi, au moyen âge, sous une double forme; on peut signaler pour elle aussi un double courant: on retrouve circulant en même temps et l'antique version indoue, plus ou moins exactement reproduite, et une autre version plus moderne et plus européenne, ayant pris la teinte et le costume du pays et du temps. Il y a cependant une différence notable à signaler entre les deux fables. Nous avons vu quelles transformations profondes a subies la première. A mettre côte à côte la rédaction du Pantcha Tantra et la fable de La Fontaine, c'est à se demander si l'on peut bien voir dans le deuxième récit le descendant légitime du premier. Pour la seconde, au contraire, et c'est ce qui nous l'a fait choisir, en dépit des modifications qu'elle a subies dans sa longue odyssée, c'est toujours bien évidemment le même récit. Dès sa naissance il

est complet ; dès le premier jour il a trouvé sa forme, ses principaux incidents, sa moralité. On pourra changer quelques détails, il gardera toujours ses lignes principales, son développement général. Voilà le rêve éveillé, l'imagination qui se monte, les espérances qui vont croissant et multipliant, la ruine aussi prompte que l'espérance. Même les inventions de style les plus heureuses sont déjà dans la première rédaction. Ce changement de temps qui fait si bon effet dans La Fontaine, et que celui-ci passe pour avoir pris à Rabelais, cette illusion de l'imagination qui la fait, comme Dieu lui-même, contemporaine du passé et du futur, il est déjà dans le conte indou : vu le prix dont *il est*, dira la laitière ; *riche comme je le suis*, se dit ici le brame.

C'est sur les détails seulement que s'exerce l'imagination des conteurs. Les changements auront un caractère surtout littéraire. Ils lutteront à qui donnera à son récit plus d'ingéniosité, plus de délicatesse et de fini, à qui fera le mieux son compte. Ils se posent de petits problèmes : qui amènera le mieux le dénouement ? qui conduira de la façon la plus originale et la plus piquante le personnage à briser ce pot qui contient tant d'espérances ? Nous sommes ici dans l'étude des infiniments petits, c'est une étude à faire à la loupe.

Je ne veux pas recommencer ici les étapes par lesquelles nous venons de passer tout à l'heure. Je me contenterai d'indiquer les modifications des principaux récits.

Au début, dans le Pantcha Tantra, un brahme Diva Sarma qui a longtemps attendu vainement une pos-

térité, se voyant enfin sur le point d'être père, se laisse aller aux plus beaux rêves, à ces rêves que font volontiers tous les pères. Cet enfant qui est encore à naître, il sait déjà que ce sera un garçon; il célébrera avec pompe en son honneur toutes les fêtes indoues de l'enfance, il le confiera aux meilleurs maîtres. L'enfant fera honneur à ses soins, il deviendra un savant distingué et comme il sera d'ailleurs doué d'excellentes qualités (cela ne peut manquer d'être), il s'élèvera bientôt jusqu'aux plus hautes dignités. Arrivé là, il prendra soin de ses vieux parents et leur fournira en abondance tout ce qui leur sera nécessaire pour vivre dans les délices.

La femme interrompt ces beaux songes par un éclat de rire. Seule, elle se serait peut-être bercée des mêmes espérances, mais l'exagération des rêves de son époux et l'esprit de contradiction la ramènent à la réalité.

Elle rappelle au songeur ces conseils de la sagesse populaire : On ne fait pas le berceau d'un enfant avant qu'il soit né et on ne tire pas son horoscope avant de l'avoir vu, et cette ancienne maxime : Celui qui aspire à la royauté ne doit pas faire des projets sur le gouvernement et l'administration d'un royaume avant d'avoir été élu roi. Et, à l'appui de son dire, elle lui raconte une histoire.

« Le fils d'un brahme, Yagna Sarma, a pris place à un festin de funérailles. Le repas fini, le généreux amphitryon a distribué, à chacun des convives, du beurre liquéfié, du lait et de la farine pour emporter chez eux. Yagna Sarma a reçu sa part comme les autres, l'a mise dans des vases de terre et est parti.

Parvenu à quelque distance, il s'arrête pour mieux jouir de la vue du présent qu'il a reçu, et plaçant l'un près de l'autre les vases de terre qui contiennent ses provisions, et les contemplant d'un air satisfait, il se dit : Me voilà à mon aise, j'ai aujourd'hui bien rempli mon estomac (c'était le second festin auquel il faisait honneur dans la journée), et demain je pourrai me passer de dîner. Mais que ferai-je de toutes ces provisions ? Eh bien ! je les vendrai. Et de l'argent qui en proviendra ? J'en achèterai une chèvre. Et cette chèvre ? Elle me fait des chevreaux; et dans peu de temps me voilà en possession d'un troupeau. Je le vends et de mon argent j'achète une vache et une jument; ma vache et ma jument me donnent des veaux et des poulains dont je tire un haut prix, et par ce moyen je me trouve maître de richesses considérables. Chacun cite ma fortune; un brahme de mes voisins me donne la main de sa fille. Après mon mariage ma femme est introduite chez moi ; grande fête à cette occasion, donnée par mon beau-père, et partant des présents considérables. Bientôt ma femme m'a donné une nombreuse postérité. Il faut à mes enfants les meilleurs précepteurs : je veux qu'ils apprennent de bonne heure la poésie et les hautes sciences. Riche comme je le suis, il convient aussi que ma femme et mes enfants aient en abondance beaux vêtements de couleur et joyaux de toute sorte.

« Mais si mon épouse, parvenue à cet état de bonheur, allait oublier ses devoirs; si elle s'avisait de sortir de temps en temps de la maison sans ma permission, et de fréquenter les maisons voisines pour

avoir le plaisir de jaser avec ses amies! Voyez un pêu; durant son absence, voilà ses enfants qu'elle a laissés seuls, qui s'amusent à courir de côté et d'autre; ils vont se jeter sous les pieds des vaches et se faire estropier. Allons, retournons vite au logis. Ah! grands dieux! qu'aperçois-je? mon plus jeune fils est blessé. C'est toi, femme imprudente, qui en es cause; vit-on jamais créature plus négligente? Mais tu vas me le payer et je t'apprendrai à être plus attentive à l'avenir; tiens....

« En disant ces mots, Yagna Sarma saisit son bâton de voyage et le brandissant de toutes ses forces autour de lui, il heurte les vases de terre dans lesquels étaient contenus son beurre, son lait et sa farine, et voilà ses provisions répandues et perdues; le sot a fait écrouler en un instant tout l'édifice de ses vains projets. Lorsqu'il vit toutes ses espérances s'évanouir plus vite encore qu'elles n'avaient été formées, il se contenta de gémir en secret sur son imprévoyance et retourna chez lui couvert de confusion.

« Que ce trait de folie t'apprenne qu'avant de bâtir de vains pr jets sur un avenir incertain, il faut penser au besoin du présent et ne pas se charger d'avance d'un fardeau qu'on n'est peut-être pas destiné à porter. »

Cette malheureuse correction appliquée à la femme va se retrouver dans toutes les versions orientales, la victime n'ayant à choisir qu'entre le coup de bâton ou le coup de pied; elle se retrouvera jusque dans La Fontaine, qui nous montrera sa Perrette en grand danger d'être battue. Elle altèrera, par un trait de grossier réalisme rustique, un conte re-

marquable entre tous par la délicatesse et la grâce poétique.

L'Hitopadésa reprend le conte en l'abrégeant et en modifiant considérablement les détails de l'aventure (1). Il n'y est plus question des rêves du brahmane pour son fils : la scène de ménage entre sa femme et lui est remplacée par l'entretien d'un roi et de son ministre. Celui-ci lui dit en souriant : Celui qui se réjouit d'avance en songeant à une chose qu'il ne peut pas acquérir, reçoit un affront comme le brahmane qui brisa les pots. Ce brahmane, appelé Devasarman (bonheur des dieux), a trouvé un plat tout rempli de farine d'orge; puis, avec sa trouvaille, il est allé coucher chez un potier, dans un hangar où il y a une grande quantité de vases. « Pour garder sa farine, continue le récit, il prit un bâton qu'il tint dans sa main, et pendant la nuit il faisait ces réflexions : Si je vends ce plat de farine, j'en aurai dix kopardakas (2) ; avec ces dix kopardakas, j'achèterai des jarres, des plats et d'autres ustensiles que je revendrai. Après avoir ainsi augmenté peu à peu mon capital, j'achèterai du bétel, des vêtements et différents objets. Je revendrai tout cela, et quand j'aurai amassé une grande somme d'argent, j'épouserai quatre femmes. Je m'attacherai de préférence à celle qui sera la plus belle, et lorsque ses rivales jalouses lui chercheront querelle, je ne pourrai retenir ma colère et je les frapperai ainsi avec mon bâton. En disant ces mots, il se leva et lança son

(1) V. *Hitopadésa*, p. 182.

(2) Nom d'un petit coquillage employé comme monnaie.

bâton. Le plat d'orge fut mis en morceaux et une grande quantité de vases furent brisés. Le potier accourut à ce bruit, et voyant ses pots dans un pareil état, il fit des reproches au brahmane et le chassa de son hangar. »

Le habitudes de la vie arabe ont apporté certains changements au récit dans la version du *Livre de Calila et Dimna*. On y voit apparaître l'amour du cheval, la servitude de la tente pour la femme, le souci de l'hérédité. Il y a encore ici un brahme qui a, comme dans l'Hitopadésa, trouvé une jarre pleine de farine; mais au lieu d'aller demander asile à un potier, il la porte en sa maison et la suspend à un clou au pied de son lit pour ne point la perdre de vue. Le dormeur éveillé fait à peu près les mêmes rêves que ses prédécesseurs, mais le dénouement en est différent. Lui aussi a trouvé au bout de tous ses rêves, avec un haras, pensée éminemment arabe, un riche et noble mariage. Sa femme lui donne un fils qu'il appellera de son nom Somo Sarma. C'est ce fils imaginaire, qui n'était pas dans le conte indou, qui sera l'occasion de la chute des beaux châteaux bâtis par son père. « Quand il commencera à se traîner, dit le conteur, je *le prendrai sur mon cheval en le plaçant devant moi;* aussi, lorsqu'il m'apercevra, il ne manquera pas de quitter le giron de sa mère et de venir à moi. J'appellerai sa mère pour qu'elle vienne le reprendre, et comme, *occupée des soins du ménage*, elle ne m'obéira pas, je lui donnerai un coup de pied. » En disant cela, il allongea le pied avec tant de violence qu'il cassa la jarre, et la farine s'étant répandue se remplit de terre et de poussière, de

sorte qu'elle fut complètement perdue. Toutes les espérances de Somo Sarma s'évanouirent au même instant.

Nous retrouvons ce récit dans les *Mille et une Nuits* (nuit 176), mais il y est devenu tout un roman ; c'est l'histoire d'Alnaschar, le cinquième frère du barbier (1).

Alnaschar est un paresseux, il aime mieux demander sa vie que la gagner. Son père lui laisse pour sa part d'héritage cent drachmes d'argent. Après beaucoup de délibérations avec lui-même, il se décide à les employer à acheter des verres, des bouteilles et autres verreries. Il les place dans un panier à jour, il loue une toute petite boutique et s'y assied, le dos au mur, son panier devant lui, attendant les acheteurs. Dans cette attitude, il se met à rêver. « Ce panier, dit-il, lui coûte cent drachmes. Avec son contenu, il en gagnera dix mille. Alors il se fera joaillier. Il vendra des diamants, des perles, toutes sortes de pierreries. Devenu énormément riche, il achètera une belle maison, des esclaves, des chevaux, il amassera cent mille drachmes. Alors il demandera en mariage la fille du grand visir. « D'abord que je l'aurai épousée, dit-il, je lui achèterai dix eunuques noirs des plus jeunes et des mieux faits. Je m'habillerai comme un prince, et, monté sur un beau cheval, qui aura une selle d'or fin, je me rendrai à l'hôtel du visir, etc., etc.

« Mais Alnaschar n'est pas seulement ambitieux, il est encore plein d'orgueil ; c'est un brutal et un

(1) Imbert, dans ses contes, a versifié l'histoire d'Alnaschar.

sauvage qui ne voit dans la fortune qu'il rêve qu'une occasion d'exercer son insolence de parvenu. Ce n'est pas assez pour lui d'être le gendre du grand visir, il veut s'entourer de prestige; il veut que sa femme soit pleine de vénération pour lui, qu'elle sente bien son bonheur de posséder un pareil mari. Et pour lui mieux faire comprendre tout son prix, il affectera de la traiter avec dédain. Il la regardera à peine, bien qu'elle soit « belle comme la pleine-lune. » Le soir de ses noces, il se fera supplier par toutes ses femmes pour daigner laisser tomber sur elle un regard. Il semblera à peine s'apercevoir de sa présence et passera la nuit sans lui dire une parole. Si bien que sa belle-mère viendra le lendemain le supplier à genoux de témoigner à sa fille moins de dédain, de condescendre à répondre à la passion ardente qu'elle a pour lui. « Et comme il reste insensible à ses supplications et à ses abaissements, elle s'adresse à sa fille et lui dit d'aller lui présenter elle-même un verre de vin, il n'aura pas la cruauté de la refuser. » La jeune femme, en effet, obéit, et debout devant lui, toute tremblante, et les larmes aux yeux, avec les instances les plus tendres, elle le supplie d'accepter. » Il se gardera bien de lui répondre. La jeune femme insiste suppliante, et prodiguant les plus tendres appellations à son disgracieux époux, elle approche le verre de sa bouche. Mais celui-ci, au lieu de se laisser toucher par ses prières, se plaît à imaginer qu'il lui lance un regard terrible, lui donne un bon soufflet et la repousse du pied si vigoureusement qu'elle ira tomber au-delà du sopha. On devine ce qui arrive : tandis que notre brutal se complaît à poursuivre sa

stupide vision, joignant le geste à la pensée, il frappe si rudement du pied son panier plein de verrerie, qu'il le jette du haut de sa boutique dans la rue, et que tout le contenu se brise en mille pièces.

Siméon, fils de Seth, est revenu à l'antique récit, mais en l'écourtant, selon son habitude, et le réduisant à une extrême maigreur. Nous retrouvons ici le cadre du Pantcha Tantra, les rêves complaisants du mari, les sages réserves de la femme, le récit qu'elle fait pour modérer ses illusions paternelles. Il y a seulement, dans le choix des personnages, quelques changements qui nous avertissent que le conte est sorti de l'orient et qu'il a passé dans une autre civilisation. Le brahme que ne connaîtraient pas les lecteurs de Siméon a fait place à un pauvre homme qui, dans l'endroit où il dormait, avait du miel et du beurre dans un vase. Un autre détail nous rappelle que nous sommes dans une société où la femme occupe une place meilleure. Ce n'est plus à sa moitié que le malencontreux rêveur destine le coup de bâton qui va faire évanouir toutes ses espérances. Comme dans le livre de Calila et Dimna, l'histoire s'est compliquée de la venue d'un fils. L'éducation de ce fils est pour son père l'objet de soins tout particuliers, c'est en voulant le corriger qu'il frappe et brise le vase. Le miel et le beurre se répandent sur sa barbe.

Jean de Capoue nous offre à peu près la même narration, rendue à un développement plus complet, et marquée par moments d'une empreinte toute hébraïque. Plus de brahme ici non plus, mais un « certain ermite qui habitait auprès d'un certain

roi. » Jean de Capoue ajoute un détail nouveau qui est loin de donner plus de prix à l'histoire. Ce qui fait le piquant attrait du conte, c'est le vif contraste entre le point de départ et le point d'arrivée. C'est de rien ou de presque rien qu'est sortie cette fortune éblouissante, ce rêve qui monte, éclate, s'épanouit comme la gerbe d'un feu d'artifice, qui s'emplit de trésors, de troupeaux immenses, de palais, de dignités, de mariages princiers. Ici au contraire l'ermite est presque riche au début. « Ce certain roi lui avait constitué une rente à prendre sur sa cuisine, une part de vivres et un petit pot de miel chaque jour. Mais l'ermite est économe. Il mange les aliments cuits et met de côté le miel dans un vase suspendu au-dessus de sa tête, et qu'il espère arriver à remplir. Or le miel était très-cher cette année-là. Un jour que l'ermite était étendu dans son lit, la tête renversée, il aperçut le vase de miel suspendu au-dessus de sa tête, et il se mit à songer que le miel enchérissait de jour en jour et il se dit en son cœur : « Quand ce vase sera plein, je le vendrai un talent d'or. » Un talent d'or c'est bien autre chose que le beurre ou la farine, ou le miel que nous savons, ou le lait ou les œufs que nous verrons tout à l'heure.

Je ne veux pas suivre dans les conteurs italiens les diverses traductions de Jean de Capoue. Nous trouverions dans Doni la dernière rédaction du récit indou (1).

(1) V. *Del governo de regni*; et Doni, *Trattati diversi de sapienti antichi*. Trattato 4, fº 140 v., fº 142.

Cependant depuis plusieurs siècles déjà, depuis les premières années du XIII[e] siècle au moins, l'Europe occidentale se l'était approprié. C'est à un prédicateur français du commencement du XIII[e] siècle, Jacques de Vitry, mort cardinal, qu'en revient l'honneur ; et l'on s'explique aisément l'introduction par lui en Europe d'un conte de l'Orient : Jacques de Vitry a été évêque d'Acre ; il a passé en Orient plusieurs années.

Le conte, chez lui, a perdu tout à fait sa couleur orientale. Il a pris l'empreinte et le costume français. Nous sommes transportés tout de suite dans la campagne française. Au lieu des chèvres de l'Orient nous avons une basse-cour : voilà des œufs, des poulets, un porc, tout le ménage rustique. Le miel et la farine sont remplacés par du lait, plus facile encore à répandre, et dont la perte est plus irréparable.

Le conte a aussi changé d'acteur. Le brahme des versions sanscrites ou arabes, l'homme quelconque du récit de Seth, l'ermite de Jean de Capoue est devenu une paysanne, une bonne femme (*vetula*) :

« Les dissipateurs, dit Jacques de Vitry (1), qui donne, comme on le voit, une nouvelle adresse à la moralité, les dissipateurs ressemblent à cette vieille femme qui, s'en allant porter son lait au marché, se mit à songer en chemin comment elle pourrait faire fortune. Et pensant que de son lait elle pourrait avoir trois oboles, elle se prit à songer que de ces trois

(1) Nous traduisons le passage cité par M. Lecoy de La Marche (*Les Prédic. en France au XIII[e] siècle*), d'après le ms. latin de la Bibl. Nat. 17509, p. 46.

oboles elle achèterait un poulet, et le nourrirait si bien qu'il deviendrait poule et de ses œufs elle aurait plusieurs poulets. En les vendant, elle achèterait un porc. Quand elle l'aurait nourri et engraissé, elle le vendrait et en achèterait un poulain et l'élèverait jusqu'à ce qu'il fût bon à monter. Et elle commença à se dire : « Je monterai dessus et je le mènerai au pré et je lui dirai : hue, hue! et dans cette pensée elle commença à remuer les pieds, comme si ses talons étaient chaussés d'éperons, et à battre des mains dans sa joie ; si bien qu'en battant des pieds et des mains elle renversa le pot, et le lait s'étant répandu à terre, elle ne se trouva plus rien dans les mains, et de pauvre qu'elle était auparavant, elle se trouva plus pauvre encore. »

C'est une femme aussi qui est l'héroïne de l'aventure dans la version qu'en a donnée Don Juan Manuel dans son *Comte Lucanor.* Seulement elle a encore ici le pot de miel qui lui vient de la version de Siméon. Du reste, le récit a bien pris la couleur espagnole ; on y reconnaît cette race plus affamée d'honneur et d'éclat que de bien-être.

La Perrette de La Fontaine, comme toute paysanne de France, ne songe qu'à gagner du bien ; elle est heureuse de posséder beaucoup de bétail, « de le mener à bien par son soin diligent » ; elle est contente dans son état et ne songe qu'à y vivre à l'aise. L'héroïne du *Comte Lucanor* fait des rêves de grandeur. Elle est en cela quelque peu parente de la femme de Sancho quand il est fait gouverneur. Le récit, du reste, est joli, gai, leste et bien vivant. Il y a là quelques-uns des traits les plus heureux

qu'on trouvera dans La Fontaine, quelques autres aussi dont il aurait pu faire son profit. « Il y avait une femme, dit au comte Lucanor son conseiller, qui le voit avec peine disposé à se laisser séduire par les mirages qu'étale devant lui un faiseur de projets, il y avait une femme, nommée dona Truhana, qui était plus pauvre que riche; un jour elle allait au marché, portant un pot de miel sur sa tête; chemin faisant, elle se mit à penser qu'elle vendrait son pot de miel et qu'elle achèterait une quantité d'œufs, et que de ces œufs naîtraient des poules, et qu'elle les vendrait, et que du produit de la vente de ses poules elle achèterait des brebis qui lui donneraient des agneaux, et en supputant de la sorte tous les bénéfices qu'elle allait faire, elle en vint à se trouver plus riche qu'aucune de ses voisines, et avec cette richesse qu'elle croyait avoir, elle rêva comme quoi elle marierait ses fils et ses filles, comme quoi elle irait par les rues entourée de ses gendres et de ses brus; comme quoi enfin on dirait d'elle qu'elle avait été très-heureuse d'amasser tant de bien ayant été connue si pauvre; et en songeant à tout cela, elle se prit à rire de la joie que lui causait sa bonne fortune; et en riant, elle porta la main à sa tête et à son front, et le pot de miel tomba à terre et se cassa, et quand le pot de miel fut cassé, elle commença à pleurer à chaudes larmes pensant qu'elle avait perdu tout ce qu'elle aurait possédé si le pot ne s'était pas brisé, et pour avoir ainsi fondé toutes ses espérances sur une chimère, elle finit par n'avoir rien de ce qu'elle avait rêvé. »

En France, le conte semble s'être encore mieux

acclimaté. Rabelais, et La Fontaine d'après Rabelais sans doute, nous apprennent qu'on ne s'était pas contenté du récit, qu'on avait mis l'histoire en action. On en avait fait une farce du *Pot au lait*. Les divers éléments que nous avons signalés avaient dû s'y amalgamer.

« Un corduanier, dit Rabelais, s'en faisoit riche « par resverie; puis le pot cassé n'eust de quoy « disner » (1).

C'est probablement le conte antique, le personnage masculin, le pot cassé; seulement pour le mieux mettre à la portée des auditeurs et le faire plus populaire, au lieu du brahme on a introduit un homme d'un métier vulgaire, et de Jacques de Vitry est resté le pot de lait.

A défaut de la farce qu'on n'a pas encore retrouvée, nous avons au XVIe siècle, 1558, la jolie version de Bonaventure Despériers, l'une des plus heureuses, la plus achevée qui soit avant celle de La Fontaine. C'est le récit de Jacques de Vitry, mais devenu bien plus leste et plus piquant. Le prédicateur avait l'air de le mettre là pour mémoire; il y fait allusion plus qu'il ne le conte. Bonaventure Despériers s'y amuse et nous amuse avec lui, il y montre un vrai tempérament de conteur. Le calcul de la bonne femme y a pris toute la précision possible, cette précision qui est dans les habitudes de toute bonne ménagère, et qui donne au récit pour l'auditeur une incontestable réalité; il sait combien au juste coûtera chacune de ses acquisitions. Le dénouement est plus vif et plus gai, et à

(1) V. *Gargantua*, ch. XXXIII.

Despériers tout seul appartient ce prompt écroulement du rêve, cette rapide énumération et comme cette dégringolade non moins rapide de tous ces êtres si vite créés par son imagination, et qui s'abattent les uns sur les autres comme un château de cartes sous la main d'un enfant, un trait que n'aura garde de négliger La Fontaine.

L'auteur compare les alchimistes à « une bonne femme qui portoit une potée de laict au marché faisant son compte ainsi : qu'elle la vendroit deux liards; de ces deux liards, elle en acheteroit une douzaine d'œufs lesquels elle mettroit couver, et en auroit une douzaine de poussins; ces poussins deviendroient grands et les feroit chaponner; ces chapons vaudroyen cinq solz la pièce ; ce seroit un escu et plus dont elle achepteroit deux cochons masle et femelle qui deviendroient grands et en feroyent une douzaine d'autres, qu'elle vendroit vingt solz la pièce après les avoir nourriz quelque temps ; ce seroient douze francs dont elle achepteroit une jument qui porteroit un beau poulain, lequel croistroit et deviendroit tout gentil, il sauteroit et feroit hin. » Et en disant hin, la bonne femme, de l'aise qu'elle avait en son compte, se print à faire la ruade que feroit son poulain et en la faisant, sa potée de lait va tomber et se répandit toute. Et voilà ses œufs, ses poussins, ses chapons, ses cochons, sa jument et son poulain tous par terre. »

A peu près au même temps, Domenichi racontait à sa façon la même histoire à l'Italie, qui avait ainsi à la fois en sa langue, par Domenichi et par Doni, cette double rédaction dont nous avons parlé au

début. Domenichi semble s'être inspiré de Juan Manuel, en remplaçant seulement le pot de miel par un panier d'œufs, et en amenant à la fin du conte Aristote, qu'on ne s'attendait guère à y voir paraître, et en donnant à tout son récit une certaine allure solennelle qui convient peu à la fable. Le récit de Domenichi (1) étant très-court, nous l'allons traduire en toute exactitude : « Une paysanne se mit en route avec un panier d'œufs sur la tête pour aller au marché à la ville, et ainsi pendant qu'elle cheminait, faisant des châteaux en l'air, elle commença à esquisser (disegnar) en son âme une magnifique espérance de devenir bientôt richissime et fortunée. Quand elle aurait vendu ses œufs bien cher, et chaque jour ses deniers grossissant davantage, finalement elle pourrait vivre sans rien faire, et elle serait bien au-dessus de toutes ses égales. Et si pourtant elle préférait habiter la ville, elle pourrait aisément le faire ; et là quand les campagnards la verraient, ils s'inclineraient devant elle et la salueraient avec respect comme les premières dames de la ville. Et alors tandis que la simplette, voulant joindre le geste à la pensée (*insieme col pensiero esprimeva ancora questo atto del corpo*) elle se laissa tomber de la tête le panier avec les œufs. Ainsi, en un moment, avec les choses présentes lui manquèrent aussi toutes ses espérances. Aristote a donc bien dit, lorsque interrogé sur ce que c'était que l'espérance, il répondit : Un rêve éveillé (*il so-*

(1) V. *Facetie, motti et Burle, etc.*, raccolte per M. Ludovico Domenichi ; Venetia, 1581, lib. V, p. 285.

gno d'un desto). C'est vanité que de mettre son espérance dans les choses de ce monde. »

Un siècle plus tard, dans la savante Hollande, un écrivain anonyme (1) refaisait le conte en latin, en lui donnant, au lieu de la leste allure de Despériers, une marche solennelle et magistrale. L'auteur a substitué au pot de lait un panier d'œufs ; il a modifié le dénouement, et lui a donné une couleur toute locale et l'a fait tout flamand. On dirait un souvenir d'un tableau de Teniers. C'est en menant, dans son rêve, un branle avec son mari que la pauvre femme compromet toute sa fortune.

La Femme enflée du vain espoir de s'enrichir.

« S'en allant au marché de la ville voisine, une paysanne, vers le temps de Pâques, portait un panier rempli d'œufs; et toute joyeuse du gain qu'elle se croyait assurée de faire, mais qu'elle n'avait pas encore, en chemin, elle se bâtissait en idée, selon l'usage, des montagnes d'or, raisonnant de cette façon : Je reviendrai à la maison la main pleine d'argent : qu'il soit bien placé, j'en achèterai une brebis. Au bout de l'an, elle me donnera assez de profit pour que j'en puisse acheter une vache pleine. Celle-ci me donnera bientôt tout un troupeau. Elle m'enrichira de son lait, du fromage et du beurre que l'on m'achètera à beaux deniers comptants. De

(1) V. Democritus ridens (Démocrite en gaîté) sive Campus Recreationum honestarum cum Exorcismo Melancholiæ. Amst., Jodocus Janssonius, 1649, p. 150.

cet argent j'achèterai une noble paire de chevaux. Cependant notre domaine, cultivé avec tant d'ardeur, donnera d'amples revenus. Puis j'achèterai argent comptant des prés, des bois, des vignes. Heureuse alors au sein de ces beaux revenus et de ma fortune, je mènerai une vie élégante (*delicatam*), je donnerai des festins; il n'y manquera ni chanteurs, ni musiciens. J'y mènerai le branle avec mon mari, en chantant *io Evoe, Evoe, o Bacche.* Toute à cette pensée, et oubliant son panier, elle tournait en cercle et frappait en cadence du pied la terre. Le panier s'en va, les œufs tombent, et, brisés jusqu'au dernier, vont teindre le sol. Elle demeure tout ébahie et désolée, hors d'elle-même : Hélas! dit-elle en gémissant, j'ai, je crois, rêvé tout éveillée, me voyant riche et pauvre dans la même heure (1). »

(1) Il s'est trouvé quelqu'un pour refaire la fable de La Fontaine, et, ce qui n'est pas le moins original, pour la refaire en vaudeville. Voir *Ésope en belle humeur ou fables d'Ésope mises en vaudevilles* sur des airs nouveaux et très-connus, par l'auteur de la constitution en vaudevilles, 1807.

Si l'on en croit l'auteur, il n'avait pas été seul à avoir cette étrange idée. Il assure qu'on « a plusieurs fois mis Ésope en vaudevilles. » Et, en effet, dès 1749 on trouve un *Recueil de fables choisies dans le goût de M. de La Fontaine, sur de petits airs et vaudevilles connus.* Nouvelle édition. *Paris,* 1749, in-32. Musique notée. Il a pour son compte refait ainsi soixante fables de La Fontaine. Voici ce qu'est devenue chez lui (fable 47) LA LAITIÈRE ET LE POT AU LAIT; cela se chantait sur l'air : *Au mois de mai.*

Rose portait au marché son laitage
Tout en faisant les plus charmants projets.
De ce produit voici quel est l'usage...
D'avoir des œufs et bientôt des poulets.

On voit que la fable est arrivée presque toute faite à La Fontaine. En voilà tous les éléments. Chacun de ses prédécesseurs (1) a pour ainsi dire essayé les effets de toutes les combinaisons possibles. Il ne lui restait qu'à faire œuvre d'artiste en donnant au conte sa forme dernière et la plus parfaite (2).

Multipliant au gré de son envie,
Pour un cochon elle s'en défera ;
Et par ses soins déjà elle parie
Qu'en moins d'un an le porc s'engraissera.

En le vendant elle se voit à même
De s'acheter une vache de prix,
Qui produira par le même système
Un jeune veau : on en sera surpris.

De la misère elle écarte l'image ;
Rêve, châteaux, bals, bijoux, opéra
(L'ambition est un mauvais présage),
Dans son transport, Rose sauta.

Le pot brisé, le lait baignant la terre
Lui font bien voir notre vénalité.
Poulets, cochon, et le veau et sa mère
Sont au néant de la frivolité.

Quand Orgon me lit le projet
Qui de son cerveau vient d'éclore
Je m'imagine voir encore
La laitière et le pot au lait.

(1) On pourrait ajouter à la liste précédente le *Dialogus creaturarum* de Nicolaus Pergamenus ; les *Joci ac Sales* d'Ottomarus Luscinius, et la *Sylva Sermonum* de Hulbusch, Bâle, 1568.

(2) Parmi les auteurs qui auraient traité ce même sujet, M. Robert a signalé un poète latin du XVII[e] siécle, le médecin bourguignon J. Regnier. V. *Apologi phædrii*, ex ludicris I. Regnerii belnensis

Mais ce ne sont pas là les seules transformations que la fable a subies, et pour que l'étude fût complète, il y faudrait joindre encore, ou tout au moins signaler toute une lignée de collatéraux issus de la même origine, l'histoire de tous les rêveurs qui, séduits par les mêmes mirages, ayant eu parfois des points de départs moins modestes et des visées moins innocentes, ont parfois touché un moment leur but, *mercedem suam vani vanam*, comme disait Bossuet, mais ont tous, enfin, après un temps plus ou moins long, vu éclater et voler en poussière la bulle de savon étincelante, faiseurs de châteaux en Espagne,

doctoris medici. Divione, apud Petrum Palliot, 1643. Bibl. Nat., Y, 6567, Pars. I, fabl. 25 : *La paysanne et l'acheteur de sa denrée.* La seule ressemblance avec la fable de La Fontaine, c'est que l'héroïne est aussi une paysanne, et qu'il y a des deux côtés du lait répandu. Mais le sujet est tout différent. Il est question ici d'une femme qui s'en va vendre au marché du lait et des œufs. En route un acheteur lui en offre un prix raisonnable ; elle refuse, comptant pouvoir les vendre plus cher. Un peu plus loin, elle glisse et tombe, et avec elle tout ce qu'elle portait. Et l'auteur en conclut que celui qui conçoit à tort de trop hautes espérances se voit puni par la fortune. Mais dans tout cela, rien de ces rêves éveillés, de ces calculs si tôt déjoués, qui font le charme et le piquant de notre fable. Comme le livre de J. Regnier est difficile à rencontrer, nous donnons ici la fable tout entière :

Pagana et ejus mercis emptor.

Pagana mulier lac in olla fictili,
Ova in canistro, rustici mercem penus,
Ad civitatem proximam ibat venditum.
In ejus aditu, factus huic quidam obvius,
Quanti, rogavit, ista quæ fers vis emi?
Et illa : tanti. Tantin ? hoc fuerit nimis.

ou conquérants, extracteurs de quintessence, alchimistes, comme chez B. Des Périers, inventeurs ou maîtres du monde.

Il faudrait, en tête de la liste, inscrire le plus aimable et le plus heureux et le moins dangereux de ces rêveurs : La Fontaine lui-même. On sait de quelle façon piquante et ingénue, par une idée qui n'est qu'à lui, entraîné par l'exemple et se mettant à rêver tout haut, il nous a fait, en finissant, ses confidences, se gardant bien de songer, comme dans le vieux récit, à faire en personne l'éducation d'un fils ; mais se laissant aller avec lui, en tout abandon, à toutes sortes de rêveries des plus naïvement orientales. Tout à côté viendrait l'adorable récit de

Numerare num me vis quod est æquum ? Vide
Hæc merce quod sit nunc opus mihi, plus dabo
Quam præstet : illam cede, et hos nummos cape.
Ea quam superba fœde rusticitas agit,
Hominem reliquit additis conviciis,
Quasi æstimasset vilius mercedem optimam.
Aversa primos inde via tulerat gradus,
Cum lubricato corruit strato via :
Lac olla fundit quassa, gallinaceæ
Testæ vitellos congerunt cæno suos,
Caput cruorem mittit impingens petræ,
Luxata nec fert coxa surgentem solo :
Ridetur ejus non malum, sed mens procax,
Qua merx et ipsa, mercis et pretium perit ;
Seque illa deflens tot pati infortunia,
Nulli imputare quam sibi hanc sortem potest.
Dolor sed omnis sæviter recrudescit,
Curationis danda cum merces fuit.

In re minori cum quis et fragili tumet,
Hunc sortis ingens sternit indignatio.

Rabelais, si merveilleux d'entrain, de style et de mise en œuvre, où l'on ne pourrait blâmer que l'excès de la richesse, les énormités du rêve et l'exubérance d'une imagination débordante (1). Ces rêveries pichrocollines, La Fontaine a eu bien raison de s'en souvenir; il leur a dû, pour son propre récit, des trésors de style. C'est encore l'élégante et académique moralité de Boileau, le philosophique et majestueux entretien de Pyrrhus et de son sage confident. C'est une scène d'un poëte espagnol, Lope de Rueda, sur les espérances trompées (2); c'est un conte d'Andrieux, le doyen de Badajoz; c'est toute une comédie : *Les châteaux en Espagne* de Collin d'Harleville. On voit que cela devient presque une bibliothèque.

(1) V. *Gargantua*, ch. XXXIII.
(2) Cité par M. de Puibusque. Préface du *Comte Lucanor*.

NOTES.

Nous donnons ici, comme nous l'avons annoncé, les différents textes que nous n'avons fait qu'indiquer dans notre Étude ou que nous avons traduits. Pour le *Livre de Calila et Dimna*, nous donnons in extenso, vu son importance, la version arabe; quant aux diverses traductions que nous avons signalées, comme elles se répètent souvent, nous ne donnerons de quelques-unes que des extraits, de façon à permettre de juger les différences les plus considérables de rédaction.

I.

Calila et Dimna.

Version arabe.

Traduction de Wyndham Knatchbull (*Kalila and Dimna* or the fables of Bidpai. Londres, 1829, p. 138-144).

Shanzabeh says to Dimna : « If those who are about him (the lion) are resolved to effect my ruin, they have it certainly in their power; for the innocent man however strong he may be, can never prevail over perfidy and vilany, when they are leagued against them. »

A lion lived in a wood near a high road, and had for his companions a wolf, a crow and a jackal, and it happened, as a man wass passing along the road with a number of camels, that one of them stayed behind, and went into the wood to the lion, and being asked whence he cames and what his business was, he answered from such and such a place, and

that he awaited the commands of the King. Then the lion promised him, that he should remain in perfect security, and have every thing that he could require for his support; and things continued on this footing during some time. It happened after this that the lion went out one morning in search of prey, and met with an elephant, from whom he hat great difficulty to escape; and even this not without having been severely wounded, so much so that he was scarcely able through weakness from the loss of blood, to crawl to his den, where he lay many days unable to move, and in danger of starving from want of food, which it was out of his power to procure for himself; and the wolf, the crow, and the jackal fared equally ill, for they were in the habit of feeding upon what the lion left. The lion observing that they grew thin, expressed his concern at their being deprived of their victuals; but they assured him that it was on his and not on their account that they felt uneasy; upon which he thanked them for this proof of attachment, and desired them to go out and look for some game for him and themselves. Upon this the wolf, the crow, and the jackal, went forth, and consulted together what was to be done, and their thoughts felt upon contriving some expedient how to kill the camel, who would be a good meal for themselves and the lion. The jackal observed that the plan would be attended with much difficulty, because the lion had promised the camel his protection. The crow said, if this is the only obstacle, it may be soon removed, and I will undertake to procure the lion's consent. So he went to him immediately, and being asked what success the had had, replied that the state of weakness in which he and his two companions were, from having fasted so long, had made it quite impossible for them to catch any game in the woods, but that they only waited for his permission to put into execution a scheme which they had formed for killing the camel, who was passing his time improfitably

amongst them in idleness and inactivity, without making any return whatever for the kindness which he had experienced. At this proposition the lion grew angry, and reproached the crow with his bad faith and shallow pretexts, and asked how he could have the audacity to come to him with such a proposal, which was at variance with the promise of security given to the camel; and he added, that the most enlarged charity never found a greater recompense than the inward satisfaction which a generous soul feels in having quieted the alarm and apprehension of a fellow creature in distress, and that the camel had never in the slightest degree excited his displeasure, or given him reason to repent of the reception which he had afforded him. The crow told the lion he was prepared for what he had said, as he knew the goodness of his heart, but that policy commanded and justice did not forbid, that the interest of the multitude should be preferred before that of an individual, and a single life offered up for the sake of the many; that it was by no means uncommon for a whole family to be sacrified in order to save a tribe, which on a greater occasion might itself become the price of the city's security; add to this, said he, the example of many a country, which has been unable to ransom its sovereign on any other terms than the captivity of thousands of its inhabitants. And the king will surely see the necessity in the circumstances in which he is placed, of listening to what I have proposed, to which at the same time he will not appear to have been a party, but the execution will be so artfully and prudently contrived that he will reap the profit without having been guilty of any crime in procuring it.

The lion having made no answer to this last remark, the crow was convinced that his aversion to the scheme was insensibly abating; upon which he hastened to his companions, and informing them of what had taken place, concerted with them, that they should meet together with the

camel at the lion's den; and shewing signs of the deepest sorrow and affliction at the state in which they found him, should offer themselves in turn as food for their master, agreeing at the same time that the proposal of the first should be met by objections on the part of the other two, and so successively. The plan being thus previously arranged, they went to the lion, and the crow began by observing to him, that his weak and forlorn condition had not escaped the notice of himself and companions, and that they felt it to be their duty to offer their lives for the reestablisment of the health and strength of one, to whom they were so much indebted, and on whom they were entirely dependent; and concluded by entreating the king to accept of his as a meal. Upon this the wolf and the jackal remarked to the crow, that it was presumption in him to suppose that he could satisfy the king with so small a morsel. The jackal then went through the same ceremony of pretended devotion to the service of the lion, and met with similar opposition from the wolf and the crow, who observed to him that his flesh stunk. To the apparently disinterested offer of the wolf, the crow and the jackal replied, that according to the saying of the physicians the eating of wolves' flesh occasioned instant death. The camel, who had listened attentively to all that was said, and did not doubt that an excuse to be found for rejecting a similar offer on his part, thought this a favourable opportunitty of proving to the lion his sense of gratitude for the favours he had received and for securing their continuance; and observed that the reasons which had been advanced against eating the crow, the jackal, or the wolf, did not apply to him, that his flesh was wholesome and easy of digestion, and there would be enough both for the king and his attendants. The crow, the jackal, and the wolf, contrary to the expectations of the camel, agreed with him in what he had said, and complimenting him on the nobleness and

generosity of his conduct, instantly rushed upon him, and killed him.

II.

Version persane.

ANWAR-Ï-SOHAILI.

Trad. d'Arthur Wollaston, Londres, 1877.

Pour éviter les redites, je ne donnerai que les passages caractéristiques, ceux où Hoceïn Vaez ajoute au texte arabe, où il prodigue les hyperboles et les métaphores orientales qui auraient ravi le bon M. Jourdain. La traduction du *Livre des lumières*, au XVIIe siècle, était trop francisée; elle avait enlevé au texte toute sa couleur originelle. Je traduis sur la dernière version anglaise.

« On raconte qu'un corbeau aux yeux noirs, un loup aux griffes cruelles, un chacal artificieux, étaient au service d'un lion valeureux, etc. »

Le chameau, en se présentant devant le lion, lui dit: « — Si avant cette rencontre j'avais été un libre agent pour la direction de mes affaires, maintenant que je vous ai vu, les *rênes du pouvoir ont glissé de mes mains.* Tout ce qu'un roi peut commander comporte assurément la prévoyance pour la sûreté de ses serviteurs. Vous savez mieux que nous ce qui regarde notre bien-être. — » Les trois animaux, « vivaient des reliefs de la *table de sa générosité.* » Le lion « possédait cette pure bonté que les monarques sentent à l'endroit de leurs serviteurs et de ceux qui dépendent d'eux. » Le renard assurant que le lion

repoussera leur proposition, ajoute : « Quiconque s'abandonne à la trahison — sa religion n'a plus rien de commun avec tout ce qui est droit et correct. — *La vraie monnaie de l'humanité naît de l'honnêteté, — le métal inférieur de la perfidie.* » — Le lion, en entendant le chacal, s'écrie : « Malédiction sur la tête des compagnons de ce temps qui pratiquent uniquement les arts d'hypocrisie et les habitudes de déception, et qui du premier coup abandonnent le chemin de la bonté, de la libéralité, de l'humanité et du courage ! — En voyant que la fidélité n'est plus l'amie du peuple de cet âge, — n'espérez plus en trouver un seul digne de confiance ; car leur occupation n'est qu'iniquité. — Un chien vaut mieux que ces chats furtifs qui, avec ruse, — n'entreprennent aucune chasse si ce n'est autour de la table domestique. — Dans quelle secte est-il loisible de renier une promesse ? Dans quelle religion peut-il être permis d'accueillir de mauvais desseins contre quelqu'un qu'on a pris sous sa propre protection ? — ..... *Le rameau que vous avez fait pousser vous-même, — ne le brisez pas de votre propre main ; car en agissant ainsi c'est à vous-même que vous faites tort.* »

Le corbeau réplique : « ..... Une âme peut être sacrifiée pour les habitants d'une maison, et les habitants d'une maison pour une tribu, et une tribu pour une cité, et les habitants d'une cité pour la gracieuse personne d'un roi qui peut être en danger, puisque son salut peut être un bienfait pour les sujets de son royaume. » Le corbeau annonce qu'il dira : « Sous la protection de Sa Majesté, et *à l'ombre de la gloire de ce fortuné monarque,* nous avons passé nos jours dans l'allégresse..... O roi, puisse la prospérité en ce monde être tienne — et tienne la joie *au banquet de l'allégresse.* » Et le chacal : « A l'ombre de votre auguste gouvernement, j'ai passé ma vie *à l'abri des ardeurs du soleil de la calamité.* Aujourd'hui *que la lune de la dignité de Votre Excellence est obscurcie par l'éclipse*

du malheur, je désire que l'étoile de prospérité puisse s'élever de l'horizon de nos facultés, etc. » — O roi, s'écrie le loup, puisse Dieu être ton ami ; — et ton ennemi, au jour de la bataille, être ta proie ! » — Le chameau : « O roi, *devant les pas duquel le ciel azuré a ouvert la porte de la conquête et de la victoire*, etc. » Dès qu'il a fini de parler, les autres s'écrient tout d'une voix : « Ce discours part d'un excès de bonté et de sincérité dans le dévouement. Certainement votre chair savoureuse convient à la constitution du roi. Puisse la bénédiction divine accompagner votre magnanimité, puisque, en faveur de votre bienfaiteur, vous avez regardé votre vie comme étant sans valeur, et ainsi vous avez laissé un éternel bon renom. »

III.

Version turque.

La traduction de Galland étant très-répandue, nous n'en donnerons que la dernière partie.

Lorsqu'ils furent en présence du lion, le corbeau prit la parole avec un discours étudié : Sire, dit-il, que votre majesté jouisse du souverain pouvoir avec toute la satisfaction qu'elle peut souhaiter. Le chameau, le loup, le renard et moi, vos très-humbles esclaves, nous vous sommes infiniment obligés du repos dont nous avons joui jusques à présent sous votre protection, et en cette conjecture que vous êtes dans le danger évident de mourir, nous ne pouvons mieux vous témoigner notre reconnaissance qu'en mettant notre tête et notre vie à vos pieds, comme nous le faisons présentement, en vous suppliant d'accepter notre présent. En mon particulier, je la supplie de vouloir bien épargner mes camarades et de remplir son estomac de mon corps, tout maigre qu'il est, afin qu'en mourant j'aie

la satisfaction d'avoir contribué à conserver une vie si précieuse.

Le loup et le renard (le chameau fut aussi du même sentiment) se récrièrent que la chair de corbeau n'était pas la nourriture du lion, et quand ce serait une viande propre à lui servir de mets, que ce n'était pas de quoi satisfaire la faim du roi. Ils dirent donc au corbeau de se retirer et de ne pas se faire de fête dans une rencontre où l'on ne pouvait songer à lui. Il baissa la tête pour marquer qu'il se soumettait et se tut.

Le renard s'avança : Sire, dit-il, en ce moment que le destin semble vouloir ravir la vie de votre majesté, je ne puis choisir une occasion plus favorable de lui marquer mon zèle et ma gratitude; je suis content d'avoir vêcu si longtemps sous ses auspices et sous sa protection. Dans le dangereux état où elle se trouve, je la supplie avec un ardent désir de contribuer à sa conservation, d'agréer que je lui serve d'un bon repas, afin qu'elle se délivre de la faim dont elle est travaillée.

Le loup interrompit le renard. C'est, dit-il, un excès de zèle et d'affection qui te fait tenir ce discours, pour marquer que tu n'es pas un ingrat. Mais ta chair est puante et nuisible, et si le roi en mangeait, sa maladie pourrait augmenter au lieu de diminuer. Il ne doit entrer que des viandes délicates dans la cuisine des rois; les viandes maigres comme la tienne en sont bannies.

Comme il vit que le renard s'était retiré : Sire, dit-il au lion, que le bonheur accompagne toujours votre majesté et que ses ennemis soient confondus. Je crois être plus propre que mes camarades pour lui servir de nourriture, et j'espère qu'elle aura un plaisir très-satisfaisant en se repaissant de ma chair; je la supplie donc d'agréer le sacrifice que je lui fais.

Le corbeau et le renard s'écrièrent que c'était aussi l'amitié et l'affection qui faisaient parler le loup en ces

termes, mais que sa chair causait un mal de gosier qui étranglait. Cela obligea le loup de se retirer en arrière.

Alors le chameau s'avança en allongeant le col avec sa tête à petite cervelle : Sire, dit-il, que le ciel vous rende toujours victorieux. Je suis l'esclave et en même temps le nourrisson de la Cour de votre majesté. Je suis digne de sa cuisine et d'entrer dans son estomac. C'est assez délibérer, je la supplie de ne me pas épargner, qu'elle dispose de moi comme il lui plaira, je suis prêt, et elle me verra mourir avec toute la patience et la confiance d'un esclave qui fait gloire de donner sa vie pour elle.

Le corbeau, le renard et le loup, de concert, donnèrent mille louanges au chameau, et le renard qui prit la parole dit au nom de tous : l'on ne peut, dit-il au chameau, donner un témoignage d'amour et d'affection plus grand que le sacrifice que vous faites, votre chair est exquise et très-délicate, et votre sang opèrera plus pour la santé du roi qu'une boisson sucrée et que l'eau de la fontaine de vie. Dieu vous fasse paix, voilà une action de la dernière générosité, de prodiguer comme vous faites votre vie pour votre bienfaiteur. En abandonnant le monde de cette manière, vous laissez après vous la renommée la plus parfaite que l'on puisse imaginer. De toutes les vertus, la générosité est la plus estimable ; mais le point est d'être généreux jusques à donner sa vie.

Le lion, le loup, le renard et le corbeau se jettèrent tous alors sur le chameau, et le misérable, demeurant dans la même place, se laissa mettre en pièces sans faire aucun mouvement qui marquât la moindre impatience nonobstant les douleurs qu'ils lui firent souffrir. Ainsi le corbeau, le loup et le renard, après le lion, eurent de quoi vivre longtemps, et attendirent avec patience le retour de la santé du lion.

IV.

VERSION DE SIMÉON, FILS DE SETH.

Στεφανίτης καὶ Ἰχνηλάτης, p. 103-112.

Λέγεται ὡς λέων τὶς παρά τινι διῃτᾶτο ὕλῃ, ἧς πλησιον ὁδὸς ἦν. Ἦσαν δὲ ἐκεῖσε τρία ζῶα ἀλλήλοις συμφιλιούμενα · λύκος, κόραξ και θώς. Εμπορῶν δέ πότε τινῶν διερχομένων, ὑπελείφθη ἐξ αὐτῶν κάμηλος. Ἥτις πρός τὸν λέοντα ἐλθοῦσα, ἀνήγγειλε τὰ κατ'αὐτήν. Ὁ δε λέων εἶπεν αὐτῇ · εἰ βούλει τὴν ἐμὴν ξυναυλίαν, ἔσται σοι πάντως, καὶ διάξεις ἐν ἀμεριμνείᾳ, καὶ βίου εὐθηνίᾳ, καὶ ανέσει τὸν πάντα τῆς ζωῆς χρόνον. Καὶ διέμεινεν ἐκεῖσε ἡ κάμηλος, ἄχρις ὅτου, μιᾶς τῶν ἡμερῶν, ὅτε ἐξελθών ἐπὶ θήραν ὁ λέων συνήντησεν ἐλέφαντι, καὶ συνεπλάκη τούτῳ, καὶ τραυματισθεὶς ὑπέστρεψεν ἄπρακτος, καταμεμαγμένος τὰς σάρκας, καὶ ἀνεκλίθη τῇ νόσῳ δεδαμασμένος, καὶ μήτε θηρεῦσαι δυνάμενος, μήτε ἑτέρωθι μεταβῆναι. Ἀπέλεψιαν οὖν ἀυτὸν αἱ τροφαὶ καί φησι τοῖς περὶ ἀυτόν · « Ἀπειρήκατε, ὡς οἶμαι, τῷ λιμῷ πιεζόμενοί. » Οἱ δὲ εἶπον · « Ἡμεῖς μὲν ἑαυτῶν φροντίσαι δυνάμεθα. Περί σοῦ δὲ μόνον ἀλύομεν. Καὶ ἐιγε ἠδυνήθημεν ἑυρεῖν, δι' οὗ συ μὲν αὐτὸς ὠφεληθήσῃ, ἡμεῖς δὲ πάντες βλαβησόμεθα, προθύμως ἂν τὸ τοιοῦτον πράξαιμεν. » Ὁ δὲ εἶπεν · « Ὀυκ ἐνδοιάζω περὶ τῆς ὑμετέρας ευνοίας. Ἀλλά διασκεδάσθητε ὑμεῖς πανταχοῦ, εἴ πως ἑυρήσητε τὰ αὐτάρκη ὑμῖν τε, και ἐμοί.

Οἱ δὲ ἔγγιστα που ἀναχωρήσαντες συνελογίσαντο πρὸς ἀλλήλους λέγοντες · « Τί ἡμῖν καὶ τῇ καμήλῳ ταύτῃ τῇ χλοηνόμῳ, καὶ ἑτεροφυεῖ οὔσῃ πρὸς ἡμᾶς, καὶ ἑτεροβίῳ. Αλλ 'εἰ δοκεῖ, διερεθίσομεν τὸν λέοντα ταύτην καταφαγεῖν. Καὶ ὁ μὲν θὼς εἶπε · τοῦτο ἀδυνατὸν ἐστιν ἡμῖν ἀριδηλότατα διασαφῆσαι τῷ λέοντι, συνθήκας ἤδη πρὸς αὐτὴν ποιησαμένῳ. Ὁ δὲ κόραξ εἶπε · « μείνατε ἐνταῦθα ὑμεῖς, καί ἐάσατε μόνον ἐμὲ σὺν ἐκείνῳ. » Ἀπῆλθεν οὖν ὁ κόραξ πρὸς αὐτὸν, καὶ ἰδὼν αὐτὸν ὁ λέων, ἔφη · « Ἆρα γε ἐπίθου τινος, ἢ ἔγνως τι, » Καὶ ὁ κόραξ · « Σὺ γινώσκεις τὰ περὶ ἡμᾶς. Ἡμεῖς γὰρ τῆς ὄψεως ἐστερήμεθα, δί'ἣν ὑπέστημεν ἔνδειαν. Ἀλλὰ δυνάμεθά σοι ἐξυπηρετήσασθαι, εἰ ὑπακούσας ἡμῶν κατάξεις τὴν μεθ'ἡμῶν αναστρεφομένην κάμηλον. » Ὁ δὲ λέων ὀργισθεὶς εἶπε · « Βαβὰι τῆς ἀπηνίας καὶ ὠμότητος ! Ἢ οὐκ οἶσθα, ὡς συνθήκας καὶ φιλικὴν συμφωνίαν πρὸς αὐτὴν ἐποίησα ; Οὐκ ἔδει σε ῥήμασί με τοιούτοις προσερεθίσαι. Ἀδύνατόν μοι κατέστηκε τοῦτο. » Ὁ δὲ κόραξ πάλιν εἶπε · « Καλῶς εἴρηκας, ὦ βασιλεῦ · ἀλλ'ἡ

μία ψυχὴ ὑπὲρ ὅλου οἴκου προδίδοται, καὶ οἶκος ὅλος ὑπὲρ πόλεως, καὶ πόλις ὑπὲρ κλίματος, καὶ κλίμα ὑπὲρ βασιλείας. Καὶ ἡμεῖς συγκατατρυχόμεθα σήμερον τῇ τῶν ἀναγκαίων ἐνδείᾳ. Καὶ πῶς εὑρήσομέν σοι πόρον, ᾧ τηρηθείης πάσης ἀνώτερος μέμψεως ; » Καὶ ταῦτα εἰπὼν ἐπανῆλθε πρὸς τοὺς ἑταίρους, ἀναγγείλας αὐτοῖς, ὅσα εἶπε τῷ λέοντι, καὶ ὅσα παρ' αὐτοῦ ἤκουσεν.

Οἱ δὲ τοιοῦτον δόλον συνέῤῥαψαν · ὥστε ὁμοῦ πάντας σὺν τῇ καμήλῳ προσελθεῖν τῷ λέοντι, καὶ ἕκαστον δωρεῖσθαι ἑαυτὸν πρὸς διατροφὴν · καὶ ἀπολογίαν τοὺς λοιποὺς ὑπὲρ ἑκάστου ποιήσασθαι πλὴν τῆς καμήλου. Καὶ τοῦτο σκαιωρήσαντες προσῆλθον τῷ λέοντι. Πρῶτος δὲ ὁ κόραξ εἶπεν · « Ὁρῶ σε, ὦ βασιλεῦ, πάνυ τῷ νόσῳ βεβαρημένον. Καὶ πολλαί σου εἰσὶν αἱ πρός ἐμε πρότερον εὐποιίαι · ἀλλ'οὐκ ἔχω τι ὧν γε προσοίσω σοι, ἀλλ'ἢ ἐμαυτόν. Κατέσθιε λοιπὸν ἀνυποστόλως. » Οἱ δέ εἶπον · « Παῦσαι τοῦ λήρου. Βραχύς εἶ τὸ σῶμα καὶ μηδαμινός · Ὁ δὲ θὼς καὶ ὁ κόραξ ἀπεκρίναντο · « Εἴ τις βούλεται κινάγχῃ περιπεσεῖν, ὅλως ἀπογευσάσθω σου τῶν σαρκῶν. » Ὑπέλαβε οὖν ἡ κάμηλός, ὡς καὶ ὑπὲρ αὐτῆς ἀπολογήσονται, καί φησιν · « Ἀλλ'ἐγὼ καί σαρκῶν εὐπορῶ, καὶ ἡδυτάτη τῷ βουλομένῳ τροφή εἰμι. » Οἱ δὲ ὁμοῦ μεγάλως ἐβόησαν · « Ἀληθέστατα εἶπας, ὦ κάμηλε · » καὶ διεσπάραξαν αὐτήν.

V.

VERSION DE RAYMOND DE BEZIERS (inédite).

De *Calila et Dina* fabula. Bibl. Nat., mss. lat. 8504, f° 38, verso, ch. IV.

Dicitur quod quidam leo habitabat in quadam valle, et habebat tres vassalos, scilicet lupum, corvum et damnam ; et transiverunt per locum illum quidam mercatores et dimiserunt ibi quemdam camelum, et camelus devenit usque ad leonem, et dixit ei leo : Si mecum remanseris, faciam te securum, et te preficiam in aliqua dignitate. Et camelus remansit cum eo quodam tempore de securitate scilicet prestituto juramento (1). Et quadam die ivit leo ad vena-

(1) Ici est une miniature, avec ces mots : Figura leonis et cameli insimul existentes tanquam socii et amici.

cionem et obviavit cuidam elephanti cum quo pugnavit pugnavit (*sic*) fortiter usque ad effusionem sanguinis, et rediit sine venacione ad suam caveam vulneratus (1).

Et vassali sui famescentes dixerunt ei : Domine non curamus nisi de te, et vellemus querere aliquam venacionem per quam possemus vitam tuam in aliquo sustinere. Dixit leo : eatis hic prope et forte invenietis aliquid de quo poterimus consolari. Et tunc ipsi sequestraverunt se, consilium ad invicem dicentes, et dixerunt (2) : Nos de isto camelo commodum non habemus, et faciamus quod rex comedat ipsum et eum sic tanquam inutilem amittemus. Dixit damna : ego non auderem hoc dicere leoni quod leo de fidelitate scilicet prestitit juramentum. Dixit corvus : ibo ad leonem et dicam illi (3).

Et cum vidit eum leo dixit illi : invenistis aliquam venacionem ? Dixit corvus : Non invenit qui non querit, neque videt nisi qui habet oculos ; neque cogitat nisi qui habet virtutem cogitativam. Et nos propter famem perdideramus cogitationem. Sed habuimus quamdam cogitationem in qua si tu concordares possemus huic angustie remedia adhibere. Dixit leo : Quid est hoc ? Dixit corvus : Comedamus istum camelum qui non est utilis nec in alico sequitur modum nostrum. Et iratus est leo dicens illi : Heu qui elongatus es ab omni fidelitate, et non deberes in mea presentia apparere ! Nonne scis de omni fidelitate servanda camelo prestiti juramentum ? Domine quod dicis vera. Sed scis quod uno animali deffenditur una domus, et cum una domus deffenditur unum

(1) Figura leonis vulnerati et elephantis persequentis ipsum. (La figure manque; une autre, au bas de la page, représente le lion combattant contre le chameau, erreur du dessinateur.)

(2) Figura omnium trium eorum ad invicem concilium facientes. — Le dessinateur, qui continue à ne pas tenir compte du texte, y a mis le chameau en surplus.

(3) Figura leonis et corvi.

genus, et cum uno genere una villa, et cum una villa deffenditur unum regnum. Et nos sumus in tanto defectu quod nobis est necessaria tua salus. Et ego ostendam viam per quam habebimus quod intendimus. Et eris ab omni prodicione penitus separatus. Et tunc leo corvi subiestionibus acquievit, et ivit corvus ad socios et eis prodicionem quam cogitaverat declaravit, dicens : Redeamus ad leonem et loquamur de angustia in qua sumus, et dicet quilibet nostri leoni quod comedat ipsum, et nos ipsum cognabimur excusare, et sic leonis gratiam obtinebimus et favorem. Et camelus nesciens quod sibi parabatur sermonibus eorum acquievit et venerunt coram leone. Dixit corvus (1) : Domine, tua mors est mors mea, et salvacio tua est salvacio multorum : comede me ergo, domine, et salva vitam tuam. Cui dixit lupus : Carnes tue non forent utiles leoni, nec ad qualitatem nec ad quantitatem. Nec ex te poterit satiari. Sed comedat me quia carnes mee sunt delectabiles; et leo et vassali sui poterunt saturari. Cui dixit corvus : Carnes tue sunt abhominabiles, et qui ex te comedet morietur. Et dixit damna idem quod lupus. Et corvus et lupus excusaverunt eum et ipsum ad comestionem inutilem arguerunt. Et ultimo camelus locutus est dicens : Comede me, domine, quod sine excusatione carnes mee quantum ad qualitatem et quantum ad quantitatem erunt tibi delectabiles et salubres. Et tunc singula bruta grates plurimas retulerunt, et super ipsum saltaverunt, et eum morsibus crudelibus destruxerunt.

(1) Figura leonis et illorum quatuor insimul congregati scilicet lupi, corvi et leonis et damne et cameli.

VI.

Version espagnole.

Exemplario contra los Enganos, etc., capitolo secundo, fol. 23.

Pour les raisons indiquées plus haut, nous ne donnerons que des extraits des versions espagnole et italiennes.

In una cueva cabe el camino real estavan un lobo, un raposo et un cuervo de compania : et passando un dia dos mercadores causando les un camello de flaco dexaron le cabe el camino : et como era costunbre llegaron los tres animales a el : et preguntando le la causa de su trabaso levaron le ante el leon, el qual ellos tenian por rey : yel conel poco effuerço q de si mesmio tenia : y conel espanto de ver se delante del rey, puesto de rodillas, et besadas sus manos reales le dixo : Senor muy poderoso, el desseo de servir a su alteza, et la fama de tus grandes hazanas me dieron causa de buscar manera como pudiesse quedar en tus tierras : supplico te muy affectadamente q te sirvas de mi, et me tengas per tuyo, etc.

Ahun no havia acabado el cuervo su embaxada, quando fablo el lobo muy ganoso de morir por el rey diziendo : Senor, no es bueno la carne del cuervo, ni pue de ser provechosa : ca es carne dura et tan mal de digerir, q en lugar de ser pasto seria en tu cuerpo pouçona et dolencia...

Et padescio el triste pidiendo innocetemente con su misma boca la muerte et absoluundo al rey con su requesta del juramento en q le era obligado.

VII.

VERSION DE M. AGNOLO FIRENZUOLA.

Discorsi degli animali, p. 86-93.

Sopra Ausella, e poco lontano dalla villa del molto magnifico Bernardo Rucellai, in una tana assai vicina alla strada maestra, un lupo, un volpone, e un corvo abitavan di compagnia; e passando lor vicino due mercatanti, e stancandosi loro il cammello, lo lasciorono in sulla strada per morto; e arrivando tutti tre quegli animali dove il poveretto giaceva, e'nteso la cagion de'suoi travagli; comechi molto n'encrescesse loro, lo menarono alla tana, e diedergli molto ben da far colazione, e tennerlo tanto ch'egli s'era assai bene riavuto: e parendo loro un bello animale, pensarono fare un presente a detto lion lor vicino, il quale eglino onoravano per Re. E cosi barcollon barcolloni ve lo condussero: ed egli colle poche forze che aveva, e colla temenza di vedersi innanzi a un tanto Re, tutto umile divenuto, inginocchiatosi, e baciatoli le realissime mani, li disse: Molto potente signore, il disio di servire tua grandezza e la fama de tuoi preclari fatti mi diedero cagione, che io dovessi cercar modo di vivere appresso di quella: supplicoti molto affettuosamente che mi tenga per tuo, e accadendo, ti serva di me, etc.

. . . .

Se n'andarono alla presenza del Re, et il Corbo con mesti compassionueoli disse: Signore, io ho pur tanti anni ricevuto la vita continuamente dalla uostra paternità ueneranda che sarebbe pur tempo che io riconoscessi in parte il benefitio riceuuto; ma come potrò io inuerso tanta gratitudine usar cosa che uaglia? Io ueggo la uostra riuerenza mezza uiua; oime che tanto Re si

debba perdere per la fame! Io farò pure offerta di me medesimo : cibati, signore, di questo pouero et simplice corpicciolo : Non ti lasciar morir di fame; che mi sarà piu contento che tu uiua per me, che dispiacer di morir per te. Tantò e meglio che la mia vita perisca per te, quanto è peggio che la uiua per me. Egli è ben douere che si salui la tua che è utile, et che la disutil mia si perda : Et qui si distese a piedi del Lione, et fecegli pala del collo, et della polpa, stando saldo che pareua morto. Il lupo non si tosto uidde disteso il Corbo, che egli ancora, con una phisica historiale, disse et ridisse il medesimo, et si ficco sotto sotto al Re, accioche egli non s'hauesse (per esser ferito) a scomodare. La Golpe non gli andaua per fantasia questa sproferta, et passo passo s'auiaua a fare il sermone, andando come la biscia all'incanto; quando il Camello, uedendola, gli preoccupò il luogo, et inginocchiandosi disse: Signore, coloro che seruano di cuore, non mettano troppo tempo in mezzo a far seruitio. Eccomi, togli, satia la fame tua, che io son qui per te. La Golpe cosi da lontano disse : anchora che la mia carne sia cattiua per te et mal sana alle tue marcigioni, tu puoi ueder se la ti piace, et s'accocolò discosto un pezzo. Il Lione uedute queste bestie per terra come polli ebri, fece a un per uno il ringratiamento, con dire al Corbo, che la sua carne è piena di cattiui humori, che se la fosse stata buona non se gli sarebbe proferto, et al Lupo similmente gli disse, che troppo era dura da smaltir la sua; et tutto a un tempo diede della feroce boua nella gola al Camello, et de gli ugnoni, et te lo scannô in manco che dir mesci, quando il poueretto a un bisogno si pensaua d'esser ringratiato anch'egli. — O Dio, la fede per essere assoluta con parole, uiene uiolata con i fatti, cosi la cupidità diuenta d'ogni honestà nemica. Ma quanto ci fu di buono, che'l Lione cacciò alle forche quell'altre bestie, et non ne uolle dar loro un'oncia, cosi si douettero morir di fame, et è ben

douere che simil gente faccino la morte d'un fine corrispondete all'opere della uita.

VIII.

VERSION DE DONI.

La Filosofia morale, etc. In Venetia app. li heredi di Marcha Lessa, 1567, f° 55 verso, 61 recto.

In Thebaida, inanzi che si facesse distintione fra il luogo delle bestie grande alle picciole, stauano gli huomini et le bestie spesso spesso in una bucha da frategli, et eran si pochi all'hora che non si poteuano far seruire da un'altro huomo, ma togliuano de seruitori animali, senza intelletto; si come è scritto d'Olofar Re de poltroni, che in quel tempo si staua sempre adiacere, et si faceua insin grattare i piedi alle serpi. Hora costui habitaua appresso a una spelonca, nella quale ui stauano dentre tre bestie, cioè, un Lupo, una Golpe, et un Coruo, uedete che fratellanza ghiottona era questa; e si poteua dire il meglio ricolga il peggio. Leuossi una uolta per sorte questo poltrone a buon'hora, in sul cacar de polli; et uidde questo che udirete hora. Passaron alcuni mercatanti, con infiniti Camelli tutti carichi, et a quel passo se ne stanco loro uno, onde i poueri huomini scaricandolo, et ponendo della sua soma un poco per uno a gli altri, lo lasciaron su la uia per disutile. Questo Lupo, la Golpe, et il Corbo s'abbatterono a trauersar la strada, et uiddero il pouero Camello tutto scomesso et mezzo morto. Egli raccommandandosi a loro, disse la cagione che l'haueua condotto a mal partito; onde n'increbbe loro assai, et per questa compassione lo menarono nella lor cauerna, et lo refitiarono con quelle confettioni, che in quei tempi, et in quei luoghi, si costumauano: cosi lo tennero in compagnia tanto che egli si rihebbe, et rimesse un tallo

su'l uechio. Parue a costoro uedendo in carne si bel bestionaccio, di farne un presente al Re, che era un Lione[1] uecchio, non molto lontano dalla tana loro. Parue a Camello una gran cosa, udendosi dire : noi ti uogliamo acconciar per paggio con il Lione, nostro Imperadore, Signore, Principe, Castaldo, Proto-Marchese, Arciduca, et Re ; et non uoleua intender il caso, pure gli fece tante fregagioni et gli dettero tante muine, che ue lo condussero barcolando, che pareua che egli andasse a pezzi ; Giunto allo aspetto del Re, s'inginocchio, et gli disse per lettera la cagione della sua uenuta, secondo che l'haueua amaestrato il Corbo, et baciogli le mani. Sentendosi il leone dire : Invittissimo, Potentissimo, Illustrissimo, Reverendissimo, Bacalare, Soffraganeo, et arcipotente Re, si tenne buono et grande, et non uolle ciuffarlo, come gli haueuan accennato il Lupo ingordo, et fatto d'occhio la malitiosa Golpe, etc.

. . . .

« Magnanimo Sire, ricordandomi io de'seruigj, che già tanti anni ho continuamente riceuuto da V. Altezza, e che per mezzo di quelli io tengo questa uita, tal quale ella è, ueggendo al presente la uita tua cosi afflitta e tribolata, auuenga ch'io non possa appieno soddisfare a'gran meriti, facendo almeno quel poco che per me si può, ho deliberato offerirti questo pouero corpicciolo, col quale è più onesto che si salui la utile uita tua, che e'si prolunghi la inutil mia : che a me la parrà spender molto bene, ogni uolta ch'io la dia per la tua salute. Appena aueua finito il Coruo la sua affettuosa orazione, che il Lupo con più eleganti parole e più alto stile fece il medesimo ; e dopo lui il uolpone non uolse mostrar manco rettorica. Perchè ueduto il Re il uolontario profferire de'suoi uassali, come quello che ben s'accorse doue la cosa aueua a riuscire, mostrando con grata faccia tenersi di lor benissimo soddisfatto, li ringraziò largamente.

Allora l'innocente Cammello, che non pensaua che la cortesia delle sue profferte douesse auere peggior fine, che s auessero auute quelle de'suoi mali compagni, uolendo fare anch'egli una bella diceria, e con più lunghi e miglior colori disse : Serenissimo Principe, non mangi V. M. carni mal sane, dure a smaltire, e generanti cattiui umori, come son quelle di coloro che si son profferti innanzi a me; che a'sani, non ch'a voi, che sete febbricante e pien di piaghe, farebbono danno; che ben sapete quanto gli uomini, che di queste cose ne hanno uoluto inuestigare il tutto, aborriscono il mangiarne quando e'son sani. Seruiteui adunque delle mie, che non sono al gusto dolci e saporose, ma allo stomaco facili a digerire, e di bonissimo nutrimento. Non aueua il malauuenturato Cammello perorata ancora la sua diceria; quando al Re e agli altri parue mill'anni di ualersi delle sue profferte; e benchè il Re conoscesse ch'egli uiolaua la fede co'fatti, sebben n'era assoluto colle parole, tratto dalla cupidità inimica d'ogni onestà, detto fatto li pose le mani adosso, e l'ammazzò; mangiandoselo poi a suo bell'agio, senza uolere che i mali consiglieri godessero dell'iniquita loro un sol boccone. E cosi lo scempio del Cammello, dandosi egli stesso colla propria bocca la morte, fini miseramenta la vita sua.

IX.

VERSION DE PIERRE DE LA RIVEY.

Les deux Livres de filosofie fabuleuse, p. 113-124.

Jadis un loup, un regnard, et un corbeau : demeuroyent ensemble en une caverne assez proche d'un grand chemin, sur lequel passans deux marchans y laissèrent comme mort un de leurs chameaux, tant il estoit recreu qu'il n'en pouvoit plus, devers le quel arrivans ces trois animaux,

et entendu sa mesadventure, comme pitoyables, le menèrent en leur caverne, en le traictant fort songneusement, seurent si bien le solliciter, qu'il commença à se refaire, et le voyant estre animal beau et grand proposèrent en faire présent au lion leur voisin, lequel ils honoroient comme leur Roy, ce qu'ils firent. Ce pauvre chameau tremblant de peur, pour se voir en la présence d'un tel prince, humblement se prosterna à genoux devant luy, et baisant ses royalles mains, lui dict, Sire, le désir que j'ay tousjours eu de faire quelque agréable service à vostre maiesté, ioint la grande renommée de voz hauts faicts, m'ont forcé chercher tous moyens viure pres icelle, c'est pourquoy ie vous supplie tres-humblement me retenir comme l'un de vos plus humbles subiets, et fidelles serviteurs, m'honorant de voz commandemens.

Le lion voyant la grande humilité de ceste beste tant attenuée, ne le retint seulement à son service, mais l'embrassant et faisant beaucoup de belles promesses, l'asseura qu'il ne luy seroit fait aucun mal ny desplaisir et de là en avant pour les honneurs, faveurs et bonne pension qu'il reçeut, devint si gras et potelé qu'il reluisoit comme un miroir, si qu'il ne resembloit plus à soy mesme, de façon que ceux mesmes qui l'avoient introduict en cour, commençoyent à luy porter envie. Advint un jour entre les autres que le lion estant allé à la chasse, se rencontra de fortune avecques un elefant, contre lequel il fut contraint combatre, mais en ce conflit le lion fut tant et si cruellement blessé qu'à grande peine peut il eschapper vif de ceste beste, et se retirer en la maison, ou arrivé et n'ayant plus la force ny le courage d'aller à ses pourchas, fut lors réduit au mesme point qu'en meilleure saison il eust blamé en autruy. D'autant que luy et toute sa cour mouroient de faim, supportant neantmoins par sa magnanimité plus impatiemment et avec plus grand ennuy la calamité des siens que la sienne propre. A ceste cause les

trois compagnons dont j'ai parlé cy dessus, prenans pitié de leur prince, luy dirent un iour en ceste sorte, Sire nous souvenant des biens qu'au paravant en la triste iournée de l'elephant, avons receuz de vostre maiesté, nous avons deliberé employer toutes noz forces et diligences pour empescher qu'elle n'ait besoin de chose qui appartienne à ceste vie, voila pourquoy nous vous supplions remettre sur nous ceste charge et soigner seulement au recouvrement de vostre santé, dont le Roy les remercia bien fort. Ainsi ces bonnes bestes mettans peine à exécuter ce que elles avoyent promis, et n'y voyant aucun moyen, dirent l'une à l'autre : Ce chameau n'est de notre nation, ny nourry sous noz coustumes. Il vit d'herbes, non de chair, il est vil, et couart, nous vaillans et courageux : il est tout nyais, et nous fins comme un diable. Ie serois d'advis persuader au Roy qu'en ceste tant grande necessité il se servist de luy comme de chose inutile et de nul proffit au royaume, ce n'est que chair de son corps, laquelle ne suffira seulement pour la nourriture du Roy, mais en y aura encor assez pour nous, de façon qu'en pourrons faire un bon repas. Lors dit le loup, le Roy ne trouvera jamais bon ce conseil, pour ce que quand il le receut en son service, il l'asseura sur sa foy et luy fit les promesses que savez. Et d'autant qu'il n'est bien seant à un Roy manquer de sa parolle, j'ay opinion que iamais on ne luy pourra persuader chose tant malheureuse. Adonc le corbeau qui tenoit une gravité doctorale, print la charge d'en porter la parole au Roy, se faisant fort luy faire trouver bon, et de ce pas s'alla presenter devant sa maiesté, et lui dit : Et bien monsieur le corbeau, quelles nouvelles, avez vous pensé a noz affaires et pourveu à noz necessitez ? auquel l'oyseau avec une parolle hardie et geste fort courageux respondit, Sire, i'ay tousiours ouy dire que qui ne cherche ne trouve point, qu'il n'a des oreilles ne peut ouyr, et qui est sans yeux ne saurait voir. Nous à qui la faim avoit

desrobbé tous les sens, oyons peu, voions peu, et trouvions moins, nous sommes advisez d'un remede propre et à vous et à nous, qui est que faciez mourir le chameau, lequel comme vous voyez est gras et refaict, n'est de nostre sang, de nostre naturel, ny bon, sinon à farcir les boyaux : auquel le lion allumé de colère, respondit : Malheur sur toy et ton conseil, ô traistre conseiller nourri de charongne, qui demonstres bien qu'il n'y a en toy ne foy ny discretion. Quoy ? sçais tu pas que le chameau vit asseuré sous mes parolles ? Le corbeau, ia çoit qu'il vist la fureur du Roy estre fondee sur la iustice, et fortifiee de l'honnesteté, ne s'en estona pas beaucoup ; mais prenant cœur, et l'asseurant sur ce qu'il l'advertissoit de son proffit, combien que son conseil fust meschant, et subtilisant un peu plus ses arguments, replique :

Sire, vostre opinion est bonne, saincte, et digne d'un tel prince : mais tant dommageable à ce royaume, que iaçoit que quelque ombre d'honnesteté reiecte mon advis, le profit universel le desire.

Ie supplie donc vostre maiesté de deux maux eslire le moindre, et pour sauver un seul ne vouloir pourchasser la ruine de plusieurs, pensez que de vostre vie despend la nostre, que vous perdant, vous perdez avec vous tous ceux de vostre royaume : et vous conservant, les conservez aussi. Il est donc besoing et necessaire qu'un soit perdu, afin que tous se retrouvent. Si vostre bonté, l'honneur de vostre couronne, et vostre foy obligée, vous retirent de ceste necessaire provision, laissez faire à nous : car nous espérons y mettre tel ordre, que le chameau mesme vous priera de faire ce que ie ne vous puis persuader. Et par ainsi demeurerez libre et deschargé de vostre foy. Le Roy se resiouit assez entendant ces choses, et commandant au corbeau les executer, le renvoya. Lequel retourné vers ses compagnons, leur fit un entier discours de ce qui s'estoit passé entre le Roy et luy, les priant penser

quelque subtil moien, par lequel ils peussent faire reussir sa promesse à fin desirée. Iceux cognoissans le corbeau sage, discret, et qui pour avoir beaucoup voyagé volant çà et là par le monde, pouvoit et devoit avoir veu beaucoup de choses, après longues disputes, lui donnerent la charge de ceste affaire. Quoy voiant le corbeau, et que tous du tout se rapportoient à luy, après avoir quelque peu songé en soymesmes, dist, le chameau est à nous. Ie suis d'advis que sans luy parler de chose quelconque, afin de ne luy donner loisir de penser à ses affaires, nous l'appellions, et de ce pas allions tous quatre ensemble trouver le Roy, auquel ie feray une harangue : puis à mon imitation et suivant mon stile, ferez le semblable, ainsi induirons le chameau à s'offrir soi-mesme à la mort. Quoy par eux entendu, trouverent bon cet advis, et appelans le chameau, s'en allerent presenter au Roy auquel le corbeau parla premier, disant ainsi :

Sire, me souvenant des biens et faveurs que continuellement depuis tant d'annees i'ay receuz de vostre maiesté, et uoiant icelle mener une uie tant triste et affligée qu'elle ait pitié à ses esclaves, i'ay deliberé pour satisfaire en partie à tant d'obligations dont ie vous suis redevable, vous offrir ce mien petit corps, me semblant beaucoup plus honneste prolonger par ma mort vostre vie tant utile et necessaire, que vivant inutilement vous voir mourir de faim, aussi penseray-ie tousiours ma vie bien emploiée toutes et quantes fois que ie la donneray pour vostre salut. A peine le corbeau avoit mis fin à son oraison tant affectee que le loup fit le semblable, mais avec une plus grande éloquence ; et apres luy, le regnard ne se voulant monstrer moins rhetoricien que les autres. Le Roy voyant les offres volontaires de ses vassaux, comme celui qui cognoissoit bien où gisait le lievre, et à quelle fin devoient réussir ces choses, montrant par un doux semblant se contenter de leur bonne volonté, les remercia bien fort.

Alors l'innocent chameau qui ne pensoit sa courtoisie devoir prendre pire fin que celle de ses compagnons, voulut aussi faire sa harangue et dit :

Sire, vostre maiesté ne mange, s'il luy plaist, viandes mal saines, dures, et qui engendrent mauvaises humeurs, comme est la chair de ceux qui ont parlé devant moy, d'autant que si elle est nuisible aux plus sains, elle ne peut estre salubre à vous qui estes febricitant et tout percé de playes, aussi n'ignorez vous que les hommes qui ont voulu recercher la nature et proprieté des bestes, ont tousiours abhorré l'usage de la chair de mes compagnons. A ceste cause, Sire, ie vous supplie vous servir de moy qui suis facile à digerer et d'un bon nourrissement, encore que ie sois d'un goust fade et peu savoureux.

Le malheureux chameau n'avait achevé ces dernières parolles, quand le Roy vaincu d'un desir ennemi d'honnesteté, iaçoit qu'il cogneust bien que par effect il violait sa foy, encore que par paroles il en fust quitté et absous, se rua sur lui, le tua et devora, sans vouloir permettre que ces meschans et envieux conseillers participassent à ce butin, et en mangeassent un seul morceau. Ainsi, le simple chameau se donnant soi-mesme par sa propre bouche à la mort, finit misérablement sa vie.

X.

HUGO VON TRIMBERG.

D'après la réimpression de Bamberg, 1833.

Von d' Walleferte des fuhses und des wolfes und eines andern nozzes.

Ein wolf, ein fuhs vnd ein noz
Gen Rome walleten, ir rüwe was groz,
Vnd do si nahten gen d' stat,
Do sprach d' wolf, seit got vns hat

Mit gnaden h'braht, so sullen wir,
Vor pihten, daz gevellet mir,
E danne wir den pabst ansehen,
D' vuhs sprach, entrevn daz sol geschehen,
Wanne d' pabst hat vil ze schaffen,
Paide mit leyen vnd mit pfaffen,
Da von hat er vil selten mvz,
Pihten wir vnd' ein and' vnd setzen bvz,
Und piten danne, daz er ez bestet
Durch got vnd durch vnser bet.
Do sprach d'wolf, nv seit gemein,
Vnd pihte ie ein' den and'n zwein,
Daz gröste, daz er hab getan.
So heb ich zem ersten an :
Ich tete ein sünde, zu d' ich han
Grozze vorht. ez het ein man
Ein zuhtmut' bi ienem reine,
Die het zwelf cleiniv verhlin,
Die lagen in einer kalten stigen.
Di horte ich iem' lichen schrien
Ofte des tages nach ir mvter ammen,
Swenne sie ging voller wammen
An den velde, vnd dort ir iungen
Mit vil grozzen hung' rvngen.
Des iam't mich, wenne ich daz sach,
An d' ammen ich mich da rach
Eines tages, daz si ir niht wohl pflac,
Ich beiz si, daz si tot lac,
Vnd fulte mit ir minen magen.
Noch lat ev grözzer sünde clagen,
Darnach und ich mich versan,
Daz ich übel het getan,
Do erbarmten mich die verhlein
Ellende irs hvng's pein,
Vnd half in avz aller not.
Si gelagen alle vor mir tot,
Vnd von rehtem h'tz leide,

Besloz ich sie in mine gewelde.
Mit weinenden augen ich ev daz künde;
Nv setzet mir puz fur min sünde.
   Als ich nvn v'nomen han,
So habt ir niht sere missetan,
Sprach d' vuhs, ir tatz durch gut,
Als noch manic bescheiden man tůt,
Den ofte in sinen hertzen erparmen
Ellende weisen, vnd haus armen.
Doch sült ir knien für vnsern kvst',
Und sprechen ein andahtie pater nost',
Des ist ẏmb die schulde ze vil.
Ein sünde ich auch pihten wil,
Sprach d' vuhs, di mich sere twinget,
Vnd mir manic süftzen bringet.
Bi einen dorfe saz ein gebaur,
D' het einen hannen, d' was so saur,
Daz er alle die hanen peiz,
Die bi im gingen in dem kreiz,
Vnd hete do bi so grossen braht
Mit zwelf hennen tag vnd naht,
Daz ofte wurden von im betaubet
Gesunder vnd sicher levte haubet.
Die hoffart tet mir we von hertzen.
Eines tages sahe ich den hannen schertzen,
Mit sinen gespvntzen in einen garten,
Ich kom vnd nam in bi d' swarten,
Vnd trüge in mit mir ein barte
Vürbaz in ein ander pfarre,
Do ich den leip im an gewan,
In sin' pfarre vorhte ich den pan.
Darnach schriren siniv wip
Alle tage vber minen lip,
Daz betrübte minen sin,
Vnd gerach mich gar wol an in,
Wanne ich ein nach d' and'n gaz
Wie sölte ich mich gerechen baz

Wanne si trugen gen mir haz.
Herre nv sprachet mir antlaz
Vber die grozzen missetat !
Do sprach d' wolf: sin wirt gut rat,
Daz daz schrien vnd d' braht
Zv einem guten ende ist braht,
Dv enhast nicht sere missetan,
Als ich mich versinnen kan ;
Nv vaste doch drei freitage,
So du niht vleisches mügst geiagen.
Ich gelaub dir wol, sam tust auch mir.
Wol her, h' esel, Bihtet auch ir.
Ich enweiz niht, waz ich bihten sol :
Ir wizzet beide selber wol,
Daz ich bin d' mart'er genoz,
Wanne min arbeit ist so groz,
Daz ich von leide imm' mag sagen ,
Ir seht mich vf vnd ab tragen
Wazzer, holtz, korn vnd mist,
Vnd swaz teglich ze tvn ist
Vf einer hohen bürge,
Do ich ane dank mich würge
Mit manger herten arbeit.
Ich tete ein sünde, die ist mir leit,
Vnd hat mich ofte gerauwen sit.
Ein kneht min pflag alle zit,
Gieng zeimal für mich durch den sne,
Do tet mir vrost vnd hvng' we,
Vnd wart gewar, daz im ein stro
Ragte vz beiden schvhen do,
Des zuckte ich in h'vz ein teil.
Daz was sin schade vnd min vnheil ;
An d' sele des pin ich schuldich.
Nv seit beide gegen mir gedultich,
Vnd setzet mir buz genediclich.
Si sprachen : we dir ewiclich,
Morder, was hast dv getan ?

Dv hast verderbet einen man,
Dem sein füzze sint erforn.
Der mort hat dir dein sele v'lorn;
So ensol din leip auch niht genesen,
Der diep vnd morder ist gewesen.
Sust namen si im do sin leben.
Sogetan büzze kvnnen noch geben
Jn clöstern tvmme und vbel prelaten,
Swem si niht wol geraten,
D' wirt hin und her gedevset
Biz er leip vnd sele verlevset,
Als der esel vmb cleine schulde:
D' vuhs behielte des wolfes hülde.
Mich dvnket, das d' fuhs bedevte
Prior, kelner, amptlevte,
Die mit den abten wol gedingent,
Wenne si wider in niht ringent,
Lechler mit valschem mvnde
Hant lützel treuwe in h'tzen grvnde;
Der ist in cloöstern nv so vil,
Daz d' niht valschaft wesen wil,
D' da kan lecheln vnd liegen,
Vnd mit valscher sûzze triegen,
D'selbe ist ofte ein closter werre,
Vnd wer des not, daz er vil verre
In einer zelle werre aleine,
Denne mit neide in d' gemeine.

Der Renner. V. 3509-3650.

XI.

ROBERT HOLCKOT.

De Sapientia Salomonis, cap. XVII, lectio CLXXXVII sub fine.

Fingitur quod leo semel tenuit curiam bestiarum, debuit que unaqueque semetipsam proclamare de culpis coram

leone. Asinus ait: Sequebar, inquit, aliquod plaustrum plenum feno, et cum manipulus feni cecidisset de plaustro, accepi et comedi. Cui leo : Male, inquit, errasti miser : et contra legem et fidelitatem fecisti. Debebas enim ei qui perdidit reddidisse. Ergo de precepto leonis verberabatur ad mortem. Accessit lupus et ait : Domine circuivi aliquando greges ovium et armentorum et rapui aliquando agnum tenerum et strangulavi : aliquando pinguem vitulum quum eum attingere poteram, quandoque ovem, quandoque hedum. Cui leo : Dimittas, inquit, carissime, talia ponderare. Nimis strictam conscientiam habes. Naturale enim tibi sic facere, et nemo faciens quod natura dictat peccat. Sic a falso judice lupus justificatur et asinus innocens verberatur. Non sic erit de judice Christo qui nullum timet.

XII.

RÉCIT DE RAULIN.

Itinerarium Paradisi, 1518.

De penitentia Sermo XIV, f° 40, v°.—In confessione... Sacerdos... primo habeat scientiam discernendi inter gravitatem peccatorum : puta minus que gravia sunt et que magis. Et debet ea ponderare non ad pondus publicum : quod facta majorum, licet pessima, reputantur nulla aut parva, simplicium vero personarum et idiotarum maxima. Sic leo vocavit lupum vulpem et asinum ad capitulum, ut confiterentur peccata sua, et eis juxta delicta penitentia injungeretur. Venit lupus ad capitulum et sic confessus est : Ego, inquiens, male feci, quod comedi ovem quæ ad me non pertinebat; sed hoc habeo ex legitimis juribus patrum meorum, qui ita ex omni ætate usi sunt : ut pater, avus, abavus et atavus : ita ut nulla sit memoria hominum quin

semper lupi comederint oves. Ad quem leo : an verum sit quod ita habeas prescriptum et ex omni antiquitate sic comedere oves? Cui dicenti quod sic, pro tanto crimine imposuit semel dicere pater noster. Supervenit vulpes et confessa est se male egisse : quod capones et galinas comederat non suas. Sed tamen ex omni ævo (sicut supradictum est de lupo) in possessione erat comedendi illas..... Quæ similiter propter unum pater noster absoluta est. Supervenit asinus. Tria confessus est in capitulo fecisse peccata. Primum quod comederat fenum quod in ripis et dumis ab aliorum quadrigis seu carrucis fortuito derelictum erat. Cui leo : Grande peccatum est, o asine : quod aliena comedisti quæ tui magistri non erant. Secundo confessus est asinus, quod stercoraverat claustrum fratrum. Cui leo : Grande peccatum est fedare terram sanctam. Tertium peccatum vix potuit ab eo extorqueri, quod postquam cum ejulatu et gemitu dixisset asinus, quod ruderat et cantaverat cum fratribus et cum eis melodiam fecerat, respondit leo gravissimum esse peccatum eo quod fratres in discordiam miserat. Et sic graviter flagellatus est asinus propter peccata parva, et dimissa vulpes et lupus in possessione majorum cum absolutione. Et ita leo et similes ejus non ponderaverunt hæc peccata ad pondus sanctuarii, quod est qui plus peccavit et plus demeruit magis puniatur.

De penitentia Sermo XXXI, f° 84, v°, De Satisfact., 6 D. Regnardus semel audiebat confessionem lupi. Et audiens ipsum multas oves comedisse sperans ab eo aliquid accipere, dedit ei in penitentiam dicere unum pater noster. Audiens autem leonem et timens eum similiter fecit. Audiens vero asinum multum bene castigavit eum. Sic simplices onerant, homines vero seculi multum oneratos peccatis facile absolvunt. A quibus timent vel sperant aliquid habere.

XIII.

RÉCIT DE PHILELPHE.

Fabule clarissimi poete Philelphi, Venetiis, 1480.

De Lupo, Vulpe et Asello.

Tmpore quo supplex veniam silvestre petebat,
Improprieque ageret cum ratione pecus,
Purgandi causa tum Romam lentus asellus,
Et cum vulpe lupus insimul ire parant.
Lintere pontum intrant, qui, cum non longius issent,
Intumuit; nautas territat unda novos.
Maxime pertimuit vulpes pro pondere lembi
Connivensque lupo cautius illa refert:
« Heu vereor ne magna quidem nunc culpa procellas
Has generet nobis, sitque futura neci.
Pœniteat quandoque oro et sua crimina pandat;
Contrito veniam non negat ipse Deus.
Ante Deum, dum flamen abest, se quisque fateri
Posse suo comiti. Lege necesse caret.
Quandoquidem nostri sub celo intentio recta
Cernitur, alterutri confiteamur agit. »
Dicta probant alii; tum velox poplite flexo
Ante pedes vulpis protulit ista lupus:
« Heu me quod plures vitulos et ovilia stravi,
Et doleo quod non sternere plura queo. »
« Ut grave crimen, ait, tamen hec innata voluntas
Expiat attritum. Tu modo nostra tene.
Quot gallinarum strages, quot vulnera mortis
Anseribus dederim ne numerare sciam.
Culpa tamen facilis; gravior mihi conscia mens est,
Hicque dolor nostris credo diebus erit.
Dum milium clauso sereret manus ante caponi,
Adque escam simplex mitteret ille caput,
Sum cita, vique trahens collum sine corpore pingui
Abrupi infelix; fluxit ubique cruor. »

Hæc dixit lacrimans. « Lacrimas quod fundis inanes,
Sessor ait, fassa jam breve crimen habes.
Culpa tamen levior te non sparsisse cruorem
Altilis ac isset integra tota tibi. »
Alter hebes genibus flexis hec talia vulpi
Incipit : « Excessus nescio quippe meos.
Furfure cum siliquis vescor qui porto farinam,
Blanda falerna gerens jugiter utor aquis.
Hoc modicum me forte premit formidine culpe,
Nec taceam quod me dicere parva pudet.
Pondere cistarum dominus me presserat olim,
Utque foro precium sumeret, ibat eo.
Dumque idem post me vinciret limite calcem,
Atque solo, aspexi, lumina tota daret,
Tunc que pendebat contorta cucurbita plecte
Abscidi, collum cautius inde vorans. »
Hoc modicum vulpes, hec parvula retulit alter,
Hoc erat immensum quod mare ferre nequit.
Mox et uterque petens miserum male tradit asellum
Scilicet e lembo precipitare mari.

Plectitur exiguo semper pro crimine parvus;
Divitibus magnis parcitur omne nephas.
Sic tenues retinent bibulos et parvula tele,
Dumque volat grandis frangit asillus eas.

XIV.

RÉCIT DE H. BEBELIUS.

N. Frischlini Balingensis et Henrici Bebelii P. L. Facetiarum libri tres, liv. II, f° 54 v°-56.

De Penitentia Lupi, et Vulpis et Asini.

Properarunt olim Romam simul lupus et vulpes et asinus, pro indulgentia (ut ita dicam) consequenda :

atque in itinere dum lupus dixisset: Pontificem multis alijs negotijs districtum esse, convenerunt, ut sibi invicem confiterentur, atque pœnitentiam injungerent. Proinde lupus primum sic vulpi confessus est: Vidisse se suem, quæ duodecim suculos habebat, et cum ipsa pinguis in campo deambularet, suculi ejus domi fame conficerentur: propterea matrem devorasse ob impietatem, quod prolem ita derelinqueret; tandem miseratione commotum, filios omnes etiam, ut ex miseria eriperet, enecasse atque devorasse. Hoc flens narravit, atque pœnitentiam injungi sibi petivit. Vulpes autem dixit: Non commisisti grande peccatum: commiseratio est pupillorum; ora semel Dominicam Orationem, et sis absolutus. Et mox illa lupo confiteretur ita: Rusticus habebat gallum qui vicinos quosque gallos debellabat victuriosus, cujus clamor circumquoque perturbabat sanos et sanas, at maxime capite dolentes. Hujus superbia me male habuit: forte igitur semel cum uxoribus spaciantem arripui, et abducens manducavi. Atqui semper postea contra me clamaverunt uxores ejus mihi infestæ, quarum multas, vindicando injuriam et clamorem, etiam dilaniavi atque comedi. Peccavi fateor, peto igitur veniam. Ad hoc lupus ait: Bene actum est dum clamor et superbia galli et gallinarum comminuta est, nec multum peccasti. Injungo itaque tibi ut ad tres dies Veneris non comedas carnes, si non habere potueris: volo enim perinde facilis et credulus esse tibi uti tu mihi. Nunc asine confiteare et tu. Asinus ad hoc: quid confitear, ajebat. Vos scitis labores meos et tormenta quæ tolerare cogor, portando frumenta sacris, ligna et aquas. In uno tamen peccavi, cujus me sæpe pœnituit. Servus mihi præpositus erat, cui frigenti ex calceis stramen apparuit quod ei eripui, unde magnum damnum in pedibus accepit. Estote ideo mihi misericordes, et injungite pœnitentiam. Dixerunt vero illi: O latro quid fecisti, væ tibi in eternum. Nam te auctore servus ille grande damnum in

pedibus sensit, et ut credimus ex hoc mortuus; unde anima tua damnata est, et propterea nec corpus tuum salvum esse debet, atque necantes devoraverunt eum. Sic equidem faciunt potentes et majores, qui sibi invicem et facile et leviter ignoscunt : subditis autem et infirmioribus, duri et inexorabiles sunt, ut bene novit Juvenalis in satyra secunda :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

Atque hujus fabulæ autor, Hugo scilicet Trimbergius, egregius in vernacula lingua poeta, sic interpretatur : Vulpe designari cellarios, et hos, qui sunt ab officijs monasteriorum constituti, qui contra abbatem nihil agunt; lupo vero abbatem : et asino significari simplices fratres qui in minimis maxime peccant, dum modo superiores sibi invicem quam indulgentissime ignoscant.

XV.

VERSION DE J. GAST.

Convivalium Sermonum Liber, Basileæ, 1543.

Apologus de Leone, Lupo et Asino.

Leo lupus et asinus erratorum veniam sibi dari a Deo cupientes, solenni more vicissim culpam et audiunt et confitentur. Leo longo ordine recenset tot oppressiones, jugulationes, laniamenta, præfocationes et alia id genus damna hominibus, jumentis et feris illata, etiam nec quicquam commeritis, ut si persequi conetur singula, dies illum magis deficere possit quam memoria aut narrandi studium. Verum quandoquidem tenaci sit proposito quod supersit vitæ virtutis et honesti studio dedicare, condona-

tionem præteriti poscit delicti. Tunc lupus : Age, inquit, leo animantium generosissime. Quod facis mihi equidem pro tuo jure videris facere, qui principatum et regnum hactenus tibi in cuncta vindicasti animantia. Nam qui aliter famem, rem omnium que in vita sunt molestissimam domare possis, nisi prædatum eas et venatu tibi pares animalia quæ conficias, unde victus suppetat, esus que pulpamenti, adipis ac sanguinis? Neque est cur his Deum offendi factis credamus, qui in lege veteri, nidoribus holocaustorum unice est delectatus. Et totum genus humanum in crimen publicum hoc prætextu vocare liceat, qui a cæde animantium nunquam sibi non temperent. Denique videre est quædam animantia ita divino beneficio augeri sua propagatione, ut piaculum videri possit, si non mactes et comedas : quales sunt porci, columbi, cuniculi et alia id genus. Itaque si quid peccasti, condonandum est, arbitror, nonnihil moribus tuis, plane regiis, tum quia sic omnium obtinet usus. Assensit leo huic sententiæ, cum protinus errata numerabat lupus, per collum videlicet sibi non raro ex villis tractos anseres, voratos pullos gallinaceos, oves direptas. Quid multa? Ne jumentorum quidem cæde aliquando et hominum hyberna asperitate temperatum. Verum hæc apud leonem, quando quidem fervido lupus videretur esse stomacho et facillime concoquere, facile impetrarunt veniam. Et aselli jam desiderabatur confessio. Qui post longam indaginem ita tandem exorsus est errata fateri : Ego, fratres, quanquam culpa me non prorsus libero, tamen cædes et injurias, etiam iis quas recensuistis longe inferiores, minime agnosco. Est tamen quo conscientia male actæ vitæ impendio gravatur, in re cujus vos æquiore animo judices futuros exspecto. Subditus olim fui negligentis domini imperio, qui in cute sua curanda plus justo occupatus, familiæ ac jumentorum commodis nihil aut parum prospexit. Cæterum urgebat aliquando necessitas ut in vicinam urbem ad mercatum proficisceretur,

Itaque extemplo me diluculo jejunum, et male pastum, corripuit et oneravit sarcinis, cogens longi itineris tractu per abrupta montium quandoque in ardua scandere, quæ res tam adversa mihi fuit, ut me non tam laboris quam etiam vitæ non semel tadere cæperit. Proinde unica solum restabat refocillandarum virium spes, si ex domini calceis stramen prominens, quod ille pedibus, leniendæ asperitatis viæ gratia, substraverat, ore admoto corriperem. Nec mora fuit conatui; non defuit successus, contigit herilis calcei stramen, et arreptum cupidissime voravi : quod si scelus est, peccasse me graviter fateor, petoque erratorum veniam. Ad hæc leo torvum intuens, et latum hians, lupum in hoc causa rogat sententiam. Lupus : Si grassatorem, inquit, vocamus, qui obvios quoscumque quæstus gratia invadit, spoliat rebus ac conficit, quo satis digno nomine eum appellabimus qui in notum irruit, et suum ipsius dominum? Proinde ex facto promptum est spectare delinquentis animum. Stramen contigit prope pedes domini prominens. Quid, si licuisset pedem arripere? Quid si suras et femora? Totum nimirum dominum brevi vorasset. Protinus lupi verbis concusso vertice leo annuit, reum asinum mortis pronuncians, et e medio tollendum, misello mox minutatim in frusta discerpto.

Ita fere fit ut exigua malefacta luat vulgus innocuum; magnates vicissim sibi conniveant, summa que impunitate peccent.

XVI.

BURKHARD WALDIS.

***Esopus*, lib. IV, tom. II, p. 1.**

Comme il y a de l'*Esopus* une édition assez récente

et facile à rencontrer, nous nous contenterons de citer les premiers vers de la fable :

DIE 1 FABEL.

Vom Wolff, Fuchss und Esel.

Da man schrieb Tausent und Fünffhundert,
Dasselbig Jar ward abgesundert
Von den andern zeit gantz und gar
Und gmacht zu einem gülden Jar
Vom sechsten Bapst, hiess Alexandern,
Theten viel Leut nach Roma wandern,
Zu erlangen Ablass und gnad,
Wies der Bapst aussgeschrieben hat,
Er wolt auffthun die güldene Pfort,
Die sonst an keinem andern ort,
Denn zu Rom, in dem Haupt der Welt;
Ja wer es glaubt und dafür helt,
Ist baldt erlösst von pein und schuldt,
Und wenns schon Gott nicht haben wolt :
So ist der Bapst an Gottes stat,
Und alln gewalt auff Erden hat.
Dasselb viel Leut allda bedachten,
Und sich auss alln Landen auffmachten,
Zu holen solch gnad und Ablass,
Auf das jr Seelen wurde bass.
Dasselb ward auch der Fuchss gewar,
Lieff baldt zu einem Wolffe dar,
Sprach : « wir wölln uns zamen gesellen,
Und uns einmal andechtig stellen,
Einst heben an, zu werden from,
Und ziehen auch hinauff nach Rom,
Büssen und bessern unser leben :
So werden uns die Sünd vergeben. »
Da sprach der Wolff: « das dunckt mich gut;
Ein jederman jetst busse thut,

Und so viel Leut nach Roma lauffen,
Da sol viel Ablass sein zu kauffen:
Ob wir auch hie auff dieser Erden
Wie unser Eltern selig werden. »
Beschlossen da in einem sinn,
Wurden baldt reit und zohen hin.
Ein jeder nam mit seine hab
Hut, Ledersack und Pilgerstab,
Zohen bey Nürmberg hin nach Schwabach,
Ein Esel sie am weg ersach;
Er sprach: « Gott grüss euch, lieben Brüder!
Ich sihe wol, das sich jetst ein jeder
Zu bessern denckt und Buss zu treiben:
Wo würd ich armer Sünder bleiben? »
Mit seufftzen schlug er an sein Brust,
Und sprach: « mich frisst der sünden lust. »
Da sprach der Fuchss: « ey, thu auch buss!
Du bist viel bass denn wir zu fuss.
Wilt dich bessern und werden from,
So kumb und zeuh mit uns gen Rom. »
Der Esel sich nicht lang besan,
Er nam die bitfahrt mit in an,
Gumpet und warff sein Sack darnider,
Sprach: « lig da, ich kumb nicht baldt wider. »
Sie zohen zamen alle drey
Obers Lechfeldt, Augspurg fürben,
Neben Landtsburg das Gbirg hinan,
Welchs man viel Meilen sehen kan.
Auff Weltch seins die Alpes genant, etc.

XVII.

RÉCIT DE P. DE LARIVEY,

Les facétieuses nuits de Starapole.

Au temps passé que les bestes parloient, le loup, le renard et l'asne délibérèrent un jour aller à Rome *gaigner*

les pardons. Advint que comme ils cheminoient de compagnie, *devisant de plusieurs choses,* le loup à qui *les pieds commençoient à faire mal*, dict aux autres : « Mais, mes frères, à quoy nous *travaillons nous ainsi en l'accomplissement d'un tant long et fascheux voyage*, veu que nous ne sommes asseurez y trouver ce que nous allons chercher ? Et quoy, pensez-vous point, par vostre foy, que le pape ne soit assez empesché ailleurs et *n'ayt autres affaires à démesler qu'à escouter parler des pauvres bestes telles que nous sommes?* Certes, *je croy bien que ouy!* C'est pourquoy je serois d'advis, si le trouvez bon, que, *sans davantage nous tuer le cœur et le corps, et nous hazarder aux dangereux inconvéniens qui journellement adviennent aux voyageurs, nous demeurassions icy, et sans passer plus oultre,* nous confessassions l'un l'autre, et que chacun de nous, *selon la gravité de ses péchez*, receut la pénitence et absolution par son compagnon. » Ce que les autres accordèrent. Au moyen de quoy, ce maistre loup commença, et se jettant *à genoux aux pieds du regnard*, en s'accusant, dict ainsi : « Je vy ces jours passez une truye qui avoit douze petits cochons, laquelle, grasse, *refaite et en bon point*, s'alloit tous les jours pourmener aux champs et prendre du bon temps, sans se soucier de ses petits, que elle laissoit mourir de faim en la maison. A raison de quoy, et ne pouvant souffrir une telle impieté et mauvais naturel de mère, je la devoray. Après, me *souvenant que ces petits cochonnetz n'avoient plus qui leur baillast à tetter*, meu à compassion, je les mangeay tous *les uns après les autres*, afin de les oster de ceste misère. *J'ay commis ces choses, mais à bonne intention;* toutes fois, où j'auray offensé, j'en demande pardon et absolution. » Et disoit *ceste bonne beste* tout en pleurant, *faisant la meilleure mine du monde.* Adonc le regnard luy dict : « Frère, ton péché n'est pas grand, parce que tu as eu commisération des pupilles; pour ta pénitence, je t'or-

donne et t'enjoincts *que tu n'assailles jamais que par le derrière tous animaux cornus, si tu ne veux estre blessé de la corne.* »

Cela faict et le loup *s'estant levé, le regnard se prosterna devant luy,* disant : « Un bon villageois avait un coq si meschant et querelleur, qu'il battoit tous ceux de ses voisins, et *se voyant* victorieux, chantoit si haut et souvent qu'il estourdissoit tout le monde ; et ne molestoit seulement ceux qui estoient malades, mais jour et nuit rompoit la teste aux plus sains ; à raison de quoy, ne pouvant plus supporter son audacieuse gloire, un jour, comme il se pourmenoit avec ses femmes, je luy mis la main sur le collet, l'estranglay à belles dents et le devoray ; depuis, ses femmes *faschées de se voir veufves et par moy privées de leurs amours*, m'en ont tellement voulu, qu'elles n'ont jamais cessé de me poursuivre à *belles injures*, tant que n'en pouvant plus, *je fus contrainct leur montrer que cela me desplaisoit,* de mode qu'en ayant attrapé la plus grande partie, je les ay mangées. J'ay péché, je le confesse ; je m'en repens et vous en demande l'absolution. » A quoy le loup : « Tu as bien fait d'avoir ainsi chastié et l'orgueil du coq et l'injurieuse insolence des poules ; et encore qu'en cela tu n'ayes beaucoup offensé, si *ne* me veux-je monstrer envers toy tant indulgent cosme tu m'as esté, ains t'enjoincts pour ta penitence que par trois vendredis consecutifs, si tu n'as de la chair, tu t'abstiennes d'en manger. Va en paix. » Puis se retournant vers l'asne, luy dict : « Et toy, *frère, qu'attends-tu que tu ne viens à confesse?* Qu'as-tu fait? » Respond le pauvre asne : « *Que voulez-vous que je vous confesse?* Vous sçavez les longs travaux et grands tourments que sans cesse et continuellement, à toute heure, je suis contrainct endurer, portant incessamment bleds, farines, boys, fumier, *bref tout ce que l'on peut dire, avec un nombre infiny de lourds, pesans et meurtriers coups de baston.* Toutefois, puisqu'il faut confesser vérité,

je pense avoir offensé en une seule chose, c'est qu'en me jouant dernièrement, je fis sortir trois ou quatre brins de paille des souliers au serviteur qui m'avoit en sa charge, lesquels je mangé, et croy qu'à cette occasion il a enduré quelque froid aux pieds; j'ay failly en cela, je le confesse; je m'en repent, vous suppliant humblement avoir pitié et miséricorde de moy, et m'ordonner pénitence digne de mon forfait. — O larron! dirent les autres, qu'as-tu fait? Malheur sur toy à jamais; tu es damné, car par ta confession mesme tu es seul cause que ce pauvre serviteur a enduré beaucoup de mal et de froidure aux pieds, dont peut-être il est mort, qui faict que ton âme estant damnée, ton corps ne peut estre sauvé. » Ce disant se ruèrent impétueusement sur luy, et le prenant à belles dents, le dévorèrent.

Cette fable... pleut à tous qui ne l'estimèrent fable, mais une pure vérité cachée sous le masque allegoric, car par le loup et le regnard s'entendent les grands, qui, se pardonnans l'un l'autre, tourmentent l'asne, qui est le pauvre peuple, lequel porte le fais de leurs meschancetez, ce que Juvenal, en sa seconde satyre, a fort bien noté disant :

Le magistrat pardonne aux corbeaux offençans,
Et mulcte par tourmens les pigeons innocens.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 433, ligne 28.— J'ai parlé de la fable du *Pèlerinage, Diu Betevart*, qu'a publiée J. Grimm. En voici la traduction littérale :

« Je veux raconter une fable (un exemple). Un âne et un renard très-rusé et un loup très-fort faisaient route ensemble. Le renard, plein d'astuce, parla ainsi : « Je peux nous donner une bonne direction. Puisque nous sommes pèlerins, vous devez endurer de

graves peines. Confessez-vous l'un à l'autre avec soin, à la fois et vos actions et vos paroles. Ainsi notre pèlerinage sera bon. » Le loup, de caractère féroce, confessa beaucoup de rapines, et le renard tous les tours de sa malice. Quand ils eurent tout dit, ils induisirent l'âne à commencer à leur dire comment un paysan conduisait une voiture de foin, dont il s'était approprié une partie pour son malheur. Alors les deux meurtriers dirent : « Cela est bien malheureux pour toi, vu que personne ne peut t'absoudre. C'est la perte éternelle de ton âme, ô âne, cette grande faute que tu nous as ici révélée. Que tu chantes bien ou mal, tu nous laisseras ton corps en paiement. »

« Ainsi vont les choses encore aujourd'hui. Les gens simples périssent souvent, soit qu'ils trouvent amour ou haine. C'est pourquoi, camarade, prends bien garde aux compagnons que tu prendras, ou tu tomberas dans le malheur, comme il est ici arrivé à l'âne, pour n'avoir pas été sur ses gardes, par son honnête simplicité. Que ceci soit dit pour les simples. »

Page 445, ligne 12. — A côté du passage où Jean Raulin nous montre certains confesseurs empressés à changer de poids et de mesure, selon qu'il s'agit des petits ou des grands du monde, et pour montrer comment en ce point le drame du moyen âge complète la leçon donnée par la Chaire et par la Fable, on pourrait citer cet endroit du Mystère *de la Passion* où nous voyons le roi Hérode déclarer d'une façon naïve que les grands n'entendent pas autrement le devoir des confesseurs. Il dit à saint Jean, qui vient de lui reprocher courageusement ses crimes :

Il ne se fault point amuser
A me venir ici reprendre ;
Car vous povez assez entendre,
Jehan mon ami, que de long temps
Voulentiers escoute et entens
Vos paroles et vos sermons,
Qui me semblent plaisans et bons,
Quant vous louez en général

Le bien faict et blasmez le mal;
. . . .
Mais de me venir dire injures
Et reprendre publiquement,
Sans scavoir entendre comment,
Il me deplaist trop en mon cueur.
. . . .
Donnez pour les simples gens
Beaucoup de bons enseignemens
Pour les induire en bonnes mœurs;
Mais, quant est d'entre nous seigneurs,
. . . .
Il nous fait mal d'être repris,
Et qu'on congnoisse notre offense.

Page 460, ligne 1. — Nous avions indiqué à tort (d'après la *Biographie Universelle* de Didot) l'édition de 1542 des *Facéties* de Bebelius (Bebel) comme étant la première. La première édition est de 1509 (Argent., in-4°), sous le titre de *Margarita facetiarum*. Bebel lui-même était mort en 1517 (V. J. Grimm, *Reinh. Fuchs.*). Il faut corriger ainsi la phrase : Mieux inspiré... avait été Babelius, qui, dès 1509, avait fait entrer le même récit, etc.

Même page, ligne 4. — Après le mot Allemagne, ajouter : et se répandaient en France, recueil réimprimé en 1542. Il est allé, etc.



CLAUDE LE PELLETIER

Par M. DESDEVISES DU DEZERT,

Professeur à la Faculté des lettres, membre titulaire.



Louis XIV, pendant un demi-siècle du régime le plus absolu, a fait à la magistrature française la situation la plus difficile. Plus de remontrances, et plus de rôle politique ; au-delà de l'enceinte du Parlement, plus d'indépendance ; il fallait entrer dans le concert des louanges, ou subir une disgrâce immédiate, qui compromettait du même coup l'homme et la famille, et sur laquelle on ne revenait jamais. Cependant bien des vertus publiques et privées fleurirent à l'abri de ce rôle délicat, et, dans ce demi-jour du bien qui profite à tout le monde sans jamais nuire à personne, il y a peut-être un haut enseignement et un véritable mérite. Pour que ce mérite éclate et que cet enseignement soit compris, il nous faut un personnage qui tienne à la Cour, et qui n'y soit pas obscur ; qui ait de la notoriété, sans être trop célèbre ; qui soit apte à tout, mêlé à toutes choses, sans en imposer par sa renommée, et qui ait

vécu assez longtemps pour que l'épreuve soit complète. Claude Le Pelletier réunit toutes ces conditions, et c'est lui qui sera l'objet de cette étude.

La famille des Le Pelletier, originaire du Mans, avait occupé en Anjou et dans le Maine les premiers emplois de la magistrature, et déjà, sous Louis XIII, Louis Le Pelletier, allié aux Pithou, aux Leschassier, aux Molé, aux Bignon, était en voie de parvenir. Claude, son fils aîné, et Michel, son second fils, rencontrèrent dans leur précepteur, Philippe Dormay, un guide savant et consciencieux dont ils mirent à profit les leçons, et qu'ils entourèrent, tant qu'il vécut, de la plus affectueuse reconnaissance. Au collége des Grassins, alors le plus célèbre, Claude, que ses compositions avaient fortement préoccupé, reçut devant une brillante assemblée les trois premiers prix de rhétorique, et le chancelier Séguier, qui était présent, lui en fit compliment. Mais c'est à Michel Le Tellier, leur parent, que les Le Pelletier furent surtout redevables de leur essor. Le Tellier avait au plus haut degré l'esprit de famille, et, bien aise d'avoir partout des hommes à lui, il avait de bonne heure aperçu dans Claude les qualités qu'il estimait le plus, la ponctualité et le travail. Aussi la fortune du jeune lauréat est si rapide, qu'on en est tant soit peu effrayé. Conseiller aux enquêtes à vingt et un ans, époux à vingt-cinq ans d'une jeune veuve qui lui apporte une belle aisance, Claude devient, à vingt-neuf ans, le tuteur des trois princesses d'Orléans, filles de Gaston, et il se conduit si honorablement, il gère si bien leurs affaires, et leur procure de

si belles alliances, qu'il y gagne infiniment de considération. A trente et un ans il est président de la quatrième chambre des enquêtes, et se fait remarquer par son intégrité comme juge et sa profonde connaissance du droit.

Quelques biographes font assister Claude aux grands jours d'Auvergne comme chef de justice; Fléchier parle, en effet, d'un Le Pelletier qui fouille les greffes de toutes les montagnes, et dont il loue l'intégrité et l'application. Nous voyons, par les lettres-patentes qui nomment les commissaires, qu'il ne s'agit pas de Claude, mais de Jérôme, son plus jeune frère, conseiller-clerc au Parlement de Paris. Claude demeure à Paris, au sein de la commission formée par le président de Lamoignon pour la révision des lois civiles, commission dont il est un des membres les plus estimés. Appliqué, de bonnes mœurs, instruit en tout, propre à toutes choses, il professe en tout une stricte obéissance, et c'est un de ces hommes précieux dont tous les gouvernements, absolus ou non, discernent les talents, et recherchent les services.

Ici, la récompense est prompte, et, ce qui prouve à la fois la vigilance des protecteurs et la faveur du prince, l'avancement a lieu sur place. Quel excellent emploi pour faire sa cour que celui de prévôt des marchands, surtout à cette époque florissante! C'était Paris à transformer, Paris déjà peuplé de quatre cent mille habitants et l'une des plus grandes villes du monde, déjà doté par Richelieu, par Mazarin, par Colbert de belles églises et de palais fastueux, le pays de cocagne célébré par Boileau. La ville a

sa caisse à part, toujours pleine; l'argent abonde, et, avec l'argent, les ouvriers habiles, ingénieurs, architectes, peintres et sculpteurs. C'est un poste d'élite où chacun voit, comprend, admire; où le bien, le beau, l'utile éclatent à tous les yeux.

Aussi, que ne fait pas Claude Le Pelletier pendant les huit années qu'il est continué dans ses fonctions, aux applaudissements de Paris tout entier! C'est, à l'entrée des principales voies de communication, la porte St-Bernard, la porte St-Antoine, les portes St-Martin et St-Denis, monuments d'une sobre et majestueuse élégance, dignes d'un roi victorieux; c'est la fontaine hydraulique du pont Notre-Dame, qui répand l'eau de la Seine dans les quartiers voisins. Les ports de la Seine sont refaits et élargis, les rues principales rectifiées et agrandies, les remparts étendus et entourés de boulevards plantés. Au centre même de Paris, les teinturiers et les peaussiers sont relégués à Chaillot et au faubourg St-Marceau, et le pont Notre-Dame est uni à l'Hôtel-de-Ville par un quai dont la construction est encore admirée de nos jours. Le prévôt l'avait appelé quai Notre-Dame; la reconnaissance des Parisiens l'a appelé quai Le Pelletier.

On reconnaît à d'autres traits le grand administrateur, le fonctionnaire exact et prévoyant. Pour perpétuer son œuvre, et la mettre à l'abri du caprice, Claude Le Pelletier fait dresser deux plans, l'un de Paris tel qu'il l'a reçu à son entrée en charge, l'autre de Paris tel qu'il le conçoit, et tel qu'il doit être un jour. Ce second plan, soumis au Roi, devient obligatoire, et les prévôts qui lui succéderont seront forcés de s'y conformer. Ainsi plus d'arbitraire, on sait

désormais où l'on va, et ce que deviendra, avec le temps, la capitale de la France. Le prévôt conçoit, et propose, le chancelier autorise, et le roi applaudit. Ainsi encore Le Pelletier a sa place, une place très-honorable dans cette œuvre glorieuse : il est le premier magistrat de la première ville du monde; Bullet, Blondel, Le Brun travaillent sous ses ordres, exécutent ses plans, et son pouvoir, très-étendu, embrasse tous les services.

Rien n'est omis par lui de ce qui peut servir, et il n'y a point de détails qui soient au-dessous de sa vigilance. Les portes et les édifices reçoivent des plaques de marbre, dont les membres de l'Académie rédigent les inscriptions; Santeul fait les vers latins gravés sur toutes les fontaines, et le prévôt, qui sait son latin, plus d'une fois les modifie ou les corrige; le milieu du pavé est laissé aux chevaux et voitures, et les passants ont des trottoirs où ils sont à l'abri. Les édits et règlements municipaux sont réunis en corps, et les prévôts et échevins sont tenus de les connaître et de s'y conformer. Enfin, dans l'Université, une chaire de Droit français est créée, et les professeurs, qui avaient déjà la tendance si parisienne d'enseigner leurs théories, sont obligés de s'en tenir aux principaux monuments de la science, c'est-à-dire aux Institutes, aux Pandectes et au Code Justinien. Le prévôt donne l'exemple du devoir; ses fils font leurs classes au collége des Grassins, où il a étudié lui-même; quand elles sont achevées, Louis, son aîné, suit les cours de Droit pendant trois ans et subit sur les Institutes, les Testaments et les Contrats, les trois épreuves réglementaires.

Le Roi était satisfait; il avait écouté avec plaisir les harangues de Le Pelletier, les plus doctes que prévôt eût jamais faites, et l'avait créé conseiller d'État ordinaire. Il y eut alors un temps d'arrêt où Le Pelletier prit un repos peut-être nécessaire et qui dura sept ans. C'est dans ce temps-là qu'il perdit sa femme : il demeurait veuf à quarante ans avec dix enfants, obligé de partager les heures de chaque jour entre sa famille et les affaires publiques. Il accepta courageusement cette épreuve si douloureuse, mit ses six filles aux convents des Hautes-Bruyères et de la Ville-l'Évêque, ses deux fils aînés au collége, et ne garda chez lui que les deux cadets, trop jeunes encore pour quitter leur père. Ensuite il continua de donner son temps à la réforme des lois, dont on s'occupait toujours, au Conseil d'État, dont il était membre, et à la 4e Chambre des enquêtes, dont il était toujours président.

C'est là que le Roi vint le chercher, à la mort de Colbert, pour le créer contrôleur général des finances. La tâche était très-difficile et déjà Colbert avait dû résister énergiquement aux emprunts. Quoique la paix régnât en apparence, il y avait toujours sur le tapis quelques petites entreprises, des hommes à acheter, des empiétements à faire, des bombardements à payer; tout cela coûtait fort cher, sans compter ce que commençaient à coûter les consciences. C'étaient encore des profusions sans fin, un luxe inouï d'étoffes de soie, de robes brochées « or sur or », des constructions immenses, comme Versailles, qui coûta sept cents millions; comme Marly, qui en coûta deux cents; comme la machine

de Marly, qui transportait seau à seau la vallée sur le plateau et le fleuve dans la cour du prince; comme l'aqueduc de Maintenon, mettant pendant des mois entiers au service de la dame de l'endroit trente mille soldats qui n'auraient dû être employés qu'au service de la France. Il fallait payer, payer comme on pourrait, payer sans mot dire, et servir avant tout le Roi comme le Roi voulait être servi.

Le Tellier, qui vivait toujours, avait présenté Le Pelletier, son parent : c'était un homme intègre et laborieux, et, si l'on s'en rapporte à Gourville, « une cire molle, » dont ont ferait ce qu'on voudrait. Il n'est pas étonnant que Le Pelletier, si prudent, si modeste, alors âgé de plus de cinquante ans, ait tremblé à l'idée de recueillir une pareille succession. « Je ne comprends rien aux finances, » disait-il, et il exagérait, car il avait prouvé le contraire pendant vingt ans comme tuteur des princesses d'Orléans et comme prévôt de Paris. « Je sais, moi, ce que vous pouvez », reprit le Roi, et il fallut se rendre. Ce ne fut pas sans conditions. Michel, frère de Claude était intendant à Lille, où il faisait beaucoup de bien; Claude l'appela auprès de lui, et, sous le titre d'intendant des finances, il en fit son lieutenant. De plus, il se réserva le droit d'exprimer toujours franchement sa pensée, et la faculté de se retirer aussitôt qu'il le jugerait nécessaire au bien public. C'est ainsi qu'il occupa malgré lui un poste des plus lucratifs et des plus enviés. En général, ceux qui se sont occupés de finances lui sont peu favorables : le voisinage de Colbert l'écrase. On l'a blâmé d'avoir supprimé la dette flottante, dont l'intérêt

était modéré, pour créer des charges durables dont l'intérêt était plus onéreux; d'avoir, en accordant aux possesseurs d'offices un tarif plus élevé, aggravé les abus attachés à la vénalité des charges; d'avoir augmenté les tailles, entravé, pour faire plaisir aux fermiers généraux, le commerce de transit, surtout avec l'Allemagne; enfin on lui a reproché avant tout d'être insuffisant. Voilà, si je ne me trompe, le fonds de tous les griefs que j'ai pu rencontrer.

Selon Bresson, qui consacre quelques pages à Le Pelletier dans son histoire financière de la France, après quelques années d'exercice, Le pelletier fut troublé par la grandeur de sa tâche et il se démit. Déjà Gourville avait écrit que le temps n'était plus des scrupules, qu'un financier ne saurait en avoir, que Le Pelletier n'avait pas « assez de manége », et qu'il eût fallu un homme comme M. Fouquet. Enfin M. Henri Martin, sans aller aussi loin, approuve sa retraite volontaire, parce que, dit-il, la moindre crise eût balayé son insuffisance. Mais Bresson oublie le bien que Le Pelletier a fait, dont pourtant il a connaissance; c'est Le Pelletier qui, hors les cas de disette, a facilité le commerce des vins et permis l'exportation des grains; c'est à lui qu'on doit les tournées périodiques des maîtres des requêtes, d'où les inspecteurs des finances sont sortis; à lui qu'on doit les ateliers publics pour l'extinction de la mendicité. M. Henri Martin oublie de son côté que les crises, même les plus graves, ne balaient pas toujours l'insuffisance, témoin Chamillart, infiniment moins capable, et qui attendit douze ans avant d'être balayé. Sans doute Le Pelletier manquait de ma-

nége, mais c'est là un crime qui se peut avouer, et on n'est pas absolument condamnable pour ne savoir point imaginer des expédients « dont il faut rougir jusque dans le blanc des yeux. »

Le Pelletier était modeste, il n'avait de lui-même qu'une opinion très-raisonnable, et ne s'estimait pas au-dessus de son mérite : nous devons lui en savoir gré. Jamais il ne voulut rien faire sans l'agrément du Roi et l'avis du Conseil des finances, et comme le Roi s'émerveillait de cette conduite discrète : Comment saurez-vous que je me trompe, lui disait-il, si personne n'est là pour me contredire ? Jamais il ne reçut de présents, ni lui, ni personne de sa maison ; jamais il ne donna de dîners aux dames de la Cour, et sa condition de veuf lui permit de se dérober à cette importunité. Si, pour plaire à Le Tellier et à Louvois, ses bienfaiteurs, il se fit souvent en public le censeur de Colbert, en secret il suivait ses errements autant que possible. Il connaissait le prix de l'ordre ; il savait remonter aux sources de la finance ; il avait du bon sens dans les détails, de l'application au travail, une probité rigoureuse. D'ailleurs, on le reconnaît, la situation était fatale, et déjà si évidente, que Pont-Chartrain, son successeur, qui n'avait pas son indécision, agit absolument comme lui. Consulté par Louis XIV pour savoir s'il échangerait volontiers le contrôle général contre le poste de chancelier : « Comment, dit-il, ne quitterais-je pas volontiers le contrôle général pour la première dignité de l'État, quand je le quitterais volontiers pour rien ! » Aux yeux de ces serviteurs dévoués, les finances étaient un fardeau accablant, qu'ils accep-

taient par devoir, et dont il fallait leur tenir compte.

Le Pelletier rentre dans son véritable rôle, quand il demeure à la cour en qualité de ministre d'État. Président à mortier, surintendant des postes, avec un frère surintendant des fortifications, il conserve un des premiers rangs, il a part aux conseils, sans être surchargé de travail ou de responsabilité, et son bon sens, son intégrité, son dévouement, apportent aux gouvernants un concours précieux. Tant que dure la guerre de la ligue d'Augsbourg, il se résigne et conserve ses fonctions; il aurait cru manquer à ses devoirs, en se retirant quand le royaume et le Roi étaient dans l'embarras. La paix faite, il se démit, prit congé du Roi, qui ne cessa de lui témoigner beaucoup d'estime, et sans écouter les plaintes de sa famille, qui profitait de son crédit, et eût voulu en jouir plus longtemps, il s'enfuit à son château de Villeneuve. C'est le terme de sa vie publique, et il y a peu d'existences qui soient aussi bien remplies, aussi honorables.

Ce sont là des faits connus de tous, pour la plupart aisés à recueillir, et dont l'homme public fait tous les frais. Mais derrière le magistrat, derrière le ministre d'État, quel était l'homme privé? Comment le fonctionnaire désintéressé, l'administrateur habile, le politique mêlé à toutes les grandes affaires de son temps, vivait-il chez lui, dans son intérieur, au sein de sa famille? Et d'abord, avait-il un intérieur, cet homme demeuré veuf pendant quarante ans? Cette seconde partie de notre tâche est moins facile, quoique les sources ne manquent pas; en revanche, elle est peut-être plus curieuse et n'est pas moins digne d'attention.

Déjà nous connaissons la famille, la situation du père, ses alliances, les études et les succès du fils, et son entrée dans la robe. Marié à vingt-cinq ans avec une veuve de qualité, Marguerite Fleuriau, qui n'en avait pas dix-huit, il lui dut une famille florissante, d'excellentes relations et quinze années de parfaite union. Parmi les filles, quatre furent religieuses aux monastères de la Ville-l'Évêque et des Hautes-Bruyères, et, sur les quatre, deux devinrent abbesses; la cinquième épousa M. d'Argouges, conseiller au Parlement, d'une des plus anciennes familles de la Basse-Normandie, et en eut un fils, prévôt des marchands comme son aïeul; la sixième épousa M. d'Aligre, petit-fils et arrière-petit-fils de deux chanceliers, et eut pour gendre Lamoignon de Blancménil. Parmi les fils, l'aîné, Michel, qui avait eu dans une fête un œil crevé par une pièce d'artifice, mourut évêque d'Orléans; le second, Louis, fut premier président du Parlement de Paris, et la tige des Le Pelletier de Rosambo; le troisième, Charles Maurice, fut abbé de St-Albin d'Angers et supérieur de St-Sulpice. Claude, par sa femme, tenait aux d'Armenonville et aux Pontchartrain; Michel, son frère, surintendant des fortifications après Louvois, est la tige des branches de Souzy, des Fors, de St-Fargeau et de Beaupré. Ainsi, en énumérant dans une note écrite de sa main tant d'avantages réunis, Claude avait raison de remercier la Providence, et quand il mourut plus qu'octogénaire, il avait autour de lui tout un essaim d'enfants et de petits-enfants.

Claude était un père instruit et un maître excellent, et dans un temps où l'on connaissait assez

mal l'enseignement supérieur, il en avait l'instinct. Sachant combien il y a de choses utiles à apprendre, que les classes du collége, faites pour le grand nombre, ne peuvent pas même aborder, quand ses fils aînés eurent achevé leur rhétorique, il réunit autour d'eux dans son hôtel quelques jeunes gens d'élite, les deux Fleuriau, Boivin qui devait un jour être de l'Académie, et sous des professeurs distingués, parmi lesquels on rencontre avec plaisir le nom respecté de M. Hersan, il leur fit faire une revue générale des leçons antérieures, les exerçant à la traduction, à la composition, à la parole, comprenant dans son programme, très-remarquable pour l'époque, l'histoire, la chronologie et la géographie. Il est incroyable, dit Boivin, l'un des élèves, combien nous profitâmes cette année-là. C'est ce que nous appellerions aujourd'hui une seconde rhétorique à la maison. Le Pelletier animait tout de sa présence, louant l'un, blâmant l'autre, poussant la condescendance jusqu'à composer avec ses enfants, la simplicité et le naturel jusqu'à défier au combat les maîtres eux-mêmes. Délicieuse petite république, où il y avait pourtant quelque chose à dire : presque tous les jours, à propos d'un siége, d'une bataille, il fallait faire l'éloge du Roi. C'était le travers de cette grande époque; la religion de la royauté était le second culte de ces grands serviteurs, et il ne les occupait guère moins que le premier.

Cependant, si Le Pelletier était courtisan (comment un parent des Le Tellier pouvait-il ne pas l'être?) il l'était en conscience, et, dans la pratique, il était désintéressé. Sa femme avait eu une fille d'un pre-

mier mariage : il lui conserva scrupuleusement son bien, et la maria richement avec le marquis de Châteauneuf. Toute sa vie, il demeura le protecteur et l'ami des Fleuriau. Il abandonna libéralement à ses enfants tout le bien de leur mère, céda à son fils sa charge de président à mortier, et quand son fils eut acheté avec la dot de Mlle de Rosambo la belle terre de Villeneuve-le-Roy, il bâtit à ses frais, sur la propriété du jeune président, un château dont l'élégante simplicité fut louée par Louis XIV. Il dota ses fils à leur entrée dans les ordres, et aussi ses filles, et, à sa sortie du contrôle général, après avoir établi tous ses enfants et bâti Villeneuve, il lui restait un revenu propre de huit mille livres, répondant exactement à son héritage paternel.

Il avait eu, il est vrai, dans l'intervalle, une grande et large existence ; il en avait profité pour se faire une riche bibliothèque, achetant une partie des livres de ses cousins, les Pithou, et éditant à ses frais plusieurs beaux ouvrages dont ils n'avaient pu entreprendre ou achever la publication. C'est ainsi qu'on lui doit le *Corpus juris canonici*, le *Delectus legum*, auxquels travaillèrent l'illustre Domat et l'avocat François Marais. Il avait créé à Paris et à Villeneuve une sorte d'Académie, où tout homme célèbre payait son tribut et apportait sa nouveauté. Il conversait à des heures réglées avec des hommes instruits, qui lui communiquaient leurs travaux ; l'histoire, principalement l'histoire ecclésiastique, les droits et privilèges de la couronne, le droit proprement dit, et en général tout ce qui pouvait servir à un futur administrateur, étaient les sujets traités de

préférence, ou encore c'étaient des sujets sacrés. Partout, à Villeneuve et à Paris, on respirait la science et l'érudition.

Partout aussi le pédantisme, et, soit par goût naturel, soit par besoin d'action, nous retrouvons à Villeneuve le professeur qui loue et blâme, et qui compose en vers latins plutôt que de ne pas composer. Ce ne sont pas là les loisirs d'un ministre d'État, tels que les comprendra un jour d'Argenson, et s'il y a dans Le Pelletier quelque indice de médiocrité, il faut le chercher à Villeneuve. C'est un compilateur infatigable : tout lui est propre, droit féodal et droit des gens, théologie, histoire, droit ecclésiastique, littérature grecque et latine, sentences païennes et chrétiennes ; tous, poëtes, philosophes, pères de l'Église, saints et païens, sont passés au crible, pour dégénérer en un prodigieux fatras, et former trois cents volumes d'excerpta, que la famille a eu le bon goût de conserver intacts. Quelques petits livres ont échappé, comme le *Comes theologus*, le *Comes rusticus*, le *Comes juridicus*, le *Comes senectutis*, dont deux sont des réimpressions de Pithou, et qui étaient dans la pensée de Le Pelletier autant de manuels et de règles de conduite. Mais les gros bataillons sont demeurés en place ; on lui a laissé ce qu'il appelait naïvement sa réserve, et il est probable que le public y a considérablement gagné. On peut encore porter le même jugement sur les inscriptions dont partout il couvrait les colonnes, les murs, les statues, les portes, les bancs et les arbres. Ici, je crois revoir dans la vallée de la Loire ce manoir des plus modestes, où un maigre parc de cinq hectares, dépecé misérablement,

étalait aux regards les avenues de Rosny, de Rambouillet, de Chambord, de Frohsdorf et de Chantilly.

Pourtant Le Pelletier avait conservé jusqu'au bout des amis illustres, dont la charité aurait pu l'avertir. Ce n'étaient pas seulement Pomponne, Beringhen, Boucherat, Beauvilliers, Fénelon, le cardinal d'Estrées qui venaient à Villeneuve ; c'étaient encore Bossuet, Bourdaloue, Mabillon, Fleury, d'Ormesson, Eusèbe Renaudot, dont la gravité et le bon sens ne pouvaient les empêcher de sourire. Imitons-les et soyons comme eux indulgents pour ce vieillard laborieux, qui raconte si bien, qui parle avec une merveilleuse douceur, et dont les paroles ne blessent jamais. Aussi bien avons-nous mieux à faire que d'insister sur d'innocentes manies ; c'est de nous rappeler l'homme intègre, ami du faible, toujours animé du désir du bien, qui, chez lui, défend à ses gens de l'appeler Monseigneur, et au dehors ne le souffre qu'impatiemment, pour obéir à l'étiquette. Qui voulez-vous qu'on vous recommande, lui dit-on à son arrivée au contrôle général ? Les pauvres ! répond-il. De là, quand il est prévôt des marchands, ces ateliers pour l'extinction de la mendicité. A Villeneuve, il fait venir de Paris un avocat qui écoute les différends, pacifie les familles, empêche ceux qui n'y entendent rien de se ruiner en plaidant, et s'épuise à faire de la conciliation. N'est-ce pas là notre juge de paix ? On peut dire que sur plus d'un point Le Pelletier a devancé son siècle, et cela ne nous étonne pas. Il lui suffit de se rappeler les maux dont il a été témoin et d'écouter son cœur.

Jamais personne ne fut plus dévoué à son Roi et à

son pays. Quand, en quittant le contrôle général, il expose au Roi sa situation, les dépenses qu'il a dû faire, les revenus qui lui restent, n'allons pas croire que ce soit une requête qu'il adresse. Je ne suis pas riche, dit-il, et ce que j'ai conservé est l'héritage de mon père; mais je ne demande rien. Si je vis dans la retraite, je serai plus à l'aise que je ne l'ai jamais été, car j'ai peu de besoins. S'il me faut encore rendre des services, le Roi, qui me les demandera, saura les récompenser. On croit entendre Catinat, venant après de longs délais, réclamer une fois de plus ses pensions. S'il n'y avait que lui, il patienterait sans doute, mais que dire à ses serviteurs, qui réclament leurs gages ?—Monsieur, lui dit Desmarets, le Roi n'a point d'argent : ses coffres sont vides. — Eh bien ! Monsieur, reprend le sublime vieillard, cela suffit : j'attendrai.

Il y a plus d'un rapport entre Le Pelletier et Catinat : l'âge, la probité, l'amitié, le dévouement au Roi et à la patrie. Quand Le Pelletier est pris à Villeneuve, au milieu des chaleurs du mois d'août, de la fièvre double-tierce qui doit ruiner sa belle constitution, et qu'on le rapporte à Paris dans son hôtel, pour le soustraire à un milieu insalubre, Catinat, malade lui-même, sourd, perclus de rhumatismes, quitte St-Gratien pour venir le voir. Quelle entrevue, et comment la peindre dignement ? Ces deux débris d'un grand règne, en s'apercevant l'un l'autre, contemplent avec tristesse les ravages faits par la maladie : l'un veut parler, et ne trouve pas de voix ; l'autre écoute, mais sans pouvoir entendre ; ils n'y tiennent plus, et se jettent en pleurant

dans les bras l'un de l'autre. Ils ne devaient plus se revoir. Catinat mourait un an plus tard, au commencement de 1712; Le Pelletier au bout de quelques mois seulement, et cinq mois après Boileau.

Les occupations de Le Pelletier étaient parfaitement réglées, et il partageait son temps entre son hôtel de Paris et son château de Villeneuve. Du 1er décembre aux fêtes de Pâques, il résidait à Paris, sauf une courte absence à l'époque du carnaval; de Pâques à Noël, il vivait à la campagne, sauf le temps de la canicule, qu'il passait à Paris. Pendant sa longue existence, il n'est sorti de Paris ou de Villeneuve que pour aller à Marly ou à Versailles, où se tenait la cour; à Hautes-Bruyères, où il avait deux filles; à Angers, où il avait deux fils; à Fleuriau, près de Fontainebleau, propriété des d'Armenonville; encore ne fit-il qu'une fois le voyage d'Angers. Quand il habite Villeneuve, le jour, il se promène dans son parc, ou bien il écoute, en jouant aux cartes, les allants et venants; le soir, il parcourt le verger, se mêle aux jardiniers, coupe et taille avec eux, ou bien il sort en carrosse, ou encore il chasse à cheval, avec des lévriers qui font ses délices. Il est sobre, et préfère aux mets les plus exquis les menus légumes de ses jardins.

Il donne à peu près la moitié de son temps à la lecture, à la récitation des offices et à la prière, car il est pieux, et sa préoccupation la plus grande fut toujours de vivre et de mourir en chrétien. Quand il était encore prévôt des marchands, principalement depuis la mort de sa femme, il avait coutume, à l'approche des fêtes solennelles, de se retirer à l'Oratoire,

ou au couvent des Chartreux pour y faire ses dévotions. Il poussait très-loin ses scrupules, et Gourville, son compétiteur au contrôle général, en fournit un témoignage qui ne saurait être suspect. « Si j'ai bien « connu M. Le Pelletier, dit-il, je crois que ses talents « lui auraient donné plus de facilité à la chancellerie « qu'au maniement des finances. Ce qui dominait « principalement en lui était un grand désir de faire « son salut, et j'ai attribué à cela la résolution qu'il « avait prise de se démettre de ses emplois, après « avoir été raisonnablement enrichi par les bienfaits « du Roi, et avoir fait son fils président à mortier, ce « qui est l'ambition de tous les gens de robe. » Il était si préoccupé de ses fins dernières, qu'en 1682, trente ans avant sa mort, il avait déjà fait son testament. Un de ses fils, appelé Claude comme lui, et qui ne le quitta jamais, vécut et mourut comme un saint, dans les jeûnes et dans la prière. A Villeneuve il avait déjà réédifié l'église; il l'avait embellie, il y avait placé un curé instruit, capable de former des élèves; il y avait fondé des prières solennelles de chaque jour pour la santé du Roi et la prospérité du royaume, et pendant tout son séjour à la campagne il y assistait régulièrement.

Tous les jours aussi la prière se faisait en commun; il y présidait dans sa chapelle, au milieu de ses enfants et de ses domestiques. Tous les jours il récitait son office, nous dirions volontiers son bréviaire, comme l'eût fait un régulier; il s'y reprenait à quatre ou cinq fois, aux heures canoniques, et ne s'en contentait pas: il fallait encore, pendant les repas, entendre des lectures, dans la journée faire

des extraits de la vie des saints ou des œuvres des Saints Pères. En 1706, lorsque rien chez lui n'annonçait encore la diminution des forces ou l'affaiblissement des facultés, il abandonne le château pour se retirer dans une petite maison qui était contiguë, et qu'il avait prêtée jadis à M. Portail; il se mettait volontairement à l'étroit pour songer plus sûrement à l'heure suprême. Dans cette préparation à la mort, qui dura quinze ans, aucun prêtre, aucun moine n'a montré plus de constance et une plus grande foi.

Peut-être ce tableau surprend-il plus qu'il ne ravit, et peu d'hommes de notre époque seraient tentés de le reproduire. Cependant si à toute force on veut savoir ce qu'il renferme d'excellent et d'infiniment respectable, ce sera la sincérité des convictions, l'unité de la vie, l'accord parfait du caractère et de la conduite. Concluons donc, maintenant que nous avons réuni tous les éléments. Le Pelletier a des imperfections sans doute; ce n'est pas un homme de premier ordre. Il est parfois trop courtisan; il fait trop de sacrifices à sa parenté avec les Le Tellier, aux obligations qu'il sait leur avoir; il subit trop l'influence de son entourage, quoique cependant, quand il lui arrive de parler mal, il agisse souvent mieux qu'il ne parle. Il est trop indécis, surtout dans les grandes occasions; il manque d'expédients, d'initiative. Plus laborieux qu'inventif, il n'est pas homme de ressources; il a besoin qu'on le pousse et qu'on le soutienne quand on l'a poussé. Il a des travers; il vit trop en moine, il règle trop minutieusement, trop étroitement sa vie, qui se fond dans les détails; il fait trop d'inscriptions, trop d'éditions, trop d'ex-

traits, trop de manuels; il gâte quelquefois une situation des plus favorables, dont il aurait tiré un parti beaucoup meilleur s'il avait été mieux doué. Mais il est toujours honnête, toujours désintéressé, toujours modeste, toujours actif, toujours exact et soigneux de ses devoirs. Dans les charges qu'il remplit, près du maître qu'il sert, chez les hommes qu'il fréquente ou qu'il dirige, il ne laisse que de bons souvenirs : il n'a jamais trompé. C'est donc avant tout un magistrat intègre et instruit, un serviteur dévoué et un homme de bien.

C'est là aussi tout ce que nous cherchions et tout ce que nous voulions démontrer. Que l'on pèse à la même balance ceux qui le raillent ou qui l'incriminent, on trouvera probablement chez eux beaucoup moins de scrupules, mais ils ont été moins consciencieux, sans peut-être avoir été plus habiles, et le talent ne se mesure pas à la témérité. En 1793, un des descendants de Michel, frère de Claude, Le Pelletier de Saint-Fargeau, pour s'excuser d'une conduite qui avait souvent étonné ses pareils, disait nettement : Quand on a, comme moi, six cent mille livres de rente, il faut être à Coblentz ou à la tête de la Montagne. Le ministre de Louis XIV aurait assurément trouvé une tout autre solution. C'est là moralité de cette vie laborieuse, honorée, vraiment utile, qui, après avoir été pendant cinquante ans consacrée tout entière au Roi et à la patrie, devait s'éteindre toute en Dieu.



HISTOIRE

D'UNE

CORRECTION

Par M. Gaston LAVALLEY,

Vice-Secrétaire de l'Académie.



Claude Quillet, l'un des meilleurs poëtes latins modernes, hostile au cardinal Mazarin, pour une raison qui échappe à ses biographes, avait écrit dans son poëme de *La Callipédie* six vers satiriques contre le fameux ministre et sa famille.

L'édition in-8° de 1656, qui succéda au volume in-4° de 1655, présentait au lecteur la légère variante que nous allons signaler. Les six vers primitifs avaient reçu une rallonge de sept nouveaux hexamètres et subi eux-mêmes une métamorphose qui eût étonné Ovide. L'auteur y faisait patte de velours, et, à son commandement, l'épigramme rentrait ses griffes et devenait caressante. Je ne sais si l'ouvrage, suivant le conseil de Boileau, avait été remis vingt fois sur le métier; mais ce qu'il y a d'incontestable, c'est que, d'épineux qu'il était jadis, il paraissait maintenant très-*poli.*

De ce passage transformé, voici la traduction française que nous donne Monhenault d'Egly :

« Que dirai-je de cet accueil, de ces caresses, « avec lesquels on reçoit à la Cour de France ceux

« qui sont persécutés par la mauvaise fortune? La « France tend les bras à tous les étrangers; elle « appelle même au maniement des grandes affaires « et au secret de l'Etat ceux d'entre eux en qui « elle reconnaît un génie propre à les gouverner, « avec une prudence consommée, et elle les élève « aux honneurs qu'ils ont mérités. Avec quelle affa- « bilité ne fut pas reçu ce grand personnage, décoré « de la pourpre romaine, qui gouverne si sagement « les Français! Mais aussi par quels bienfaits ne « leur marque-t-il pas sa reconnaissance, lorsque, « comme un nouvel Hercule, il soutient leur em- « pire et que, redoutable par sa massue victorieuse, « il écrase la tête du Geryon Espagnol! »

En moins d'un an, Mazarin avait-il donc perdu son accent italien et renoncé à sa nationalité? Ou bien s'était-il enfin repenti d'avoir abusé de sa haute position pour enrichir scandaleusement ses parents? Mon Dieu non; la politique du ministre n'avait pas plus varié que le mépris qu'elle inspirait encore, mais *in petto*, à l'auteur de *la Callipédie.* Il n'y avait eu de changement que dans la position du poète.

Au moment où il publiait son ouvrage à Leyde, sous le pseudonyme de *Calvidius Letus*, Quillet n'avait probablement aucune raison personnelle de détester Mazarin; seulement, comme ceux de ses contemporains qui comptaient sur la faveur des grands pour obtenir des pensions, il voyait d'un œil jaloux les meilleures places aller aux créatures italiennes. Et il aiguisa quelques vers en forme d'épigrammes. Mais, entre l'édition de 1655 et celle de 1656, une abbaye survint et voilà la paix signée!

Il ne sera pas sans intérêt de voir comment une édition peut être d'autant mieux corrigée que la fortune de l'auteur se trouve considérablement augmentée.

Quelque temps après la publication de *La Callipédie*, Mazarin reçut l'avis qu'il avait été fort maltraité par l'auteur du poëme. A cette nouvelle, le premier ministre fit rechercher Quillet. Voulait-il se venger? Voulait-il, au contraire, condamner au silence, par un bienfait, un écrivain dont la plume lui paraissait redoutable? Ici nous nous trouvons en présence de deux témoignages qui semblent, au premier abord, se contredire.

« ... On l'a cherché, dit Gui Patin dans une de ses lettres, pour le mettre prisonnier, mais il s'est finement et heureusement sauvé; même le Mazarin a fait courir après lui, mais on ne l'a su attraper, et je crois qu'il fera bien de ne pas se laisser prendre. On dit qu'il s'est sauvé en Hollande. Ce M. Quillet est un gros garçon rougeaud et à col court, d'environ cinquante ans. Je l'ai souvent entretenu; il était fort ami de M. Gassendi; il a bon esprit et est fort savant, *sed non satis prudenter sibi cavit, neque satis tuto prospexit suæ securitati.*

« N'en déplaise aux docteurs Cordeliers, Jacobins,
« Parbleu, les plus grands clercs ne sont pas les plus fins. »

Cette lettre avait été écrite le 26 février 1656, c'est-à-dire au lendemain du jour où le bruit se répandit que le Cardinal avait eu connaissance des traits satiriques que l'on avait dirigés contre lui. Gui Patin se

fait, dans sa Correspondance, l'écho des rumeurs du moment. On dit que Mazarin est furieux, on dit qu'il a ordonné d'arrêter Quillet, on dit que l'auteur de La Callipédie s'est réfugié en Hollande, on dit !... Qu'y avait-il au fond de tout cela ? Comme toujours beaucoup de mensonges pour un peu de vérité.

En effet, Quillet n'était pas homme à prendre la fuite sur une simple rumeur. Il ne manquait pas de bravoure et, comme on dit en style de duelliste, il avait fait ses preuves lors de l'affaire des Religieuses de Loudun.

« ... Pendant que M. Laubardemont informoit de la possession de ces religieuses, dit Moreri, le diable prétendu menaça d'élever le lendemain jusqu'à la voûte de l'église le premier incrédule qui se trouveroit. Quillet qui entendit cette menace revint le lendemain et, en présence de M. Laubardemont et d'une grande assemblée, il défia le diable de tenir sa parole et protesta qu'il se mocquoit de lui. Le diable ne répondit rien et n'agit point, ce qui surprit l'assemblée. M. de Laubardemont s'en scandalisa et décréta contre Quillet. Mais celui-ci qui voyoit que, quoique cette possession ne lui parût qu'un jeu, on la prenoit au sérieux, parce que l'on avoit intérêt de la faire croire réelle pour avoir occasion de perdre Urbain Grandier, quitta promptement Loudun, sortit de France et passa en Italie. »

Celui qui avait eu l'audace de braver un Laubardemont pouvait attendre de pied ferme les représailles d'un Mazarin. D'ailleurs Quillet savait, mieux que personne, que jamais ministre n'avait été plus insensible aux pamphlets. Il n'ignorait pas qu'il avait

choisi pour devise un rocher battu des vagues avec ces mots : *Quam frustra et murmure quanto! (Quel bruit et combien vainement!)* et que jamais emblème ne fut plus exactement l'image du caractère qui l'avait adopté.

Une autre raison devait encore rassurer l'auteur de *La Callipédie.* Il vivait trop dans le monde littéraire pour ne pas avoir entendu mille fois raconter l'aventure du baron Blot. Dans le temps de l'arrêt du Parlement, qui mettait à prix la tête de Mazarin, ce pamphlétaire avait chanté, à la suite d'un souper, le couplet suivant :

Creusons tous un tombeau
A qui nous persécute ;
Que le jour sera beau
Qui verra cette chute !
Pour ce Jules nouveau,
Cherchons un nouveau Brute !

Ayant appris ce qui s'était passé, le Cardinal avait envoyé chercher son ennemi, et lui avait donné une pension en l'engageant à renoncer à la satire.

Cet antécédent n'était pas de nature à alarmer le poëte de *La Callipédie ;* nous ajouterons même qu'une telle manière de se venger pouvait lui faire concevoir de secrètes espérances. Si l'on infligeait la peine d'une pension au rimeur de couplets *ministricides*, de quel doux châtiment devrait être frappé l'auteur d'innocents hexamètres qui ne s'attaquaient — avec les circonstances atténuantes du latin — qu'à la nationalité du Cardinal ?

Il est donc fort probable que l'auteur de *La Callipédie*, au lieu de quitter la France, se contenta de se renfermer chez lui tout en envoyant prudemment quelques amis aux informations. Comme il était assez connu dans le monde des lettres, son absence fut naturellement remarquée, et Gui Patin dut croire, comme beaucoup d'autres, qu'il avait pris la fuite. Mais lorsqu'il fut suffisamment édifié sur les intentions du Cardinal à son égard, Quillet s'empressa de sortir de sa cachette.

Si notre interprétation est juste, loin d'être en contradiction avec celui de Ménage, le récit de Gui-Patin en serait, en quelque sorte, la préface ; il le précéderait comme la nouvelle à la main devance la note du *Journal officiel*.

Voici donc, selon Ménage, la fin de l'aventure :

« Le Cardinal fit avertir M. Quillet de lui venir parler ; mais au lieu de lui témoigner du ressentiment, il se plaignit seulement avec douceur de ce qu'il l'avoit si peu ménagé dans son poëme. *Vous savez*, ajouta-t-il, *qu'il y a longtemps que je vous estime et que si je ne vous ai pas fait du bien, c'est que des importuns m'obsèdent et m'arrachent les grâces ; mais je vous promets que la première abbaye qui vaquera sera pour vous.* Quillet touché de tant de bonté, se jeta aux genoux du Cardinal, lui demanda pardon et promit de corriger son poëme de telle manière qu'il en seroit content, le suppliant dès lors de vouloir bien qu'il le lui dédiât, ce que le Cardinal lui permit. »

Chacune des parties contractantes fit honneur à ses engagements. Le Cardinal s'acquitta le premier

de sa dette en nommant Quillet à l'abbaye de Doudeauville, dans le diocèse de Boulogne. De son côté, le poëte adoucit la pointe de ses épigrammes jusqu'à leur donner le poli de l'éloge. Il fit plus ; il commença la seconde édition de son poëme par une épître dédicatoire à Mazarin. Il ne trompa donc point son acheteur sur la qualité de la marchandise vendue, et il put, sans remords, prendre, à la fin du Privilége, la pompeuse qualité d'*abbas Dudavillæus*, abbé de Doudeauville !

Il est vrai qu'en moins de six mois Quillet avait changé d'opinion sur le compte d'un ministre qui n'avait rien changé à sa politique ; mais il lui eût été facile de se justifier en répondant avec une modestie, assez rare dans les lettres, que ses opinions ne valaient pas un revenu de quatre cents pistoles.



LES ESSAIS HISTORIQUES

DES MOINES

DE LA CONGREGATION DE ST-MAUR

AU XVIIe SIÈCLE

SUR LE MONT ST-MICHEL;

Par M. E. DE BEAUREPAIRE,

Vice-président de l'Académie.

Dans les premières années du XVIIe siècle, par suite de causes multiples qu'il est inutile de rechercher ici, l'abbaye du Mont-St-Michel présentait, au point de vue de son régime intérieur, le plus triste spectacle. Les pèlerinages, bien que leur mouvement se fût ralenti, subsistaient encore; mais, à part quelques exceptions, les religieux privés de direction, n'obéissant à aucune règle déterminée, affligeaient les yeux des personnes pieuses par des désordres dont le scandale ne prenait même plus la peine de se dissimuler. Plus de discipline ni de respect de la hiérarchie, plus d'habitudes monastiques, à peine quelques pratiques extérieures, et aucun souci ni des études si chères autrefois à leurs prédécesseurs, ni de ces bâtiments merveilleux que

tant de générations s'étaient épuisées à édifier et à décorer. Cet état de choses lamentable, triste résultat des perturbations profondes que les guerres et les discordes civiles traînent toujours après elles, frappait les meilleurs esprits, et c'est l'honneur du duc de Guise, tuteur de son fils Henry, 41e abbé, de s'en être ému et d'y avoir porté remède. Après des tâtonnements nombreux et de longues négociations avec les anciens religieux, il réussit à introduire enfin dans ce monastère en pleine décadence les RR. PP. de la congrégation de St-Maur. C'est pour des causes et dans des conditions analogues qu'en 992 le duc Richard avait substitué des moines de saint Benoît aux chanoines dégénérés de saint Aubert.

L'arrivée des Pères réformés en 1622 fut le point de départ d'une rénovation véritable et d'une ère féconde de travail et d'édification. Peu de temps après leur prise de possession, un *anonyme*, reprenant les traditions anciennes, s'occupe de recueillir les faits notables advenus sur la sainte montagne; en 1638, dom Huynes écrit l'*Histoire générale en six traités du Mont-St-Michel au péril de la mer;* du mois de janvier 1647 au 22 juillet 1648, Thomas Le Roy, indépendamment de trois relations abrégées, compose le livre si consciencieux et si intéressant des *Curieuses recherches;* vers 1664, Dom Louis de Camps, empruntant les éléments de son travail à ses devanciers, rédige cette compilation originale que l'on a si souvent confondue avec l'œuvre personnelle de Dom Huynes; enfin Dom Estienne Jobart complète, sur certains points spé-

ciaux, ces divers récits et les conduit jusqu'à l'année 1669.

Après lui il semble que la veine soit épuisée, et, à l'exception des courtes notes sur des miracles ou sur des prieurs du XVIII[e] siècle, il n'y a guère à citer qu'une histoire assez confuse du Mont, composée sous le gouvernement de l'un des derniers abbés, Jean-Frédéric Karcq, de Bebembourg, et qui est absolument dépourvue de couleur et d'originalité.

Il en est autrement du petit groupe d'annalistes que nous avons mentionnés auparavant. Sans doute pour l'époque ancienne, leur lecture ne saurait tenir lieu de l'étude des documents originaux; mais il est juste de remarquer que tous ces écrivains ont généralement fait usage des chartes et des manuscrits d'une façon méthodique et judicieuse. Il est d'ailleurs un certain nombre de textes anciens, conservés autrefois dans le chartrier du Mont, que nous n'avons plus aujourd'hui à notre disposition. Que sont devenus *le Quanandrier, le Livre Blanc, le Collectaire des histoires Normanniques, le Livre de Sébastien Ernault, le Journal de Lemansel, le Registre du secrétariat de Petit?* Nous n'en savons absolument rien, et c'est seulement au moyen des compilations du XVII[e] siècle que nous pouvons en retrouver quelques fragments et combler ainsi les lacunes que leur perte laisse dans l'histoire de l'abbaye. A un autre point de vue, l'œuvre de ces modestes chroniqueurs se recommande à toute notre attention. Elle renferme en effet l'histoire vraie et au jour le jour d'un grand établissement religieux, de 1622 à 1670. — Dom Huynes, toujours grave et réservé, ne fait guère, à la suite de son prédécesseur

anonyme, qu'ébaucher le sujet; mais il est repris avec plus de détails, moins de calme et plus de passion peut-être par Thomas Le Roy, Louis de Camps et Estienne Jobart. Thomas Le Roy surtout, l'homme des remarques minutieuses et des informations abondantes, malgré ses bizarreries, sa phraséologie redondante et ses répétitions perpétuelles, mériterait, à notre sens, l'examen le plus approfondi. Le personnage en lui-même est d'ailleurs bien fait pour nous intéresser. Né en 1618 à Mibouchet, au diocèse de Bourges, frère de la marquise de Chassengrimont, Thomas Le Roy appartenait à une famille distinguée et était entré en religion moins par vocation que par suite de certaines convenances sociales universellement acceptées. Bourdaloue, si curieux à étudier lorsque l'on veut se renseigner exactement sur la physionomie morale de son époque, nous a laissé d'énergiques protestations contre l'abus criant des vocations ecclésiastiques, imposées aux fils et aux filles de famille. Ces réclamations légitimes qui retentissent plus tard dans tous les romanciers du XVIIIe siècle, depuis Diderot jusqu'à Restif de La Bretonne, nous les retrouvons sous une forme discrète et adoucie dans les réflexions sincères et sans prétention de notre consciencieux annaliste. En lisant avec attention ses notes détachées, il est aisé de voir qu'il lui était resté dans l'âme certains souvenirs amers, et peu d'affection pour une famille qui « l'avoit obligé à « la profession monastique pour, par quelque question « mondaine, se défaire totalement de sa personne » (1).

(1) *Les Curieuses Recherches*, ch. xx, § 4.

La critique revêt une forme plus vive et plus acérée dans d'autres circonstances. C'est ainsi qu'à propos de Henry de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui s'abstint de faire ses dévotions à l'archange saint Michel, parce qu'il ne voulait pas déposer ses armes à la porte de l'église, il écrit les lignes suivantes :

« Je sçay bien que cet archevesque avoit le cœur « trop haut pour quitter ses armes, luy qui quittoit « son temple, son église et son évesché pour les « porter. Il est décédé l'an 1646. Nostre bon Dieu « luy fasse miséricorde! » (1).

Les discussions scandaleuses qui marquèrent, le 27 mai 1648, l'entrée au Mont de M. de La Vieuville, abbé de Savigny, l'attristent encore davantage (2). Ce haut dignitaire ecclésiastique, au mépris de toutes les convenances, au lieu de porter l'habit blanc avec le scapulaire noir de son patriarche saint Bernard, arriva vêtu de drap gris de Hollande, avec passementerie d'or, le plumet au chapeau et l'épée au côté, pendue d'un baudrier, couvert de broderies d'or.

« Tout cecy, nous dit-il, doibt faire déplorer la misère des temps, de veoir aussy les beaux monastères estre possédés par les séculiers qui ne sçavent aucune règle de religion, et les pères et mères sont beaucoup blasmables devant Dieu de procurer auprès des Roys des bénéfices à leurs enfants qui sont dans une vie ainssy mondaine, car ils se sauve-

(1) *Les Curieuses Recherches*, ch. XLII, § 118.
(2) *Ibid.*, ch. XLIII, § 155.

roient facilement sans cela dans le monde. Cela se voit en ce mesme abbé cy-dessus, lequel en la conversation de sa personne est très-honneste homme et bien nay, bon cavalier et qui a déjà passé du temps dans les armées au service du Roy.

« Nostre bon Dieu mette, s'il luy plaist, bon ordre dans son église! » (1).

A l'époque où nous sommes parvenus, en dehors de l'arrivée des troupes de pèlerins, des cérémonies religieuses, des sermons, des cours d'études, des acquisitions, des constructions, des réparations et des accidents ou singularités notables, l'histoire du Mont-St-Michel se compose principalement des luttes des religieux avec les évêques d'Avranches, avec quelques-uns de leurs voisins et surtout avec le gouverneur du Mont-St-Michel ou les officiers de la garnison. Dom Huynes ne donne guère de développement au récit de ces incidents; de Camps les résume avec son originalité habituelle, mais Dom Le Roy et Dom Jobart s'en occupent avec plus de complaisance, et ils prennent soin généralement de nous les raconter avec une abondance intarissable. Sous des dehors futiles, comme les querelles engagées touchent souvent aux intérêts les plus sérieux et qu'elles nous éclairent en définitive sur la physionomie d'une société déjà bien loin de nous, nous croyons devoir entrer dans quelques brèves explications.

Les dissentiments entre les évêques et les religieux du Mont-St-Michel n'étaient pas chose nouvelle dans le diocèse d'Avranches; ils prenaient leur source

(1) *Les Curieuses Recherches*, ch. XLIII, § 155.

dans la prétention des moines de ne pas être soumis, en tant que religieux, à la visite de l'ordinaire, et d'exercer eux-mêmes la visite dans les églises du Mont et d'Ardevon, qui formaient un archidiaconé spécial constituant une sorte d'enclave indépendante au milieu du diocèse. — Ces querelles, qui avaient donné lieu à des déclarations, à des ordonnances, à des renonciations et à des transactions dont on peut voir l'énumération aux chapitres VIII et XIX du livre des *Curieuses Recherches* (1), paraissaient complètement apaisées au commencement du XVII[e] siècle. Après l'introduction des Bénédictins réformés, elles devaient renaître avec une nouvelle ardeur. Tout d'abord, il sembla qu'il n'en serait pas ainsi. Rien, en effet, ne peut donner une idée de la bonté paternelle avec laquelle le vieil évêque d'Avranches, François de Pericard, accueillit les nouveaux venus, lorsque, le 22 octobre 1622, ils arrivèrent, au nombre de vingt, sous la conduite de Dom Charles de Malleville, pour prendre possession réelle de l'abbaye. L'accomplissement de cette formalité n'était pas une difficulté à raison de la mauvaise volonté des moines dépossédés et des attermoiements de leur grand prieur, Dom Henry du Pont. Le prélat leva lui-même tous les obstacles, et malgré son grand âge et ses infirmités, il voulut aller procéder lui-même, avec toutes les dévotions possibles, à la cérémonie de l'installation. Cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée, et il y avait, dans la situation, une sorte de malentendu qui devait finir

(1) *Les Curieuses Recherches*. Table des matières, ch. VIII et XIX.

par se révéler. Le 16 juillet 1627, en effet, Fr. de Pericard, en procédant à la visite de l'église et du monastère du Mont-St-Michel, jugea à propos de rendre diverses ordonnances relatives aux offices divins, aux obits et aux fondations. Par ces actes, il déclarait justifiées quelques-unes des plaintes portées par les anciens religieux à l'encontre du nouvel ordre de choses (1). La décision de l'évêque était-elle bien ou mal rendue ? Nous ne saurions le dire ; dans tous les cas, elle n'était pas faite pour calmer les esprits et pour satisfaire les réformés. Jusque-là, ils avaient supporté les visites de l'évêque, moins à titre de droit qu'à titre de courtoisie ; à partir de ce moment, s'appuyant sur les termes formels des bulles d'Urbain VII, relatives à la congrégation de St-Maur, ils résolurent d'affirmer leur autonomie et de reconquérir leur indépendance. Les hostilités ne s'engagèrent pas toutefois immédiatement, et en 1628, sans soupçonner les nouvelles dispositions des religieux, Mgr de Pericard put venir deux fois au Mont, la première pour offrir à l'Archange son vœu écrit en lettres d'or pour la reddition de La Rochelle, et la seconde pour remercier Dieu de la victoire dont il avait favorisé les armes du Roi (2).

L'an 1630, la situation se tendit davantage à l'occasion de la visite faite en son absence, le 25 mai, par son neveu et coadjuteur Henry de Boyvin, évêque de Tarse. Ce haut dignitaire fut toutefois reçu

(1) *Les Curieuses Recherches*, ch. XLII, § 33.

(2) *Ibid.*, ch. XLII, § 56. Monseigneur vint encore au Mont par dévotion le 18 octobre 1630. Id., § 58.

solennellement avec tous les honneurs dus à sa personne ; mais lorsqu'il manifesta l'intention d'aller le lendemain inspecter l'église Nostre-Dame d'Ardevon, dépendant de l'archidiaconé du Mont, le prieur lui fit observer assez aigrement qu'il ferait bien d'y réfléchir, parce qu'en voulant visiter une petite paroisse, il pouvait s'exposer à perdre la visite d'une abbaye. Un incident fâcheux vint encore augmenter la mésintelligence : tandis que Monseigneur de Tarse, son pénitencier, et son secrétaire étaient traités dans le logis abbatial, les gens de sa suite se livraient dans une auberge de la ville, aux frais des moines, à une foule de dépenses inconvenantes et exagérées.

Ce détail piquant nous a été conservé soigneusement par Dom Le Roy, qui s'exprime en ces termes :

« Le chappitre finy, on luy alla dire la messe, « puis on le mena disner à la chambre de la conférence où avec luy disna son grand pénitencier et « son presbtre qui luy servoit de greffier. Il souppa « le soir avec le P. de Bede, prieur de cette abbaye, « et M. le curé du Mont-St-Michel seulement, puis « il coucha chez M. du Pont. Son train, composé « de plusieurs personnes avec neuf chevaux, estoit « logé à la *Teste-d'Or*, dans la ville, aux frais des « Religieux, où ils firent plusieurs insolences et deppences superflues non séantes aux ecclésiastiques « et serviteurs d'un évesque encore *in actu visitationis*, boivant d'autant et à la santé des moynes « tellement qu'il y eut beaucoup de vin beu et « eussent faict pis si l'hôtesse qui, comme femme,

« plus prudente que ces officiers d'évesque, leur « eust permis (1).

Ces festins ruineux n'étaient pas appelés à se renouveler. En 1635, après une autre réception dont le coût avait pesé lourdement sur les finances de la congrégation, les moines signifièrent respectueusement à l'évêque d'Avranches, qu'ils ne voulaient plus désormais le traiter que lui treizième à raison des frais excessifs que les cortéges trop nombreux entraînaient pour leur communauté. Ils mettaient dans leur refus d'autant plus de fermeté, qu'ayant été tout récemment en procession à la cathédrale d'Avranches et ne voulant pas entrer dans une hôtellerie, ils avaient été contraints de dîner dans un pré sur l'herbe, l'évêque et les chanoines, contrairement « à l'usage ne leur ayant pas offert une fois « d'eau » (2).

Malgré tous ces tiraillements, le prélat ne discontinuait pas les pèlerinages, et après avoir refusé quelque temps d'être hébergé dans des conditions aussi modestes, il accepta, le 13 novembre 1637, l'hospitalité à l'abbaye avec une suite réduite à cinq personnes.

Le 25 septembre de l'année suivante, il annonça sa visite officielle pour le jour St-Michel, en ajoutant qu'il apporterait « son vœu d'actions de grâce pour « la naissance du Daulphin » ; mais cette fois, le

(1) *Les Curieuses Recherches*, ch. XLII, § 73. Le récit composé par un moine, témoin oculaire, auquel renvoie le paragraphe de Thomas Le Roy a été perdu.

(2) *Ibid.*, ch. XLII, § 104 et 105.

parti des Religieux était difinitivement arrêté. Le prieur Jevardac, après avoir engagé le prélat à retarder son voyage de dévotion parce qu'il y avait en ville et dans l'abbaye plusieurs malades, quelques-uns, soupçonnés de peste, lui déclarait en terminant, que, s'il se présentait *comme visiteur*, ce serait en vain, les Religieux prétendant, en vertu des bulles du Pape, ne pas être soumis à la juridiction de l'Ordinaire. — Monseigneur répondit qu'il différait son pèlerinage à cause des maladies ; mais que, le moment venu, il exercerait son droit de visite dans son intérêt et dans l'intérêt de tous les évêques de France. En fait, les ennuis d'une lutte ouverte l'arrêtèrent ; le 12 octobre, il envoya son vœu au Mont par le principal du collége d'Avranches, et le 25 novembre 1639, il mourut sans avoir voulu revenir au Mont-St-Michel et en laissant à ses successeurs le soin de faire résoudre les difficultés. Charles Vialart de St-Paul qui le remplaça, n'eut guère le temps d'étudier la question ; mais Roger d'Aumont, qui fut nommé en 1646, ne tarda pas à en provoquer la solution.

Il semble, tout d'abord, que les moines n'aient pas été sans appréhension sur l'issue définitive de cette contestation, car dès que l'arrivée du nouvel évêque leur fut notifiée, on les voit s'ingénier à lui prodiguer les marques d'attention et de déférence. Le 13 may 1646, « le prieur lui-même, Dom Dominique Huillard, de l'advis de la communauté, envoya au Révérendissime Seigneur évesque, un magnifique poisson esturgeon de 9 pieds 1/2 de long, croyant par là l'obliger à aymer les moynes ; » mais, hélas! ainsi que le remarque naïvement Thomas Le Roy, le

résultat fut bien différent, et ce beau présent, qui méritait bien d'être agréé, ne changea rien aux dispositions de leur adversaire (1).

Trois jours après, celui-ci se rendit à l'abbaye pour y faire ses dévotions comme un simple pèlerin et ne laissa rien percer de ses intentions. Cette attitude expectante dura toute une année et les supérieurs de la congrégation commençaient à se rassurer, lorsque, le 21 may 1647, le prélat prit la résolution de porter un coup décisif.

A cette date, il signifia en effet au prieur la visite qu'il voulait faire comme supérieur ecclésiastique, tant dans l'abbaye que dans l'église paroissiale du Mont et manda près de lui le sieur de La Guillonnière, lieutenant du gouverneur marquis d'Amanville, « pour obtenir, nous dit notre historien, dudit « lieutenant l'entrée facile du lieu à sa propre per- « sonne craygnant d'y recevoir affront et trouver « visage de bois » (2).

Cette précaution prise, le révérendissime évêque se dirigea vers le Mont, suivi des plus apparents officiers de la justice d'Avranches, ayant vingt-deux ou vingt-trois chevaux, compris sept chevaux pour son carrosse et deux mulets de bagages couverts des couleurs dudit seigneur évesque, avec clochettes pendantes *au col et à l'arnois.* Ainsi magnifiquement équipé et suivi des officiers de justice, de ses gentilshommes, valets de chambre, aumôniers, pages et laquais, il entra dans la ville et envoya le lieute-

(1) *Les Curieuses Recherches*, ch. XLIII, § 75.

(2) *Ibid.*, ch. XLIII, § 119.

nant général du bailli du Cotentin s'assurer des intentions de la communauté à son égard.

Par une sorte de transaction, et dans un but de pacification facile à comprendre, le prieur concéda au prélat la visite de l'église de l'abbaye, la visite de l'église paroissiale du Mont, mais il persista à lui refuser l'entrée des lieux réguliers et la connaissance et réformation de la vie monastique. Monseigneur d'Aumont rejeta bien loin ce projet d'arrangement, et vêtu de son rochet, accompagné des gens de sa suite, ayant tous l'épée au côté, contrairement aux ordonnances, il se présenta à la porte de l'abbaye. Aussitôt que la garde du château l'aperçut, on fit gronder le canon, sonner les cloches, tandis que la communauté en chapes s'avançait jusqu'à la bailliverie pour le recevoir avec les honneurs déterminés par les règlements.

Il est inutile d'entrer dans le détail de la cérémonie. Tout se passa dans l'ordre et avec la pompe accoutumés. Cependant, après le chant des hymnes, des oraisons et des répons, la visite du Très-Saint Sacrement, des chapelles et des reliques conservées dans la trésorerie, il fallut bien aborder le point en discussion. A cet effet, l'évêque, sans mot dire, se dirigea vers le haut de la nef et s'arrêta tout à coup devant les confessionnaux. Il demanda alors qui avait approuvé les confesseurs, et le prieur ayant répondu que c'était lui, et qu'il avait agi en vertu d'une transaction passée antérieurement avec les évêques d'Avranches, Mgr d'Aumont, sans tenir compte de cette réponse et sans autre vérification, déclara interdits les confesseurs et défendit au prieur de per-

mettre désormais la confession des externes dans son église. Le prieur, ayant interjeté appel comme d'abus et ayant fait constater son appel par un tabellion mandé tout exprès et qui l'accompagnait, le prélat irrité prononça l'excommunication contre les moines et la réitéra solennellement lorsque, quelques instants après, les religieux lui refusèrent l'entrée du chapitre. Des scènes non moins vives se passèrent à l'église St-Pierre-du-Mont. En présence de la population assemblée, l'évêque, qui y était descendu en quittant l'abbaye, fit ouvrir par un serrurier, venu d'Avranches, toutes les portes du sanctuaire, déposa le curé et mit provisoirement à son lieu et place Mre Gilles Corneille, chargé d'administrer les sacrements, après quoi il alla dîner chez le maître de la *Teste-d'Or*, où ses cuisiniers lui avaient préparé un repas, et reprit enfin, sur les deux heures, avec tout son train, le chemin de la ville épiscopale.

Tous ces éclats avaient jeté une vive irritation dans l'âme des religieux, et tandis que le prieur, le sous-prieur et le promoteur gardaient le silence, Thomas Le Roy, retiré dans sa cellule, épanchait librement, dans son registre journalier, sa douleur et son indignation. Ce cortége fastueux et guerrier de l'évêque le révolte, et après avoir constaté l'entrée de tous ces hommes armés dans l'église, nonobstant les dispositions formelles des ordonnances, il ajoute en nous livrant, sous une forme indirecte, sa pensée tout entière : « ce qui fit dire à quelque bon compagnon de ces quartiers et y demeurant qu'il estoit bien en peine de sçavoir si saint Pierre et les autres apostres de Jhesus-Christ, auxquels ont succédé les

évesques, estoient ainsy suyvis à la poursuitte de leur ministère, ou si plustot le mesme Jhesus-Christ, roy des roys, premier évesque et Souverain-Pontif, marchoit aussy, avec un tel faste, parmi les pays de Judée » (1).

Il n'est guère moins vif lorsque l'excommunication est prononcée, et il soumet à son lecteur les réflexions suivantes :

« Tous les actes d'humilité, au lieu d'apaiser le prélat irrité, estoient autant de flammèches qui allumoient son courroux contre le monachisme, estimant estre un grand affront de voir vivre ces belles compagnies angéliques en communaultés religieuses, indépendamment des surpelisés pour cela seulement, parce que leur lumière les offusque. Quand il plaira à Dieu, il y mettra l'ordre et aura soin de son église. » Et plus loin : « Enfin il a faict afficher aux grandes portes de l'église de ladite abbaye, paroisse et ville, un extraict de ladite acte de visite et procès-verbal par lequel il dénonçoit excommuniés le prieur et tous les moynes du Mont-St-Michel, à cause qu'ils ne lui avoient pas voulu donner le scrutin et congnoissance de leur vie et mœurs et partant, à cause qu'il s'agissoit de visite et correction, il avoit fulminé contre eux sans nommer Pierre, ny Jean, ny Guillaume, ny Gaultier, de sorte que voilla une excommunication aussy bonne en la forme que la matière, fondement et subject pourquoy elle a été jettée. C'est ce qui faict cejourd'huy rendre mesprisable un fouldre la pensée du-

(1) *Les Curieuses Recherches*, ch. XLIII, § 119.

quel nous debvroit tous faire trembler, à cause qu'on s'en sert si légèrement, sans subject le plus souvent, seulement pour contenter un jeune flatteur de secrétaire, d'aumosnier ou grand vicquaire qui fera croire à son évesque et l'induira à agir ainsy extraordinairement, manque de science et d'expérience ès faits ecclésiastiques (1).

L'affaire si vivement engagée n'était plus désormais susceptible d'un dénouement amiable. Il faut du reste le reconnaître, l'évêché ne fit absolument rien pour y arriver. Dès avant l'acte de visite, il avait été question de remettre au jugement d'arbitres le différend qui divisait depuis si longtemps les évêques d'Avranches et les prieurs du Mont-St-Michel ; mais ces négociations engagées au mois de février 1647, n'avaient pas abouti, et le 2 mai de la même année, Monseigneur d'Aumont les rompait violemment en déclarant nulles en plein synode, les confessions faites aux moynes et aux capucins et en faisant lire cette ordonnance dans toutes les paroisses, « troublant ainsi, sans nécessité, les consciences des pauvres gens de son diocèse (2). » Deux jours après, ayant appris que le curé du Mont-St-Michel était venu pour ses affaires à Avranches, il le manda devant lui, l'appela *mutin*, *rebelle*, *inobédient*, *lui lava la couèffe* et le condamna séance tenante à 9 livres d'amende, somme que le pauvre ecclésiastique dut emprunter à quelques âmes charitables avant de pouvoir reprendre le chemin de son presbytère (3).

(1) *Les Curieuses Recherches*, ch. XLIII, § 119.

(2) *Ibid.*, ch. XLII, § 113.

(3) *Ibid.*, ch. XLII, § 114.

L'arrêt du Grand Conseil, du 3 février 1648, vint enfin mettre un terme à toutes ces discussions. Il soumit à la visite de l'évêque les églises de St-Pierre-du-Mont et de l'abbaye, avec réserve pour le prélat d'approuver tous les confesseurs, tant réguliers que séculiers ; mais il lui fit défense de connaître des vies, mœurs et de la régularité des moines et de visiter les lieux réguliers tant et si longtemps qu'ils seront en congrégation. C'était, à peu de chose près, la transaction judicieuse proposée par le prieur Dom Dominique Huillard, et qui avait été si dédaigneusement repoussée.

Ce bel arrêt, qui coûta à la communauté mille cinq cents livres tournois, sans les peines et démarches, a le privilége d'exciter l'enthousiasme de notre annaliste. L'évêque avoit été *draplé* d'importance pour ses procédés envers les pauvres moynes par M. l'avocat général ; pendant neuf audiences, il s'y était dit les plus belles choses du monde, et, grâce au crédit de M. l'abbé commendataire de Souvré et au bon droit de la congrégation, le triomphe du monachisme avait été consacré, en présence de dix ou douze évêques en habit, assistant au conseil à l'encontre de tout le corps épiscopal de France (1).

Cependant, malgré ces cris de triomphe, et en y regardant de près, l'échec de l'évêché n'était pas aussi complet qu'on eût pu le penser. Les religieux n'étaient exemptés de la visite de l'évêque qu'en tant que congréganistes et soumis à ce titre à la surveillance des visiteurs de la compagnie, ce qui était

(1) *Les Curieuses Recherches*, ch. XLII, § 136.

de nature à satisfaire aux légitimes préoccupations de l'autorité civile et de l'autorité ecclésiastique ; d'ailleurs, dans quelques-unes de ses dispositions, l'arrêt consacrait en définitive les prétentions de Monseigneur d'Aumont ; il lui réservait formellement l'approbation des confesseurs et faisait disparaître sans retour les derniers vestiges de l'archidiaconé du Mont.

Après quelques jours de réflexion, le prélat prit sans trop d'humeur son parti de la décision du Grand Conseil. Il fit plus : le 3 juillet 1648, à son retour à Avranches, il donna audience au prieur Dom Charles Rateau, l'assura de ses bonnes dispositions pour la communauté, lui déclara qu'il regrettait d'avoir entrepris ce procès pour une vaine pointille d'honneur et termina l'entretien en l'invitant à dîner et en se recommandant à ses prières. La réconciliation ne pouvait être plus complète. Elle étonna bien quelque peu les gens de son entourage ; elle surprit peut-être encore davantage les moines du Mont-St-Michel. Quant à Thomas Le Roy, témoin malicieux des événements, il n'hésite pas à attribuer ce brusque revirement à l'influence de M. de Souvré, qui était fort bien en cour et dont le crédit était nécessaire à Monseigneur d'Aumont pour l'avancement de son frère, M. de Villequier, capitaine des gardes au service de sa Majesté.

A côté de cette discussion qui touchait à la constitution même de l'abbaye et à son régime intérieur, les autres querelles perdent de leur importance. C'est toutefois un curieux chapitre que celui qui est relatif au logement des gens de guerre, aux violences et aux actes de déprédation exercés par les soldats

de la garnison de Pontorson sur les propriétés d'Ardevon. Que de voyages, que de démarches, que de protecteurs mis en mouvement pour arriver à refréner tous ces excès et à faire rendre gorge à ces bandes indisciplinées (1) ! Les outrages et voies de fait commis au mois d'août 1644 « ès personnes des servi- « teurs des moynes, sur les terres de leur baronnie, « par ordre du sieur de Lorges de Montgommery, » faillirent avoir de plus graves conséquences.

Laissons ici la parole à Thomas Le Roy : « Or, pour parler des procédures que les moynes firent à l'encontre dudit sieur de Lorges, il faut sçavoir que ledit sieur estoit tellement insupportable à tous les gens du pays, tant pauvres que riches et à toute sorte de personnes, que si les moynes du Mont-St-Michel n'eussent entrepris de le faire regler, il n'y auroit pas eu moyen de recueillir la moytié des semences des bleds des campagnes, à cause que ledit sieur, journellement, en tout temps et mesme de la recolte, avec une multitude de chiens, chevaux, de gens de pied et train, couroit par les bleds à la chasse, lesquels il faisoit totalement egrener et perir.

Le jour de la feste de l'Assomption de la glorieuse Vierge Marie, cet ennemy de nostre pretieuse maistresse, car il est calviniste huguenot, estoit durant les solemnités de la grande messe à la chasse tout autour de l'église de la paroisse d'Huynes et gastoit tellement les bleds, que le curé, revêtu des sacrés habits sacerdotaux, sortant de son autel, alla avec ses paroissiens se jeter aux pieds de ce Totila,

(1) *Les Curieuses Recherches*, ch. XLII, § 165; ch. XLIII, § 115.

et le pria à mains joinctes de considérer le tort qu'il faisoit ainssy au pauvre peuple » (1).

Il est inutile de dire que cette humble supplique n'eut aucun résultat et n'empêcha pas le désordre de continuer. Le surlendemain, en effet, le sieur de Lorges revint chasser sur les terres d'Ardevon, mais cette fois la mesure était comble; les paysans se soulevèrent en masse, et dans la bagarre un chien-courant d'une valeur de 150 livres fut tué d'un coup d'épée. L'irritation du comte ne connut plus de bornes, et dès qu'il fut de retour à Pontorson, il dépêcha une troupe de *bandoliers* déguisés et masqués qui prirent d'assaut le manoir d'Ardevon et excédèrent à coups de bâton, d'épée et d'arquebuse, les domestiques et autres honnêtes personnes qui s'y trouvaient couchées. Par bonheur, le prieur du Mont-St-Michel et le Père procureur, que visaient spécialement les menaces de ces gens armés, n'étaient plus au logis. Ils étaient rentrés dans la soirée au Mont-St-Michel. Cet attentat audacieux, qui causa dans le pays une vive impression, motiva un decret de prise de corps contre l'instigateur du complot, le comte de Lorges, et contre le chef de la bande, le sieur d'Alincourt. Cette grosse affaire, grâce à l'intervention du duc de Guise, fut arrêtée par une transaction intervenue entre le sieur de Montgommery et le prieur, aux termes de laquelle le premier dut verser aux religieux, à titre de réparation, une forte somme d'argent.

« A présent, écrit Thomas Le Roy, M. de Lorges

(1) *Les Curieuses Recherches*, ch. XLIII, § 20.

« est plus sage, il ne chasse plus si fort en Ardevon.
« Cette affaire lui a cousté bien de l'argent, tant à
« délivrer un de ses assassins, que lesdits moynes
« avoient faict mettre prisonnier à Avranches cinq ou
« six mois, qu'a nourrir, entretenir, quantité de
« couppe-jarrets pour la seureté de sa personne, que
« présents faicts aux juges de Rouen et du Conseil
« en fruicts et gibier que en argent deppensé en
« plusieurs voyages » (1).

Hélas! les seuls ennemis des moines n'étaient pas tous à l'extérieur; leurs plus constants et leurs plus dangereux adversaires se rencontraient souvent auprès d'eux, dans l'enceinte de leur ville, parmi les personnes appelées plus spécialement à les défendre et à les protéger. Les abbés commendataires, les prieurs, ne vécurent pas toujours en bonne intelligence avec eux; le curé du Mont-St-Michel, placé sous leur dépendance immédiate, ne fut pas sans leur susciter quelques ennuis; enfin la garnison, gouverneur, lieutenant, major et soldats, leur attira de vifs et nombreux désagréments. De ce côté, les causes de querelle surgissaient à chaque instant. Tantôt c'était la garde des clefs, le service des rondes, d'autres fois des fautes de discipline ou quelques écarts de conduite de la part des soldats ou des officiers. Le gouverneur surtout était un personnage difficile à satisfaire et singulièrement embarrassant. Indépendamment des droits honorifiques qu'il réclamait, il élevait sans cesse, au moment où l'on s'y attendait le moins, des prétentions à des prestations

(1) *Les Curieuses Recherches*, ch. XLIII, § 20.

en vin, en cidre et autres denrées. Les moines subissaient ces exigences en gémissant; mais, en règle générale, ils n'osaient ni protester ni formuler une plainte. La plupart du temps, fort heureusement, les gouverneurs ne séjournaient guère sur ce rocher perdu dans les grèves, et les moines n'avaient affaire qu'à leurs lieutenants, fonctionnaires moins importants contre lesquels la résistance était à la fois plus facile et moins périlleuse. Il en fut autrement, au grand préjudice du monastère, de 1661 à 1667, sous le gouvernement de M. de La Chastière. Son histoire porte bien le cachet de l'époque, et Dom Estienne Jobart nous en a relaté avec un soin spécial les particularités caractéristiques.

M. de La Chastière était, s'il faut l'en croire, un gentilhomme tourangeau de la maison de Caudé, entreprenant, de beau talent et fort ambitieux. Alors qu'il était novice ou profès de l'ordre de Malte, s'étant rendu pour sa santé aux eaux de Bourbon, il y fit la connaissance d'une demoiselle parisienne, belle et bien faite, qui buvait aussi des eaux après avoir été congédiée, comme dame suivante, par la duchesse de Longueville « pour quelque bruit de mau« vaise conversation de ladite demoiselle avec cer« tains seigneurs ». Malgré ce précédent fâcheux, le chevalier s'en éprit, l'épousa, « et pensant, nous dit son historien, se rendre illustre et monter sur la roue de la fortune, il acheta du marquis d'Amanville, pour la somme de 10,000 escus, le gouvernement de la ville et chasteau du Mont-St-Michel. »

Cette acquisition était une détestable affaire; le gouvernement, de grande apparence, était de nul

revenu ; aussi l'administration du nouveau titulaire, en dehors de la démolition du fort de Tombelaine et d'efforts poursuivis avec une véritable passion pour faire raser également le Mont-St-Michel, ne nous offre-t-elle qu'une suite non interrompue d'exactions, de vexations et d'odieuses friponneries. C'est ainsi qu'il enlevait brutalement les clefs de l'abbaye, frappait les portiers et se faisait un jeu d'éveiller au milieu de la nuit, sans aucun motif, religieux et habitants au bruit de la trompette et du tambour. D'autres fois il insultait ou faisait insulter les moines et frappait lui-même leurs serviteurs et leurs fermiers; enfin, non content de se faire délivrer par le couvent, pour lui et pour sa maison, du vin, du beurre, du poisson, de l'huile, du cidre et du vinaigre, il avait organisé un système ingénieux de prélèvement ou de préemption sur tout ce qui entrait au Mont, et il autorisait ses soldats et valets à s'introduire dans l'abbaye et à s'emparer nuitamment des provisions qui y étaient accumulées.

Les choses allèrent si loin, le mécontentement fut si vif et si général que les religieux, se faisant l'interprète des griefs de la population, portèrent plainte et obtinrent du roi, par l'entremise de M. de Souvré, un ordre d'informer contre le gouverneur du château. L'enquête commencée le 9, par l'intendant M. de Chamillard, ne fut close que le 17. Le subdélégué d'Avranches entendit plus de quatre-vingts témoins. Les faits n'étaient que trop accablants, et le malheureux gouverneur effrayé, ne sachant plus que devenir, perdit toute son assurance, se mit piteuse-

ment au lit, et mourut de saisissement et de chagrin au bout de treize ou quatorze jours.

Les Religieux l'enterrèrent décemment dans la nef, devant la chapelle du grand-autel St-Michel, proche le bénitier, avec les services accoutumés aux gens de sa condition, le tout en vue de Dieu et de la charité chrétienne; mais, comme l'on ne doit aux morts que la vérité, aussitôt après la cérémonie, Dom Estienne Jobart traçait ainsi son oraison funèbre :

« Voilà la vie, voilà la mort du sieur de la Chastière, 23e gouverneur du Mont-St-Michel, dont la mémoire, nonobstant sa repentance, est demeurée infâme et en horreur parmi tous les gens de bien et d'honneur, car durant son gouvernement il a persécuté la religion, les prebstres de la paroisse et aultres ecclésiastiques, méprisé la noblesse en sorte qu'ils n'osoient plus venir en ce Mont, crainte d'y recepvoir quelques affronts, battu, frappé, pillé et concutionné les bourgeois et paisants, bref, à cause de sa mauvaise foi, inconstance, mensonge, vanterie et peu de parolle (laquelle il ne tenoit jamais,) a esté méprisé de tout le monde durant sa vie et après sa mort » (1).

Quant à madame de La Chastière, son sort ne fut pas moins triste, et Dom Jobart nous représente, avec une satisfaction mal dissimulée, cette femme de mauvaise réputation, grande fourbe, altière, arrogante, aimant le grand train et les carosses, quittant

(1) *Histoire générale de l'abbaye du Mont-St-Michel*, par Dom Huynes (additions d'Estienne Jobart), t. II, p. 167.

le Mont-St-Michel huée et abhorrée de tous, reniée par les gens de sa condition, ne trouvant pas d'asile chez les hôtelliers, et allant cacher sa honte et sa détresse dans un obscur réduit de Paris.

« Sortant donc d'ici, elle a encore demeuré et rosdé dans les villages, à Genet, Dragey; etc., et puis fut contraincte de s'en aller, avec son caroce et miserables cavalles, et ses mauvais équipages en déplorable estat. Après avoir erré en divers lieux, on dit qu'elle est à Paris, où elle vit assez misérable et humiliée, après avoir servy, elle et son mary, d'instrument et de fléau de la justice de Dieu pour nous vexer, pour punir et chastier le mauvais peuple de la ville et d'alentour. *Vindicante se, divino numine de amicis suis et inimicis suis per inimicos suos,* comme dit un Père de l'Église. Mais néanmoins, il est dangereux de servir d'instrument et de bourreau de la justice divine, soit pour vexer les bons, soit pour tourmenter les mauvais, car Dieu, après avoir chastié son peuple, jette les verges au feu » (1).

C'est sur cette réflexion philosophique que se clôt l'histoire des aventures et de l'odyssée de madame de La Chastière; c'est aussi par cette citation que nous terminerons nos excursions dans les Traités, Notes et Opuscules historiques que nous ont laissés sur le Mont-St-Michel les religieux de la congrégation de St-Maur. Si nous ne nous trompons, ces extraits, malgré leur petit nombre et leur brièveté, suffisent à mettre en évidence l'intérêt sérieux de ces modestes

(1) *Histoire générale de l'abbaye du Mont-St-Michel*, t. II, p. 169.

essais; ils révèlent aussi, chez tous ces écrivains, des tendances, des directions d'esprit que l'on ne soupçonnait guère, et à côté de traits communs, des vues, des sentiments, des passions même, qui les différencient les uns des autres. Quelle que soit d'ailleurs l'opinion que l'on ait de leur valeur littéraire, il y aura désormais lieu de tenir grand compte de ce groupe d'annalistes qui comprend, avec quelques anonymes, Dom Huynes, Dom Le Roy, Dom Louis de Camps et Dom Estienne Jobart, et qui nous a tracé en définitive l'histoire intime et domestique de la grande abbaye bénédictine, au moment où elle se transforme et jette un dernier éclat avant de disparaître.



NOTES

SUR LE

PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

A ATHÈNES

Par E. CAILLEMER.

Correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit de Lyon.

Dans plusieurs de nos *Études sur les antiquités juridiques d'Athènes*, nous avons formulé, sans l'appuyer de preuves suffisantes, cette proposition : que le prix des choses vénales à Athènes, au IVe siècle avant notre ère, était quatre fois moins élevé que chez nous. Nous avons dit, en d'autres termes, que, pour se faire une idée exacte des prix athéniens indiqués dans les orateurs, les historiens et les poètes de cette époque, et pour les comparer utilement aux prix d'aujourd'hui, il est nécessaire de les quadrupler.

Nous allons essayer de justifier cette affirmation en énumérant quelques-uns des faits assez nombreux que nous avons rencontrés, presque par hasard et sans les chercher, dans nos investigations sur le droit d'Athènes. Ce sont ces faits qui, groupés les uns à côté des autres, nous ont conduit à une solution à première vue un peu surprenante.

Nous limiterons aujourd'hui cet exposé aux prin-

cipaux objets qui entrent dans l'alimentation de l'homme.

Rappelons d'abord que les Athéniens étaient, en général, très-peu enclins à de grandes dépenses pour leur table. Leur sobriété était presque proverbiale, et on leur donnait volontiers l'épithète de « *petits mangeurs* » (1). — Lors même que les plats servis étaient assez nombreux, comme chacun d'eux était très-peu garni, les frais par tête n'étaient pas sensiblement augmentés. Le principal convive, en effet, choisissait le mets qu'il préférait sans toucher aux autres, et ses compagnons de table imitaient successivement son exemple (2). — Aussi le prix ordinaire d'un repas était-il peu élevé.

Des portions de bouilli, telles qu'on en préparait dans les cabarets, valaient chacune une demi-obole, environ huit centimes (3). Des portions de foie et de boudin étaient cotées à cinq chalques, environ dix centimes (4). Pour une obole, environ quinze centimes, on pouvait avoir quatre petits plats de viande (5). — En fixant, d'après ces données, à une obole ou quinze centimes, la valeur d'un repas ordinaire, nous devons nous rapprocher beaucoup de la vérité (6).

(1) Voir Athénée, X, sect. II, p. 417. On disait aussi des Athéniens qu'ils étaient μικροτράπεζοι, et on opposait leur sobriété à la πολυφαγία de leurs voisins de Béotie.

(2) Athénée, *Deipnosophistæ*, IV, 8, p. 131-132.

(3) Aristophane, *Ranæ*, 553.

(4) Pollux, IX, 70.

(5) Athénée, IV, 6, p. 130.

(6) Voir toutefois, dans les *Fragmenta comicorum* de Didot,

Le philosophe Aristippe, qui dépensait souvent trois oboles (0 fr. 46) pour un seul repas, passait pour un prodigue et un voluptueux (1). L'orateur Lysias s'indigne contre un tuteur, qui, dans son compte de tutelle, ne craint pas de porter en dépense cinq oboles (0 fr. 78) par jour pour la nourriture de deux jeunes garçons et d'une jeune fille (2). Le repas d'un vieillard, composé de légumes et de petits poissons, est évalué à une obole (0 fr. 15) (3). Un personnage qui se rend au marché ne demande que trois oboles (0 fr. 46) pour les provisions qu'il rapportera (4). C'était, d'après Théophraste, médire de quelqu'un que de déclarer qu'il donnait à sa femme trois chalques seulement (0 fr. 06) pour les dépenses de chaque repas (5).

Dans les circonstances solennelles, ces prix si minimes n'étaient plus admissibles. Dépenser dix drachmes (9 fr. 30 c.) pour un repas de noces, c'eût été agir bien misérablement (6). Aussi, Eupolis présente-t-il un festin d'une valeur de cent drachmes (93 fr.), sans le vin qu'il porte au même chiffre, comme n'ayant rien de bien extraordinaire (7).

Quinze centimes pour un repas, c'est bien peu,

le n° 559 ; un petit morceau de viande de porc y est estimé trois oboles (0 fr. 46).

(1) Diogène-Laërce, II, § 75, Didot, p. 51.

(2) Lysias, *C. Diogitonem*, § 20, Didot, p. 230.

(3) Térence, *Andria*, II, 2, 33.

(4) Pollux, VI, 38.

(5) *Characteres*, c. 28.

(6) Térence, *Andria*, II, 6, 20.

(7) Pollux, *Onomasticon*, IX, 59.

sans doute. Mais Polybe nous apprend que, de son temps, au IIe siècle, la vie était moins chère encore dans la Gaule Cisalpine. Le voyageur, qui entrait dans une auberge, était exempté de l'obligation de vérifier des comptes détaillés (κατὰ μέρος) en demandant à être reçu pour une somme fixe par jour, et il était rare que l'aubergiste ne s'engageât pas à fournir tout ce dont on avait besoin pour quatre centimes (1) ! — En revanche, une inscription d'Isernie, dans le Samnium, évalue à trois as (environ 0 fr. 22 c.) un seul repas; le pain et les autres accessoires sont compris dans ce chiffre; mais le vin doit être payé à part et forme un supplément (2).

Entrons maintenant dans quelques détails.

I° Le pain (3). — Il est souvent fait mention dans les auteurs grecs de pains qui se vendaient une obole (0 fr. 15 c.). Dans les *Guêpes* d'Aristophane, qui furent représentées l'an 423 avant J.-C., le vieillard Philocléon, en frappant à droite et à gauche avec la torche qu'il tient à la main, a renversé de l'étal d'une boulangère dix pains d'une obole chacun, et encore quatre autres par dessus le marché (4). Démosthène nous apprend que, lors d'une disette qui

(1) II, 15, §§ 5 et 6; cf. Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, 2e édit., I, p. 142 et suiv.

(2) Voir Friedlænder, *Mœurs romaines*, trad. française, t. II, p. 361.

(3) Voir Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, 2e édit., t. Ier, p. 108-137.

(4) Vers 1390-1391.

affligeait Athènes, on distribua aux habitants du Pirée des pains dont chacun valait une obole (1).

Quel était le poids de chacun de ces pains? C'est là ce qu'il serait important de connaître et ce que pourtant il est assez difficile de dire. Dans la *Lysistrata* d'Aristophane (2), il est question d'un pain fait avec une chénice de farine (1 litre 07); mais, d'après le scholiaste du même poète, il y avait ordinairement dans une chénice quatre grands pains et huit petits (3).

D'ailleurs, comme nous retrouvons le même prix d'une obole à des époques bien différentes, au Ve comme au IVe siècle, alors que le prix courant des céréales avait pourtant subi de notables changements, il est permis de croire que les boulangers athéniens, tout en continuant de vendre leur marchandise d'après le même tarif, n'avaient pas manqué d'en diminuer le volume.

(1) *C. Phormionem*, § 27, Reiske, 918.

(2) Vers 1208.

(3) *Scholia in Vespas*, 440, Didot, p. 145. — Hérodote, VII, 187, évalue la consommation journalière de froment au moins à une chénice par tête. Son témoignage est confirmé par celui de Thucydide, qui dit, VII, 87, que les prisonniers athéniens mouraient de faim dans les latomies de Syracuse avec deux cotyles (0 l. 54) par jour. Cette habitude de distribuer une chénice (1 l. 07) pour la nourriture quotidienne nous donne l'explication du proverbe ἐπὶ χοίνιχος μὴ καθίζειν, il ne faut pas se reposer sur une chénice, c'est-à-dire qu'il faut songer au lendemain. Les soldats qui mangeaient à la même table étaient appelés ὁμοχοίνικες. La chénice elle-même était désignée par les mots ἡμεροτροφίς, ἡμερήσιος τροφή. Nous verrons plus loin que cette ration ne suffisait pas aux athlètes.

Si nous ne connaissons aucun texte décisif sur le prix du pain, nous avons en revanche des détails assez précis sur les grains qui entraient dans sa préparation, le blé et l'orge, et ces détails permettront de se faire une idée exacte de la proportion que nous cherchons.

En l'absence même de tout renseignement, il faudrait s'attendre à trouver le prix des céréales relativement très-élevé à Athènes. Le territoire montagneux de l'Attique ne se prêtait que difficilement à leur culture, et, d'un autre côté, les Athéniens préféraient au labeur calme et tranquille de la vie des champs les agitations de la vie politique ou judiciaire (1). Aussi les produits du sol, même dans les années les plus prospères, étaient toujours insuffisants pour faire face aux besoins de la population (2). Il fallait aller chercher au loin, notamment sur les rives du Bosphore cimmérien ou du Pont-Euxin, un supplément indispensable, qui dépassa souvent un million d'hectolitres (3).

(1) Aujourd'hui encore, la Grèce est tributaire de l'étranger pour son approvisionnement en céréales. Il peut être curieux de rapprocher des textes anciens les faits suivants. La valeur des céréales importées en Grèce, pendant les années 1861 à 1863, a été environ de 16,587,000 fr.; la valeur des céréales exportées de 1,953,000 fr L'excédant des importations sur les exportations a donc été, en trois ans, de 14,634,000 fr. !

(2) « Nulle part, dit Démosthène, on ne dépense plus de blé étranger qu'à Athènes. » *De corona*, § 87, Reiske, p. 254; *C., Leptinem*, § 31, R. p. 466.

(3) Les importations venant du royaume de Leukon s'élevaient à elles seules à quatre cent mille médimnes. Démosthène, *C. Leptinem*, § 32, Reiske, 467.

Les importations par voie de terre auraient eu parfois des avantages. Les blés de la Béotie, par exemple, étaient beaucoup plus lourds que les blés que l'on consommait à Athènes. Théophraste dit qu'un athlète qui résidait à Athènes dépensait par jour deux chénices et demie de farine, tandis que sa consommation en Béotie était seulement d'une chénice et demie (1). Mais les difficultés des transports terrestres, à dos de bêtes de somme, à travers de rudes sentiers, auraient augmenté à l'excès les prix de revient. Athènes trouvait plus économique de demander au commerce maritime le supplément de céréales qui lui était nécessaire.

Athènes étant ainsi obligée de compter sur l'étranger pour l'approvisionnement de sa halle aux grains (2), il ne faut pas être surpris de trouver dans sa législation tout un ensemble de dispositions ayant pour but d'assurer cet approvisionnement (3) : lois

(1) *Historia plantarum*, VIII, 4, § 5. Théophraste faisait remarquer que les blés venant du Pont-Euxin étaient plus légers que tous les autres blés.

(2) Voir le mémoire de M. Letronne sur la population de l'Attique (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, VI, p. 219).

(3) Voir Perrot, *Le commerce des céréales en Attique*, dans la *Revue historique* de MM. Monod et Fagniez, tome IV, 1877, p. 18 et suiv. — Une légère inexactitude s'est glissée dans une des notes de la page 20 de ce savant mémoire. « Il semblerait, dit l'auteur, d'après un mot d'un lexicographe, que, pour tous les délits ou crimes ayant trait à la violation des lois sur le commerce du blé, le jury siégeait à l'Odéon, ἐν ᾧ καὶ δικαστήριον ἦν σίτου (*Lexica seguieriana*, p. 318); peut-être aussi cela veut-il dire seulement que les sitophylaques tenaient là leurs séances. » — Il est évident pour nous que le lexicographe parle, non pas des affaires relatives aux céréales, mais de la δίκη σίτου, action donnée à la femme pour

contre l'exportation et l'accaparement, lois contre les capitaines qui conduisent dans des ports étrangers des blés chargés sur des navires athéniens, etc.... Toutes ces mesures prouvent seulement combien les hommes qui exerçaient de l'influence sur les destinées du pays se préoccupaient de cet état de dépendance de la république à l'égard des nations étrangères.

Les consommateurs devaient nécessairement en subir les conséquences. Sans parler des famines auxquelles ils étaient exposés, ils devaient, même en temps ordinaire, payer non-seulement la valeur intrinsèque des céréales, mais encore rembourser aux armateurs qui les avaient transportées le fret ou nolis, τὸ ναῦλον. Nous n'avons pas de texte indiquant quelle était pour les blés l'étendue de cette charge supplémentaire; mais nous savons par Démosthène que le nolis d'un navire chargé de bois, allant de Macédoine à Athènes, était déjà de 1,750 drachmes (1).

Prix d'achat, prix de transport, commission des intermédiaires, voilà bien des éléments dont l'acheteur devait tenir compte. — On enseigne habituellement (2), sur la foi de Lysias, que les négociants en

obtenir les intérêts de sa dot et jugée ἐν Ὠδείῳ. Démosthène, *C. Neæram*, § 52, Reiske, 1362, et Pollux, VIII, 33. Voir notre *Étude sur la restitution de la dot à Athènes*, 1867, p. 20 et 22.

(1) *C. Timotheum*, § 29, Reiske, 1192. Ailleurs, nous lisons que la vente des marchandises chargées sur un navire a produit neuf talents et demi. Démosthène, *Argument. Orat. C. Timocratem*, R., p. 696, 5.

(2) Nous l'avons nous-même enseigné. Voir *Revue de législation*, 1873, p. 17.

céréales n'avaient pas une entière liberté pour la fixation du prix de revente de leurs marchandises; la loi aurait limité à une obole par médimne le bénéfice des marchands sur les blés revendus par eux en Attique. Lysias dit, en effet : « Il est de votre intérêt, à vous qui achetez le blé chez les marchands, que ceux-ci l'acquièrent au meilleur compte possible, car ils ne pourront vous le revendre qu'une obole seulement en sus du prix d'achat : Δεῖν γὰρ αὐτοὺς ὀβολῷ μόνον πωλεῖν τιμιώτερον (1). » — Mais un jeune helléniste, M. Charles Graux (2), a récemment proposé une légère correction au texte : Δεῖν γὰρ αὐτοὺς, (κἂν) ὀβολῷ μόνον, πωλεῖν τιμιώτερον (3), correction qui donnerait le sens suivant : « Il est de l'intérêt des Athéniens que les marchands acquièrent au meilleur compte possible; car il faut que les marchands revendent plus cher qu'ils n'ont acheté, ne fût-ce que d'une obole par mesure. » Sens beaucoup plus raisonnable, et nous serions dispensés de maintenir dans le droit d'Athènes une disposition législative dont l'application pratique semble bien difficile (4).

Au VI° siècle avant notre ère, les lois de Solon (5) cotaient à une drachme (0 fr. 93) le médimne de blé (51 litres 79). Cent litres valaient donc 1 fr. 78. —

(1) Lysias, Or. XXII, *Contra frumentarios*, § 8.

(2) *Revue critique d'histoire et de littérature*, 18 sept. 1875, p. 183.

(3) L'emploi de κἂν dans le sens de « ne fût-ce que » peut être légitimé par des exemples. Ainsi, on lit dans Aristophane, *Acharnenses*, 1020 : μέτρησον εἰρήνης τί μοι, κἂν πέντ' ἔτη.

(4) Lysias, *loc. cit.*, § 12, dit que souvent les négociants en céréales gagnaient une drachme, c'est-à-dire six oboles par médimne.

(5) Plutarque, *Vita Solonis*, c. 23.

A la même époque, un mouton coûtait à Athènes une drachme seulement (0 fr. 93). — Ce premier document prouve déjà la vérité des observations qui précèdent. Aujourd'hui, les proportions sont beaucoup modifiées. Ce qui explique la différence, c'est que les moutons étaient nés dans les pâturages de l'Attique, tandis qu'il avait fallu aller chercher au loin les céréales.

Dans la seconde moitié du Ve siècle, au temps de Socrate (1), un hémiecte de farine (4 l. 31) coûte une obole (0 fr. 15). L'hectolitre de farine aurait alors valu 3 fr. 59. — On ne sera donc pas trop étonné si, vers la même époque, le poète Cratès écrit : « L'hémiecte se vend au poids de l'or ; il vaut 8 oboles ! »... en d'autres termes, 29 fr. l'hectolitre (2).

Le même prix, deux drachmes par médimne, 3 fr. 59 par hectolitre, ressort d'une réponse de Socrate à Archélaüs de Macédoine, réponse qu'Arrien nous a textuellement conservée (3). On y voit que quatre chénices coûtaient une obole, et quatre chénices correspondaient exactement à un hémiecte.

Au commencement du IVe siècle, en l'an 393, lorsqu'Aristophane fit représenter l'*Assemblée des femmes*, un hecte de blé (8 l. 63) coûtait 3 oboles (0 fr. 46). » — Sais-tu, dit Blépyrus à sa femme, que j'ai perdu un hecte de blé que j'aurais pu acheter avec le salaire rapporté de l'Assemblée (4) ? »

(1) Plutarque, *De tranquillitate animi*, c. 10, édition Didot, I, p. 570.

(2) Pollux, *Onomasticon*, IX, 62.

(3) Stobée, *Florilegium*, édit. Meineke, 97, 28.

(4) *Ecclesiazusæ*, vers 547-548.

Personne n'ignore que ce salaire, l'ἐκκλησιαστικὸς μισθός, était précisément de 3 oboles ou 46 centimes. — En prenant cette indication pour point de départ de nos calculs, le médimne, unité de mesure pour les grains, coûtait à cette époque 3 drachmes (2 fr. 79); l'hectolitre eût coûté 5 fr. 38.

Dans un tarif des offrandes sacrées pour la centième olympiade (380 à 377 av. J.-C.), le prix de l'hémiecte de blé (4 l. 315) est fixé à 3 oboles (0 fr. 46), ce qui fait 6 drachmes par médimne et 10 fr. 75 par hectolitre (1). Peut-être est-il permis de croire, avec l'illustre auteur de l'Économie politique des Athéniens (2), que les prêtres s'attribuaient un bénéfice assez considérable et demandaient une somme supérieure au prix-courant des marchés.

Un peu plus tard, Diogène le Cynique (3) s'étonne que les objets les plus dignes d'un haut prix soient précisément ceux que l'on paie le moins cher, et réciproquement. Ainsi pour une statue on donne 3,000 drachmes, tandis qu'on paie seulement deux chalques (0 fr. 04) pour une chénice de farine (1 l .0). — Nous retrouvons ici le chiffre de deux drachmes par médimne, de 3 fr. 59 par hectolitre.

En pénétrant plus avant dans le IVe siècle, au temps de Démosthène, à raison sans doute des guerres nombreuses qui désolaient la Grèce, nous

(1) D'après le texte publié par M. Rangabé, *Antiquités helléniques*, II, nos 816 et 816 *bis*, l'hémiecte aurait été taxé à une obole seulement.

(2) Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, 2e édit., I, p. 132.

(3) Diogène-Laërce, *Vitæ philosophorum*, VI, § 35.

constatons que le cours du blé subit de très-brusques variations.

Le discours contre Phormion (1) nous apprend que, par suite d'une disette, le prix du médimne de blé s'éleva jusqu'à 16 drachmes (28 fr. 63 par hectolitre). Mais, grâce à des importations considérables, il retomba bientôt à 5 drachmes (4 fr. 65), 8 fr. 95 par hectolitre.

Dans un autre de ses plaidoyers, Démosthène fixe le prix-courant de l'orge à 6 drachmes le médimne (10 fr. 74 l'hectolitre), tout en ajoutant que son adversaire, à cause de circonstances spéciales, vendit sa récolte trois fois plus cher que d'habitude. Phénippe écoula cette année plus de 1,000 médimnes d'orge à 18 drachmes le médimne, soit 32 fr. 21 l'hectolitre (2).

Lors du siége d'Athènes par Démétrius Poliorcète, en l'an 307 avant J.-C., le médimne de blé monta à 300 drachmes (3).

Il nous a paru intéressant de rapprocher des prix du blé à Athènes, sur le marché consommateur, quelques-uns des prix que nous avons rencontrés dans les pays producteurs, en Scythie et en Égypte.

Pour la Scythie d'abord, une inscription d'Olbia (4), qui paraît se rapporter au IIe siècle avant notre ère, nous a fourni les indications suivantes: 1° le blé se vend dans des conditions raisonnables, lorsque

(1) Démosthène, *C. Phormionem*, § 39, Reiske, p. 918.

(2) Démosthène, *C. Phænippum*, § 20, Reiske, p. 1045.

(3) Plutarque, *Demetrius*, c. 33.

(4) Bœckh, *Corpus inscriptionum græcarum*, II, n° 2058, p. 117 et suiv.

le prix ne dépasse pas deux drachmes par médimne : 3 fr. 59 par hectolitre (1) ; 2° il est beaucoup trop cher lorsqu'il atteint 4 drachmes (7 fr. 16 par hectolitre) (2) ; 3° à plus forte raison, le prix normal est dépassé, lorsque le blé vaut environ 5 drachmes ou 8 drachmes (3); 4° une disette extraordinaire peut seule justifier les prix de 13 drachmes un tiers et de 33 drachmes un tiers (4). — En temps régulier, les prix d'Olbia étaient donc, à peu de chose près, les mêmes qu'à Athènes, deux siècles plus tôt.

En Égypte, le papyrus n° 13 de Turin, que M. Peyron rapporte à l'an 137 avant notre ère (5), fixe le prix d'une artabe d'épeautre (39 l. 4) à deux drachmes d'argent, 1 fr. 40 c. environ; soit 3 fr. 55 par hectolitre. C'est presque exactement le prix d'Olbia.

Les autres prix, que nous avons pu reconnaître dans les fragments des papyrus du Louvre et de la Bibliothèque nationale, sont plus difficiles à déterminer. Le papyrus 55 *bis*, de l'an 159 avant J.-C., estime une artabe de blé à 460 drachmes; dans le papyrus 56, très-mutilé, on peut cependant relever exactement les chiffres suivants : 250, 300 et 320 drachmes par artabe. Il s'agit incontestablement, dans tous ces cas, de drachmes de cuivre, et la valeur de ces drachmes est encore inconnue. Amédée Peyron et Droysen établissent entre la drachme de

(1) *Loc. cit.*, ligne 29.
(2) *Loc. cit.*, ligne 24.
(3) *Loc. cit.*, lignes 74 et 75.
(4) *Loc. cit.*, lignes 61 et 64.
(5) *Papyri græci*, II, p. 23.

cuivre et la drachme d'argent le rapport de 1 à 30; Letronne, Bœckh, Hultsch, Mommsen, le rapport de 1 à 60; MM. Bernardin Peyron, Vasquez-Queipo et Lumbroso, le rapport de 1 à 120; M. Robiou, le rapport d'environ 1 à 100. Quel que soit celui de ces systèmes que l'on adopte, on arrivera toujours à des prix notablement supérieurs à celui de 3 fr. 55, que nous avons indiqué plus haut (1).

II. Boissons (2). — Nous ne parlerons ici, faute de renseignements, ni du cidre (μηλίτης), ni du poiré, ni du vin de palmier (φοινίκινος οἶνος), ni des breuvages faits avec de l'orge (κρίθινος οἶνος) ou des figues (σύκωον πόμα); nous mentionnerons seulement, en passant, cette boisson chaude (θερμόν), que l'on a comparée à notre thé, et qui, d'après Pollux (3), coûtait un chalque (0 fr. 02). — Nous ne voulons nous arrêter que sur la boisson la plus habituelle, c'est-à-dire le vin (4).

(1) *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1872, I, p. 167 et suiv.; cf. Robiou, *Mémoire sur l'Économie politique de l'Égypte au temps des Lagides*, 1876, p. 89 et suiv.

(2) Voir Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, 2e édit., I, p. 137 et suiv.

(3) *Onomasticon*, IX, 68.

(4) Notons en passant deux faits qui intéresseront les viticulteurs. Le plâtrage des vins était déjà fort usité dans l'antiquité grecque (Athénée, I, 59, p. 33; cf. Palladius, XI, 14, et notre *Étude sur le plâtrage des vins* dans le *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, t. Ier, p. 384 et suiv.; cf. *Journal du Palais*, 1870, p. 1180 et suiv.). — Un fléau analogue au Phylloxera ravageait quelquefois les vignes de la Grèce, et on le combattait au moyen d'une terre bitumineuse appelée ἀμπελῖτις. « Lorsque la

On sait qu'il était rare que les anciens bussent du vin pur. Ils le mélangeaient avec des quantités plus ou moins considérables d'eau. Ceux, qui, dans ce mélange, faisaient entrer les deux liquides en quantités égales, ne pouvaient prétendre au titre de gens sobres. La proportion ordinaire était une partie de vin contre trois parties d'eau, ou deux parties de vin contre cinq parties d'eau (1).

Les anciens connaissaient trois espèces de vin : le noir (μέλας), le plus fort de tous, mais qui avait aussi des inconvénients (2); le blanc (λευκός), léger et sans force; le jaune (κιρρός), celui qui favorisait le mieux la digestion, et qui, pour cette raison, était le plus recherché (3).

Les vins les plus estimés, à cause de leur origine, étaient ceux que produisaient les îles de la mer Égée, notamment Chio, Lesbos et Thasos. Le continent avait aussi quelques crus renommés, tels que ceux de Sicyone et de Phlionthe dans le Peloponèse, et celui de Péparéthe en Macédoine.

Voici quelques-uns des prix que nous avons rencontrés :

On récoltait à Mendé, sur la côte orientale du golfe de Salonique, un vin qui, sans jouir d'une grande

vigne est attaquée par des poux, dit Strabon, livre VII, c. 5, § 8, on la frotte avec un mélange d' ἀμπελῖτις et d'huile. La petite bête se trouve ainsi détruite avant d'avoir pu monter de la racine aux bourgeons. »

(1) Athénée, *Deipnosophistæ*, X, sect. 28 et suiv., p. 426 et suiv.

(2) Aulu-Gelle, *Noctes atticæ*, XIII, 30, 14.

(3) Eustathius, *Ad Iliadem*, XI, 547.

réputation, sans être classé dans un rang exceptionnel, avait cependant quelque valeur. Il avait été jugé digne de figurer sur la table des riches Macédoniens, en compagnie des vins de Thasos et de Lesbos (1).

Le discours de Démosthène contre Lacritus nous apprend que trois mille amphores de ce vin de Mendé devaient servir de gage pour une somme de trois mille drachmes d'argent, prêtées à la grosse aventure, avec des intérêts à vingt-cinq ou à trente pour cent, suivant la durée du voyage. De l'ensemble de l'acte rédigé pour faire foi de ce contrat, il paraît bien résulter que les trois mille amphores avaient une valeur à peu près double du montant de la somme remise à l'emprunteur. On lit, en effet : « L'acte porte d'abord qu'ils ont emprunté de nous trente mines sur trois mille amphores de vin, d'une valeur suffisante pour garantir encore un autre emprunt de trente mines. La valeur du vin se trouvait donc fixée, par cela même, à un talent d'argent, plus les frais à faire pour la conservation de ce vin » (2).

L'amphore étant estimée à deux drachmes environ (1 fr. 85), l'hectolitre qui contient cinq fois plus que l'amphore (19 l. 42) aurait valu 9 fr. 53.

A première vue, le prix-courant du vin récolté dans l'Attique paraît beaucoup plus élevé. Phénippe, l'un des trois cents citoyens les plus riches d'Athènes, était propriétaire d'une vigne donnant huit cents

(1) Athénée, IV, sect. 4, p. 129.
(2) § 18, Reiske, 928.

métrétes de vin (1), qu'il vendit à raison de douze drachmes par métréte, et dont, par conséquent, il retira environ 8,900 fr.

Douze drachmes (11 fr. 11) par métréte (38 l. 84)! Il s'ensuit que l'hectolitre valait 28 fr. 60, trois fois plus que le vin de Mendé. Mais il faut remarquer que, de l'aveu des adversaires de Phénippe, à cause de circonstances exceptionnelles, les prix étaient, cette année-là, trois fois plus élevés que de coutume; ce qui réduit le prix-courant à quatre drachmes par métréte, ou 9 f. 53 par hectolitre.

Nous ajouterons même que ce prix de quatre drachmes par métréte nous parait encore excessif. Démosthène, faisant pour l'orge récoltée par Phénippe les mêmes réflexions qu'il a faites pour le vin, nous dit qu'elle fut vendue dix-huit drachmes par médimne, trois fois plus cher que d'habitude (2). Habituellement donc, l'orge eût coûté six drachmes le médimne. — Mais tous les témoignages nous prouvent que, lorsque ce chiffre était atteint, les Athéniens jugeaient que l'orge était en hausse sur sa valeur normale et régulière.

Aussi, dans une comédie d'Eubule (3), il est question d'un conge de vin (3 l. 27) d'une obole (0 fr. 15). Le métréte coûtait alors deux drachmes et l'hectolitre 4 fr. 76.

(1) Démosthène, *C. Phænippum*, § 20, p. 1045.
(2) Démosthène, *C. Phænippum*, § 31, Reiske, p. 1048.
(3) Athénée, XI, sect. 47, p. 473.

Quant aux vins fins, leurs prix étaient beaucoup supérieurs. Dans une note de dépenses, qui se trouve dans une comédie d'Alexis, figurent trois conges de vin à dix oboles le conge (1), en d'autres termes à vingt drachmes le métréte, à 47 fr. 60 l'hectolitre.

Au temps de Socrate (2), le vin de Chio, l'un des plus célèbres de l'antiquité, se vendait une mine le métréte (92 fr. 68 par 38 l. 84), ce qui met l'hectolitre à 238 fr. 61.

S'il est vrai, comme le raconte Athénée (3), que le poète Ion, après avoir remporté le prix de la tragédie, fit présent à chaque Athénien d'une bouteille (κεράμιον) de vin de Chio, il faut reconnaître que sa victoire lui coûta fort cher.

Nous ne citerons que pour mémoire l'épigramme (4) qui suppose un mélange de conges de vin à huit drachmes (96 drachmes par métréte) avec des conges de vin à cinq drachmes (60 drachmes par métréte). Diophante, son auteur, vivait au IIIe siècle de notre ère, et, de plus, il est peu vraisemblable qu'un maître ait jamais donné à ses serviteurs (τοῖς προπόλοις) une boisson aussi coûteuse que celle résultant d'un pareil mélange.

Hésychius (5) parle d'un vin que l'on appelait τριχότυλος, parce qu'on en vendait trois cotyles (0 l.

(1) Athénée, III, section 86, p. 118.

(2) Plutarque, *de Tranquillitate animi*, c. 10.

(3) *Deipnosophistæ*, I, 5, p. 3.

(4) *Anthologie*, Appendix, n° 19.

(5) Éd. Alberti, t. II, p. 1416, s. v. τριχότυλος.

81) pour une obole (0 fr. 15). Ce serait encore un vin assez cher, puisqu'il coûterait 12 fr. 15 l'hectolitre, trop cher pour avoir été le breuvage habituel des esclaves (1). *(A continuer.)*

(1) Voir cependant Hermann, *Griechische Privatalterthümer*, 2e édition, § 26, note 2, p. 203.



FÊTE ACADÉMIQUE

DU

12 DÉCEMBRE 1876.

Le 12 décembre 1876, l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen se réunit, à sept heures du soir, dans une pièce voisine de la salle où elle tient ses séances mensuelles. Cette réunion avait pour but de témoigner au secrétaire de la Compagnie l'estime qu'elle fait de lui pour son zèle et son dévouement à ses intérêts, depuis trente-huit ans qu'il remplit ses fonctions, parfois aussi pénibles qu'honorables. Elle avait saisi l'occasion de son entrée dans l'Ordre de la Légion d'Honneur pour lui offrir un banquet de haute et complète sympathie. Ses membres seuls furent admis à la souscription (1). Point d'étrangers, rien d'officiel, rien que des confrères. Jamais banquet académique ne donna une plus haute idée de l'unanimité

(1) Une seule exception eut lieu en faveur de M. Le Blanc-Hardel, imprimeur de la Compagnie, véritable maître en son art, qui avait composé et tiré gratuitement une carte du menu, que chaque convive prit soin d'emporter, comme remarquable composition typographique, et comme souvenir d'une fête sans exemple dans les fastes de l'Académie.

des sentiments et de la cordialité de tant d'hommes unis par les goûts nobles de l'esprit, par la culture des sciences, des arts et des belles-lettres.

Avant de se séparer, à dix heures et demie du soir, beaucoup de membres exprimèrent le désir que cette fête du 12 décembre 1876 fût l'objet d'un procès-verbal, imprimé dans nos *Mémoires*, à la suite duquel on consignât les toasts du président et du secrétaire. Le simple exposé qui précède semble suffire comme procès-verbal, et voici les toasts comme complément.

TOAST DE M. EUGÈNE DE BEAUREPAIRE,

vice-président de l'Académie.

MESSIEURS,

En l'absence vivement regrettée de notre président, M. le comte Du Moncel, je viens vous proposer de porter un toast à M. Julien Travers.

J'aurais eu plaisir à vous entretenir de l'écrivain indépendant, souple et varié, qui s'est exercé à ses succès dans une infinité de genres; du bibliothécaire, du professeur émérite, du critique érudit auquel nous devons notamment l'édition définitive de *Vauquelin de La Fresnaye*, ce poète-magistrat, resté pour nous, malgré les années, si jeune et si séduisant; quoiqu'il m'en coûte beaucoup, je ne le ferai pas. De tous les titres qui méritaient depuis longtemps à notre honoré

confrère la distinction à laquelle nous avons unanimement applaudi, je ne veux ici en retenir qu'un seul qui nous touche particulièrement, et qui a provoqué la manifestation si cordiale et si spontanée à laquelle nous assistons en ce moment : pendant trente-huit ans, M. Julien Travers a été le secrétaire infatigable et dévoué de notre Académie.

Comme toutes les choses humaines, la Compagnie a traversé des phases diverses. Elle a eu, sinon ses révolutions, tout au moins ses vicissitudes. Après les jours de splendeur auxquels se rattachent les noms de Moisant de Brieux, de Daniel Huet, de Samuel Bochart et de Segrais, elle a eu ses périodes de défaillance, d'obscurité et de déclin. A la fin du siècle dernier, les troubles politiques, toujours funestes aux lettres et aux arts, lui portèrent un coup fatal, et elle n'était pas encore relevée de cette sorte de ruine, lorsqu'en 1839 M. Travers en accepta le secrétariat. Vous savez ce qu'elle est devenue depuis. Il suffit de parcourir cette collection déjà considérable de *Mémoires*, qui commence à 1840, pour s'apercevoir qu'un grand et favorable changement s'est accompli. Les travaux distingués dans les arts, dans les lettres et dans les sciences abondent; les procès-verbaux des séances mensuelles relatent d'intéressantes communications, et presque chaque année, grâce à la générosité de nombreux donateurs, des prix importants sont distribués. Cette renaissance féconde est due en partie, nous ne l'oublierons jamais, au dévouement et au zèle du secrétaire que nous fêtons aujourd'hui. Grâce à ses soins incessants, à sa sollicitude toujours en éveil, l'ardeur des tra-

vailleurs s'est ranimée ; d'utiles, souvent même d'illustres collaborations nous ont été acquises, et l'Académie a recouvré quelque chose du lustre et de l'autorité des premiers jours.

C'est là une œuvre bonne et éminemment profitable. L'Académie maintient, en effet, dans le domaine qui lui est propre, le goût et le respect des grandes et nobles choses ; elle contribue à développer ces habitudes de discussion courtoise, cette tolérance éclairée, cet amour de la haute culture intellectuelle et des recherches scientifiques qui ont fait la réputation de la ville de Caen au XVII[e] siècle, et que nous sommes tenus de ne pas laisser déchoir.

Pendant de longues années, M. Travers a servi de la manière la plus heureuse ces intérêts supérieurs auxquels nous sommes dévoués ; par ses écrits, par ses démarches, par ses efforts multipliés, il a contribué puissamment aux succès et à l'influence de notre institution.

Je ne fais ici qu'acquitter la dette de tous en lui exprimant publiquement nos sentiments de gratitude, et je suis certain, Messieurs, d'être votre interprète en portant la santé de notre laborieux et sympathique confrère.

Je bois à M. Julien Travers, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

RÉPONSE DE M. JULIEN TRAVERS.

MESSIEURS,

Comment répondre au toast si flatteur de notre vice-président? Interprète de vos sentiments d'opiniâtre bienveillance, il me lie plus que jamais à vous sans que je puisse m'en défendre; il me rive à la chaîne dès longtemps formée par la persévérance annuelle de vos suffrages.

Je ne puis vous exprimer ce que j'éprouve en ce jour, — jour pour moi mémorable entre les plus doux de ma vie, — où vous me prodiguez ce que je devais le plus ambitionner, les témoignages éclatants de vos sympathies.

La décoration que j'ai reçue ne pouvait, certes, avoir un complément plus honorable. Merci mille fois! merci du cœur!

Et maintenant permettez-moi d'associer à ma reconnaissance envers vous deux de nos confrères à qui je dois l'occasion que vous avez saisie de m'exprimer hautement votre estime.

L'un a songé à moi sans que j'en eusse le soupçon, M. Ferrand a voulu prendre l'initiative d'une demande; — l'autre, M. Bertauld, s'est dévoué au succès et l'a obtenu. Pour vous donc et pour eux ce premier toast.

Je bois à vous d'abord, puis à MM. Ferrand et Bertauld!

Les deux toasts précédents furent vivement applaudis.

Un membre avait prévenu le secrétaire qu'on attendrait des vers de lui pour cette fête. Au lieu d'une pièce, M. Travers en avait deux, qu'il lut à quelque intervalle l'une de l'autre, et qui furent accueillies avec une excessive bienveillance.

DEUXIÈME TOAST DE M. JULIEN TRAVERS.

Nos premiers fondateurs furent de grands savants;
Mais vraiment étaient-ils plus que nous bons vivants,
Et les vit-on plus gais, en assemblée aimable
Réunis, mieux que nous fonctionner à table?
En ouvrant leur histoire, en fouillant leur passé,
On ne lit nulle part quel vin ils ont versé;
Même on trouve parfois que notre Académie,
Du poids de ses lauriers lasse, s'est endormie.

Elle se réveilla!... toujours quelques lettrés
Ramenèrent ses pas dans les sentiers sacrés
Où l'inspiration les soutint par l'étude.
Ils apportaient des vers faits dans la solitude,
Des dissertations sur des sujets moraux,
Et de nombreux essais sur des thèmes nouveaux.
Foucault encourageait aux recherches antiques;
De Fontette, penchant vers les économiques,
Ouvrit de ces concours, aiguillons des esprits,
Où de jeunes talents se disputaient les prix
Qu'il payait de sa bourse. Exemple mémorable!
Il hâta du progrès la marche inexorable.

Par nos troubles civils l'essor fut arrêté,
Et je ne sais au nom de quelle liberté
Suspecte, et suspectant notre chère assemblée,
Nous trouvâmes un jour notre porte scellée.

Cette interdiction n'eut qu'un temps ; l'horizon
S'éclaircit, et chacun rentra dans la maison.

Rétablis dans nos droits, surveillés par l'Empire,
Nous pensions sagement et nous pûmes écrire ;
Puis aspirant au jour, rêvant impression,
Sans folle vanité, sans basse passion,
D'accord associant le tribut de nos plumes,
Nous avons au public donné trente volumes.

Continuons, Messieurs, nos modestes travaux.
Si quelques-uns de nous, caressant le repos,
Refusent trop souvent une part de la tâche,
Ils approuvent du moins le labeur sans relâche
Des membres de ce Corps, par les ans affermi,
Qui bientôt comptera deux siècles et demi.

Durée oblige : eh bien ! modèles de constance,
Ayons en l'avenir une ferme espérance.
Place aux jeunes ! ce soir buvons à nos neveux,
Et, fils reconnaissants, buvons à nos aïeux !

TROISIÈME TOAST DE M. JULIEN TRAVERS.

Après m'avoir trente-huit fois
Honoré de votre suffrage,
Vous me fêtez quand une croix
M'avertit de plier bagage.

Plier bagage n'est pas gai;
Mais nul mortel n'a la fortune,
Espérant le plus long délai,
D'échapper à la loi commune.

Quelque chose peut adoucir
Le passage que l'on redoute,
C'est le bonheur ou le plaisir
D'aimer ses compagnons de route.

Heureux qui, dans son dur chemin,
A trouvé des appuis fidèles
Comme tous ceux de ce festin,
Vrais amis, confrères modèles !

J'eus ce plaisir, j'eus ce bonheur
De répondre à leur confiance :
Secrétaire, mon grand honneur
Me vient de leur persévérance.

Quoi de plus doux, quoi de plus beau
Que tant de votes unanimes,
Et l'indulgence du rideau
Par eux étendu sur mes rimes?

Messieurs, vous avez allié
Sur un jeton qui les proclame,
Ces deux mots : *étude*, *amitié :*
Tenez à ce noble programme.

Que l'*amitié*, comme ce soir,
Vous unisse ! qu'en vous l'*étude*
Accroisse encore le savoir
Qui grandit dans la solitude !

Qu'elle féconde vos travaux
Sur l'art, les lettres, les sciences,
Et que des mémoires nouveaux
Soient le charme de vos séances!

Mais je tombe dans un excès;
Je conseille alors qu'il faut boire :
Je bois, amis, à vos succès,
Je bois d'avance à votre gloire!

Le 22 décembre, le secrétaire ouvrit la séance par le REMERCIEMENT que l'on va lire :

REMERCIEMENT.

La louange monte à la tête;
J'en étais ivre, l'autre jour.
Comment oublier cette fête,
Si tôt passée, et sans retour?

Comment oublier la soirée
Au joyeux et loyal accueil,
Dans tant de mains ma main serrée,
Tant de mobiles à l'orgueil?

De ma vive reconnaissance
Le fardeau m'est doux à porter;
J'en suis heureux, dans l'impuissance
Où je serais de m'acquitter.

J'ai pour ce banquet mémorable
Un vœu comme remerciement :
Que toujours tous, à cette table,
Vous ayez même empressement!

Que chacun, jaloux d'être libre,
Dîne moins le vendredi soir,
Et, d'esprit pour nous faire vivre,
Apporte un plat de son savoir!

A tout lecteur pour faire place,
Sans priviléges, sans faveurs,
Il faut que le Bureau s'efface :
Aux autres membres les honneurs.

Nous désirons tous, sans reproche,
Parer aux moindres embarras,
Et nous aurons toujours en poche
Quelques morceaux pour les en-cas.

Nous écouterons en silence : —
Tout lecteur veut être écouté;
C'est son droit, et pour nous, je pense,
Un devoir de civilité.

Lorsque l'on cause à son oreille,
Il lui vient un doute à l'esprit
Sur son chef-d'œuvre de la veille;
Il se repent d'avoir écrit.

L'un de nous prend-il la parole?
Déclame-t-il avec amour?
Qu'il tresse en paix son auréole!
Chacun n'aura-t-il pas son tour?

Chacun portera sans contrainte
Au trésor commun son lingot.
Donnant l'exemple, moi, sans crainte,
Je compte payer mon écot.

Parfois ce sera de la prose
Et parfois ce seront des vers
Où je redirai, si je l'ose,
Un peu des maux que j'ai soufferts.

Comme d'autres, j'eus en partage
Biens du corps et peines du cœur ;
Mais ici j'ai repris courage,
Je vous dois des jours de bonheur.

Des maux pour moi, dans la balance,
Oui, vous allégez le plateau.
Merci, Messieurs, c'est à l'avance
Semer des fleurs sur mon tombeau.

*

Mais pardon ! je vous indispose
Par mes tristes pressentiments...
J'essaierai d'être moins morose
Pour suspendre vos bâillements.

*

— Parlerai-je de politique ?
J'écrivis dans plus d'un journal
Où plus d'un rédacteur cynique
Allumait un rouge fanal.

Effrayé de leurs hardiesses,
Loin de ces fous je m'enfermai.
— Parlerai-je de mes maîtresses ?
Feu de paille : pourtant j'aimai !

J'aimai d'un amour légitime
Et de mon choix me trouvai bien ;
Puis au champ de la muse intime
Je semai sans récolter rien.

C'est que le champ de l'harmonie,
Ce champ sacré, terre de feu,
N'est fécond que pour le génie,
Et le génie, il vient de Dieu!

C'est que ce champ, fleuri d'images,
A de mélodieux accents,
Et par ses décevants mirages
Séduit même les impuissants.

Moi je fus une des victimes
Qui, de leur goût prenant conseil,
Pour prix d'efforts illégitimes,
Fondent leurs ailes au soleil.

Quelle fatale récompense
De ma folle obstination!...
Mais qu'importe à l'indifférence
Ma stérile confession?

Cette histoire qui n'est pas neuve,
Je la conte brièvement,
Pour ne pas vous mettre à l'épreuve
Et manquer mon remerciement.

Auditoire si bénévole,
Je commence à vous redouter:
A vous désormais la parole,
A moi le rôle d'écouter.



OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

ANQUETIL (A.). Œuvres d'Horace traduites en vers français. — Les écoles de Sybaris. — Couplets lus au banquet de la Société amicale des anciens élèves du lycée de Versailles (5 février 1876 et 3 février 1877).

ARGIS (Jules d'). Heures académiques. — Vue du XIIIe siècle ; lecture faite à la Sorbonne, le 20 avril 1876, à la réunion des Sociétés savantes. — Jeux de plume.

BAUDOUIN (Alphonse). Revers de médailles (poésies).

BERTAULD. De la philosophie sociale et de l'introduction à la science sociale de Herbert Spencer. — De la philosophie sociale, études critiques.

BOIVIN-CHAMPEAUX. Considérations générales sur les préfaces des œuvres de M. Troplong. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Caen, le 3 novembre 1876. — Procès-verbal d'installation de M. Boivin-Champeaux, premier président de la Cour d'appel de Bourges, le 18 décembre 1876.

BOULATIGNIER.—Mémoires du baron Portal (Pierre-Barthélemy d'Albarides), grand'croix de la Légion-d'Honneur, pair de France, ministre de la marine et des colonies, et ministre sous les rois Louis XVIII et Charles X, contenant ses plans d'organisation de la puissance navale de la France.

BRÉAL. Les racines des races indo-européennes. Mémoire lu dans la séance publique annuelle des cinq Académies, le mercredi 25 octobre 1876.

Campion. Annuaire administratif du département du Calvados.—Inauguration dans la ville de Bayeux de la statue de M. Arcisse de Caumont, le 16 juillet 1876. — Les fêtes nationales à Caen sous la Révolution.

Carlez (Jules). Le chant de Guillaume de Fécamp et les moines de Glaston.

Cauvet (Jules). Un recteur de la fin du XVIIIe siècle. Épisode de l'ancienne Université de Caen.— Le droit civil de la Normandie au XIIIe siècle.

Charencey (H. de). Étude sur la prophétie en langue Maya-d'Ah-Kuil-Chel. — Recherches sur le Codex Troano.— Ymos-Yima. — Mélanges des différents idiomes de la Nouvelle-Espagne.—Symbolique romaine. Des couleurs affectées aux cochers du cirque.

De Beaurepaire (Eug.). Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de Normandie dans la séance publique du 16 novembre 1876.

Decorde. Discours prononcé à l'ouverture des conférences des avocats stagiaires, le 28 novembre 1876. —L'habit, poésie.

Delisle (Léopold). Notice sur vingt manuscrits du Vatican.

Delmas (Paul). Opportunité des traitements hydriatiques pendant la période menstruelle. Préceptes et formules à appliquer.

De Marsy. Le moblier d'un gentilhomme Noyonnais à la fin du XVIe siècle. — La ville de Compiégne à l'époque de la bataille de Saint-Quentin.

Desdevises du Dezert. Claude Le Peltier, ministre d'État, contrôleur général des finances (1630-1711).

D'Estaintot. Mémoires du président de Monville sur la sédition des Nu-Pieds et l'interdiction du Parlement de Normandie en 1639.—Roole des personnes nobles du bailliage de Caux et Gisors en 1523. —Nicolas Mesnager, député de Rouen au Conseil de commerce, plénipotentiaire à Utrecht, 1658-1714. — Robert Le Roux d'Esneval et les deux Grémonville, ambassadeurs du roi Louis XIV. — Rapport sur le projet de restauration des portes de Saint-Maclou de Rouen.

Drouyn de Lhuis. Discours prononcé dans la huitième session de la Société des agriculteurs de France, le 14 février 1877.

Du Moncel. Du rôle de la terre dans les transmissions télégraphiques.

Durassier (Henry). Le capitaine de vaisseau J. Lartigue : sa vie militaire et ses travaux météorologiques (1791-1875).

Gréard (Oct.). Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le XVI[e] siècle jusqu'à nos jours. — Rapport sur le concours ouvert dans la section de morale par l'Académie des sciences morales et politiques.

Lavalley (Gaston). Caen, son histoire et ses monuments. Guide du touriste, suivi d'un itinéraire du chemin de fer de Caen à la mer jusqu'à Courseulles.

Le Blanc. Études hydrologiques. Résumé des faits principaux relatifs à l'année météorologique 1874-1875 et à la saison froide 1875-1876, par M. Boreux, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.—Sainte-Honorine-du-Fay. Observations météorologiques faites pendant l'année 1874, par M. Le Soif, instituteur communal,

41

sous la direction de M. l'abbé Le Breton, curé de la paroisse.

LECADRE (Le docteur Ad.). Une panique. Souvenir du choléra de 1832.—Considérations statistiques et médicales relatives au Havre pour les années 1874 et 1875.

LŒWENBERG (Le docteur). De l'échange des gaz dans la caisse des tympans : considérations physiologiques et applications thérapeutiques.

LOUBENS (Émile). Programme d'un cours de morale pratique pour l'enseignement secondaire. — Conseils aux écoliers, ou extraits des journaux d'un instituteur, 2e et 3e parties. — Précis de morale. — Le livre de tous.—Manuel de morale pratique à l'usage des écoles.—Recueil alphabétique de citations morales des meilleurs écrivains prosateurs et poètes, historiens et philosophes de tous les temps et surtout contemporains, ou Encyclopédie morale.

MONCOQ (L'abbé). Art poétique de Boileau, traduit en vers latins, par l'abbé Marc *(Œuvre posthume)*.

MORIÈRE. Inauguration de la statue d'Élie de Beaumont, à Caen, le dimanche 6 août 1876. Compte-rendu.

NEYMARÇK (Alfred). Colbert et son temps (2 vol. in-8°).—La rente française, son origine, ses développements, ses avantages. — Les milliards de la guerre. Comment a-t-on trouvé les cinq milliards ? Ont-ils enrichi l'Allemagne ? Ont-ils appauvri la France ? Le milliard de la paix.

NEYRENEUF. Sur la détonation des mélanges gazeux. —Recherches sur la constante diélectrique.

PEZERIL. Esquisses de droit pénal à l'usage des candidats aux emplois supérieurs de l'administration de la guerre.

PIERRE (Isidore). Études expérimentales et analytiques sur les migrations de la potasse dans le froment. —Faits relatifs au chaulage, au vitriolage, à l'étuvage et à la germination du blé.—Note sur les fleurs de colchique d'automne.

TESSIER (Jules). Relations de la France avec le Portugal au temps de Mazarin, d'après des documents inédits. — Le chevalier de Jant. Relations de la France avec le Portugal au temps de Mazarin.

TRAVERS (Julien). Annuaire de la Manche, 48e année.—Fête académique du 12 décembre 1876.

TRAVERS (Émile). Une promenade dans Paris, en 1650, avec un poète burlesque.



SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle.
Association scientifique de France.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.
Société philotechnique.
Société de géographie.
Société des antiquaires de France.
Société de l'histoire de France.
Société française de numismatique et d'archéologie.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Aix. Académie des sc., agric., arts et b.-lettres.
Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Arras. Société des sciences, lettres et arts.
Autun. Société éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.

Beauvais. Athénée du Beauvoisis.
Bernay. Section de la Soc. libre d'Évreux.
Besançon. Société des sciences, etc., du Doubs.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Société d'étude des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et belles-lettres.
Bône. Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sciences physiques et naturelles.
— Commission des monuments historiques.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.
Bourges. Société des antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.
— Société linnéenne de Normandie.
— Société des antiquaires de Normandie.
— Société d'horticulture du Calvados.
— Société des beaux-arts.
— Association normande.
— Institut des provinces.
— Société française d'archéologie.
— Société vétérinaire de la Manche et du Calvados.
Cambrai. Société d'émulation.
Cannes. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts.
Châlons. Société d'agricult., etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.

Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrant. Académie des sciences, etc.
Colmar. Société d'agriculture du Haut-Rhin.
— Société d'histoire naturelle.
Compiégne. Société d'agriculture de l'arrondissement.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— Société médicale.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et arch.
Dunkerque. Société des sciences, lettres et arts.
Épinal. Société d'émulation du dép. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agricult., etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Grenoble. Académie Delphinale.
Guéret. Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse.
Havre. Société Havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.
— Société des sciences et arts, agric. et hortic.
Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Soc. d'émulation de la Vendée.
Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
Mâcon. Société d'agriculture, etc.
Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts.

Marseille. Académie.
— Société de statistique.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Montbéliard. Société d'émulation.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Mulhouse. Société industrielle.
Nancy. Société des sciences, lettres et arts.
— Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg)..
— Académie de Stanislas.
— Société des sciences, lettres et arts.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nîmes. Académie du Gard.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.
Périgueux. Société hist. et archéol. du Périgord.
Perpignan. Société agricole, scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.
Puy. Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rhodez. Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rouen. Société libre d'émulation, etc.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.
— Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
St-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
St-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.

St-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
Tours. Société d'agriculture, etc.
Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société Viroise d'émulation.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Boston. Académie américaine des arts et des sciences.
Brünn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Société malacologique de Belgique.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (Le). Société Klédiviale de géographie,
Christiania. Université royale de Norwége.
Colombie. Société de médecine.
Columbus. Société d'agriculture de l'Ohio.
Essex. Institut d'Essex.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littérature.
Harlem. Fondation Tayler.
Lancastre et Chester. Société d'histoire.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.

Palerme. Académie des sciences naturelles et économiques.

Philadelphie. Académie des sciences naturelles.

— Institut libre des sciences.

Pise. Société des sciences naturelles.

Portland. Société d'histoire naturelle.

Rome. Académie royale des Lincei.

St-Louis. Académie des sciences.

St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.

Trieste. Société adriatique de sciences naturelles.

Washington. Institut Smithsonien.

Wisconsin. Société d'agriculture.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er JUILLET 1877.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1876-1877.

MM.

DU MONCEL, *président.*
E. DE BEAUREPAIRE, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
LAVALLEY, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier.*

Commission d'impression.

MM.

DU MONCEL, TRAVERS, LAVALLEY,	membres de droit.
DESDEVISES DU DEZERT, CHAUVET, CAUVET, TESSIER, NEYRENEUF, GASTÉ,	membres élus.

Membres titulaires.

MM.

1. TRAVERS, profr hon. à la Faculté des lettres.
2. DESBORDEAUX, de la Société d'agriculture.
3. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
4. BERTAULD, professeur à la Faculté de droit, sénateur à vie, maire de Caen.
5. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
6. CAUVET, professeur à la Faculté de droit.
7. DU MONCEL, de l'Institut de France.
8. CHATEL, archiviste du Calvados.
9. MELON, président du Consistoire.
10. JOLY, doyen de la Faculté des lettres.
11. COURTY, de la Société des antiq. de Normandie.
12. COLLAS, président de chambre à la Cour d'appel.
13. BUCHNER, profr de litt. étr. à la Fac. des lettres.
14. FAYEL, professeur à l'École de médecine.
15. DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
16. DUPRAY DE LA MAHÉRIE, consr. à la C. d'ap.
17. EUDES-DESLONGCHAMPS, professeur à la Faculté des sciences.
18. PIQUET, président de Chambre à la Cour d'appel.
19. DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel.
20 LEGENTIL, professeur de seconde au lycée.
21. DENIS-DUMONT, professeur à l'École de médecine.
22. DUPONT, conseiller à la Cour d'appel.
23. CARLEZ (Jules), professeur de musique.

24. DE FORMIGNY DE LA LONDE, secrétaire de la Société d'agriculture.
25. LE CERF, de la Société des antiquaires.
26. CHAUVET, professeur à la Faculté des lettres.
27. LAVALLEY (Gaston), sous-bibliothécaire.
28. TRAVERS (Émile), conseiller de préfecture.
29. MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
30. LE FLAGUAIS, de la Société des beaux-arts.
31. LE ROY DE LANGEVINIÈRE, directeur de l'École secondaire de médecine.
32. HOUYVET, député du Calvados.
33. WIART, professeur à l'École de médecine.
34. CAREL, professeur à l'École de droit.
35. CAMPION, secrétaire de la Mairie.
36. NEYRENEUF, professeur de physique au lycée.
37. LE BLANC, ingénieur en chef.
38. LANFRANC DE PANTHOU, avocat général.
39. VARNIER, professeur au lycée.
40. GASTÉ, professeur de rhétorique au lycée.
41. DESDEVISES DU DEZERT, professeur à la Faculté des lettres.
42. SEGUIN, recteur de l'Académie.
43. TESSIER, professeur à la Faculté des lettres.
44. BUCHÈRE, procureur général.
45. LAUNAY, professeur d'histoire au lycée.

Membres honoraires.

MM.

Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et de Lisieux.
BONNAIRE, profr honoraire de la Fac. des sciences.

DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
GERVAIS, membre de la Soc. des ant. de Normandie.
DE LA CODRE, notaire honoraire.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
LE BOUCHER, prof[r] hon[re] de la Fac. des sciences.
Is. PIERRE, doyen de la Fac. des sciences.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur de l'Académie.

Membres associés-correspondants.

MM.

DIEN, peintre, à Paris.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
M[me] Lucie COUEFFIN, à Bayeux.
GIRARDIN, ancien recteur de l'Acad. de Clermont.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LEBRETON, sous-bibliothécaire, à Rouen.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
SIMON (Jules), membre de l'Acad. française, à Paris.
BOULATIGNIER, ancien président de la section du contentieux au Conseil d'État, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, sénateur, à Alençon.
HOUEL, ex-inspecteur général des haras, à St-Lô.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
HUREL, ex-professeur de rhétorique, à Paris.

LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
DESAINS, professeur de physique à la Faculté des sciences de Paris.
RICHARD, ex-préfet du Finistère.
DE QUATREFAGES, membre de l'Institut, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, ex-doyen de la Fac. des lett. de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, à Paris.
CASTEL, ex-agent-voyer-chef, à Bayeux.
JAMIN, membre de l'Institut, à Paris.
DELACHAPELLE, ancien professeur, à Cherbourg.
DUMONT, juge, à St-Mibiel.
DE BANNEVILLE, ancien diplomate, à Paris.
CHARPENTIER, direct. de l'Éc. norm. d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, ex-professeur de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, directeur de l'Observatoire, à Paris.
HUE DE CALIGNY, corresp. de l'Institut, à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, sénateur, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de Cassation, id.
ENDRÈS, ingénieur en chef, à Toulouse.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
MÉNANT, conseiller à la Cour de Rouen.
DELISLE (Léopold), directeur de la Biblioth. nat., à Paris.
CHASSAY (l'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, recteur honoraire d'Académie, à Paris.

DE BUSSCHER, secr. de la Société royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchar), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id. id.
DUVAL-JOUVE, inspect[r] universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à Nort-Runcton (Norfolk).
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
DE VALROGER, professeur à la Faculté de droit de Paris.
MERGET, prof[r] à la Faculté des sciences de Lyon.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, ancien prov[r], à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, direct. des Beaux-Arts, à Paris.
CHOISY, ancien professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, curé de Notre-Dame-d'Aliermont (Seine-Inférieure).
TARDIF (Adolphe), conseiller d'État, à Paris.
TARDIF (Jules), archiviste aux Arch. nat., id.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, id.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAUREAU, membre de l'Institut, à Paris.
M[lle] A. BOSQUET, femme de lettres, à Paris.
DE ROZIÈRE, inspect[r] général des Archives, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Langrune.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
AKERMANN, antiquaire, à Londres.
WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, id.
MAURY, directeur des archives nationales, à Paris.
M[me] PIGAULT, peintre, id.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
DE RAYNAL, président de chambre à la Cour de Cassation.
LEPELTIER, conseiller à la Cour de Cassation.
BOVET, ex-bibliothécaire, à Neuchâtel (Suisse).

GARNIER, secr. de la Société des ant. de Picardie.
SAUVAGE, ex-juge de paix, à Le Louroux-Béconnais.
GENS, professeur à l'Athénée d'Anvers.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à Marzan.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTORF, évêque de Fionie.
DARU, ancien ministre des Affaires étr., à Paris.
LAFFETAY, chanoine et bibliothécaire, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.
DIGARD DE LOUSTA, bibliothécaire, à Cherbourg.
REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.
LAURENT, curé de St-Martin, à Condé-sur-Noireau.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, ex-inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris.
LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, ex-pharmacien de la Marine, à Avranches.
DE LA FERRIÈRE, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des ant. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), profr d'histoire, à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
JARDIN (Éd.), inspect. adj. de la Marine, à Brest.
FRANÇOIS, ancien conseiller d'État, à Paris.
CANTU (César), historien, à Milan.
CANEL, littérateur, à Pont-Audemer.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.

DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Formentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St-Lo.
Mme CAREY, poète anglais, à Brixham.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, membre de l'Institut, à Mesnil-Durand.
LAIR (Jules), de l'École des Chartes, à Paris.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
GAUCHER, profr de rhétorique au lycée Bonaparte, id.
LUCE, auxiliaire et lauréat de l'Institut, id.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, à Paris.
MORIN, ex-dirtr de l'École des sciences de Rouen.
Mme Esther SEZZI, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
GROS, docteur en médecine, à Paris.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, ex-inspecteur d'Académie, à Versailles.
VATEL, avocat, à Paris.
LENOEL, avocat et publiciste, id.
DE ROBERT DE LA TOUR, docteur en méd., id.
MAREY, professeur au Collége de France, id.
JOAO DA CAMARA LEME, à Madère.
BURKE (Pierre), sergent-at-law, à Londres.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande, à Dublin.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour de Paris.
DE SAINT-ALBIN (H.), conseiller hre à la C. de Paris.
GOMART (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.

CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, professeur de rhétorique, à Bastia.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
COUGNY, professeur de rhétorique, à Paris.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
PELLERIN, procureur de la République, à Nîmes.
CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit, à Lyon.
CHARPENTIER, ancien officier supérieur, à Alençon.
QUENAULT, ancien sous-préfet de Coutances.
CIALDI (Alexandre), à Rome.
BEAUNE, procureur général à la Cour de Lyon.
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, inspecteur de l'École des mines, à Liége.
BLIER (Paul), professeur au lycée de Coutances.
FIERVILLE (Ch.), proviseur du lycée de St-Brieuc.
VILADE (Léon de), juge au tribunal de Bayeux.
THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
DAUSSE, ancien ingénieur en chef, id.
DE SAINT-VENANT, ancien ingén. en chef, id.
GUÉRARD (A), fabuliste, id.
DECORDE, ex-secrétaire de l'Académie de Rouen.
LEBEURIER (L'abbé), ancien archiviste, à Évreux.
TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
FRIGOULT, professeur au collége de Cherbourg.
LOYSEL, docteur en médecine, à Cherbourg.
ANQUETIN, id., à Valmont (Seine-Inférieure).
REYNALD, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.
OLIVIER, ex-inspect. gén. des ponts-et-chauss., à Paris.

DE FORMEVILLE, ancien conseiller, à Trouville.
ROBINOT BERTRAND, avocat, à Nantes.
THÉRY, insp.-gén. hon. de l'Université, à Paris.
HIPPEAU, professeur honoraire de Faculté, id.
MARIE, professeur à l'École de droit de Rennes.
Mme DACHÉ, à Bayeux.
VAN BASTELAER, naturaliste, à Charleroy.
THIELENS, id., à Tirlemont.
PUISEUX, insp. général de l'instr. primaire, à Paris.
LEBRETHON, professeur au lycée de Saint-Brieuc.
ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.
WIESENER, ancien profr au lycée Louis-le-Grand.
MÉTIVIER, professeur d'histoire, à la Flèche.
DES DIGUÈRES, de la Société des Antiq. de Norm.
FOUCHER DE CAREIL, sénateur, à Paris.
GARCIN DE TASSY, profr au Collége de France.
DELORME (René), lauréat de l'Académie, à Paris.
TROCHON, procureur de la République, aux Andelys.
LE CACHEUX (l'abbé), lauréat de l'Ac., à Valognes.
DELORME (Achille), ancien préfet du Calvados.
CLAYE (J.), homme de lettres, à Paris.
BRÉAL (Michel), profr au Collége de France, id.
GARNIER (Georges), avocat, à Bayeux.
HÉGUIN DE GUERLE, inspectr honre de l'Université.
DROUYN DE LHUYS, ancien ministre, à Paris.
VALLÈS, ex-insp. gén. des ponts et chaussées, id.
DE MARSY, conservateur du musée de Compiégne.
LEROY-BEAULIEU, économiste, à Paris.
SOREL (Albert), id. id.
PIÉDAGNEL (Alexandre), littérateur, à Paris-Passy.
LE PROVOST DE LAUNAY, ancien préfet du Calvados.
GIMET, id. id.

WEY (Francis), inspecteur des archives, à St-Germain-en-Laye.

GAUGAIN, physicien, à St-Martin-des-Entrées.

COPPÉE (François), poète dramatique, à Paris.

BOUTMY, dir. de l'École libre des sc. politiques, id.

PEZERIL, sous-intendant militaire, à St-Brieuc.

PARROT, antiquaire, à Angers.

FERRAND, ancien préfet, à Amiens.

BOUET, peintre, à Paris.

LECESNE, conseiller de préfecture, à Arras.

NADAULT DE BUFFON, avocat général, à Rennes.

BAVELIER (Adrien), ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, à Paris.

DELISE, procureur de la République, à Paris,

CLOUET, professeur à l'École de médecine de Rouen.

J. D'ARGIS, officier supér. en retraite, à Boulogne, (Seine).

RAMBAUD, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.

BOIVIN-CHAMPEAUX, premier président de la Cour d'appel de Bourges.



TABLE DES MATIÈRES.





Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

